



HAL
open science

Pari migratoire et jeu conjugal. Incidences du départ sur les parcours matrimoniaux de femmes d'Afrique subsaharienne en France (Villeurbanne)

Nadia Mouchit

► **To cite this version:**

Nadia Mouchit. Pari migratoire et jeu conjugal. Incidences du départ sur les parcours matrimoniaux de femmes d'Afrique subsaharienne en France (Villeurbanne). Sociologie. Université Lumière Lyon 2, 2022. Français. NNT: . tel-04047299

HAL Id: tel-04047299

<https://hal.science/tel-04047299>

Submitted on 27 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lumière Lyon 2
École doctorale Sciences sociales - ED 483

THÈSE DE DOCTORAT

Discipline : Sociologie

Pari migratoire et jeu conjugal

**Incidences du départ sur les parcours matrimoniaux de
femmes d'Afrique subsaharienne en France (Villeurbanne)**

Présentée et soutenue publiquement par

Nadia Mouchit

le 27 juin 2022

Jury de thèse

Emmanuelle Santelli, Directrice de recherche CNRS (Université Lyon 2) - directrice de thèse

Adelina Miranda, Professeure d'anthropologie (Université de Poitiers) - rapporteure

Mahamet Timera, Professeur de sociologie (Université Paris Diderot, Paris 7) - rapporteur

Laure Moguérou, Maîtresse de conférences (Université Paris Nanterre) - examinatrice

Jean-Hugues Déchaux, Professeur de sociologie (Université Lyon 2) - examinateur

Jacques Barou, Directeur de recherche CNRS, professeur émérite (Université Grenoble Alpes) - examinateur

Thèse préparée au Centre Max Weber UMR 5283



À mes parents.

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le lien conjugal en migration : malléabilité ou résistance des processus de socialisation ? 13

Plan de thèse101

PREMIÈRE PARTIE

Déplacement géographique et mises en jeu genrées, sociales et catégorielles105

Chapitre I. Migration et rapports sociaux de sexe108

Chapitre II. Femmes au départ du continent africain138

DEUXIÈME PARTIE

Mises à l'épreuve du couple dans l'immigration173

Chapitre III. Qu'est-ce qu'être « en couple » ?176

Chapitre IV. Les identités de genre, cœur des enjeux de l'élaboration conjugale222

Chapitre V. De l'infiltration de la norme égalitaire dans l'espace conjugal et ses incidences.....253

TROISIÈME PARTIE

Poursuivre son parcours conjugal en migration : une (re)socialisation en cours et à géométrie variable307

Chapitre VI. Émigrer et « prendre la rébellion » en France ?.....310

Chapitre VII. Migration et processus d'individualisation, dans et au-delà de la sphère conjugale371

CONCLUSION GÉNÉRALE

Effets de catalyse et affirmation d'une autonomie individuelle : replacer le « pari migratoire » dans la sphère conjugale429

Bibliographie.....445

Annexes477

Résumés de thèse517

Introduction générale

**Le lien conjugal en migration :
malléabilité ou résistance des
processus de socialisation ?**

Janvier 2016, alors que je suis dans le C11 comme tous les matins pour aller au Rize de Villeurbanne, Centre Mémoires & Société, où j'ai conduit mon travail de thèse, les passagers du bus que nous sommes assistons à une vive conversation téléphonique. Parmi les bribes de discussion émanant de l'homme au téléphone, *a priori* d'origine africaine et âgé d'environ 40 ans, on entend : « *Les femmes africaines dans ce pays [en France], elles sont tellement bizarres !* ». Au-delà de l'anecdote, sa phrase apparaît à elle seule contenir des questionnements essentiels posés par ma recherche doctorale. En effet, dans quelle mesure l'expérience migratoire modifie-t-elle les comportements des individus ? Et quelles significations peut ici revêtir l'adjectif « bizarre » ?

Si on ne peut prédire l'étendue de ses effets sur le parcours de vie d'un individu, la migration constitue un marqueur biographique fort. Plus encore, si l'on définit un événement comme une « rupture d'intelligibilité » (Bensa & Fassin, 2002), la migration en constitue indéniablement un. Par le changement de contexte - matériel, normatif et symbolique - qu'il implique, le départ enjoint l'individu à ré-agencer ses repères au sein du monde social et à leur attribuer un sens.

« (...) C'était une contrainte parce que tu laisses euh tu laisses tout et... voilà tu laisses tout. Tu laisses une partie de toi, une bonne partie de toi, même, même si après les enfants sont arrivés... y a une partie de toi qui reste et après qui meurt. Voilà. Vous dites qu'elle meurt cette partie ? Hum. Elle meurt parce que mais à force, on est ici, on est là-bas, on a l'impression qu'on est là-bas, on a l'impression qu'on est ici, on est pas ici, on est pas là-bas, après... y a une partie qui meurt, donc la partie qui meurt, meurt avec les nouvelles... les choses qu'on apprend ici, la façon des gens d'être ci, la situation de voir [appuyé] les choses, de lire [appuyé] même le simple, même la simple lettre, le simple mot qu'on va écrire, on va lire entre les lignes, entre les virgules, la virgule n'est pas placée au bon endroit, ça veut pas dire la même chose, la chose que avant je connaissais pas... De cette partie-là, la partie de naïveté et tout ça qui meurt. Pour moi, pour ma part ! Moi, je vis ça comme ça. » (Cécile, 47 ans, Cameroun)¹

En racontant sa migration, cette femme rencontrée dans le cadre de la thèse fait entrevoir le « travail » de re-socialisation induit par la situation migratoire. La question principale des recompositions, sinon des réagencements, en contexte migratoire se pose dans l'ensemble des dimensions de la vie sociale, s'infiltrant dans les sphères de l'intime à travers l'organisation de la famille. Au sein de celle-ci, les rapports sociaux de sexe, ou dit autrement la place et le rôle

¹ Les prénoms ont été modifiés et les âges indiqués sont ceux présentés au moment de l'enquête.

attribués aux individus en fonction de leur sexe biologique, se voient particulièrement exposés aux variations de contextes, matériels et symboliques. Alors « exportés » en-dehors de leurs cadres sociaux d'origine, ils interrogent sur la capacité de reproduction des systèmes de genre hérités ou, au contraire, sur la possibilité de leur redéfinition dans la migration. Les conditions de l'actualisation des rapports entre les sexes n'y sont plus les mêmes, à travers différents aspects : sur le plan de l'environnement matériel (et notamment, dans l'organisation des espaces sexués et dans les conditions concrètes d'accomplissement des tâches), des configurations sociales (nécessaire reconstitution des réseaux de sociabilité et d'entraide), de l'inscription dans le marché de l'emploi ou encore sur le plan des politiques adoptées par les institutions dans le pays d'accueil, qu'il s'agisse des employeurs ou de l'État (Rygiel, 2006, p. 22-23). Ajoutons plus largement à ces éléments le « régime de genre » de la société d'arrivée, renvoyant aux normes sociétales, aux discours et aux politiques (Riaño et Baghdadi, 2007, p. 41) formulés vis-à-vis de la place des sexes. Ainsi, des régimes de genre plus ou moins égalitaires donnent lieu à des pratiques (et à des légitimités associées) différenciées en fonction de l'appartenance de sexe des individus. Affectant largement les cadres d'exercice des relations entre les sexes, le phénomène migratoire pose donc la question de la mise en mouvement des rôles sociaux qui leur sont associés. Il ouvre par là un questionnement sur les effets produits à terme sur les systèmes de genre, lequel peut être succinctement entendu ici - nous prendrons le temps d'y revenir - comme « le rapport social divisant l'humanité en deux sexes distincts et hiérarchiquement articulés » (Bereni et *al.*, 2008, p. 35).

Dans cette articulation hiérarchisée des sexes, les femmes se trouvent en position subordonnée ou, pour reprendre un vocabulaire bourdieusien, en position dominée au regard des hommes dont elles se voient socialement différenciées à partir de l'identification de différences biologiques et anatomiques. Partant de celles-ci, s'établit une « construction sociale naturalisée » (Bourdieu, 1998, p. 14) distinguant essentiellement un féminin passif d'un masculin actif, division qui se répercute de manière large dans les rôles et les statuts² associés aux un(e)s et aux autres dans le monde social (la douceur attendue d'un comportement féminin ou la conception masculine du *breadwinner*, pourvoyeur de ressources, ne sont que quelques exemples parmi une multitude). À travers ses ressorts (raisons du départ), ses formes (modalités

² Tandis que le « statut » renvoie à l'ensemble des comportements auxquels l'individu s'attend compte tenu de la position qu'il occupe dans une société donnée ; le « rôle » est le statut mis en mouvement, c'est-à-dire l'ensemble des comportements que les autres attendent de l'individu. Pour une définition conceptuelle du rôle et du statut, voir notamment Linton, 1999 [1945].

administratives, étapes et contraintes du voyage, négociations avec la famille, etc.) et ses prolongements (vie quotidienne) dans le pays d'accueil, le processus migratoire est lui-même marqué par le poids des rôles de sexe.

« Car ce phénomène central de la mondialisation qu'est la migration internationale, de plus en plus féminisée, est empreint de l'idéologie de genre : tout au long de leur expérience migratoire, les femmes tâcheront de démontrer qu'elles sont, à la fois à cause du départ et grâce à lui (grâce à/en dépit de l'absence de chez elles), de bonnes mères, de bonnes épouses ou de bonnes filles. » (Morokvasic, 2010, p. 106)

Le questionnement soulevé par le redéploiement des rapports sociaux de sexe en contexte migratoire apparaît double. D'une part, il amène presque inévitablement à la question des gains tirés du départ pour les femmes, celles-ci se trouvant aux prises avec des situations de domination et de disqualification au sein des sociétés d'émigration (mais aussi d'immigration). En effet, les émigrantes gagnent-elles au change en partant ? C'est là un axe structurant de la littérature sur le genre et les migrations constituée à partir du milieu des années 1970, notamment *via* l'angle de la participation des femmes immigrées au marché du travail et ses retombées en termes d'« émancipation » (Marx Ferree, 1979 ; Pessar, 1984 ; Morokvasic, 1984 ; Taboada-Leonetti & Lévy, 1979). D'autre part, l'interrogation sur les gains/pertes de la migration appelle celle des modalités des transformations éventuelles et c'est précisément cette dimension qui nous intéresse ici. Ainsi, de quelles manières l'émigration affecte-t-elle l'exercice des rapports sociaux de sexe et, plus spécifiquement, l'organisation du groupe familial ? Quels changements (ou renforcements) le départ fait-il ressortir en termes de modèles normatifs, d'attribution de significations ou d'organisation concrète au sein de la sphère privée ? Cette question des formes des changements ou des « déplacements » dans les rapports de genre en situation migratoire ou la **question du « comment »** des transformations à l'œuvre, pour reprendre Christine Catarino et Mirjana Morokvasic, reste, elle, encore largement à renseigner comme l'ont souligné plusieurs auteures (Catarino & Morokvasic, 2005, p. 23 ; Morokvasic, 2010, p. 105 ; Moujoud, 2008, p. 5)³. Cette thèse vise précisément à y contribuer.

Ainsi, si nous reprenons l'idée de la migration comme évènement et rupture d'intelligibilité, il sera question ici de tenter d'en restituer les incidences et les re-significations engendrées.

³ Article en ligne.

« [...] L'événement ne renvoie pas à une rupture dans la réalité, mais, on l'a dit, dans l'intelligibilité. [...] Il ne leur [les sciences sociales] suffit donc pas de faire le constat de l'irruption spectaculaire de l'événement, non plus que de l'écarter ; encore faut-il en construire le sens. Dans la rupture, il leur faut analyser ce qui se rompt - *ce qui se défait, ou ce qui se fait*. Et c'est là que les sciences sociales apportent ce qui fait le plus défaut dans l'évènement : une valeur ajoutée d'intelligibilité. » (Bensa & Fassin, 2002, p. 9)⁴

Afin de prendre part à cette tâche, à travers la restitution des effets du départ sur les modes d'expression et d'expérience des relations entre les sexes, nous avons étudié les parcours matrimoniaux de femmes émigrées d'Afrique de l'Ouest et centrale immigrées en France. Pourquoi partir de l'espace du couple ? Et pour quelle(s) raison(s) s'intéresser à cette aire d'émigration qu'est l'Afrique subsaharienne, et en particulier du point de vue de la situation des femmes dans le cadre d'une étude interrogeant le genre et, donc, le rapport entre les deux sexes ?

Dans cette introduction générale, nous verrons que le couple est non seulement un endroit privilégié pour observer les rapports sociaux de sexe et leurs variations mais aussi pour accéder à des rapports sociaux plus globaux et qui contribuent précisément à former la sphère conjugale. Nous intégrerons la donnée migratoire à notre approche en examinant plus particulièrement comment elle est susceptible de reformuler l'analyse de la formation du couple (section I). Puis il s'agira d'éclairer les enjeux forts soulevés par la problématique des changements induits par la situation migratoire à travers la question des processus de socialisation et de la transmission des normes et, *in fine*, de leur malléabilité (section II). Après avoir identifié les termes de notre problématique du lien conjugal en migration, nous présenterons les traits (géographiques et sociodémographiques) des migrations subsahariennes contemporaines vers la France puis leur présence à Villeurbanne plus particulièrement, cadre spatial dans lequel s'inscrivent les femmes émigrantes rencontrées lors de notre enquête. Une fois le portrait des migrations en provenance de l'Afrique subsaharienne dressé, nous reviendrons sur les motivations du choix d'un objet croisant migrations africaines, femmes et sphère conjugale. Nous mettrons alors en évidence qu'au-delà des affiliations nationales et/ou ethniques, par ailleurs très hétérogènes au vu des diverses sociétés d'émigration représentées par les femmes enquêtées, nous avons appréhendé ces dernières, d'abord, à travers leur situation

⁴ Article en ligne ; nous avons ajouté l'italique.

commune d'immigrées, en tant que « communauté d'expérience » (Bourdieu & Sayad, 1964, p. 136), pour ensuite accéder à leurs singularités éventuelles (selon les pays et les sociétés d'origine mais aussi selon leur âge, leur éducation, etc.) et à leurs subjectivités certaines, par le biais de la vie matrimoniale (section III). Enfin, nous rendrons compte de notre enquête de terrain qui repose, en large partie, sur la conduite d'entretiens biographiques auprès de femmes originaires d'un pays d'Afrique de l'Ouest ou centrale ; ayant immigré adultes en France depuis au moins dix années ; et résidant au moment de l'enquête (ou ayant résidé) dans la commune de Villeurbanne (section IV).

Encadré 1. Dénommer les enquêtées

Originaires de onze pays répartis en Afrique de l'Ouest et centrale, les femmes rencontrées dans le cadre de notre enquête apparaîtront souvent sous la dénomination d'« émigrantes ». Ce choix terminologique ne vise en rien à les ancrer davantage « là-bas » qu'« ici » mais plutôt à rappeler, de manière sous-jacente, les affiliations socioculturelles issues de leur socialisation « pré-migratoire » et la transplantation (ou transformation ?) de celles-ci dans le contexte de la société d'arrivée.

En outre, s'il est vrai qu'en France la littérature scientifique a progressivement adopté la dénomination de « migrantes » par substitution à celle d'« immigrées », plus figée et par ailleurs négativement connotée à la suite de ses multiples appropriations politiques, elle nous apparaît toutefois elle-même moins dynamique que celle d'« émigrantes » qui suggère davantage l'idée d'une action concrète d'individus, celle du départ en l'occurrence ici.

S'agissant du « statut » des personnes rencontrées que nous dénommerons aussi souvent « enquêtées », il est celui d'« informatrices », tel que le dépeint le sociologue Daniel Bertaux au sujet des personnes interviewées dans le cadre d'un récit de vie. Dans la mesure où elles incarnent la situation sociale qui nous préoccupe (émigrer en tant que femme et poursuivre sa vie conjugale en pays d'immigration), elles sont en effet appréhendées comme des partenaires indispensables pour le recueil des données, contradictoires ou non, éclairant notre problématique : « Le chercheur se présente sur le terrain conscient de son ignorance et, comme le ferait tout ethnologue, il s'adresse aux personnes qui y exercent leurs activités et y vivent pour savoir "comment ça marche". [...] Ici l'accent est mis non pas sur l'intériorité (la "psychologie") des sujets, mais sur ce social qui leur est extérieur : les *contextes sociaux*⁵ dont ils ont acquis par l'expérience une connaissance pratique. » (Bertaux, 2010, p. 20)

⁵ En italique dans le texte.

Section I - Situer le non-conjugal pour saisir le conjugal

Moins privée qu'elle n'y paraît, la vie conjugale reflète des environnements et des rapports sociaux – et de pouvoir. Cela est d'autant plus manifeste en contexte migratoire où les règles régissant le « marché matrimonial » s'élaborent non seulement en fonction des appartenances sociales et de genre mais aussi des appartenances de groupe et des ressources à faire valoir au sein d'un espace transnational.

1. L'espace conjugal comme entrée

Dans la perspective d'un examen des rapports de genre et de leurs évolutions en situation de migration, le couple constitue un espace d'observation privilégié. À travers la répartition des rôles domestiques, professionnels et parentaux entre conjoints, transparaissent, de fait, les places et les légitimités attribuées à l'un et l'autre sexe.

« Les pratiques matrimoniales sont sans aucun doute un lieu essentiel de l'expression et de la reproduction des rapports de genre. Les modalités de formation des couples, les moyens matériels et symboliques qu'elles mobilisent et les acteurs qu'elles impliquent sont lourds de signification sur la place dévolue à chacun des sexes dans l'ordre social. » (Hertrich, 2007a, p. 301)

Révélatrice de rapports de genre, la sphère conjugale exprime aussi des configurations de rapports sociaux plus globaux. Ainsi, les critères de choix du conjoint, les lieux de sa rencontre ou les formes du « pacte conjugal » traduisent des contextes sociaux qui viennent modeler de manière différenciée les façons de « faire couple ». Les grandes enquêtes de l'Institut National d'Études Démographiques (INED) sur le couple en France avec, d'abord, l'enquête conduite en 1959 par Alain Girard (publiée en 1964 dans *Le choix du conjoint*) suivie par celle de Michel Bozon et de François Héran en 1983-1984 (retrouvée dans *La formation du couple* en 2006)⁶, ont précisément montré combien le couple est social, notamment à travers le concept d'homogamie : « n'importe qui n'épouse pas n'importe qui ; on préfère épouser son proche, dans tous les sens du terme. » (Bozon et Héran, 2006, p. 11). Il est ainsi observé que les individus ont tendance à s'assembler avec leurs semblables sur un plan socioéconomique et

⁶ Dans la continuité de ces travaux majeurs, une nouvelle enquête a été conduite à l'INED en 2013-2014, l'enquête « Étude des parcours individuels et conjugaux » (ÉPIC).

culturel, dont ils ont en commun les goûts et les lieux de fréquentation, aspect central des ressorts de leur rencontre, laquelle est dès lors « ni préméditée ni aléatoire » (Bozon & Héran, 2006, p. 17).

Si la situation migratoire élargit l'aire géographique potentielle de la rencontre, le choix conjugal (renvoyant au type de partenaire élu et aux ressorts de ce choix) reste enserré dans les cadres sociaux qui l'environnent et qui relèvent non seulement des espaces de sociabilité ainsi structurés par l'origine sociale et économique mais aussi des transmissions familiales et au sein de celles-ci en particulier, les rapports sociaux de sexe hérités. Car la mise en union met en jeu, en plus de l'ordre social, l'ordre sexuel (Singly, 1987) et, outre l'appartenance de classe, les préférences conjugales se voient modelées par l'appartenance de sexe.

« Les femmes qui affirment avoir une excellence sociale exigent plus que les femmes sans excellence sociale des capitaux de leur partenaire (versant de la reproduction sociale), les premières ne revendiquent pas pour autant les mêmes richesses que les hommes avec excellence sociale (versant de la reproduction sexuelle). Les femmes bien dotées demandent une excellence sociale, les hommes bien dotés préfèrent une excellence esthétique. » (Singly, 1987, p. 198)

Le choix du conjoint dépend à la fois de structures sociales intériorisées, précisément à la manière de l'habitus défini par Pierre Bourdieu⁷, et de différentes ressources ou capitaux, individuels, à l'image du capital esthétique particulièrement associé à un idéal féminin - dont le sociologue François de Singly a invité à relativiser la force largement amoindrie, chez les femmes, en l'absence d'un capital scolaire (Singly, 2004 [1987], p. 32-33). Les raisons d'une union semblent se situer à l'intersection de trois dynamiques sociales : les attentes exprimées par un individu vis-à-vis des ressources du conjoint, l'influence du groupe social auquel cet individu est rattaché et, les contraintes du marché matrimonial dans lequel sa recherche de conjoint s'inscrit (Kalmijn, 1998, p. 398).

⁷ « [...] À la différence des estimations savantes qui se corrigent après chaque expérience selon des règles rigoureuses de calcul, les anticipations de l'habitus, sortes d'hypothèses pratiques fondées sur l'expérience passée, confèrent un poids démesuré aux premières expériences ; ce sont en effet les structures caractéristiques d'une classe déterminée de conditions d'existence qui, à travers la nécessité économique et sociale qu'elles font peser sur l'univers relativement autonome de l'économie domestique et des relations familiales ou, mieux, au travers des manifestations proprement familiales de cette nécessité externe (formes de la division du travail entre les sexes, univers d'objets, modes de consommation, rapport aux parents, etc.), produisent les structures de l'habitus qui sont à leur tour au principe de la perception et de l'appréciation de toute expérience ultérieure. » (Bourdieu, 1980, p. 90-91)

Le choix conjugal des personnes immigrées n'échappe pas aux mécanismes « classiques » de formation des couples identifiés par les sociologues de la famille. Convoquant des ressorts sociaux et démographiques, il dépend de données structurelles et contextuelles : taille du groupe immigré et répartition géographique de ses membres ou l'équilibre entre les sexes ; mais aussi individuelles : âge, sexe ou instruction (Safi, 2008). Modelé par des facteurs d'influence pluriels, il résulte à la fois de contraintes sociales et de décisions individuelles (Hamel et *al.*, 2013 ; Collet & Santelli, 2012a), les deux dimensions apparaissant ici non séparables car en constant dialogue. Toutefois, en établissant une nouvelle configuration socio-géographique susceptible, à différents endroits, de peser dans le choix du conjoint, la situation de migration modifie grandement la donne conjugale et invite alors à réactualiser les grilles d'analyse de la formation des couples.

2. Redéploiements du choix conjugal en migration

Parmi les données introduites par la situation migratoire, apparaît celle de l'endogamie⁸ et de la norme qu'elle forme : s'unit-on avec un membre de son groupe d'origine ou avec quelqu'un de la société d'accueil, dite « majoritaire » ? L'endogamie et sa constitution, ou non, en règle et obligation, se situe au cœur des enjeux d'alliances au sein du groupe familial et des systèmes de parenté⁹, constituant l'une des préoccupations majeures de l'anthropologie. Parce qu'elle met en jeu l'identité, la transmission et la filiation au sein du groupe ainsi que la loyauté à son endroit, la norme d'endogamie laisse entrevoir, après son caractère social, la dimension politique du couple. Au-delà de l'union, c'est le mariage qui vient cristalliser ces enjeux. En institutionnalisant le couple et en l'inscrivant dans l'histoire du groupe, au travers des descendants particulièrement, il y (ré)actualise les (af)liations. C'est pourquoi, en contexte migratoire et en présence d'héritages culturels pluriels voire contradictoires, le mariage constitue « un moment de vérité de l'immigration familiale » (Streiff-Fénart, 1985).

La littérature sociologique sur les pratiques matrimoniales des immigrés ou de leurs enfants en France et en Europe s'est tout particulièrement concentrée sur les populations où la

⁸ L'endogamie peut être définie comme le mariage (ou l'union) réalisé à l'intérieur du groupe (s'opposant à l'exogamie). Il peut s'agir d'un groupe de parenté, d'un groupe territorial ou d'une corporation professionnelle. (Lombard, 1998, p. 60)

⁹ Tandis que le « système de parenté » renvoie à « l'ensemble des liens et relations entre individus apparentés », le « modèle de parenté » correspond à « l'ensemble des lois et principes culturels qui énoncent ce qu'est la parenté en spécifiant qui est parent de qui » (Déchaux & Le Pape, 2021, p. 57).

norme d'endogamie est forte - par le poids de la religion notamment - et où le mariage exogame avec un membre de la société majoritaire réinterroge et défie alors les appartenances communautaires. Les populations d'origine turque et surtout maghrébine (et en particulier le choix conjugal des descendants d'immigrés, en rapport aux attentes parentales) ont ainsi été beaucoup traitées en contexte d'accueil français (Rupert, 2017 ; Collet & Santelli, 2012a, 2011 ; Belhadj, 2003 ; Petek-Şalom, 2001 ; Muñoz, 1999 ; Zehraoui, 1996 ; Camilleri, 1992 ; Streiff-Fénart, 1985, 1989 ; Sad Saoud, 1985) et on les retrouve également dans des travaux s'inscrivant dans d'autres pays d'immigration européens, à l'image de la Belgique (Bensaid, 2013 ; Villers, 2009 ; Reniers & Lievens, 1999). Parce qu'elle pose d'une manière singulière la question de l'affiliation à un groupe d'origine (selon des critères ethniques, religieux, culturels, nationaux et/ou villageois), la situation migratoire invite à enrichir la grille de lecture de la formation des couples, au-delà du seul prisme de l'homogamie sociale. L'appariement de semblables que celle-ci exprime traduit ainsi non seulement des mécanismes sociaux (catégorie socioprofessionnelle, instruction) incluant les rapports sociaux de sexe, centraux, comme l'avait souligné François de Singly, mais aussi des dynamiques ethno-culturelles, incontournables.

Le souci de prendre en compte les différents types de mécanismes intervenant dans la formation conjugale en situation (post)migratoire est à la base du concept d'« homogamie socio-ethnique » forgé par Beate Collet et Emmanuelle Santelli dans leur lecture des parcours conjugaux des descendants d'immigrés en France, originaires du Maghreb essentiellement, ou de Turquie et d'Afrique subsaharienne (Collet & Santelli, 2011, 2012a). À l'appui de ce concept, les deux sociologues visent à spécifier les différents ressorts en jeu dans les choix conjugaux réalisés et, particulièrement, à mieux identifier les modulations du rapport à la norme d'endogamie et du poids de l'homogamie sociale. Elles définissent l'« homogamie socio-ethnique » comme suit :

« Il ne peut plus être question de considérer l'homogamie sans tenir compte des réalités ethnoculturelles ni de traiter l'endogamie sans la dimension sociale. [...] Ce regard croisé entre homogamie et endogamie, qu'on nomme désormais homogamie socio-ethnique, permet d'étudier comment le choix conjugal de chaque couple est le résultat de cette combinaison, mettant l'accent tantôt sur le versant plus ethnique, tantôt plus social du lien conjugal. Tandis que certains couples se fondent principalement sur la proximité ethnique, d'autres font le choix de privilégier les proximités sociales, d'autres encore tentent de conjuguer ces deux dimensions ou sont guidés par des logiques affinitaires sans considérations sociales. Ainsi,

l'homogamie socio-ethnique décrit le processus par lequel les couples arbitrent entre ces différentes dimensions. » (Collet & Santelli, 2012a, p. 41-42)

L'homogamie socio-ethnique autorise dès lors à voir « ce qui compte » pour les individus lorsqu'il est question de choisir un conjoint ainsi que les contraintes sociales - au sens large - qui les environnent. Formalisant une approche multi-dimensionnelle de la formation conjugale qui n'était pas inexistante jusque-là dans l'approche sociologique (Kalmijn, 1998), Beate Collet et Emmanuelle Santelli déploient une typologie des choix d'unions au sein des descendants d'immigrés, selon qu'ils sont davantage marqués par un maintien des normes et des valeurs de la société d'émigration des parents ou par une prévalence des affinités personnelles des seuls conjoints ou bien, cas le plus relevé, par un ajustement avec les normes parentales tout en opérant leur réinterprétation dans le contexte français. « Penser conjointement l'endogamie et l'homogamie permet de saisir la manière dont se reconfigurent la logique de l'appartenance et la logique élective ». (Collet & Santelli, 2011, p. 335)

Dans notre lecture des parcours matrimoniaux des émigrantes d'Afrique subsaharienne vivant en France, nous tâcherons de replacer le choix du conjoint au cœur de rapports sociaux pluriels - de classe, de sexe et de « race », pour reprendre une terminologie anglo-saxonne, - compte tenu de l'exposition de la sphère conjugale à l'influence de ces différentes forces sociales. Pour une meilleure compréhension des choix conjugaux opérés et des attentes exprimées dans ce domaine, l'une des préoccupations sera ainsi d'identifier les ressorts du choix conjugal formulé et/ou expérimenté en pays d'immigration : est-il davantage dû par exemple au sexe de la personne ou à sa condition d'étranger ? Ou est-il le fruit du croisement des deux éléments, nous renvoyant à la dimension intersectionnelle des rapports sociaux globaux - sur laquelle nous serons amenés à nous arrêter (chapitre I) ? Finalement, les personnes enquêtées ont été approchées, d'abord il est vrai, *via* leur statut et leur condition d'immigrées (de couleur noire, par ailleurs) mais aussi, au-delà, en tant qu'individus lambdas, diversement dotés de ressources¹⁰ et inscrits dans les structures du monde social.

Nous l'avons relevé, se saisir de la question des modalités du choix du conjoint et de ses raisons conduit à se demander pourquoi les personnes se marient à l'intérieur de leur groupe - endogamie - et pourquoi elles se marient avec des personnes au statut proche - homogamie -

¹⁰ Nous adoptons, dans le cadre de ce travail, une définition ouverte des ressources, entendues comme des capitaux, de différentes natures, mobilisables par un individu pour atteindre des objectifs donnés.

(Kalmijn, 1998, p. 396). Quels aspects revêtent ces deux volets, conjugués, dans le cadre de notre enquête ?

D'abord, les éléments moteurs du phénomène homogamique - que sont le milieu socioéconomique d'origine à travers la profession du père (et de la mère) ainsi que la profession de l'individu et son niveau d'instruction - ont bien sûr été pris en considération. Mais au-delà de leur recension, ils ont été replacés dans les parcours sociaux dans lesquels ils prennent sens, dans le cadre notamment de la socialisation familiale et préconjugale. Des ambitions professionnelles données ne s'enracinent-elles pas, par exemple, dans un discours éducationnel reçu, au-delà de la seule question de la formation ? À quel type d'expériences le parcours universitaire a-t-il donné lieu ? A-t-il impliqué un séjour à l'étranger et si oui, sous quelles conditions de résidence : seul(e) ou hébergé(e) chez des membres de la famille ? Les études récentes ont pu reconfirmer le poids, tout à fait central, de la « socialisation préconjugale » dans la formation des destinées matrimoniales : les gens et les lieux fréquentés ne sont pas sans incidences sur les choix ultérieurs envisagés et opérés (Collet & Santelli, 2012a). « Épouser son proche » implique non seulement des affinités du point de vue du milieu socioéconomique mais aussi, plus précisément, en termes de sociabilités vécues, de modèles normatifs côtoyés et d'expériences réalisées.

Ces données, qui entourent et structurent la sphère conjugale, présentent d'autant plus de pertinence dans le cadre d'une étude en contexte migratoire. Si l'appartenance nationale (et avec elle, culturelle voire religieuse) contribue communément à la définition d'un couple « mixte », elle ne suffit pas. « Y a-t-il une raison sociologique de penser que les mariages dits "mixtes" entrent dans une même famille de cas ? Et inversement ne serait-il pas justifié de ranger dans une même classe tous les mariages qui impliquent une déviation prohibée, et sanctionnée, d'une norme d'endogamie [...], quelle que soit la nature de la différence entre les conjoints ? » (Streiff-Fénart, 2000). Si nous appréhenderons la notion de couple « mixte » par le biais des catégories classiques préétablies (nationalité, culture, religion, couleur de peau), nous chercherons aussi à la saisir au travers d'autres lignes de démarcation entre les individus - et chez qui elles peuvent être précisément vécues en tant que telles, - non sans liens avec des parcours de socialisation distincts. Dans cette perspective, s'il n'est pas anodin, le mariage en France d'une Sénégalaise avec un Sénégalais, ne dit pour autant pas tout des ressorts de leur mise en union. Le groupe national est-il le seul groupe d'appartenance qu'ils aient en commun ?

Et outre la convergence des profils socioculturels, une forme d'exogamie n'est-elle pas à identifier par ailleurs¹¹ ?

La migration, en cela, complexifie la catégorisation des couples selon leur rapport à la norme d'endogamie en ouvrant encore la palette des configurations conjugales contemporaines. La catégorie de couple « endo-mixte », par exemple, en forme l'une d'elles. S'appuyant sur cette catégorie de mariage dit « endo-mixte » (formulé par une psychologue belge, Jamila Moussaoui), la sociologue Nawal Bensaid cherche à désigner les unions impliquant un(e) conjoint(e) descendant(e) d'immigré(s) vivant en Belgique et un(e) conjoint(e) émigré(e), issu(e) du même pays d'origine, venu(e) la(le) rejoindre dans le cadre du mariage. Nawal Bensaid souligne à leur sujet : « Il faut noter qu'il existe une dynamique interne particulière à ces couples, une dynamique qui conjugue à la fois un écart, une mixité liée au lieu géographique de vie et un rapprochement, c'est-à-dire une forme d'endogamie liée à l'origine des conjoints. » (Bensaid, 2013, p. 110) Ajoutons que la dynamique de distanciation est ici fortement susceptible de prendre origine dans les parcours de socialisation, différemment situés (dans le pays d'origine ou dans le pays d'arrivée), et dans l'intériorisation différenciée de normes qui a pu les accompagner.

Dans un article où elle interroge les choix conjugaux des migrants (« *Whom do migrants marry ?* ») et notamment la persistance, en Europe, des unions endogames de migrants avec des personnes originaires du même pays d'origine, la sociologue allemande Elisabeth Beck-Gernsheim pointe la difficulté qu'il y a à classifier les couples formés dans un contexte transnational.

« To ask whether migrants marry into the receiving society or within their group of origin is to assume that a simple contrast exists between “us” and “them”. Such a picture applies only - if at all - to homogeneous societies in which the “others” form an isolated, marginal group. However, in an age of increasing migration flows, the relatively clear-cut, ethnically homogeneous society - with a nation-state on the one side and a few marginal groups on the other - is giving way to an increasingly complex formation, a mosaic consisting of a core group and various mixed and minority groups [...]. Given this situation, the prevalent allocation of marriage partners to either a country of origin or the receiving country increasingly bypasses the social reality. » (Beck-Gernsheim, 2007, p. 273-274)

¹¹ On peut penser ici, entre autres, au groupe ethnique d'appartenance ou, au sein de celui-ci, à la caste.

Les dynamiques migratoires et la création d'espaces de circulation transnationaux ont complexifié les formes des affiliations géographiques et culturelles, laissant peu de place aux schémas binaires. Elles ont par là brouillé les lignes de démarcation entre ce qui constituerait un couple endogame ou un couple dit « mixte ». Les notions de proximité et de distance en termes de choix conjugal apparaissent, dans un tel contexte, toutes relatives. Et si nous préservons dans notre grille d'analyse des prismes incontournables tels que l'homogamie, soulignons que les mécanismes identifiés de formation des couples sont fortement susceptibles de se redéployer en contexte migratoire. Parce que la migration modifie les ressources dont dispose l'individu au quotidien, - nous y reviendrons (chapitre I) - elle joue en effet sur les attentes et les intérêts mis en jeu au moment de l'alliance. Dans son article, Elisabeth Beck-Gernsheim (2007), s'appuyant sur le travail de Katharine Charsley, note le cas exposé par cette dernière d'une esthéticienne d'origine pakistanaise résidant en Angleterre, fille d'un agent de poste, et mariée à un médecin, émigré pakistanais. Cette situation, formant une « hypergamie apparente » (Charsley, 2005, p. 94), suggère à la fois des distances et des proximités sociales et culturelles et, au-delà, elle nous renvoie à une réévaluation, en contexte migratoire, de la valeur des ressources (résider en Angleterre en est une) à faire valoir sur le marché matrimonial. De ce point de vue, notre recherche montrera que la migration rebat les cartes, s'agissant du choix du conjoint en lui-même mais aussi de la relation conjugale et des rapports de force qui la traversent au cours du temps.



Pour reprendre la formulation de Michel Bozon qui, lui, l'employait vis-à-vis du domaine sexuel (Bozon, 2001a, p. 8), on ne peut oublier que c'est le non-conjugal qui construit le conjugal, les choix en la matière étant largement marqués par les divers contextes socioculturels dans lesquels ils prennent place. Que ce soit par le biais des rapports de genre hérités, des espaces sociaux fréquentés ou des parcours scolaires réalisés, l'environnement social vient ainsi façonner le choix du conjoint ainsi que les formes de la vie de couple. En situation de migration, d'autres forces sociales viennent s'exercer sur la sphère conjugale telles que la norme de l'endogamie qui émerge de manière forte ou encore, nous le verrons, la législation de la société d'immigration. L'une des visées de cette recherche consiste à identifier, dans les parcours, les éléments qui ont pesé dans les orientations conjugales, entendues à la fois

en termes de choix du conjoint mais aussi en termes d'exigences vis-à-vis des modalités de la relation conjugale.

Situé à l'intersection de cadres sociaux, le choix conjugal est, au-delà, à replacer dans un processus. En effet, produit par des contraintes sociales et des décisions individuelles, il se dessine en lien avec des contextes sociaux mouvants et avec la variabilité des ressources dont dispose l'individu au cours du cycle de vie et au gré des événements biographiques. Le choix du conjoint et ses ressorts sociologiques sont, de ce point de vue, non figés et ils le sont d'autant moins en présence d'une situation migratoire, nous l'avons évoqué. Toutefois, on ne peut évidemment parier sur l'amplitude des marges de décision individuelle en la matière sans prendre la mesure des processus de socialisation. Car interroger les facteurs structurants de la formation des couples et les effets de la migration sur les parcours matrimoniaux pose, de manière sous-jacente et fondamentale, la question de la malléabilité des processus de socialisation et cela, sur un temps long. Cette question se pose de manière singulière dans le cas des femmes émigrées d'Afrique de l'Ouest et centrale auxquelles s'intéresse notre étude, celles-ci se trouvant confrontées, en France, à des normes conjugales et familiales se distinguant nettement de celles qui prévalaient dans leurs sociétés d'émigration. En quels termes se traduit alors cette problématique de la pluralité des normes et de leur cohabitation ? De quelles façons la migration met-elle à l'épreuve la socialisation ?

Section II - Des normes familiales et de leur confrontation en migration

Dans la question de la coexistence des normes réside le nœud problématique de cette thèse. À partir du constat d'une situation confrontant les femmes migrantes à des normes divergentes en matière conjugale et familiale, il s'agit en effet d'interroger la pluralité de celles-ci, les modalités de leur rencontre et ses effets.

1. Normes et socialisation, au cœur des enjeux

Dans une approche wébérienne du monde social, nous appréhendons les comportements humains comme résultant d'orientations auxquelles les individus adhèrent, et d'autant plus

fortement qu'elles leur apparaissent légitimes. L'état et le maintien de « l'ordre » établi repose sur le statut de celui-ci aux yeux des individus qui orientent alors leur agir en fonction de leur croyance en cet ordre.

« Nous désignons d'une part le contenu significatif d'une relation sociale par le concept d'"ordre" uniquement dans le cas où l'activité se guide (en moyenne ou approximativement) sur des "maximes" qu'on peut expliciter. Nous parlerons d'autre part de "validité" de cet ordre uniquement lorsque l'orientation effective de l'activité selon ces maximes se fait pour le moins aussi (c'est-à-dire dans une mesure importante) pour la raison qu'elles sont considérées comme valables d'une manière ou d'une autre *pour* l'activité, qu'elles soient obligatoires ou exemplaires. [...] Le fait que, à côté des autres motifs, l'ordre apparaît au moins à une partie des agents comme exemplaire ou obligatoire, et par conséquent comme *devant* valoir, accroît naturellement la chance qu'on oriente l'activité d'après cet ordre, et souvent dans une mesure très considérable. » (Weber, 1995 [1922], p. 65)

Ce sont précisément les normes et la légitimité les entourant (de différentes natures - traditionnelle, religieuse, légale...) qui sous-tendent le fonctionnement du monde social et qui en dessinent la marche. Celles-ci peuvent être définies comme la traduction concrète des valeurs, principes ou idéaux, qui fondent une société, induisant des comportements normalisés. Peuvent être distinguées d'une part, la norme sociale renvoyant à des conduites à adopter sous peine d'une sanction sociale (une mise à l'écart par exemple) et, d'autre part, la norme juridique, à travers la loi, dont le non-respect conduit lui à une sanction pénale¹². Dans la perspective que nous adoptons, les pratiques des individus se lisent alors en rapport avec les normes qui les orientent. Toutefois, nous n'excluons pas, dans le même temps, l'action exercée par les pratiques sur l'évolution à moyen et long terme des normes au sein d'une société. En témoignent, spécialement dans le domaine de la famille, la création du PACS en France (en 1999) par la mobilisation des homosexuels (avant leur droit au mariage, promulgué en 2013) ou l'évolution des étapes de mise en union coutumière dans certains pays d'Afrique de l'Ouest sous l'effet des pratiques des nouvelles générations (Attané, 2014). Ajoutons qu'au sein de la « norme sociale », peuvent aussi bien apparaître les normes prévalant de manière globale au sein d'une société historiquement située mais aussi, à l'intérieur de celle-ci, les normes intermédiaires d'un milieu socioéconomique donné ou du groupe familial d'origine. En cela,

¹² Distinction qui renvoie à celle établie par Max Weber entre un ordre fondé sur la « convention » ou sur le « droit » (Weber, 1995 [1922], p. 68).

l'individu se voit simultanément rattaché à différents systèmes normatifs aux légitimités diversement situées (et non nécessairement concordantes).

Au cœur de notre questionnement sur les transformations des conjugalités en migration, se trouvent les normes qui les définissent et, inévitablement, le concept de socialisation. Pouvant basiquement être décrite comme le processus par lequel un individu intériorise les normes et les valeurs de la société dans laquelle il est appelé à vivre, la socialisation suffirait à justifier l'intérêt de l'entreprise sociologique. Comment la société fabrique-t-elle ses membres ? Comment ceux-ci deviennent-ils agents de (et dans) leur monde social ? D'emblée, soulignons que le processus de socialisation est fondamental pour rendre compte des parcours des femmes migrantes rencontrées et de leurs variations et que l'acception que nous en avons est marquée par le caractère continu du processus - dont nos résultats de terrain, éloquents à cet égard, attestent la validité.

Un certain nombre de sociologues classiques ont abordé la socialisation à travers l'action intégratrice de la société sur ses membres. En premier lieu, apparaît Émile Durkheim dont l'approche insiste sur le rôle-clé joué par l'éducation afin d'inculquer aux individus des règles et une conscience collectives¹³. L'américain Talcott Parsons, dans une perspective fonctionnaliste, met en lumière l'action socialisatrice exercée par divers agents sociaux en vue d'assurer la transmission des rôles et des places (dans la famille notamment), nécessaire au maintien et à la stabilité du système social (Parsons & Bales, 2013 [1956]). Son élève, Robert K. Merton, étoffe quelque peu cette conception de la socialisation comme préparation acquise à la vie en société en proposant la notion de « socialisation anticipatrice », à partir de la distinction du groupe d'appartenance et du groupe de référence. La socialisation anticipatrice renvoie alors au processus par lequel un individu apprend et intériorise les normes et les valeurs d'un groupe auquel il désire appartenir (groupe de référence). Si sa thèse aborde aussi, *in fine*, la socialisation sous l'angle dominant de l'intégration, réussie ou non, d'individus par des groupes sociaux, elle a le mérite de faire voir plusieurs dimensions de la socialisation et des marges possibles d'action individuelle, offrant une acception plus dynamique du phénomène (Merton, 1997 [1949]).

¹³ « L'éducation consiste en une socialisation méthodique de la jeune génération. » (Durkheim, 2013 [1922], p. 51)

Toutefois, ces exemples d'approche (et ainsi dans une moindre mesure, celle de R. Merton) peinent à saisir la pluralité des dynamiques constituant le processus de socialisation au cours d'une vie et dans des sociétés contemporaines qui gagnent par ailleurs en différenciation et en complexité. Si elles mettent en lumière la socialisation comme processus d'apprentissage (ou de conditionnement diront certains), elles taisent ses possibilités de co-élaboration, davantage trouvées dans des analyses sociologiques plus récentes, nous y reviendrons. Mais l'ancienneté relative des approches classiques de la socialisation n'est pas un élément explicatif satisfaisant pour justifier leurs limites à saisir les dynamiques des sociétés contemporaines, en témoigne l'apport de Georg Simmel dès le début du XXe siècle. Le sociologue allemand porte une conception de la socialisation ouverte et mouvante en ce qu'elle se constitue par les relations entre individus, par leurs « actions réciproques », et cela, de manière continue (Simmel, 1999 [1908])¹⁴. Là où les premiers soulignaient un mécanisme de reproduction sociale *via* l'inculcation aux individus de normes et de valeurs données, l'auteur ouvre la voie à l'action individuelle (et au-delà, au changement social) à travers la représentation d'un flux continu d'interactions sociales. De ce point de vue, les individus participent à faire le monde social autant que celui-ci les modèle, nous invitant à prendre de la distance avec une définition verticale de l'institution des normes et des valeurs.

Les déplacements et les incertitudes auxquels laissent place cette perspective peuvent être retrouvés dans l'apport constructiviste de Peter Berger et de Thomas Luckmann (1966) des années plus tard. Leur proposition majeure réside dans la distinction de deux types de socialisation : la socialisation primaire, correspondant aux normes et aux valeurs intériorisées dans les premières années de l'individu (par le biais de l'entourage direct de l'enfant, famille et école principalement) et le marquant fortement car l'impliquant affectivement ; la socialisation secondaire, qui intervient plus tard par la participation de l'individu à de nouvelles sphères du monde social et par les rôles qu'il y endosse (en lien avec la division du travail, sphère que les deux auteurs mentionnent principalement). La question centrale qu'ils soulèvent ici est celle de l'imbrication des deux socialisations. En envisageant tout aussi bien le prolongement de la première *via* la seconde que la rupture, ils permettent de penser les mouvements et les bifurcations que peuvent connaître des parcours individuels et ouvrent la réflexion sur les

¹⁴ Notons ainsi que chez Georg Simmel, la socialisation n'est pas à entendre dans sa définition classique de processus d'intériorisation de normes et de valeurs par l'individu mais elle est plutôt à saisir comme la production de liens réciproques entre individus (ou « sociation »).

possibilités du changement social : « Tout le destin social n'était pas contenu dans la socialisation primaire » (Santelli, 2014a, p. 158). Il ressort que le mérite de cette approche réside ainsi dans les perspectives ouvertes par la socialisation secondaire. Si dans leur ouvrage, Peter Berger et Thomas Luckmann mentionnent essentiellement des cas d'expériences professionnelles pour caractériser la socialisation secondaire, il y a tout intérêt à élargir les lieux de cette dernière. Relevons que deux ans avant la parution de *La construction sociale de la réalité*, P. Berger publiait aux côtés de Hansfried Kellner un article autour du mariage comme lieu majeur de socialisation. « Le mariage, dans notre société, est un acte dramatique dans lequel deux étrangers se rencontrent et se redéfinissent » disaient-ils (Berger & Kellner, 2007 [1964], p. 59). La socialisation secondaire semble en effet difficilement se réduire à la seule entrée dans le monde du travail.

Adoptant résolument une vision où le processus de socialisation se décline tout au long de la vie de l'individu (et ce d'autant plus que ce dernier se montre, par la multiplicité de ses appartenances, « pluriel » (Lahire, 2006), il nous apparaît que ses formes sont diverses. Cette diversité se manifeste dans les lieux de la socialisation, plus ou moins institutionnalisés, et dans le type de vecteur socialisateur : la famille et le couple (qu'il soit ou non formalisé) à travers les relations qui les structurent, l'école par les apprentissages qu'elle inculque ou les media *via* la diffusion continue de représentations du monde. Sans éluder la force de la socialisation primaire telle qu'elle a été soulignée par Peter Berger et Thomas Luckmann, se dessine une pluralité remarquable d'instances possibles de socialisation au fil des parcours de vie. À cet égard, des auteur(e)s contemporains s'attachent à éclairer divers pans de la vie sociale agissant dans le processus de socialisation, à l'image de Claire Bidart qui a par exemple cherché à montrer le rôle joué par l'entourage (pris au sens large : famille, amis, conjoints, collègues...) dans le parcours de l'individu. Elle affirme : « C'est par la fréquentation et l'entretien de relations avec les autres que l'individu "travaille" son inscription sociale, s'affilie à des milieux sociaux, construit des accords avec ses semblables, oriente et affirme ses références. » (Bidart, 2012, p. 10). S'inscrivant dans cette perspective, Beate Collet et Emmanuelle Santelli ont pris en compte l'influence de l'entourage dans la différenciation des parcours conjugaux des descendants d'immigrés en France (Collet & Santelli, 2012a), dans le cadre d'une définition élargie de la socialisation « comprenant tant ce qui relève de la transmission par laquelle l'individu est socialisé que les processus interactifs et permanents de construction du lien social. » (Santelli, 2014a, p. 162). Outre le rôle de l'entourage, d'autres encore sondent les effets

des séries télévisées dans l'appréhension par l'individu du monde et de ses relations sociales quotidiennes (Delporte & Francou, 2014 ; Werner, 2011).

Dans notre questionnement autour de la (re)construction des parcours conjugaux en contexte migratoire, nous adoptons nous-mêmes une conception large de la notion de socialisation laissant la place à toutes les instances, formelles ou informelles, à visée socialisatrice ou non, mais susceptibles de contribuer à l'orientation des parcours de vie. Nous pourrions alors nous référer à une esquisse de définition formulée par Claire Bidart (2012, p. 10) :

« [...] l'entourage n'est pas la seule instance en cause dans cette socialisation. Les institutions, la famille, l'école, l'entreprise restent en effet fondamentales dans la socialisation. La littérature, les médias, les objets, les outils, les procédures contribuent aussi à baliser et orienter les choix, les actions, les affiliations. Les héros, les morts, les dieux y tiennent aussi une place. »

Qu'il s'agisse de l'influence de l'entourage des femmes enquêtées dans leur participation à la sphère professionnelle et économique ou de celle des représentations ou « imaginaires géographiques » (Riaño & Baghdadi, 2007) dans le choix de leur conjoint, nous serons amenés dans les chapitres à venir à examiner ces dynamiques ayant participé à la formation des parcours recueillis. Plus largement, la migration pourra être appréhendée elle-même comme une instance de socialisation en soi, à l'origine de redéfinitions du monde social et de réélaborations quotidiennes. En cela, l'expérience migratoire apparaît être un endroit indiqué pour observer les dynamiques du processus continu de (re)socialisation à l'œuvre, souvent à l'insu des personnes elles-mêmes.

Car en amenant à faire coexister plusieurs systèmes de références, la migration encourage certaines mises en jeu, dans des contextes nationaux et globaux caractérisés par une pluralité des normes.

2. Épaisseur normative contemporaine

Si en arrivant en France, les émigrantes amènent avec elles les normes et les valeurs familiales intériorisées dans leurs pays d'origine (variant en fonction des sociétés et des groupes sociaux considérés), elles trouvent en France un autre système de références lui-même pluriel.

Dans le contexte de la globalisation et de ses espaces transnationaux, nous assistons aujourd'hui à une pluralisation renforcée des normes entourant les individus, formulée ici sous les termes d'une « épaisseur normative » contemporaine.

Les dynamiques sociales qui ont affecté la conjugalité en France au cours des dernières décennies du XXe siècle se distinguent par un individualisme des comportements, ayant progressivement supplanté les obligations de déférence et de statut au sein de la famille¹⁵. Ces dynamiques, s'inscrivant dans ce que nombre d'auteurs décrivent comme un processus historique d'« individualisation », dont les débuts sont situés à la Renaissance (Elias, 1997 [1987] ; Marie, 1997b, p. 54-55), manifestent le desserrement du contrôle social entourant l'individu et la valorisation de l'autonomie de ce dernier en tant que sujet. Qu'elle soit célébrée par quelques-uns sous les traits d'une émancipation de la tradition et de la contrainte sociale ou déplorée par d'autres en tant que délitement de la base familiale, on assiste en effet à une individualisation des formes de la vie privée ou à un « individualisme familial »¹⁶ tel que le désignent aujourd'hui les sociologues, dans la mesure où l'individu et ses attentes sont une préoccupation première au sein du groupe familial.

En France, des transformations majeures se cristallisent à partir des années 1960, au cours desquelles les formes du couple se diversifient et les temporalités se dilatent : la montée de l'union libre et l'érosion du mariage, la multiplication des expériences amoureuses, le recul de l'âge au mariage, l'apparition du PACS (1999) et plus récemment, la reconnaissance du droit au mariage pour les couples de même sexe (2013), en sont quelques manifestations fortes (Prioux, 2006 ; Rault & Régnier-Loilier, 2015). La prise en compte des attentes de l'individu dans la famille repose sur une exigence démocratique qui s'est infiltrée au-delà des seules

¹⁵ Notons que si des comportements conjugaux forment des tendances communes aux pays d'Europe (plus grande fréquence des ruptures d'union, affaiblissement du mariage, hausse de la cohabitation indépendamment du mariage) des contrastes se font jour entre les pays et les régions (Prioux, 2006).

¹⁶ La notion d'« individualisme familial » est fréquemment utilisée par les analystes s'attachant à décrire les transformations de la famille au cours de la seconde moitié du XXe siècle (c'est notamment le cas du sociologue de la parenté Jean-Hugues Déchaux qui formule aussi un individualisme moral affectant les formes de la famille). Notons par ailleurs que le concept d'individualisme familial est à saisir dans la continuité des analyses faites par Émile Durkheim, lequel décrivait, au tournant du XXe siècle, l'affaiblissement d'un « communisme familial » ou, autrement dit, la moindre prégnance de la mise en commun de biens et d'intérêts au sein de l'espace familial : « Le grand changement qui s'est produit à ce point de vue c'est l'ébranlement progressif du communisme familial. À l'origine, il s'étend à tous les rapports de parenté ; tous les parents vivent en commun, possèdent en commun. Mais, [...] chacun prend davantage sa physionomie propre, sa manière personnelle de sentir et de penser ; or, dans ces conditions, le communisme devient de plus en plus impossible, car il suppose, au contraire, l'identité, la fusion de toutes les consciences au sein d'une même conscience commune qui les embrasse. » (Durkheim, 1921 [1892])

sphères politique et civique (Giddens, 2004 [1992]). « Donnée normale et élémentaire de toute vie démocratique, le pluralisme des options transforme le statut ontologique de la parenté. » (Déchaux, 2016, p. 104) Parce que la famille n'est plus déterminée par une volonté extérieure à elle, selon la loi de Dieu, de la nature ou de la tradition, elle devient le lieu de concertations et de délibérations. S'est alors opérée, toujours selon l'auteur, une laïcisation de la famille, « "laïc" ne s'oppos[ant] pas ici à religieux, mais à vérité transcendante, intangible, absolue (quelle que soit la source de cette transcendance), c'est-à-dire l'idée d'une extériorité fondatrice. » (Déchaux, 2016, p. 104). Démocratisation et laïcisation sont allées de pair avec la montée en légitimité des demandes d'égalité, des sexes notamment, aujourd'hui principe normatif incontesté. Et en gagnant en pouvoir (et en légitimité) de se définir elle-même, la famille occidentale a endossé des formes plurielles.

Le sociologue Jean-Hugues Déchaux nomme « pluralisme normatif » (Déchaux, 2010, p. 106) cet ensemble disparate de façons de faire famille, alliant normes nouvelles et normes plus anciennes rattachées à des définitions plus traditionnelles de la famille (l'union libre *vs* l'institution matrimoniale en est un exemple parmi d'autres). Mais, tout en pointant cette diversité des options, il rejette énergiquement, comme d'autres (Neyrand, 2018), l'hypothèse d'un affaiblissement de la norme sociale au sein de la sphère privée : pluralité du choix ne veut pas dire liberté de choix.

« Dans la "société des individus", l'individu n'est pas plus nu qu'ailleurs. Il n'existe qu'étayé, soutenu, encadré par des dispositifs sociaux, redoutablement contraignants et normatifs, à défaut d'être toujours facilement repérables. » (Déchaux, 2010, p. 96)

La norme sociale, au singulier ou au pluriel, n'est ainsi pas moins présente parce que l'individu est plus autonome et qu'il a plus d'options face à lui, la quête de lui-même à travers une pluralité d'options étant en elle-même une contrainte normative, si tant est qu'il soit, par ses ressources sociales, en mesure d'accéder aux options disponibles.

« L'individualisme familial s'accompagne de nouvelles normes qui se diffusent par des voies inédites jusqu'à atteindre le cœur de l'intimité familiale : médias, marché de l'industrie culturelle, savoirs experts, services sociaux de l'enfance et de la famille, justice, médiation familiale, médecine, etc. [...] Toute la difficulté pour le sociologue est d'arriver à décrire cette nouvelle topographie sociale des normes. » (Déchaux, 2010, p. 101)

Confortant en outre l'observation d'une socialisation plurielle et diffuse au fil des parcours individuels, le constat d'un pluralisme normatif traversant la sphère privée met en évidence la sur-exposition de l'individu aux prescriptions normatives en même temps qu'il est sommé d'être lui-même. Dans ce sens, « notre société nous fait une obligation d'être libres », pour reprendre l'anthropologue Louis Dumont (1979 [1966], p. 21), même si, de fait, nous ne pouvons tout à fait l'être. La valorisation de l'individu-sujet s'accompagne ainsi de la formation d'un complexe normatif qui revêt d'autant plus d'épaisseur lorsque la donnée migratoire entre en jeu.

Les migrations internationales contemporaines se caractérisent par des formes multiples de mobilité et de modalités d'installation. Les expériences de migration lient différents points du monde globalisé et de manière d'autant plus évidente que celui-ci offre aujourd'hui différents modes d'interconnexion. En son sein, des espaces sont investis par des individus usant d'un « pendularisme » (Miranda, 2010a) ou d'une « migration-circulation » (Morokvasic-Muller, 1999), à l'instar de ces femmes subsahariennes, « femmes navettes », partant au-delà des frontières nationales pour exercer leur commerce (Bredeloup, 2012) ou à l'image des membres de ces familles jamaïcaines dispersées dans différents pays du monde mais entretenant des pratiques d'entraide, notamment *via* les mobilités effectuées (Thompson & Bauer, 2005). Dans ces deux cas, où les espaces de vie ne se laissent pas réduire à un point de départ et à un point d'arrivée, les auteurs parlent respectivement de négoce et de famille « transnational(e) ». Étudier la famille, dans ce cadre, implique alors d'appréhender son « élaboration processuelle adaptative » (Miranda, 2010a, p. 37), au gré du cycle de vie familial, des projets individuels et collectifs mais aussi des contraintes législatives dans les sociétés d'arrivée.

Ce cadre dit « transnational » renvoie à un paradigme à travers lequel les récentes recherches sur la migration ont convergé pour décrire les mouvements migratoires. Un peu à la manière de l'intersectionnalité, nous y reviendrons, le concept de transnationalité¹⁷ est apparu être un terme en vogue, porté dans des travaux de sociologues et d'anthropologues à partir des années 1990 (Razy & Baby-Collin, 2011, p. 8) et renforcé dans les années 2000. Cherchant à décrire des formes d'entreprenariat migrant, symboles d'une « mondialisation par le bas », le sociologue américain Alejandro Portes propose une définition de la transnationalité :

¹⁷ « Transnationalité » ou « transnationalisme ».

« (...) en réponse au processus de mondialisation, les individus ont créé des communautés qui traversent les frontières nationales et qui, dans un sens très concret, ne se situent véritablement "ni ici ni là", mais ici et là en même temps. Les activités économiques qui sous-tendent ces communautés reposent précisément sur les différences de profits créées par les frontières. » (Portes, 1999, p. 16)

Contre un usage galvaudé du « transnational », Alejandro Portes ajoute :

« La soudaine popularité du terme pourrait laisser croire que tout le monde aujourd'hui est devenu « transnational », ce qui est loin d'être le cas. [...] Il est préférable de réserver l'appellation « transnationales » aux activités de type économique, politique ou culturel nécessitant que les protagonistes y consacrent la majeure partie de leur temps de manière régulière. En conséquence, le négociant salvadorien qui rentre périodiquement se réapprovisionner au pays ou l'industriel dominicain du bâtiment qui vient régulièrement à New-York faire de la publicité auprès de ses compatriotes, sont des entrepreneurs transnationaux. En revanche, l'immigré qui achète une de ces maisons ou qui rentre chez lui une fois par an, les bras chargés de cadeaux pour ses parents et amis, n'en est pas un. » (Portes, 1999, p. 22)

De sa définition, bien qu'ici orientée vers le secteur économique, peuvent être extraits deux éléments essentiels pour préciser encore ce qu'est la transnationalité, prise au sens large et applicable au champ familial notamment : celle-ci est, d'une part, une présence multiple par-delà les frontières nationales dont sont tirées, d'autre part, un certain nombre de ressources. Ces dernières se construisent alors à partir des « compétences circulatoires » développées par les individus (Rouilleau-Berger, 2010). Parler de couples ou de familles transnationaux implique dès lors que leurs membres s'inscrivent dans plusieurs lieux tout en circulant et qu'ils s'investissent dans chacun d'eux (affectivement et/ou matériellement), sans que cela doive mettre en jeu le reste de leurs attaches, et avec les divers bénéfices qu'ils peuvent tirer de leur vie multi-située. Circulations, réseaux et mises en lien caractériseraient la transnationalité. Dans cette perspective, « la question de l'assimilation et de l'intégration est déplacée vers le possible déploiement d'identités et de loyautés multiples, notamment envers des États-nations "déterritorialisés", que le transnationalisme interroge. » (Razy & Baby-Collin, 2011, p. 8)

Dans ce contexte, se présente aux émigrant(e)s nombre de potentialités, en termes expérientiels et identitaires, dans le cadre de frontières nationales relatives dont il convient toutefois - les effets des politiques migratoires nous le rappelleront - de ne pas masquer la matérialité. Les espaces transnationaux et leurs potentialités impliquent une plus grande

exposition à des univers de références et à leurs influences. Sur les systèmes normatifs pluriels existant déjà au sein des sociétés d'immigration et d'émigration, peuvent ainsi venir se superposer des références socialisatrices diffuses, accessibles au gré des mises en contact et des déplacements. C'est là un élément qui attire particulièrement notre attention dans l'analyse des choix conjugaux réalisés en situation migratoire et, selon les cas considérés, en situation transnationale.

« [...] Rendre opérationnelle l'approche cosmopolite par "le bas", signifie également se demander dans quelle mesure - et à quelles conditions - la nation peut encore être une source de production des imaginaires de l'appartenance et des formes du lien social dans un monde désenclavé qui semble de plus en plus dissocier les vies individuelles des contextes nationaux de socialisation et où les contacts permanents avec les différences génèrent une multiplicité des références culturelles et identitaires. » (Cicchelli, 2016, p. 2)

Aspirant à rendre compte des manières dont les individus élaborent leur rapport au monde contemporain et à l'altérité, le sociologue Vincenzo Cicchelli invite à réfléchir aux processus constituant une « socialisation cosmopolite » et à mieux identifier les dynamiques transnationales à l'œuvre. Parce que celles-ci contribuent à faire circuler normes et codes culturels, elles participent au foisonnement normatif auquel font face les individus et les migrant(e)s en particulier. Alors que Vincenzo Cicchelli (2016) déplore l'absence de travaux précisant les mécanismes par lesquels s'exerce une socialisation au monde (et notamment d'un point de vue normatif), d'autres ont pointé le manque persistant de matériaux ethnographiques renseignant sur les répercussions du cadre transnational dans le quotidien des pratiques familiales (Razy & Baby-Collin, 2011). Ajoutons un questionnement à investiguer autour de la construction du couple en situation transnationale. En effet, pour les conjoints vivant leur relation à distance, entre deux États, ou pour ceux qui sont amenés à naviguer entre différents pays - lesquelles situations ne concernent pas l'ensemble de notre échantillon d'enquête, dont la composition sera présentée plus loin (section IV), - dans quelle mesure l'expérience transnationale influe-t-elle sur la représentation et les pratiques du couple vraisemblablement acquises dans le cadre de leur socialisation familiale ? Par quels canaux des normes nouvelles sont-elles susceptibles de se diffuser auprès d'eux - auprès d'elles, nous concernant ? Outre l'examen des potentielles forces socialisatrices exercées sur le couple, l'étude du lien conjugal

construit dans un contexte transnational invite à chercher le type de bénéfices qu'en tirent les émigrant(e)s, ou transmigrant(e)s ici.

La lecture transnationale des flux migratoires qui s'est imposée dans les années 2000 induit une plus grande prise en compte des marges d'action investies par les personnes migrantes, une curiosité certaine (et elle s'est portée sur les mères en particulier (Hondagneu-Sotelo & Avila, 1997 ; Yépez, Ledo & Marzadro, 2011) se portant alors sur la manière dont elles et leurs familles « s'arrangent » avec la distance géographique et ses contraintes. Là où une approche par « l'intégration » des immigrants focalisait l'attention sur leur degré d'adaptation à la société d'accueil et à ses codes culturels, la perspective transnationale élargit la focale à tous les espaces (matériels ou virtuels) susceptibles de faire l'objet d'appropriations de leur part. « Échappant à une vision de la migration conçue en termes dichotomiques sur le plan spatial et temporel, la perspective transnationale, dynamique, privilégie le point de vue des acteurs migrants, non plus ici *ou* là-bas, mais ici *et* là-bas¹⁸, entre deux mondes, voire plus, articulés par différents réseaux - notion clé alors revisitée. » (Razy & Baby-Collin, 2011, p. 8). Le constat d'une multi-présence s'accompagne de celui des contraintes qui l'accompagnent - à travers principalement la question du maintien du lien en dépit de la distance - mais aussi, de l'observation des plus-values trouvées, à moyen et long terme. Il apparaît en effet que, dans les interstices ouverts au sein des espaces transnationaux et dans les différentiels - de différents ordres - qui en émergent, les individus trouvent des ressources à valoriser dans leurs communautés d'origine, dans leurs familles et dans leurs couples. Valorisables, elles le sont tout particulièrement en termes de statut et de pouvoir.

Exposant une configuration migratoire parmi tant d'autres, la sociologue Luin Goldring met en évidence le cas des migrant(e)s vivant entre le Mexique et les États-Unis et réussissant à redéfinir leur statut social au sein de leur pays d'origine. Plus audibles par les autorités mexicaines car détenant un pouvoir d'investissement économique dans leur région d'origine ou davantage considérés par leurs communautés car ayant importé des biens de consommation états-uniens contribuant à améliorer la qualité de vie, ils opèrent en effet une revalorisation de leur place et de leur statut.

¹⁸ En italique dans le texte.

« In other words, the transnational social space, and the locality of origin in particular, provide a special context in which people can improve their social position, make claims about their changing status and have it appropriately valorized, and participate in changing their place of origin so that it becomes more consistent with their changing expectations and statuses. » (Goldring, 1999, p. 164)

Si l'on resserre la recherche des bénéfices tirés d'un contexte transnational à la sphère de la famille et aux membres du couple, les enjeux de statut et de pouvoir n'en sont pas moins présents. Au contraire, ils y sont centraux. Concernant les femmes plus particulièrement, on constate l'ouverture de leurs marges de négociation dans le partage des rôles conjugaux et parentaux grâce au capital économique acquis dans l'immigration. Elles peuvent ainsi déléguer leurs tâches maternelles et domestiques au conjoint resté au pays tandis qu'elles se chargent, en contrepartie, du soutien financier (Yépez del Castillo & Merla, 2013 ; Yépez, Ledo & Marzadro, 2011). Mais - et c'est ici un aspect qui nous intéresse tout particulièrement - la renégociation des statuts au sein du couple en contexte transnational ne se réduit pas à des dimensions économiques. Les appuis à la renégociation conduite peuvent être trouvés ailleurs, - et nous le verrons - dans l'invocation d'un système de références propre à une société donnée ou dans les modalités mêmes de la situation transnationale. Dans ce dernier cas, nous l'avons relevé dans notre section précédente, le fait de résider dans un pays d'Europe peut en effet constituer une ressource permettant de jouer sur le rapport de forces conjugal et sur la distance géographique : au lieu d'être une contrainte, cela devient la condition de l'échange.

« In this way, migrants have a definite advantage on the marriage market of the family's country of origin. Whether it be a green card, permanent residence status in Germany, or a British passport, if a person has one of these attributes, they move up in the social hierarchy of the sending country. Because of their improved standing, their marriage options bloom and flourish [...]. While in the country where they are resident their options are modest at best, in the family's country of origin they enjoy great opportunities. » (Beck-Gernsheim, 2007, p. 281)

Le monde globalisé et en son sein, les espaces transnationaux créés, invitent fortement à revisiter des notions telles que celles de réseau, d'installation, de ressource ou celle de couple elle-même. Nous avons souligné l'épaisseur normative entourant, dans ce contexte, les individus. Une fois établi le constat d'un pluralisme normatif renforcé en situation migratoire, se pose la question de l'agencement des normes co-présentes. En particulier, la rencontre des normes conjugales et familiales des sociétés d'accueil et de départ laisse les options possibles

ouvertes. Elle est susceptible de se faire sur un mode consensuel ou dissonant et concurrentiel. Le cas des femmes émigrées de pays d'Afrique subsaharienne et installées en France invite à s'y pencher au vu des contrastes existant entre les structures familiales des pays d'origine et celles du pays d'immigration, nous le verrons (chapitre III). Arrêtons-nous sur cette question de la cohabitation des normes en migration, au cœur de notre réflexion.

3. L'agencement de normes plurielles en contexte migratoire

« La migration, c'est un peu comme le mariage, la rencontre de deux cultures. Entre les membres du couple, s'affrontent les façons de faire au quotidien relatives aux questions domestiques, aux notions du propre et du sale, du rangement, des façons de cuisiner, des manières de table, etc. Ces chocs culturels sont sensibles, même en Europe, lorsque se forment des couples mixtes. Dans le cas du migrant, celui-ci et sa famille se trouvent confrontés à la culture du nouveau conjoint en quelque sorte, le pays dans lequel ils s'installent. » (Segalen, Aouici & Gallou, 2011, p. 65)

En s'installant en France et en faisant ainsi davantage connaissance avec ce nouveau conjoint qu'est la société d'accueil, les émigrantes africaines font face à des façons nouvelles de vivre le couple et la famille, étape d'autant plus marquante lorsqu'elle se double de l'expérimentation d'une union mixte, avec un homme français sans ascendance migratoire. Tout en étant plurielles, les options familiales trouvées en France renvoient à des traits les distinguant nettement des modèles familiaux dominants dans leurs pays d'origine. La famille nucléaire ici, en contraste avec la famille élargie là-bas, ou une indifférenciation de la filiation ici (enfant rattaché de manière équivalente à sa mère et à son père ainsi qu'aux ascendants maternels et paternels) se démarquant d'une patri/matri-linéarité là-bas, en sont une illustration. Le contraste ou l'« ambivalence » comme oscillation entre des rôles contradictoires (Widmer & Lüscher, 2011) appellent alors à des négociations et à des réajustements quotidiens. Car ce ne sont pas seulement les structures de parenté de deux systèmes qui diffèrent mais aussi le contenu des relations personnelles à travers lesquelles elles s'incarnent - entre l'épouse et son conjoint, entre l'enfant et ses parents. Notamment, s'inscrire concrètement dans une famille de type nucléaire ou davantage dans une famille élargie induit des effets différenciés en matière conjugale : l'intimité des conjoints, autorisée et désirée, ne sera pas la même. « Les familles [immigrées] bougent. Certains diraient "s'insèrent", d'autres "s'intègrent", pour ne plus dire "s'assimilent". Quoi qu'il en soit, peu à peu, un changement non seulement des mœurs, mais

aussi du *sens* des relations familiales apparaît.¹⁹ » (Rude-Antoine, 1997, p. 119). Si nous insistons sur les redéfinitions de sens provoquées par la situation migratoire dans les relations intimes, nous refusons de réduire notre approche à l'observation d'un rapprochement ou non des comportements des femmes migrantes à un modèle français, lui-même en mouvement et pluriel, nous l'avons vu. Cette posture nous placerait d'abord dans une perspective assimilationniste - qu'elle soit consciente ou non. Or, outre le fait que la question de « l'intégration » des populations migrantes dans la société française ne constitue pas ici pour nous une préoccupation, l'examen des pratiques matrimoniales et familiales ne nous apparaît pas en soi être un indicateur pertinent si toutefois nous souhaitons y répondre. Les unions mixtes ne sont en effet pas nécessairement synonymes de réussite socioéconomique (Safi, 2008) comme les unions endogames ne révèlent pas un défaut de participation au reste de la société (Collet & Santelli, 2012b). Par ailleurs, envisager la transformation des normes et des valeurs familiales en se focalisant sur le degré de rapprochement à un modèle français empêcherait de voir toutes les possibilités d'imbrication, toutes les « positions intermédiaires » (Nicollet, 1992, p. 307), entre les références de la société d'origine et celles de la société d'arrivée. Nous interrogeons tous types de réaménagements (contraints et/ou souhaités) et réinterprétations opérés en France par les femmes migrantes au sein de leur vie privée et les hybridations culturelles alors dessinées. En somme, est posée la question des formes de l'acculturation entendue comme l'ensemble des changements qui résultent de contacts directs et prolongés entre individus de cultures différentes²⁰, dans le cadre d'une conception de la culture en tant qu'ensemble hétérogène, métisse (Gruzinski, 1999), et en mutation continue.

Mais les modalités d'agencement des normes conjugales et familiales divergentes en contexte migratoire ne sont pas seulement fonction de dynamiques culturelles liées à une appartenance nationale ou ethnique, elles dépendent de différentes variables comme le notait déjà Albert Nicollet (1992, p. 307) au sujet des émigrantes d'Afrique subsaharienne installées en France dans les années 1970 et 1980 pour y rejoindre leurs conjoints. La réinterprétation des normes (à la fois celles de la société d'origine et celles de la société d'arrivée) est notamment modelée par l'âge et la génération, l'entourage, la situation socioéconomique ou le degré

¹⁹ Nous avons ajouté l'italique.

²⁰ Cette définition raccourcie, souvent reprise, est empruntée aux anthropologues américains Melville J. Herskovits, Robert Redfield et Ralph Linton : « Acculturation comprehends those phenomena which result when groups of individuals having different cultures come into continuous first-hand contact, with subsequent changes in the original cultural patterns of either or both groups. » (Redfield, Linton & Herskovits, 1936, p. 149).

d'instruction. Dans ces variables, le sexe (et avec lui, le genre) joue un rôle tout à fait singulier : les hommes et les femmes n'ont pas le même intérêt à la reproduction de l'ordre social, nous le confirmerons. Ajoutons à ces éléments les répercussions du cadre politique et institutionnel du pays d'immigration sur le rapport aux normes, la conception dominante de l'intégration des immigrés (multiculturaliste ou assimilationniste principalement) n'étant pas sans effets sur la manière dont ils (ré)élaboreront leurs attachements à des valeurs jugées plus ou moins légitimes par la société environnante (Streiff-Fénart, 2006). Il convient ainsi de replacer les itinéraires conjugaux qui nous intéressent dans le cadre plus large des structures sociales qui les entourent. En ne présumant pas de la dominance des dimensions culturelles sur les dimensions sociales mais en envisageant plutôt leurs articulations possibles, nous rallions la perspective adoptée par Beate Collet et Emmanuelle Santelli dans leur étude du choix conjugal des descendants d'immigrés maghrébins en France (Collet & Santelli, 2003 ; 2012a).

La vie de ces « secondes générations » nées et/ou ayant grandi en France approchée par nombre d'auteurs, nous l'avons vu, sous le prisme de leur dilemmes et choix personnels est particulièrement emblématique de la question de l'ambivalence des normes en situation migratoire. Pris entre les normes traditionnelles du groupe familial d'origine et celles, plus individualisées, de la société d'installation de leurs parents dont ils font intégralement partie, ils - et les filles, plus singulièrement - font face à des injonctions normatives contradictoires entre lesquelles ils sont appelés à arbitrer. Non seulement emblématique de la question de l'agencement de normes ambivalentes, cette population met aussi en évidence la réflexivité dès lors requise des migrants et de leurs descendants. Celle-ci est en effet au cœur des pratiques migratoires que tentent de circonscrire les chercheurs interrogeant la vie conjugale ou les autres dimensions structurant les parcours de vie.

« [...] La situation migratoire et les contraintes spécifiques qu'elle fait peser sur les comportements implique, chez les immigrés et leurs enfants, un rapport réflexif à leurs propres pratiques culturelles, celles-ci ne pouvant jamais se résoudre à un système de dispositions orientant les conduites, mais demandant à être constamment débattues, interprétées et justifiées. Loin de s'imposer aux individus comme des systèmes de valeurs définissant des normes de conduites stables et alternatives, les modèles culturels et les façons de faire de "là-bas" et "d'ici" forment la base sur laquelle s'édifient les négociations et les compromis intergénérationnels. » (Streiff-Fénart, 2006, p. 863-864).

L'expérience migratoire contraint, de fait, à repenser ses modes d'action et à ré-agencer, ou du moins à reformuler, ses affiliations. L'idée d'une importation directe de comportements normalisés résiste mal aux dynamiques induites, dans un environnement où s'imposent d'autres univers normatifs, avec leurs vecteurs de diffusion. Requérant une certaine énergie réflexive de la part des individus, la situation migratoire nous force à penser la malléabilité des systèmes normatifs auxquels ces derniers se rattachent. Les différentes normes familiales mises en présence doivent en quelque sorte trouver les modalités de leur cohabitation. Dans ce contexte, certains auteurs soulignent une supériorité des normes du pays d'accueil dans le rapport de forces qui peut les opposer aux normes du pays de départ, leur influence s'exerçant notamment au travers des systèmes législatifs, institutionnels et éducatifs (Segalen, Aouici & Gallou, 2011 ; Streiff-Fénart, 2006).

Si dans le cas des femmes originaires d'Afrique subsaharienne venues s'installer en France, les points d'achoppement peuvent se situer à différents endroits, nous le verrons, la problématique de l'agencement de normes familiales divergentes apparaît se cristalliser autour de la tension entre la norme d'autonomie et celle d'affiliation au groupe. Dit autrement, les pratiques conjugales relevées témoignent-elles de logiques individuelles et électives ou de dynamiques d'appartenance et d'observance des règles du groupe familial d'origine ? Tandis que les modèles familiaux dominants en France sont marqués par des modes de régulation contractuels au bénéfice de l'individu (même si les normes dites plus traditionnelles n'en ont pas pour autant été évacuées : Déchaux, 2010 ; Neyrand, 2018), dans l'ensemble des sociétés africaines d'émigration considérées, la famille et les rôles qui lui sont attenants, bien qu'en évolution, ont un poids indiscutable (Antoine & Marcoux, 2014). Se pose dès lors la **question de l'individualisation des comportements conjugaux et familiaux en contexte migratoire français**, qui constituera le « fil rouge » de notre développement. Dans quelle mesure, donc, les choix conjugaux opérés par les femmes enquêtées sont-ils allés, au cours des parcours, dans le sens d'une autonomisation ou d'une mise en adéquation avec les normes du groupe familial d'appartenance ?



Étudier la construction du lien conjugal et ses évolutions au cours des parcours amène immanquablement à s'arrêter sur l'incorporation des normes par les individus au sein de la

sphère privée. Dans le contexte français, se trouvant aujourd'hui prise « dans un conflit de représentations et un conflit normatif sans doute sans précédent » (Neyrand, 2018, p. 110), la famille est d'autant plus sujette, en situation d'immigration (voire transnationale), à des lectures multiples et à des interprétations contradictoires. Les parcours individuels se fraient néanmoins un chemin dans cette épaisseur normative. Disons d'emblée ici que, si le nouveau cadre - matériel, normatif et symbolique - de l'immigration empêche une reproduction des modèles familiaux des sociétés de départ, les émigrantes résidant aujourd'hui en France n'abandonnent pas complètement les legs de leur socialisation dans le pays d'origine (et le pourraient-elles ?). Au-delà de l'étude de l'expérience vécue par les émigrant(e)s, la question de la cohabitation des normes en situation migratoire présente un intérêt sociologique réel : donner à voir la force des structures sociales et des normes qu'elles charrient en même temps que l'inventivité des réappropriations que les individus en font.

Ainsi, nous abordons ce questionnement à partir des migrations partant du continent africain. Les migrations subsahariennes vers la France s'inscrivent dans une histoire longue et dans des périodes et des temps à resituer. Si l'installation de migrants et de leurs familles sur le territoire français s'inscrit dans la continuité d'échanges plus anciens noués avec la société d'arrivée (contraints par la colonisation notamment), elle ne s'est vraiment renforcée que lors des deux dernières décennies du XXe siècle. À la fois familière et récemment accrue, « la présence des migrants subsahariens en France s'inscrit résolument dans l'histoire nationale et, de ce point de vue, elle ne peut plus être comprise comme un phénomène de "surgissement". » (Timera & Garnier, 2010, p. 30)

Section III - Immigrations subsahariennes contemporaines

L'immigration subsaharienne aujourd'hui en France se distingue d'abord par sa pluralité. Celle-ci se décline dans les groupes nationaux d'origine (au-delà des seuls pays d'émigration historiques qu'ont été les pays d'Afrique de l'Ouest), dans le sexe de ceux qui partent (au-delà de la seule figure du migrant homme), dans leurs profils sociaux (au-delà du seul migrant d'origine rurale, peu instruit, engagé en France dans des postes peu qualifiés). Si des traits communs aux immigrant(e)s se font néanmoins jour, à travers notamment leur plus

forte exposition à la précarité au sein de la population immigrée, ces derniers présentent des profils différenciés. Parce que diverse et d'importance relativement récente, la présence subsaharienne en France, comme à Villeurbanne²¹, présente plusieurs aspects à mieux connaître.

1. Topographie de la présence subsaharienne en France

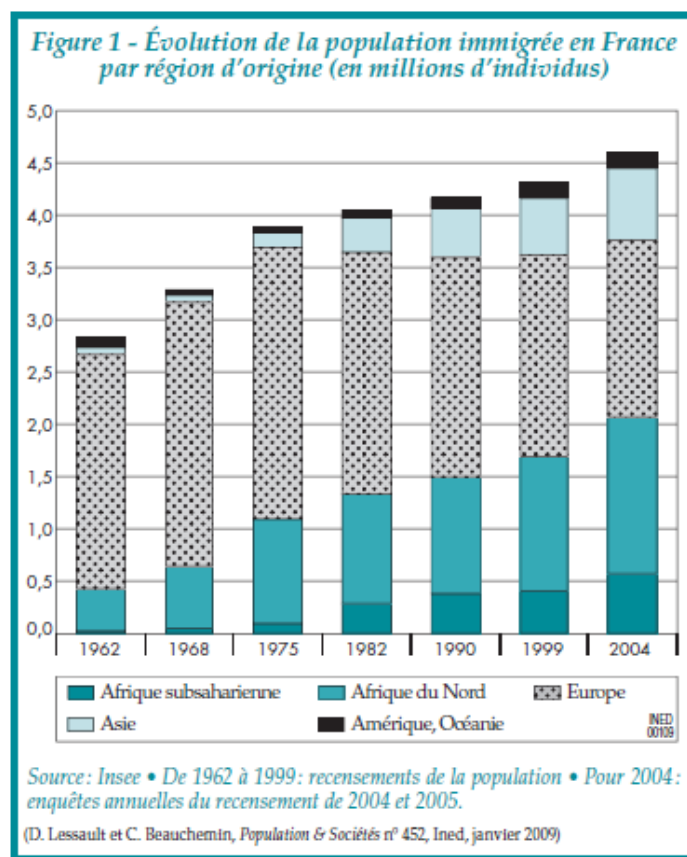
En progression continue depuis les années 1960, la part des ressortissants d'Afrique subsaharienne²² compose aujourd'hui 14 % de la population immigrée globale en France avec 848 958 individus comptabilisés (chiffres INSEE du recensement de la population, 2014)²³. Par comparaison, pour la même année, les personnes originaires du Maghreb représentent 30 % de la population immigrée en France (dont 13 % seulement pour les ressortissants algériens), les Portugais en forment 10 % et les Italiens 5 %. Alors qu'ils étaient 17 787 en 1962, les migrants subsahariens sont au nombre de 570 000 en 2006 puis 765 385 en 2012²⁴. Si l'augmentation apparaît spectaculaire, elle partait de très bas (Lessault & Beauchemin, 2009a ; 2009b). Dans les années 1960, les Subsahariens étaient largement minoritaires au regard des autres origines marquant le paysage migratoire français d'alors, essentiellement constitué par les migrations d'Europe (Italie, Espagne, Portugal) ou du Maghreb.

²¹ L'intérêt porté par ce travail à la présence migratoire dans la commune villeurbannaise est à mettre en lien avec les conditions de réalisation de la thèse qui s'est inscrite dans une résidence recherche au Rize de Villeurbanne, centre culturel municipal. Nous y reviendrons plus en détails dans la prochaine section dédiée aux conditions de l'enquête.

²² L'Afrique dite « sub-saharienne » (du latin *sub*, « sous », renvoyant à la partie géographique située au sud du Sahara - lequel s'étend sur une dizaine d'états, du Maroc au Soudan) désigne communément les pays du continent africain en dehors de l'Afrique du Nord (Maghreb, Libye et Égypte), usage que nous reprendrons ici. L'Afrique subsaharienne compte aujourd'hui 49 États (Soudan du Sud et îles compris).

²³ En 2012, ils représentent 12 % des citoyens non-européens vivant dans l'UE à 27 (Beauchemin, 2016, p. 164).

²⁴ Chiffres INSEE des recensements généraux de la population, rapportés par Barou, 2017a.



En 1993, les personnes originaires de la région subsaharienne représentaient 6 % de l'ensemble des étrangers de l'Europe des 15 (la moitié d'entre elles venant de la seule Afrique de l'Ouest). En 2000, elles forment seulement 4 % des immigrés installés dans les pays de l'OCDE²⁵ (Lessault & Beauchemin, 2009b, p. 2). Encore aujourd'hui, à rebours d'une image publique et médiatique particulièrement d'actualité, la migration de l'Afrique subsaharienne vers la France (et l'Europe) n'est « ni invasion ni exode » (Lessault & Beauchemin, 2009a)²⁶ car les migrations africaines sont d'abord intra-africaines.

Si leurs destinations tendent à se diversifier au profit de l'Europe (accueillant 25 % des migrants africains en 2000, selon les données de l'Organisation des Nations Unies) mais aussi d'autres destinations comme l'Asie et le Moyen-Orient (10 %) ou l'Amérique du Nord (5 %), les migrants africains restent sur leur continent, à hauteur de 58 % en 2000 (Beauchemin, 2016, p. 163). Les dynamiques y sont les mêmes que celles que l'on peut observer ailleurs puisqu'on assiste essentiellement à des mouvements des pays les plus pauvres vers les pays les plus riches.

²⁵ L'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Économique, regroupe aujourd'hui 38 pays membres à travers le monde, majoritairement des pays dits développés.

²⁶ Ceci, même en évaluant le surcroît de personnes irrégulières échappant aux recensements, soulignent les auteurs (Lessault & Beauchemin, 2009a, p. 171).

Ainsi l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Éthiopie, le Nigéria et la Côte-d'Ivoire²⁷ sont les pays qui présentent les parts de populations immigrées les plus importantes²⁸. Notons que cette migration intra-africaine est aussi marquée par les mouvements des populations migrantes réfugiées, la répartition des pays de destination des réfugiés subsahariens montrant que les États voisins jouent en effet un rôle prépondérant dans leur accueil (Lessault & Beauchemin, 2009a, p. 180).

Ainsi, de ce point de vue, la venue en France de personnes d'origine subsaharienne n'est qu'une option migratoire parmi d'autres. Mais elle n'est pas non plus le fruit du hasard. Elle découle en partie de l'empire colonial français établi au XIXe siècle²⁹ qui, en introduisant, entre autres, une autorité politique et une langue, a largement contribué à déstabiliser les systèmes d'organisation déjà en place³⁰ et à créer des liens aux répercussions durables. Que ce soit sous leurs formes matérielles, humaines, culturelles ou idéelles, les mises en contact entre le continent africain et l'espace occidental européen sont dès lors bien antérieures aux migrations contemporaines vers l'hexagone, lesquelles s'inscrivent dans le cours d'une histoire qui les dépasse largement.

« [...] En forçant à peine le trait, on pourrait dire qu'on fait comme si des peuples dont la "culture" ou "l'identité" - deux concepts itératifs et trop peu analysés - avaient été jusqu'alors inaltérées et se trouvaient confrontées pour la première fois avec une société étrangère, la nôtre. [...] On ne peut user de termes tels que occidentalisation, modernisation, francisation, assimilation, insertion, etc. comme s'il s'agissait de notions absolument nouvelles jamais mises à l'épreuve de l'expérience sociale. Faut-il s'étonner que tant de Sénégalais immigrés aient demandé la naturalisation quand on sait que dès 1916 la citoyenneté française à part entière avait été donnée aux ressortissants de Saint-Louis, Dakar, Gorée, Rufisque qui avaient envoyé un député noir au parlement métropolitain. [...] » (Nicollet, 1992, p. 221)

²⁷ La Côte-d'Ivoire - qui fait partie des onze pays d'Afrique subsaharienne représentés dans notre échantillon d'enquête - est à la fois un pays d'immigration et d'émigration (en particulier depuis la crise qu'a connue le pays dans les années 2000).

²⁸ Voir les données indiquées dans *Documentation photographique*, « L'Afrique subsaharienne », n° 8121, février 2018, p. 28.

²⁹ La conquête de territoires en Afrique subsaharienne se réalise par étapes et en grande partie dans le cours du XIXe siècle exception faite de la création de comptoirs comme au Sénégal, à St-Louis ou en Gorée, intervenant dès l'Ancien Régime et de nouvelles colonies acquises durant la première moitié du XXe siècle. Deux fédérations regroupant ces territoires appartenant à la France ont été fondées : l'AOF (Afrique Occidentale Française) en 1895, et l'AEF (Afrique Équatoriale Française) en 1910.

³⁰ Comme le rappelle Christian Poiret au sujet des groupes soninké qui, à la suite de la monétarisation des économies accompagnant l'instauration du pouvoir colonial (et la mise en place de l'impôt dû aux Français), ont fait face à un impératif de recherche pécuniaire et de survie matérielle qui a poussé nombre d'entre eux à émigrer. Voir Poiret, 1996, p. 51.

A. Les temps de l'installation

La Première Guerre mondiale pose un premier jalon dans l'installation des immigrés africains en France (Barou, 2011, p. 22). Une partie des soldats des colonies mobilisés durant la Grande guerre ne repart pas en Afrique et, aux côtés d'un petit groupe d'intellectuels poursuivant leur formation en France³¹, ils constituent la première immigration africaine de l'entre-deux-guerres. Au profil intellectuel venant caractériser cette présence africaine, renforcé par l'augmentation du nombre d'étudiants africains³² immigrés après la Seconde Guerre mondiale³³, succède un autre profil marquant durablement l'immigration africaine en France : celui du travailleur. Si des migrations de travail vers la France ont déjà eu lieu pendant la période coloniale, avec des emplois majoritairement occupés dans le secteur de la marine (Barou, 2011, p. 25), ce sont les années 1960, tandis que sont intervenues les indépendances³⁴, qui voient l'arrivée progressive d'un nombre significatif de travailleurs en provenance du continent africain. À partir de cette décennie, la part de cette population en France va en grandissant : tandis que 17 787 ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne étaient comptabilisés en 1962, ils sont 33 020 en 1968 puis 81 850 en 1975³⁵. Des hommes viennent s'installer dans un contexte français de croissance économique où ils répondent aux besoins en main-d'œuvre peu qualifiée. Peu instruits, souvent très jeunes et célibataires (Barou, 2001, p. 16), ces migrants - qui ont été au cœur des travaux pionniers majeurs qui se sont intéressés aux migrations africaines en France³⁶ - sont dans l'ensemble originaires d'Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement de la région de la vallée du fleuve Sénégal traversant le Mali, le Sénégal et la Mauritanie³⁷. D'origine rurale, leur migration est pensée de manière provisoire et au service de la communauté villageoise³⁸ : il s'agissait alors de travailler en France pendant une période limitée, le temps d'y épargner et de rembourser les frais de la migration avancés par la parentèle, avant de repartir au pays et de céder sa place à un cadet (système de la « *norria* »). Ils

³¹ Ce sont les débats menés par ces intellectuels qui préfigurent le mouvement de la négritude à venir dans les années 1950, parmi lesquels sont davantage représentés les Antillais que les Africains.

³² Leur nombre est passé de 2 942 en 1950 à 7 499 en 1955 (Barou, 2011, p. 24)

³³ Les soldats africains sont aussi partie prenante des combats durant la Seconde Guerre mondiale.

³⁴ Se succédant dans leurs proclamations d'indépendance, la grande majorité des pays colonisés par la France deviennent indépendants durant l'année 1960.

³⁵ Chiffres INSEE des recensements généraux de la population, rapportés par Barou, 2002, p. 6.

³⁶ On pense ici à Quiminal (1991), Poiret (1996) ou Timera (1996).

³⁷ Voir sa localisation sur la carte générale jointe en annexe.

³⁸ La survie économique des communautés villageoises a largement reposé sur l'envoi de fonds des émigrés. Rappelons que le départ de ces derniers s'était vu d'autant plus encouragé que la région du fleuve a connu des périodes de sécheresse dans les années 1960 et 1970 mettant en jeu les moyens de subsistance. (Poiret, 1996, p. 53 et p. 54)

trouvent en France des « petits emplois » dans le nettoyage et la voirie ou dans la manutention et pour quelques-uns dans le bâtiment. À la voirie parisienne, ils représentent au milieu des années 1970 près de 90 % des éboueurs (Barou, 2011, p. 26)³⁹. Mais les années 1970 amènent une nouvelle conjoncture et les prémisses d'une crise économique modifient le regard porté sur les travailleurs étrangers. En juillet 1974, le gouvernement français suspend l'immigration de travail, les entrées étant restreintes au regroupement familial et aux demandes d'asile. Cette décision présentée comme une mesure destinée à protéger la main-d'œuvre nationale en raison de la dégradation de la situation de l'emploi - mais relevant davantage d'un souci de gestion, notamment en terme social, des immigrés déjà présents (Poiret, 1996, p. 64-65 ; Barou, 2011, p. 47-48) - oblige les émigrants à repenser leur projet migratoire. Le système de migrations tournantes ne pouvant plus être aussi aisément perpétué, de nombreux émigrants s'installent en France et, selon une formule consacrée, le provisoire devient durable (Sayad, 1991 ; 1999). Les séjours de plusieurs années, entrecoupés par les allers-retours, laissent progressivement place à une présence plus stable sur le territoire français. Si 1974 marque l'arrêt de l'immigration économique au profit d'une immigration familiale, ce n'est qu'à partir du début des années 1980 que celle-ci prend de l'ampleur (Barou, 2011, p. 47).

Si elles continuent de s'actualiser aujourd'hui, les migrations « traditionnelles » - au sens de pionnières - parties du Sahel (Mali, Sénégal, Mauritanie, essentiellement) ne suffisent plus pour dessiner la géographie actuelle des flux d'entrée en France. En 2014, parmi la population immigrée née dans un pays du continent africain hors Maghreb, apparaissent d'abord les individus originaires du Sénégal (au nombre de 92 284, hommes et femmes confondus) suivis par ceux de Côte-d'Ivoire (78 779), du Cameroun (76 607), de la République Démocratique du Congo ((R.D.C.) 74 755) et du Mali (68 899)⁴⁰. On observe des groupes nationaux dont les effectifs sont allés grandissant au cours des dernières décennies du XXe siècle. À titre d'exemple, les natifs de Côte-d'Ivoire sont passés de 12 072 en 1982 à 29 885 en 1999. Les natifs du Congo (Brazzaville), pour la même période, sont passés de 8 492 à 35 449

³⁹ Le travailleur balayeur a fait partie des images fortes associées à l'immigration africaine en France. En décembre 1974, trois éboueurs Maliens et Sénégalais sont reçus à l'Élysée le matin de Noël par le président de la République Valérie Giscard d'Estaing. Alors accueillis pour le petit-déjeuner (lors duquel on leur offre un cadeau de Noël comprenant une dinde), ils sont ensuite interviewés dans un entretien qui reflète alors une exagération de l'évènement et son caractère maladroit : https://www.youtube.com/watch?v=o_6C2ZUg6VE. Pour un retour sur cet accueil à l'Élysée, voir Laurens, 2008.

⁴⁰ Puis arrivent le Congo Brazzaville (61 934), Madagascar (61 203), l'île Maurice (35 928), les Comores (32 958), la Guinée (31 267), l'Angola (19 803) et, la Mauritanie (15 832). Chiffres INSEE recensement de la population 2014 (France entière).

individus, se plaçant en 1999 en troisième position juste après les Maliens (Barou, 2002, p. 11)⁴¹, lesquels ont entre-temps reculé dans le classement. Les groupes majoritaires identifiés renvoient essentiellement à des pays anciennement sous colonisation française, l'affinité linguistique comme les réseaux de connaissance en pays d'immigration jouant un rôle tout à fait crucial dans le choix du lieu de destination. Mais il est à souligner que la France est de moins en moins le pays européen d'arrivée privilégié, les trajectoires des émigrants subsahariens se diversifiant en s'élargissant, notamment, aux pays d'Europe du Sud (Lessault & Beauchemin, 2009a)⁴².

S'est donc opérée une croissance des effectifs de divers groupes nationaux et un redéploiement des pays représentés sur le territoire français. L'élargissement des zones d'émigration aux pays d'Afrique centrale, essentiellement à partir des années 1980, y figure comme l'élément notable. Ces années-là amorcent également une féminisation des visages de l'immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne.

B. La féminisation des profils

À partir du milieu des années 1970 et en particulier des années 1980, l'arrivée des conjointes (et des enfants) des travailleurs immigrés modifie les formes de la présence subsaharienne en France en en faisant apparaître la dimension familiale. En 1982, on évalue à 62 172 le nombre de femmes installées en France, soit 36,17 % de l'ensemble des migrants d'Afrique subsaharienne ; en 1990, elles sont 117 382, soit 42,66 % ; et en 1999, elles atteignent 47,6 % de l'ensemble avec 187 444 femmes comptabilisées. En 2006, elles sont 290 000 et dépassent les hommes pour la première fois en pourcentage, à hauteur de 50,8 %. En 2012, avec un total de 393 005 elles creusent l'écart en formant 51,3 % de l'ensemble (Barou, 2017a, p. 41-42)⁴³ et les récents chiffres nous indiquent un pourcentage de 51,6 % en 2014, avec 438 623 femmes recensées⁴⁴.

Mais leur présence croissante n'est pas seulement due au regroupement familial, les femmes sont aussi nombreuses, et de plus en plus, à partir de manière autonome, sans avoir

⁴¹ Chiffres INSEE recensements généraux de la population.

⁴² En 2004, les pays de destination privilégiés par les émigrants de l'Afrique subsaharienne au sein de l'OCDE étaient, par ordre décroissant : les États-Unis, la Grande-Bretagne et, arrivant en troisième position, la France (Lessault & Beauchemin, 2009a, p. 182).

⁴³ Chiffres INSEE recensements généraux de la population.

⁴⁴ Chiffres INSEE recensement de la population 2014 (France entière).

l'intention de rejoindre un conjoint ou un parent à destination⁴⁵ Que leur migration ait trait à des raisons économiques ou d'études ou bien encore d'autonomisation (un motif n'en excluant pas nécessairement un autre !), il est ainsi statistiquement probable qu'elle se réalise dans le cadre d'un départ individuel. S'il s'agit là d'un phénomène qui structure plus largement les mouvements migratoires mondiaux, il est loin d'être nouveau. Dans son ouvrage remarquable sur la vie des femmes au sein de l'Afrique subsaharienne depuis le XIXe siècle, l'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch rappelle ainsi que la migration de femmes seules - ici vers la ville, que ce soit au Nigéria ou au Kenya - a souvent constitué pour ces dernières une voie de sortie de situations (économiques, conjugales et familiales) insatisfaisantes.

« [...] La migration féminine, en particulier celle des jeunes femmes, fut bien plus importante qu'on ne pourrait s'y attendre. Leur situation à la campagne était, on l'a vu, particulièrement pénible. Esclaves ou jeunes épouses, elles se trouvaient dépendantes et exploitées. Elles ont donc été parmi les premières à rechercher les opportunités offertes par les noyaux urbains nés de la colonisation, surtout dans le climat d'instabilité politique, d'insécurité, et de désorganisation sociale qui fut celui de la fin du XIXe siècle. » (Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 126)

D'emblée, il convient de souligner que les taux d'autonomie (et de féminité) dans les flux migratoires aujourd'hui observés varient avec les zones d'émigration et d'immigration considérées, en ce qui concerne à la fois les migrations internes et internationales. Ainsi, « comparées aux hommes, les femmes sénégalaises ou congolaises ont environ deux fois moins de chances de partir vivre dans un autre pays africain. En revanche, à destination du Nord, l'écart entre les sexes s'efface totalement chez les Congolais et se réduit notablement chez les Sénégalais. En somme, la migration afro-africaine est plus sélective selon le genre que la migration afro-européenne. » (Flahaux, Beauchemin & Schoumaker, 2010, p. 12). Toutefois, en matière de migration internationale et en particulier vers la France, des zones de départ se distinguent de manière remarquable au sein de l'Afrique subsaharienne : c'est le cas de l'Afrique centrale et du golfe de Guinée qui se distingue par de forts taux à la fois de féminité et d'autonomie enregistrés dans la population immigrée en France avec 57 % de femmes en

⁴⁵ Le nombre croissant de départs individuels est aussi observable s'agissant des migrations internes au continent africain. Sur l'essor des migrations de travail des jeunes filles vers la ville (et ses répercussions), voir en particulier les travaux des socio-démographes Véronique Hertrich et Marie Lesclingand qui s'appuient sur une recherche longitudinale conduite pendant plus de vingt ans en contexte rural malien (et notamment : Lesclingand, 2004 ; Lesclingand & Hertrich, 2017).

2008 dont 53 % qui sont arrivées célibataires ou « pionnières »⁴⁶ (en ayant devancé leur conjoint dans la migration), d'après les données obtenues grâce à l'enquête TeO « Trajectoires et Origines » (INED & INSEE, 2008 - Beauchemin, Borrel, Régnard, 2013, p. 2-3). Par comparaison, l'émigration depuis l'Afrique sahélienne présente un profil dominant plus « traditionnel » avec 51 % de femmes en 2008 dont 32 % sont arrivées célibataires ou pionnières (Beauchemin, Borrel, Régnard, 2013, p. 2). Cette différence notable et en particulier le caractère autonome des migrations en provenance d'Afrique guinéenne et centrale s'expliquent en partie par les structures familiales d'origine - matrilinéaires plus particulièrement, nous reviendrons sur ce type de modèle familial dans les chapitre III et V - au sein desquelles les femmes jouissent alors d'une autonomie et d'un statut singulier impliquant notamment la prise en charge économique de leur foyer. En ce qui concerne l'aspect de la féminisation plus grande observée depuis cette région, elle pourrait traduire le moindre regroupement familial effectué depuis l'Afrique sahélienne en lien, d'une part, avec la réticence du groupe familial (et des migrants hommes) - qui perdure - de le voir se réaliser et, d'autre part, avec la multi-résidence fréquente qui caractérise les familles et les couples sahéliens au sein de l'Afrique subsaharienne (Beauchemin, 2016, p. 168-170 ; Beauchemin, Borrel, Régnard, 2013, p. 3). Ainsi, alors que les personnes originaires du Ghana sont 23 % à continuer une vie de couple à distance dix ans après une séparation géographique due à la migration de l'un des conjoints en Europe, elles sont 39 % dans ce cas parmi les Congolais (R.D.C.) et 70 % parmi les Sénégalais (Beauchemin, 2016, p. 167).

Si l'on se penche sur les dix groupes nationaux d'Afrique subsaharienne les plus représentés en France en 2014, précédemment cités, les tendances migratoires genrées dessinées à partir de l'enquête TeO sont parfaitement vérifiées : parmi ces derniers, les pays d'Afrique guinéenne ou centrale (Côte-d'Ivoire, Cameroun, R.D.C., Congo Brazzaville) sont précisément ceux où la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes comparés à l'Afrique sahélienne (Sénégal, Mali, Guinée) où ce sont là les hommes qui sont les émigrés les plus nombreux. Les Camerounaises représentent la plus forte féminisation des flux (46 515 femmes contre 30 092 hommes)⁴⁷, soit 60 % de la population camerounaise installée en France - notons que celle-ci forme la première communauté d'Afrique subsaharienne sur le territoire

⁴⁶ Le terme est formulé dans le cadre de l'enquête TeO dans la distinction des différents types de migrations vers la France. Nous le remobiliserons tout au long de notre propos.

⁴⁷ Chiffres INSEE recensement de la population 2014 (France entière).

villeurbannais en 2011, avec une large majorité de femmes (62 %)⁴⁸, parmi lesquelles on compte également une part forte de personnes ne vivant pas en couple⁴⁹. Et à l'inverse, le deuxième écart entre les sexes le plus marqué parmi ces immigrations subsahariennes en France renvoie à la population originaire du Mali, plus masculine que les autres (41 250 hommes contre 27 649 femmes), avec près de 60 % de l'ensemble des immigrés maliens constitué par des hommes en 2014.

Au-delà des configurations au départ diverses (sur lesquelles nous serons amenés à revenir avec la description de notre échantillon d'enquête), les femmes sont assurément loin d'être, dans les dynamiques migratoires en cours, des protagonistes de second plan comme elles ont pu être perçues, il y a encore quelques décennies, au travers de leurs « seuls » rôles d'épouses et/ou de mères dans les années 1970 et 1980. À l'instar des tendances migratoires observées à l'échelle internationale et sur le territoire français - où les femmes forment plus de la moitié de la population immigrée (Beauchemin, Borrel, Régnard, 2013)⁵⁰, - s'est donc opérée une féminisation accrue des profils migratoires et leur diversification. Dans leur description des visages contemporains des migrations subsahariennes en France, les socio-anthropologues dépeignent aujourd'hui ceux de femmes jeunes, citadines, diplômées, et circulant individuellement au sein d'espaces transnationaux (Dia, 2014a ; Barou, 2002).

C. Des conditions d'existence différenciées mais relativement défavorisées

La variété des profils féminins est à inclure dans une diversité plus large caractérisant les populations émigrées d'Afrique subsaharienne vivant en France. Outre une diversité des sexes aujourd'hui installée et celle de l'origine nationale, ajoutons celle du diplôme et de la situation sociale plus largement - quoi que cette dernière soit encore à relativiser.

⁴⁸ Les effectifs de la population immigrée à Villeurbanne selon le pays africain de départ n'étant pas accessibles *via* le site internet de l'INSEE, une demande a été faite auprès du réseau Quetelet en 2015 afin de les obtenir (diffusés par l'ADISP Archives de Données Issues de la Statistique Publique et par le CMH Centre Maurice Halbwachs), à partir des chiffres INSEE du recensement de la population de 2011 (précisons que le secret statistique s'est vu appliqué sur une partie de ces données, n'autorisant pas la transmission des effectifs inférieurs à 10).

⁴⁹ Au sein de la population originaire du Cameroun résidant à Villeurbanne, 36 % des hommes âgés entre 26 et 54 ans ne vivent pas en couple tandis que parmi les femmes appartenant à la même tranche d'âge, la proportion s'élève à 54 %. D'après les chiffres du recensement de la population 2011 (tabulation sur mesure, INSEE, ADISP-CMH).

⁵⁰ Les femmes représentent 51,3 % de la population immigrée en France (chiffres INSEE recensement de la population 2014), part inchangée dans les données du recensement de la population récemment publiées (2018).

Tandis que la figure pionnière de l'immigrant subsaharien renvoie l'image d'un paysan sahélien illettré, on peut constater une vraie diversification de la formation des migrants *via* des niveaux d'instruction accrus. Au cours des dernières décennies du XXe siècle, l'émigration africaine à destination de la France et plus globalement de l'Europe se caractérise en effet par l'arrivée de populations plus instruites, en particulier avec la présence renforcée d'individus issus des sociétés d'Afrique centrale dont il est relevé qu'ils sont globalement plus éduqués que les émigrants de la région sahélienne (Barou, 2002 ; Poiret, 1996, p. 56 ; Mogueu, Brinbaum, Primon, 2010 ; INSEE, 2008, p. 43). En nous rappelant que ce sont les plus instruits qui ont le plus de chances d'émigrer, le démographe Cris Beauchemin signale une « sélection socio-économique spécialement marquée parmi les migrants subsahariens » : en 2000, chez les personnes ayant fréquenté des institutions scolaires pendant au moins treize ans, le taux d'émigration vers un pays de l'OCDE passe pour ces derniers à 129 pour 1000 (alors qu'il est seulement de 9 pour 1000 pour l'ensemble des migrants subsahariens considérés), constituant l'une des moyennes régionales les plus élevées du monde (Beauchemin, 2016, p. 164-165).

Dans un contexte français global où le niveau d'instruction présenté par les immigrants s'accroît au fil des années (Mogueu, Brinbaum, Primon, 2010), celui trouvé au sein de la population originaire d'Afrique subsaharienne apparaît très varié puisque sont à la fois largement représentés des individus n'ayant aucun diplôme ou bien dotés du seul Certificat d'Études Primaires (37 % en 2008) et ceux qui ont effectué un parcours dans le supérieur (26 % dans leur ensemble pour la même année, dont 11 % pour le supérieur court : bac + 2 ans ; et 15 % pour le supérieur long : licence ou plus)⁵¹. Cette disparité, déjà relevée à partir des données fournies par l'INSEE en 1999 (Barou, 2011, p. 36), forme une polarisation des niveaux d'instruction reflétant la variabilité des profils rencontrés en France⁵². Si l'on regarde de près les résultats fournis par l'enquête TeO, les immigrés en France originaires de l'Afrique guinéenne ou centrale présentent des degrés d'instruction plus élevés que ceux de l'Afrique sahélienne : parmi les premiers, sexes confondus, ils sont 15 % à ne détenir aucun diplôme contre 44 % parmi les seconds et ils sont, respectivement, à 30 % et à 18 % détenteurs d'un diplôme du supérieur (Mogueu, Brinbaum, Primon, 2010, p. 41)⁵³. Cette distinction régionale

⁵¹ Sur les personnes de cette population âgées de 30 à 49 ans, non étudiantes, chiffres INSEE recensement de la population 2008 (INSEE, 2012, p. 165).

⁵² Pour le reste de la composition selon le niveau d'études en 2008, 18 % ont un niveau BEPC, CAP ou BEP et 19 % ont un niveau baccalauréat.

⁵³ Sur une population immigrée ici âgée de 18 à 50 ans, non élève ou étudiante au moment de l'enquête.

forte, que nous retrouverons sur d'autres plans, peut à la fois renvoyer à des profils migratoires au départ distincts et à des situations différenciées des pays d'origine au regard de l'éducation⁵⁴.

Si une proportion importante de diplômés du supérieur, hommes comme femmes, est relevée parmi la population subsaharienne, cela ne se reflète pas nécessairement dans la répartition des postes occupés sur le marché du travail en France. Notons d'abord qu'en 2010, à l'instar de ce qui était observé dix ans plus tôt (Couillet, 2010, p. 47), le taux d'activité des immigrés subsahariens est supérieur à celui de l'ensemble des immigrés, à 79 % contre 71 % (il est de 78 % pour la population non-immigrée), et cela est encore plus marqué chez les femmes originaires d'Afrique subsaharienne qui présentent un taux d'activité de 73 % contre 61 % pour l'ensemble des femmes immigrées (INSEE, 2012, p. 181)⁵⁵. Une large majorité des immigrés subsahariens est salariée dans le secteur privé, à 82 % contre 77 % pour l'ensemble des immigrés (2012, p. 197)⁵⁶. Tandis que dans les années 1960 les travailleurs subsahariens étaient sur-représentés dans les emplois de manœuvres (Couillet, 2010, p. 48), aujourd'hui, ils (et elles) se concentrent nettement dans le secteur tertiaire à 83 %, avec les taux les plus élevés identifiés dans les « activités de services administratifs et de soutien » (sociétés de nettoyage, services de garde et de patrouille, location d'équipements, etc.) à 17 % et en « santé humaine et action sociale » (infirmiers, sages-femmes, aides-soignants, etc.) à 14 % (INSEE, 2012, p. 195).

S'agissant des catégories socioprofessionnelles qui nous intéressent plus particulièrement, les personnes originaires d'un pays de l'Afrique hors Maghreb sont majoritairement trouvées, en 2010, chez les employés à 41 % (dont 20 % au sein des services

⁵⁴ Si l'accès à l'instruction des enfants s'est globalement amélioré à la fin du XXe siècle dans les sociétés d'Afrique subsaharienne, les marges de progrès restent importantes. Le rapport mondial de l'UNESCO de 2015, dédié au suivi de l'objectif d'une « Éducation pour tous », émet en effet des observations contrastées en fonction des pays considérés. Si l'on observe les taux d'alphabétisme en 2012 chez les adultes (15 ans et plus) dans les onze pays d'émigration des femmes enquêtées dans le cadre de cette thèse, les résultats sont très disparates, partant d'un taux d'alphabétisation de 25 % en Guinée et de 29 % au Bénin et allant jusqu'à un taux de 79 % au Congo Brazzaville et de 82 % au Gabon (pour les pays restants, par ordre croissant : République centrafricaine : 37 %, Côte-d'Ivoire : 41 %, Sénégal : 52 %, Togo : 60 %, R.D.C. : 61 %, Cameroun et Ghana : 71 %). Au total, l'Afrique subsaharienne présente en 2012 un taux d'alphabétisme de 59 % contre une moyenne mondiale de 84 % (UNESCO, 2015, p. 14), dont les filles sont les premières à pâtir (61 % des personnes analphabètes en Afrique subsaharienne sont des femmes - UNESCO, 2015, p. 14).

⁵⁵ Sur une population âgée de 25 à 64 ans. Le taux d'activité élevé des immigrés subsahariens est notamment à mettre en lien avec le jeune âge de cette population.

⁵⁶ Leur sous-représentation dans le secteur public - à 13 % (et à 11 % pour l'ensemble des immigrés) en 2010 - (INSEE, 2012, p. 197) peut aisément s'expliquer par l'accès limité aux postes de la fonction publique aux immigrés étrangers, n'ayant pas la nationalité française.

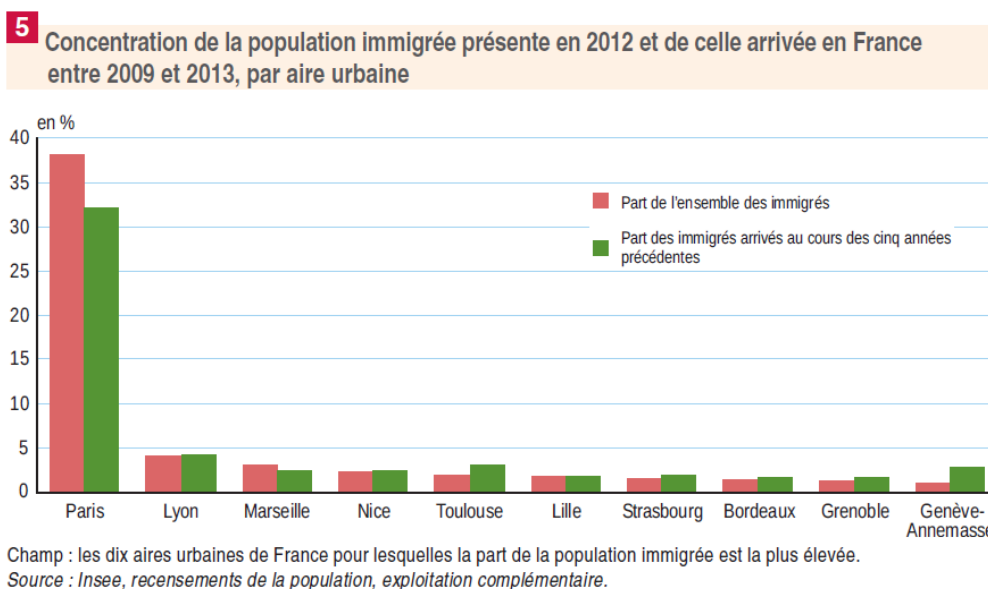
aux particuliers) ainsi que chez les ouvriers à 33 % (dont 16 % d'ouvriers qualifiés et 17 % d'ouvriers non qualifiés) contre 31 % d'employés et 32 % d'ouvriers représentés au sein de l'ensemble des immigrés. Ils sont 8 % à appartenir à la catégorie de cadres et de professions intellectuelles supérieures contre 13 % pour l'ensemble des immigrés ; 13 % au sein des professions intermédiaires contre 14 % pour l'ensemble des immigrés ; et seulement 5 % chez les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise contre 10 % pour l'ensemble des immigrés (INSEE, 2012, p. 193). Ainsi, dans la continuité des remarques formulées par Jacques Barou face aux chiffres de l'INSEE en 2005 (Barou, 2011, p. 36-37), apparaît une inadéquation entre la part significative des émigrants diplômés du supérieur et leur place au sein du marché du travail français, en l'occurrence majoritairement située chez les employés et les ouvriers. Ce décalage évoque sans conteste la déqualification et les discriminations existant en contexte migratoire et auxquelles les populations issues des migrations subsahariennes se voient particulièrement exposées (Brinbaum et *al.*, 2010 ; DSED / Ministère de l'Intérieur, 2015 ; Gosselin et *al.*, 2016). Rappelons, enfin, que les familles subsahariennes présentent globalement une plus forte exposition à la précarité. À titre d'exemple, en 2010, la pauvreté en termes de conditions de vie⁵⁷ touche 36 % des ménages dont la personne de référence est originaire d'un pays d'Afrique hors Maghreb, contre 19 %, des ménages immigrés dans leur ensemble (26 % pour les ménages dont la personne de référence est originaire du Maghreb), et 12 % pour les non-immigrés, soit trois fois plus que ces derniers (INSEE, 2012, p. 217).

L'immigration subsaharienne en France se caractérise indubitablement par sa diversité et par l'histoire, longue, dans laquelle elle prend sens. Ne prenant véritablement son essor qu'au tournant des années 1980, elle reste encore à mieux connaître et cela est d'autant plus vrai au sein des contextes d'arrivée locaux. Au sein de l'agglomération lyonnaise, la commune de Villeurbanne, où le terrain d'enquête de cette thèse s'est inscrit, est la parfaite illustration de migrations africaines récentes marquant de diverses manières leur territoire d'installation et restant largement, dans leurs formes et dans leurs ancrages, à mieux identifier.

⁵⁷ La « pauvreté en termes de conditions de vie », telle qu'elle est ici formulée par l'INSEE, renvoie au manque de bien-être matériel vécu à l'échelle du ménage, selon des indicateurs définis (l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement). Un taux de pauvreté « monétaire » est par ailleurs distingué par l'INSEE.

2. Contexte local villeurbannais

Si l'agglomération parisienne reste la zone historique d'accueil de l'immigration subsaharienne en France - avec, en 2008, 6 immigrés sur 10 originaires d'un pays d'Afrique hors Maghreb installés en Île-de-France (INSEE, 2012, p. 116) -, d'autres pôles d'accueil se dégagent. Parmi eux, figure la région Auvergne-Rhône-Alpes et, en son sein, l'aire urbaine de Lyon (incluant Villeurbanne) qui, notamment en tant que zone très urbanisée, attire nombre d'immigrants.



(INSEE, avril 2016)

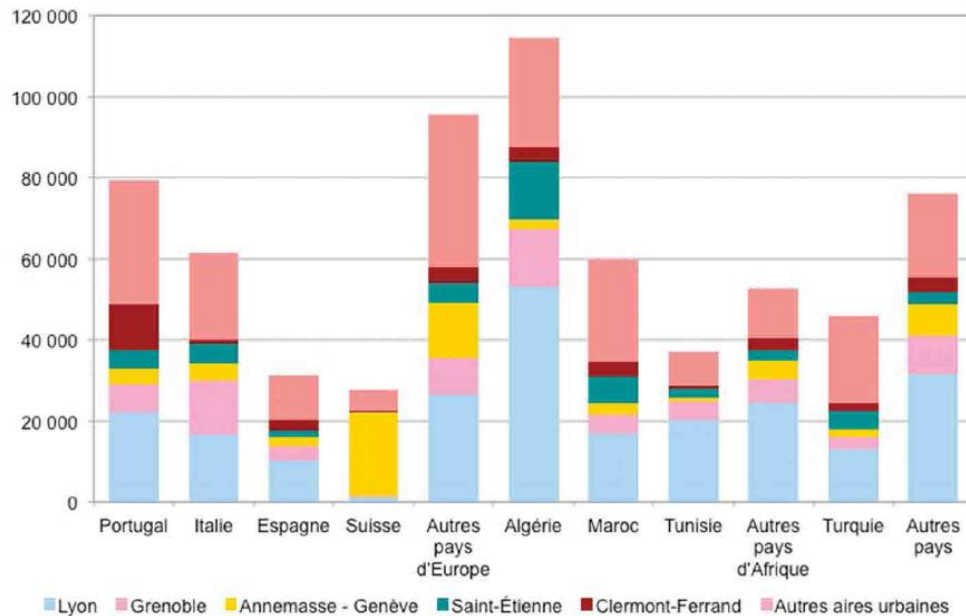
En 2014, à Villeurbanne, les émigrants d'un pays africain hors Maghreb représentent 17 % de la population immigrée de la commune⁵⁸ - le pourcentage est précisément le même pour la ville de Lyon (INSEE, recensement de la population 2014). C'est là une part qui, à l'instar de ce qui

⁵⁸ Avec un effectif de 4 534 personnes originaires des « Autres pays d'Afrique » (hors Maghreb, tel qu'établi par la catégorisation de l'INSEE) parmi la population immigrée de la commune représentant 26 635 personnes. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2874036?sommaire=2874056&geo=COM-69266#IMG1B_V1_ENS D'après les dernières données du recensement de la population (2018), cette part des personnes originaires des pays d'Afrique hors Maghreb au sein de la population immigrée à Villeurbanne s'établit à 18 %.

est observé à l'échelle nationale, est toute relative au regard des autres origines migratoires⁵⁹, mais qui est allée grandissante au fil des années et qui est encore appelée à croître⁶⁰.

4 Les grandes aires urbaines régionales marquées par l'histoire de l'immigration et leur position géographique

Répartition des immigrés selon leur pays d'origine entre les grandes aires urbaines régionales



Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

(INSEE, septembre 2016)

Quelques études socio-anthropologiques se sont intéressées à cette présence subsaharienne à Lyon dès les années 1970 au travers de l'ancrage des travailleurs migrants dans la ville (Barou, 1975)⁶¹ ou, plus récemment, par le prisme des « maquis », lieux de sociabilité communautaires (Vanderlick, 2012). Et aujourd'hui, le quartier Guillotière - et sa Grande Rue en particulier ou la rue Sébastien Gryphe⁶² - est nettement identifié comme un centre névralgique de cette immigration et fait partie, « en tant que carrefour commercial mais aussi social pour les immigrés africains de l'agglomération lyonnaise » (Vanderlick, 2012, p. 7), des

⁵⁹ Par comparaison, en 2014, les personnes originaires du Maghreb résidant à Villeurbanne forment 40 % de la population immigrée de la commune (dont 23 % pour les seuls ressortissants algériens), celles originaires du Portugal près de 5 % et celles d'Italie 4 % (INSEE, recensement de la population 2014).

⁶⁰ La croissance continue que connaît cette immigration depuis plusieurs décennies et les facteurs au départ identifiables dans les pays d'origine (voir section IV de cette introduction) appuient la thèse d'une augmentation maintenue des migrations subsahariennes.

⁶¹ Cet article du socio-anthropologue Jacques Barou est tiré de sa recherche doctorale (conduite en anthropologie), alors pionnière sur la question des migrations africaines vers la France.

⁶² Lesquelles sont singulièrement investies par des femmes d'origine subsaharienne, à travers leurs restaurants ou salons de coiffure.

lieux commentés lors des balades urbaines racontant l'histoire des migrations dans la ville⁶³. Même s'il apparaît que la présence subsaharienne se soit d'abord fixée à Lyon au cours des années 1970 où elle était encore très faible (voir la carte jointe, ci-dessous), la vie des émigrant(e)s originaires de l'Afrique subsaharienne et l'histoire de cette installation aujourd'hui avérée à Villeurbanne, y restent encore inexplorées. En effet, mises à part des informations éparses trouvées au sein des quelques travaux autour de l'immigration subsaharienne sur le territoire global de « l'agglomération » ou de la « région » lyonnaise (Nantois, 1997), aucune étude portant spécifiquement sur cette immigration à Villeurbanne n'a été recensée.

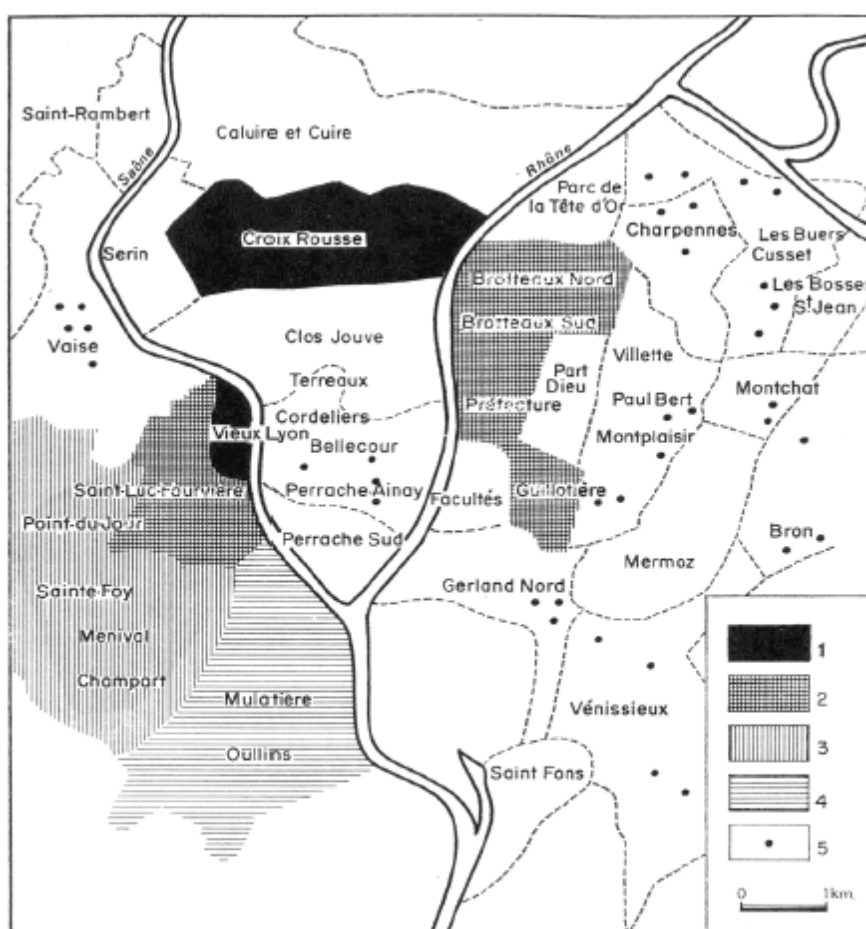


Fig. 2. — La répartition des travailleurs africains dans Lyon et son agglomération.
 (Sources : A. ADAMO, op. cit.).
 1. Plus de 20 %. — 2. de 10 à 20 %. — 3. de 5 à 10 %. — 4. de 2 à 5 %. — 5. Moins de 2 %.

(Barou, 1975, p. 372)

⁶³ Telles que celles proposées au public par les musées Gadagne.

Première commune de l'agglomération lyonnaise en termes de population - avec 148 543 habitants en 2014 (INSEE, recensement de la population), Villeurbanne est assez emblématique des dynamiques sociales et urbaines contemporaines. Son histoire et des fragments de ses espaces concrets sont marqués par un passé industriel et populaire et par des héritages culturels métisses façonnés par les arrivées successives d'immigrant(e)s. Outre une réputation de « multi-culturalité » - que des élus, membre associatifs ou habitants se plaisent à évoquer⁶⁴ - la ville a en effet été le point de destination pour des émigrés italiens puis des Espagnols, Arméniens, Russes, Turcs ou Algériens, au cours du siècle dernier⁶⁵. L'arrivée notable d'émigrants en provenance de pays de l'Afrique subsaharienne est intervenue plus récemment, dans les années 1970 et 1980 au sein, plus largement, de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Schweitzer et *al.*, 2009, p. 45). Immigration récente, elle n'en est pas moins aujourd'hui installée et visible.

Palpable, l'immigration subsaharienne l'est d'abord si l'on se reporte aux 17 % de ses ressortissants représentés dans la population immigrée villeurbannaise et à la diversité de leurs origines nationales. En 2011, les effectifs les plus nombreux sont d'abord ceux des émigrants originaires du Cameroun (595 personnes recensées, hommes et femmes confondus), suivis par ceux du Sénégal (511 personnes) et, en troisième position, figurent les émigrants de la République Démocratique du Congo (avec 435 personnes). Puis leur succèdent, en deçà du nombre de 400 individus, les ressortissants de la Côte-d'Ivoire (367 personnes), du Congo Brazzaville (361 personnes) et de Madagascar (335 personnes). Les chiffres tombent ensuite à 200 individus voire un peu plus avec la Guinée (219 personnes), l'Angola (209 personnes) ou les Comores (190 personnes)⁶⁶. Notons que si nous retrouvons dans les premiers groupes nationaux ici représentés les groupes dominants relevés à l'échelle nationale (tels que le Sénégal, le Cameroun, la R.D.C ou la Côte-d'Ivoire), le Mali, pays emblématique des migrations africaines vers la France, n'arrive qu'à la 15^{ème} position à Villeurbanne (et 16^{ème} à Lyon, en 2011 également) tandis qu'il est 5^{ème} dans la population subsaharienne immigrée en

⁶⁴ « Tous venus d'ailleurs, tous devenus d'ici » est une formulation souvent entendue au sujet de Villeurbanne. Au-delà du slogan, elle a été régulièrement défendue par la municipalité socialiste *via* son maire Jean-Paul Bret (en poste de 2001 à 2020).

⁶⁵ Pour un bref retour sur l'histoire des migrations dans la ville, voir : Mouchit, « Immigration à Villeurbanne depuis la fin du 19^e siècle », 2014 (texte en ligne, *Le Rize+*, *Encyclopédie de Villeurbanne*)

http://lerizeplus.villeurbanne.fr/arkotheque/client/am_lerize/encyclopedie/fiche.php?ref=20#_ftn9

⁶⁶ D'après les chiffres du recensement de la population 2011 obtenus par le réseau Quetelet (tabulation sur mesure, INSEE, ADISP-CMH).

France (chiffres recensement de la population 2014, précédemment cités). Ce constat ramène à la présence plus marquée d'individus originaires d'Afrique guinéenne et centrale dans l'agglomération lyonnaise, comparée à la région parisienne qui concentre davantage d'émigrants pionniers, d'origine sahéenne. Face à ces données statistiques sur le territoire villeurbannais, rappelons que le groupe des immigrés camerounais est majoritairement représenté par des femmes (62 %), lesquelles ont été en cela l'une de nos « populations-cible » dans la constitution de notre échantillon d'enquête.

S'agissant des périodes d'arrivée en France des immigrants subsahariens installés à Villeurbanne en 2011⁶⁷, les entrées les plus nombreuses se situent (pour toutes les origines représentées susmentionnées) au sein de la période 2000-2011 (Sénégal compris). De nombreux pays tels que la R.D.C, le Congo Brazzaville, l'Angola ou encore la République centrafricaine n'ont pas d'effectifs avant les années 1980 (ce n'est pas le cas du Cameroun qui en présente dès 1945-1974), confirmant l'élargissement relativement récent des pays d'émigration vers la France aux zones centrales du continent. Et si l'on examine l'ancienneté d'arrivée, les périodes d'installation en France les plus longues sont relevées chez les immigrés malgaches, camerounais, sénégalais et ivoiriens (une trentaine d'années, voire une quarantaine pour les trois premiers).

Au-delà des statistiques, la présence subsaharienne dans la ville est matérielle. À l'instar de ce qui est observé dans le quartier de la Guillotière, dans une moindre mesure néanmoins, des espaces commerciaux - « magasins exotiques » d'alimentation ou boutiques de coiffure - ont fait leur apparition, sur le cours Tolstoï notamment. Outre ces espaces aisément repérables dans la ville, les structures associatives y trouvant leur siège sont une expression des diverses immigrations et des mobilisations qui sont les leurs en contexte migratoire français. Le paysage associatif, dense à Villeurbanne, comprend plusieurs associations (ou collectifs d'associations) de cultures africaines. Formées en référence à une appartenance nationale (à titre d'exemple, parmi d'autres, le collectif d'associations sénégalaises SOPE, « Solidarité pour Exister »⁶⁸)

⁶⁷ Données auxquelles nous avons également pu accéder grâce au réseau Quetelet. Les périodes d'arrivée en France qui ont été établies sont les suivantes : 1884-1944 ; 1945-1974 ; 1975-1981 ; 1982-1999 et, 2000 et après. Notons que dans ces données obtenues (ainsi que dans celles concernant l'ancienneté d'arrivée en France), une partie variable de chaque effectif se retrouve aussi en « non déclaré ».

⁶⁸ Après avoir investi un local mis à disposition par la municipalité (« l'Arbre à Palabres »), le collectif SOPE organise aujourd'hui ses activités au sein d'une maison (là aussi détenue par la Ville et ayant appartenu à une personne sans héritiers, alors mise à disposition de SOPE au début des années 2000), dans le quartier Croix-Luizet, communément appelée « maison SOPE ».

associée, ou non, à une dimension féminine (comme l'UFAB, Union des femmes et amis du Bénin) ou ramenant parfois à une origine régionale donnée (sans que cela constitue un critère excluant pour ses adhérent(e)s - à l'image de l'association des Femmes de Labé)⁶⁹, leurs actions poursuivent différents buts. Sans que les unes excluent les autres, peuvent être ici soulignées les actions de soutien en direction des pays d'origine (financement d'équipements ou de matériel dans des écoles, hôpitaux ou à usage agricole, notamment) ; les actions éducatives à destination des jeunes publics à Villeurbanne et au-delà dans l'agglomération ; les actions de promotion et de valorisation des cultures africaines ; ou les actions de mémoire⁷⁰. Concernant ce dernier élément, notons qu'un travail de commémoration est réalisé par l'association des Amis de la présence africaine à Lyon au cimetière militaire de la Doua où, chaque année, elle prend part à un hommage rendu aux soldats africains enterrés là, qui avaient été mobilisés sous le drapeau français lors des deux guerres mondiales⁷¹. Au-delà des temps de rassemblement qu'elles ouvrent d'abord à leurs membres, les associations donnent ainsi à voir certains pans de la ville et de son histoire globale.

Nous avons rencontré un certain nombre d'émigrantes par le biais de ces structures associatives qui, si elles n'impliquent bien sûr pas l'ensemble des personnes immigrées, livrent des éléments de compréhension quant aux différenciations de sociabilités observées et au rapport entretenu, plus largement, avec la société d'installation. Au-delà des « preuves » de la présence subsaharienne sur le territoire villeurbannais, ce sont les parcours de vie des émigrants installés qui nous intéressent. Ils sont une voie, incarnée, par laquelle peuvent être appréhendés à la fois les motifs de départ, les aléas de l'expérience migratoire et ses incidences diverses. Pour plusieurs motifs, nous avons fait le choix d'approcher ces parcours par l'angle de leurs itinéraires féminins depuis l'Afrique subsaharienne et des vies conjugales construites.

⁶⁹ Du nom d'une région en Guinée (Conakry).

⁷⁰ Ces lignes s'appuient sur des observations réalisées lors d'événements organisés par les associations à Villeurbanne ou dans l'agglomération lyonnaise ainsi que sur la conduite d'entretiens avec divers membres associatifs. Nous présenterons, dans la prochaine section de cette introduction générale, ces matériaux à disposition.

⁷¹ Ce sont aussi des membres de l'association qui ont entrepris des recherches ayant permis d'établir une liste des noms des soldats enterrés.

3. Contextes africains, femmes et sphère conjugale : les raisons croisées d'un sujet

Pour quelles raisons s'intéresser aujourd'hui aux migrations de femmes en provenance du continent africain en plaçant au cœur de nos préoccupations leurs expériences conjugales ? Deux ordres de réponse apparaissent ici : continuer à renseigner les formes féminines de l'expérience migratoire et mieux appréhender la vie quotidienne des immigrés africains installés en France.

D'abord, notre travail s'inscrit dans la continuité des travaux visant à restituer la place (et le rôle) des femmes dans les processus migratoires, à l'instar de ceux, précurseurs, de la sociologue Mirjana Morokvasic (son article dédié aux femmes migrantes « Birds of passage are also women... », devenu référence, est publié en 1984 dans un numéro de l'*International Migration Review* puis, entre autres : 1986, 2008, 2011). Occultée pour diverses raisons (voir Morokvasic, 2008 et Green, 2002) et notamment parce que l'acte de migrer n'était d'abord pensé qu'au masculin, la migration des femmes n'a commencé à faire l'objet de travaux que dans le courant des années 1970 et surtout 1980, par l'entremise d'auteures femmes essentiellement (on notera, en 1979, la publication d'Isabel Taboada-Leonetti et Florence Lévy, alors pionnière en France, sur les femmes immigrées). Bien que la présence d'immigrées se renforce en France dans les années 1980 avec le regroupement familial (et qu'elle n'ait pas été inexistante jusque-là), l'immigration de femmes a été « découverte » après coup par les études émergentes. En dehors de quelques travaux pionniers relevés dans les années 1980 voire 1970⁷², c'est surtout à partir des années 1990 et 2000 que les travaux académiques se consacrent aux femmes migrantes et que les numéros de revue et journées d'études « Femmes, genre, migrations » deviennent familiers. Pour reprendre une expression tirée du beau chapitre consacré aux immigrées par l'historienne américaine Nancy Green, ces dernières sont bien entrées « sur la scène historique et historiographique » (Green, 2002, p. 118). Pour autant, le thème des femmes dans l'immigration ne s'est pas épuisé. Il reste à étudier la multiplicité de leurs expériences et des profils, au-delà notamment des situations particulièrement traitées - autant médiatiquement que scientifiquement - telles que celles de la domesticité ou de la prostitution (Morokvasic, 2011). Plus encore, il reste à interroger les possibles lieux de redéploiement des rapports – et des pouvoirs – entre les sexes en migration, au gré des situations sociales et culturelles observées.

⁷² Quelques-uns d'entre eux ont déjà été mentionnés (voir p. 16).

Pour mener notre réflexion autour des rapports de genre en contexte migratoire, nous basons notre enquête sur les expériences et points de vue des femmes - ceux des hommes étant alors saisis par le seul truchement des premières. C'est là un parti-pris motivé, d'abord, par l'objectif de contribuer à une meilleure connaissance des parcours migratoires féminins en France et de mettre en question les représentations figées qui peuvent les entourer. Par ailleurs, compte tenu de la position dominée des femmes majoritairement observée au sein des systèmes de genre, l'une des questions directrices sous-jacentes est de voir dans quelle mesure l'expérience migratoire peut, ou non, constituer une ressource (et si oui, comment) à disposition des émigrantes, donnant à voir, *in fine*, les enjeux de pouvoir cristallisés par le départ. L'approche par les itinéraires féminins peut sembler contradictoire au regard de la notion de genre consistant précisément à examiner la valeur sociale d'un sexe en rapport à celle de l'autre sexe. Mais, s'il est vrai que nous recueillons les seules subjectivités féminines, celles-ci n'en constituent pas moins une entrée - depuis leurs situations singulières - vers les rapports de genre noués dans les différentes composantes de leurs parcours, matrimoniale notamment. En outre, dans l'analyse des parcours conjugaux, les diverses données permettant de situer le conjoint ont été systématiquement recueillies (âge, ascendance migratoire, profession, niveau d'instruction, etc.) afin d'évaluer la condition et les ressources de l'un(e) en rapport avec celles de l'autre⁷³.

L'étude des migrations de femmes à partir des vies matrimoniales depuis le continent africain vient renseigner certains aspects des immigrations subsahariennes restant à investiguer pour la littérature sociologique.

L'immigration africaine en France a été approchée dès les années 1960 et 1970 par des publications centrées sur la condition des travailleurs d'Afrique (voir leur recension faite par Kuczynski & Razy, 2009). Des ouvrages majeurs sur cette immigration pionnière en provenance de la région de la vallée du fleuve Sénégal paraissent dans les années 1990 : elle a été abordée sous l'angle des échanges des émigrants avec leurs communautés villageoises d'origine (Quiminal, 1991), de l'insertion des familles en France et des processus identitaires en jeu (Timera, 1996), de l'inclusion de celles-ci dans l'espace urbain (Poiret, 1996) ou plus particulièrement des parcours vécus par les femmes venues rejoindre leurs conjoints en France (Nicollet, 1992). Depuis, les monographies essentiellement dédiées à la vie quotidienne des

⁷³ « [...] Researchers have also pointed out that it is not merely absolute resources that determine relationship power and structure gender relations but, rather, the relative position of women with respect to men. Age and educational differences between partners reflect a differential command over resources. » (Parrado, Flippen & McQuiston, 2005, p. 350)

émigrant(e)s en France ont manqué, à l'exception notable d'une enquête récente traitant à la fois des sphères familiale, professionnelle et citoyenne et incluant une approche intergénérationnelle de la présence subsaharienne (Barou, 2011).

Il est vrai qu'aujourd'hui on peut constater nombre de publications sur les migrants africains en France et en Europe, émanant de sociologues, démographes, anthropologues et ethnologues⁷⁴ ou géographes, et trouvées pour beaucoup d'entre elles dans les revues spécialisées dans les migrations⁷⁵ et, parfois, dans celles consacrées aux espaces africains ou « du Sud »⁷⁶ ou encore dans des revues thématiques ou plus généralistes. Au cours des années 1990 et 2000, les thèmes et les figures immigrées traités se sont grandement diversifiés en abordant par exemple davantage la vie familiale ou l'entrepreneuriat (pour un aperçu de la diversification des objets d'étude dans l'approche des migrations subsahariennes, voir : Timera & Garnier, 2010 ; Kuczynski & Razy, 2009). Par ailleurs, notons que de grandes enquêtes permettent aujourd'hui de disposer de données sur les immigrés subsahariens en France (et leurs descendants) : l'enquête TeO « Trajectoires et Origines » (2008, INED & INSEE), déjà citée, porte sur l'ensemble de la population française, immigrés et leurs descendants inclus⁷⁷ ; plus spécifiquement sur l'immigration subsaharienne : l'enquête MAFE « Migrations entre l'Afrique et l'Europe » (INED, depuis 2005) centrée sur les modes de l'expérience migratoire de migrants sénégalais, congolais (R.D.C.) et ghanéens et leur circulations entre leurs pays d'origine et divers pays d'immigration en Europe (France, Espagne, Italie, Belgique, Royaume-Uni et Pays-Bas) ; enfin, relevons l'enquête PARCOURS (2012-2013, ANRS - Agence Nationale de Recherches sur le Sida et les hépatites virales), sur la santé de la population migrante subsaharienne vivant en Île-de-France.

Bien que les publications se soient, il est vrai, considérablement diversifiées et que nous disposions d'éléments de connaissance apportés par différentes disciplines, plusieurs pans de l'immigration subsaharienne restent à renseigner, notamment autour de la sphère privée des

⁷⁴ Mais l'approche des migrations africaines externes au continent a buté contre des résistances dans le milieu anthropologique, marqué par l'influence des africanistes attachés aux études « locales », excluant le terrain des migrations vers la France (voir le propos développé par Kuczynski & Razy, 2009).

⁷⁵ Telles *Hommes & migrations* où des numéros consacrés au continent africain apparaissent régulièrement ou la *Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI)* et, dans une moindre mesure, *Migrations Société*.

⁷⁶ *Politique africaine* ou *Autrepart*.

⁷⁷ Une deuxième édition de l'enquête (TeO 2) a été lancée, dont la collecte s'est réalisée en 2019-2020. Les résultats et publications de TeO 2, prévues pour 2022, permettront ainsi de disposer de données actualisées.

personnes installées en France. Tandis que de nombreuses enquêtes ont pris pour objet les parcours matrimoniaux des personnes originaires du Maghreb et de leurs descendants (mentionnées dans la section I de cette introduction générale), ceux des émigrants subsahariens restent à mieux connaître dans leurs formes et dans leurs redéfinitions en migration. S'il existe bien des travaux touchant à la vie conjugale des émigrantes et des émigrants subsahariens en France (parmi eux, notamment : Fainzang & Journet, 1988 ; Nicollet, 1992 ; Timera, 1992, 1996 ; Quiquerez-Finkel, 1992 ; Poiret, 1996 ; Barou, 1992, 2011, Beauchemin, 2016), les enquêtes sinon les publications s'intéressant spécifiquement à cette sphère de la vie quotidienne et sans le prisme d'une « spécificité africaine » (*via* le thème de la polygamie, par exemple)⁷⁸ se font plus rares (relevons Nicollet, 1994 ; Azoulay & Quiminal, 2002 ; le Guen *et al.*, 2017). Alors que les « arrangements familiaux » des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne restent plus globalement à mieux identifier (Dia, 2014a, p. 145), nous nous y intéresserons par le biais des parcours féminins et de leur vie conjugale, sans privilégier une forme matrimoniale plutôt qu'une autre dans l'étude.



Le paysage des migrations subsahariennes contemporaines que nous avons dessiné à grands traits a donné à voir des temps de l'émigration africaine, des profils différenciés au sein de la population immigrée en France ainsi que des configurations sociales saillantes. Sa composante féminine et l'évolution de celle-ci reflète des dynamiques à l'œuvre à la fois dans les migrations africaines mais aussi plus largement dans les migrations internationales, ainsi caractérisées par une diversification accrue de leurs protagonistes et de leurs situations au départ. Pour appréhender cette présence subsaharienne, nous avons donc choisi la voie des parcours personnels des femmes migrantes, constituant l'occasion de mieux saisir leur élaboration et les dynamiques peut-être plus profondes ou les « révolutions silencieuses » (Locoh, 1996) dont ils portent la marque.

L'enquête de terrain menée et dont nous allons à présent rendre compte a accordé une attention toute particulière aux contextes et aux temporalités de l'expérience migratoire et à ce

⁷⁸ À partir des années 1980, dans un contexte français marqué par la problématique de l'intégration, la polygamie (comme l'excision) fait l'objet de publications et de rapports divers (voir Kuczynski & Razy, 2009, p. 84-86). Parmi ces publications, retenons l'ouvrage passionnant des anthropologues Sylvie Fainzang et Odile Journet à qui l'on doit reconnaître une approche de la polygamie non comme une spécificité ou une pratique « exotique » mais comme une forme d'union et un mode de socialisation de la sexualité féminine (Fainzang & Journet, 1988).

que ces derniers ont pu produire dans les parcours observés. Au sein de ces derniers, les subjectivités des enquêtées ont été replacées et prises en considération. Afin de tenter de répondre aux questionnements formulés dans notre introduction, nous avons principalement conduit une enquête biographique, celle-ci apparaissant être la plus à même de recueillir les parcours migratoires et conjugaux dans la durée et dans la diversité de leurs cadres sociaux d'actualisation et à la lumière du sens qu'ils peuvent revêtir pour celles qui les racontent.

Section IV - L'enquête : une approche biographique des parcours migratoires et conjugaux

En dépit des limites qui lui ont été associées, le récit de vie constitue une voie privilégiée pour accéder aux histoires individuelles, dans le cadre de l'expérience migratoire notamment. Entendre la voix de leurs protagonistes principaux - aussi subjective ou faillible puisse-t-elle paraître - n'est-t-il pas un moyen tout indiqué pour entrer dans ce que les parcours individuels contiennent ? Le recours à l'entretien biographique a dès lors constitué le cœur de notre méthode d'enquête⁷⁹. Il autorisait en particulier à accéder aux parcours conjugaux à la fois dans la durée et dans la diversité de leurs contextes depuis le pays d'origine et précisément au travers des subjectivités de celles qui nous les ont rapportés. Outre quarante-deux entretiens individuels menés, notre corpus est constitué de deux entretiens collectifs et d'une dizaine d'entretiens informatifs, dans le cadre d'une fréquentation régulière du réseau associatif des cultures africaines à Villeurbanne et à Lyon, nous y reviendrons. Les prises de contact engagées avec des femmes migrantes, qui ne se sont pas faites sans temporisations et quelques défections (rappelant que « raconter sa vie » ne va pas de soi...), ont abouti à la formation d'un échantillon d'enquête se caractérisant par une diversité avérée des profils sociodémographiques et des motifs au départ.

⁷⁹ Si le « récit de vie » et l' « entretien biographique » impliquent des différenciations dans leurs méthodes respectives (notamment, le récit de vie suppose une moindre directivité des entretiens menés et d'avoir rencontré l'enquêté à plusieurs reprises), nous les envisagerons dans un sens équivalent. Ils apparaissent en effet très proches dans leur démarche (qui en outre se voit appropriée de manières très diverses selon les chercheurs) : on y trouve « l'incitation à raconter » (Demazière & Dubar, 2004 [1997], p. 88) et le recueil de (fragments de) parcours de vie. Précisons par ailleurs que nous adoptons la définition « minimaliste » du récit de vie formulée par Daniel Bertaux, laquelle autorise à parler de « récit de vie » sans qu'ait été nécessairement abordé lors de l'entretien l'ensemble des étapes de vie d'un individu et dans les différentes sphères de son existence : « Une *conception minimaliste* [en italique dans le texte] du récit de vie sera proposée : il y a *du* récit de vie dès qu'il y a une description *sous forme narrative* d'un fragment de l'expérience vécue. » (Bertaux, 2010, p. 14).

1. Définir les modalités de l'enquête : une méthode essentiellement biographique

En vue d'identifier les formes du lien conjugal et les ressorts de sa formation au cours des parcours, la mobilisation du récit de vie est d'emblée apparue comme une méthode susceptible de fournir des éléments de réponses. Donnant à voir les temporalités façonnant les parcours, l'élaboration de l'action ainsi que les représentations, l'approche biographique⁸⁰ permet d'avoir accès aux « mondes vécus »⁸¹ par l'individu dans ce qu'ils ont de subjectif mais aussi de plus concret au travers des « pratiques "en situation" » (Bertaux, 2010). Aux côtés d'une méthode biographique, centrale dans notre enquête, se sont ajoutées la conduite d'entretiens informatifs ainsi que la fréquentation régulière d'événements associatifs au sein de l'agglomération lyonnaise. Celles-ci ont alors permis, au-delà du recueil d'informations sur les ancrages locaux de l'immigration subsaharienne, le recueil de points de vue et de représentations dominantes en lien avec nos préoccupations d'ordre conjugal et familial.

A. Par l'entretien biographique, accéder aux contextes et aux « mondes vécus »

Si le choix du recours à l'entretien biographique n'a pas fait l'objet de tergiversations, il n'est pas non plus anodin. Assortie du prisme du « parcours de vie », l'approche biographique faisait écho à nos préoccupations de recherche consistant à saisir les choix conjugaux des femmes migrantes dans leurs différents contextes (notamment temporel) et à travers le sens qu'elles y attribuent.

Encadré 2. Modalités de conduite des entretiens biographiques

Recueillis entre 2014 et 2016, un ensemble de quarante-deux récits de vie constituent notre matériau biographique même si les analyses se basent sur un corpus de quarante récits (un entretien ayant été retiré à la demande de l'enquêtée : voir son cas dans la section « Saisir le sens » ; l'autre entretien ayant été réalisé avec une émigrante n'ayant pas eu de résidence villeurbannaise⁸², laquelle est l'un des critères-filtre dans la constitution de l'échantillon).

⁸⁰ Par approche ou méthode « biographique », nous entendons les démarches d'enquête basées sur le recueil et l'étude de parcours de vie.

⁸¹ Nous empruntons ici la formulation à Claude Dubar (2007).

⁸² Les éléments d'analyse tirés de son entretien n'ont bien sûr pas pour autant été mis de côté dans l'appréhension de l'objet. Nous l'incluons même plus formellement dans certains pans de notre analyse (voir chapitre VII, où cela sera précisé).

Quelques-unes des enquêtées ont été rencontrées plusieurs fois, soit dans le cadre d'un nouvel entretien (la première rencontre n'ayant pas permis de terminer *l'interview*), soit dans le cadre d'échanges informels lors d'un déjeuner au domicile par exemple ou d'évènements culturels associatifs. Des compléments d'informations à l'entretien ont pu par ailleurs être demandés aux femmes enquêtées par voie téléphonique.

Tous les entretiens ont été conduits sur la base d'un guide construit de manière thématique suivant quatre axes : « Environnement socioculturel d'origine », « Le départ migratoire », « Vie(s) en pays d'immigration » (avec une partie centrale sur la vie conjugale) et, « Entre ici et là-bas : réalités et projections ». Semi-directifs, la composition de leurs questions a été amenée à évoluer au fil de l'enquête (une première question « d'ouverture » centrée sur la vie conjugale a été ajoutée et une attention plus importante a été donnée à des aspects qui ont paru pertinents dans notre étude (gestion de l'argent dans le couple ou définitions individuelles du « couple » ; *a contrario*, un certain nombre de questions ont été mises de côté, pour leur aspect plus périphérique et par manque de temps lors de l'entretien). Si le guide a été le support des échanges, il a été de moins en moins sollicité au cours de l'enquête et il a dès le départ laissé de l'espace aux sujets que les personnes enquêtées tenaient éventuellement à développer (le guide, dans sa version stabilisée, a été joint en annexe). Un deuxième guide d'entretien « condensé » a par ailleurs été conçu en cours d'enquête pour aborder les personnes ayant un temps limité (1 heure environ) et aborder avec elles les questions qui paraissaient essentielles.

La majorité des quarante entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone, le reste (onze d'entre eux) ayant fait l'objet de prises de notes à la demande de l'enquêtée. La durée moyenne des entretiens conduits est de 2 heures 20. La moitié se sont tenus au domicile de la personne enquêtée ; les autres se sont déroulés pour leur majorité sur le lieu de travail de l'enquêtrice, au Rize, dans une salle réservée à cet effet ; et sinon, dans un lieu public en ville : lieu de culte, restaurant, banc dans la rue ; sur le lieu de travail de l'enquêtée ; ou au domicile de l'enquêtrice. Lorsqu'ils ont été conduits au domicile des personnes, ils ont été le lieu d'observations (en particulier dans les cas où le conjoint et/ou les enfants étaient présents), l'ensemble des échanges tenus, du comportement et de l'activité des personnes mises en présence voire des habits portés, s'étant vu reporté dans un journal de terrain.

Les parcours de vie constituent la base de notre matériau d'enquête. Aujourd'hui largement mobilisé en sciences sociales et en sociologie en particulier, le « parcours de vie » a fait l'objet d'une conceptualisation à la fois comme méthode et approche théorique. Cela est

particulièrement vrai dans le contexte anglo-saxon où, principalement depuis les années 1980, le *life course* (ou parcours de vie) fait l'objet de publications contribuant à l'instituer en tant que courant et parti-pris théorique ou « paradigme » (Lalivé d'Épinay, 2012 ; Lalivé d'Épinay et al., 2005)⁸³. En France, l'effort de conceptualisation d'une méthode basée sur les « parcours de vie » ou sur les « parcours » (la dénomination variant selon les auteurs) est moins présent. Toutefois, les travaux de quelques sociologues ont œuvré dans ce sens à l'instar de ceux d'Emmanuelle Santelli sur lesquels s'appuie notre travail doctoral en termes d'approche des parcours (conjugaux) en contexte migratoire. Son apport consiste notamment à montrer comment l'analyse des parcours repose sur une double attention aux dynamiques temporelles et aux logiques d'interdépendance (Santelli, 2019, 2014a, 2014b ; voir également Bessin, 2009 ; Lalivé d'Épinay, 2012). En usant comme de **balises** dans l'approche de notre terrain d'enquête et dans les entretiens conduits, nous reprendrons à notre compte cette acception du parcours de vie :

« S'intéresser aux parcours des individus consiste à la fois à se montrer attentif à leur dimension subjective, restituée notamment à travers des récits de vie, et à inscrire ces cheminements individuels dans les contextes sociaux objectifs qui les balisent, ceux-ci étant appréhendés dans leurs multiples dimensions (temporelle, spatiale, économique, familiale, professionnelle, sexuée, etc.). » (Caradec, Ertul & Melchior, 2012, p. 11)

Cherchant à appréhender les phénomènes sociaux dans l'intrication de leurs dimensions individuelles et collectives, l'approche peut également être précisée comme suit :

« Because of the focus on the interplay of structure and agency over time, the life course perspective requires methodical approaches which grasp the objective (external) shape and formation of life courses as well as their subjective (internal) biographical meaning and dimension. » (Wingens et al., 2011, p. 6)

En somme, l'entrée par le parcours de vie implique d'aborder l'individu dans le cadre de ses structures sociales et dans son interaction avec elles. Cela suppose de replacer celui-ci dans son environnement social (dans sa pluralité) et, inversement, de repérer les appropriations individuelles de la structure sociale. Quelles contraintes (qu'elles soient administratives, familiales ou religieuses) sont ainsi susceptibles de peser sur le choix du conjoint et quels

⁸³ Voir les travaux du sociologue américain Glen H. Elder, auteur de référence sur la méthode du parcours de vie : Elder, 1994 ; Elder, Kirkpatrick Johnson & Crosnoe, 2003.

espaces d'action individuelle peuvent toutefois apparaître ? Il s'agit également d'insérer les parcours dans leurs trames temporelles (principalement, le temps biologique et social et le temps historique ou dit autrement, l'âge de l'individu et l'année calendaire dans laquelle il s'inscrit)⁸⁴ en les abordant dans une perspective diachronique⁸⁵.

Visant à saisir les interactions entre structure et action individuelle (ou « *agency* »)⁸⁶ en tenant compte de la trame temporelle, la démarche de recherche basée sur le parcours de vie apparaît particulièrement heuristique dans l'étude des migrations et de leurs protagonistes. Ayant pour ambition d'identifier les parcours de vie dans ce qu'ils ont de contraintes et d'opportunités, de continuités et de ruptures, elle fournit les moyens de mieux comprendre les répercussions que peut avoir le départ sur les existences individuelles et cela, dans une multiplicité de domaines : professionnel, conjugal, résidentiel, etc. (Wingens et *al.*, 2011 ; Collet & Veith, 2013). Si la voie du parcours de vie ou du *life course* laisse alors entrevoir des pistes de recherche nombreuses, elle reste encore largement à investir dans le champ des migrations (Wingens et *al.*, 2011).

Nous concernant, approcher les vies conjugales des émigrantes d'Afrique de l'Ouest et centrale vivant en France au travers des parcours de vie a précisément répondu à trois exigences principales posées dans l'élaboration de notre objet d'étude : circonscrire les contextes de formation du lien conjugal ; prendre la mesure de la donnée du temps ; et, considérer le sens que les personnes attribuent à leurs actions et à leurs parcours.

a) Saisir les contextes

Le premier objectif de notre recours à une méthode biographique est l'inscription de la conjugalité dans la pluralité de ses contextes de (re)formation. Nous l'avons vu, dans la première section de cette introduction générale, le conjugal a beaucoup à voir avec le non-conjugal ; dès lors, aller au-delà de la sphère matrimoniale en identifiant les parcours familiaux,

⁸⁴ Voir Lalive d'Épinay, 2012, p. 23-24.

⁸⁵ Pour tenter de résumer les éléments-clé de ce qu'il nomme « paradigme du parcours de vie », le sociologue Christian Lalive d'Épinay dégage trois principes : « totalité » (restituer à l'individu ses différentes dimensions : biologique, psychologique, sociale et culturelle), « temporalité » (considérer les cadres temporels dans lesquels il s'inscrit et leur articulation) et « l'individu-sujet » (saisir sa capacité d'agir ou *agency*) : Lalive d'Épinay, 2012, p. 23-26.

⁸⁶ Apparu dans la littérature anglo-saxonne, le concept d'« *agency* » connaît des traductions multiples (capacité d'agir, puissance d'agir, agentivité, etc.) et est notamment associé à l'œuvre de Judith Butler, philosophe et l'une des théoriciennes des études sur le genre.

professionnels ou scolaires permet de disposer d'éléments biographiques susceptibles d'avoir contribué à modeler les choix conjugaux réalisés à un instant de vie donné. Il est donc question de se focaliser sur la vie conjugale et les évolutions de ses modalités en la replaçant, pour chacune des femmes enquêtées, dans les contextes sociaux dans lesquels elle s'est vue formée⁸⁷.

En sciences humaines et sociales, le « contexte », éminemment central (en tant que variable(s) des phénomènes socio-historiques observés), se voit toutefois réduit au flou et à l'implicite en comparaison d'autres notions-clé du champ davantage définies (Mercier & Oiry, 2010 ; Demazière & Samuel, 2010). Associant des éléments hétérogènes⁸⁸, le contexte est, il est vrai, difficile à circonscrire.

« Le contexte n'est pas donné, c'est une construction sociale qui peut prendre de multiples figures, se situer à des échelles hétérogènes, de la plus éloignée de l'individu (niveau macrosocial) à l'échelle la plus proche (niveau microsociale) ou intermédiaire (niveau mésosociale). » (Demazière & Samuel, 2010, p. 3)

Au-delà d'une définition du « contexte » par un découpage thématique de la vie sociale, celui-ci peut être entendu de manières très diverses comme le spécifient ici le sociologue Didier Demazière et la démographe Olivia Samuel dans leur introduction d'un numéro de la revue *Temporalités* précisément consacré aux parcours individuels « dans leurs contextes »⁸⁹. Dans leur identification des possibles « contextes » sociaux entourant les individus, nous retiendrons notamment les « univers normatifs », les « systèmes institutionnels » ou encore les « interdépendances biographiques » (Demazière & Samuel, 2010, p. 8) qui sont apparus comme des facteurs venant influencer sur le choix conjugal des émigrantes que nous avons rencontrées – au travers, respectivement, de la place des normes sociales de la société d'origine ou des valeurs du groupe familial d'appartenance, des législations du droit au séjour (avec la contractualisation d'un mariage avec un ressortissant du pays d'accueil ou avec un étranger détenteur d'un titre de séjour comme accès à la résidence régulière en France) et, le poids de pressions (ou de promesses) familiales poussant au maintien d'une union.

⁸⁷ Dans cette perspective, le guide d'entretien constitué (voir en annexe) couvre différentes sphères de la vie sociale (scolarité, vie familiale, vie professionnelle, vie religieuse, sociabilités, etc.).

⁸⁸ « [...] Le contexte comprend des éléments physiques (environnement, saison, paysage, etc.), structurels (cadres, organisations, lois, règles, etc.), culturels (représentations, valeurs, etc.), sociaux (acteurs individuels ou collectifs et leurs actions), etc. Contrairement à ce qui se passe dans les sciences expérimentales, ce contexte ne peut jamais être défini de manière exhaustive. ». Et au sein du contexte, les auteurs distinguent les « ingrédients », les éléments de contexte « pertinents » car jouant un rôle dans un processus social donné (Mercier & Oiry, 2010, p. 36-37).

⁸⁹ Le numéro est en ligne : <https://journals.openedition.org/temporalites/1166>

Nous saisisant de la démarche décrite par les deux auteurs, nous chercherons précisément à mieux identifier ce qu'est un contexte, au-delà du terme générique, et à cerner non seulement les contraintes mais aussi les ressources qu'y puisent ou y inventent les femmes migrantes. Par le biais de l'entretien biographique, nous accédons aux parcours et à ces contextes qui les sous-tendent (à la façon dont Daniel Bertaux (2010, p. 7) assimilait le récit de vie à une fusée éclairante, donnant à voir, au fil de la narration de l'enquêté(e), les contextes sociaux au sein desquels il ou elle a pu évoluer). Et au-delà de l'identification des mécanismes des forces sociales agissantes, il est pour nous question de voir comment les parcours individuels se voient façonnés par eux et particulièrement, la manière dont les individus composent avec (Santelli, 2014a, 2014b).

b) Saisir le temps

Parmi les contextes divers entourant l'individu, figure celui du temps. Situé à la base de la démarche du *life course*, le « temps long » est un élément structurant des parcours de vie, incontournable dans l'étude des parcours migratoires et dans l'observation des trajectoires conjugales⁹⁰.

i- Le temps comme variable irréductible de l'expérience individuelle

La dimension du temps forme l'une des pierres angulaires de l'approche par le parcours de vie (Bessin, 2009 ; Lalive d'Épinay, 2012 ; Elder, 1994⁹¹) et elle se place au fondement de la méthode des récits de vie cherchant à étudier « l'action dans la durée » (Bertaux, 2010, p. 6). Il est en effet question de replacer les parcours recueillis dans leur épaisseur temporelle ou dit autrement, d'observer les expériences individuelles à la lumière de l'âge et de l'appartenance générationnelle et de replacer ces expériences dans le cours de leur succession. Lorsque nous évoquons « le temps », nous nous référons ainsi à la fois au temps socio-historique relatif à une

⁹⁰ Privilégiant le terme de « parcours » conjugaux, en lien avec notre approche méthodologique, nous serons quelques fois amenés à utiliser le terme de « trajectoires » conjugales/matrimoniales lorsqu'il s'agira d'observer avec une certaine hauteur un ou des parcours conjugaux donné(s), dans leur ensemble, afin de repérer leurs formes principales.

⁹¹ Glen H. Elder distingue quatre principes centraux dans un paradigme du parcours de vie : l'imbrication des vies humaines dans leurs temps historiques (« *lives and historical times* » : le parcours de l'individu se voit façonné par l'époque dans laquelle il s'insère au cours de sa vie) ; le poids de la temporalité au sein de ces vies (« *the timing of lives* » : les rôles sociaux diffèrent avec l'âge et les événements biographiques résonnent différemment selon le cycle de vie) ; l'interdépendance des vies entre elles (« *linked lives* » : les cours de vie des personnes proches de l'individu influent sur son propre parcours) et, enfin, l'action des individus (« *human agency* » : l'individu opère des choix dans l'environnement de contraintes et d'opportunités qui est le sien et il contribue ainsi à construire son parcours).

époque mais aussi et surtout, pour reprendre Glen H. Elder, au *timing* des vies individuelles en accordant une attention toute particulière au cycle de vie dans lequel se situe la personne à une période donnée (ou *life-stage principle*)⁹². Par exemple, nous verrons que l'importance accordée à l'institution matrimoniale a tendance à décroître avec l'âge, au fil des nouvelles unions contractées par les émigrantes rencontrées (pays d'origine et religion confondus).

Le choix d'une approche biographique dans le cadre de cette thèse trouve l'une de ses justifications principales dans son ambition de saisir les faits sociaux dans leur dimension diachronique et processuelle. Outre notre adhésion forte à l'un des postulats de l'approche par le parcours de vie, selon lequel un événement ou un changement dans un parcours n'aura pas la même résonance pour l'individu selon son contexte temporel (ce qui relève par ailleurs d'un certain bon sens sociologique !), cette méthode entre également en adéquation avec notre conception de la socialisation évoquée plus tôt (section II). En effet, aborder les parcours de vie des individus sur le long terme permet de considérer les divers espaces sociaux investis au cours de la vie adulte et susceptibles d'exercer sur eux une action socialisatrice. Enfin, l'approche biographique apparaît particulièrement bien répondre à une problématique interrogeant les réaménagements provoqués par l'expérience migratoire. Car qu'il s'agisse de prendre la mesure des continuités ou des ruptures éventuelles, cela implique inévitablement d'avoir accès à la vie d'avant le départ.

« [...] Cette dimension diachronique est primordiale pour saisir le passé avant la migration, la socialisation initiale, la transmission des patrimoines, des savoirs, des normes et des valeurs. Il s'agit de tisser les fils de l'histoire avant et après la migration, de penser comment s'opèrent des confrontations et des ajustements sociaux et culturels. » (Collet & Veith, 2013, p. 39)

Et en donnant à voir les reconfigurations possibles en situation migratoire, l'entrée par le parcours de vie met à découvert les modalités d'action mises en œuvre par les individus en lien avec les structures sociales avec lesquelles ils sont appelés à composer, notamment dans le pays de destination (Wingens et *al.*, 2011, p. 6). Une appréhension diachronique des parcours individuels s'avère ainsi particulièrement indispensable pour comprendre les dynamiques

⁹² « According to the life stage principle, the personal impact of any change depends on where people are in their lives at the time of the change. » (Elder, 1994, p. 6). Le démographe Norman Ryder s'est arrêté sur les incidences du cycle de vie (ou *age-time specification*) dans la formation des différenciations au sein d'une cohorte (ou entre cohortes), dans un article qui fait référence : voir Ryder, 1965.

revêtues par le processus migratoire et cela apparaît d'autant plus vrai si on se penche sur les parcours conjugaux et/ou amoureux des migrant(e)s.

ii- Restituer, « après coup », le sentiment amoureux

Tout comme il structure les parcours migratoires, le temps donne sens aux parcours conjugaux. Il est en effet difficile de saisir une relation conjugale sans avoir une idée précise de la durée de celle-ci, de l'ordre de son apparition dans une trajectoire matrimoniale plus globale ou encore, sans connaître le temps qui s'est écoulé entre la rupture et le moment où se déroule l'enquête. Si le temps est de ce point de vue une donnée incontournable dans la compréhension des parcours conjugaux des émigrantes, celle-ci n'est pas sans poser quelques problèmes méthodologiques.

En effet, apparaît ici la question de la restitution *a posteriori* d'expériences qui prenaient leur sens au travers des rapports d'affect dans lesquels elles prenaient place. Notamment, dans les cas où la relation conjugale s'est vue construite sur des sentiments amoureux et où il y a eu par la suite rupture d'union, dans quelle mesure ces derniers sont-ils restituables après coup lors de l'enquête⁹³ ? Comment « dire » l'amour après l'amour, sentiment fortement corrélé aux cadres du temps et à l'instant présent en particulier ? Ces questionnements ont été mis en évidence au travers des réponses faites par les enquêtées sur leurs relations marquantes révolues. Nous souhaitons ici reporter quelques extraits d'entretiens pour illustrer notre propos. Évoquant toutes deux des relations qui se sont très mal déroulées pour des raisons différentes (liées à l'intention exclusive du conjoint d'accéder au séjour sur le territoire français par leur union pour l'une et à des violences conjugales pour l'autre), Denise et Agnès sont revenues sur les liens qui les ont unies à leurs ex-compagnons :

« Et, dans les relations que vous avez vécues, quelles sont celles où vous diriez que vous êtes tombée amoureuse ? Ah si, je suis tombée amoureuse de... de mon manipulateur on va dire. Parce que... pour me faire avoir comme ça oula ! Ou peut-être que, en fait je me dis "Non" après je... avec un peu de recul je me dis "non c'est vrai... c'est pas de l'amour en fait" (...) En fait c'était un coup de foudre je vais dire. Je me suis laissée emballer en fait. Mais "amoureuse"... » (Denise, 35 ans, Côte-d'Ivoire)

⁹³ L'amour n'étant pas, rappelons-le, la seule modalité de formation du couple, d'autres « impulsions » à la mise en couple pouvant intervenir (alliance dans l'intérêt des groupes familiaux ou injonction sociale au couple, par exemple).

« [...] **Qu'est-ce qui vous a motivée à défendre cette relation ? Parce que vous teniez à lui, parce que c'était une manière... comment est-ce que... ?** [elle prend le temps] **Ou vous ne savez pas, vous pouvez... Je sais pas. Même moi des fois je me le demande : est-ce que c'était de, de l'amour ? Je l'ai... je l'ai aimé, je sais pas. Est-ce que c'était de l'attirance est-ce que, est-ce que, est-ce que ? Je peux pas. Au jour d'aujourd'hui j'arrive pas à... Le fait que ce soit un homme plus mature, que vous étiez jeune... Peut-être aussi. L'attirance... Peut-être. Je cherchais peut-être autre chose. »** (Agnès, 35 ans, Centrafrique)

Ces extraits témoignent de la difficulté qu'il y a à décrire et à raconter des liens affectifs qui ne sont plus actualisés et qui se sont par ailleurs rompus sur un mode conflictuel. Cette difficulté de la restitution du lien révolu (et le poids accru des « perceptions » dans la restitution s'agissant du domaine conjugal : Antoine et *al.*, 2006) n'est qu'une vive illustration des questions méthodologiques largement discutées autour du récit de vie et des biais - de reconstruction et de « lissage » du passé - qu'il induit⁹⁴. Les chercheurs usant de l'entretien et plus particulièrement du récit de vie ont en effet tous en tête le « danger » de « l'illusion biographique » (Bourdieu, 1986) associé à leur méthodologie. Mus par le souci de présenter une histoire cohérente et consistante d'eux-mêmes, les enquêtés auraient ainsi tendance, en entretien, à reconstituer leur passé en fonction de cette préoccupation de sens et d'unité.

L'entretien biographique est, il est vrai, le lieu de modes de restitution du passé variables (dépendant de l'énonciateur et du cadre d'énonciation), de mécanismes d'auto-censure de la part de l'enquêté(e) ou encore de « trous » de mémoire, faisant de la remémoration « un acte ni neutre ni linéaire. » (Sirna, 2009, p. 14). Cela étant dit, les résultats de recherche tirés de divers travaux académiques usant du récit de vie démontrent la fertilité d'une méthode à caractère biographique⁹⁵. Sans bien sûr occulter ces biais existants d'une approche du monde social par le récit de vie, il apparaît que ceux-ci n'affaiblissent pas pour autant le contenu du matériau recueilli, sous certaines conditions. D'abord, avoir conscience des biais dans l'enquête appelle à une présentation du déroulé concret de celle-ci afin d'en exposer les circonstances et, ainsi, de mieux en appréhender (et pondérer s'il le faut) les résultats. Puis, dans le discours de l'enquêté(e), s'il y a les projections virtuelles et les représentations élaborées, il reste les

⁹⁴ « La rencontre irradie ; plus tard, dans le souvenir, le sujet ne fera qu'un moment des trois moments de la course amoureuse [la « capture », « l'idylle », la « suite »] ; il parlera du "tunnel éblouissant de l'amour." » (Barthes, 1977, p. 234)

⁹⁵ Pour un aperçu des productions existantes, voir Bertaux, 1980, 2010 (avec des travaux de référence mentionnés en fin d'ouvrage) ; Bessin, 2009 ; Collet & Veith, 2013.

pratiques. En effet, comme Daniel Bertaux, nous concevons le récit de vie principalement comme un « récit de pratiques » (Bertaux, 2010), comme une entrée dans le monde social des individus dans ce qu'il peut présenter de plus concret. Dans cette perspective, outre les questions interrogeant les représentations des femmes enquêtées (que nous tenions par ailleurs à recueillir), nous avons basé notre grille d'entretien sur un ensemble de questions visant à obtenir des descriptions de leur quotidien et des événements qui sont survenus⁹⁶. Si elle est, de fait, partielle et morcelée, la parole de l'enquêté(e) restitue des fragments du monde social-historique dans lequel il (ou elle) évolue et, réalisés en nombre, les entretiens conduits font ressortir, *in fine*, des régularités caractérisant le monde social considéré, qu'il s'agisse de normes ou de pratiques sociales. Enfin, troisième aspect plaidant pour un usage fructueux du récit biographique : si ce qu'on dénomme souvent « subjectivité » constitue l'élément mis en exergue pour mettre en doute la « validité » de l'histoire relatée, il est aussi celui qui, précisément, permet la compréhension des cheminements présentés par les parcours. Appréhender les parcours de vie suppose en effet d'en saisir les dynamiques au travers des actions de leurs protagonistes et pour cela, de comprendre le sens qui a été attribué à ces dernières.

c) Saisir le sens

« Raconter c'est sélectionner des fragments (ce qui est important pour le narrateur), les insérer dans une histoire qui a un sens, et ainsi dire le monde dans lequel on vit et on a vécu, qui est aussi le monde auquel on croit, "son monde". [...] » (Demazière, 2007, p. 93)

Grâce ou à cause de la place qu'y trouve la voix de l'enquêté, l'entretien biographique est un lieu pour observer les subjectivités, aussi bien au travers des points de vue exprimés que des non-dits. En cela, il est bel et bien un accès aux « mondes vécus ».

Nous plaçant dans une démarche de recherche résolument compréhensive, notre préoccupation est de saisir les ressorts de l'action de l'individu au travers des significations qu'il y attribue. Dans cette perspective, peu importe que les raisons d'agir apparaissent

⁹⁶ À titre d'exemple : « Comment s'organise la vie à la maison à travers la gestion des tâches ? », « Où avez-vous rencontré votre conjoint ? », « La dernière fois que vous y êtes allée [dans le pays d'origine], quand était-ce ? », « La religion était-elle présente dans votre famille ? Quelle était sa place ? Par quelles pratiques était-elle présente ? ».

cohérentes ou valables, leurs incidences et leur pouvoir de mise en action étant ce qui prévaut. Nous inscrivant ici dans une posture webérienne (voir section II de cette introduction générale), il s'agit de comprendre le sens, et par là la légitimité, soutenant les pratiques. Pour le faire, il apparaît donc indispensable de recueillir (et de prendre au sérieux) la parole de l'interviewé(e), dans ce qu'elle dit et dans ses formulations. Comment sinon comprendre, par exemple, le cas rencontré d'une femme ayant décidé de rompre son union en Centrafrique sous la pression de sa belle-mère et des actes de sorcellerie qu'elle attribue à cette dernière ? Ou encore, comment comprendre le choix d'une union mixte, à un moment donné de son parcours, d'une autre enquêtée sans avoir appréhendé son rapport à des hommes « compatriotes » ainsi que ses expériences conjugales passées ? De ce point de vue, pour reprendre le sociologue Howard S. Becker, convoquant lui-même George Herbert Mead :

« La réalité de la vie sociale est un échange de symboles significatifs au cours duquel les gens esquissent des actions et, ensuite, ajustent et réorientent leur activité en fonction des réponses (réelles ou imaginaires) que les autres ont faites à ces actions. » (Becker, 1986 [1966], p. 108)

C'est ainsi dans cette dynamique de construction continue de l'action de l'individu et en particulier dans son interaction avec celle des autres⁹⁷ que nous cherchons à voir les significations de l'agir.

Dans une perspective d'identification des significations sociales des actions humaines, nous avons ajouté aux entretiens biographiques individuels des entretiens collectifs (ou « *focus groups* » si on se réfère à une terminologie anglo-saxonne). Envisagés comme le lieu d'une discussion à l'aspect informel autour de la vie de famille et de couple vécue en France, ils ont permis de faire ressortir des expériences convergentes et des représentations communes de la part des femmes mises en présence (sur la place des femmes et des hommes en France et dans les pays d'origine, tout particulièrement) - notamment par le partage d'anecdotes de la vie quotidienne. Si l'échantillon des groupes constitués ne peut bien sûr être représentatif de l'immigration féminine subsaharienne en France (et ce n'est pas le but par ailleurs), le regroupement autour d'une table de différentes origines nationales a encouragé l'expression d'un certain nombre de différenciations. Celles-ci ont transparu au travers des valeurs et des

⁹⁷ Les « autres » sont ici envisagés au sens large : les membres de la famille, l'entourage ou des institutions telles que l'école, l'État ou la religion.

normes sociales convoquées mais elles ont aussi fait leur apparition dans les échanges entre les participantes, sous la forme de représentations que chacune pouvait véhiculer des pays et des cultures d'appartenance des autres (et d'elles-mêmes)⁹⁸. Remplissant leur fonction de mise en évidence des significations partagées (Duchesne & Haegel, 2004), soulignons que les entretiens collectifs conduits ont eu le mérite de faire émerger de vraies convergences de points de vue sur la place des sexes au-delà des différentes appartenances nationales, confortant par là la pertinence d'un objet d'étude s'intéressant aux parcours migratoires de femmes émigrées de divers pays de l'Afrique subsaharienne.

Tandis qu'un entretien collectif est intervenu dans les premières phases de l'enquête de terrain (en 2015) où il a mis en lumière des normes sociales et des représentations dominantes sur le couple, un autre a eu lieu en fin d'enquête (en 2018), s'inscrivant davantage dans une démarche globale de mise à l'épreuve finale des termes de l'analyse.

Encadré 3. Modalités de réalisation des entretiens collectifs

Deux entretiens collectifs ont été conduits au cours de l'enquête, ayant impliqué en tout neuf enquêtées. Au sein du premier, les femmes présentes ont toutes été revues individuellement dans un second temps pour un entretien biographique. S'agissant de l'entretien collectif suivant, en revanche, elles n'ont été rencontrées qu'à cette occasion.

Le groupe 1 était composé de cinq personnes enquêtées et le deuxième de quatre. La constitution des groupes a obéi aux trois critères ayant guidé celle de l'échantillon des entretiens individuels (émigration adulte d'un pays d'Afrique subsaharienne, ancienneté d'au moins dix ans en France, résidence actuelle ou passée à Villeurbanne), à quelques exceptions près (deux cas d'une durée de présence en France de six ans et le cas d'un parcours résidentiel ailleurs qu'à Villeurbanne : voir en annexe les groupes et les profils constitués). Ajoutons que pour les deux groupes, il a été établi de ne pas élargir les pays d'émigration au-delà des onze pays déjà représentés dans l'enquête de terrain, dans un souci de comparaison (seule une femme, originaire du Nigéria, y fait exception)⁹⁹.

⁹⁸ C'est d'ailleurs là l'un des défauts qu'a pu présenter, sur le moment, l'entretien collectif dans la mesure où quelques femmes avaient tendance, en étant les seules ressortissantes de leur pays d'origine à répondre présentes, à se présenter comme représentatives de leur groupe national : en étant Sénégalaise, on représente alors les Sénégalais(e)s au travers des caractéristiques de sa situation personnelle et les co-participantes sont également invitées à le voir comme tel. De fait, la situation d'entretien collectif a pu cristalliser certaines représentations stéréotypées.

⁹⁹ Elle faisait partie des personnes informées de l'organisation d'un entretien collectif et disposées à y participer, dans le cadre de l'association par le biais de laquelle le groupe 2 a été constitué.

Si le premier entretien collectif a émergé comme une opportunité et s'est spontanément mis en place lors d'une rencontre initialement prévue pour identifier de potentielles enquêtées, l'organisation du suivant a été plus difficile. Compte tenu de la nécessité de constituer un groupe cohérent et à cause de pistes investies qui se sont finalement révélées infructueuses, elle a en effet requis beaucoup de temps¹⁰⁰. Les membres de chacun des groupes se connaissaient, à des degrés divers (relations d'amitié dans le groupe 1 et quelques relations de connaissance dans le groupe 2 avec l'inclusion dans celui-ci d'une personne extérieure issue d'un autre réseau de contacts de l'enquêtrice). Dans les deux cas, une « personne-ressource » a été indispensable et précieuse dans la mise en lien (dans le cadre d'un groupe de parole au sein d'un lieu de culte pour l'un ; dans le cadre d'une structure sociale pour l'autre).

Les entretiens collectifs se sont déroulés précisément sur le lieu où la personne-ressource exerce ses fonctions vis-à-vis des membres du groupe considéré et ont duré entre 1 heure et 1 heure 30. Ils n'ont pas été enregistrés, parce que non planifié pour le premier et par choix pour le suivant, afin de ne pas dissuader la prise de parole dans une situation sociale où s'exprimer devant d'autres personnes et dans un temps relativement court ne va déjà pas de soi. Des prises de notes ont alors été effectuées au cours de la discussion (en particulier pour transcrire des phrases ou des expressions) et qui, ajoutées à la fonction d'animation et d'« impulsion » des échanges, ont requis une vive concentration (en dépit d'une introduction par une personne tiers des enquêtées auprès de l'enquêtrice et réciproquement, cette dernière a été seule pour la conduite de l'entretien). L'inscription « à chaud » des observations, à l'issue des entretiens, dans le journal de terrain s'est avérée d'autant plus nécessaire pour fixer les interactions qui ont pu être saisies.

Ces temps d'entretiens collectifs ont d'abord été abordés comme des temps de discussion informelle passant par une absence de dictaphone ou par la présence de boissons (bien que ne l'étant pas tout à fait puisque pour le groupe 2, une grille de questions a été mise en place pour impulser la dynamique des échanges - jointe en annexe). Si leur durée et leur amplitude n'est bien sûr pas celle des entretiens biographiques et si certaines femmes enquêtées ont davantage pris la parole en comparaison d'autres participantes, elles se sont toutes prêtées au « jeu » en prenant part à la discussion, aussi clairement mises à l'aise par une situation n'impliquant que des femmes ayant par ailleurs des expériences communes. Ajoutons que tout en ayant investi les échanges entre elles, elles ont d'autant plus embrassé le statut d'« informatrices » en étant en situation de nombre face à la seule enquêtrice (qui plus est étudiante).

¹⁰⁰ Plusieurs voies ont été empruntées : solliciter une institution pour une mise en lien avec un groupe déjà constitué ou se tourner vers une personne (rencontrée pour un entretien biographique notamment) afin qu'elle mobilise autour d'elle des femmes au profil similaire. Outre la disponibilité des interlocuteurs, la difficulté dans la première démarche résidait dans l'identification de groupes présentant, *a minima*, les critères préétablis ; dans la seconde démarche, ce sont essentiellement des questions d'alignement des emplois du temps qui se sont posées.

Outre la parole recueillie dans le récit de vie comme révélateur de sens, il y a les « à-côté » de l'entretien : les non-dits, les expressions du visage, les réticences voire les rétractations. *A priori* moins éloquents que la parole explicite, ils disent pourtant quelque chose de la situation sociale mise en jeu et du rapport au passé (et au présent) mis à l'épreuve de l'entretien. Le cas d'une enquêtée a marqué à cet égard le cours de notre enquête de terrain.

Après une mise en contact relativement aisée, nous avons réalisé en avril 2016 un entretien de 3 heures particulièrement riche. Un peu plus d'un mois après l'entretien, Jane m'appelle pour prendre des nouvelles et me faire part de ses inquiétudes quant à l'existence de l'enregistrement de son entretien. Nous avons convenu d'un rendez-vous dès le lendemain pour en discuter, rendez-vous lors duquel elle a demandé à avoir accès à l'enregistrement de son entretien. En dépit des avertissements qui lui ont été adressés quant à la gêne que pouvait procurer l'écoute de son propre récit de vie, Jane a tenu à s'isoler pour écouter l'intégralité de l'entretien que nous avons réalisé. À l'issue des 3 heures d'écoute, elle m'indique qu'elle s'est trompée dans la datation de son mariage et, surtout, elle confirme son souhait : voir l'entretien effacé et son retrait de l'étude. Malgré un discours visant à la rassurer (anonymisation des personnes interrogées, relecture possible de la transcription en vue d'éventuelles coupes, rappel du lectorat limité des thèses), cet entretien a dû être retiré de notre échantillon d'enquête, conformément à sa demande.

Dans les motifs confus de sa défection qu'elle a transmis à ce moment-là et quelques mois plus tard « à froid », a transparu, outre une anxiété certaine, une préoccupation en lien avec la manière dont les autres, l'entourage familial en l'occurrence, avaient pu être présentés, dans un contexte décrit de tensions familiales. Car si finalement, son récit lui est apparu après réécoute assez fidèle à la manière dont elle a vécu son parcours (« *C'est ma vérité* » précisa-t-elle), c'était là une vérité ou une interprétation en possible conflit avec celle des autres¹⁰¹.

Si le cas de cette femme enquêtée est un cas singulier, il traduit le caractère non anodin de l'entretien qui invite à raconter et à décrire sa vie et il interpelle sur le poids des mots ou la dangerosité de la parole, immédiate et non récupérable (Barthes, 1981, p. 10). Il renvoie aussi et surtout aux injonctions sociales exprimées par les empêchements dans la situation d'entretien à l'image, pour reprendre la sociologue Blandine Veith, des « silences » et des « réticences » à parler qui ne sont pas sans dire quelque chose des rapports sociaux de domination environnants (Veith, 2010).

¹⁰¹ Les détails de ces échanges ont été reportés dans le journal de terrain.

Les entretiens biographiques que nous avons rassemblés dans le cadre de notre enquête ont constitué la matière première de notre analyse. Mais ce ne sont pas les seuls éléments de terrain dont nous avons disposé. En effet, s’y sont ajoutés des entretiens « informatifs » principalement conduits avec des acteurs d’associations de cultures africaines à Villeurbanne et à Lyon ainsi que des observations réalisées à l’occasion de nombreux évènements culturels organisés au sein de ce réseau.

B. Par la fréquentation d’un réseau associatif, appréhender des mondes sociaux

Les rendez-vous fixés avec des acteurs associatifs au cours de la phase de terrain et, en parallèle, la participation à divers évènements culturels ont contribué à la formation de matériaux d’analyse. Ils ont paru être des passages nécessaires dans l’étude de l’ancrage de l’immigration subsaharienne au sein de l’agglomération lyonnaise et ils ont, pour l’enquêtrice, constitué des « insertions sociales » (Corcuff, 2011) au service de l’enquête.

a) L’insertion dans un réseau associatif local

Avant la conduite des entretiens biographiques, une dizaine d’entretiens informatifs ont eu lieu, majoritairement avec des membres de structures associatives de cultures africaines¹⁰² mais aussi avec des membres d’associations d’aide aux personnes migrantes ou des membres de l’institution religieuse tels que des prêtres (voir en annexe les structures représentées *via* les principaux membres rencontrés). La rencontre avec des personnes en contact quotidien avec des émigrant(e)s subsaharien(ne)s dans le cadre de leurs activités professionnelles et/ou bénévoles n’a pas été guidée par une démarche d’exhaustivité visant à faire le tour des structures existantes (là n’était pas notre intérêt) mais les rendez-vous se sont vus fixés en fonction des opportunités de rencontre sur le terrain et en raison, pour la plupart, de la place quelque peu incontournable des structures en question dans la vie associative locale.

Encadré 4. Modalités de conduite des entretiens informatifs

Quinze entretiens dits informatifs ont été conduits au cours de l’enquête, principalement au cours de l’année 2014. D’une durée moyenne d’1 heure 15, le lieu de leur déroulement a été multiple : au domicile des membres associatifs (où le plus souvent, leur structure trouve leur siège), sur leur lieu de travail, dans un lieu

¹⁰² Pour une brève présentation du type d’association de cultures africaines existant à Villeurbanne, se reporter à la section III de cette introduction générale (« Contexte local villeurbannais »).

public (café ou stand lors d'un évènement culturel) ou encore sur le lieu de travail de l'enquêtrice (au Rize).

Étant non enregistrés (par choix, dans une étape préliminaire du travail de terrain et dans le but d'aller au plus près d'une forme conversationnelle), des notes ont été prises pendant les entretiens. Ces derniers n'ont contenu que quelques questions établies au préalable, le fil de la discussion se déroulant au cours de l'échange (seuls quelques points ont été systématiquement soulevés par l'enquêtrice : missions de la structure représentée, éventuels chiffres sur les populations subsahariennes immigrées dans l'agglomération lyonnaise, lieux de rassemblement des communautés sur le territoire villeurbannais, connaissance de femmes migrantes installées à Villeurbanne). Précisons enfin que lorsqu'un entretien a été sollicité, l'enquêtrice s'est présentée comme étudiante en thèse, exerçant aussi au Rize à Villeurbanne, dans le pôle recherche du centre culturel.

Les objectifs des entretiens conduits étaient multiples : se familiariser avec un réseau local à Villeurbanne et en identifier les « personnages publics », féminins et masculins¹⁰³ ; rassembler des données de cadrage (notamment chiffrées) autour de la présence des communautés subsahariennes présentes dans l'agglomération lyonnaise (origines nationales représentées, lieux de rassemblement, etc.) ; saisir les préoccupations socio-politiques des militants en lien avec leurs structures. Mais il s'agissait aussi de recueillir, auprès de certaines personnes en particulier (femmes militantes elles-mêmes émigrantes ou membres de structures en lien avec des familles subsahariennes), leurs observations sur les profils des femmes migrantes et sur leurs vies de famille en pays d'immigration. Plus globalement, les échanges, qu'ils aient eu lieu avec des membres associatifs ou avec des acteurs religieux, étaient aussi l'occasion de relever des représentations dominantes au sujet des émigrant(e)s subsaharien(ne)s (de la part d'autres émigrant(e)s subsaharien(ne)s ou de personnes de la population majoritaire), incluant quelques images stéréotypées (à l'image d'un responsable associatif - lui-même émigré subsaharien - décrivant les migrations de femmes seules comme étant peu fréquentes et les

¹⁰³ L'identification d'un réseau associatif s'est appuyée en partie sur l'existence d'un collectif lyonnais d'associations de cultures africaines dénommé « AFRICA 50 » (« Collectif d'associations pour la promotion des cultures d'Afrique, de la Caraïbe, de l'Océan indien et amis en Auvergne Rhône-Alpes »). Créé en 2010 à l'occasion du cinquantenaire des indépendances des pays africains, il rassemble une quarantaine d'associations membres au sein de l'agglomération lyonnaise (<http://africa50lyon.org/>). Lui avait précédé le CAARRA, Collectif des associations africaines de Rhône-Alpes créé au début des années 1990 (voir Nantois, 1997) et qui a été dissous, affaibli par des divergences internes.

associant rapidement au fait de prostituées). Lors de cette étape de l'enquête, qui a correspondu à une phase exploratoire, l'un des objectifs majeurs des rencontres était aussi d'obtenir des contacts en vue des entretiens biographiques. Cette recherche d'enquêtées potentielles ne s'est pas réalisée sans quelques difficultés sur le terrain associatif.

Au fil des premiers mois de l'enquête de terrain, un repérage des acteurs (et de leurs discours, souvent exprimés lors d'évènements culturels réguliers et au sein d'un monde social - associatif - relativement clos) s'est effectué. De même, l'enquêtrice a été identifiée au sein du réseau associatif local mais dans un statut qui a semblé être pris dans un « entre-deux ». En effet, si elle a bien été perçue comme étudiante, elle a aussi été d'emblée rattachée à l'institution du Rize et avec elle, à la municipalité de Villeurbanne (voir encadré 5 sur la réalisation de la thèse au Rize). Dès lors, cela a pu réactiver certains enjeux (principalement, de visibilité des structures dans la ville et d'appui de la part de la municipalité) et a créé des attentes à l'égard de l'enquêtrice. Ajouté à la recherche d'enquêtées exprimée par cette dernière, s'est instaurée, d'une manière tout à fait latente, un principe du « donnant-donnant » dans le rapport entretenu, avec quelques responsables associatifs plus particulièrement. S'il est légitime que les parties d'un accord, même minime, y trouvent chacune leur compte en procédant à un don contre-don pour reprendre l'anthropologue Marcel Mauss (2012 [1924]), et si, par ailleurs, des projets associatifs ont vivement intéressé l'enquêtrice¹⁰⁴, le renvoi à l'institution municipale et à un historique relationnel (principalement fait, semble-t-il, de malentendus et de recherche de reconnaissance) a créé une situation floue et inconfortable. S'il faut souligner que des appuis précieux ont été trouvés au sein du réseau et que quelques relations de confiance ont pu s'instaurer, le contexte latent décrit a quelque peu parasité les rapports inter-individuels noués sur le terrain local. C'est aussi face à ces difficultés dans le positionnement à trouver et aux prises avec une certaine confusion entre intérêt de la thèse et « intérêt personnel » que d'autres voies que le réseau associatif ont été investies dans la recherche de contacts pour les entretiens biographiques - nous le verrons lorsque nous aborderons, dans la dernière partie de cette section IV, la rencontre avec les enquêtées.

¹⁰⁴ Dans le cadre de la résidence recherche où s'est déroulée la thèse, en effet, des collaborations ont vu le jour au travers d'évènements inclus dans la programmation du Rize.

Encadré 5. Le cadre de la thèse : une résidence recherche au Rize

Cette thèse a reçu l'appui de la ville de Villeurbanne, dans le cadre d'un contrat CIFRE¹⁰⁵ *via* une résidence recherche alors effectuée au Rize, Centre Mémoires & Société (entre janvier 2014 et avril 2017).

Né en 2008 d'un projet porté par la municipalité, l'ambition de ce centre culturel est de proposer des espaces d'échanges et des actions autour de thématiques privilégiées telles que l'immigration, les formes urbaines ou l'histoire industrielle dans l'ancrage de la commune villeurbannaise. Abrisant une médiathèque et les archives de la ville, il est doté d'un pôle recherche au sein duquel la résidence s'est inscrite, pôle qui accueille par ailleurs chaque année en stage des étudiant(e)s en Sciences Humaines et Sociales. En tant que chercheure résidente, il s'est agi de prendre en charge le pôle recherche et, par le travail doctoral mené, d'apporter une meilleure connaissance de la composante subsaharienne des migrations dans la ville¹⁰⁶.

L'établissement d'une interconnaissance entre l'enquêtrice et de nombreuses associations de cultures africaines est passé par la réalisation d'entretiens mais aussi par la fréquentation continue d'évènements culturels au sein du réseau associatif, à Villeurbanne et à Lyon. Ces temps collectifs ont alors été le lieu d'observations, non sans liens avec notre objet d'étude touchant au couple et à la famille en contexte migratoire français.

b) Les évènements du réseau comme opportunités d'observation

Dans la continuité d'une démarche visant une insertion - sinon une familiarisation - au réseau associatif local, une participation régulière à des évènements culturels a eu lieu au cours de l'enquête. Qu'il s'agisse de temps annuels festifs¹⁰⁷, d'actions de mémoire¹⁰⁸ ou de débats sur des thèmes de société¹⁰⁹, les occasions étaient nombreuses et ont été appréhendées comme des espaces pour voir les facteurs de mobilisation au sein du réseau associatif et les sujets mis

¹⁰⁵ Convention industrielle de formation par la recherche.

¹⁰⁶ Précisons ici que la direction scientifique de la thèse a été exclusivement assurée par la directrice de thèse en charge.

¹⁰⁷ Le « Noël éthiopien » (en janvier) ou la Fête de l'indépendance du Sénégal (en avril-mai), par exemple.

¹⁰⁸ À l'image des commémorations aux cimetières militaires de la Doua et de Chasselay (le « Tata africain », dans le département du Rhône). Des cérémonies ont lieu en novembre chaque année, rendant hommage aux soldats des pays africains alors colonisés morts sous le drapeau français (lors des deux guerres mondiales pour la Doua, lors de la seconde pour le Tata de Chasselay).

¹⁰⁹ Comme ils peuvent être organisés en mars à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, par exemple. Notons que des débats publics ont fréquemment lieu dans le réseau sur des aspects de la vie quotidienne de la diaspora : famille, éducation, entrepreneuriat, etc.

à la discussion¹¹⁰. Mais elles ont aussi et surtout été des lieux de rencontre de personnes correspondant au profil de la population d'enquête (ou proches de la population d'enquête), formant des opportunités d'échanges ou d'observations.

Les configurations de groupe étaient plus particulièrement propices à ces dernières, lors de réunions d'associations ou de débats notamment. Ont pu être observées des pratiques collectives, à l'image d'une tontine¹¹¹ à l'allure improvisée lors d'une réunion d'association de femmes sénégalaises. L'inclusion au sein de groupes constitués a par ailleurs donné lieu au recueil de représentations et de significations partagées. À cet égard, se joindre à des débats sur des thèmes proches de notre objet d'étude n'a pas été sans intérêt. Ainsi, par exemple, la discussion qui a eu lieu lors d'un débat sur la polygamie organisé à Lyon à l'initiative d'associations de cultures africaines a, de façon tout à fait éloquente, fait émerger des arguments « classiques » autour de la pratique polygamique (en particulier ceux qui la justifient : écart de nombre entre hommes et femmes, « besoins » prétendument masculins, sécurité matérielle des femmes et de leurs enfants, etc.) avec des prises de parole à tonalités diverses en fonction du sexe, de l'âge et de la socialisation (en France ou dans le pays d'origine) présentés par les participants (majoritairement originaires de pays d'Afrique subsaharienne : Côte-d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie, etc.) - nous serons amenés à revenir plus en détail sur cette question précise dans les chapitres de la thèse (voir chapitre V). Quoi qu'il en soit, assister à ce type d'échanges collectifs lors d'évènements publics, à plus forte raison lorsqu'ils abordaient l'univers familial, a contribué à la formation de nos matériaux d'enquête.

Mise au service d'une meilleure connaissance de l'environnement local des communautés subsahariennes à Villeurbanne (et, des enquêtées), la fréquentation du réseau militant et de ses évènements est venue s'ajouter au cœur de notre terrain d'investigation que sont, nous l'avons vu, les récits de vie et les entretiens collectifs réalisés.

La conduite d'une quarantaine d'entretiens biographiques est le fruit de ce travail de terrain qui a été marqué par la nécessité de déployer diverses stratégies de recrutement

¹¹⁰ Le suivi des notifications du site Ekodafrik.net (« L'information des cultures afro de Lyon et son agglomération »), rattaché au collectif AFRICA 50, a permis de rester informée de la plupart des évènements organisés dans l'agglomération.

¹¹¹ « Forme d'épargne originale, qui permet à des personnes peu fortunées de profiter d'un capital parfois non négligeable » (Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 176), la tontine est une pratique courante dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Elle consiste, au sein d'un groupe de femmes, à cotiser à une bourse commune dont la somme est ensuite périodiquement versée à chacune, à tour de rôle.

d'enquêtées et, souvent, de négocier avec les personnes concernées pour réussir à aboutir, *in fine*, au moment de l'entretien. Au-delà des trois critères de base de constitution de l'échantillon d'enquête, sur lesquels nous allons revenir, les caractéristiques sociodémographiques des émigrantes interviewées offrent un aperçu de la diversité des profils à la migration, qu'il s'agisse de l'âge, de la situation matrimoniale ou des raisons au départ.

2. Rencontrer les enquêtées

À l'issue d'un travail de terrain mobilisant une diversité d'interlocuteurs (amicaux, associatifs, religieux, etc.) en vue de réaliser nos entretiens biographiques, un corpus d'enquête correspondant aux critères de base a pu être constitué. Nous examinerons en particulier les types de différenciation sociale qui traversent ce dernier - lesquels n'excluent pas pour autant, et nous le verrons par la suite, la formation d'expériences convergentes en contexte migratoire français.

A. Recrutement et diversification « forcée » des modes de rencontre

Indéniablement (et sans surprise), la partie la plus ardue de notre enquête a résidé dans la recherche de femmes à interviewer et plus précisément, dans la concrétisation de l'opportunité d'entretien (en dépit parfois de l'obtention d'un accord de principe). Outre l'énergie alors requise par le recrutement, il a fallu, sur le terrain, patienter, insister et négocier.

a) Diversification des entrées de terrain

Nous l'avons vu en décrivant la fréquentation pendant l'enquête du milieu associatif, la recherche d'enquêtées en vue des entretiens biographiques a constitué l'une des préoccupations fortes du terrain. Cette « quête » d'informatrices a, comme c'est souvent le cas, requis un effort continu pour un accès à des espaces de recrutement et à des personnes-ressources permettant une mise en lien. Dans un souci de réduire les biais attenants à des voies de recrutement limitées mais aussi poussés par les difficultés initiales à fixer des entretiens potentiels, les chemins suivis pour la collecte des récits de vie ont été très divers.

La voie associative sur laquelle avaient été initialement mises les opportunités de rencontre a été productive en partie. Si des relations privilégiées avec des membres d'associations de cultures africaines et l'introduction par quelques-uns d'entre eux aux réunions

de leurs structures ont permis plusieurs mises en lien fructueuses¹¹², nombreuses ont aussi été les sollicitations et les engagements de mises en contact non concrétisés. Au sein de cette entrée associative, ajoutons qu'un seul entretien biographique s'est réalisé *via* les centres sociaux et un seul seulement a été fixé à l'issue d'une période de consultation d'une centaine de dossiers de femmes migrantes reçues dans le cadre d'une association d'aide juridique, les profils ne convergeant alors pas vers les critères de notre échantillon d'enquête (et les rares fois où c'était le cas, il n'y a pas eu de retour de la part des femmes identifiées ou leurs coordonnées n'étaient plus à jour)¹¹³. D'autres mondes sociaux se sont alors révélés être des espaces de recrutement comme les lieux de culte dans la commune villeurbannaise (de confessions chrétiennes) où, à chaque fois, une personne a joué un rôle de médiation, primordial, dans la mise en confiance des femmes rencontrées (une dizaine d'enquêtées ont ainsi été rencontrées par le biais de leur participation à une vie d'église ou de leurs liens d'interconnaissance avec des membres religieux). S'agissant de la voie institutionnelle, des appuis ont été trouvés au sein du Rize, par le biais des relations aux collègues ou avec des personnes proches de la structure (amenées à travailler en collaboration avec elle). Enfin, un certain nombre d'entretiens biographiques sont dus à l'effet « boule de neige » au travers du réseau social et familial des personnes déjà interviewées et quelques-uns, moins nombreux, sont nés des contacts interpersonnels de l'enquêtrice (amis ou collègues étudiants).

b) Temporisations et négociations

Lorsqu'une potentielle enquêtée est identifiée, l'accord de principe pour un entretien n'est pas assuré. Nous l'avons vu plus haut à travers le cas de Jane, l'exercice de l'entretien ne va pas de soi, ni pour l'enquêteur ni pour l'enquêté. Ainsi par exemple, après avoir prospecté autour d'elle, à la demande de l'enquêtrice, pour voir si d'autres femmes seraient d'accord pour réaliser un entretien, une enquêtée a rapporté en riant que l'une d'elles (par la suite interviewée) lui avait rétorqué : « *On lui parle de notre vie mais qu'est-ce qu'elle nous donne en échange ?* » tandis que cette dernière, elle-même mobilisée après son propre entretien pour suggérer des contacts, mentionnait que la question de la rétribution de l'entretien lui avait été posée. Pour

¹¹² Précisons que les enquêtées qui ont été rencontrées par la voie associative ne sont pas nécessairement elles-mêmes actives dans ce milieu. Plusieurs proches de membres associatifs nous ont ainsi été présentés pour un entretien (amies et compagnes).

¹¹³ L'association villeurbannaise FIJI-RA, Femmes Informations Juridiques Internationales Auvergne-Rhône-Alpes, a en effet collaboré à notre recherche notamment en permettant cet accès aux dossiers en vue de l'identification de potentielles enquêtées (visites régulières à l'association de novembre 2015 à mars 2016). Une fois ces dernières identifiées, FIJI-RA se rapprochait des personnes afin de leur demander leur accord pour la transmission de leurs coordonnées téléphoniques à l'enquêtrice dans le cadre de son étude.

mener à bien l'enquête de terrain, il a alors été question d'intéresser et de convaincre (de l'intérêt et de la légitimité de l'étude menée) puis, de rassurer.

Pendant notre enquête de terrain, une fois l'accord de principe acquis, il n'a pas été rare qu'un temps relativement long (des semaines voire des mois) s'écoule entre l'énonciation de l'accord et le jour J de l'entretien. Ces délais écoulés ont divers motifs : manque de disponibilités de l'interlocutrice (avec des priorités situées ailleurs durant la période concernée) ou difficultés à la joindre. Pour un bon nombre d'enquêtées, un cycle de relances s'est ainsi imposé (par voie téléphonique majoritairement), visant à ne pas perdre le contact et à trouver la juste mesure entre un trop long silence et une trop grande insistance. Ajoutons que les modalités de l'entretien ont pu faire l'objet de négociations sur le terrain. En effet, dans ces cas-là, sa réalisation a été soumise à certaines conditions, après en avoir discuté avec l'enquêtée. Ainsi, par exemple, après qu'une femme contactée pour un entretien ait fait part au téléphone de ses difficultés à parler de l'incarcération de l'un de ses enfants, il a été convenu avec elle de passer sous silence cette situation précise. De même, la forme d'un entretien de notre échantillon a été posée par l'enquêtée : pas de recours à l'enregistreur, pas de grille d'entretien, déroulement au domicile de l'enquêtrice. Il s'agissait là de ses conditions, souhaitant confier son histoire à distance d'un cadre trop formel et jauger par ailleurs l'enquêtrice (elle a notamment reçu pendant l'entretien un appel qui visait semble-t-il à rassurer sa fille au bout du fil). Des arrangements ont donc eu lieu autour des entretiens afin de faire céder certaines résistances.

Les craintes ou interrogations dans la population d'enquête peuvent se voir d'autant plus suscitées que l'échange sollicité porte sur le domaine privé qu'est le couple et la famille (il a été le plus souvent indiqué aux enquêtées, lors du premier contact, que l'étude menée portait sur les « parcours de femmes migrantes » et en particulier sur leur « vie de famille en France », la lumière n'étant pas spécifiquement mise sur le couple). Toutefois, si des réticences ont pu s'exprimer de la part des enquêtées, une fois la situation d'entretien mise en place, celle-ci s'est d'elle-même imposée. À l'exception notable d'une enquêtée qui n'a pas du tout souhaité revenir sur sa vie conjugale (c'est l'entretien le plus court que nous ayons à disposition), l'ensemble des femmes que nous avons rencontrées se sont, au fil de l'échange, prêtées à l'exercice qui leur a été proposé (avec, bien entendu, une variété de profils d'entretien selon l'aisance de l'interlocutrice à dire et à s'exprimer).

Si leur mise en place requiert du temps, une certaine endurance et de la persuasion, les entretiens biographiques donnent lieu à des interactions riches, à la fois dans ce qui est dit et ce qui ne l'est pas, reflétant une certaine complexité inhérente à la matière humaine qu'ils investiguent. Dans la continuité des arrangements réalisés sur le terrain avec les enquêtées, une démarche non formalisée a été adoptée à leur endroit pendant l'entretien, visant une libération de la parole.

B. Approche d'enquête : une posture de proximité

Dans le cadre d'une démarche méthodologique compréhensive, les femmes que nous avons interviewées ont été abordées en qualité de sujets et d'informatrices (voir encadré 1). En les sollicitant pour le récit de leurs parcours de vie, nous nous plaçons en position d'apprenants, cherchant à renseigner leurs environnements sociaux (et leur rapport à ces derniers) *via* leur « intelligence pratique » (Demazière & Dubar, 2004 [1997], p. 26) ou leurs « savoirs pratiques » (Bertaux, 2010, p. 20) partant des situations sociales vécues. Cette perspective s'accompagne, de fait, par une certaine humilité de la part du chercheur sur son terrain, que nous avons cherché à associer avec une attitude non formalisée, au cours de l'entretien.

En effet, la qualité du matériau recueilli dépendant de la mise en confiance de l'enquêtée et de son degré d'adhésion au « contrat de communication » (Demazière & Dubar, 2004 [1997], p. 5) induit par la situation d'entretien, un effort de non formalisation de l'échange a été mis en place pour encourager la prise de parole. Celui-ci s'est traduit de différentes manières : attitude corporelle amicale (évitement d'une configuration matérielle de face-à-face pendant l'entretien, lui préférant le côte-à-côte, prise de distance avec la grille d'entretien au profit d'une interaction non verbale directe : regard, sourire, hochement de tête, etc.) ; arrêts momentanés du dictaphone proposés si l'enquêtée le préférait (la demande n'a été adressée que de rares fois, lors desquelles des sujets délicats ou trop intimes pour la personne était abordés) ; temps investis autour de l'entretien (notamment lorsque celui-ci se déroulait au domicile de l'enquêtée : temps de découverte de photographies de famille ou temps de repas) ; partage d'éléments de parcours de l'enquêtrice elle-même après l'entretien, dans le cadre d'une continuation de l'échange. L'objectif sous-tendu a donc résolument été de mettre à l'aise les interlocutrices et de rapprocher la forme de l'entretien de celle d'une discussion informelle, « entre femmes » ou entre une étudiante et une informatrice en position d'aider celle-ci. Notons qu'adopter cette

posture de proximité reste assorti du souci de ne pas influencer la parole de l'enquêtée et par ailleurs, elle n'a pas été sans poser quelques difficultés de positionnement (en particulier aux débuts de l'enquête de terrain où il y a eu notamment une oscillation entre le « vous » et le « tu » à l'adresse de l'enquêtée mais c'est le « vous » qui, à de rares exceptions près, a été adopté). Dans le cadre de cette posture, plusieurs caractéristiques sociales associées à l'enquêtrice ont paru jouer à son avantage.

« Le chercheur n'échappe pas au processus classificatoire qui classe, divise et/ou rapproche. » (Rupert, 2017, p. 90). Dans notre cas, outre l'appartenance de sexe de l'enquêtrice qui a sans aucun doute facilité la prise de parole des femmes interviewées et son statut d'étudiante qui a légitimé la sollicitation d'une aide (et a dès lors été davantage mis en avant par l'enquêtrice que celui de salariée du Rize), ajoutons deux particularités sociales qui lui ont été *a priori* attribuées par les personnes enquêtées et qui ont constitué des atouts tangibles dans le recueil de leur parole : l'ascendance migratoire présumée (maghrébine et africaine) et avec elle, la religion. Cela a pu créer une certaine proximité par la projection d'une expérience commune ayant entraîné des adresses du type : « *Je sais pas si toi tu as vécu la même chose ? Ça doit pas être différent.* » (Olivia, 49 ans, Ghana, abordant le rapport de son fils, né en France, au pays d'origine) ou des catégorisations incluant l'enquêtrice : « *Les blancs ne croient pas... [au sens religieux]* » (Lydiane, 43 ans, Sénégal, en sortant de l'entretien). Plus particulièrement sur la religion, les personnes croyantes semblent s'être davantage autorisées à s'exprimer sur cet aspect, en supposant la foi religieuse de l'enquêtrice. Notons que lors d'un entretien, à une question l'interrogeant sur les raisons de son investissement dans une vie religieuse alors que la religion n'était pas tout à fait ancrée dans sa famille, l'enquêtée répondit « *Vous êtes religieuse ?* » avant de demander de couper momentanément l'enregistrement et d'aborder une période de sa vie sensible. Sans toutefois prétendre avoir disposé de ressources déterminantes dans le recueil des récits (d'autant que des atouts s'accompagnent aussi de leurs biais), les dispositions ainsi attribuées à l'enquêtrice ont indéniablement joué un rôle de facilitateur de parole.

C. La population enquêtée : au-delà de la migration, une diversité des profils

Si l'échantillon d'enquête dont nous disposons s'est constitué au fil des rencontres de terrain, il a fait l'objet, tout au cours de l'enquête, de réajustements. Sa composition illustre une

diversité de profils sociaux en termes d'âge ou de niveaux d'instruction ainsi qu'une pluralité de situations migratoires.

a) La constitution de l'échantillon

Rappelons d'abord les trois critères-filtre de constitution du corpus d'enquête : une émigration, adulte, d'un pays d'Afrique subsaharienne ; une ancienneté d'installation en France d'au moins dix années ; et, une résidence passée ou actuelle (au moment de l'enquête) à Villeurbanne. L'émigration à un âge adulte fait écho à notre problématique et à la nécessité pour y répondre d'étudier les parcours de vie d'individus largement socialisés dans le pays d'origine¹¹⁴ ; le temps fixé de dix années d'installation en France a paru, lui, être une condition minimum compte tenu de l'ambition de sonder les effets, à moyen et long terme, de l'expérience migratoire sur les parcours ; et enfin, l'ancrage villeurbannais renvoie au cadre plus global de cette étude aspirant aussi, nous l'avons vu, à éclairer la présence des migrations subsahariennes dans la commune, encore très peu étudiées comparées à d'autres composantes migratoires (italienne ou algérienne, par exemple, aussi plus anciennes).

S'agissant de la zone géographique d'émigration, le critère de l'origine subsaharienne s'est resserré à onze pays de départ. Si aux débuts de l'enquête de terrain, aucun critère restrictif n'a été posé quant aux pays d'origine, le choix a été fait ensuite de ne pas agrandir encore les zones de départ (vers l'Afrique de l'Est notamment pour laquelle des opportunités de terrain s'étaient présentées) pour maintenir des cohérences régionales (d'ordre historique et/ou socioculturel) autorisant des comparaisons. Un souci de représentativité a en outre été présent, nous ayant conduit au cours de l'enquête de terrain, à notamment chercher à recruter des femmes originaires du Cameroun (première population subsaharienne représentée à Villeurbanne par ailleurs très féminisée, d'après les données statistiques à disposition : voir section III de cette introduction). De la même manière, le Sénégal comme la R.D.C. ou le Congo Brazzaville font partie des groupes nationaux les plus représentés à l'échelle de notre échantillon. Les pays dont sont ressortissantes l'ensemble des enquêtées se répartissent géographiquement entre l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Bénin, Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, Guinée Conakry) et l'Afrique centrale (Congo Brazzaville, R.D.C., Cameroun, Centrafrique,

¹¹⁴ Précisons ici que, sur les quarante femmes de notre corpus, trois ne sont pas nées dans le pays d'émigration mais dans un pays européen (Belgique ou France) qu'elles ont quitté dans leurs premières années de vie avec leurs parents pour partir vivre dans le pays d'origine de ces derniers avant de venir, une fois adultes, s'installer en France.

Gabon), représentant respectivement 18 et 22 personnes dans notre échantillon. Outre cette distinction géographique, apparaît une autre ligne de démarcation au sein de l'échantillon d'enquête entre la région de l'Afrique guinéenne et centrale¹¹⁵ et celle de l'Afrique sahélienne¹¹⁶. C'est là une distinction plus significative nous concernant, s'accompagnant de variations de comportements en matière conjugale et familiale, nous le verrons¹¹⁷.

L'origine géographique mise à part, la plupart des caractéristiques sociales des femmes qui ont été enquêtées sont dues aux hasards du terrain, hasards jusque dans une certaine mesure car ils reflètent aussi des dynamiques des migrations subsahariennes contemporaines.

b) Pluralité des profils sociaux et des situations migratoires

La pluralité observée au sein de notre corpus se constate sur le plan des profils sociodémographiques, en termes d'âge ou de niveaux d'instruction, et sur celui des situations présentées à la migration, aussi bien dans les motifs migratoires que dans les configurations conjugales – bien qu'en la matière, des situations dominantes persistent.

i- Profils d'âge : 49 ans en moyenne

Si l'enquête conduite a impliqué des femmes âgées de 33 ans à 72 ans, l'âge moyen des personnes enquêtées est de 49 ans. Les âges relevés au moment de l'enquête se concentrent en effet dans la tranche de la cinquantaine (16 personnes) et de la quarantaine (13 personnes enquêtées). Nous comptons toutefois un nombre non négligeable de personnes trentenaires (7 personnes), nous ayant permis de saisir des dynamiques générationnelles sur quelques questions en particulier (telles que celle de la fidélité dans le couple par exemple - voir le chapitre VI). Puis, nous comptons quelques personnes âgées d'une soixantaine d'années ou de 70 ans et plus (2 personnes pour chacune de ces tranches d'âge).

¹¹⁵ Reprenant la délimitation présentée par l'enquête TeO, les pays composant l'Afrique dite « guinéenne ou centrale » sont : la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigéria, le Cameroun, la République centrafricaine, le Gabon, le Congo Brazzaville, la République Démocratique du Congo et la Guinée équatoriale (Beauchemin, Hamel & Simon, 2010, p. 11).

¹¹⁶ L'Afrique « sahélienne » regroupe quant à elle les pays suivants : le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée (Conakry), le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad (Beauchemin, Hamel & Simon, 2010, p. 11).

¹¹⁷ Si l'on se réfère à cette division régionale, cela ramène à une répartition dans notre échantillon d'enquête entre trente-deux femmes originaires de l'Afrique guinéenne et centrale et huit femmes originaires de l'Afrique sahélienne (Sénégal, Guinée).

ii- Des situations au départ plurielles

Les âges les plus anciens relevés dans notre échantillon renvoient aussi à des installations en France relativement lointaines, datant de plus de vingt ou trente ans, voire de plus de quarante ans. Si la majorité des personnes enquêtées a émigré au cours de la décennie 1990 (17 personnes) et 2000 (12 personnes), le reste d'entre elles est arrivé dans les années 1980 (6 personnes) ou dans les années 1970 et 1960 (respectivement 3 et 2 personnes).

Six configurations migratoires distinguées

Si la catégorisation (notamment administrative) des motifs de migration ne peut rendre compte de la complexité des raisons d'un départ, le plus souvent plurielles, nous pouvons ici identifier six configurations migratoires dans lesquelles se placent les femmes interviewées : celle du regroupement familial, de la migration individuelle, de la migration comme « pionnière », de la migration conjointe avec un membre de la famille (conjoint ou parent), de la migration familiale et enfin, celle de l'asile.

Tableau 1 - Situations à l'arrivée des femmes enquêtées

| CONFIGURATION MIGRATOIRE | EFFECTIFS |
|--|-----------|
| Situation de regroupement familial | 20 |
| Migration individuelle | 11 |
| « Pionnières » à la migration (devançant le conjoint) | 2 |
| Migration conjointe (au même moment qu'un conjoint ou un parent) | 3 |
| Migration familiale (à quelques mois d'intervalle de la migration d'autres membres familiaux, hors conjoint, ou pour rejoindre l'un d'eux) | 3 |
| Demande d'asile | 1 |

La situation de regroupement familial concerne précisément la moitié de notre échantillon d'enquête (20 personnes). Les émigrantes ont toutes quitté leur pays d'origine pour rejoindre leur conjoint (parfois accompagnées de leur(s) enfant(s)), qu'il s'agisse, sur le plan juridique,

d'une migration en tant que conjointes de Français ou dans le cadre d'un regroupement familial dit *stricto sensu* en tant que conjointes d'étrangers. D'autres ont pu en outre arriver munies de visas pour motifs d'études ou de tourisme. La deuxième configuration migratoire relevée est celle du départ individuel (ou autonome), en étant célibataire (ou dans une relation avec un homme que l'enquêtée ne considère pas comme étant une relation « qui compte » - nous reviendrons sur cette question importante du statut de couple et de sa perception dans le chapitre III), ainsi sans intention de rejoindre un conjoint ou un parent dans le pays d'arrivée (11 personnes). Les raisons invoquées du départ ont trait à des motifs d'études et de formation ou de travail (la majorité ont immigré avec un visa étudiant). Si elle pourrait trouver sa place au sein de la catégorie précédente, la configuration de « pionnières » à la migration s'en détache toutefois par son caractère singulier : en étant en couple (marié ou non), l'émigrante quitte son pays d'origine en laissant derrière elle son conjoint, qu'il ait ou non l'intention de la rejoindre ultérieurement (2 personnes de l'échantillon d'enquête). Puis, nous comptons la migration conjointe avec un membre de la famille (le départ se fait au même moment), qu'il s'agisse ici du conjoint ou d'un membre de la fratrie et pour des raisons diverses : économiques, d'études ou sanitaires (3 personnes). S'en distingue une cinquième configuration que nous appellerons migration familiale lorsque le départ de l'émigrante s'accompagne de celui d'autres membres de la famille, à quelques mois d'intervalle (en particulier, dans un contexte d'instabilité politique dans le pays d'origine), ou encore lorsque celle-ci part rejoindre (puis résider avec) un parent installé en France (3 personnes). Enfin, apparaît la situation de réfugiée, formalisée à l'issue d'une demande d'asile (1 personne)¹¹⁸.

Les raisons de la migration sont plus complexes qu'il n'y paraît et les migrations féminines se situent au cœur de facteurs pluriels, modelés par « les rapports sociaux de sexe, les politiques et l'économie locales et internationales, ainsi que par les motivations et les objectifs individuels. » (Moujoud, 2008, p. 8). Une raison objectivée au travers d'un motif administratif de départ ne renseigne par ailleurs que de manière parcellaire sur les ressorts de celui-ci et nous aurons l'occasion de le constater dans les chapitres à venir. Avant d'y arriver, il apparaît utile de revenir ici sur les facteurs au départ identifiables au sein des sociétés subsahariennes qui nous concernent.

¹¹⁸ Précisons que plusieurs femmes de l'échantillon d'enquête se sont trouvées en situation irrégulière lors de leurs premiers mois en France mais aussi plus tard dans leurs parcours au gré d'événements biographiques, par exemple lors de séparations (dans les situations de regroupement familial où le droit au séjour dépend du lien au conjoint).

Impulsions au départ en contextes subsahariens

Si l'on interroge les incitations au départ dans les sociétés d'origine, divers éléments peuvent apparaître, notamment d'ordre démographique, économique et politique¹¹⁹. Pouvant être qualifiées de « décennie perdue » pour les pays du continent africain (Barou, 2002, p. 7), les années 1980 sont une période de fortes difficultés économiques avec des taux de croissance négatifs, dans un contexte d'accroissement démographique des populations. À cela a pu s'ajouter le désordre des tensions politiques et des conflits armés qui ont particulièrement marqué l'Afrique subsaharienne à partir des années 1990. Guerres civiles et troubles politiques font partie des motifs qui ont poussé un certain nombre des femmes rencontrées dans le cadre de notre enquête à prendre la décision du départ (et/ou de l'installation durable en France) depuis le Congo Brazzaville (à la fin des années 1990 et au début des années 2000), la Centrafrique (au début des années 2000), la Côte-d'Ivoire (au milieu des années 2000) et depuis la République Démocratique du Congo (au début des années 1990). Bien que cela ne se traduise pas automatiquement par un départ sous la forme d'une demande d'asile politique (nous avons vu que, sur l'ensemble de notre échantillon, une seule personne, originaire du Congo Brazzaville, a obtenu comme premier titre de séjour en France un statut de réfugiée), le souhait de fuir l'insécurité fait incontestablement partie des dimensions jouant dans le choix individuel du départ ou de l'exil. Ainsi, l'insécurité associée aux difficultés économiques (avec des mesures d'austérité imposées par le Fonds Monétaire International *via* des politiques d'ajustement structurel) ont favorisé une décomposition des États africains lesquels, principal employeur des populations scolarisées, n'étaient plus à même d'offrir places et opportunités sociales (Poiret, 1996, p. 56)¹²⁰. Poussées, pour une majeure partie d'entre elles, par des nécessités matérielles, nombreuses sont celles qui émigrent, seules, pour subvenir aux besoins de leurs familles et reflètent alors la proportion croissante, dans les dernières décennies du XXe siècle, des femmes « cheffes de famille » en Afrique (Pilon, 1996).

Si ces éléments placent la migration dans une perspective d'émigration (les facteurs *push*, pour reprendre une terminologie de la démographie), des incitations au départ sont à

¹¹⁹ Pour une synthèse des situations au départ prévalant à la fin du XXe siècle dans les pays d'Afrique subsaharienne, voir Barou, 2002.

¹²⁰ Sondant les raisons du départ du personnel de santé de plusieurs pays africains (Afrique du Sud, Cameroun, Ouganda et Zimbabwe), une étude présentée par l'OMS fait apparaître les motifs de la migration formulés par les émigrants. Arrivent en tête : une meilleure rémunération, un environnement plus sûr, les conditions de vie et le manque d'équipements. Voir ces résultats dans OMS, 2006, p. 99.

identifier dans les pays d'installation, notamment en termes de structure du marché de l'emploi. En effet, à l'image d'autres migrantes internationales, de nombreuses femmes d'origine subsaharienne émigrent pour aller trouver certains emplois (où précisément la demande est tournée vers un personnel féminin), dans le secteur domestique ou dans celui du *care*, au sein des pays occidentaux notamment¹²¹. C'est dans ce contexte global que l'immigration économique et autonome est de moins en moins une affaire masculine et que se forment des enjeux de rapports sociaux de sexe et de leurs pouvoirs - nous aurons diverses occasions de l'observer.

Bien que, nous l'avons dit, les raisons de la migration apparaissent multifactorielles et qu'elles sont loin de se réduire à des facteurs économiques par ailleurs, les éléments de contexte sociopolitique et économique, dans les pays d'émigration notamment, sont à intégrer à l'examen des ressorts du départ. La migration des femmes que nous avons enquêtées s'inscrit dans ces contextes, par lesquels elle se voit variablement façonnée, en fonction des situations nationales et de la place des autres données venant nourrir l'élan migratoire - nous serons amenés à revenir sur ces facteurs de la migration d'un autre ordre, davantage situés dans le pays d'accueil et en lien avec les modalités de la vie conjugale (chapitre I).

iii- Des degrés d'instruction et des milieux sociaux d'origine différenciés

Par l'échantillon d'enquête dont nous disposons, nous pouvons également appréhender la diversité des profils sociaux des femmes migrantes, à la fois en termes de degré d'instruction et d'origine sociale.

Les degrés d'instruction relevés se placent sur un large spectre, allant d'une absence de scolarisation à des niveaux master, voire doctorat. Ainsi, comme l'illustre le tableau 2, on compte parmi les femmes interviewées des personnes non scolarisées ou très peu (quelques années) qui ont, pour leur majorité (5 sur les 6), un père (ou les deux parents) exerçant ou ayant exercé une activité agricole en tant que cultivateur(s) (6 personnes enquêtées dans cette première catégorie). Puis, on distingue celles qui ont validé un enseignement primaire sans

¹²¹ On observe ainsi des migrations croissantes au départ de l'Afrique subsaharienne de professionnels de santé (*medical brain drain* ou fuite de personnel médical) émigrant notamment vers des pays membres de l'OCDE (Bourgain, Pieretti & Zou, 2010), à l'image des infirmières ghanéennes installées au Royaume-Uni (OCDE, 2007, p. 80) ou, en dehors de l'OCDE, en Arabie Saoudite (Barou, 2002, p. 9).

toutefois poursuivre au collège ou qui ont quitté celui-ci en cours de cursus (7 personnes). Apparaissent à leurs côtés, moins nombreuses, celles qui ont validé un parcours au collège *via* l'obtention d'un brevet (3 personnes). Ici, soulignons que même si elles n'ont pas validé leur parcours de collège, elles ont, pour la plupart, effectué à la sortie de leur scolarisation, ou quelques années après, une formation en vue d'exercer un emploi (coiffure, couture, secrétariat, dactylographie). De la même façon, nous avons distingué les femmes enquêtées ayant suivi tout ou une partie de leur parcours de lycéennes sans obtenir le baccalauréat (5 personnes) et celle(s) qui l'ont obtenu, sans toutefois poursuivre dans des études supérieures (1 personne). Finalement, les personnes qui détiennent - au moins - le baccalauréat forment la moitié de notre échantillon d'enquête (19 personnes).

Tableau 2 - Degrés d'instruction des femmes enquêtées

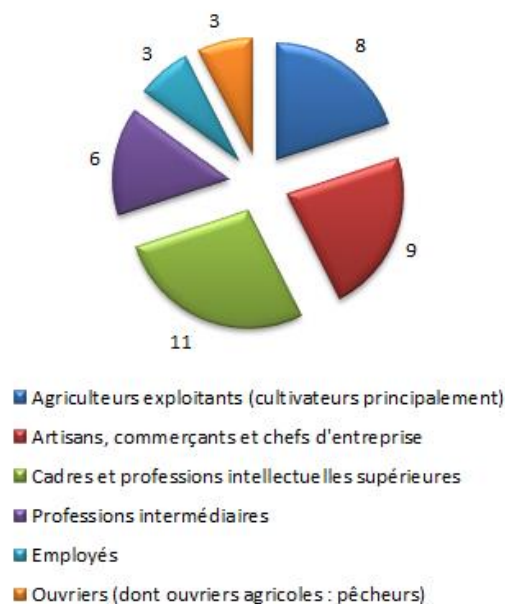
| DEGRÉ D'INSTRUCTION | | EFFECTIFS |
|------------------------------|---|-----------|
| Non scolarisée (ou très peu) | | 6 |
| Collège | Avant le collège ou en cours de collège | 7 |
| | Fin collège (avec obtention du brevet d'études secondaires) | 3 |
| Lycée | En cours de lycée ou fin de lycée (sans obtention du baccalauréat) | 5 |
| | Avec obtention du baccalauréat | 1 |
| Post-baccalauréat | Bac +1/+2 | 7 |
| | Bac +3 | 5 |
| | Master 1/Master 2 ou doctorat | 6 |

Celles qui ont suivi des études après le baccalauréat, *via* des formations spécifiques (infirmière, D.U.T., B.T.S.) ou en Université, forment une part majeure de l'échantillon et présentent à la fois des niveaux bac +1/+2 (7 personnes), licence (5 personnes) ou master 1 ou 2 (5 personnes) voire doctorat (1 personne, sans qu'elle ait pu soutenir sa thèse). Si cela ne constitue pas une condition exclusive de poursuite d'études, notons le rôle-clé tout particulièrement joué par le père dans l'impulsion de ces parcours universitaires. En effet, dans la majorité des parcours au

cours desquels des études longues ont été suivies, les pères ont, par leur présence, par leur investissement matériel et, forts de leur propre parcours universitaire et/ou intellectuel, poussé leurs filles à se bâtir un capital scolaire.

Si on examine dans leur ensemble les professions exercées par les pères des femmes enquêtées, tous les groupes socioprofessionnels se trouvent représentés. En effet, en reprenant la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE¹²² (avec des limites évidentes, notamment dans sa transposition à la stratification sociale des sociétés africaines d'émigration), une morphologie d'ensemble peut être dessinée comme suit¹²³.

Graphique 1 - Catégories socioprofessionnelles des pères des femmes enquêtées



Les catégories des employés et des ouvriers mises à part (ajustées à la structure des emplois français), chacun des types d'activité est représenté de manière relativement équitable dans notre échantillon d'enquête. La pluralité des milieux sociaux représentés implique la mise en présence d'origines sociales particulièrement contrastées (si l'on compare, par exemple, les

¹²² Selon la nomenclature générale PCS établie (2003) :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/pcs2003/categorieSocioprofessionnelleAgregee/1?champRecherche=false>

¹²³ Nous n'avons pas distingué de catégorie « retraités », la focale ayant été mise sur le type d'activité occupée, que les principaux concernés soient en activité au moment de l'enquête ou qu'ils ne le soient plus, en étant à la retraite notamment. Lorsque le père de l'enquêtée a exercé plusieurs activités au cours de son parcours professionnel, nous avons retenu la profession qu'il a vraisemblablement le plus longtemps occupée.

profils de cultivateurs relevés avec ceux de professeurs d'Université)¹²⁴. Notons que dans la catégorie « Cadres et professions intellectuelles supérieures », sont représentées au travers de leur père trois membres d'une même fratrie rencontrées lors de l'enquête, invitant à relativiser la légère sur-représentation de cette catégorie au sein de l'échantillon.

iv- Une prise en compte de situations conjugales variées à l'arrivée

Si notre travail est centré sur les effets à terme de la migration sur les parcours conjugaux, aucune forme conjugale n'a été privilégiée dans les situations présentées à l'arrivée¹²⁵. Nous relevons ainsi des situations de femmes arrivées célibataires en France ou bien en couple, que celui-ci soit formalisé ou non, notamment par un mariage (civil, coutumier et/ou religieux)¹²⁶. Moins nombreuses, apparaissent également quelques femmes divorcées ou veuves au moment de leur migration. Si la plupart des femmes (civilement) mariées à l'arrivée se retrouvent dans la configuration migratoire du regroupement familial (le statut matrimonial autorisant alors l'entrée en France en tant que conjointe, même si les femmes effectivement venues rejoindre un conjoint ne l'ont pas toutes fait sous cette modalité administrative : voir sous-section précédente sur les configurations migratoires), les situations matrimoniales et migratoires ne se superposent pas nécessairement. En effet, on relève notamment des femmes ayant émigré individuellement tout en étant en couple avec un conjoint resté dans le pays d'origine.

Âgées de 27 ans en moyenne au moment de leur migration, les femmes de notre échantillon d'enquête se situent à différents endroits du cycle de vie lorsqu'elles émigrent. Tandis que les plus jeunes à la migration sont parties à 17 ans ou à 18 ans pour leurs études ou pour débiter une vie matrimoniale, d'autres partent à un âge plus avancé, à l'instar d'une enquêtée partie seule en France à 43 ans pour des raisons économiques en laissant au pays d'origine son mari et ses sept enfants.

¹²⁴ Le détail des professions exercées, à la fois par le père et par la mère de l'enquêtée, se trouve en annexe (tableau récapitulatif des profils sociodémographiques des enquêtées).

¹²⁵ Notons ici que la formation d'unions homosexuelles n'a pas été traitée dans cette thèse, n'ayant été ni abordée par les femmes enquêtées, ni fait l'objet de questions spécifiques intégrées au guide d'entretien. Cela ne présume bien sûr pas de leur inexistence, dans les contextes subsahariens de départ qui nous intéressent, comme en témoigne la question socio-politique sensible qu'elles y constituent, objet de travaux existants, en particulier anglophones. Sur cette question, voir notamment : Broqua, 2012 ; Awondo *et al.*, 2013.

¹²⁶ Nous verrons (chapitre III) que la désignation des relations dans lesquelles les femmes enquêtées étaient « en couple » (notamment au moment de la migration, déterminant la modulation des questions dans la grille d'entretien) a fait l'objet de discussions et de réajustements avec l'enquêtrice, les critères justifiant le statut de couple n'allant pas de soi.

Plan de thèse

Dans une première partie, nous chercherons à baliser notre terrain d'enquête en saisissant les différents éléments qui viennent agir sur le choix conjugal dans un contexte migratoire, nous amenant dans des registres à la fois sociaux, juridiques et symboliques.

À l'aide de la littérature existante, nous approfondirons dans un premier chapitre les enjeux liés aux conjugalités en migration et aux rapports de genre en particulier. Nous pourrions constater que si le départ n'est pas sans effets sur ses protagonistes féminins et leurs marges d'action au quotidien, ces derniers sont pour elles contrastés. En examinant les modes d'articulation du choix migratoire et du choix conjugal, il apparaîtra d'autant plus nettement que la situation migratoire n'est pas anodine en étant parfois le lieu de stratégies individuelles, contraintes par le droit et par les injonctions sociales (genrées) en matière de vie privée. En filigrane, ce qui ressort déjà de cet état des lieux et de situations d'enquêtes rencontrées, c'est un enjeu d'autonomisation, lequel constitue la migration en ressource mobilisable – et mobilisée – par les émigrantes (**chapitre I**).

Poursuivant notre démarche d'identification des facteurs de (re)formulation du choix conjugal en situation migratoire, nous verrons comment les effets de celle-ci sont aussi modulés selon différentes données à prendre en compte. Ainsi, la situation de femme immigrée noire en France s'accompagne d'images socio-historiquement situées et de catégories venant jouer sur le choix de l'union - mixte ou non - avec le renfort des histoires conjugales passées, plus ou moins décevantes. De même, les choix conjugaux actualisés en France, plus ou moins formalisés, ne prennent sens que par rapport aux normes socioculturelles héritées du pays d'origine. Dans ce deuxième chapitre, l'enjeu d'autonomie en contexte migratoire sera envisagé à la lumière des femmes subsahariennes en situation de regroupement familial. Nous verrons alors que les remises en jeu de place et de statut - pour les femmes comme pour les hommes - apparues avec la migration de celles qui rejoignaient leurs conjoints dans les années 1970-1980 reste tout à fait d'actualité. Si les pertes liées à l'arrivée pour les émigrantes enquêtées sont présentes (perte d'emploi et déqualification, notamment), comparées à celles qui les ont précédées, elles apparaissent à plusieurs égards plus à même de réacquiescer une autonomie entamée par la migration. Et puis, tout en considérant les corrélations relevées par les travaux

entre situations sociodémographiques présentées au départ et formes de la vie conjugale, nous retiendrons les socialisations qui ont précédé les choix conjugaux effectués comme entrée privilégiée pour en saisir les ressorts (**chapitre II**).

La deuxième partie de la thèse, constituée de trois chapitres, nous fera davantage entrer dans le cœur de nos matériaux de terrain avec pour fil conducteur les défis amenés par la situation migratoire dans la sphère conjugale ainsi que les réactions des femmes et de leurs conjoints.

D'abord, il s'agira de nous arrêter sur une question qui s'est imposée dans l'enquête : qu'est-ce qu'être « en couple » ? Nous verrons alors qu'il n'est pas aisé d'en fixer ni les bornes ni la nature, le couple s'inscrivant d'une part, dans des processus et se voyant, d'autre part, défini variablement en fonction des normes socioculturelles, du cycle de vie ou encore du cadre d'enquête dans lequel nous tentons de le saisir. Quoi qu'il en soit, il apparaîtra incontournable de prendre en compte les dimensions subjectives de la définition de la vie conjugale, telle qu'elle résonne au sein des parcours individuels des principales concernées. S'agissant de ses dimensions objectives, il s'agira principalement de replacer l'entité conjugale dans le cadre des structures sociales et familiales qui l'entourent dans les pays d'émigration. Car si la question de l'individualisation du comportement conjugal est au cœur de notre recherche, nous verrons qu'elle prend forme de manière singulière dans des contextes de départ subsahariens marqués par la force des structures lignagères. Apparaît dès lors en France un « détachement » des conjoints des cadres supportant leur fonctionnement quotidien et le sens qu'il revêt, ce qui les place en situation de face-à-face invitant à l'élaboration d'une conjugalité nouvelle (**chapitre III**).

Composante centrale dans la mise en forme des modalités de la vie familiale, les identités de genre constituent le lieu où se manifestent le plus vivement les incidences de la situation migratoire. Ce qui pose en effet question en France, c'est le maintien des places de sexe héritées des pays d'origine caractérisées par une conception statutaire. À quel point les rôles de sexe distincts auxquels ont été socialisées les émigrantes au sein de leur famille peuvent-ils se maintenir ? Lieu d'enjeu fort, les identités de genre cristallisent les tensions observées. Cela pourra être relevé au travers de l'organisation de l'espace domestique et de la résolution des conflits conjugaux, lesquels illustrent les difficultés d'une reproduction en

France des rapports de genre hérités et les nécessités de quelques réajustements, notamment dans l'intérêt des émigrantes au regard de leur place dans les systèmes de genre considérés (**chapitre IV**).

La mise en jeu des places de sexe héritées est dépendante du degré de pénétration de la norme égalitaire dans l'espace conjugal et familial. Si la norme égalitaire constitue un enjeu se manifestant déjà au sein des sociétés subsahariennes de départ, celui-ci est avivé en France. Installées dans un contexte d'immigration perçu comme leur étant plus favorable, les émigrantes font face à des potentialités de modification de la donne conjugale, tout comme leurs conjoints. Parce que ces derniers, précisément, voient leurs appuis à l'exercice d'une autorité masculine s'y affaiblir, il se forme une vulnérabilisation de leur statut vis-à-vis de laquelle les conjoints sont alors appelés à réagir, non sans tensions. Si nous ne pouvons affirmer que la situation migratoire produit de fait un *empowerment* féminin, nous pouvons en revanche dire, qu'associée à des ressources à disposition, elle dégage des espaces d'agir pour les principales concernées. En effet, en opérant une mise à distance de l'entourage social et familial et en fournissant un support de légitimation à l'exercice de choix conjugaux individuels, elle facilite l'expression et la concrétisation de ces derniers, notamment dans leur aspiration plus égalitaire. Cela a pu être observé *via* les modalités de la séparation conjugale et à travers le rapport entretenu avec l'union polygamique (**chapitre V**).

Dans une troisième partie, enfin, nous nous attacherons à décrire plus précisément le sens des redéploiements observés dans la vie matrimoniale et familiale en France. Notamment, à quel point assiste-t-on à un bouleversement des attitudes féminines et à une mise à distance des normes familiales héritées ?

Ayant mis en évidence la norme égalitaire comme élément central dans la remise en cause, en faveur des femmes, des rapports de genre, nous chercherons à voir, à travers différentes dimensions, sa mise en application concrète dans le couple vécu en France. Nous constaterons alors que si elle est largement plébiscitée, la norme égalitaire n'est finalement que très inégalement présente dans les attentes manifestées par les principales concernées à vis-à-vis du conjoint. En examinant le rapport à la norme d'exclusivité sexuelle ou l'organisation des tâches domestiques, nous verrons que les attitudes et les positionnements des femmes enquêtées composent avec les dissymétries de genre, voire les embrassent. La résignation de quelques-

unes à une non-exclusivité sexuelle de la part du conjoint, non sans liens avec l'institution polygamique, ou le surinvestissement domestique de toutes, témoignent de la force d'une socialisation familiale et de places de sexe à maintenir. Il apparaîtra que, lorsqu'elles sont formulées, les exigences égalitaires émanent de femmes qui se distinguent par leur profil sociodémographique, particulièrement en étant les moins âgées de l'échantillon d'enquête. En nous arrêtant, enfin, sur l'exercice d'une activité rémunératrice, nous verrons que si celle-ci légitime une participation féminine accrue aux processus décisionnels dans l'espace conjugal, elle ne suffit pas à y établir une équivalence des voix. Cet examen des retombées de l'activité et du revenu sur les rapports de pouvoir conjugaux sera *in fine* l'occasion de constater que c'est l'autonomie qui semble être non seulement plébiscitée mais aussi vigoureusement défendue par les émigrantes dans le cadre privé (**chapitre VI**).

Notre propos se poursuivra dans un chapitre conclusif interrogeant les dynamiques fortes qui structurent les parcours recueillis, dans leur interaction avec le fait migratoire. Les processus d'autonomisation et d'individualisation, au sein des temporalités qu'ils requièrent, seront au centre de l'analyse. Nous verrons que si elle est loin d'être linéaire et sans ambivalences, une autonomisation est bien en cours, au cours des parcours, pour les femmes que nous avons enquêtées. Plus particulièrement encore, celle-ci s'accompagne de dynamiques d'individualisation, repérables à différents endroits, dans la sphère familiale. Au sein de la vie conjugale, la préférence à être seule, en-dehors de toute vie de couple, exprimée – et mise en pratique – en constitue une manifestation, devant toutefois être notamment replacée dans les étapes du cycle de vie qui la favorisent. C'est dans le cadre d'une privatisation de l'espace familial en France, forçant à l'établissement de son auto-gestion à distance de la parentèle, et dans un environnement normatif qui, par ailleurs, y admet l'autonomie de ses membres, que les processus d'individualisation, renforcés dans l'immigration, sont à saisir. En cela, si le désir d'autonomie des émigrantes ne naît pas en France, il trouve à y être relayé et renforcé (**chapitre VII**).

Première partie

Déplacement géographique et mises en jeu genrées, sociales et catégorielles

« Mais à mesure que dure l'immigration, parce qu'on n'émigre pas (i. e. on ne se coupe pas de son univers social, économique, culturel, coutumier) et on n'immigre pas (i. e. on ne s'agrège pas, même marginalement, et très superficiellement, à un autre système social) impunément (i.e. sans conséquence), il se produit chez les immigrés une inévitable reconversion de leurs attitudes face à eux-mêmes, face à leur pays et face à la société dans laquelle ils vivent de plus en plus longtemps et continûment (...) »

Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université, 1991 (p. 70)

Chapitre I. Migration et rapports sociaux de sexe

L'étude du phénomène migratoire offre aux chercheurs la possibilité de sonder les effets du départ pour l'individu à travers les divers statuts sociaux qui sont les siens : travailleur(se), citoyen(ne), ou parent(e) et conjoint(e). Dans ce dernier cas, l'objet d'étude ouvre des questionnements autour des relations de parenté et des relations de couple : comment est-on parent malgré la distance ? Comment la famille se constitue-t-elle quand ses membres sont géographiquement dispersés ? Ou comment être en couple en étant physiquement séparés ?

Ces questionnements ont donné lieu à de nombreux travaux interrogeant les rôles et les statuts en situation migratoire, en particulier dans le cadre des rapports sociaux de sexe, et plus spécifiquement encore, à travers la position des femmes. Ce regard « gynocentré » peut trouver une explication dans les enjeux de genre suscités : si la migration pose la question de la reconfiguration des rapports de sexe et de leurs pouvoirs, elle la pose d'autant plus pour celles qui, associées à un sexe biologique socialement construit comme « faible », se voient fréquemment disqualifiées par les régimes de genre qui les environnent. Dès lors, la migration permettrait-elle de changer la donne ? Non sans être perçues dans la société d'immigration « en tant que population à émanciper », (Streiff-Fénart, 2006, p. 854) - par les institutions ou les media notamment - les femmes interpellent ainsi sur le pouvoir de subversion de l'expérience migratoire vis-à-vis de la division entre les sexes. Plutôt que de chercher à établir les parts de gains et de pertes associées à l'acte d'immigrer pour les un(e)s et les autres (et à confirmer, ou non, l'effet émancipateur du départ pour celles qui partent), ce travail a d'abord pour objectif de renseigner les formes des transformations existantes. S'il est largement admis que les rapports sociaux (de sexe) d'avant-départ ne sont pas épargnés par des réajustements, et en premier lieu au sein de la famille (Rygiel, 2006, p. 17), quels « déplacements » s'opèrent dans la migration et selon quelles modalités ? Quels sont plus précisément les effets de la migration pour les membres du couple ? Qu'est-ce que celle-ci fait aux rapports sociaux de sexe qui lient les conjoints, à la fois en termes matériels, dans les formes concrètes de leur réalisation et, en termes symboliques, à travers les représentations par lesquelles ces rapports se voient pensés ?

En examinant les itinéraires féminins de la conjugalité en migration, il est aussi question de saisir « le choix conjugal » à travers ce qui le motive. Dans cette perspective, cette thèse entend relever, d'une part, les structures sociales dans lesquelles celui-ci s'exerce à travers, notamment, les contraintes sociales auxquelles les émigrantes peuvent faire face en tant que femmes, d'abord, et en tant qu'immigrées noires africaines et « minoritaires » ensuite, dans le cadre de situations socioéconomiques données. D'autre part, il s'agit de restituer, en s'appuyant sur les éléments obtenus de l'enquête, les marges d'actions dont ces dernières disposent, voire qu'elles élaborent, et qu'elles investissent. Dans ce jeu des forces structurelles et des réponses individuelles, le choix conjugal comme le choix migratoire apparaissent susceptibles d'être réciproquement mobilisés l'un au service de l'autre par les émigrantes. Qu'il s'agisse d'émigrer pour (ne pas) se marier ou de se marier pour émigrer et/ou rester, mariage et migration se trouvent être articulés au cœur de stratégies multiples mises en place par les femmes, comme continuent de le démontrer de nombreuses enquêtes sur les parcours de femmes migrantes depuis la Chine (Lévy & Lieber, 2009), les Philippines (Mozère, 2004) ou depuis l'Algérie (Têtu, 2008). En situation migratoire, le choix conjugal apparaît ainsi d'autant moins neutre qu'il se voit placé au cœur de circulations transnationales et des espaces d'opportunités ouverts. Cette dimension stratégique des conjugalités en migration ressort également des résultats de notre terrain à travers les choix qui ont modelé les parcours des émigrantes. À l'instar d'une sexualité mobilisée en tant que « ressource migratoire » pour sortir d'une précarité sociale en pays d'immigration (Lévy & Lieber, 2009), le choix conjugal en contexte migratoire peut précisément être investi comme lieu d'une réponse alternative à des conditions de vie insatisfaisantes. La migration peut être perçue moins comme un contexte que comme une ressource en soi : partir devient alors un capital mobilisable au service d'exigences et d'aspirations individuelles. Nous chercherons alors à identifier les situations où la migration est effectivement saisie en tant que telle par les actrices et selon quelles modalités.

1. Le genre en migration

Bien qu'elle ne soit objectivement qu'une variable parmi d'autres, l'appartenance de sexe contribue largement à infléchir les parcours individuels. Son poids, à travers les rôles genrés auxquels elle se voit associée, pèse sur l'expérience migratoire en en faisant un enjeu considérable en matière de distribution du pouvoir entre les sexes. Mais compte tenu de la variabilité des contextes et des ressources, il est périlleux de spéculer sur les gains tirés par les femmes de leur départ.

A. Dire l'émancipation féminine

Dans les champs politique et scientifique, la participation des femmes au phénomène migratoire pose fréquemment la question de leur « émancipation » en pays d'accueil. Selon la définition du *Petit Robert*¹, l'émancipation désigne :

« 1- DR. Acte par lequel un mineur est affranchi de l'autorité parentale ou de la tutelle et acquiert, avec le gouvernement de sa personne, une capacité limitée par la loi. 2- FIG. et COUR. Action d'affranchir ou de s'affranchir d'une autorité, de servitudes ou de préjugés. - CONTR. Tutelle (mise en) ; asservissement, soumission. »

Bien que l'émancipation féminine constitue une question très abordée et ainsi formulée dans les écrits universitaires dédiés au genre et à la migration, elle y fait peu l'objet de définitions préalables. La notion d'émancipation se rapproche de celles de l'autonomie ou de la liberté, même si toutefois les termes n'apparaissent pas complètement équivalents. Alors que l'*émancipation* renvoie à un statut désencastré des tutelles ainsi qu'à l'exercice d'un jugement individuel (Pasquier, 2013), l'*autonomie*, selon sa construction étymologique, désigne le fait de définir ses propres lois. « Être autonome c'est être capable de se donner sa propre loi, souvent à partir d'éléments externes, qui deviennent néanmoins, après examen de conscience, des règles personnelles. » (Martuccelli, 2002, p. 46). « Capacité à "gérer" sa vie » (Pasquier, 2013, p. 9), l'autonomie laisse ainsi supposer, plus concrètement, une appropriation des rôles sociaux² et de disposer des moyens de le faire – ces aspects s'avéreront centraux, tout au long de notre travail. C'est en outre par le prisme des moyens de l'autonomie que peut être appréhendée l'indépendance, à situer alors dans des enjeux d'ordre financier et matériel (Singly, 2010). Évoquant un état absolu d'absence de contraintes, la *liberté*, quant à elle, semble moins aisément saisissable par le sociologue soucieux de restituer l'articulation des espaces individuels avec les structures du social. L'émancipation (ou l'autonomie du reste) peut difficilement être comprise en dehors des contraintes environnantes qui, finalement, lui permettent de s'actualiser. La sociologie d'Émile Durkheim atteste à cet égard de l'interdépendance individu-société et même, allie autonomisation individuelle et intégration sociale croissante (Durkheim, 2013 [1893]).

¹ *Le Petit Robert de la langue française*, éd. 2016.

² Il s'agit donc moins ici de se soustraire à son rôle de fille, de mère, d'épouse, etc. que de le vivre selon des modalités souhaitées et/ou négociées.

Une émancipation par la migration renvoie à une capacité accrue, dans le pays d'arrivée, à exercer des jugements et des choix individuels *via* le desserrement de diverses contraintes sociales et cela, dans des domaines variés, qu'ils soient conjugaux, familiaux ou professionnels. Si la question et la notion de l'émancipation en situation migratoire apparaissent majeures, l'utilisation du terme peut toutefois susciter quelques réticences. D'abord, aborder l'« émancipation » des femmes dans l'immigration suggère d'emblée que ces dernières avaient un statut assujéti dans le pays d'origine, des attaches dont la migration permettrait de se débarrasser. Sans bien sûr vouloir occulter les rapports de pouvoir se jouant au sein des sociétés de départ au détriment des femmes, il est difficile de poser au préalable la condition d'une émigrante appelée à s'émanciper. Cette approche sous-tendue dessine un schéma binaire : société de départ et domination *versus* société d'arrivée et émancipation, vivement pointé par l'anthropologue Nasima Moujoud (2008) dans son article consacré aux effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Dans son texte, cette dernière appelle en effet à prendre ses distances avec cette approche binaire des migrations féminines, prégnante dans les travaux menés, et de chercher, au contraire, à restituer les continuités et les dynamiques traversant les sociétés de départ et d'arrivée au sein d'un contexte international global. Ces dernières connaissent des transformations, les sociétés de départ notamment, ne coïncidant pas avec le tableau figé dressé par une approche binaire du fait migratoire. Comme suite logique à un assujétissement laissé derrière soi dans le pays d'origine, « l'émancipation » suppose par ailleurs l'accès, dans le pays d'accueil, aux conditions nécessaires à l'exercice d'une autonomie et d'une égalité des sexes effective. Or, au vu des contraintes sociales, économiques et juridiques qui pèsent sur les femmes (migrantes), il semble également peu réaliste d'avancer une telle garantie d'accès. Parce qu'elle contribue à aplatir les dynamiques à l'œuvre dans les sociétés traversées par l'émigrante et à idéaliser la vie dans l'immigration, la formulation d'une « émancipation » des femmes en migration paraît ainsi peu satisfaisante. Enfin, s'agit-il pour les émigrantes de s'émanciper ou d'être émancipées ? Le terme n'est pas sans évoquer le discours construit par l'histoire coloniale en France où il convenait, pour justifier l'entreprise de colonisation, « d'émanciper » les peuples indigènes. Faisant partie du « "grand Récit" d'émancipation de l'ère des Lumières » (Zorn, 1990, p. 63), le discours colonial moderne prenait alors ses appuis dans un argumentaire antiesclavagiste exprimant la nécessité de rejeter la violence d'une marchandisation de l'homme et d'aller vers une mission humaine visant à « faire participer aux bienfaits des "lumières de la civilisation" (de la raison et/ou de l'évangile) des peuples jugés encore dans "les ténèbres de la barbarie" » (Zorn, 1990, p. 63-64). Les

proximités de vocabulaire ne sont pas ici tout à fait anodines et invitent à interroger les formes terminologiques de néo-colonialisme contribuant à façonner le regard posé sur l'Autre. Soulignons que les échos apparaissent d'autant plus forts lorsqu'il s'agit de désigner des émigrants partis de pays dits « du Sud » pour rejoindre « le Nord » ou les pays occidentaux. À l'ethnocentrisme³ pouvant intervenir dans la manière de penser l'émancipation des personnes migrantes, l'historien Philippe Rygiel, l'un des quelques chercheurs au masculin s'étant penchés sur le genre en migration, ajoute la position de classe : « L'émancipation est parfois jaugée à l'aune d'un modèle petit-bourgeois de respectabilité et tout rapprochement formel entre pratiques des populations migrantes et pratiques des classes moyennes occidentales est interprété comme l'indice d'une libération. » (Rygiel, 2006, p. 22)

Enfin, notons que la notion d'émancipation appelle moins à être entendue au singulier et sur un mode presque solennel - telle qu'elle a pu être mobilisée dans le discours colonial - que dans ses dimensions plurielles. Dans leur propos introductif à un numéro de la *Revue du MAUSS* consacré à la question de l'émancipation dans les sciences humaines et sociales, Alain Caillé, Philippe Chanial et Federico Tarragoni, soulignent cette pluralité que recouvre l'émancipation. Ils précisent leur approche du concept en lui appliquant la relecture qu'avait faite Amartya Sen⁴ de la notion de justice proposée par John Rawls :

« Il est illusoire, montre Sen, de rechercher une norme de justice globale, et a fortiori universelle, qui vaudrait pour tous les humains dans toutes les situations et dans toutes les sociétés. [...] Mais ce n'est que dans le rapport à des situations concrètes, infiniment diverses, et en partant de cette diversité et de cette concrétude qu'il est possible de dire que telle solution ou telle situation sont plus justes que d'autres. La même chose est vraie de l'émancipation. C'est toujours d'aliénations singulières qu'il faut s'émanciper et non de l'Aliénation en général. Il y a des émancipations légitimes, mais pas d'Émancipation avec un E majuscule. » (Caillé, Chanial & Tarragoni, 2016, p. 8-9)

L'idée de concrétude et de diversité apparaît ici être un élément central à incorporer dans une grille de lecture des parcours de vie des femmes migrantes afin de saisir ces derniers dans ce qu'ils ont d'inflexions et d'ambivalences. En raison des résonances que peut avoir

³ L'ethnocentrisme renvoie au fait d'appréhender d'autres sociétés et d'autres individus selon les références de son propre groupe social et de considérer qu'elles sont à préférer aux leurs.

⁴ Dans son ouvrage *L'Idée de justice* paru en 2010.

« l'émancipation », lorsque nous aborderons l'élargissement des espaces de décision et d'agir des femmes migrantes en France, nous privilégierons le terme d'« autonomisation » qui, au-delà de l'« autonomie », permet précisément de souligner l'idée d'un processus et les dynamiques qu'il recouvre.

Aux côtés de « l'émancipation » des femmes, l'« *empowerment* » apparaît également fréquemment dans les écrits relatifs aux rapports de genre en migration. Ayant à la fois une résonance scientifique et politique, ce terme a en effet été saisi de multiples manières. Prisée dans le monde anglo-saxon et majoritairement utilisée dans les contextes des pays du Sud, la notion d'*empowerment* désigne littéralement le fait « de renforcer ou [d']acquérir du pouvoir » (Calvès, 2009)⁵. Si les origines de sa définition (comme renforcement de la capacité d'agir des individus et des communautés socialement « dominés ») peuvent être retrouvées dans divers courants de pensée, le terme n'émerge véritablement sur la scène internationale que sous l'impulsion des mouvements féministes du Sud, dans les années 1980. Dans une critique vis-à-vis des programmes « femmes et développement » jusqu'alors mis en place, ces derniers portent alors une approche de la question réinscrivant les femmes dans la multitude de leurs inscriptions sociales, au-delà du seul critère économique, avec le souci de partir des réalités « du terrain » (en opposition à des politiques de développement imposées « d'en haut ») et de viser à la transformation des rapports de pouvoir. Ainsi diffusé par des militantes féministes, l'*empowerment* gagne à partir du milieu des années 1990 les milieux institutionnels (Banque mondiale, Organisation des Nations Unies, notamment) dans le cadre de la conduite de leurs programmes de développement. Mais, analyse la socio-démographe Anne-Emmanuèle Calvès, la notion est, dans ce cadre institutionnel, neutralisée car détachée des enjeux de pouvoir qui la sous-tendent et instrumentalisée pour faire perdurer des politiques imposées d'en haut aux populations (Calvès, 2009). Le terme fait donc l'objet de luttes de réappropriations.

Un examen des nombreux travaux, français et anglophones, portant sur les rapports sociaux de sexe dans le cadre de la migration fait ressortir le constat d'une autonomisation ambivalente des femmes en migration. Cela nous conduit aussi à reprendre à notre compte le propos de Philippe Rygiel qui, dans une discussion engagée avec l'historienne Nancy Green

⁵ L'anglais *empowerment* se voit parfois traduit par émancipation.

lors d'une conférence en 2011⁶, déclarait : « L'assertion qui est "la migration, c'est *forcément*⁷ ou c'est *toujours* ou c'est *généralement* une émancipation" ne tient pas. Ça se regarde période par période, pays par pays, voire groupe par groupe » et puis, femme par femme, pourrions-nous ajouter.

B. Des effets contrastés de la migration

À distance d'une migration comme émancipation, de nombreux travaux s'accordent sur les effets contrastés du phénomène migratoire sur l'autonomisation des femmes migrantes. Les auteur(e)s qui se sont attachés à dresser un état des lieux des études sur cette question convergent en effet vers le constat des répercussions inégales du départ sur la vie quotidienne des femmes et parmi eux – et surtout elles, – notamment : Morokvasic 1984, 2010 ; Catarino & Morokvasic, 2005 ; Tienda et Booth, 1991 ; Mazzella 2014.

D'abord, les gains dont bénéficie l'émigrante dans l'exercice de l'un de ses rôles sociaux en migration ne se répercutent pas nécessairement ailleurs dans d'autres domaines. Ainsi, s'il a été par exemple reconnu que les émigrantes philippines, devançant leur conjoint en partant les premières aux États-Unis, y connaissent une intégration professionnelle en tant qu'infirmières, celle-ci ne se convertit pas pour autant en véritables avantages au sein de la vie privée. En effet, en dépit d'un investissement accru des conjoints dans l'éducation des enfants et dans la tenue de la maison, l'essentiel de la prise en charge des tâches incombe aux femmes dans un contexte où une conception masculine du *breadwinner* persiste (Espiritu, 2005), nous forçant à interroger et à renseigner les « arrangements » qui existent entre sphères économique et culturelle et entre sphères productive et reproductive (Miranda, 2012, p. 149).

L'absence de transfert direct des gains productifs vers la sphère reproductive constitue un élément fréquemment reporté au sein de la littérature. Dans leur article consacré aux effets de la migration sur les rapports sociaux de sexe (à partir d'études portant sur des contextes de départ africains et latino-américains), Marta Tienda et Karen Booth retiennent d'ailleurs cet aspect comme l'une des conclusions unanimes à l'issue de leur recension (1991, p. 69).

⁶ « Immigrées, immigrés : le genre et les migrations », musée de l'histoire de l'immigration, 7 avril 2011 (conférences de l'UniverCité) : <http://www.histoire-immigration.fr/agenda/2010-07/immigrees-immigres-le-genre-et-les-migrations>.

⁷ L'italique a été ajouté lors de la transcription pour souligner le propos.

Outre les effets différenciés de la migration sur les conditions de vie, chacune des sphères du quotidien (professionnelle, conjugale, familiale, civique, etc.) est susceptible de se voir inégalement affectée en son sein. Prenons le domaine conjugal qui nous concerne à partir d'un article éclairant qui interroge les effets du contexte migratoire états-unien sur le pouvoir dont disposent des émigrantes mexicaines au sein de leur couple, en comparant leur situation à celle de compatriotes restées au Mexique (Parrado, Flippen, & McQuiston, 2005). Dans une approche l'abordant comme un phénomène multiforme, les auteurs ont distingué dans le pouvoir conjugal différentes dimensions (*relationship control*, *sexual negotiation* et *emotional dissonance*)⁸ et ont cherché à isoler les variables jouant sur les marges de pouvoir des migrantes et des non-migrantes. Il ressort de leur étude que le pouvoir conjugal se voit inégalement affecté selon la dimension de pouvoir considérée et en fonction des ressources de chacune (niveau d'instruction, réseau social et formes d'union notamment), tantôt à l'avantage des migrantes, tantôt à leur désavantage comparées à celles qui sont restées dans le pays d'émigration. Ainsi, les femmes résidant aux États-Unis ont une meilleure entente affective au sein de leur couple par rapport aux femmes non émigrées mais elles présentent dans le même temps moins de pouvoir de décision qu'elles dans leur relation conjugale et dans la négociation de leur vie sexuelle. Il apparaît donc d'autant plus complexe d'établir l'autonomisation des femmes migrantes en matière conjugale que leurs marges d'action dans ce domaine sont diverses et n'évoluent pas nécessairement dans la même direction.

Enfin, l'effacement de dominations en pays d'immigration peut se révéler être une restructuration de celles-ci sous de nouvelles formes. Cela constitue l'un des aspects retrouvés dans les textes qui dressent un état de la question de la migration et des rapports de genre. Étudiant les parcours de femmes ayant quitté seules et sans papiers le Maroc pour aller vivre en France, Nasima Moujoud souligne une continuité du point de vue des dominations diverses subies par ces femmes dans la migration. S'il est vrai qu'en partant, elles échappent au contrôle exercé par leur groupe familial et social, celui-ci est relayé en France par d'autres assignations, notamment celles émanant de l'État. Se trouvant dans une situation de femme étrangère et

⁸ Cherchant à mesurer le pouvoir dans le couple, les auteurs appuient leur méthodologie sur le recours à une échelle (*Relationship Control Scale, RCS*) constituée d'items proposés aux femmes interrogées comme affirmations à valider ou non. Quelques-uns des items sont, pour chacune des dimensions du pouvoir conjugal : 1) *Relationship control* : When my partner and I disagree, he gets his way most of the time ; Most of the time, we do what my partner wants ; My partner won't let me wear certain things 2) *Sexual negotiation* : If I asked my partner to use a condom, he would get violent ; If I asked my partner to use a condom, he would think I'm having sex with other people 3) *Emotional dissonance* : I feel trapped or stuck in our relationship ; I am more committed to our relationship than my partner is ; My partner might be having sex with someone else. (Parrado, Flippen, & McQuiston, 2005, p. 359)

irrégulière en France, leur autonomisation - dont le départ du pays d'origine était l'expression - se voit empêchée.

« Nous arrivons par là à l'explication de la manière par laquelle la "race" ou le statut légal complètent ou se substituent à la domination masculine (notamment du groupe d'origine) tout en se fondant sur les mêmes logiques de contrôle et d'oppression. » (Moujoud, 2008, p. 11)

Le parcours de ces Marocaines immigrées seules en France, alors contraintes de chercher dans le mariage l'issue à leur condition, est l'un des innombrables cas illustrant un contexte où les rapports de genre sont à la fois impactés et inchangés.

L'ensemble de ces trois aspects – effets différenciés de la migration selon la sphère considérée, pluri-dimensionnalité des espaces de pouvoir affectés et reconfiguration des dominations – témoigne des risques encourus dans une réponse tranchée à la question de la migration comme autonomisation. Selon une catégorisation proposée par Marta Tienda et Karen Booth, trois issues possibles peuvent apparaître quant à la position des émigrantes : amélioration (*improvement*) ; détérioration (*erosion*) ; restructuration des inégalités (*restructured asymmetries*). Mais tout en formulant trois configurations précises, les auteures poursuivent en mentionnant la difficulté à les distinguer nettement dans la pratique : « Cependant, peu de changements dans la position des femmes sont nets et linéaires au point qu'en ressorte une amélioration ou une détérioration manifeste⁹. » (1991, p. 56). Et elles entérinent alors une superposition de situations susceptible d'intervenir.

Entre mobilités et empêchements, entre ouverture d'espaces d'autonomie et maintien des normes patriarcales, la situation migratoire semble se définir par ses contradictions. En mettant la lumière sur celles-ci, il s'agit moins ici de réfuter d'emblée la migration comme autonomisation (au contraire, nous verrons plus loin que dans le cas des émigrantes d'Afrique de l'Ouest et centrale vivant en France, elle l'est, en large partie) que de prendre nos distances avec l'idée première d'un départ synonyme d'émancipation, en cherchant à prendre en compte la pluralité des expériences des femmes dans la migration.

⁹ Extrait traduit de l'anglais.

C. Rapports de pouvoir et jeu de ressources

En posant la question de l'évolution des rapports sociaux de sexe en migration, nous posons celle des rapports de pouvoir potentiellement mis en jeu. Bien qu'étant chargée d'affect, la cellule familiale n'échappe pas à ces derniers. En particulier, le couple apparaît être un lieu où chacun(e) dispose de marges de décision et d'action dont l'étendue et le domaine sont variables et dont émanent des rapports de force. Dans une conception relationnelle du pouvoir (le pouvoir *sur*), nous pouvons nous référer à la définition de la puissance selon Max Weber qu'il désigne comme « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance. » (Weber, 1995 [1922], p. 95). Les rapports de pouvoir dans le couple, à plusieurs dimensions, se trouvent être modelés par des forces multiples, relevant à la fois d'éléments contextuels et individuels.

La situation migratoire constitue un premier élément de contexte à l'origine de bouleversements matériels, normatifs et symboliques. En modifiant d'abord les conditions concrètes dans lesquelles la vie conjugale s'actualise, elle amène à la réélaboration de repères matériels et rejoue possiblement l'équilibre des pouvoirs dans le couple. Après l'arrivée, l'isolement au domicile de femmes ayant rejoint leur conjoint déjà installé dans le pays d'accueil constitue par exemple l'une des conséquences du départ. Outre le déplacement matériel qui la caractérise, la migration conduit vers de nouveaux univers normatifs (et symboliques) de référence. En matière d'égalité des sexes, nous l'avons évoqué, la migration peut aussi bien déboucher sur un accès accru à des espaces d'autonomie pour les émigrantes que sur une persistance (voire une réaffirmation) de normes les assignant à un rôle traditionnel de « conjointe de ». Assurément, le départ affecte la donne conjugale de multiples manières et est susceptible de modifier les rapports de force qui la sous-tendent. Ajoutons un autre élément contextuel à prendre en considération dans l'étude des rapports de genre en situation migratoire : le temps. En effet, les résultats de notre enquête appuient la nécessité de distinguer les temps de la migration, en fonction desquels les espaces d'autonomie ou les dépendances auxquelles font face les émigrantes ne présentent pas les mêmes degrés de probabilité. L'arrivée en France et les premières années puis le moyen et long terme, vingt, trente, voire quarante ans d'installation dans le pays d'accueil pour certaines femmes que nous avons enquêtées, associés aux expériences jalonnant les parcours, viennent peser dans le contenu des relations tissées dans les sphères conjugale et familiale. Toutefois, si, par la distanciation d'un contrôle social et

familial dans le pays d'origine ou par les apprentissages liés à l'expérience de l'exil, l'on peut supposer une autonomisation croissante avec le nombre des années, notons que, pour autant, le temps n'œuvre pas nécessairement dans ce sens. Renvoyant à la recherche conduite par Yen Le Espritu sur les infirmières philippines aux États-Unis, Christine Catarino et Mirjana Morokvasic (dans leur introduction à un numéro de revue largement reprise dans les écrits dédiés au genre et à la migration) soulignent qu'en dépit d'un meilleur statut social que leurs conjoints dans le pays d'immigration, ces femmes n'obtiennent pas une renégociation des tâches reproductives à long terme. En concédant des compromis (dans les choix professionnels notamment), elles aident à restaurer le statut (masculin) du conjoint, « le "renversement de rôles", l'intolérable perte de statut pour l'homme ne sauraient être durables, le couple retrouvant son équilibre dans le modèle du rapport qui lui était familier aux Philippines. » (Catarino & Morokvasic, 2005, p. 19). Ainsi, le temps et les processus socio-historiques qu'il accompagne ont ceci qu'ils ne peuvent être définis par une certaine linéarité dans les phénomènes observés.

Car les contextes de migration et de temps n'ont de sens que dans leur interaction avec les différents éléments avec lesquels ils forment la donne conjugale. Parmi ces derniers, les ressources dont dispose chacun des conjoints jouent un rôle crucial. L'âge, le niveau d'instruction, le sexe (et, le genre), l'emploi exercé ou les réseaux de sociabilité sont autant de ressources mobilisables ou, pour reprendre une terminologie bourdieusienne de capitaux, à travers lesquelles s'exercent les relations de pouvoir au sein du couple. Celles-ci sont alors amenées à évoluer au gré des changements dans la disposition des ressources individuelles et, toujours en rapport avec celles du conjoint dans une perspective relationnelle. La répartition inégale des ressources donne lieu à des asymétries au sein de la dyade conjugale alors productrices de situations de domination.

La migration agit sur cette distribution des ressources en en produisant de nouvelles (gagner en capital symbolique par exemple en étant parti émigrer) ou au contraire en les amenuisant (perdre un statut social *via* une déqualification professionnelle notamment). Elle vient non seulement modifier les ressources dans leur structuration mais aussi dans leur signification. En effet, ce qui constituait une ressource dans le pays d'origine peut se révéler être une contrainte dans le pays d'arrivée. En témoigne l'exemple des femmes mexicaines dont la famille, ressource au Mexique, constitue un frein à leur autonomisation dans le cadre de leur vie de couple aux États-Unis :

« In general, the forces shaping women's relationship control do not vary significantly between migrant and nonmigrant women, except for the effect of regular visits to family members. [...] Previous research suggested that in the U.S. context, the family often emphasizes traditional, Mexican values as a means of protecting its members from the destabilizing aspects of migration (Espin 1999) and thus can undermine women's attempts to challenge patriarchy. [...] Thus, as in the case of relationship control, the family may act as a resource in Mexico, but in the United States, it exerts pressures to conform to a more-traditional distribution of power with respect to sexual negotiation. » (Parrado, Flippen, & McQuiston, 2005, p. 362)

La situation migratoire est propre à déstabiliser le cadre d'exercice de la vie conjugale et à rejouer alors l'équilibre des pouvoirs en son sein. Mais les rapports sociaux de sexe doivent être appréhendés dans la globalité de leurs contextes afin, *in fine*, de saisir ce qui relève davantage de l'expérience de l'immigration ou de la condition des conjoints en lien avec les ressources détenues.

D. Entrevoir la multiplicité des positions par l'angle intersectionnel

Prendre en compte la globalité des contextes appelle alors à observer les parcours de vie des émigrantes à travers la pluralité de leur position dans l'espace social et notamment, leur condition socioéconomique (« classe »), leur statut de femme (« genre ») et d'origine africaine immigrée en France (« race »).

Émergeant sous l'impulsion des discussions au sein du mouvement féministe à la fin des années 1970, l'angle intersectionnel invite à « penser l'articulation du genre et des autres rapports de domination, non plus sous la seule forme de la comparaison, mais sous la forme de l'*intersection*¹⁰, c'est-à-dire de la simultanéité ou de l'intrication des formes de domination de race, de classe et de sexe. » (Bereni et al., 2008, p. 191-192) Dans leur ouvrage d'*Introduction aux Gender Studies*, Laure Bereni et al. opèrent des distinctions dans la manière de penser l'approche intersectionnelle. Se distingue d'une part, une réflexion politique (« intersectionnalité »)¹¹, indissociable du contexte des mouvements sociaux marqués dans les

¹⁰ En italique dans le texte.

¹¹ Les auteurs parlent de deux formes d'« analyse de l'intersection », réservant le terme d'« intersectionnalité » à son approche politique. Sa formulation est attribuée à la juriste féministe américaine Kimberlé Crenshaw qui, à la fin des années 1980, l'a utilisée pour décrire les discriminations vécues par les femmes noires aux États-Unis, plaidant pour une lecture de celles-ci croisant genre et race (Crenshaw, 1989).

années 1970 par la question de la classe, invitant à observer les rapports de genre comme des relations sociales, au même titre que les rapports de classe¹² et de race. Mais le modèle « analogique » qu'elle porte, en abordant les données classe/race/genre en tant que propriétés sociales ayant autant de retombées cumulatives pour un individu, empêche de saisir leur imbrication dans le monde social. D'autre part, intervient une approche sociologique de l'intersection à même, précisément, d'observer l'articulation concrète des rapports de pouvoir dans des contextes sociohistoriques spécifiques et dès lors, dans des configurations variables.

Comme le montre Kathy Davis (2015), non sans enthousiasme, l'intersectionnalité est un « *buzzword* », un mot à la mode, auquel il semble difficile d'échapper aujourd'hui lorsqu'on s'intéresse, en France ou ailleurs, aux conditions de vie des femmes et aux assignations dont elles peuvent faire l'objet¹³. Si le concept introduit par Kimberlé Crenshaw a une définition mouvante (c'est précisément ce qui fait l'attrait de l'intersectionnalité affirme K. Davis) et est sujet à de nombreuses interrogations (au-delà de la classe, de la race et du genre, quelles catégories de rapports sociaux prendre en compte dans l'analyse des dominations ? Où arrêter cette prise en compte ? Comment la justifier ?), il permet de rappeler au chercheur la nécessité de replacer l'individu dans le croisement des rôles sociaux qui le constituent. Parce qu'elle pousse à parcourir la diversité et la complexité de la structuration du monde social, l'intersectionnalité présente alors des vertus heuristiques, en dépit de ses ambiguïtés (Davis, 2015). Sans prétendre nous inscrire dans la réflexion menée autour de l'intersectionnalité, l'un de nos efforts de recherche consiste néanmoins à ancrer notre regard dans cette perspective de l'intersection afin de saisir les parcours des émigrantes d'Afrique de l'Ouest et centrale en France et en particulier, rendre compte de leurs choix conjugaux. Il s'agit, par exemple, de questionner la place que tiennent la classe, le genre ou la race dans la formation des unions dites mixtes et de voir quels autres rapports sociaux entrent également en jeu et selon quelles modalités.

¹² Comparer la question du genre à la question de la classe sociale en particulier (dont les débats sont dans ces années-là influencés par la théorie marxiste) était une manière de la rendre plus audible, car plus universelle en étant pensée, aussi, comme un rapport social.

¹³ Notons que sous la gouvernance d'Emmanuel Macron et de ses ministres, l'intersectionnalité a été l'objet de vifs débats voire d'invectives, contribuant à brouiller la définition qui en est faite dans les travaux en sciences sociales.

Si aborder la démarche intersectionnelle revient à se centrer sur les rapports de pouvoir et de domination, les assignations observées ne sont pas totales. Tout en insistant sur les dominations multiples auxquelles peuvent être confrontées les femmes (migrantes), l'angle intersectionnel laisse apparaître dans le même temps les interstices au sein desquels ces dernières trouvent des espaces d'expression. En effet :

« S'il est juste de considérer que toutes les positions ne se valent pas dans la société et que certaines sont particulièrement avantageuses ou désavantageuses, [...] dans une société capitaliste à la fois sexiste et raciste, il n'est pas certain que la position la plus désavantageuse soit nécessairement celle des femmes de couleur des classes populaires, si on les compare aux hommes du même groupe social, par exemple plus exposés à certaines formes d'arbitraire (contrôles de police...). On peut ainsi analyser des configurations particulières, des phénomènes de "compensation", qui démentent la représentation unidimensionnelle des intersections comme des zones "concentrées" de domination dans lesquelles certains agents n'auraient aucune ressource à mobiliser tandis que d'autres les capitalisent à l'infini. » (Bereni et *al.*, 2008, p. 201)

Inscrites dans des rapports sociaux différenciés, les situations de domination sont relatives donc nuancées. Il semble alors difficile de catégoriser des configurations sociales comme étant des états de domination ou de subordination totales pour un individu. Celui-ci se situant précisément au croisement de divers statuts sociaux, les contraintes posées par l'un d'eux peuvent se voir amorties par les marges d'autonomie rendues possibles par un autre de ces statuts. Les combinaisons variées de situation sociale induites sont ainsi susceptibles de produire des dominants et des dominés « paradoxaux » (Bereni et *al.*, 2008, p. 202-203), pas tout à fait dominants pour les uns et pas complètement dominés pour les autres. Nous retrouvons là un jeu de ressources identifié dans la description des rapports sociaux de sexe et leur évolution en migration. Si à partir de l'approche de l'intersection, des opportunités de compensation se distinguent dans les situations de domination, s'y ajoutent les résistances opposées.

E. Contrainte et résistances

En interrogeant le genre en migration, il apparaît clair que, d'abord en tant que femmes, les migrantes sont l'objet d'assignations pesant dans les différentes étapes de l'expérience migratoire, depuis la décision du départ jusqu'à ses prolongements dans le pays d'arrivée. Les travaux qui ont abordé les migrations féminines ont largement démontré les situations

d'inégalités et de violences variées auxquelles elles se trouvent alors exposées. Parmi eux, mentionnons notamment les études sur les travailleuses domestiques ou encore autour de la prostitution à une échelle internationale¹⁴, entrant dans la thématique de la « traite », terme plus ou moins adopté selon les auteur(e)s concerné(e)s. Permettant de faire connaître les vulnérabilités et les contraintes concrètes jalonnant les parcours migratoires, ces travaux enrichissent un segment de la recherche qui s'est étoffé au cours des dernières décennies, par ailleurs relayé par les canaux médiatiques¹⁵. Dans le même temps, et même si mettre au jour les contraintes n'exclut pas de parler des résistances¹⁶, l'attention focalisée sur certaines figures féminines de la migration, bonnes ou prostituées, en situation de disqualification sociale manifeste, empêche d'en envisager d'autres. Mirjana Morokvasic constate au sujet du traitement des femmes migrantes au sein de l'espace scientifique, médiatique et politique :

« Leur visibilité demeure sélective, partielle et partielle : elles sont plus visibles comme dépendantes, souffrantes et victimes, qu'en tant que protagonistes actives et indépendantes des migrations. Et ceci malgré (mais aussi peut-être, paradoxalement, grâce à) la formidable accumulation des connaissances et en dépit de la présence continue des migrantes sur le marché du travail, de leur mobilisation et de leur prise de parole dans l'espace public. [...]

Les femmes médecins immigrées, ingénieures, etc., existent pourtant, mais ne trouvent pas de place dans notre regard qui s'est habitué à les voir comme subalternes. » (Morokvasic, 2011, p. 28 et 42)

Rejoignant l'appel de l'auteure à créer des occasions de recherche donnant à voir les mises en action des femmes en migration et nous appuyant sur le jeu des ressources individuelles renouvelé par le contexte migratoire, notre travail vise à identifier les espaces investis par les émigrantes et les marges de manœuvre élaborées.

¹⁴ Sur le travail domestique des femmes migrantes, parmi les travaux notables : Parreñas (2001) ; Ehrenreich et Hochschild (2004) et en France, notamment : Mozère (2004). Sur la prostitution, où les productions spécifiques sont moins nombreuses : Tabet (2004) ; Moujoud & Pourette (2005) ; Oso Casas (2006) ; Guillemaut (2006).

¹⁵ C'est le cas de la situation des travailleuses domestiques et de l'exploitation dont elles font l'objet, en termes de confiscation de vie privée notamment. On pensera au contexte du Liban où des voix de la société civile (avocats, cinéastes, associations, etc.) se sont mobilisées ces dernières années pour dénoncer des privations de liberté avalisées par le droit libanais vis-à-vis de ces migrantes économiques de pays d'Asie ou d'Afrique.

¹⁶ Il faut souligner que plusieurs chercheuses ont précisément cherché à mettre en avant ces résistances, en démontrant par exemple les potentialités saisies dans une migration en tant que travailleuses domestiques (Mozère 2004, 2010) ou la part du choix individuel, même contraint, des femmes dans l'exercice d'activités prostitutionnelles lors du parcours migratoire (Moujoud & Pourette, 2005 ; Guillemaut, 2006).

En cela, et s'il fallait encore le rappeler, notre recherche atteste de l'*agency* (ou capacité d'agir) des femmes migrantes et s'inscrit dans la continuité des travaux qui, dans le courant des années 1990 (Mazzella, 2014, p. 86), se sont attachés à mettre en lumière les stratégies mises en place par les femmes en contexte de migration. Relevant moins d'un postulat de départ que des données recueillies à l'issue de notre enquête de terrain, l'élaboration d'issues alternatives à des situations sociales jugées insatisfaisantes contribue à structurer les parcours. Du départ lui-même et de ses motivations jusqu'à la vie dans l'immigration, elle se déploie en effet parallèlement aux contraintes rencontrées. Chercher à aller vers « l'intelligence des circonstances qui donnent leur sens aux pratiques » (Fouquet, 2007, p. 105) semble constituer une voie permettant de dégager ces stratégies individuelles en creusant les catégories objectivantes (celle de la femme « regroupée » (Oso, 2000) par exemple, en référence aux situations de regroupement familial, ou celle de femme célibataire) par la restitution de leurs réappropriations subjectives au sein de contextes donnés.

Le choix conjugal - et notamment : Qui est le conjoint ? D'où vient-il ? Comment a-t-il été rencontré ? - peut traduire non seulement des « catégories de perception » (Bozon & Héran, 2006) et des déterminations sociales mais aussi des stratégies individuelles multiformes. S'y côtoient alors assignations et résistances. Associé au contexte migratoire, le choix conjugal prend encore une nouvelle résonance. La migration peut être mobilisée au service de la vie conjugale et, inversement, le choix conjugal au service du projet migratoire. La multiplication des mariages transnationaux à l'échelle planétaire témoigne d'un choix amoureux de plus en plus au cœur de trajectoires et de projections individuelles au-delà des seules frontières du national.

2. Migration et choix conjugal : une alliance aux combinaisons multiples

Au centre de préoccupations politiques et identitaires, le fait migratoire est le lieu de tensions et de stratégies avec pour enjeu majeur le pouvoir de circuler. Dans un contexte global où les potentialités de mobilités sont accrues en même temps que les législations nationales cherchent à les maîtriser, le choix conjugal intervient pour s'allier au projet migratoire. Les formes de l'alliance sont multiples, laquelle est conclue selon des objectifs à visée circulatoire ou matrimoniale, sans que l'une exclue l'autre. Le mariage transnational, plus précisément, se

trouve être au cœur de ces enjeux, notamment pour les femmes qui sont particulièrement exposées à ses conséquences contrastées.

A. S'unir sur un « marché matrimonial globalisé »

Si l'engagement conjugal et le mariage en particulier ont pu se voir associés à un carcan social, les mutations des structures du monde contemporain dans lesquelles ils se nouent en ont diversifié les modalités. Ce dernier en effet, en étant de plus en plus mobile et interconnecté¹⁷, a accru la possibilité des individus de se déplacer et « l'amour est aujourd'hui un élément central dans le projet et la décision de s'installer ailleurs »¹⁸. (Riaño, 2015, p. 43). Ainsi, « l'aire de recrutement du conjoint » (Bozon & Héran, 1987) s'est de ce point de vue considérablement élargie et nombreuses sont les unions prospectées, nées et entretenues à distance ainsi que les mariages binationaux contractés. Plusieurs travaux décrivent une « globalisation du marché matrimonial » (Ricordeau, 2012) dans laquelle prennent place ces relations, entre les Philippines et le Japon ou l'Australie (Ricordeau, 2012), entre la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et la France (Sizaïre, 2016 ; 2021) ou entre des pays latino-américains et la Suisse (Riaño, 2015). Que ce soit par le biais de sites internet, de séjours touristiques ou d'agences matrimoniales - lesquelles jouent un rôle indéniable dans l'importance du phénomène -, trouver un conjoint en dehors des frontières nationales apparaît ainsi être une pratique croissante et appelée à gagner encore de l'ampleur.

Notons qu'en 2010, sur les flux de ressortissants de pays tiers¹⁹ vers la France, le motif d'immigration le plus représenté est d'ordre familial (45 % des premiers titres de séjour délivrés) et parmi les personnes membres d'une famille de Français constituant la grande majorité des immigrants pour motif familial (près de 60 %), 74 % d'entre elles sont des conjoints de Français (INSEE, 2012, p. 138 et 142). Ajoutons que les mariages mixtes²⁰ ont occupé une part croissante au sein des mariages célébrés en France, passant de 6 % en 1950 à 14 % en 2015 (INSEE, 2017). La question de la constitution de couples mixtes par la migration est le plus souvent formulée en termes de mariage, celui-ci seul autorisant le début d'une vie

¹⁷ On pense ici aux Technologies de l'Information et de la Communication avec l'essor d'Internet dans les années 1990 et aux modes de déplacement variés associés à des prix de plus en plus accessibles (*via* les compagnies d'avion *low cost* tout particulièrement).

¹⁸ Extrait traduit de l'anglais.

¹⁹ Les pays « tiers » sont ici définis par distinction avec les ressortissants de l'espace économique européen (EEE) et avec les ressortissants de la Confédération helvétique.

²⁰ L'INSEE se fonde sur la nationalité au moment du mariage pour établir la catégorie de « mariage mixte » consistant alors en une union entre une personne de nationalité française et une personne de nationalité étrangère.

commune *via* le regroupement de l'un des conjoints. Le mariage permet l'entrée sur le territoire français en tant que conjoint de Français ou d'un étranger titulaire d'un titre de séjour (regroupement familial *stricto sensu*). Parce qu'il constitue une voie migratoire dans un contexte français (et européen) marqués par la restriction des flux, le mariage avec un étranger fait l'objet de suspicions. Mariage blanc ou mariage gris²¹, la terminologie existante autour du lien matrimonial en migration reflète, par les catégories instituées, un souci de faire la part entre les « vrais » et les « faux » mariages, entre les mariages d'amour et les « mariages pour les papiers ». Aux histoires personnelles et familiales et aux contextes sociopolitiques d'origine des conjoints, s'ajoute le dépassement des frontières nationales comme élément venant façonner et quelque peu brouiller le lien conjugal constitué. « *Est-ce qu'ils me veulent pour moi ou ils me veulent pour la France ?* » répond Michèle (58 ans, Sénégal) à une question l'interrogeant, lors de notre entretien, sur les difficultés éventuelles rencontrées pour trouver un conjoint en tant qu'immigrée en France comparé au contexte du pays d'origine.

Si leurs configurations géographiques sont multiples, les flux qu'on désigne parfois à travers l'expression « migrations par le mariage » (ou « migrations de mariage ») se distinguent par quelques traits singuliers. Les travaux (français ou anglophones) rapportent en effet la situation fréquente de femmes issues de pays « du Sud » rejoignant un homme ressortissant d'un pays dit développé pour contracter une union. Dans cette perspective, la question du genre au sein des processus migratoires surgit particulièrement. Pour quelles raisons observe-t-on cette tendance à la mise en union à l'étranger de la part de femmes à travers le monde ? Réfutant un schéma où les femmes migrantes seraient aux prises avec une union de convenance en vue de sortir d'une situation économique précaire, des recherches invitent à complexifier les réponses au questionnement. Cherchant à rendre compte des dynamiques conduisant aux migrations par le mariage, elles identifient des stratégies d'acteurs trouvant, dans le choix conjugal et le projet migratoire couplés, une voie répondant à des désirs et à des contraintes, à un moment donné de leurs parcours biographiques. Trois modalités d'association de la migration et du choix conjugal peuvent être identifiées : émigrer pour se marier ; se marier pour

²¹ Alors que le mariage dit « blanc » renvoie à l'union de deux personnes - l'une étrangère et nécessitant un titre de séjour et l'autre de la nationalité du pays d'accueil ou étrangère détentrice d'un titre de séjour - consentantes à s'unir légalement uniquement dans le but de permettre à la première de bénéficier des droits ouverts par la loi aux époux et d'une situation régulière au regard du séjour (ou autrement appelé « mariage de complaisance »), le mariage « gris » consiste en l'union intéressée du conjoint nécessitant un titre de séjour sans que l'autre en ait conscience (ou autrement appelé « escroquerie sentimentale » dans la sphère politique et médiatique). Les deux, en tant que « mariages simulés », sont réprimés par la loi française.

émigrer ; ou encore, émigrer pour ne pas se marier – bien qu’il ne soit pas tout le temps aisé, en pratique, de saisir laquelle de ces situations est en jeu. Étudiant les parcours de femmes philippines se préparant précisément à rejoindre leur conjoint à l’étranger, la sociologue Gwenola Ricordeau souligne que ces dernières, dans leur discours, ne distinguent pas véritablement le fait de se marier pour émigrer ou d’émigrer pour se marier, avançant alors davantage leur idée d’aller travailler à l’étranger (Ricordeau, 2012, p. 7).

B. Émigrer pour se marier ou se marier pour émigrer ?

Si la migration par le mariage renvoie à des flux d’entrée pour motif familial, demeurant majoritaires en France (DSED / Ministère de l’Intérieur, 2020), cette catégorie objective ne dit rien des motivations que revêt la décision de rejoindre un conjoint à l’étranger. Comment rendre compte de ces départs alors qu’ils s’intensifient à une échelle internationale ? Les travaux qui se sont penchés sur cette question l’ont majoritairement abordée sous l’angle des migrations de femmes. Migrer pour rejoindre son époux répondrait à différents objectifs rejoignant la nécessité de fuir une situation insatisfaisante dans le pays d’origine sur différents plans - économique, sociopolitique, conjugal et familial - et une aspiration à trouver une alternative dans le pays d’accueil.

Bien qu’ayant le statut (juridique) d’épouses « regroupées », des femmes migrantes peuvent se saisir du motif familial de la migration pour poursuivre d’autres buts, socioprofessionnels par exemple. Ainsi, décrivant les parcours de femmes sénégalaises commerçantes à Marseille, l’anthropologue Melissa Blanchard identifie parmi elles des femmes ayant choisi la voie du regroupement familial avec l’intention de partir en France et d’y gagner en autonomie par la voie professionnelle (Blanchard, 2011, p. 142). Elles réussissent alors à acquérir une indépendance au-delà de la sphère domestique tout en ayant la caution sociale et familiale liée à un départ pour rejoindre un conjoint, situation alors mieux perçue par la communauté d’origine que celle des femmes qui sont parties seules (Blanchard, 2011, p. 143). Outre la dimension économique des motivations portées par ces émigrantes dans le regroupement familial, ont été relevées des raisons d’ordre plus global encourageant des femmes à chercher à émigrer et à faire couple à l’étranger. Après 1991, le contexte post-soviétique et ses incertitudes a ainsi contribué à forger des projets de départ (et d’union à l’étranger), l’immigration apparaissant comme une voie permettant d’échapper à un contexte

sociopolitique de crise. Les agences matrimoniales internationales post-soviétiques relatent ce mouvement de fuite observé chez leurs adhérentes dans les années 1990 (Sizaïre, 2016, p. 8). Dans leur article consacré à la vie matrimoniale de femmes russes, biélorusses et ukrainiennes formant des unions mixtes en France, Ronan Hervouet et Claire Schiff décrivent l'un de ces parcours migratoires post-soviétiques s'inscrivant dans une recherche de « vie "normale" », depuis la Russie, « où la vie professionnelle devenait impossible, la projection dans l'avenir problématique et la vie conjugale impensable. » (Hervouet & Schiff, 2017, p. 101-102). La migration et la construction d'une vie conjugale à l'étranger constituent dès lors une manière de poursuivre plus sereinement un parcours de vie, en dépit des désillusions rencontrées une fois en France (professionnelles notamment).

Au-delà des ressorts du départ pouvant relever de motifs davantage professionnels et économiques ou sociopolitiques, la littérature interrogeant les raisons des migrations par le mariage indique la place toute particulière des rapports sociaux de sexe. Ces derniers seraient au cœur des motivations des femmes décidant de partir à l'étranger afin d'y trouver leur conjoint. La géographe Yvonne Riaño plaide pour une prise en compte de cette dimension de genre - au-delà des seuls facteurs économiques du départ - dans la lecture des processus migratoires et des dynamiques de formation de couples binationaux. Dans un contexte d'immigration suisse où la part des mariages binationaux est remarquable (plus de 36 % en 2012)²², l'auteure s'est intéressée aux parcours de femmes originaires d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Europe du sud-est, toutes en couple avec un ressortissant suisse. Dans son article au titre évocateur « Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen », co-signé avec Nadia Baghdadi (Riaño & Baghdadi, 2007), elle identifie la quête de relations de couple plus égalitaires comme moteur de la formation d'unions binationales de la part des femmes migrantes. Celles-ci aspirent en effet à une certaine égalité dans la vie de couple et perçoivent le partenaire européen comme un partenaire à même de répondre à cette attente, contrairement aux hommes « locaux » associés à des attitudes machistes.

« Les femmes latino-américaines et moyen-orientales sont insatisfaites des régimes de genre dans leur pays d'origine. Dans un tel contexte, choisir comme partenaire un homme suisse ou résident permanent en Suisse peut être interprété comme une stratégie personnelle pour redéfinir les rôles féminins et masculins. Les idéaux des

²² En 2012, plus de 36 % des mariages contractés en Suisse l'ont été entre des personnes nées en Suisse et des personnes nées à l'étranger (les femmes sont plus nombreuses parmi ces dernières). (Riaño, 2015).

femmes en matière de relations entre les sexes ainsi que leur idéalisation des Européens facilitent la formation de couples binationaux et créent un contexte favorable à l'émigration féminine en Europe. » (Riaño & Baghdadi, 2007, p. 45)

La bonne image associée au compagnon occidental ou Français avec qui construire une relation plus équitable (dans le partage des tâches domestiques notamment) est fréquemment relevée dans les enquêtes conduites auprès de femmes migrantes ou de descendantes d'immigrés, de différentes origines²³. De l'autre côté, les hommes suisses présentent également une image idéalisée des femmes latino-américaines et moyen-orientales, qui seraient plus « douces » et conciliantes que les femmes suisses. Cela constitue une attente masculine de rôles de sexe traditionnels qui rencontre la recherche féminine de partenaires suisses (d'origine suisse ou socialisés en Suisse) mais qui s'y heurte aussi au vu des aspirations égalitaires des femmes.

La formation de l'union binationale se situe ici au croisement d'insatisfactions à l'égard de régimes de genre au sein des sociétés d'origine (aussi bien pour les femmes que pour les hommes) et d'aspirations à embrasser ailleurs d'autres rôles dans le couple et la famille ou du moins aux côtés d'un conjoint socialisé ailleurs.

Outre la désapprobation face aux normes de genre dans les sociétés d'origine, une migration par le mariage est susceptible de refléter le souhait de pallier une disqualification en regard de la position occupée sur un marché matrimonial local. Partir et s'unir dans un autre pays, avec d'autres normes conjugales, devient alors une manière d'élargir les options matrimoniales disponibles. Cela est particulièrement vrai pour les femmes pour qui la migration peut, d'une part, donner plus de chances de trouver un conjoint en dépit d'un âge relativement avancé - autour de 25-30 ans - au regard des normes du mariage dans le pays d'origine (Ricordeau, 2012 ; Sizaïre, 2016, p. 8) ou en dépit d'un statut matrimonial stigmatisant en tant que femme veuve, divorcée ou répudiée (Bredeloup, 2012, p. 28 ; Ricordeau, 2012, p. 7). D'autre part, la migration peut au contraire permettre à ces mêmes femmes, disqualifiées sur le marché matrimonial, de se soustraire au (re)mariage (Blanchard, 2011, p. 143).

Mais si des aspirations dominantes sont à rattacher au fait d'émigrer pour se marier ou de se marier pour émigrer, une migration par le mariage n'est pas nécessairement liée à un motif unique de départ à l'image, du reste, des processus migratoires. Elle peut dès lors former une

²³ Cela est relevé chez des femmes migrantes philippines (Ricordeau, 2012, p. 6), chinoises (Lévy & Lieber, 2009, p. 731) ou chez des jeunes Françaises descendantes d'immigrés algériens (Belhadj, 2003).

réponse à des attentes simultanées en matière affective et sociale. Danièle Bélanger va dans ce sens lorsqu'elle traite du phénomène des « mariées étrangères » en Asie de l'Est, qu'elles soient Chinoises, Vietnamiennes ou Philippines. En rejoignant leur conjoint au Japon, en Corée du Sud ou à Taïwan, elles poursuivent alors différents buts. « (...) Leur objectif est à la fois de se marier et de migrer. Il ne s'agit pas de faux mariages, mais bien d'une façon de "faire d'une pierre deux coups". Comme la plupart des migrants des pays en développement, les épouses étrangères espèrent ainsi pouvoir aider leur famille en envoyant de l'argent. » (Bélanger, 2013, p. 322). De la même façon, analysant les parcours des femmes philippines qui partent à l'étranger pour y rejoindre leur conjoint non philippin, Gwenola Ricordeau dessine trois types de motivations à la migration, non exclusifs : « [le désir] d'accéder au statut associé aux (femmes des) pays du *first world*²⁴, celui d'émigrer (dans ces mêmes pays) et celui d'être en couple (et de fonder une famille). » (Ricordeau, 2014, p. 329)

Le cas de Solange (49 ans, Cameroun), qui nous a raconté les circonstances de son arrivée en France, indique lui aussi un ensemble d'opportunités associées au départ :

« (...) à l'âge où moi je suis venue ici, j'avais déjà plus de 30 ans, dans nos pays africains à cet âge il faut être marié, il faut avoir des enfants, donc moi j'étais allée à l'école jusqu'à la licence mais je n'étais pas comme on dit casée ! Donc, je travaillais mais c'était en même temps un travail à peu près précaire donc du coup j'avais une amie qui venait là [en France], qui avait sa famille là et qui avait presque grandi là [...] on a tissé des contacts et c'est comme ça que elle m'a dit "Ben j'ai un frère qui cherche une femme... ça te dirait pas ?"²⁵ Eh beh je viens parce que bah... quand on est en Afrique on croit toujours que ça va être mieux ailleurs, voilà, il faut, il faut se faire une situation quoi. »

Les migrations de mariage s'inscrivent ainsi dans des contextes à plusieurs dimensions, économique, sociopolitique et juridique, et renseignent en particulier sur l'état des rapports de sexe au sein des pays de départ et d'arrivée. Et si la migration peut être associée à l'intention de contracter une union, elle peut aussi précisément exprimer le désir d'y échapper.

²⁴ Le *first world* renvoie généralement aux pays occidentaux.

²⁵ Homme originaire du Cameroun et ayant immigré jeune adolescent en France.

C. Émigrer pour ne pas se marier !

À rebours d'une migration visant la concrétisation de la vie conjugale, apparaissent les départs du pays d'origine en rupture avec le projet d'union. Alors inscrits dans un mouvement de fuite, ils sont envisagés par les migrants comme un moyen de contrecarrer le cours de leur trajectoire matrimoniale. Les travaux les signalant les abordent très largement à travers des itinéraires de femmes, suggérant déjà que cette configuration migratoire se voit modelée par des rapports de genre – les migrations masculines n'étant toutefois pas à exclure de ce type d'impulsion au départ : voir Waldis, 2001, sur les parcours de jeunes hommes cherchant à fuir un mariage arrangé en quittant la Turquie pour immigrer en Europe.

Ainsi, on retrouve de nombreux cas de femmes, à travers le monde, qui partent pour fuir une union : des jeunes femmes en situation irrégulière en France parties d'Algérie « pour échapper au mariage à tout prix » (Têtu, 2008, p. 117) ; émigrées des Philippines où la décision de se marier est d'autant plus conséquente que le divorce n'y est pas autorisé (Mozère, 2004, p. 5) ; ou depuis le Caucase où Ronan Hervouet et Claire Schiff nous livrent le parcours de Karina qui, après avoir étudié à la faculté de français, décide de poursuivre des études en France, souhaitant prendre de la distance avec son milieu d'origine et « échapper à son destin d'épouse karatchaï » (Hervouet & Schiff, 2017, p. 101-102).

Nous avons rencontré Lydiane (43 ans, Sénégal) qui, autour de l'âge de 20 ans, de retour dans le village de ses parents après avoir grandi à Dakar, a persuadé son père de la laisser repartir vivre dans la capitale car la vie quotidienne du village ne lui convenait guère mais pas seulement :

« (...) j'ai dit à mon papa vraiment "Là je peux pas continuer à rester, je ne sais pas... je ne connais pas cultiver la terre, je suis là je ne fous rien !" (...) Et puis j'ai dit il faut que je cherche une solution, j'ai parlé, j'ai pris mon papa puis je l'ai mis derrière notre maison je lui ai dit "Vraiment, je veux vraiment retourner à Dakar chercher du travail. Travailler, gagner ma vie moi. » J'ai dit, je lui ai dit "Si j'ai 10 francs je mange les 5 francs et je garde les 5 francs, je te l'envoie." C'est ce que je lui ai dit ! [elle rit, aux éclats] (...) Et puis finalement il était d'accord de me laisser partir. Et puis je savais si je restais là-bas, comme j'étais déjà jeune fille, y avait... ils pouvaient chercher un homme là-bas en me disant qu'il va me donner en mariage. Y avait tout ça dans ma tête et j'ai dit "Soit je me lève tôt pour faire ce que j'ai à faire, soit je reste là pour de bon !" » [elle rit]

Si le départ de Lydiane est un cas (fréquent) de migration féminine interne, du village vers la ville, il illustre parfaitement le recours à la mobilité géographique comme moyen de contourner une mise en union et, plus largement, d'agir sur sa vie matrimoniale.

La migration est non seulement mobilisée en amont de l'union mais aussi après celle-ci, en témoigne la situation à l'arrivée en France de Keita (23 ans au moment de l'enquête, Guinée Conakry)²⁶. Subissant des maltraitements conjugales au sein d'un mariage auquel elle n'avait pas consenti (et par ailleurs polygame), celle-ci a fui son domicile pour être hébergée chez une amie installée dans une ville proche et chez qui elle est restée cachée quelques mois, avant de saisir une opportunité pour immigrer en France. Pour elle, la migration en France s'est présentée comme « *la meilleure solution* », à distance d'un quotidien qu'elle n'a plus supporté et d'un foyer qu'on l'accuserait d'avoir abandonné si elle devait y retourner.

Qu'il s'agisse de se marier pour émigrer ou d'émigrer pour ne pas se marier, les femmes se saisissent de la migration pour exprimer un refus de s'engager dans le parcours matrimonial qui les attendent en pays d'origine, agissant alors sur leur destinée matrimoniale. En cela, la migration constitue indéniablement une ressource mobilisable et mobilisée par les émigrantes pour élargir leur champ d'action, en particulier face aux assignations dont elles font l'objet en tant que femmes. La perspective de la migration comme ressource est soutenue de manière tout à fait intéressante par la socio-démographe Véronique Hertrich dans un article consacré aux migrations de travail de filles adolescentes, de leurs villages vers la ville au Mali. L'auteure y montre comment la migration - ou ne serait-ce que l'éventualité d'une migration (qu'elle nomme le « pouvoir de partir ») - est pour les femmes un moyen dont elles disposent pour peser davantage face au conjoint :

« La migration est une ressource que les femmes vont pouvoir utiliser pour quitter leur mari mais aussi plus largement pour gérer leurs relations conjugales. L'expérience urbaine pendant l'adolescence est une sorte de capital que les femmes ont acquis, puisqu'elles savent comment s'y prendre et qu'elles savent qu'un retour en ville est à leur portée. [...] Partir en ville, ou même simplement préparer ses bagages pour un voyage, devient un signal par lequel une femme pourra exprimer sa colère ou son désaccord vis-à-vis de son mari ou de sa belle-famille [...]

²⁶ Rencontre en 2012 dans le cadre d'une enquête de terrain de master 2 sur les raisons des migrations autonomes de femmes d'Afrique subsaharienne vers la France.

Finalement, en faisant planer la menace de partir et de ne pas revenir, les femmes montrent aussi en creux leur place dans la famille et invitent les hommes à en prendre conscience. » (Hertrich, 2014, p. 299-301)

Les différents cas exposés - parmi tant d'autres - donnent à voir les stratégies individuelles mises en place et dans lesquelles s'articulent option migratoire et choix conjugal. Au fond, et quelle que soit la configuration migratoire considérée (pays de départ, motivation principale, conditions juridiques d'entrée dans le pays d'accueil, mouvement de fuite ou d'élan vers...), il est question pour ces femmes de désir d'autonomie et de recherche d'une vie davantage conforme à leurs attentes. Tentant de s'en approcher, elles mobilisent ainsi les ressources qui leur sont accessibles, non sans appuis et négociations – à l'image d'un hébergement offert par une amie ou de la moitié d'un salaire reversé au père après le départ. S'il apparaît qu'un processus d'autonomisation est (ré)actualisé par la migration, celui-ci ne se réalise pas sans entraves, de différentes natures, qui contribuent aussi à le façonner. La place du mariage dans les parcours migratoires féminins, à la fois ressource et contrainte, en est l'illustration.

D. Le mariage en migration : un outil à double tranchant

Le mariage avec un ressortissant français (ou un étranger titulaire d'un titre de séjour), nous l'avons vu, est l'une des voies autorisant légalement l'entrée et le séjour en France. Les unions transnationales sont dès lors sujettes à des stratégies et aux suspicions dans un contexte politique où le contrôle des entrées sur le territoire national continue à être affiché comme une préoccupation majeure. Le cadre juridique (et politique) de l'expérience migratoire vient directement agir sur le parcours des individus, de leur vie citoyenne jusqu'au contenu de leurs relations intimes.

En effet, les « mariages "précipités" » (Ossipow, 2000, p. 63) ou la prospection d'unions à l'étranger attestent du recours à l'institution matrimoniale pour entrer et/ou rester dans le pays d'accueil. Si dans le cas des « mariages précipités », la formalisation de l'union est planifiée plus tôt que prévu au sein du couple, dans d'autres cas, le mariage (et la rencontre) est la seule option à envisager et à faire advenir, s'imposant alors comme une condition contrainte d'accès au séjour régulier et à l'ensemble des droits sociaux qu'il ouvre (en termes de travail ou de liberté de circulation notamment).

Avec en outre une impossibilité de jouir d'un statut de célibataire éventuellement souhaité, le choix conjugal se trouve alors limité, le critère premier de choix du partenaire étant son statut au regard de la loi française, comme en témoigne le cas de Juliette (44 ans, Cameroun), arrivée en France à l'âge de 30 ans d'abord munie d'un visa étudiant. Elle a choisi de quitter son compagnon laissé au Cameroun face à la nécessité de contracter un mariage lui donnant accès en France à une situation administrative stable et régulière.

« Y a quelqu'un qui a vraiment compté pour moi, avec qui j'envisageais même l'avenir. (...) Bon mais quand on arrive ici et qu'on a déjà ce problème de papiers et qu'on a ce voilà... donc parfois, on ne veut pas... on ne veut pas s'encombrer avec les problèmes qu'on a laissés euh en arrière quoi, on cherche à regarder vers l'avenir "qu'est ce qui va pouvoir me propulser, me propulser aussi en avant quoi." (...) Parce que quand je suis arrivée, je pense que j'aurais vu peut-être quelqu'un qui pouvait m'amener... même si c'était un Africain hein, qui pouvait peut-être m'aider à obtenir... ce dont j'ai aujourd'hui, à savoir papiers et tout, je pense que je me serais aussi penchée par là quoi donc voilà. Donc quand on arrive, on est vraiment pas dans l'optique... on cherche qui [appuyé] va nous aider à sortir, à émerger, à pouvoir sortir de cette situation et je pense c'est ce qui s'est passé et puis voilà. »

Ne pas se retrouver dans une précarité (administrative) en France constitue alors la préoccupation première venant infléchir les décisions en matière affective et familiale. Supplantant l'idéal de l'amour romantique, s'imposent des « considérations "pragmatiques" » telles qu'elles sont décrites au sujet de migrantes chinoises installées à Paris (Lévy & Lieber, 2009, p. 731) cherchant, par le mariage, à sortir avant tout de la clandestinité et à accéder à un travail rémunérateur. Notons que du côté des hommes français qui s'engagent dans ces unions, nombre d'entre eux, en trouvant une compagne (jeune et jolie) que le marché matrimonial local ne leur aurait pas offert, y trouvent également leur compte (Lévy & Lieber, 2009, p. 731 ; Fresnoza-Flot & Ricordeau, 2013, p. 145 et 146). Les femmes migrantes se trouvent donc dans une situation de choix contraint les amenant à chercher un conjoint, à l'épouser dans les meilleurs délais, voire parfois à devenir mères dans l'espoir d'obtenir une régularisation en donnant naissance à un enfant né en France²⁷.

²⁷ Selon la réglementation du droit commun des étrangers, une carte de séjour temporaire « Vie privée et familiale » se voit délivrée en qualité de parent d'enfant français (incluant les personnes étrangères en situation irrégulière), requérant de remplir plusieurs conditions (être parent d'un enfant mineur résidant en France, ne pas être en état de polygamie, contribuer à proportion de ses ressources à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans). C'est là un droit défini à l'article L423-7 du CESEDA, Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile [en ligne] (modifié par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021).

La législation contribue donc largement à façonner les parcours conjugaux et familiaux, contraignant parfois les femmes à se maintenir dans des mariages malheureux, voire violents, pour préserver leur droit au séjour. En étant arrivées comme migrantes regroupées, le séjour des femmes en France est en effet lié à celui de leur conjoint : le renouvellement du titre de séjour est soumis à l'existence d'une vie commune ininterrompue²⁸ pendant trois années (à partir de l'autorisation délivrée à séjourner en France) pour les situations de regroupement familial ; pendant quatre années (à compter de la célébration du mariage) pour les situations de conjoint(e)s de Français²⁹. Les toutes premières années après la migration sont de ce point de vue charnières pour les immigrant(e)s dans la projection d'un établissement durable sur le sol français.

À partir d'une enquête centrée sur les mariages forcés en Belgique et interrogeant plus largement les mariages unissant un individu né de parents migrants et son conjoint immigré né dans le pays d'origine (désignés comme mariages « transnationaux »), Nawal Bensaid souligne les incidences des mesures de politique migratoire sur la vie des couples dans un contexte belge lui aussi marqué par un souci de restriction des flux d'entrée. Des doutes sur la nature de l'engagement du conjoint jusqu'au maintien dans une relation maltraitante pour sauvegarder son droit au séjour, l'auteure relève les conséquences de la législation sur le couple et en particulier sur le conjoint regroupé, homme ou femme d'ailleurs³⁰. Elle pointe tout particulièrement l'« effet paradoxal » de la loi qui, en s'attachant à réguler les entrées de regroupement familial et les entrées de migrants plus largement, provoque des situations de violence intrafamiliale, sous la pression de l'accès au droit au séjour (Bensaid, 2013, p. 119). L'arrivée dans le pays d'accueil ne se fait ainsi pas sans dépendances et dominations liées à un statut juridique tributaire du lien au conjoint rejoint.

Qu'elle amène les couples déjà constitués avant le départ à amender le calendrier de leur projet conjugal ou à réinterroger les fondations de leur union ou bien qu'elle provoque des mises en union, l'expérience migratoire n'est pas sans conséquences sur l'expérience affective.

²⁸ Exception faite des ruptures de vie commune survenant en raison de violences conjugales subies par le conjoint regroupé.

²⁹ Respectivement, articles L423-17 et L423-6 du CESEDA.

³⁰ La législation belge a progressivement étendu le temps de vie conjugale commune requis pour le maintien du séjour sur le territoire concernant les conjoints en situation de regroupement (de six mois à deux ans, de deux ans à trois ans (Bensaid, 2013), puis, pour les conjoints d'un citoyen de l'UE, de trois ans à cinq ans depuis 2013), durcissant ainsi les conditions du droit au séjour.

Dans les cas des unions occasionnées en vue d'une régularisation du séjour en France, le mariage devient une stratégie pour les femmes qui s'en saisissent. Dans le même temps, ce recours revient à renoncer à une part de liberté de choix quant au statut matrimonial et au choix du conjoint. Choix contraint, le mariage est un frein à une autonomisation poursuivie à travers la migration mais il est aussi, comme seul accès aux droits, une condition préalable à l'exercice effectif d'une autonomie dans le pays d'immigration. Dans le cadre de son travail sur les migrantes marocaines immigrées seules en France, Nasima Moujoud décrit précisément cette dialectique paradoxale :

« [...] La mise en couple (en particulier hétérosexuel et par le mariage) devient le principal recours pour accéder aux droits au séjour et donc au travail protégé, à la santé, aux formations, à la mobilité géographique, etc. [...] Aussi, en situation de migration seule et d'irrégularité administrative, l'institution du mariage est imposée aux femmes par les deux sociétés de départ et d'arrivée et devient l'objet d'un double contrôle. » (Moujoud, 2008, p. 10-11)

Si les cas où les femmes migrantes sont contraintes de se marier pour régulariser leur situation sont largement mis en lumière par la littérature, il en est d'autres où ce sont les femmes qui proposent un mariage à des hommes en recherche d'un droit au séjour : il s'agit des « Miss Visa ». Décrites par Fatiha Majdoubi dans le cadre de son travail de thèse, ces dernières, filles de migrants ou elles-mêmes immigrées d'origine maghrébine, turque ou d'Afrique subsaharienne, s'appuient en effet sur leur établissement en France, en Belgique ou en Espagne, pour conclure des mariages (pour les papiers) avec des hommes du Maghreb cherchant à partir. Elles convertissent alors leur résidence en France en un capital dont elles tirent une rémunération (par l'intermédiaire d'agences matrimoniales informelles les employant à être des mariées - sinon recruteuses ou témoins de mariages), un meilleur statut dans leur famille et dans leur belle-famille *via* la gratitude de celle-ci.

« Formaliser cette catégorie, miss Visa, m'a permis d'identifier des femmes vivant en Europe en mesure d'offrir un permis de circuler à des hommes candidats à la migration. Interroger ce phénomène permet de poser la focale sur des stratégies de femmes qui valorisent leur propre parcours migratoire, ou celui de leurs parents, pour accroître leur capacité d'agir. [...] des femmes qui investissent sur le conflit de frontières pour le transformer en ressource personnelle. » (Majdoubi, 2014, p. 292 et p. 307)

Dans cette configuration migratoire aux modalités très diverses (médiation de la rencontre, durée du mariage, degrés d'implication de membres de la famille des miss Visa, etc.), c'est bien ici l'homme qui est contraint au mariage pour émigrer, parfois maintenu dans une situation de dépendance par sa compagne. Le cas des miss Visa exposé nous donne à voir les enjeux de transaction accompagnant la situation migratoire et nous fait entrevoir celle-ci comme une ressource mobilisable par les individus, hommes et femmes. Si des processus de mise en dépendance sont ainsi observables dans différentes configurations sexuées (femme ou homme rejoignant(e)), leur intensité est aussi à examiner à la lumière d'autres variables (telles l'écart d'âge entre conjoints ou l'ancienneté d'installation dans le pays de résidence pour le ou la conjoint(e) rejoint(e) : nous reviendrons sur ces aspects chapitre VII autour d'une « dette de la rejoignante »).

En contexte transnational, le mariage est pris au cœur d'enjeux politiques et législatifs faisant du couple « une opportunité de subversion de l'administration de la circulation. » (Majdoubi, 2012, p. 9) Outil et contrainte, il est pour nombre de femmes une étape obligée afin d'établir leurs parcours en pays d'accueil. En cela, le mariage en migration renferme les ambivalences caractéristiques de l'expérience migratoire, en illustrant de manière assez exemplaire une « émancipation féminine sous contrainte » (Adjamagbo & Calvès, 2012).

Choix conjugal et migration s'imbriquent de diverses manières, nous l'avons vu, et si le premier est le lieu de stratégies à but migratoire il est vrai, il serait réducteur de relier tous les départs au seul souhait de vivre dans un eldorado européen tant les aspirations affectives et sociales s'entremêlent (Fresnoza-Flot & Ricordeau, 2013).



Aborder le phénomène migratoire sous l'angle des parcours des femmes et de leurs choix conjugaux ne consiste pas seulement en l'étude d'interactions limitées au périmètre de la sphère privée. Cela amène à formuler plus largement des questions situées au cœur du politique – Comment rendre compte des raisons de la migration ? Quels sont les impacts de sa gestion administrative sur les relations intimes ? – et, du sociologique – Comment les normes affectent-elles les comportements ? Quels espaces d'action les individus élaborent-ils en vue de défendre leurs intérêts ? –.

À l'issue de ce premier chapitre, nous retiendrons le poids du genre dans la formation des parcours individuels et les attentes, espoirs ou craintes, que cela peut participer à créer vis-à-vis du projet migratoire, sans que cela soit possible de formuler des règles générales sur les gains de la migration pour les femmes. Et puis, nous retiendrons la manifestation de relations de pouvoir, attenantes aux rapports sociaux de sexe, et que la migration éclaire de manière singulière en en soulignant la diversité et la réversibilité.

Chapitre II. Femmes au départ du continent africain

Dans la continuité d'une histoire des migrations constituée et représentée d'abord au masculin, les migrations de femmes d'Afrique subsaharienne en Europe sont entrées dans le récit migratoire dans un second temps. En tant qu'épouses de travailleurs migrants, elles ont matérialisé en France la question de l'intégration des populations immigrées, en particulier celles des zones d'émigration extra-communautaires. En arrivant dans le cadre du regroupement familial, à partir des années 1970, elles ont renvoyé en effet à la société française la perspective de la permanence du séjour de leurs conjoints. « (...) Au cours des années 80, les Français ont découvert progressivement que cet archétype du travailleur-immigré (célibataire par définition) avait femme et enfants. Il pouvait d'ailleurs avoir plusieurs femmes et beaucoup d'enfants. » (Poiret, 1996, p. 8). D'emblée, le regroupement familial introduit de nouveaux enjeux et d'abord pour les migrants eux-mêmes et au sein du couple en particulier car la situation migratoire implique d'autres cadres quotidiens et des changements de place à venir. Nous nous arrêterons sur cette configuration migratoire du regroupement familial. S'il est un mode de migration parmi d'autres, il met singulièrement en relief les enjeux amenés par la migration dans l'espace conjugal, lesquels se structurent largement, aujourd'hui encore, autour de questions d'autonomie et de statut. Mais en étant plus diplômées et plus urbaines que celles qui les ont précédées en France dans les années 1970 et 1980, les émigrantes qui rejoignent actuellement leur conjoint apparaissent, depuis les pays de départ, plus à même de répondre aux exigences de réajustements et de réinvestissements auxquelles appelle la migration.

Si catégorisations et stéréotypes sont constitutifs des interactions sociales, la population originaire d'Afrique subsaharienne apparaît particulièrement associée à des traits stéréotypés et son installation en France a été pensée en termes problématiques (le discours de Jacques Chirac en 1991 face aux membres du RPR¹ sur « le bruit et l'odeur » fait en la matière quasiment figure de référence). En son sein, la catégorie des « femmes africaines » - en supposant *a priori* qu'il y ait assez d'éléments justifiant leur appartenance commune à un groupe - contient des représentations essentialisantes, comme a pu notamment le mettre en évidence Catherine

¹ Parti politique du Rassemblement pour la République dont Jacques Chirac était alors le président (le RPR a ensuite été dissous dans l'UMP).

Quiminal (1998, 2008) au cours de ses travaux en anthropologie et en sociologie. Fruits d'un imaginaire façonné par l'histoire coloniale et le rapport à l'étranger, elles imprègnent fortement les images qui les entourent et, en conséquence, leurs propres expériences subjectives de la migration. Le domaine conjugal donne particulièrement à voir les représentations de l'Autre qui se jouent et les catégorisations socio-historiques qu'elles (ré)activent. Les situations de couple mixte constituent à cet égard un bon espace d'observation des dynamiques catégorielles et leurs effets concrets.

Être femme, noire et émigrée d'un pays d'Afrique, anciennement colonisé, n'est ainsi pas sans conséquences sur les modes de l'expérience vécue de la migration. Mais le genre et l'ethnicité ne sont pas les seuls paramètres à entrer en jeu dans la formation des parcours en France et des parcours conjugaux et familiaux en particulier. Si la diversification des profils migratoires traduit d'une part des transformations en cours dans les pays d'origine, elle agit d'autre part sur les trajectoires dessinées en France. La configuration au départ, de nature matrimoniale, socioculturelle ou géographique, modèle en effet les formes du parcours en immigration. À l'appui de l'enquête TeO, les travaux de l'INED nous indiquent que la formalisation du couple par le mariage et la probabilité de former un couple mixte sont fonction de l'âge et de la situation matrimoniale (être parti(e) enfant, adulte célibataire ou déjà en couple) à la migration (Hamel et *al.*, 2013). Ainsi, enquêter sur les parcours conjugaux des femmes d'Afrique subsaharienne immigrées en France amène à formuler un certain nombre de questions : Dans quelles circonstances sont-elles parties ? À quel moment de leur cycle de vie ? D'où, socialement et géographiquement parlant, partent-t-elles ? Mais cela force également, au-delà des catégories du départ, à entrer dans les parcours individuels afin d'y repérer les parcours de socialisation agissant sur les destinées matrimoniales et sur leurs variations en contexte migratoire.

1. Les enjeux d'un ancrage en France : autonomie et statut

Figure marquante des migrations qui ont traversé la France après la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs immigrés, qu'ils soient du reste d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb, ont préfiguré l'installation d'une immigration africaine en France. En étant tournés vers le pays d'origine tout en étant établis en France où ils mènent un quotidien au rythme du travail et de la vie communautaire avec d'autres compatriotes dans des conditions de logement

dégradées², leur présence dans la société d'immigration est marquée par une certaine marginalité. Au cours des années 1970 et 1980, l'arrivée des femmes et la perspective de l'avenir des enfants en France change la donne et contribue fortement à remodeler cette « vie à part ». Très matériellement (installation des familles *via* le logement notamment) et symboliquement (images de l'immigration africaine dans la société française et projections des immigré(e)s à l'endroit de leur pays et de leur village d'origine), des changements ont lieu. Leurs répercussions mettent en jeu l'ordre conjugal et familial jusqu'alors instauré, annonçant déjà des luttes de places (De Gaulejac, Blondel & Taboada-Leonetti, 2014 [1994]) et de statuts à venir dans la sphère intime et sociale.

A. Contextes familiaux, sociaux et politiques de l'arrivée des épouses

À la suite de l'arrêt porté aux migrations de travail, nombre d'immigrés d'Afrique de l'Ouest se sont fait rejoindre par leurs épouses *via* une procédure de regroupement familial³. En faisant ce choix, c'est tout leur projet migratoire qui se voit réorienté, concrétisant alors la crainte des membres de la famille restés dans le pays d'origine. Maintenir les femmes auprès d'eux était en effet une manière de s'assurer du retour des émigrés et de leur investissement, en particulier financier, dans les communautés d'origine – au fondement même des raisons de leur émigration. En parallèle à un désir des hommes de s'ancrer en France face aux contraintes de circulation et de cohabiter avec leur famille qu'ils ne voyaient qu'au gré de leurs retours au pays, les femmes, elles, aspiraient, à une certaine autonomisation à travers leur propre départ. Sous la tutelle de leur belle-famille et en charge des travaux agricoles au village, une installation en France pour y rejoindre leur conjoint leur faisait entrevoir une échappatoire à un quotidien

² Venus en nombre croissant trouver un travail en France, nombre d'immigrés (au-delà de la seule population africaine subsaharienne) ont habité des logements très précaires (meublés dégradés, immeubles squattés ou bidonvilles) avant que ne se mettent en place des mesures politiques se saisissant du problème. Les foyers de travailleurs sont, dans les années 1960 et 1970, organisés par les pouvoirs publics pour, notamment, résorber l'habitat insalubre et y accueillir des immigrés de différentes nationalités (ce sont majoritairement les foyers Sonacotra, initialement destinés aux immigrés algériens - dont la plupart sont devenus dans les années 2010 des résidences sociales). Les travailleurs africains, qui s'y regroupent par région d'origine et par village, y recréent alors une vie et une solidarité communautaires. Pour une analyse de l'évolution des conditions de logement des populations immigrées en France, voir Barou, 2014.

³ Il est à noter qu'au sein de la population émigrée d'Afrique de l'Ouest alors installée en France, la période des regroupements familiaux a différé selon les groupes ethniques d'appartenance concernés. Ainsi, si les Soninké, groupe de la vallée du fleuve Sénégal emblématique des premières migrations africaines vers la France, ont procédé à un regroupement familial relativement tardif après l'arrivée des hommes, la présence des Manjak (Casamance, Guinée-Bissau) a, elle, plus rapidement revêtu les formes d'une immigration familiale. Voir à ce sujet Timera, 1996, p. 93 ; Poiret, 1996, p. 88.

pesant (Quiminal, 1995, p. 27 ; Poiret, 1996, p. 88 ; Barou, 2001, p. 17). Pour faire valoir la venue de leurs compagnes, les hommes ont été amenés à avancer divers motifs et notamment religieux, en invoquant la nécessité d'une cohabitation des époux prescrite par la religion islamique (Timera, 1996, p. 99-100). La décision même du regroupement familial et les discussions qui l'entourent annoncent la mise en jeu des relations de pouvoir provoquée par la migration⁴.

« Si ce n'est pas une rupture [le regroupement familial], il s'agit pourtant d'une prise de distance vis-à-vis de la communauté familiale et de l'autorité des patriarches, qui se fait contre l'avis du village et d'une bonne partie de la communauté émigrée en France. Elle s'inscrit dans un contexte d'évolution des rapports de forces entre le pouvoir économique des émigrés et le pouvoir politique et social des anciens. » (Poiret, 1996, p. 88-89)

Ne constituant pas une rupture mais s'y risquant pourtant, le regroupement familial réinterroge le lien (et la loyauté) aux sociétés d'origine au vu de l'introduction d'un nouveau centre de gravité en France.

« [...] L'émigré n'est pas sans racines, même si ces dernières peuvent, à tout moment, lui être contestées par ceux qui sont restés au pays. En effet, partir, c'est aussi rompre, abandonner, accuser son pays, son village, sa propre famille de ne pouvoir assurer un avenir convenable. Ce n'est pas un hasard si l'on part dans l'idée de revenir, le mythe du retour atténue la rupture. » (Quiminal, 2000, p. 111)

Et si les liens avec le village et le pays d'origine survivent bien au départ des deux conjoints, les projets personnels et familiaux se voient inévitablement amendés. Dans le contexte migratoire français, la réalisation des regroupements familiaux dans les années 1970 et 1980 agit comme une rupture sur différents plans : d'abord dans le regard du politique et de l'opinion publique sur la population africaine présente mais aussi (et surtout) dans les conditions de réalisation de la vie sociale et familiale des principaux concernés, au premier rang desquels les femmes.

L'installation de familles africaines en France remet sensiblement en question « la nature fondamentalement provisoire et utilitaire de la présence de l'immigré » (Sayad, 1991,

⁴ Parfois, les discussions dans la famille se sont soldées par un échec et ont abouti à un divorce des conjoints. (Timera, 1996, p. 98)

p. 68) jusqu'alors implicitement actualisée. Le relatif isolement du travailleur dans son foyer cède la place à la quête d'une vie familiale décente au sein d'un logement et d'un quartier et en lien avec diverses institutions, notamment l'école. Mais c'est moins en termes d'accueil que d'intégration, plus ou moins problématique et plus ou moins possible, que la vie de ces familles est pensée, en accord avec le mode par lequel l'immigration est alors saisie par les politiques de l'époque. Nécessitant d'être distinguée de son acception sociologique en tant que processus social à saisir (Schnapper, 2010), l'intégration comme objectif politique renvoie à l'insertion des individus - quelles que soient leurs origines et leurs appartenances culturelles et religieuses - dans la société dans laquelle ils vivent et, implicitement, à leur adhésion aux valeurs qui la fondent. La notion est ainsi précisée par l'instance du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), dans son premier rapport publié en 1991 :

« [...] Par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant. » (HCI, 1991, p. 18)⁵

Les années 1980-1990 peuvent être définies comme une période d'« invention de "l'intégration nationale" ». La vision et la prise de conscience d'une présence durable en France d'immigrés des anciennes colonies, d'Afrique subsaharienne ou d'Afrique du Nord, amène à repenser la place de l'immigration et à l'aborder en termes d'« intégration » (Bertossi, 2009, p. 59) – plutôt que d'« assimilation », alors bannie du vocabulaire courant pour évoquer les immigrés, bien que les deux notions ne soient pas tout à fait imperméables l'une à l'autre (Barou, 1993). Plus visible - *via* l'installation croissante des familles ou la mobilisation de grévistes (grève des loyers menée dans les foyers Sonacotra de 1975 à 1979 ou grève dans

⁵ À titre de comparaison, notons que dans son rapport de 2011 (et de 2006), le HCI définit l'intégration comme « un processus qui demande un effort réciproque [à l'immigré et à la société du pays d'accueil], une ouverture à la diversité qui est un enrichissement mais aussi une adhésion et une volonté responsable pour garantir et construire une culture démocratique commune. » (HCI, 2011, p. 13)

l'industrie automobile au début des années 1980⁶) -, la présence des immigrés fait émerger de nouveaux enjeux suscitant différentes appropriations. Celles-ci sont d'abord politiques à travers des débats autour de l'intégration et de ce que cela signifie d'être Français en vue d'une réforme du droit de la nationalité qui aboutit en 1993⁷. Dans cette dynamique, est intervenue en 1990 la création du HCI⁸ précisément chargé, à la demande du Premier ministre⁹, de dessiner les orientations d'une politique d'intégration des populations immigrées. Ces années correspondent aussi à la progression électorale du parti du Front National qui participe à faire de l'immigration une urgence au cœur du débat politique français et à la relier aux problèmes socioéconomiques contre lesquels bute le pays. À ces appropriations politiques et/ou idéologiques des enjeux soulevés par l'immigration, peuvent s'ajouter celles des citoyens qui font entendre leur voix et en particulier les descendants d'immigrés qui, à travers la Marche d'un mouvement « Beur », en 1983, revendiquent leur place - à part entière - et leur accès aux droits dans la société d'accueil de leurs parents.

Solidement fabriquée comme objet politique, l'immigration ou la « question migratoire » est alors focalisée sur les populations « à intégrer », des populations nouvelles qui, par leurs caractéristiques socioéconomiques, culturelles et religieuses, réelles ou supposées (religion islamique, pratiques familiales incluant la polygamie, d'origine rurale, etc.), questionnent non seulement les termes mais la possibilité même de l'intégration. Et dans le groupe des immigrés issus des anciennes colonies françaises, les familles d'Afrique subsaharienne apparaissent constituer le point culminant de l'altérité d'une population, une « altérité radicale » (Quiminal, 2008 ; Poiret, 1996, p. 7) défiant l'idée d'intégration - ou d'assimilation ? - de l'étranger. Fortement médiatisés à la fin de la décennie 1980 et au début des années 1990¹⁰ (Poiret, 1996, p. 9), les immigrés africains et leurs familles sont ainsi associés à des images stéréotypées (familles nombreuses, clandestinité de leur situation, etc.) et à des

⁶ Comme à l'usine Talbot de Poissy (région parisienne) en décembre 1983 où des travailleurs immigrés se sont mobilisés contre l'annonce d'un plan de licenciements. En ayant été le lieu de violences et d'insultes racistes à l'encontre des grévistes immigrés par des salariés non-grévistes, l'évènement a cristallisé des points de fracture dans la société française de l'époque, au moment même où se terminait la Marche pour l'égalité des descendants d'immigrés.

⁷ Loi Méhaignerie, instituant, notamment, dans la procédure d'acquisition de la nationalité française, pour les enfants nés en France de parents étrangers, une déclaration de leur volonté de devenir Français. Pour un retour plus détaillé sur la conduite de cette réforme, voir Bertossi, 2009, p. 60-61.

⁸ Dans un climat de tensions autour de la question de l'interdiction du voile dans les Universités, préconisée par le HCI, celui-ci cesse ses fonctions en 2012.

⁹ Michel Rocard, à cette période.

¹⁰ On peut par exemple penser à l'expulsion en avion charter, en octobre 1986, de 101 Maliens sous le motif de leur situation irrégulière, sur décision du ministère de l'Intérieur alors dirigé par Charles Pasqua.

pratiques, telles que la polygamie ou l'excision, jugées peu compatibles avec l'idée d'une intégration en France. Notons d'ailleurs que la polygamie est une pratique qui suscite aujourd'hui encore de vives réactions oscillant entre incompréhension et répulsion. Ces images fortes concomitantes à l'installation des familles d'Afrique subsaharienne n'ont aujourd'hui pas complètement disparu et continuent d'occuper les imaginaires¹¹. Le traitement politique et médiatique dont a pu faire l'objet l'immigration africaine a contribué à façonner un regard associant à cette population des traits figés (dans le temps et dans l'espace, et indépendamment de leurs réalités économiques et sociales) et a inévitablement concouru à l'essentialiser.

Mais alors que se sont construites des représentations sur ce que seraient les « mœurs africaines » ici comme là-bas, le regroupement familial a placé les familles immigrées face à un certain nombre de réalités quotidiennes appelant à des réajustements au sein de leur foyer. À distance du village d'origine et de la parentèle qui reste toutefois partie prenante du projet migratoire, elles doivent composer avec un environnement nouveau - tant sur le plan matériel (exiguïté et/ou insalubrité des appartements en ville, absence de l'entourage et isolement, etc.) que sur celui des normes et des valeurs - où elles évoluent comme population minoritaire. Les conditions matérielles, normatives et symboliques d'actualisation de la famille n'étant plus rassemblées, la question de la ré-organisation de la cellule familiale (et en son sein, du « couple ») se pose alors - nous reviendrons plus loin en détails sur le type de bouleversements observés dans les structures familiales des immigrés (chapitres III et IV). En rejoignant un conjoint installé en France depuis des années déjà, les femmes font particulièrement face à la nécessité de trouver leur propre place dans la société d'immigration.

B. Rejoindre son conjoint dans les années 1970 et 1980 ou entrevoir un gain d'autonomie

Nous l'avons vu, la venue en France des femmes lors des premiers regroupements familiaux a été nourrie par une recherche d'autonomie, ces dernières aspirant alors à s'extraire d'une vie au village insatisfaisante (pour la plupart d'entre elles au sein de l'ouest sahélien : Quiminal, 1991 ; Poiret, 1996 ; Timera, 1996).

¹¹ À la suite des émeutes dans les banlieues parisiennes de novembre 2005, la polygamie a surgi dans le débat politique comme l'une des raisons explicatives des difficultés rencontrées par les habitants de ces espaces urbains (voir les propos alors tenus par le ministre délégué à l'emploi Gérard Larcher, le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy ou par l'historienne académicienne Hélène Carrère d'Encausse).

Emblématiques de ces migrations, les femmes rencontrées par le sociologue Albert Nicollet dans l'agglomération havraise découvraient en France à la fois une société étrangère et le monde urbain (Nicollet, 1992). Dans sa monographie autour du quotidien en France de ces femmes originaires de la région du fleuve Sénégal, l'auteur décrit la « coupure » que constitue leur installation. Conséquence de l'éloignement de l'entourage et en particulier de celui de la famille élargie, leur arrivée est en effet marquée par la solitude et l'isolement (et, par une dépendance renforcée au conjoint déjà installé).

« Nous avons noté [...] comment les femmes avaient ressenti cette coupure dans les premiers temps de la vie en France, à quelle solitude elles avaient dû faire face. On mettra aussi en parallèle la libre circulation des hommes et la nécessité pour les femmes, peu armées pour s'aventurer à l'extérieur, de rester constamment à la maison [...] » (Nicollet, 1992, p. 125)

« Peu armées » en France par leur méconnaissance des codes de la société d'accueil et de la langue, en étant non alphabétisées (voir également Azoulay & Quiminal, 2002), leur migration se révèle pourtant être le lieu de nouveaux investissements leur permettant de trouver et d'affirmer une place, à la fois au sein de la société d'immigration et auprès de leurs communautés d'origine.

Les travaux de Catherine Quiminal ont montré le rôle-clé joué à cet égard par les associations de femmes migrantes originaires des pays d'Afrique de l'Ouest. Rassemblant des « femmes africaines »¹² aux origines sociales et nationales diverses, plusieurs associations se sont développées à la fin des années 1980 et se sont structurées autour des questions et des problèmes rencontrés par les émigrantes en France¹³. Des réunions publiques se sont régulièrement tenues autour de différents thèmes, à l'image de la santé et de la protection face au VIH, en présence de différents acteurs : médecins, imams, femmes impliquées ainsi que des hommes, conjoints de ces dernières ou représentants des communautés africaines (Quiminal, 1997).

¹² La dénomination « femmes africaines » est celle que les protagonistes ont elles-mêmes donné à leurs structures (« association des femmes africaines de Sarcelles », « association des femmes africaines du Val d'Oise », etc.).

¹³ Catherine Quiminal a dénombré plus de 50 associations dans la région parisienne (Quiminal, 1998, p. 2).

Si nous nous penchons sur notre propre terrain aujourd'hui, relevons que les investissements observés dans des associations de cultures africaines¹⁴ sont extrêmement divers. D'abord, ils ne sont pas le fait de toutes les femmes enquêtées, certaines souhaitant s'y investir mais ne trouvant pas de temps à disposition ; d'autres encore ne le faisant pas - *ou plus* - par choix, parfois déçues par les relations interpersonnelles qui ont pu y être expérimentées. Pour celles qui s'y investissent, les formes d'implication sont variées : tandis que certaines y trouvent des ressources relationnelles et économiques (par exemple, en y participant à des tontines : voir note ¹¹¹ page 86), d'autres, plus impliquées encore, s'en saisissent pour défendre des projets sociopolitiques à la fois dans la société d'origine (mobilisations citoyennes promues ou actions humanitaires) et en France (activités éducationnelles et culturelles), mais y trouvent aussi, parfois, des formes de compensations à une vie professionnelle qui, en France, n'a pas répondu aux attentes et aux ambitions initiales.

L'engagement associatif des femmes que C. Quiminal avait sondé, directement connecté à leur quotidien dans la société d'immigration, se distingue alors de celui de leurs compatriotes masculins, lequel est plus orienté vers la société d'origine et vers les projets qui peuvent y être portés (construction d'écoles, de structures de santé, de puits, etc.)¹⁵. L'auteure a souligné le sens de ces investissements différenciés dans la migration entre hommes et femmes : envisager un statut en France n'étant pas aisé compte tenu des difficultés socioéconomiques rencontrées (chômage, absence de carrière et de mobilité professionnelle, problèmes de logement, montée du racisme, etc.), les premiers s'engagent dans leur village d'origine où ils peuvent renforcer leur place et accéder à une reconnaissance (Quiminal, 1995) tandis que les secondes, ne jouissant précisément d'aucun pouvoir – en tant que femmes – au sein du village, trouvent en France des espaces au sein desquels elles sont susceptibles de jouer un rôle (et d'être utiles) et de peser davantage au quotidien.

« Les femmes ne laissent derrière elles aucun territoire à défendre. La migration, en revanche, peut être pour elles l'occasion de saisir l'importance que revêt l'appropriation d'un espace pour une nouvelle définition d'elles-mêmes. »
(Quiminal, 2000, p. 113)

¹⁴ Sur les associations dites « de cultures africaines » relevées sur le terrain d'enquête, voir section III de l'introduction générale.

¹⁵ Aux côtés des associations des « femmes africaines d'Évry » ou « de Bobigny », il y a les associations d'hommes des « ressortissants de Somankidi » ou de « Nioro » faisant référence aux villages (maliens) d'origine. Cette différence de nomination n'est pas anodine, révélant une différenciation genrée des préoccupations d'engagement des migrants (Quiminal, 2000, p. 114).

Ainsi, si centre de gravité en France il y a, il se situe davantage du côté des migrantes que des migrants et les écrits autour de l'immigration africaine se rejoignent encore sur l'observation d'un ancrage accru des femmes dans la société française. « *Les hommes qui ont immigré sont demeurés des migrants* » observe Ganda Oumar Camara, coordinateur régional de l'ONG Raddhodiaspora à Lyon (Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'Homme)¹⁶. Comme un indice de cette tendance différenciée, apparaît une plus grande part d'individus acquérant la nationalité française chez les femmes originaires d'Afrique subsaharienne que chez les hommes - constat par ailleurs également réalisé dans d'autres populations immigrées en France (INSEE, 2005, p. 176). Sur ce point, Jacques Barou nous indique en effet que sur l'ensemble de la population africaine en France, la proportion de femmes devenues Françaises s'élève à 37,1 % contre 34,2 % pour celle des hommes (Barou, 2011, p. 33). Bien que devant être considéré à la lumière des autres facteurs socioéconomiques et individuels qui le suscitent (accès à un poste, effets de la situation juridique de l'époux, gains pratiques recherchés, etc.), l'acte de naturalisation plus fréquent chez les femmes questionne la dimension genrée du lien au pays d'accueil.

Tandis qu'à travers leurs engagements associatifs, les hommes ont été soucieux de développer des projets dans leur village d'origine où ils pouvaient asseoir leur place, les associations de femmes d'Afrique subsaharienne, à « vocation d'intégration » (Quiminal, 2000, p. 118), ont été l'occasion d'élaborer de nouveaux rôles et espaces d'action (sur le rôle des collectifs associatifs dans l'autonomisation des femmes en migration, voir Veith, 2005). Pour eux comme pour elles, il est question, en somme, d'aller là où il y a intérêt à aller en termes de reconnaissance, d'autonomie et, *in fine*, de pouvoir. Parce qu'elle se présente comme le lieu de nouveaux espaces d'autonomie, à distance de rapports de genre traditionnels dans le pays d'origine, la société française continue d'être perçue comme « émancipatrice » pour les émigrantes, voire trop « émancipatrice » aux yeux de leurs conjoints en particulier (Azoulay & Quiminal, 2002). Cela a contribué à produire une crainte vis-à-vis du regroupement familial de la part de ces derniers, une crainte de perdre les prérogatives attenantes au chef de famille, encore récemment relevée dans les travaux (Barou, 2001, p. 21-23) et sur notre propre terrain d'enquête - nous serons amenés à y revenir (chapitre V).

¹⁶ Entretien réalisé en mai 2014.

C. Rejoindre aujourd'hui son conjoint en France ou trouver les moyens de prolonger son autonomie

Les femmes de notre échantillon d'enquête venues rejoindre leur conjoint en France (nous parlerons globalement de situation de regroupement familial indépendamment de leur situation juridique à l'arrivée)¹⁷ ont majoritairement immigré au cours des décennies 1990 (7 personnes) et 2000 (6 personnes), d'autres au cours des années 1970 (3 personnes) et 1980 (3 personnes) voire à la fin des années 1960 (1 personne). Elles représentent huit pays de départ, répartis entre l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Bénin, Ghana, Togo) et l'Afrique centrale (Centrafrique, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon).

Les traits de la « coupure » décrite par Albert Nicollet (voir page 145) apparaissent nettement dans les premières années de l'ensemble de leurs parcours migratoires en France. L'isolement est vécu d'une manière d'autant plus pénible qu'il s'accompagne d'un enfermement dans la sphère domestique traduisant avant tout l'inactivité des migrantes dans le pays d'accueil : durant la journée, elles restent au domicile tandis que leur conjoint travaille à l'extérieur. Mais, comparées aux migrantes rencontrées par Albert Nicollet ou Catherine Quiminal, la plupart des femmes interviewées lors de notre enquête avaient déjà construit une partie de leurs parcours professionnels dans le pays d'origine.

La majorité des enquêtées avaient une activité avant leur départ (13 sur les 20), qu'elle soit salariée ou non, les autres étant encore engagées dans un parcours d'études ou n'envisageant pas d'activité professionnelle (4 étaient encore étudiantes ou en formation et les 3 autres étaient, elles, sans activité). Un certain nombre de celles qui exerçaient en tant qu'indépendantes étaient engagées dans des activités de commerce et, dans ce cadre, elles étaient parfois amenées à voyager, seules, au sein du continent africain pour y acheter et revendre leurs marchandises. Elles peuvent avoir déjà travaillé pendant une dizaine d'années avant leur arrivée et plusieurs d'entre elles étaient de fait « cheffes de famille » en soutenant financièrement leur foyer (dans notre cas, parents et fratrie). Les enquêtées présentent par ailleurs une diversité de degrés d'instruction, allant d'une absence de scolarisation à des niveaux

¹⁷ Sur le plan juridique, on compte ainsi des femmes arrivées en France en tant que conjointes d'étrangers dans le cadre d'un regroupement familial *stricto sensu* (8 personnes) ; en tant que conjointes de Français (5 personnes) ; et celles entrées avec un visa pour motif d'études ou de tourisme (7 personnes).

licence ou master. Même parmi celles qui disposent d'un faible capital scolaire, certaines exerçaient une activité dans leur pays d'origine et étaient financièrement autonomes¹⁸.

Dès lors, la situation d'ensemble se dégageant pour ces émigrantes à l'arrivée est celle d'une remise en jeu du parcours professionnel et, surtout, des ressources qui l'accompagnaient jusque-là en termes de statut social et d'indépendance (financière). Si elles ne mesurent les incidences sur leur quotidien de leur migration qu'une fois installées en France, les femmes enquêtées ne tardent pas à prendre conscience des rééquilibrages imposés.

*« Qu'est-ce qui vous a motivée à partir du Bénin ? [...] Parce que avant... j'ai mon commerce là-bas, qui marchait, je ne suis pas des gens qui, qui demandent à un homme "Donne-moi, donne-moi". Si je vis... je me suis dit "Quand je vais venir, rester ici, qu'est-ce que je vais devenir ? Qu'est-ce que je vais faire ?". Et je vais me lever un matin... chaque matin pour commander à mon mari "il faut me donner l'argent je vais acheter ci, je vais..." Je ne suis pas de ces gens. Il vaut mieux que je reste au Bénin, lui il vient me voir. Alors lui il a dit "non", un couple ne peut pas s'éloigner donc... **Ouais vous étiez contre...** après je suis venue.*

***Et, du coup, vous diriez que votre départ c'est plutôt, vous l'exprimeriez... c'est plutôt un choix ou une contrainte ? [...]** Hum... Disons un choix après j'ai choisi : soit le mari ou le commerce. Voilà ! [elle rit] » (Ayo, 53 ans, Bénin, immigration en 2003)*

*« **Et justement, ces premiers temps en France, c'est ce qui m'intéresse surtout, comment ça s'est passé au niveau de votre...** [elle me coupe] *C'était difficile ... vie de couple justement... C'était très difficile parce que on s'est, on se connaissait, on était pas... là-bas on était pas l'un sur l'autre mais quand je suis arrivée ici, ça a été très très très difficile, au début hein, l'incompréhension, l'intolérance bon c'était un peu difficile. Mais bon, comme...* [elle rit] **Ouais** J'ai même, à un moment, j'ai même voulu repartir oui, et je suis partie et je suis revenue. (...) **Et quand vous dites "l'intolérance" et "l'incompréhension" c'est-à-dire ici les premiers temps ?** Ah bah oui les premiers temps c'est-à-dire j'avais plus mon indépendance financière déjà, j'avais plus et, je vivais, je vivais accrochée à son porte-monnaie et ça c'est quelque chose que je n'ai jamais, j'ai jamais subi. Je vivais ma, moi j'avais, j'avais ma carte bleue, j'avais tout ce que il fallait avoir hein ! Je... maintenant je me suis retrouvée que je dépendais de lui ! » (Louise, 53 ans, Gabon mais d'origine togolaise, immigration en 1994)*

¹⁸ Les degrés d'instruction parmi les enquêtées en situation de regroupement familial se répartissent comme suit : pas ou très peu scolarisées (quelques années) : 3 personnes ; avant le collège ou en cours de collège : 5 personnes ; brevet des collèges : 3 personnes ; en cours de lycée ou fin de lycée sans obtention du baccalauréat : 4 personnes ; lycée avec obtention du baccalauréat : 1 personne ; bac + 2 ou bac + 3 : 3 personnes ; master : 1 personne.

Arrivées en France, les émigrantes sont confrontées à une mise à l'arrêt de leur vie professionnelle et à une déqualification qui caractérise généralement la vie du migrant, homme ou femme. La reprise d'une activité professionnelle en France, quelle qu'elle soit, s'est faite quelques mois ou plusieurs années (rarement au-delà de trois ans) après leur arrivée, en fonction notamment des temps de formation éventuels, mais aussi des grossesses qui freinent cette reprise.

Au vu des parcours pré-migratoires des femmes que nous avons interviewées, il est moins question de miser sur le projet migratoire pour trouver son autonomie que de réussir à investir ce dernier pour ne pas perdre au change (socialement et, maritalement) en tant que conjointe « regroupée » (Oso, 2000) ou rejoignante. En cela, les profils sociaux relevés se distinguent de ceux décrits dans la littérature sur les regroupements familiaux des années 1970 et 1980 et reflètent la diversification, au cours des dernières décennies du XXe siècle, des flux en provenance du continent africain. Tandis que les unes découvraient l'emploi (salariné) en France, les autres y cherchent les modalités de la poursuite de leur parcours professionnel.

Le capital professionnel (et scolaire) - même s'il n'est pas aisément convertible en pays d'immigration, nous l'avons dit - se double ici d'un capital urbain. Nées ou ayant grandi en ville ou y ayant résidé pendant plusieurs années, les femmes enquêtées sont urbaines. Seules deux des vingt femmes de l'échantillon n'ont pas vécu en ville et ce sont précisément celles qui présentent les dates d'arrivée en France les plus précoces (depuis le Sénégal, à la fin des années 1960 et au début des années 1970). L'expérience citadine marque ainsi un peu plus le contraste avec les migrations pionnières en provenance de la région sahélienne, alors majoritairement d'origine rurale.

Si le cours des décennies n'atténue pas les difficultés auxquelles font face les femmes à l'arrivée en France - en tant que migrantes, d'une part, et en tant que migrantes regroupées, d'autre part, - les femmes de notre enquête apparaissent - pour reprendre les mots d'Albert Nicollet - mieux « armées » pour reconstruire leur parcours en contexte migratoire que celles que le sociologue avait rencontrées dans l'agglomération havraise. Sans pour autant sous-estimer les capacités de mobilisation et d'agir de ces dernières (que les travaux attestent par ailleurs) allant au-delà des seules « ressources objectives » (Delcroix, 2011)¹⁹, la majorité des

¹⁹ Par « ressources objectives », la sociologue renvoie au capital économique, culturel et social.

femmes que nous avons interviewées, fortes de leurs expériences scolaire, professionnelle et de mobilité en ville et parfois à l'étranger, disposent de ressources mobilisables pour retrouver des espaces d'autonomie (trouver un emploi et s'engager dans une reconversion professionnelle notamment) et, si besoin, désamorcer une dépendance au conjoint.

Revenir sur les ressorts du départ des migrant(e)s hommes et femmes originaires d'Afrique subsaharienne et sur les modalités de leur établissement en France conduit à identifier des enjeux forts sous-tendus par la situation migratoire et notamment, leurs aspects genrés. La différenciation de leur expérience migratoire – dans ses raisons, ses engagements et ses projections – nous autorise à en chercher les éventuelles incidences dans la suite de leurs parcours en pays d'accueil, comme l'avait fait Mahamet Timera au sujet des femmes soninké venues rejoindre leurs conjoints pionniers de l'établissement des migrations africaines en France :

« Assurément, l'immigration introduit un clivage dans les projets migratoires des époux (les hommes) et des femmes (les épouses). Pour les hommes, la venue des femmes a pour fonction d'assurer, en attendant le retour prochain, la reproduction et le travail domestique. Or celles-ci, au fur et à mesure de leur présence en France, aspirent plus ou moins fermement à un statut autre que celui purement domestique (épouse et mère) que leur assignent leurs époux en général. Elles cherchent à être des travailleuses et à gagner un salaire, à être des actrices de la vie locale (monde associatif), bref, à devenir citoyennes du pays de résidence et sans doute à y demeurer. » (Timera, 1996, p. 103)

La situation de regroupement familial, configuration migratoire parmi d'autres, a ceci de particulier qu'elle met en relief les dynamiques induites par l'expérience migratoire à l'intérieur du couple et entre les sexes. Avec la venue des conjointes en France, n'ont pas tardé à se former des questions de mises en jeu de place et de statut dans les sphères familiale et sociale. La présence croissante des familles émigrées d'Afrique subsaharienne, *via* le regroupement familial, a par ailleurs re-questionné l'accueil des populations étrangères et le débat politique français ainsi que les images associées à ces migrations.

Si hommes et femmes ont présenté des trajectoires et des engagements distincts, ils ont tous pu faire l'objet de représentations ou de stéréotypes qui les ont assignés à une identité réduite à sa dimension ethnique. Être envisagée comme femme africaine noire amène une imagerie singulière largement forgée par le contexte socio-historique de la société

d'immigration. Ces catégories mobilisées ne sont pas sans effets sur les parcours migratoires, y compris sur les modalités des expériences conjugales qui les jalonnent.

2. Être une « femme africaine » : ressorts et effets d'une catégorie

Catégorie à l'usage commode visant à désigner les femmes immigrées (ou parfois, les descendantes d'immigrés) originaires d'un pays d'Afrique subsaharienne, la dénomination de « femmes africaines »²⁰ est fréquemment trouvée dans le langage médiatique et scientifique. Elle est aussi relevée dans les discours émanant des principales intéressées à travers par exemple les intitulés d'associations de femmes, nous l'avons vu, *via* les textes de flyers promouvant des actions associatives locales (« Mise en valeur des femmes africaines, caribéennes ou de l'océan indien [...] »)²¹ ou dans les paroles partagées lors d'entretiens (« *Nous, les femmes africaines...* »)²². Catégorie constituée, elle prend forme dans le contexte de la migration où elle renvoie à un groupe spécifique minoritaire au sein de la société d'accueil.

Au-delà de leur élaboration théorique et de leur fonction représentationnelle, les catégories qui structurent notre appréhension au monde présentent une matérialité ou une opérativité : elles induisent des actions données. Dans cette perspective, se penser comme « Africain(e) » ou être perçu comme tel(le) est susceptible d'orienter l'action et de modeler les comportements sociaux. Ainsi en est-il des pratiques discriminatoires de bailleurs en matière de logement à l'encontre de groupes migrants qu'ils associent négativement à un habitat dégradé dans lequel ces derniers se retrouvent, de fait, compte tenu de leurs faibles ressources (Barou, 2014, p. 187). On peut aussi évoquer le recours, à l'hôpital, d'actes obstétriques, tels que la césarienne, moins justifiés par des études de trajectoires socioéconomiques et sanitaires avérées que par l'association de femmes à leur origine « africaine » et alors, à leurs caractéristiques anatomiques supposées (Sauvegrain, 2012). Dans les deux cas, *via* un processus de racisation des individus au sein des groupes désignés, la catégorie agit (et fait agir)

²⁰ Elle exclut communément les femmes originaires d'un pays du Maghreb (ou plus largement d'Afrique du Nord) davantage désignées comme « femmes maghrébines ». Ici, la couleur de peau noire apparaît comme un critère de définition d'un groupe « africain » le distinguant alors de l'espace régional de l'Afrique du Nord même si cette distinction est en pratique erronée au vu de la diversité des populations locales composant ce dernier, au Maroc ou en Algérie notamment.

²¹ Inscription sur la plaquette de présentation du collectif d'associations de cultures africaines à Lyon, AFRICA 50.

²² Que ce soit dans le cadre des entretiens biographiques ou lors de moments plus informels (pendant un déjeuner par exemple).

en sur-déterminant la place de l'appartenance ethnique, au détriment des autres éléments de contexte - social, économique, sanitaire, politique - participant à définir la situation observée.

Notre démarche sera ici d'aborder la sphère conjugale par le biais de ces catégories, d'« Africain(e) » ou de « Noir(e) » en contexte migratoire français, afin de voir comment elles s'y déploient et leurs effets en matière de choix conjugal.

A. Biais de catégorisation

À l'image d'autres catégories structurant le monde social, la catégorie des « Africain(e)s » présente deux problèmes principaux : elle est « englobante » et « naturalisante, en ce sens qu'elle semble aller de soi » (Le Quéau, 2003, p. 8). D'abord, en instituant un seul et unique groupe au motif de son « africanité », elle écrase la diversité des situations socioéconomiques et des appartenances culturelles et ethniques qui s'y trouvent. Cela contribue largement à faire percevoir l'Afrique comme un pays et à ne pas en voir les individualités²³. Par ailleurs, se présentant comme objective, la catégorie « Africaines » renvoie à un groupe dont la constitution résulte d'une « fiction sociale » (Bourdieu, 1993) et qui, seulement parce qu'il est désigné et reconnu comme tel, se voit exister²⁴. Ces biais de la catégorie inhérents à la typification du monde social s'accompagnent, dans le cas des femmes émigrées d'Afrique subsaharienne installées en France, d'un certain nombre de stéréotypes qui, dans notre lecture des choix conjugaux en migration, nous paraissent mériter une attention particulière.

À l'occasion de la journée internationale des femmes du 08 mars 2014, le collectif AFRICA 50 a organisé à Lyon une rencontre lors de laquelle a eu lieu une présentation sur la figure de la femme noire et son évolution au cours du temps²⁵. Le support PowerPoint alors présenté pointait différents stéréotypes associés à « la femme » africaine, parmi lesquelles : la « matriarche », la « *welfare mama* » (qui cherche à accéder aux allocations octroyées par l'État), la « chercheuse d'or » ou « *gold digger* » (qui s'accompagne d'hommes blancs pour des

²³ Exemple parmi tant d'autres des non-sens induits par la globalisation d'un ensemble de fait diversifié, un responsable de structure à caractère social me confiait aimer les femmes africaines et les trouver belles.

²⁴ « On peut sans contradiction dire à la fois que les réalités sociales sont des fictions sociales sans autre fondement que la construction sociale et qu'elles existent réellement, en tant qu'elles sont collectivement reconnues. » (Bourdieu, 1993, p. 33)

²⁵ L'intervenante, alors présidente de l'Association de femmes ghanéennes de Rhône-Alpes, est une membre très active du réseau associatif lyonnais et villeurbannais.

<http://africa50lyon.org/journee-de-la-femme-2014-sublimons-les-femmes/>

raisons pécuniaires) ou, la « salope ». Exception faite de la première, les sous-catégories proposées sont résolument dépréciatives. D'autres stéréotypes communs (et anciens) associés aux femmes d'origine africaine peuvent être ajoutés, et notamment celui de leur subordination vis-à-vis des hommes (Quiminal 1998, p. 3 ; Nicollet, 1994, p. 50) ou celui de leur sensualité, voire d'une sexualité bestiale (Bihan, 2006).

L'accueil fait il y a quelques années au documentaire d'Amandine Gay²⁶ *Ouvrir la voix*, porté en salle²⁷, témoigne d'une actualité persistante des représentations qui entourent les femmes noires. Rassemblant les témoignages face caméra d'une vingtaine de personnes sur leurs expériences quotidiennes en tant que femmes de couleur noire (d'origine africaine ou antillaise, immigrées ou non) en contexte francophone (France et Belgique), on y retrouve la force de certaines images et des catégorisations dont ces femmes font l'objet (hypersexualisation, exotisme, renvoi à une origine étrangère bien que nées en France, etc.). Renvoyées à leur supposée appartenance sexuée et racisée, avec les traits qui lui sont associés, les femmes d'origine africaine sont d'abord perçues (et sont par là, susceptibles de se percevoir elles-mêmes) par ce seul prisme identitaire en dépit de leurs singularités propres (en termes sociaux, culturels, individuels). L'appartenance de groupe projetée recouvre ici les individualités concrètes. À travers l'attribution spontanée de traits stéréotypés à ces femmes, apparaît implicitement la reconnaissance d'un « groupe naturel » dont elles relèveraient. Sur cette question, la sociologue Colette Guillaumin a alerté avec conviction et non sans arguments : qu'il s'agisse de sexe ou de race, d'être femme ou d'être Noir (ou des deux en même temps), les traits relevant du groupe sont présumés naturels alors qu'ils ne sont actualisés que par les conditions sociales qui les font exister. Ainsi, s'il y a une moindre présence des femmes à des postes de haute responsabilité, l'un des (multiples) facteurs d'explication se situe dans une moindre socialisation des filles aux qualités associées à ces postes (ambition, prise d'initiative et de risque), comparées à leurs homologues masculins. Elles n'y sont pas *naturellement* moins disposées mais socialement moins prédisposées.

« L'idée spontanée de nature introduit une relation erronée entre les faits, elle change le caractère même de ces faits. [...] Tel est bien le nœud de la question : un

²⁶ La réalisatrice se présente, notamment, comme afro-féministe.

²⁷ Le documentaire est sorti en salles en octobre 2017. Avant cela, il avait fait l'objet durant l'année de projections et de débats dans différentes villes de France, comme à Lyon (à l'Université Lumière Lyon 2 notamment) où l'événement affichait à chaque fois complet.

*rapport social*²⁸, ici un rapport de domination, de force, d'exploitation, celui qui secrète l'idée de nature, est considéré comme le produit de traits *internes* à l'objet qui subit le rapport, traits qui s'exprimeraient et se dévoileraient dans des pratiques spécifiques. Parler d'une spécificité des races, des sexes, parler d'une naturelle spécificité des groupes sociaux, c'est dire d'une façon sophistiquée qu'une "nature" particulière est *directement productrice* d'une pratique sociale et faire l'impasse sur le *rapport social* que cette pratique actualise. » (Guillaumin, 2016 [1992], p. 178)

Si l'existence d'images et de stéréotypes caractérisant les femmes africaines résulte d'une élaboration somme toute relativement classique (les catégorisations étant, nous l'avons évoqué, à la base d'une typification du monde social et les Africain(e)s formant une population immigrée en France qui fait, parmi bien d'autres, l'objet de représentations de l'étranger dépendantes d'un contexte sociohistorique), le contenu de ces images (et l'altérité qu'elles dégagent) interpelle ici en renvoyant à des rapports de domination n'étant pas sans rappeler l'imagerie produite durant l'époque coloniale.

B. Imaginaire colonial et son infiltration dans la sphère intime

Notre enquête de terrain auprès des femmes migrantes (ou plus largement des populations migrantes africaines)²⁹ a mis en évidence le recours fréquent aux catégories « Noirs » et « Blancs » dans une définition par rapport au reste de la population française majoritaire. Dans les entretiens, mises à part les quelques invitations à s'exprimer en ces termes³⁰, ces catégories sont en effet apparues régulièrement dans la narration d'expériences du quotidien, que ce soit pour raconter des situations vécues de discrimination ou pour faire part de préférences dans le choix du conjoint. Le vocable « Africain(e) », « catégorie ethno-raciale » (Poiret, 1996, p. 12), a également été utilisé en substitution à celui de « Noir(e) ». Associées à certains traits, ces catégories font écho à celles qui ont été fabriquées pendant l'époque coloniale dans le rapport construit au colonisé, au Noir, à l'indigène. Exemple parmi d'autres, Marie (53 ans, Togo), expliquant avoir dû insister pour être examinée dans un centre médical en raison d'une grosseur qu'elle avait sentie dans son abdomen, raconte : « *Mais, vous savez, on vit des choses... je vous le cache pas. Comme on est Africains, ou Africaines, les gens croient qu'on est bête.* ».

²⁸ En italique dans le texte.

²⁹ Qu'il s'agisse des interactions observées lors d'événements ou des entretiens biographiques conduits.

³⁰ Essentiellement par le biais d'une question figurant dans la dernière partie de la grille d'entretien : « En quoi votre vie vous paraît-elle différente de celle des femmes (blanches) d'origine française, en particulier en ce qui concerne la vie conjugale ? ».

Afin de justifier l'entreprise coloniale, les autorités françaises, essentiellement sous la III^e République, ont insisté sur la nécessité d'aller civiliser des populations. Si les stéréotypes produits pendant l'époque coloniale ne peuvent avoir tout à fait la même résonance aujourd'hui en France, dans un contexte tout autre, l'un d'eux semble toutefois persister, celui qui signifie que « nous sommes allés là-bas pour les civiliser » (Wolton, 2006, p. 258). Car si l'érection d'un empire colonial français permettait à la métropole de trouver matière à son développement, à la fois en termes de matières premières et de « matière humaine » (à travers notamment la mobilisation des colonies lors des deux guerres mondiales), un discours autour de la « mission civilisatrice » de la France était nécessaire pour légitimer la colonisation. Dans cette entreprise s'est opérée une altérisation de l'Autre, pensé comme foncièrement différent, l'indigène, ignorant, infantile et, donc, qu'il convenait d'aider à s'élever. En miroir inversé, se trouve l'Européen, supérieur en tant que Blanc et porteur de progrès. Un vrai processus d'infériorisation s'opère *via* l'instauration d'une situation coloniale et d'une condition de colonisé(e), tel que l'ont mis en évidence divers auteurs qui ont marqué les réflexions sur la colonisation, au premier rang desquels le psychiatre martiniquais Frantz Fanon³¹. Dans une définition qui ne prend sens que dans sa mise en rapport au Blanc (et au colon), le Noir (et le colonisé) est ramené à son statut d'infériorité assigné (Fanon, 1952). C'est cette infériorité induite qui est retrouvée dans la presqu'anecdote du centre médical racontée par Marie³². Pour reprendre les mots de Christian Poiret, « l'imaginaire colonial qui alimente un sentiment de supériorité des "Blancs" sur les "Noirs" (des "civilisés" sur les "sauvages") reste profondément intériorisé, toujours prêt à remonter à la surface ». (Poiret, 1996, p. 9)

L'identification de « traces » de l'histoire coloniale nous place dans le terrain ouvert par les études dites « post-coloniales » ou *post-colonial studies*. Ayant émergé il y a plus de trente ans dans la recherche en langue anglaise, elles apparaissent en France au tournant des années 2000, sous l'impulsion d'un ensemble de chercheurs³³ qui s'essayent à poser un certain nombre de questionnements et leurs enjeux dans un débat public français à vif face aux questions mêlées

³¹ On peut aussi penser ici à Aimé Césaire ou à Albert Memmi.

³² Dans un article dédié à la construction identitaire des enfants nés de parents blancs et noirs en France, apparaît l'ensemble des stéréotypes accolés aux personnes de couleur noire (auxquels se voient aussi associés les enfants dits « métis ») et, parmi eux, on retrouve celui du « "Noir" inculte, limité intellectuellement, incapable de poursuivre correctement des études » ou encore celui qui se réfère à leur « sexualité débordante » (en particulier celle des femmes). (Valcke, 2002, p. 86-88)

³³ À travers la parution en particulier, à l'automne 2005, de l'ouvrage collectif *La fracture coloniale* rassemblant majoritairement des historiens mais aussi des sociologues (Blanchard, Bancel & Lemaire, 2005) et faisant figure de manifeste et, à sa suite, *Ruptures postcoloniales* (Mbembe, Vergès, Bernault et al., 2010).

de colonisation, d'immigration et de « problème des banlieues »³⁴. L'objectif et la nécessité, qui apparaît à la fois scientifique, politique voire citoyenne, exprimés par une pensée post-coloniale consistent à (re)considérer l'histoire de la colonisation en interrogeant ses effets, multiformes, dans les phénomènes sociopolitiques contemporains au sein des ex-métropoles et des ex-colonies. Elle consiste à s'intéresser aux « images, aux représentations, aux pratiques qui construisent l'autre comme semblable mais inférieur. Son post- n'est pas un "après" la colonisation mais un "au-delà" de celle-ci. » (Smouts, 2010, p. 316). Quelles incidences et quel type de réactivations la « culture coloniale » (Blanchard & Lemaire, 2003) induit-elle ainsi aujourd'hui en France ?

L'imaginaire qui sous-tend cette culture coloniale ne s'est donc pas complètement dissolu avec les indépendances et le rapport du colonisé au colon se voit projeté dans le rapport de l'immigré ou de l'étranger à la France hôte – le lien colonisation et immigration constitue l'un des objets de discussion majeurs auxquels invitent les recherches post-coloniales dans le contexte français³⁵ (Blanchard, Bancel, & Lemaire, 2005). Ainsi, les images qui caractérisaient hier le colonisé entourent aujourd'hui l'immigré (extra-européen(e) issu(e) des ex-territoires colonisés), comme le montrent de manière assez nette Saïd Bouamama et Pierre Tévanian, lesquels pointent un traitement par les autorités françaises des problématiques de la banlieue et de leurs habitants, descendants d'immigrés « post-coloniaux » et leurs parents, sur un mode qui n'est pas sans rappeler une approche adoptée par le système colonial : « une masse à intégrer, une masse à réprimer, une élite à promouvoir et des femmes à "émanciper"³⁶. » (Bouamama & Tévanian, 2006, p. 249)³⁷

Si le rapport au colonisé est palpable dans l'évocation, dans le débat public, des familles migrantes issues des pays anciennement colonisés ou dans les modalités des politiques socio-

³⁴ La question post-coloniale fait son entrée dans le débat public en France dans un contexte singulier, celui de l'année 2005 marquée par les mobilisations des Indigènes de la République (et leur appel, « Nous sommes les indigènes de la République ! », publié en janvier), par le débat suscité par la loi du 23 février 2005 sur la reconnaissance par les programmes scolaires du « rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord » et, bien sûr, par les émeutes dans les banlieues parisiennes intervenues en novembre.

³⁵ C'est là un objet qui avait déjà été travaillé auparavant, dans les travaux d'Abdelmalek Sayad notamment, voir Sayad, 1991.

³⁶ On retrouve ici l'idée (abordée dans notre chapitre I) de femmes étrangères à émanciper, de leurs groupes familiaux notamment.

³⁷ Sur la dimension coloniale des rapports sociaux en jeu dans les espaces des banlieues en France, voir aussi le texte de Didier Lapeyronnie dans Blanchard, Bancel et Lemaire (dir.), *La fracture coloniale*, 2005.

urbaines mises en place, il l'est aussi à des endroits plus intimes de la vie sociale comme au sein du couple où se rejouent des rapports politiques, non sans que les immigré(e)s en aient conscience.

Notre enquête a en effet fait ressortir la présence de l'histoire coloniale dans les manières de penser et d'envisager le couple, plus précisément lorsqu'il s'agissait de situations d'unions mixtes.

« (...) Alors la particularité c'est que mon conjoint est Français... et qu'il est blanc [elle sourit]. Ce qui fait que ça a pas du tout été évident pour moi, de me dire que, de commencer une relation avec un Français, donc ça fait déjà... on se dit bon, on s'éloigne un peu de son pays d'origine, sur les problématiques de retour après en fait. Et un Français qui est blanc, parce que ça fait aussi une différence claire de culture en fait. Donc là aussi ça a pas été évident parce que y avait encore un peu aussi le ressentiment de tout ce que j'ai pu vivre pendant mes études, de sentiment de racisme aussi quand on arrive dans un pays étranger et qu'on est une minorité, aussi tout ce qu'on nous... tout ce qu'on vit quand on est dans son pays sur l'ancien colon qu'on a encore en tête parce que on a grandi avec, parce que les livres d'histoire qu'on a nous racontent ça. Donc il a fallu... d'abord faire aussi tout un travail sur ça, de se dire "Bon, c'est possible de nouer des relations, de fonder une famille" (...) » (Margot, 33 ans, Gabon)

Gabrielle (56 ans, RDC), elle aussi en couple avec un homme d'origine française, s'est également exprimée sur la situation de couple mixte et plus particulièrement lorsque, comme elle, le partenaire immigré (ou non européen) est la conjointe :

« C'est une autre forme de colonisation. Est-ce que vous comprenez ce que je veux dire ? ... La colonisation, c'est le Blanc qui est venu apprendre à l'indigène entre guillemets "Oui on t'apprend les valeurs" alors que cet indigène avait des valeurs, eh beh maintenant c'est l'indigène qui dit "Moi j'ai des valeurs, je les garde, toi tu les respectes." [ton plus appuyé]. C'est une autre forme... Beaucoup de gens ne se rendent pas compte mais, c'est comme ça dans... Parce que finalement c'est qui qui tient les rênes ? C'est la femme. Donc, elle gère comme elle elle veut gérer et elle t'amène à accepter [ses valeurs, ses règles], toi [l'homme blanc]. »

Alors qu'elle aborde la vie dans les associations de cultures africaines et son choix de s'en désinvestir, Nellya (36 ans, Gabon - en couple mixte avec un Français émigré d'Europe de l'Est), de son côté, évoque à cette occasion la manière dont a pu être perçu son couple par la communauté gabonaise autour d'elle :

« Moi j'ai fait le choix, en faisant ce choix, je sais que je passe pour la vendue, qui a aimé les Blancs, parce que c'est comme ça qu'on m'appelle. Comme je me suis mariée à un Blanc, alors là c'est la totale [elle rit]. »

Sans sur-évaluer le poids de l'histoire coloniale dans les parcours migratoires contemporains, il convient d'y voir ses effets, en termes de rapport à soi et à l'autre, Noir ou Blanc, Africain ou Européen, renvoyant plus largement à des enjeux de construction identitaire et de loyauté au groupe. De l'imaginaire colonial hérité, découlent des représentations et des schèmes, plus ou moins conscients, susceptibles d'être réactivés notamment dans la sphère conjugale où, dans le choix du conjoint ou dans les choix réalisés à l'intérieur du couple mixte, ils introduisent la question du maintien d'un héritage culturel bafoué par le passé historique, voire de sa réhabilitation.

Une fois établi le constat, non inédit aujourd'hui, d'une survivance de l'imaginaire colonial, ce qui nous intéresse ici ce sont les effets pratiques des représentations ou, dit autrement, la performativité des catégories. Dans quelle mesure la catégorie « Africaine » est-elle agissante ? En particulier, qu'est-ce que cela implique en matière de choix du conjoint en situation migratoire et en contexte post-colonial ?

C. Performativité des catégories dans l'espace du couple

S'il est une forme d'union parmi d'autres relevées au sein de notre échantillon d'enquête, le couple dit « mixte » constitue un lieu d'observation privilégié pour l'étude des dynamiques catégorielles.

Prenons le risque de nous répéter en soulignant le caractère non neutre du couple mixte en contexte français post-colonial. En particulier, la configuration conjugale de l'homme blanc et de la femme noire charrie un certain nombre d'images stéréotypées. Outre les suspicions interrogeant plus qu'ailleurs la véracité des liens unissant les conjoints en raison des conditions juridiques d'entrée et de séjour en France contraintes - nous l'avons vu dans le chapitre précédent, - ces couples sont associés à un certain type de schémas figés, susceptibles d'opérer non seulement dans le regard posé par l'Autre (les membres de la société d'accueil, les proches) et, partant, dans celui porté par les émigrantes sur elles-mêmes. Parmi ces schémas, il en est un qui est ressorti lors des échanges entretenus avec des femmes enquêtées sur le terrain : celui de

« la femme noire » offrant ses faveurs sexuelles à « l'homme blanc » en contrepartie d'un support matériel et financier, image d'autant plus suggérée lorsqu'un écart d'âge marqué en faveur de l'homme est constaté. L'image présente, d'une part, une forte dimension intersectionnelle, associant à la fois une configuration de sexe, de race et de classe. Elle n'est pas, d'autre part, sans liens avec un imaginaire colonial où le corps féminin est objet de conquête (Quiminal, 2008) et avec une donne géopolitique contemporaine où les femmes « du Sud », inscrites dans des contextes de crise socioéconomique, sont sur-représentées et visibilisées au sein d'activités prostitutionnelles globalisées (Lean, 2010 ; Robinson, 2002). Prénante, elle est aussi opérante, au moins temporairement, en constituant une donnée considérée dans le choix du conjoint au cours des parcours conjugaux.

Ainsi, Olivia (49 ans, Ghana), arrivée en France à 25 ans pour y poursuivre ses études, a exclusivement tissé des relations de couple avec des hommes d'origine africaine après sa migration, confiant qu'il s'agissait jusqu'alors d'une intention motivée :

*« (...) Quand on revient ici, on a toujours envie d'être avec nos semblables et pas seulement ça parce que c'est aussi parce que moi, en arrivant ici j'ai eu cette image... [elle prend un temps] J'ai eu cette image des hommes européens qui... nous regardaient d'une certaine manière quoi c'est-à-dire... Tu as l'impression que... tu as l'impression que pour... pour toi tiens euh il te voit comme un objet euh pas... bon comme une femme euh... c'est un peu cette idée exotique... qui va coucher avec, et qui n'a pas grand-chose dans sa tête quoi ! (...) C'est ce qui fait que je me suis... bon... Cette image-là m'a pas trop... m'a pas trop plu quoi, je me suis dit euh... Ou bien soit tiens c'est une femme africaine qui vient lui chercher des sous ou tu vois c'est souvent ça, c'est parce qu'elle a besoin de sous ou elle a besoin de... elles veulent se marier avec un Européen pour... [elle rit] **Du coup cette image... tu l'as repoussée... Voilà Tu te tournerais...tu t'es plus tournée vers des hommes d'origine africaine... Voilà dont le père de ton fils... voilà... Mais après je me suis rendue compte que je m'étais trompée quand même hein. »***

Son témoignage fait singulièrement écho à un entretien réalisé en 2012³⁸ avec une émigrante togolaise alors âgée de 47 ans, venue en France à 24 ans pour y suivre une formation professionnelle. Lors d'un échange après l'enregistrement de notre entretien, cette dernière s'était qualifiée de « *sexuellement raciste* » car préférant ne pas s'engager dans des relations mixtes. Fafa expliquait alors son attitude par le fait que, plus jeune, on lui disait qu'une femme

³⁸ Entretien réalisé dans le cadre d'une recherche de master 2 précédemment mentionnée.

noire accompagnée d'un homme blanc était d'abord perçue comme une prostituée. Ainsi, des représentations forgées et intériorisées peuvent constituer un réservoir de justifications des choix personnels réalisés et, plus fondamentalement, contribuer à privilégier des pratiques. Les femmes évoquées rejettent vivement ce qui apparaît comme un « stigmat » vis-à-vis duquel elles souhaitent finalement opposer une autre identité (Goffman, 1975 [1963]).

Toutefois, vis-à-vis de cette configuration du couple mixte, d'autres logiques peuvent exister et entrer en contradiction avec les premières. Ainsi en est-il en effet de la force des « imaginaires géographiques » (Riaño & Baghdadi, 2007) que nous évoquions dans le premier chapitre et de l'idée très récurrente, relevée sur notre terrain d'enquête et dans la littérature, du compagnon européen comme idéal. Contrastant alors avec la mauvaise réputation des hommes africains auprès des émigrantes africaines - nous serons amenés à y revenir, - l'image positive qui est effectivement rattachée à l'homme européen³⁹ vient indéniablement jouer sur le choix du conjoint, en fonction notamment des phases de la vie conjugale et des expériences amoureuses, plus ou moins décevantes, qui l'ont jalonnée.

Par exemple, Olivia, que nous citons plus tôt et qui n'avait connu que des relations non mixtes par choix revendiqué, affirme ne plus du tout les souhaiter car déçue par ses expériences amoureuses et estimant aujourd'hui avoir plus de chances (au sens statistique fait-elle comprendre, mais pas seulement) de trouver la « *bonne personne* » au sein de la population française sans ascendance migratoire africaine. De la même façon, Cécile (47 ans, Cameroun) relate les choix qu'elle a faits en matière amoureuse et les différentes orientations qu'elle a pu prendre. Après une première relation marquante dans son pays d'origine avec le père de ses deux premiers enfants, Camerounais, elle se marie avec un homme français rencontré au Cameroun (qui a émigré jeune adolescent d'Europe du Sud pour s'installer en France) avant de divorcer et de se mettre en couple avec son conjoint actuel, Français (sans ascendance migratoire). Elle revient brièvement sur chacune de ces relations :

« Est-ce que c'était un choix de votre part de vous tourner vers quelqu'un d'une couleur blanche ou est-ce que ça s'est fait comme ça parce que c'est la rencontre qui a voulu... est-ce que c'était un choix de votre part ? Ah moi c'était un choix. Moi, c'était un choix. Parce que... le père de mes deux grands m'a tellement déçue que j'ai dit "Moi les noirs... c'est fini." Bon, quand j'le disais, j'sais

³⁹ Nous revenons à l'idée que les hommes européens seraient moins machistes et moins autoritaires, plus enclins à dialoguer dans le couple et à participer aux activités quotidiennes, domestiques notamment.

*pas si j'y pensais et tout mais j'l'avais dit et la même semaine, j'ai rencontré euh mon mari. Et... bon, et ça s'est fait euh **Après le père des deux premiers ?** Oui... La même semaine... je l'ai rencontré mais on a donc... on avait discuté et tout puis c'est parti quoi. Là j'avais dit "stop" (...).*

Du coup c'est ce qui vous a orienté on va dire vers ce premier mari ? *Oui Et c'est aussi ce qui... ce que vous aviez en tête lorsque vous vous êtes tournée vers votre conjoint actuel, vous aviez aussi cette préférence-là pour... ?* [pour un homme français sans origine africaine] *Non par contre là, non. Là ça s'est fait vraiment... **D'accord !** Non, non ça s'était calmé depuis le temps hein... Après... avec mon conjoint là oui, c'était je ne voulais plus de contact avec quelqu'un de ma couleur. (...) Mais, après, non. »*

Les témoignages d'Olivia et de Cécile, parmi d'autres, mettent en évidence des catégories opérantes (« Africain » ou « Noir », « Français » ou « Blanc ») que les femmes enquêtées utilisent pour rendre compte de choix conjugaux passés ou envisagés. Au-delà de leur énonciation, ces catégories interviennent variablement au sein des parcours en orientant les comportements conjugaux, en fonction de ce que nous nommerons « l'héritage conjugal » présenté, ou dit autrement, les expériences conjugales et/ou amoureuses vécues ainsi que le modèle parental à disposition (image ou valeurs renvoyées par les parents des enquêtées en matière de vie personnelle), mais nous développerons ces aspects plus loin dans une analyse des parcours (chapitre VI).

La mise en action des catégories et les lignes de partage qu'elles induisent dans le choix conjugal ne sont pas spécifiques à la configuration du couple dit mixte. Ainsi, si l'on prend par exemple la seule catégorie « Noir(e) » (ou « Africain(e) »), prenant sens en contexte migratoire français, celle-ci n'est pas exempte d'enjeux de transmission identitaire et de points de friction. En témoignent les résistances familiales et/ou communautaires accompagnant l'union de personnes appartenant à des groupes ethniques différents⁴⁰ ou les situations de mésalliances, au sein de ces dernières, entre castes. Plusieurs des parcours conjugaux recueillis lors de l'enquête ont présenté des mises en union ayant rencontré l'opposition de membres familiaux en raison de leur caractère inter-ethnique. C'est le cas de Mélanie, originaire de Centrafrique et d'appartenance *kaba*, qui, face à l'opposition forte de sa belle-mère au couple qu'elle formait

⁴⁰ Issu du vocabulaire ethnographique, l'« ethnie » (nous lui préférons le vocable de « groupe ethnique ») vise à décrire des groupes d'individus partageant une langue, une organisation sociale (et notamment des pratiques familiales) et une culture commune. Si elle permet de distinguer les différentes affiliations sociohistoriques et culturelles présentes en Afrique subsaharienne, c'est une notion débattue et contestée au vu du regard essentialisant et exotique qu'elle peut contribuer à entretenir sur les populations concernées (voir M'Bokolo & Amselle, 2005 [1985] ; Amselle, 2010).

avec son fils, d'appartenance *mandja* (et dont elle a eu un enfant), a préféré rompre leur union. Cet aspect est également amené par Louise, émigrée du Gabon et d'origine togolaise, lorsqu'elle évoque les débuts de sa relation avec son conjoint actuel :

« Par contre, de mon côté personne s'est opposé mais de son côté, ça a été, y avait... une opposition au niveau de sa maman par exemple parce que on est pas de même ethnie tu vois (...). Moi je suis mina eux ils viennent de l'autre côté. Moi, nous, les mina viennent du sud. Je suis du sud, mon mari il est du sud mais au fin fond, donc pour eux, c'est trop, le sud pour eux c'est considéré comme occidental donc voilà c'était ça un peu, et jusqu'à présent c'est ça qui cloche [appuyé] avec ma belle-mère et ça cloche, ça a toujours cloché (...). »

Si la situation de couple mixte précédemment examinée induit une exogamie matérialisée, peut-on dire, par la couleur de peau, la catégorie « Noir(e) » introduit, elle, d'autres formes de mixité. Loin d'être homogène, on y trouve des formes de différenciation sociale et culturelle, qu'il s'agisse d'appartenance nationale, ethnique ou religieuse. Perdant de sa force dans les sociétés africaines face aux dynamiques sociales favorisant l'individualisation de la vie matrimoniale (Marcoux & Antoine, 2014), l'endogamie ethnique ou de caste y reste un déterminant du choix conjugal par ailleurs susceptible d'intervenir au sein des familles africaines installées en France (Barou, 2011, p. 87-88).

Les catégories à travers lesquelles les individus sont perçus et sont définis (et par lesquelles ils se perçoivent et se définissent eux-mêmes) ne sont définitivement pas anodines. À cet égard, être une femme africaine (ou, un homme africain) noir(e) ayant immigré en France correspond à une situation sociale s'accompagnant d'un certain nombre de représentations, de stéréotypes, d'attentes ou de contraintes susceptibles d'orienter les comportements individuels – ou au moins, d'y contribuer. Dotées d'une capacité d'action (ou plutôt, de mises en action), les catégories ne prennent leur résonance qu'en rapport avec les temporalités et les histoires au sein desquelles elles font sens⁴¹. C'est ainsi à la fois dans un contexte sociohistorique donné et en rapport avec les parcours individuels et les expériences qui les structurent que les catégories sont, ou non, mobilisées par les individus pour justifier leurs choix et actions. Le choix du

⁴¹ Cela est valable aussi bien à l'échelle des parcours de vie mis en avant ici ou à l'échelle, plus globale, de l'historicité des catégories dans le cadre d'époques et de sociétés données. Dans les deux cas, l'africanité en contexte français post-colonial constitue une entrée pour saisir ces dynamiques de résonance.

conjoint constitue précisément un endroit qui renseigne sur la manière dont les « catégories du jugement amoureux »⁴² (Bozon & Héran, 2006) ont trouvé à se former et à se redéployer.

Qu'il s'agisse de désigner une population immigrée, d'identifier en son sein des motifs migratoires ou des profils sociaux, les catégories contribuent à structurer les types de situation (conjugale) et à en identifier les possibles inflexions. Toutefois, l'analyse de la vie intime en situation migratoire requiert d'aller plus en avant, au travers des parcours individuels pour tenter d'y repérer les ressorts des choix conjugaux réalisés et à venir.

3. Parcours personnels différenciés en migration

Dans la visée d'une meilleure compréhension des parcours conjugaux des migrantes subsahariennes en France, les données issues d'enquêtes quantitatives, au premier rang desquelles l'enquête TeO (2008), interpellent sur le poids des variables sociodémographiques. Selon le sexe, l'âge et la situation conjugale à la migration, selon le mode de départ ou selon la région d'origine, les trajectoires matrimoniales sont en effet appelées à varier. Si les configurations au départ font partie intégrante de l'équation conjugale, elles ne suffisent pas à rendre compte des choix conjugaux effectués en pays d'immigration. Ceux-ci sont à replacer dans les parcours individuels qui leur donnent sens et qui les précèdent.

A. Des configurations au départ (en partie) décisives en matière conjugale

Si le choix conjugal en migration est en partie façonné par la législation du pays d'accueil ou par les catégories qui s'y voient mobilisées, il dépend largement de la situation personnelle d'avant-départ. L'étude des résultats de l'enquête TeO identifie un certain nombre de facteurs d'influence du choix conjugal tels que la variable de l'âge et de la situation matrimoniale à la migration et, pour mesurer le rapport aux normes matrimoniales, elle se base sur deux indicateurs que sont le degré de formalisation de l'union (y a-t-il eu un mariage ou est-ce une union libre ? Si mariage il y a eu, est-il intervenu avant ou après une cohabitation ?) et les modalités de rencontre du conjoint (où a-t-il été rencontré ? Était-ce par l'entremise des amis

⁴² Dans son chapitre consacré au choix du conjoint au regard de critères physiques, Michel Bozon aborde les « catégories du jugement amoureux » renvoyant aux « *principes de jugement* [en italique dans le texte] et d'évaluation des partenaires (ou catégories de perception) » (Bozon & Héran, 2006, p. 99) en fonction desquels ces derniers sont alors perçus et élus.

ou de la famille ? (Hamel et *al.*, 2013)). L'attention portée à ces indicateurs permet alors de rendre compte du degré d'individualisation du choix conjugal et de l'adhésion, plus ou moins forte, aux normes dominantes dans la société française d'arrivée.

Rejoignant nos préoccupations de recherche, l'un des constats saillants de l'étude des données TeO est la singularité des comportements conjugaux des femmes arrivées adultes célibataires en France, à la fois par rapport aux autres profils féminins (les femmes arrivées enfants ou celles arrivées adultes et en couple) dont elles se distinguent par ailleurs par un niveau de diplôme plus élevé et, sur certains aspects, par rapport aux hommes eux-mêmes émigrés adultes célibataires. D'abord, en ce qui concerne la formalisation du couple, les femmes ayant migré en étant adultes célibataires présentent des formes d'union plus diversifiées et moins d'unions par « mariage direct »⁴³. Elles se distinguent également en matière d'union mixte : alors que le fait d'avoir migré pendant l'enfance favorise les couples mixtes chez les hommes, cela ne se vérifie pas chez les femmes dans la même situation puisque, au contraire et paradoxalement (l'on pourrait s'attendre, au vu d'une socialisation en France, à une plus forte propension de leur part à s'unir avec quelqu'un de la population majoritaire), ce sont chez les femmes arrivées adultes que l'on retrouve le plus de couples mixtes contractés.

En examinant les situations matrimoniales des femmes de notre échantillon qui sont en couple au moment de l'enquête (au nombre de 24 sur 40), nous ne notons pas une concentration d'unions peu formalisées chez les émigrantes arrivées en France célibataires. Ainsi, à l'échelle de ce sous-échantillon, les quelques cas de formes d'union en dehors du mariage, deux situations de concubinage et un PACS, concernent une femme arrivée dans le cadre d'une migration individuelle mais aussi deux femmes venues rejoindre un conjoint en France (dans les deux cas, l'union ayant alors justifié le départ du pays a depuis été rompue)⁴⁴. Notons ici que l'écrasante majorité des femmes en couple au moment de l'enquête ont formalisé leur union actuelle par un mariage (19 sur 24), qu'elles aient contracté à la fois un mariage coutumier⁴⁵, un mariage civil et un mariage religieux (configuration la plus fréquente parmi l'ensemble) ;

⁴³ Le « mariage direct » renvoie aux unions au sein desquelles le mariage a « directement » eu lieu sans phase préalable de cohabitation entre les conjoints.

⁴⁴ Nous ne comptons pas ici les femmes qui présentent une situation de couple non marié et non cohabitant (2 personnes enquêtées).

⁴⁵ Le mariage dit « coutumier » (ou « traditionnel ») correspond aux cérémonies répondant aux formes prescrites par les traditions du groupe familial et du groupe ethnique des conjoints appelés à s'unir (il inclut notamment le versement de la « compensation matrimoniale » plus communément appelée « dot »).

deux d'entre eux (associant le plus souvent mariage civil et mariage religieux) ; ou seulement l'un deux (mariage civil).

En revanche, la propension à vivre en concubinage ou à contracter un mariage direct nous est apparue dépendre de la région d'émigration. Si notre échantillon d'enquête mériterait de compter en son sein davantage d'enquêtées originaires de l'Afrique sahélienne pour procéder à une comparaison plus tangible⁴⁶, il ressort que comparées à ces dernières, les femmes originaires d'Afrique guinéenne et centrale présentent dans leur ensemble des choix conjugaux moins formalisés - distinction régionale que nous avons déjà par ailleurs été amenés à pointer. La variation des comportements conjugaux entre les deux zones de départ, en termes de formalisation de l'union et de choix du conjoint, fait partie des observations de l'enquête TeO. Si l'on regarde les types d'union des femmes en couple en 2008 avec leur conjoint rencontré avant la migration, celles qui sont originaires de l'Afrique sahélienne sont 91 % à avoir contracté un mariage direct tandis que les émigrées de l'Afrique centrale ou guinéenne sont seulement 54 % à être dans ce cas, reflétant alors la plus grande fréquence et acceptabilité sociale des unions consensuelles dans cette seconde zone d'émigration. Comme corollaire, les données informant sur la part des mariage précédés d'un concubinage indiquent que cela concerne 8 % des femmes originaires de l'Afrique sahélienne contre 41 % de celles qui sont parties d'un pays d'Afrique centrale ou guinéenne (Hamel et *al.*, 2013, p. 9).

En ce qui concerne le profil du conjoint et la formation d'unions mixtes en particulier, celles-ci sont statistiquement plus représentées au sein de la population immigrée en France originaire de l'Afrique guinéenne ou centrale que dans celle en provenance de l'Afrique sahélienne, hommes et femmes confondus. Si on se penche sur la répartition des unions mixtes dans l'ensemble de notre échantillon d'enquête⁴⁷, les onze femmes engagées dans une relation mixte ou qui l'ont été au cours de leurs parcours ont toutes émigré d'un pays de l'Afrique guinéenne ou centrale. Les tendances régionales ainsi observées en matière conjugale sont

⁴⁶ Comme indiqué dans notre introduction générale, notre échantillon d'enquête est composé de trente-deux femmes originaires de l'Afrique guinéenne et centrale et de huit femmes originaires de l'Afrique sahélienne (Sénégal, Guinée).

⁴⁷ Par union mixte, nous entendons les couples formés avec un homme français né en France sans ascendance migratoire (la majorité des femmes rencontrées) ou avec un homme aux origines européennes (dans les quelques cas rencontrés : originaire d'Europe du Sud ou de l'Est, né et socialisé en France ou ayant lui-même émigré jeune adolescent ou jeune adulte).

révélatrices de la variabilité des normes et des valeurs dominantes selon les aires socioculturelles considérées, nous y consacrerons une partie du prochain chapitre.

Les observations tirées de l'enquête TeO autour des comportements conjugaux de la population immigrée mettent en exergue la place déterminante, dans la formation des parcours matrimoniaux en France, du cycle de vie dans lequel s'est inscrite la migration de l'individu. Son âge et sa situation conjugale au départ, en particulier, ne sont ainsi pas sans effets sur ses choix conjugaux ultérieurs probables. De même, la zone de départ vient modeler les orientations conjugales prises en situation migratoire.

Nous avons pu observer qu'une situation donnée n'a aussi pas la même intensité d'impact selon le sexe, ainsi en est-il du départ autonome dont les causes et les incidences n'ont pas la même signification selon les contraintes de genre auxquelles les personnes font face. Partir seule, en particulier depuis des sociétés d'émigration où le statut de femme célibataire ou non accompagnée est socialement mal vu, est déjà, en soi, l'indice d'une non-conformité aux rôles traditionnels de genre attendus (Blanchard, 2012 ; Tur, 2007, p. 71 ; Moujoud, 2003)⁴⁸. Il apparaît de ce point de vue que la proximité des situations observées entre hommes et femmes venus seuls en France – en termes de projets migratoires présentés notamment – traduit précisément la singularité des profils de ces dernières, comparées à celles qui sont arrivées en étant en situation de couple (INSEE, 2008, p. 49-50).

Mais, en dépit d'une singularité des profils sociaux des femmes ayant émigré de manière autonome, la variable de la modalité du départ (partir seule ou pour rejoindre un conjoint ou un parent) est insuffisante pour rendre compte des parcours conjugaux et des expériences plus ou moins individualisées qui les jalonnent. En effet, être partie du pays d'origine pour rejoindre son conjoint en France ne signifie pas, de fait, être amenée à réaliser des choix conjugaux moins transgressifs par rapport à des modèles traditionnels du couple (privilégier par exemple une union endogame ou chercher à ne pas « tomber » dans un statut de célibataire). Car, outre la modalité du départ, d'autres forces de modelage de la vie conjugale entrent en jeu et elles trouvent leur origine dans les modes de socialisation, en amont du choix conjugal.

⁴⁸ La mauvaise réputation qui entoure celles qui voyagent seules n'est bien sûr pas récente et propre aux sociétés du Sud. Voir l'article instructif de l'historien Sylvain Venayre sur le voyage féminin et son illégitimité durant le XIXe siècle en France : « L'essentiel résidait, d'une part, dans l'inutilité fondamentale, pour des femmes auxquelles était destinée la bonne tenue du foyer, des connaissances tirées du voyage. À quoi s'ajoutait, d'autre part, le soupçon d'immoralité pesant sur la femme en voyage. [...] Selon cette logique, il était difficile pour une femme d'avoir plus mauvaise réputation qu'en voyageant seule. » (Venayre, 2008, p. 112)

B. La « socialisation préconjugale », boîte noire des destinées matrimoniales ?

Un examen rapide des formes des parcours matrimoniaux des femmes enquêtées, nous l'avons vu, fait apparaître des grands traits de différenciation dans les choix conjugaux effectués, à relier aux zones de départ et, avec elles, à des affiliations socioculturelles différenciées (religieuses, mais pas seulement car on peut aussi penser aux structures familiales caractéristiques des sociétés de départ).

Mais, comme nous le soulignons lors du chapitre précédent, les catégories du départ instituées, qu'il s'agisse du lieu d'émigration ou du motif migratoire, ne présagent pas la situation migratoire et matrimoniale effective. Les catégories migratoires, notamment entre un pôle de migrations familiales et un pôle de migrations individuelles, ne sont en effet pas aussi dichotomiques qu'il y paraît (Miranda, 2012). Ainsi, partir en tant que « regroupée » ne signifie pas nécessairement privilégier la vie familiale et le rôle d'épouse et/ou de mère au détriment des autres dimensions personnelles, le motif familial pouvant précisément être investi au service d'aspirations et d'intérêts individuels. Nous pouvons par exemple penser ici au cas de Marie qui évoque sa décision de partir rejoindre son conjoint en France en ces termes :

« Du coup, mon mari, avec qui je suis maintenant m'a fait la proposition, j'ai dit "mais c'est tentant" (...) Qu'il est ici, que si je veux, on se marie, moi je dis "bon !" Mais c'est encore une bonne occasion de prouver à mon ex que voilà, il m'a laissé tomber, que moi, j'irai en Europe ! Voilà. Au départ c'était ça. » (53 ans, Togo)

Moyen pour Marie de faire un pied de nez à son ex-concubin, le départ pour rejoindre un conjoint a été, pour Irène (53 ans, Ghana), l'occasion de résoudre une situation de précarité administrative rencontrée au sein d'un autre pays de l'Union Européenne. Le regroupement familial peut donc tout à fait revêtir les formes d'une stratégie individuelle contredisant la représentation stéréotypée des femmes regroupées « seulement » épouses, « économiquement inactive[s], dépendant de l'homme immigré » (Oso, 2000).

De la même manière, s'il est vrai que les unions mixtes relevées lors de notre enquête ne sont pas le fait d'émigrantes sénégalaises ou guinéennes, il convient de questionner les parcours au-delà de la seule origine géographique et socioculturelle. Qu'est-ce qui a conduit certaines femmes, et pas d'autres, à envisager un couple mixte et cela, à un moment donné de leurs parcours ? Sur la question du couple mixte, si les travaux interrogeant ses facteurs de

formation pointent notamment le rôle-clé joué par l'instruction (la propension au couple mixte diminuant avec la baisse du degré d'instruction) et en particulier pour les femmes (Hamel et al., 2013 ; p. 19-20, Collet & Santelli, 2003, p. 11 ; Safi, 2008), il est apparu à l'issue de notre enquête de terrain que d'autres données venaient jouer un rôle. Ainsi en est-il de l'héritage conjugal associé aux aspirations égalitaires dans le couple mais aussi plus particulièrement de la moindre prégnance de l'interdit religieux (endogamie prescrite), lesquels ont favorisé le choix d'un conjoint Français (né en France et sans ascendance migratoire ou aux origines européennes).

Dès lors, nous sommes appelés à entrer dans les parcours individuels pour y chercher les éléments biographiques qui ont contribué à la formation du choix conjugal ou, dit autrement, à tracer les contours de la « socialisation préconjugale » (Collet & Santelli, 2012a) des émigrantes.

« La phase en amont [du choix conjugal] est marquée par l'éducation familiale et les expériences personnelles vécues au cours de la scolarité, dans le quartier et avec les pairs. Elle va progressivement contribuer à forger l'univers des possibles conjugaux. Nous la qualifions de *socialisation préconjugale*⁴⁹ pour insister sur le fait que les individus sont contraints dans leur choix conjugal, à la fois du fait d'un ensemble d'expériences subjectives et de leurs conditions sociales objectives. [...] » (Collet & Santelli, 2012a, p. 44)

Le prisme de la socialisation préconjugale apparaît être opérant dans la perspective d'une meilleure compréhension des parcours personnels en migration et en particulier, des parcours dont on pourrait attendre, *a priori*, des trajectoires analogues. Deux cas tirés de notre échantillon d'enquête en fournissent une illustration.

Michèle vs Mariama

Michèle et Mariama ont toutes deux émigré du Sénégal pour venir s'installer en France, pour la première en 1978 et à l'âge de 19 ans en vue d'y rejoindre son conjoint d'alors ; en 2002 à l'âge de 43 ans pour la seconde (elle avait déjà immigré une première fois en France plus jeune où elle avait résidé quelques années avant de repartir au Sénégal), par nécessité économique, laissant derrière elle au pays son mari et ses enfants. Toutes deux de religion musulmane (« pratiquantes », observant notamment les prières quotidiennes), elles ont toutes

⁴⁹ En italique dans le texte.

deux grandi en ville. Âgée de 58 ans, Michèle a été scolarisée jusqu'au brevet et exerce au moment de l'enquête un emploi d'agent de cantine tandis que Mariama, âgée de 57 ans, a été très peu scolarisée et occupe un emploi de femme de ménage.

Sur le plan personnel, elles ont opéré des choix conjugaux distincts au sein desquels la religion, notamment, n'a pas pesé du même poids. Si Michèle s'est mariée une première fois (mariage religieux et civil) avec un Sénégalais partageant sa religion (relation de près de dix ans), elle a choisi de ne pas se remarier lors de sa seconde union avec son conjoint par ailleurs d'origine congolaise (RDC) et de confession catholique (relation qui a duré plus de vingt ans)⁵⁰. Célibataire au moment de l'enquête - c'est un statut qu'elle dit volontiers endosser - et ayant cinq enfants, elle n'a par ailleurs pas exprimé d'attentes quant à l'origine culturelle et l'appartenance religieuse des conjoints de ses enfants. Ces derniers sont en effet en couple avec des partenaires d'origine et de confession diverses.

« Moi, l'essentiel, c'est le bonheur de mes enfants... et de la personne avec laquelle ils vivent. Le reste, ça m'est complètement égal, complètement égal, qui me dit que ma religion est la meilleure ? On sait pas. Chacun aime sa religion d'accord mais la mienne n'est pas... mieux que la tienne, t'es libre de ne pas avoir de religion et alors. C'est la personne, c'est l'être humain qui m'intéresse, c'est pas la religion. »

Mère de sept enfants, Mariama est, elle, mariée (religieusement et civilement) avec un homme resté vivre au Sénégal et dont elle est séparée de fait. En dépit d'une relation conjugale insatisfaisante, elle maintient en effet ce mariage sous l'influence de son entourage qui la dissuade de divorcer - nous serons amenés à revenir sur sa situation (chapitre V). S'agissant de la vie amoureuse de ses enfants, elle a certaines exigences qu'elle exprime notamment vis-à-vis de l'une de ses filles célibataire au moment de l'enquête.

« (...) Si elle pouvait amener un bon musulman, qui lui permet de pratiquer aussi je... y a pas de souci... Je veux pas qu'elle perde sa religion c'est tout, sinon... (...) Elle vit seule à Dakar, enfin, elle a une chambre avec une copine, elle partage une chambre avec sa copine qui habite à Thies aussi mais l'autre elle est étudiante mais, elle, elle travaille, elle partage une chambre. Ouais, mais le mariage, mais y a rien qui se passe avant le mariage hein [sous-entendu, pas de relations sexuelles] (...). »

⁵⁰ On sait la place centrale qu'occupe le mariage dans la légitimation de l'union dans la religion musulmane et plus largement au sein de l'institution religieuse.

C'est dans le recueil des parcours de socialisation qu'ont pu être trouvés des éléments susceptibles de rendre compte de la différenciation de la vie conjugale de Mariama et de Michèle et notamment de l'individualisation plus marquée des choix conjugaux de cette dernière.

Outre un nombre d'années plus important passées par Michèle en France par rapport à Mariama (près de 40 ans contre près de 20 ans), autorisant à supposer un rapprochement plus probable de sa part des normes familiales dominantes en France, des éléments de leur socialisation familiale retiennent l'attention. Les parents de Michèle formaient un couple mixte sur le plan religieux avec une mère catholique et un père musulman, décédé alors qu'elle était petite fille. Si les deux parents de Mariama sont musulmans, sa mère, au contraire de son père, ne pratiquait pas la religion et c'est auprès de ce dernier qu'elle a majoritairement grandi. Au-delà de la dimension religieuse, les parents de Michèle ont, par leurs activités professionnelles, voyagé et notamment en Europe. Ces séjours ont pu les exposer à d'autres normes et valeurs, contribuant à en élargir le répertoire en matière de vie familiale.

« À la maison, y avait ni filles ni garçons, tout le monde faisait pareil. (...) La plupart des autres copains justement quand ils arrivaient à la maison et qu'ils voyaient les frères balayer... ou faire la vaisselle, ils comprenaient pas ! »
(Michèle)

La lecture ici adoptée force alors à considérer les parcours avant la migration et au-delà de la seule sphère conjugale. Toutes deux Sénégalaises musulmanes immigrées en France, urbaines et du même âge, les enquêtées ont, par les conditions concrètes de leur socialisation, suivi des trajectoires conjugales différenciées. Si de ce point de vue, le choix conjugal est déjà formé avant sa réalisation, l'appréhension des parcours matrimoniaux présentés par l'ensemble des enquêtées sera l'occasion de voir qu'il est aussi en redéfinition continue, à des degrés divers, au gré des évolutions du cadre social environnant, des expériences biographiques et alors, des mobilisations et attentes individuelles.



Avec la migration, la vie conjugale se voit réinscrite dans des cadres sociaux, politiques et culturels dans lesquels elle est appelée à se (re)configurer. Pour les émigrantes d'Afrique de

l'Ouest et centrale, l'arrivée en France ne se réalise pas sans réinterrogations des places et des statuts personnels au vu de nouveaux rôles sociaux (en termes professionnels, associatifs, familiaux, etc.) à élaborer. Elle donne aussi lieu à des identifications nouvelles, en tant qu'immigrée et en tant que femme africaine noire, en contexte post-colonial.

Outre l'appartenance de sexe et les régimes de genre, les législations et les contraintes administratives, qui ont attiré notre attention dans le chapitre I, notre démarche d'identification des facteurs de formation du choix conjugal nous a amenés à relever l'intervention des normes et des valeurs socioculturelles, au gré notamment des régions de départ, celle de « l'héritage conjugal » ainsi que celle des catégories produites par le contexte sociohistorique de la société d'accueil. Mais c'est en tentant d'entrer dans les entrelacs des parcours, en y cherchant l'intrication des contextes sociaux et des mobilisations individuelles, au cours du temps, que les raisons du choix conjugal semblent pouvoir être saisissables. C'est là où les modalités du départ notamment (partir seule ? rejoindre en tant que conjointe ? partir pour échapper à une contrainte familiale ? quitter la région sahélienne ?) trouvent leurs prolongements, en faisant écho à des catégories instituées mais entrant aussi en dissonance avec des trajectoires présagées.

Deuxième partie

Mises à l'épreuve du couple dans l'immigration

« Il semble que cette source d'auto-identification [l'identité de genre] soit l'une des plus profondes que nous propose notre société, peut-être davantage encore que la classe d'âge ; et sa perturbation ou sa transformation ne peuvent jamais être envisagées comme une affaire sans importance. »

Erving Goffman, *L'arrangement des sexes*, La Dispute, 2002 [1977] (p. 48-49)

Chapitre III. Qu'est-ce qu'être « en couple » ?

L'espace conjugal, perméable à ce qui l'entoure, se meut au gré des évolutions sociales, culturelles, économiques et juridiques, du monde social environnant. Les déplacements qu'il est susceptible de réaliser, même imperceptiblement, peuvent aussi bien se situer sur le plan de ses contours (qui intervient dans l'espace conjugal ? dans quel cadre concret vivent les conjoints ?) que sur celui de son contenu (à quelle répartition des places et des rôles entre les conjoints assiste-t-on ? quel type de rapports caractérise leur relation ?). L'étude des parcours matrimoniaux de femmes ayant quitté l'Afrique de l'Ouest et centrale pour venir s'installer en France constitue une occasion d'observer de près les changements pouvant venir redessiner cet espace conjugal.

Mais l'enquête de terrain réalisée a rapidement imposé une question plus urgente que celle de l'identification des formes des dynamiques conjugales : où se situe le couple ? Outre le flou temporel autour des différentes étapes qui constituent le processus conjugal, il y a les définitions individuelles - et par là variables - qui sont attribuées au couple. En effet, à partir de quel moment estime-t-on vivre ou avoir vécu une relation « de couple » ? Il apparaît que la réponse est fonction de l'étape de vie dans laquelle se trouve l'interlocutrice (nous retrouvons en cela le poids des temporalités qui jalonnent les parcours personnels et celui du dispositif d'enquête lui-même, amenant à un exercice rétrospectif) mais aussi du contexte socioculturel dans lequel celle-ci a été socialisée. D'une part, les manières de « faire couple » relevées au sein des sociétés subsahariennes de départ sont très diverses. D'autre part, au vu de l'organisation dominante des structures de parenté qui y sont trouvées, constituées autour du lignage et de la famille élargie, la notion même de couple émerge difficilement. Ancrés dans leurs groupes familiaux respectifs, les conjoints ne s'inscrivent pas tout à fait dans un espace relationnel indépendant tel qu'on l'entend en France ou plus largement en Europe. Dans notre tentative de saisir le lien conjugal en migration en contextes de départ subsahariens, ce sont les concepts mêmes de couple ou encore d'individualisation qui sont mis à l'épreuve, nous le verrons, confirmant ici la relativité de notions qui nous sont des plus familières comme celle de famille (Bourdieu, 1993) et nous forçant à opérer un décentrement.

En ayant identifié l'environnement social et familial qui entoure les individus en pays de départ, les enjeux amenés par la migration au sein de la sphère privée et le « défi conjugal » qui les y attendent apparaissent nettement. Qu'il s'agisse d'envisager une vie conjugale future en France pour celles qui sont arrivées célibataires, séparées ou veuves, ou de poursuivre une vie conjugale pour celles qui sont arrivées en couple, l'immigration en France s'accompagne d'autres représentations et de nouveaux cadres d'actualisation de la relation conjugale. Si l'on se penche plus particulièrement sur celles qui ont immigré en étant engagées dans une relation de couple, l'arrivée en France résonne comme un détachement multiple avec des retombées fortes sur la vie à deux. Car en isolant les conjoints de leur entourage familial, le départ les place en situation de face-à-face les forçant alors à ré-envisager les modalités concrètes de leur vie quotidienne et à investir (ou non) une vie commune assortie d'une intimité nouvelle.

1. Dire et définir le couple

Tant dans les contextes des sociétés de départ qui nous intéressent qu'en contexte français, ressort une pluralité de formes conjugales : il n'y a pas un seul mode d'union bien que la légitimité sociale de la relation conjugale soit amenée, elle, à s'affaiblir selon le milieu social et culturel considéré. À la multiplicité des formes conjugales objectives (mariage, union libre, PACS, etc.), s'ajoute une multiplicité des définitions attribuées à ce qui fait un « couple ». S'il apparaît que la définition individuelle du couple dépend des normes socioculturelles d'adhésion, elle est aussi à relier à d'autres variables telles que l'âge et l'héritage conjugal. En cherchant à rendre compte des arbitrages réalisés par les enquêtées dans leur identification des relations de couple vécues, nous interrogerons la place de la famille et des processus d'individualisation dans les sociétés d'émigration ainsi que le type d'expériences amoureuses et conjugales susceptibles d'avoir affecté les parcours.

A. Les débuts flous du couple

Dans la grille d'entretien prévue pour nos *interviews*, figuraient plusieurs « questions-filtre » permettant de changer la focale des questions en fonction des situations présentées par les enquêtées, notamment matrimoniales. « Étiez-vous en couple au moment de votre migration ? » constitue l'une de ces questions. Au lieu de remplir sa fonction de filtre et d'enclencher automatiquement une réponse permettant de poursuivre l'entretien, elle a, à plusieurs reprises, donné lieu à un temps de reformulations et de tentatives de réajustements

entre l'enquêtrice et l'enquêtée. En effet, si la première s'attendait à ce qu'une relation antérieurement décrite dans l'entretien soit désignée comme ayant constitué une relation de couple, la seconde ne l'envisageait pas ainsi.

« Est-ce que y a eu des relations marquantes ou pas spécialement [dans sa vie amoureuse plus jeune] ? *Oh... des relations marquantes... y en a toujours hein, bon des relations marquantes... Si si si, des relations marquantes oui, oui. Des relations marquantes ou... normalement, surtout avant d'arriver ici j'étais avec quelqu'un que... normalement on devait se marier et puis bon avec la distance, c'était pas comme aujourd'hui hein. À l'époque y avait pas de... de moyens de communication... de communication ! Donc dès qu'on partait, c'était ça hein ! Pour appeler, il fallait... ça coûte extrêmement cher, pour parler 5 minutes, je me souviens, c'était très cher. Donc bon, y a la distance qui nous a... séparés ouais. (...) Il fallait que moi je... je laisse ma religion pour devenir chrétienne [elle fait une pause]. Et moi je lui ai dit, j'ai dit qu'il n'en é... je lui ai dit qu'il n'en était pas question ! Ouais, donc bon c'est ça. Donc y a eu la distance et y a eu ça aussi.*

(...)

Est-ce que t'étais en couple au moment de ta migration en France ? *Non non... Non ? comme je viens de te dire... D'accord, d'accord ... mais même si t'avais cette... t'avais pas encore mis fin à la relation avec la personne... ? Oui mais j'habitais pas avec lui. D'accord ... Moi j'habite pas... J'habitais pas avec lui, donc je bon... c'était un ami, un fiancé on peut dire mais j'habitais pas avec lui ! Mais vous étiez en couple. En couple, oui oui... en couple, oui en couple... [elle marmonne] Sans que ce soit oui formel ? Oui [elle rit un peu] (...)*
Du coup, tu t'dirais que t'étais en couple quand t'es... au moment d'immigrer ? [Elle rit] *Ça dépend ! Ou pas, parce que du coup ça dépend... ? Quand on dit on est en couple, c'est qu'on vit quand même ensemble non ? Ah ! ou pas forcément. Ah bon ? (...)* » (Olivia, 49 ans, Ghana)

De la même façon, un échange a été engagé avec une autre enquêtée pour identifier et catégoriser sa situation conjugale au moment de sa migration en France. Tandis qu'elle avait confié plus tôt dans l'entretien avoir fréquenté un homme dès 1986 (qu'elle a épousé quelques années plus tard avant de divorcer dans le courant des années 2000), elle se considère célibataire quand elle immigre à Paris en 1987 :

« Vous étiez avec votre ami de Guinée, votre petit copain, et vous étiez encore avec lui quand vous avez immigré à Paris ? *Non c'était fini. C'était fini parce*

que vos différents voyages, vous avez... *Non, c'est parce que j'avais trouvé quelqu'un d'autre, donc mon ex-mari, donc depuis c'est lui qui l'a remplacé (...).*

Et donc quand vous êtes partie à Paris, la décision s'est faite comment avec lui, pourquoi vous avez choisi de venir, est-ce que cette décision elle a été commune en partie de venir à Paris parce que vous l'aviez rencontré à cette époque *Non non ! ... Je suis allée vivre chez ma tante [en Afrique du Nord], c'est de chez ma tante que je suis venue à Paris. Donc c'était, pas, non on était pas mariés, on n'était pas... Vous vous étiez connus déjà à cette époque-là ? Oui ! Mais on était pas donc, on était pas... on avait même pas de projet de mariage à l'époque, on est sortis ensemble donc chacun pouvait aller... lui il était étudiant là-bas et moi j'étais, j'étais là-bas [dans un pays de l'Europe centrale et orientale, où ils se sont rencontrés] mais je devais aller, trouver un endroit qui me convienne quoi, donc y avait pas d'engagement. D'accord, donc vous diriez que quand vous avez immigré en France, vous étiez célibataire ? Ah oui, complètement ! [ton vif] (...)*

Mais pourtant... vous dites que vous étiez, vous vous étiez connus, vous êtes sortis ensemble mais vous estimez, vous estimez que vous n'étiez pas en couple quand vous êtes partie en France ? Non, c'était... ? Non, j'étais pas en couple, non... 'Fin en couple... On était pas en..., on était un..., on est sortis ens... on sortait ensemble mais on avait pas d'engagement pour se marier à l'époque-là. L'engagement c'est venu plus tard, c'est 88 où on s'est dit qu'on va se marier. Mais lorsque vous êtes venue à Paris, vous vous êtes dit "Peut-être qu'on va se marier tous les deux mais je suis, je sors avec lui et je suis engagée", si quelqu'un, si un autre homme était venu vous faire la cour ? J'ai pas voulu non, je l'ai attendu **Donc vous étiez plutôt en couple avec lui ? ... En couple comment ? ... Non j'étais, c'est vrai... j'étais célibataire, j'étais pas mariée, mais j'avais l'engagement moral d'accord oui oui, si si.**

On peut dire que vous étiez en couple avec lui, même si c'était pas "marié marié" ? Non ! On était pas en couple parce qu'on vivait pas sous le même toit. Mais on sortait ensemble. Mais... on était pas, on décidait pas ensemble. Vous appelez "couple" comment ? C'est parce que on sort ensemble ? (...) *Parce que on vit pas dans le même pays déjà, c'était un couple oui chacun vit dans un pays. On se voyait une fois par an. C'est le genre de couple qu'on formait. Une fois par an on se voit pendant 3 semaines un mois, pour mes vacances j'allais pas en Guinée et lui non plus, on se voyait, mais c'est une fois par an. Une fois par an. Mais y avait l'engagement moral comme vous dites. Oui. Avec lui 88 on s'est dit on allait, on était presque fiancés... 89 et... l'engagement moral oui.* » (Fanny, 47 ans, Guinée Conakry)

Les tentatives de « faire rentrer » les relations décrites dans la catégorie de relation « de couple » témoignent d'une variabilité des définitions de cette dernière. Quels indicateurs

peuvent permettre de repérer le début de la vie conjugale ? Deux individus forment-ils un couple à partir du moment de leur cohabitation, de leur décision de se marier ou encore de leur achat d'un lave-linge (Kaufmann, 2014 [1992]) ? Mais qu'en est-il alors des relations non formalisées par un contrat civil ou par une co-résidence ?

L'identification du commencement du couple se révèle problématique à plusieurs égards. Par sa déstandardisation croissante (Bessin, 2009, p. 16) et par la multiplicité des statuts et des états sociaux qui s'y actualisent et s'y chevauchent, le parcours de vie ne se laisse pas aisément séquencer et le parcours conjugal *a fortiori*. Un flou est ainsi fortement susceptible d'apparaître dans la lecture des trajectoires matrimoniales :

« Les normes et pratiques en matière de nuptialité diffèrent au cours du temps et se transforment, y compris à l'intérieur d'une trajectoire individuelle. Même si parfois, l'état matrimonial d'un individu peut paraître "flou", la complexité est plus accentuée à chaque extrémité de la séquence. C'est en effet au moment de l'entrée en union, et de son éventuelle formalisation, et lors de la rupture que les transitions sont les plus étalées dans le temps, que le flou est plus prononcé. » (Antoine et *al.*, 2006, p. 62)

Ce flou intervient d'autant plus que la vie matrimoniale revêt des formes de plus en plus hétérogènes, qu'on se situe dans le contexte de la société d'accueil des femmes enquêtées ou dans celui de leurs sociétés de départ. Tandis qu'en France, les dernières décennies du XXe siècle ont vu s'imposer des formes d'union non formalisées telles que l'union libre ou, dans une moindre mesure, le couple non cohabitant¹, au sein des sociétés subsahariennes, le mariage-institution laisse la place à de « nouveaux arrangements matrimoniaux » (Marcoux & Antoine, 2014, p. 2) – quoique de manière plus ou moins marquée en fonction des pays considérés, nous le verrons. Les différences sociétales en matière de normes conjugales dominantes fournissent déjà une explication des décalages de conception conjugale soulignés en ouverture de chapitre. Être en couple prend des formes variables (type d'union, étapes de sa formalisation, conditions concrètes de la vie conjugale) et se sentir en couple apparaît alors être fonction du cadre social et culturel environnant et, de la légitimité que l'union s'y voit octroyée. Si Fanny estime qu'elle n'était pas en couple avec son ex-mari avant qu'ils décident de se marier et d'habiter ensemble,

¹ « Plus récemment, la diversité des configurations familiales s'est encore enrichie, notamment avec l'idée de conjugalité non cohabitante, autrement dit l'idée que des couples peuvent se concevoir comme tels sans nécessairement vivre sous le même toit - qu'il est possible de se dire couple, et de se vivre comme tel, sans partager un quotidien, mais seulement des moments choisis. » (Cardia-Vonèche & Bastard, 2007, p. 327)

n'est-ce pas parce que la norme conjugale en Guinée Conakry renvoie à un couple institutionnalisé (notamment *via* le mariage au sein d'une population à dominante musulmane) ? Mais le point de vue de Fanny ne s'appuie-t-il pas également sur le type d'attentes qui étaient les siennes à l'endroit de cette relation, par exemple l'attente de réciprocité (notamment en termes d'exclusivité sexuelle) posée une fois seulement que leur décision de se marier a été prise et une fois le partage de la vie commune entamé ?

« Et dans les relations que vous avez pu vivre, quelle place a eu la fidélité pour vous ? Très importante. [Je suis]... quelqu'un de fidèle, même si y a rien, quelque fois, ouais. Même si y a pas grand-chose, comme le fait que avec mon ex-mari, bon lui on était pas marié donc y a eu...lui il avait pas la fidélité [pendant leur relation à distance]. Moi j'étais quand même fidèle. Quand je voyais que quelqu'un m'attirait, j'étais toute seule à Lyon jeune, et les gens qui commencent à m'attirer, je les fuis. » (Fanny)

Ayant fait émerger des divergences sur ce qui constitue l'engagement conjugal, les premiers entretiens de notre enquête nous ont forcés à assouplir notre propre définition du couple et à interroger les visions exprimées ainsi que leurs manifestations concrètes au cours des parcours conjugaux. Comment se façonnent les définitions individuelles du couple (et de son commencement) et leurs évolutions probables au cours du temps ? Nous verrons que s'il existe en effet plusieurs manières de concevoir l'union en fonction du contexte socioculturel considéré, le cycle de vie où se situe l'individu et sa perception subjective des relations vécues, en particulier ici dans le cadre d'une méthode biographique, jouent un rôle dans la formulation des définitions du couple.

Encadré 6. Recueillir les relations conjugales dans l'enquête : le choix des mots

Qu'elle soit qualitative ou quantitative, une enquête cherchant à retracer aujourd'hui les parcours amoureux et conjugaux est confrontée à la question de la définition du couple (Rault & Régnier-Loilier, 2019). La difficulté à classifier les formes de la vie conjugale s'accompagne de celle de les nommer. Lors des entretiens biographiques que nous avons conduits, plusieurs termes ont été utilisés pour inviter les personnes enquêtées à revenir sur les histoires qui ont constitué leurs parcours conjugaux.

Notre guide d'entretien mobilise principalement la notion de « couple » et, dans une moindre mesure, celle de « relation marquante ». Ainsi, la question qui ouvre chaque entretien invite l'interlocutrice à raconter son « parcours conjugal » et les

« vies de couple » ou « relations marquantes » qu'elle a pu expérimenter. Le module central, tourné vers le parcours matrimonial (axe 3 du guide d'entretien, enclenché par la question-filtre « Étiez-vous en couple au moment de votre migration ? »), interroge, au fil des questions, « la vie en couple » et les « relations conjugales » ou « rencontres » passées. Ajoutons qu'au cours des échanges, les enquêtées ont fréquemment été interrogées sur les « relations qui ont compté » comme sur leurs « relations marquantes ».

Face aux échanges et réajustements suscités par la question-filtre susmentionnée, une deuxième question d'ouverture a été ajoutée en cours d'enquête au guide d'entretien : « Pour vous, à partir de quel moment peut-on dire que deux personnes forment ce qu'on appelle "un couple" ? ». Si les réponses obtenues ont mis en évidence différentes conceptions de la relation conjugale (plus ou moins relationnelles ou formelles), elles méritaient d'être mises en lien avec les éléments de parcours concrets recueillis par la suite. L'utilisation du vocable de couple auprès des personnes interrogées, en étant contestable, a permis de débattre autour des définitions (subjectivement) adéquates de la relation de couple et d'identifier des termes de substitution mobilisés par les enquêtées, en fonction des relations qu'elles considéraient : « *petit ami* », « *copain* » ou « *flirt* », voire aucun statut de relation attribué. Si les personnes enquêtées ne désignaient pas une relation antérieure comme étant une relation « de couple », au moment de la migration en particulier (voir les extraits d'entretien cités en début de ce chapitre), celle-ci a toutefois été examinée (au travers de sa durée, des engagements pris par l'enquêtée et son partenaire, et des suites données) et réinscrite dans une trajectoire matrimoniale plus globale.

B. Déterminants socioculturels du couple : contextes subsahariens

Si nos préoccupations se concentrent sur les modalités de la vie conjugale en contexte migratoire français, il apparaît difficile de ne pas interroger, pour mieux comprendre ses redéploiements en France, l'union telle qu'elle prend forme dans les contextes des sociétés de départ.

a) Pluralité des formes conjugales et de leur légitimité

La diversité des pays représentés par les femmes enquêtées ne va pas sans une diversité des modèles matrimoniaux et familiaux trouvés dans les sociétés de départ.

Dans un article consacré à la prévention de la transmission du VIH/sida en Afrique subsaharienne, la démographe Annabel Desgrées du Loû (2005) conclue sur l'impérieuse nécessité de concentrer les démarches de prévention sur les deux membres du couple (au sein

des pays subsahariens, la majorité des transmissions du virus se font à l'intérieur des couples, d'après des études citées par l'auteure) en même temps qu'elle relève la nécessité, pour cela, de mieux cerner celui-ci au sein des sociétés concernées. « Entreprise périlleuse » (Desgrées du Lou, 2005, p. 223) qu'est celle de chercher à définir le couple en Afrique subsaharienne en raison, souligne-t-elle, de la pluralité de ses formes dans un environnement où, comme ailleurs, elles évoluent. Unions formelles ou informelles, unions monogames ou polygames², unions avec ou sans cohabitation, s'y côtoient en effet. Ce lien conjugal pluriel est susceptible de recevoir en outre différents types de sanction.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que l'examen des situations présentées par les émigrantes en couple au moment de l'enquête faisait apparaître la réalisation d'un mariage coutumier, civil ou religieux. La forte prévalence du mariage comme sanction de l'union (19 unions sur 24) et le nombre d'unions (8) ayant simultanément été validées par les trois types de mariage témoignent ici d'une nette formalisation de la vie conjugale. Mais la norme du mariage ne tient pas la même place selon les sociétés subsahariennes de départ, si l'on compare par exemple deux des pays d'origine des enquêtées, le Cameroun et le Sénégal, pays au sein duquel le statut matrimonial est très fortement valorisé, pour les femmes en particulier. Ainsi, la part d'unions consensuelles (ou unions libres) chez les jeunes femmes de 20 à 24 ans est de 21 % au Cameroun et de 1 % au Sénégal, en 2011 (EDS Enquêtes Démographie et Santé / ICF international (2012) dans Marcoux & Antoine, 2014, p. 4), écart qui se maintient d'après les données plus récentes à disposition³. Les contextes socioculturels et leurs normes dominantes s'accompagnent donc de définitions variables de ce qui constitue une union socialement légitime. Au-delà du contexte socioculturel, relevons que la tendance à la formalisation du couple peut par ailleurs être mise en lien avec le sexe de nos enquêtées. L'étude des données tirées de l'enquête PARCOURS auprès d'une population immigrée en France originaire

² La polygamie consiste en une union légitime - car légale - d'un homme avec plusieurs femmes (plus précisément, on parle de « polygynie ») ou d'une femme avec plusieurs hommes (on parle de « polyandrie »). Mais la pratique de cette dernière étant rare, le terme de « polygamie » est aujourd'hui utilisé au sens de la polygynie. L'importance de la pratique polygamique est variable selon les pays subsahariens considérés (voir chapitre V).

³ Selon les données de l'enquête Démographie et Santé 2018 (*Demographic and Health Survey*), la part des femmes camerounaises (âgées de 15 à 49 ans) vivant en concubinage s'élève à 13 % contre 0,2 % pour les femmes sénégalaises (âgées de 15 à 49 ans).

Pour accéder à des statistiques sur les parts représentées par les divers états matrimoniaux (« célibataires », « mariés », « vivant ensemble », etc.) en fonction du sexe et du pays, voir : <https://www.statcompiler.com/fr/> (ICF, DHS program, Demographic and Health Surveys).

d'Afrique subsaharienne⁴ distingue en effet chez les femmes un plus grand nombre de relations formalisées par un mariage ou par une cohabitation comparées aux hommes, qu'il s'agisse d'unions non mixtes ou mixtes (Le Guen *et al.*, 2017). Cette observation rappelle alors la force de la variable de sexe au travers de normes genrées enjoignant à un encadrement des vies conjugales et sexuelles féminines.

b) Le groupe familial, variable incontournable de la formation de l'union

Si le lien conjugal revêt des formes très diverses au sein des sociétés de départ considérées, il se voit noué dans le cadre de structures sociales notamment caractérisées par une organisation lignagère des familles.

« [...] Un certain nombre de caractéristiques prédominantes se détachent avec une certaine netteté de cette complexe et changeante diversité [des structures familiales en Afrique sud-saharienne], caractéristiques qui s'opposent à celles des divers modèles familiaux européens : la polygamie, la faible consistance du couple, la fréquente absence du père du champ éducatif et l'importance du rôle des collatéraux. Les réalités de la famille africaine sont quelquefois si éloignées de ce que les cultures européennes se représentent sous ce vocable que certains auteurs se refusent à utiliser le concept de famille et lui préfèrent les termes de clan ou plus fréquemment de lignage [...]. » (Barou, 2002 [1991], p. 158)

Dans la perspective du lignage comme « trame principale » de l'organisation des groupes sociaux en Afrique subsaharienne (Poiret, 1996, p. 35), le mariage résonne comme l'union de deux parentèles au-delà de celle de deux individus. Élément déterminant de l'organisation des structures de parenté (et cela indépendamment du type de ménage ou encore de la religion d'appartenance de l'individu), le lignage peut être défini comme « [désignant] une réalité plus étendue que la notion de famille puisqu'il englobe les ascendants disparus et les descendants à venir autant qu'il intègre les divers collatéraux de l'élément central du lignage, le père dans certaines sociétés, la mère dans certaines autres. » (Barou, 2002 [1991], p. 158). Il implique

⁴ Rappelons ici que l'enquête PARCOURS (2012-2013, ANRS - Agence Nationale de Recherches sur le Sida et les hépatites virales) s'intéresse à la santé des immigrés subsahariens en France et en particulier à l'infection VIH, auprès d'une population vivant en Île-de-France.

ainsi une diversité de membres familiaux, au-delà d'un noyau nucléaire, et détermine la filiation de l'enfant et le(s) détenteur(s) de l'autorité parentale⁵.

La sanction sociale de l'union conjugale précédemment évoquée (*via* différentes formes de mariage) semble alors d'autant plus encouragée que les conjoints sont entourés (non nécessairement au sens propre dans le seul contexte du pays d'origine) par un réseau familial actif. Parce que les individus s'inscrivent dans des structures sociales au sein desquelles le lignage détermine en partie les rôles et les places (entre les âges ou entre les sexes⁶ – et que l'immigration vient précisément déstabiliser), celui-ci vient également influencer sur le type de rapports conjugaux tissés. C'est dans ce contexte de la famille élargie qu'est à replacer l'entité « couple » qui, dès lors, apparaît toute relative en étant étroitement articulée aux réseaux familiaux environnants de chacun des conjoints. Cette observation éclaire quelque peu la description d'une « faible consistance » du couple mentionnée plus haut par Jacques Barou et, ne viendrait-elle pas également rendre compte des difficultés relevées sur notre terrain à mettre en application la catégorie du couple (dans son acception occidentale contemporaine, comme dyade indépendante) ?

Dans le même temps, les écrits cherchant à analyser les transformations sociales en cours en contextes subsahariens (en Afrique de l'Ouest notamment) décrivent en large partie une moindre force du lignage dans la vie familiale et conjugale (Marcoux & Antoine, 2014 ; Vimard, 1993 ; Hertrich, 2007b ; Desgrées du Loû, 2014). En d'autres termes, les membres du lignage (ou de la famille élargie) jouent un rôle moins indispensable dans la formation des unions (en tant que force de proposition du conjoint) et dans la gestion de la vie conjugale des cadets (en tant qu'autorité enjoignant à formaliser l'union par exemple). Sous l'effet de facteurs multiples et en particulier des transformations des économies (*via* notamment la diffusion de l'économie marchande - voir Vimard, 1993) et de l'urbanisation, ayant favorisé une autonomisation des groupes domestiques vis-à-vis des structures lignagères, leur poids dans le

⁵ Se distinguent le modèle patri-lignager (où l'autorité parentale est détenue par le père) et le modèle matri-lignager (autorité parentale exercée par la mère et par le frère de la mère) mais on relève aussi des systèmes bi-lignagers empruntant à l'un et l'autre à des degrés variables. L'enfant tisse des relations différenciées avec les membres de sa famille en fonction du type de filiation dans lequel il se trouve et du membre familial considéré (oncles ou tantes notamment, du côté paternel ou maternel, faisant partie des « collatéraux »).

⁶ On pense ici au principe de séniorité faisant valoir l'autorité des aînés sur les cadets (voir Barou, 2017a ; Segalen, Aouici & Gallou, 2011 ; Poiret, 1996, p. 40-41) ainsi qu'à la hiérarchisation des sexes et à la place forte de l'homme chef de famille dans les systèmes familiaux patrilineaires notamment.

modelage de la vie privée s'est atténué. Ce qui se joue en toile de fond est **l'individualisation des comportements conjugaux**, rejoignant ainsi l'une de nos préoccupations de recherche centrale : À quel point l'immigration en France encourage-t-elle une individualisation de la vie conjugale, à plusieurs égards déjà entamée dans les pays de départ ? Mais qu'entendre par individualisation ici ?

Encadré 7. Communauté, parentèle, familles : point terminologique

Notion centrale de la discipline sociologique, la communauté renvoie à un mode de relation sociale. Comme membres naturels d'un tout, les individus y sont liés par une proximité affective et spatiale - quoi que l'éloignement physique ne suffise pas à couper le lien communautaire (Tönnies, 2010 [1887])⁷. C'est en référence à ce type de lien social, où se distingue un fort ancrage dans le groupe contraignant l'exercice d'une autonomie individuelle⁸, que nous parlerons de « liens communautaires » (sans que cela exclue, par ailleurs, leur entremêlement avec des rapports de type sociétaire ou contractuel, autrement dit, négociés par les individus sur la base de leurs intérêts propres (voir Weber, 1995 [1922], p. 79-80). La famille, en tant qu'instance majeure de la socialisation primaire (Berger & Luckmann, 1966), constitue l'un des espaces typiques de déploiement du lien social communautaire. Nous userons indistinctement des vocables « famille », « groupe familial » ou « parentèle » pour désigner le réseau des différents liens de filiation (parents/enfants) et de germanité (frères/sœurs) entourant l'individu. S'agissant des sociétés subsahariennes considérées, aussi bien les travaux académiques que le langage commun distinguent la « petite famille » (ou famille nucléaire) de la « grande famille » (ou famille élargie) dont le concept de lignage rend compte.

⁷ Dans son ouvrage fondateur, Ferdinand Tönnies distingue (et oppose) la « communauté » et la « société » comme formes de rapports sociaux successifs (l'état de société correspondant à l'avènement d'une société industrialisée, capitaliste et individualiste).

⁸ Le lien communautaire suppose ainsi un fort sentiment d'appartenance au groupe qui va orienter l'action individuelle, ainsi que l'expose clairement Max Weber (qui, dans la continuité des travaux de F. Tönnies distingue, lui, la « communalisation » de la « sociation ») : « [...] c'est seulement au moment où, en raison de ce sentiment commun, les individus *orientent mutuellement* [en italique dans le texte] d'une manière ou d'une autre leur comportement que naît entre eux une relation sociale - et pas seulement une relation individuelle de chacun d'eux par rapport au monde environnant. C'est uniquement pour autant que celle-ci inspire le sentiment d'une appartenance commune que naît une "communauté" ». (Weber, 1995 [1922], p. 81)

i- Individu vs famille ?

Compte tenu de la place forte des « habitus communautaires »⁹ (Marie, 1997b) dans la structuration du lien social au sein des sociétés subsahariennes, la question d'une « Afrique des individus » (Marie, 1997a) a donné matière à réflexion pour les anthropologues et les sociologues s'intéressant aux dynamiques sociales à l'œuvre dans les pays africains. Dans quelle mesure l'individu peut-il être individuel (ou individualiste) dans un espace social où il est enjoint à agir dans et pour le groupe ? Plus concrètement, nous concernant, à quel point les comportements conjugaux s'individualisent-ils en étant moins définis par les attentes et les intérêts du groupe familial ?

Des dynamiques porteuses d'une individualisation des comportements conjugaux

Au sein des sociétés subsahariennes de départ, plusieurs dynamiques sociales favorisent des processus d'individualisation des comportements en matière conjugale, en particulier pour les femmes. D'autant plus sollicitées (économiquement parlant) en période d'incertitudes sociales, plus instruites, plus citadines, elles ont aussi plus accès aux conditions de leur autonomie.

L'urbanisation fait partie des dynamiques importantes qui se sont dessinées à l'échelle de l'Afrique au cours des dernières décennies du XXe siècle. En forte augmentation depuis les années 1950, la part des personnes qui vivent en ville en Afrique subsaharienne était d'environ 13 % en 1950 (Tabutin & Schoumaker, 2004) et s'établit à 40 % en 2019 (Banque mondiale, 2020¹⁰). En dépit d'un accroissement qui a été soutenu, elle reste aujourd'hui modérée en comparaison des taux d'urbanisation présentés par d'autres régions du monde et du taux mondial s'élevant à 55 % en 2019 (Banque mondiale, 2020)¹¹. Dans le cadre de l'urbanisation

⁹ Décivant la structuration sociale dominante au sein des sociétés de l'Afrique subsaharienne, l'anthropologue Alain Marie identifie des liens d'interdépendance de type communautaire, prenant notamment appui sur les éléments suivants : le principe lignager, la circulation de conceptions hétéronomes de l'individu et, des processus de socialisation qui, dès l'enfance, participent pleinement de l'intériorisation d'une affiliation au groupe (du collectif lignager en particulier) et de la place à y tenir. Ainsi, en partant de la définition de l'habitus de Pierre Bourdieu, il formule un habitus communautaire, « structuré par les principes de la solidarité, de la hiérarchie, de l'identité collective et de la répression corrélative des pulsions individualistes, et qui engendre donc des formes de subjectivité essentiellement communautaires [...] ». (Marie, 1997b, p. 68-70)

¹⁰ Banque mondiale, Perspectives d'urbanisation du monde, Nations Unies, 2020 :

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?end=2019&locations=ZQ-1W-ZG-ZJ-8S-Z4-Z7&start=1960>

¹¹ D'après les données de la Banque mondiale, en 2019, le taux d'urbanisation est de 65 % au sein des pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, de 72 % en Europe et en Asie centrale et de 80 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Si des observateurs relèvent un tassement de la croissance urbaine en Afrique subsaharienne,

en cours, rappelons que la migration vers la ville entre de plus en plus dans les expériences vécues par les jeunes filles en Afrique de l'Ouest où elle n'est alors pas sans incidences sur les rapports au sein de la famille et entre les sexes en permettant à ces dernières d'y peser davantage (Lesclingand & Hertrich, 2017; Hertrich, 2014).

La meilleure scolarisation des filles depuis les années 1990 constitue un autre aspect, majeur, des transformations qui affectent les sociétés africaines même si, nous l'avons évoqué plus tôt, l'accès à l'école et l'égalité des sexes en la matière restent très inégaux sur l'ensemble du continent en fonction des pays observés et des degrés de scolarisation¹². Comme le milieu de résidence urbain, l'instruction participe à la baisse de la fécondité, surtout lorsqu'elle se prolonge au-delà du niveau primaire (Tabutin & Schoumaker, 2004), venant en effet jouer sur le rapport, notamment, à la contraception et formant des ambitions professionnelles. Indéniablement, l'instruction favorise les processus d'individualisation en matière conjugale, notamment en encourageant un libre choix du conjoint par les individus au détriment de l'intervention familiale¹³.

Outre l'urbanisation et le renforcement global de l'instruction féminine, d'autres dynamiques, non sans lien avec la dimension scolaire, ont marqué la situation des femmes sur le continent africain. Celles-ci sont de nature démographique *via* l'amorce d'une baisse de la fécondité et un recul de l'âge au mariage, lequel s'accompagne d'un resserrement de l'écart d'âge des conjoints.

Bien que la baisse de la fécondité se réalise à des rythmes inégaux, plus ou moins lentement, en fonction des régions africaines et au sein même des espaces nationaux (reflétant alors le poids des inégalités sociales, économiques, culturelles et sanitaires à l'intérieur des pays), elle

les estimations des Nations Unies ont projeté la poursuite de celle-ci avec, en 2030, un(e) Africain(e) sur deux vivant en ville (Tabutin & Schoumaker, 2004).

¹² Les chiffres dans l'enseignement primaire sont à cet égard meilleurs que ceux du secondaire : UNESCO, 2015, p. 6-7 (les observations de l'UNESCO se concentrent sur les évolutions de la parité dans l'enseignement entre 1999 et 2012).

¹³ L'étude de données tirées d'une enquête conduite en Afrique de l'Ouest sur le territoire burkinabè, dans la capitale Ouagadougou (enquête DPO « Devenir parents à Ouagadougou », 2009-2010, Université de Montréal et Institut Supérieur des Sciences de la Population de l'Université de Ouagadougou), nous indique que l'instruction agit à trois niveaux du choix conjugal et de manière plus aigüe encore chez les femmes que chez les hommes parmi les jeunes adultes célibataires (Calvès & Gnomou Thiombiano, 2014). En effet, plus les femmes sont instruites et moins leurs familles interviennent dans le choix de leur partenaire, plus elles ont tendance à nouer des unions exogames (en dehors de leur groupe ethnique d'appartenance) et, plus elles s'engagent dans des relations où l'écart d'âge avec leur conjoint est modéré (3 ans ou moins).

s'est vue amorcée sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Jusqu'en 1985, la fécondité y était restée autour de 6,7 enfants par femme avant de passer à 6,1 enfants en 1990-1994 et à 5,4 enfants en 2000-2004 (Tabutin & Schoumaker, 2004).

De même, si le recul de l'âge au mariage des femmes est plus ou moins marqué en fonction des régions considérées¹⁴, les pays où l'âge médian au mariage des femmes est inférieur à 18 ans sont devenus largement minoritaires (Hertrich, 2007a ; Hertrich & Pilon, 1997)¹⁵. Dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, l'âge médian au premier mariage des femmes est globalement passé de 18-19 ans vers la fin des années 1970 à 19-20 ans vers la fin des années 1990, avec des progressions fréquentes de 1 à 1,5 année (Tabutin & Schoumaker, 2004). Cela implique un temps de jeunesse plus long lors duquel les femmes peuvent vivre des expériences individuelles diverses, indépendamment du seul cadre matrimonial (Hertrich, 2007a).

Sous l'effet du recul de l'âge au mariage des femmes, encouragé par une scolarisation prolongée, et de l'évolution plus modeste de celui des hommes, l'écart d'âge au mariage des conjoints, s'est vu réduit. Ainsi, si des écarts de moins de 5 ans entre l'âge médian au premier mariage des hommes et celui des femmes étaient rares dans les années 1960, ils concernent une large partie des pays africains dans les années 1990 (Hertrich, 2007a, p. 296)¹⁶.

Bien que contrastées au gré des espaces observés, un ensemble de dynamiques se dégagent au sein des sociétés subsahariennes où elles reflètent des évolutions économiques, démographiques et sociales affectant durablement les populations concernées (ces dynamiques sont liées, lorsqu'on pense au développement socioéconomique et aux changements de nuptialité : voir Hertrich, 2007a). Leur sens laisse apparaître des potentialités accrues d'autonomisation pour les femmes nous ramenant au raccourci que constitue l'association

¹⁴ Sur le continent, l'Afrique australe et l'Afrique du Nord se sont démarquées le plus tôt, à partir des années 1970, par une nuptialité féminine plus tardive.

¹⁵ Seuls le Niger, le Tchad, le Mozambique et l'Ouganda correspondent à cette situation à la fin des années 1990 avec, respectivement : 16,8, 17,7, 17,8 et 17,5 ans (Tabutin & Schoumaker, 2004).

¹⁶ Notons que les écarts d'âge entre époux les plus prononcés se concentrent dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (7,5 années en moyenne à la fin des années 1990) et les plus réduits se retrouvent en Afrique australe (2,9 années), l'Afrique centrale présentant, elle, une moyenne de 5,1 années à la même période (Tabutin & Schoumaker, 2004). Pour les pays d'émigration qui nous concernent, les écarts d'âge entre époux vers 1999 sont les suivants, en Afrique de l'Ouest : 5,4 au Bénin, 7,4 en Côte-d'Ivoire, 5,7 au Ghana, 9,5 en Guinée et au Sénégal, 5,3 au Togo ; et en Afrique centrale : 6,8 au Cameroun, 4,7 en Centrafrique, 5 en R.D.C. et 4,8 au Gabon. Les données sont indisponibles pour le Congo Brazzaville. (Tabutin & Schoumaker, 2004)

migration et « émancipation » (voir chapitre I) : il ne s'agit pas pour les femmes qui partent de conquérir leur autonomie en pays d'immigration.

Des processus sociaux relevant d'une autonomisation des individus dans la sphère privée sont bel et bien en cours dans les sociétés de départ des femmes enquêtées et laissent ainsi supposer une moindre intervention des membres familiaux dans la définition des choix conjugaux. Mais dans quelle mesure cette autonomisation traduit-elle une individualisation des comportements ?

L'individualisation à l'épreuve des contextes subsahariens

Si l'individualisation désigne, dans le contexte français et européen, un processus sociohistorique voyant les attentes et les intérêts des individus primer sur les obligations sociales formulées par les institutions (familiale ou religieuse, par exemple) - nous l'avons abordé dans l'introduction générale de la thèse (section II), - la notion apparaît résonner autrement en contextes subsahariens. Sans contribuer ici à la sous-estimation du rôle des membres familiaux, au-delà du seul noyau nucléaire, en contexte français (lesquels peuvent jouer un rôle capital et souvent sous-évalué dans les parcours individuels dans les domaines professionnel, résidentiel, etc. - voir Segalen, 2002 [1991]), le poids de la famille dans les sociétés subsahariennes est singulièrement marqué en ce que celle-ci constitue un acteur pourvoyant à la fois identité sociale et statut (en tant que membre du lignage notamment) ainsi que support matériel et relationnel, dans des contextes nationaux où l'État-Providence n'a qu'une portée limitée¹⁷. « [...] En l'absence de véritables systèmes de sécurité sociale, accessibles à tous, les seules garanties de solidarité sont assurées par la communauté » et au sein de celle-ci, par la parenté (Marie, 1997b, p. 88). Au vu de la force de cet ancrage familial et communautaire, le concept d'individualisation utilisé pour décrire les dynamiques sociales françaises est-il transposable aux sociétés d'émigration des femmes que nous avons enquêtées ?

Les processus d'individualisation relevés dans *l'Afrique des individus* (Marie, 1997a) se sont vus confirmés dans les écrits ultérieurs interrogeant à leur tour les arbitrages réalisés entre autonomie de l'action et conformité au groupe d'appartenance et à ses normes sociales. On assisterait en effet à une individualisation des comportements notamment dans la sphère des

¹⁷ On sait que l'autonomisation croissante de la famille vis-à-vis des cercles de la parenté (et du voisinage) s'est accompagnée en France d'une plus grande intervention de l'État dans la sphère familiale *via* des politiques autorisant cette autonomisation (par des aides financières ou par la Sécurité sociale, par exemple).

relations familiales. Cela est observable dans plusieurs pays et tout particulièrement en milieu citadin où, sur le plan conjugal, les individus se tournent de plus en plus vers le conjoint de leur choix et où leurs projets familiaux tendent à se resserrer sur le noyau nucléaire (à partir respectivement des contextes sénégalais, burkinabè et ivoirien, voir notamment Adjamagbo, Aguessy, & Diallo, 2014 ; Calvès & Gnomou Thiombiano, 2014 ; Marie, 1997c, p. 294-296). Fortement dépendants des contextes économiques (les situations de crise économique entravant la solidarité vis-à-vis de la famille élargie) ou des niveaux d'instruction (incitant à une autonomie décisionnelle), des processus d'individualisation se forment et transforment les manières de former le couple et de le vivre. Toutefois, il apparaît que ces derniers ne s'actualisent pas selon les mêmes modalités que les dynamiques d'individualisation décrites dans les sociétés occidentales. En effet, si individualisation (et, individuation¹⁸ de fait) il y a, elle n'évacue pas les « habitus communautaires » précédemment évoqués.

Si l'individu est plus enclin (et/ou plus contraint) à s'orienter selon ses intérêts individuels ou ceux des membres de la « petite famille », sa « dé-liaison » (Marie, 1997b, p. 81) d'avec la parenté n'est pas entière. Ancré dans un groupe familial assurant sa protection (aussi bien concrète que symbolique par le biais des ancêtres du lignage), l'individu est placé en position d'endetté à l'égard de ce dernier, notion de dette qu'Alain Marie a mis au cœur de son analyse en l'appréhendant comme le moteur de la solidarité communautaire. Au vu de la force de ces liens dits communautaires, plusieurs sociologues et anthropologues invitent (voir Calvès & Marcoux, 2007a) à aborder les individualisations africaines autrement que par le prisme de l'individualisme familial (le groupe familial au service de ses membres et de leurs intérêts) relevé dans les normes et les pratiques en France. « L'individualisme n'est pas l'horizon obligé des individualisations africaines » (Marie, 1997c, p. 298).

Autrement dit, les individus - en partie selon leurs positions socioéconomiques et les ressources sociales à leur disposition (jouant sur les degrés de rapports de dépendances) - élaborent des liens intimes qui mêlent solidarité communautaire et exigences individuelles, donnant lieu à une diversité de formules de compromis. À distance d'un schéma réduisant les options à

¹⁸ L'individuation renvoie à l'état d'individu (avec le constat d'attributs individuels : date de naissance, etc.) et à ses processus de fabrication. « Il y a un sens où l'individu existe partout : non seulement dans notre société, mais dans toute société humaine. C'est l'individu au sens de l'individuation. [...] » (Descombes, 2003, p. 26)

l'individu *ou* à la famille, des liens familiaux plus électifs et privatisés¹⁹ se tissent, faisant notamment de l'entraide familiale (spécialement matérielle) un devoir jaugé à la lumière de la relation à investir (quelle proximité du parent ? Celui-ci est-il lui-même susceptible d'apporter des appuis en cas de besoin ?) et de la situation socioprofessionnelle des individus (en particulier, si l'individu sollicité est par ailleurs engagé ou non dans une relation conjugale avec enfants - Calvès & Marcoux, 2007b).

ii- De l'assentiment familial

Si les travaux récents pointent une privatisation de la famille dans les pays de l'Afrique subsaharienne avec un affaiblissement du lignage dans la formation des parcours conjugaux, les liens familiaux - et en particulier de filiation - n'en demeurent pas moins incontournables dans les processus matrimoniaux, au travers de la validation de l'union notamment. En cela, il apparaît difficile de s'unir au sein des sociétés subsahariennes sans l'assentiment des parents ou de leurs représentants (Antoine & Marcoux, 2014, p. 2). La définition du couple passe aussi par la sanction familiale.

Faire « valider » l'union

Si les cas de résistances familiales au choix du conjoint sont loin d'être absents des parcours relevés au sein de notre échantillon, la présentation du futur conjoint à la famille (aux parents plus spécialement) a émergé comme étape incontournable de la mise en couple, tout particulièrement dans le cadre des premières relations marquantes vécues par les enquêtées.

« (...) Après j'ai rencontré le père de Mathieu, voilà donc euh, on s'est, on s'est... on a présenté à la famille parce qu'on a fait les choses comme il faut. On a fait le... enfin le mariage... coutumier, 'fin on s'est présentés à la famille, donné... donc chez nous comme... ici on dirait plutôt les fiançailles ! Donc chez nous une fois que t'es fiancé même si on passait pas à la mairie c'est pas grave, vous pouvez dire... vous mettre ensemble. Après on a eu, j'ai eu Mathieu et puis j'ai eu son petit frère. Et mais j'attendais toujours la bague [du mariage civil] hein elle est jamais arrivée, elle est jamais arrivée ! [elle rit] » (Cécile, 47 ans, Cameroun)

« Quand je parle de "couple" donc c'est que c'est légal, légal par rapport aux parents hein, c'est pas des petits-amis qu'on a comme on dit chez nous le petit

¹⁹ Nous reprendrons à notre compte la définition formulée par Véronique Hertrich : une privatisation « comprise comme le glissement à une échelle familiale plus restreinte et plus concentrée de certains domaines de compétence et d'intervention. » (Hertrich, 2007b, p. 142)

amoureux de coin là ... c'est pas ça hein... si ça a compté pour vous, pourquoi pas... Non, ça compte pas. Non ? Moi je pense que ma vie de couple ça a démarré vraiment quand, quand y a eu 'fin quand il est venu se présenter à mes parents voilà ça s'appelle "légal" quoi. C'est pas... Voilà la vie du lycée on a des amis c'est pas ça hein mais la vie de couple vraiment quelqu'un vient "bon je veux prendre votre fille en accord avec les deux familles" et puis on fait tout ce qu'il faut pour... pour mon cas c'était ça hein. » (Lisa, 50 ans, Congo Brazzaville)

*« (...) nous c'est pas comme ça, nous c'est, nous c'est différent..., moi j'ai un "copain", j'ai un "copain", voilà, ah c'est mon "fiancé" mais "en couple" pour nous c'est vraiment quand vous habitez ensemble, quand les procédures sont faites côté familial, présenter et tout ça. **Quand vous dites "pour nous", pour un Centrafricain ?** Pour un Centr... voilà, Centrafricain, ouais ouais. (...) tu viens tu dis à ton père "ah mais je suis en couple" ben il va te... ! [elle rit] voilà "tu es en couple, ah bon ?" [elle rit] » (Mélanie, 37 ans, Centrafrique)*

Avoir fait les choses « comme il faut », de manière « légale » ou en ayant suivi les « procédures » : la grande majorité des enquêtées emploie un vocabulaire relevant d'un ordre social à suivre. D'une part, on observe qu'elles ont été très peu nombreuses à ne pas mettre en avant l'importance d'une présentation du partenaire à leur famille dans l'établissement de la relation conjugale, c'est-à-dire dans l'engagement dans une relation envisagée comme durable (et cela, indépendamment de leurs âges au moment de l'enquête). D'autre part, certaines d'entre elles associent expressément la notion de couple à la sanction familiale : c'est la présentation du conjoint à la famille qui autorise à parler de relation « de couple », conférant alors au terme une dimension forte de formalisation. L'évocation d'un protocole à suivre dans la formation du couple n'est pas anodine puisque la présentation aux familles constitue l'une des étapes initiales aboutissant à la conclusion du mariage coutumier dans divers pays africains (Attané, 2014 ; Bounang Mfoungué, 2012). Celle-ci constitue alors un passage obligé s'accompagnant de pratiques codifiées variant selon les pays et les groupes ethniques (nombre de visites, boissons à amener lors de la rencontre des familles, cadeaux, etc.). Au-delà du mariage coutumier symbolisant en lui-même la place centrale du groupe familial et de ses traditions, la famille forme un ressort de l'établissement de la relation conjugale ou, dit autrement, de son actualisation sociale (et, rappelons ici sa fonction de bénédiction non sans effets psychologiques : voir Hertrich, 2007b ; Streiff-Fénart, 1985, p. 135)²⁰.

²⁰ Le mariage coutumier remplit pleinement sa fonction sociale de rite en faisant « connaître et reconnaître » le couple (voir Bourdieu, 1982).

En suggérant que la relation conjugale devient une « affaire sérieuse », la notion de couple dit quelque chose d'un processus en cours. Au sein des sociétés de l'Afrique subsaharienne particulièrement, les mises en union revêtent la forme d'un processus étalé dans le temps (Antoine et *al.*, 2006 ; Mouvagha-Sow, 2007) : selon qu'un mariage coutumier, religieux et/ou civil a été noué ou non (la prédominance de chacun de ces types d'union variant en fonction des sociétés considérées) ou, selon les étapes suivies au sein d'un mariage coutumier, les conjoints ne se situeront pas dans le même degré d'engagement conjugal (et, leur qualité de conjoint est susceptible d'être diversement reconnue par leur entourage)²¹.

Ajoutons ici qu'en introduisant de nouvelles formes d'état conjugal, l'installation en France diversifie encore les modes de processus conjugaux, bien que les formes d'union soient plus ou moins accessibles en fonction des normes dominantes et légitimes de la société d'origine, nous l'avons vu avec l'union libre. À cet égard, sur les relations conjugales ayant jalonné l'ensemble des parcours matrimoniaux des enquêtées depuis le pays d'émigration, une seule union a pris la forme d'un PACS, option conjugale alors souhaitée, à un moment de son parcours, par l'enquêtée concernée. Quatre ans après leur rencontre, Solange, émigrée camerounaise (49 ans), s'est en effet pacisée avec son conjoint actuel (Français sans ascendance migratoire) bien que ce dernier lui ait proposé de l'épouser.

« Et... vous vous êtes pacés en quelle année ? Bah on s'est pacés l'année dernière hein... l'année dernière. D'accord et c'était sur proposition de qui, lui ou vous ? Euh... moi. Parce que lui euh franchement, lui, il aimerait bien mariage mais moi j'ai dit... (...) Non on va d'abord faire, j'ai dit "on fait d'abord le Pacs et puis bah on verra." (...) Et... c'est ce que vous lui avez dit Oui oui oui. On fait le Pacs et puis... on verra, voilà. Et qu'est-ce qui vous, qu'est-ce qui fait que vous ne dites pas "oui pourquoi pas le mariage" là, pourquoi vous êtes un peu moins tournée vers ça que lui ? Parce que le Pacs ça, ça eng..., [elle se reprend] c'est pas que ça engage moins mais après administrativement on s'en sépare plus vite. Ça veut pas dire qu'on va se séparer mais [un peu appuyé] c'est une étape [un peu appuyé] pour moi, j'ai besoin de faire cette étape-là, pour être... pas sûre mais,

²¹ Le cas du groupe ethnique des mossi au Burkina Faso étudié par Anne Attané est à cet égard éclairant. L'auteure décrit différentes étapes d'un « cycle cérémoniel » permettant, *in fine*, la célébration du mariage. Dans un contexte où le déroulement de ces étapes évolue (certaines d'entre elles ont quasiment disparu tandis que d'autres se sont maintenues tout en ayant été modifiées, notamment sous l'impulsion des plus jeunes générations), le fait de ne pas finaliser le processus d'entrée en union *via* celles-ci place les conjoints dans une situation matrimoniale « intermédiaire ». Cela n'est pas sans conséquences pour ces derniers et en particulier pour les femmes alors mises en position de vulnérabilité (si leur conjoint décède notamment) en étant incluses seulement en partie (et, en étant seulement en partie légitimes) au sein de leur belle-famille (voir Attané, 2014).

pour être bien ! [appuyé] (...) Je veux pas être mariée avec une personne et pas être bien et être... je préfère être bien sans être mariée ! Et après le mariage ça peut venir y a pas de souci voilà. »

Échaudée par une précédente relation (avec un homme camerounais qu'elle a rejoint en France et qu'elle a épousé de façon coutumière), Solange se saisit aujourd'hui du PACS pour aller plus en avant dans son union actuelle mais sous un mode plus souple que l'engagement impliqué par une union civile. Sans que cela exclue complètement un mariage ultérieur avec son conjoint, le PACS constitue ici une étape supplémentaire dans leur vie de couple, d'un commun accord conclu par les deux partenaires. Cela renvoie à l'analyse du sociologue Wilfried Rault sur les appropriations diversifiées du dispositif du PACS par leurs contractants et notamment sa « dimension probatoire » lorsque ces derniers cherchent à formaliser leur union autrement que par le mariage jugé (par l'un des conjoints ou par les deux) trop engageant mais non exclu à plus long terme (Rault, 2007). La manière dont Solange envisage le PACS illustre plus largement la perspective du couple constitué par étapes (ou dit autrement, par degrés), que cette constitution se fasse sous l'impulsion des principaux concernés ou qu'elle soit davantage motivée par l'entourage social et familial.

Procéder à la sanction familiale de l'union à distance

Lorsqu'une union se forme et/ou s'établit en situation d'immigration, la cellule familiale est contrainte de composer avec la distance géographique dans l'accompagnement et le soutien auprès des conjoints. Si la situation d'immigration n'est pas un obstacle à la sanction familiale de l'union, elle participe à en modifier les conditions concrètes de réalisation en même temps qu'elle donne à voir les enjeux culturels et symboliques qui la traversent.

- **Réaménagements pratiques**

En examinant l'ensemble des parcours conjugaux des enquêtées, nous observons que lorsqu'elle a été organisée, l'étape de présentation des familles a eu lieu selon des modalités remaniées, notamment *via* la rencontre d'un nombre réduit des membres des familles respectives (en France et/ou dans le pays d'origine) et avec la présence de représentants. Se substituant aux parents absents, ces derniers sont alors chargés de faire la connaissance du conjoint (et de sa famille, lorsque des membres de celle-ci peuvent se déplacer) et de formaliser l'union en la reconnaissant comme telle.

Les cas d'Irène et de Solange illustrent la réélaboration des conditions de présentation des familles. S'apprêtant au début des années 1980 à émigrer d'un pays d'Europe de l'Ouest où elle avait rencontré son conjoint qu'elle avait alors l'intention de suivre en France (également d'origine ghanéenne, dont elle a par la suite divorcé), Irène (53 ans, Ghana) avait poussé ce dernier à contacter sa famille afin de pouvoir formaliser leur union. En l'absence des parents d'Irène, ce sont deux de ses frères (l'un résidant dans le même pays d'Europe de l'Ouest, l'autre venant de France) qui se sont déplacés jusqu'à elle afin de rencontrer son conjoint, moyen pour elle d'aller plus en avant dans leur relation et de cohabiter dans la foulée avec son compagnon en France.

Dans le cas de Solange (49 ans, Cameroun), venue elle aussi rejoindre son conjoint en France à la fin des années 1990 (dont elle s'est depuis séparée), la présentation des familles avait eu lieu à deux reprises, dans deux configurations différentes. Dans un premier temps, avant son départ du Cameroun, ses parents avaient rencontré une proche de son conjoint (et sans la présence de ce dernier). Dans un second temps, une fois en France, le conjoint de Solange a rencontré deux de ses frères, ce qui a permis à leur union de se voir sanctionnée.

« (...) Vous vous êtes mariée, de quelle façon, coutumière ou aussi civile, avec lui ? Non, de façon coutumière. D'accord. Coutumière. Donc présentation aux familles avant que vous ne partiez en France Voilà présentation aux familles mais sans qu'il soit là juste sa famille qui vient voir mes parents voilà... que je vienne et... après, il a vu... mais c'était plus, vu que elle [une cousine du conjoint et amie de Solange] a vu mes parents là-bas mais après ici c'était que j'avais deux frères qui étaient ici à l'époque. Donc c'était vraiment le, on va dire minimum de chez minimum quoi voilà. Donc lui il a vu vos frères... Oui pour faire la présentation Voilà pour les membres qui étaient ici quoi... Voilà, pour les membres qui étaient ici vu que mes parents étaient, étaient en Afrique. Voilà, c'était on va dire un accord de principe on va dire plutôt comme ça, ouais.

Et c'était en quelle année le mariage coutumier... ? *Ben dès mon arrivée hein, dès que j'suis arrivée ouais. Ça s'est fait quand j'étais là [en France] ouais quand j'étais là, ouais. Les familles se sont rencontrées ici..., la... ma copine avait d'abord rencontré, les familles s'étaient rencontrées avant que moi je parte du Cameroun. D'accord Voilà. Et quand je suis arrivée ici mes frères sont venus là m'accueillir, voilà. Et à ce, ce... moment qu'on, qu'on s'assoit un peu. Voilà. »*

Solange décrit la manière dont les familles se sont ainsi rencontrées au Cameroun et en France pour « valider » son union (elle évoque un « accord de principe ») et aboutir à une formalisation de celle-ci en présence d'un nombre limité de membres familiaux. Au sein des parcours conjugaux recueillis, lorsqu'un mariage coutumier a eu lieu et qu'il a par ailleurs eu lieu en situation de migration²², il s'est très majoritairement tenu au pays, que ce soit en présence des deux conjoints ou du seul conjoint, voire sans la présence des deux, les membres familiaux se chargeant alors du bon déroulé des célébrations, notamment en disposant d'une somme d'argent transmise à cet effet par le couple et en particulier par le conjoint (correspondant à l'argent de la dot ou à l'argent nécessaire à l'achat de présents destinés aux proches de sa compagne).

L'organisation concrète du mariage coutumier en contexte migratoire montre comment les membres familiaux sont amenés à composer avec la distance en coordonnant les actions de part et d'autre des pays de résidence et en attribuant à chacun(e), notamment selon son ancrage géographique, un rôle dans le déroulement de l'évènement. Les récits des enquêtées ayant procédé à distance à un mariage coutumier témoignent de l'adaptation et de la multi-présence dont font alors preuve les familles pour formaliser les unions.

Suzanne (41 ans, RDC), par exemple, revient sur l'organisation de la célébration coutumière de son union avec Yoann, son conjoint actuel rencontré en France à la fin des années 1990 (Français sans ascendance migratoire). Après que Yoann ait rédigé un courrier au père de Suzanne pour se présenter et après que ses parents soient venus rencontrer le frère de Suzanne (vivant dans la même ville que sa sœur) pour demander la main de celle-ci, les démarches pour pouvoir organiser le mariage coutumier au pays ont été enclenchées. C'est auprès du frère de Suzanne que le père de cette dernière a invité Yoann à effectuer les démarches nécessaires.

« Début septembre on a fait la demande [de mariage], au mois d'octobre on a fait nos fiançailles, et au mois de décembre on a fait en fait tout ce qui était symboles [aboutissant au mariage coutumier]. (...) Et au mois de décembre, j'ai été avec mon mari voir mon frère, on a été voir mon frère mais là généralement y a pas mal de monde, y a de la famille qui se réunit mais bon nous on a pas fait, on l'a pas fait comme ça. On a remis donc l'enveloppe, une enveloppe à mon frère pour que ma, au niveau du Congo ils puissent prendre, acheter tout ce qui était symboles. C'est

²² Rappelons que le degré de prédominance du mariage coutumier n'est pas le même selon les sociétés subsahariennes considérées (le mariage religieux, notamment, peut constituer une célébration qui supplante le mariage civil : Marcoux & Antoine, 2014) et que, par ailleurs, les modalités du mariage coutumier et de ses étapes varient avec les groupes ethniques d'appartenance.

ce qui a été fait, l'enveloppe a été remise à mon frère. (...) Il a envoyé cette enveloppe et une fois que l'argent était arrivé au Congo bah ma, la famille de mon père a acheté donc une chèvre, une poule... qui ont été préparés [selon la tradition, si les animaux passent la nuit, cela assure de la bénédiction des ancêtres]. (...) Donc du coup ça se passe comme ça et le lendemain parce que la chèvre et la poule sont encore là, donc on les prépare, la famille du papa le prépare et on donne à manger aux membres de la famille [au sein de la famille du père de Suzanne], on donne à manger aux membres de la famille qui viennent, du coup bah par rapport à ce mariage-là. (...) Donc du coup ben on était mariés coutumièrement au mois de janvier et on a fait notre mariage civil et religieux au mois de juin [en France, sans la présence des parents de Suzanne qui n'ont pu faire le voyage depuis le Congo]. »

Peut ainsi être observée une organisation coordonnée des éléments constitutifs du mariage coutumier témoignant d'un déploiement de relations familiales à une échelle transnationale. Si, de fait, l'organisation du mariage de Suzanne a impliqué de ne pouvoir reproduire les échanges familiaux tels qu'ils auraient pris forme dans le pays d'origine (réduction du nombre de membres familiaux engagés ou rôle ici joué par le frère de la future mariée comme interlocuteur, en substitution au père), les démarches essentielles ont été menées à bien pour aboutir à la sanction familiale de l'union. Tout de même menées à distance, celles-ci attestent de la place centrale tenue par le groupe familial dans la constitution du couple. De même, l'importance de cette sanction familiale transparaît dans l'adaptation manifestée par le partenaire non subsaharien face aux rites pratiqués, observée dans d'autres couples mixtes de notre échantillon d'enquête.

Du fait de la distance géographique, nous avons pu voir que la sanction familiale de l'union - notamment *via* le mariage coutumier - donne lieu à des adaptations, au travers du rôle endossé par les membres familiaux géographiquement proches des conjoints ou des transferts d'argent mis en place pour organiser les festivités. Si elle est ainsi le lieu de réaménagements pratiques, elle peut aussi faire l'objet de tentatives de négociations au sein des familles lorsqu'il s'agit de redéfinir les rites, en particulier en situation de couple mixte.

- Réaménagements rituels et enjeux symboliques en situation de couple mixte

La formalisation de l'union par la sanction familiale met en jeu des appartenances culturelles, symboliquement signifiantes, appelées à être réaffirmées. Lors de notre enquête, nous avons pu constater que si la sanction familiale pèse fortement dans le processus de

constitution du couple, elle n'est pas exempte de tentatives de négociations dans les modalités qu'elle revêt. Cela est particulièrement apparu dans des cas où les femmes enquêtées étaient engagées dans un couple mixte et présentaient par ailleurs un jeune âge (une trentaine d'années). En invoquant – notamment – l'origine étrangère du partenaire (selon les cas, Français sans ascendance migratoire ou d'origine européenne), certaines femmes ont en effet formulé auprès de leur famille le souhait de voir les rites familiaux modifiés.

C'est le cas de Margot (33 ans, Gabon) qui a rencontré son conjoint actuel, Français sans ascendance migratoire, au milieu des années 2000 avant de l'épouser d'abord civilement et religieusement en France ; puis de façon coutumière au Gabon. Si elle s'est montrée quelque peu réticente à l'idée d'organiser une célébration traditionnelle de leur union, elle y a finalement procédé pour que son couple puisse être fêté et reconnu par son entourage familial mais non sans avoir au préalable discuté avec ses parents des conditions très précises de la célébration.

*« Donc on a fait le mariage civil ici, on a fait une cérémonie religieuse aussi et... l'année d'après on a fait un mariage traditionnel en fait, au Gabon. **Coutumier du coup ? Coutumier.** (...) Donc moi j'étais pas forcément au départ partante pour ça, je l'ai fait parce que étant mariée ici, la grosse partie de ma famille en fait n'a pas vraiment pu vivre le fait que j'étais mariée à quelqu'un d'autre. Ensuite je l'ai fait parce que mes parents sont assez ouverts donc on en a beaucoup discuté en disant y a des choses que je voulais pas ! En fait des choses qui se font d'habitude dans le mariage coutumier que je voulais pas... »*

Ainsi, Margot a fait part à ses parents des adaptations qu'elle souhaitait voir dans le déroulement du mariage. Celles-ci affectent à la fois la forme et le contenu de la célébration : avoir défini un montant maximum pour la dot (et un budget pour les festivités) et s'y limiter ; dans les paroles rituelles clamées entre les familles, supprimer celles susceptibles d'être mal interprétées par la belle-famille (paroles rituelles consistant à taquiner ou à défier la famille du conjoint) ; dans les échanges tenus, privilégier le français (et non le dialecte *myènè*) ; ou que les parents de Margot puissent diriger les festivités. Au sujet de ce dernier point, Margot affirme :

« Et, dans... à l'occasion des mariages les, les parents en fait normalement n'ont pas droit de parole donc c'est, ce sont les oncles [maternels]²³, surtout. (...) Ce qui fait que c'était difficile pour moi en fait de concevoir qu'ce sont... ce sont ces personnes-là qui aient... tout droit de parole dans un mariage alors que voilà mon

²³ Margot appartient à une famille de type matrilineaire.

*mari vient... [elle sourit] de l'étranger euh elles peuvent se permettre tout et n'importe quoi, c'était pas envisageable en fait. Ce qui fait que mes parents ont en fait ont piloté tout de A à Z, ont parlé, alors que normalement dans la tradition ça se fait pas en fait. **D'accord, parce que c'est vous qui l'avez préféré ?** Parce que c'é..., c'était la condition. C'était la condition que il fallait que, que mes parents soient au fait de tout, de tout ce qu'il a..., qui allait être fait, qu'il faut pas que ce soit quelqu'un qui vienne comme ça et décide "bah non j'ai... j'ai envie de dire ça et puis je le dis".»*

Le souci de Margot de redéfinir les conditions des rites matrimoniaux initiaux traduit, elle le dit expressément, son souhait de mettre à l'aise son conjoint ainsi que sa famille (les parents de ce dernier sont venus au Gabon pour l'occasion). Mais il traduit également son souhait de garder la main sur les formes de la mise en union qui les engagent elle et son conjoint, qu'il s'agisse du montant de la dot ou de la tonalité des paroles rituelles formulées. En proposant de nombreux réaménagements dans le protocole matrimonial, elle montre une distance avec les rites pratiqués et avec les membres familiaux (ou collatéraux) chargés d'y tenir un rôle (« ces personnes-là »). S'attendant à ce que ses parents consentent à remanier le déroulement du mariage coutumier pour qu'il puisse se tenir, Margot a été d'autant plus disposée à formuler ses exigences.

La décision de Margot d'organiser une célébration coutumière de son union repose moins sur la croyance dans les rites coutumiers (fortement modifiés) ou sur la volonté d'exposer leur couple (un mariage avec un budget limité a été souhaité) que sur une considération à l'égard de l'univers de références de sa famille et de ses parents en particulier. Jouent ici le lien affectif aux parents et la prise en compte de ce qui fait (culturellement) sens pour eux, le mariage coutumier a été abordé « *avec juste l'esprit vraiment qu'y a derrière de honorer les parents, la famille* », témoignant d'une « réinterprétation » (Collet & Santelli, 2012b) des rites coutumiers validant le lien matrimonial.

Le rapport que présente Margot au mariage coutumier n'est pas sans nous interroger sur le facteur générationnel dont on sait qu'il pèse dans la remise en question du déroulement (et de la longueur) des rites coutumiers au sein des pays subsahariens (Attané, 2014 ; Hertrich, 2007b). En effet, il a été observé en particulier chez les jeunes citadins des réticences à procéder aux rites coutumiers jugés contraignants voire archaïques, et cela a pour effet de contribuer à raccourcir le processus matrimonial dans la mesure où les jeunes couples privilégient les seules étapes incontournables pour le groupe familial (le facteur des moyens économiques à

disposition entre également en jeu dans la concrétisation - ou non - des étapes du processus matrimonial). Notons que l'aspect de l'âge est évoqué par Margot elle-même lorsqu'elle restitue les échanges qu'elle a eus avec ses parents : « *Ben c'était une négociation... [terme proposé par l'enquêtrice] bon, oui, oui et non, dans le sens où ils étaient aussi conscients qu'y a des dérives aussi, qui servent à rien, qu'on est jeunes, qu'il vaut mieux que ça se passe comme ça, que de rebuter les jeunes et qu'on le fasse pas du tout.* ».

Également par le jeune âge qu'elle présente au sein de notre échantillon, une deuxième enquêtée rencontrée, Nellya (36 ans, Gabon), soulève la question du poids de l'âge et de l'appartenance générationnelle dans le rapport aux rites matrimoniaux. Mais contrairement à Margot, en raison de difficultés à trouver un compromis avec l'entourage familial, le mariage coutumier n'a pas eu lieu. Nellya a en effet refusé de vivre un mariage coutumier dans le cadre de son union avec son conjoint actuel, émigré d'Europe de l'Est, rencontré en France à la fin des années 2000. Si l'étape de présentation du conjoint à la famille a bien eu lieu, amenant Nellya et son mari à passer un séjour au Gabon (« *obligé, sinon on se serait pas marié [civilement]* »), Nellya n'a en revanche pas souhaité procéder à un mariage coutumier dans la forme qu'aurait souhaité sa mère et sa famille²⁴. Dans son propos, des arguments de différentes natures sont mobilisés pour justifier son refus du mariage coutumier.

« (...) Y a deux types de dot chez nous : y a la dot symbolique, c'est-à-dire la dot euh où y a la, la maman et le papa euh ils fêtent à la maison et voilà "tu viens prendre ma fille, je te donne ma fille", c'est le plus simple, seulement celle-là ma mère elle voulait pas. Elle voulait la dot la plus... truc parce que mon père et ma mère ne vivent pas ensemble donc il fallait que mon père il mette ses conditions et que ma mère elle mette ses conditions et puis il y avait les rites aussi, euh du côté de mon papa et du côté de ma maman. (...) Et, et, ils ont les rites et, les rites qui, par rapport à la religion, à la conviction religieuse que moi j'ai choisie, ça n'allait pas ! Et pour ma mère, il était indispensable qu'ils soient là. Je dis "on peut pas les supprimer un peu, juste quelques-uns ?". Ma mère elle dit "non" parce que ma mère elle a refusé ça parce que en fait du coup ça la mettait, elle,... pour pouvoir expliquer à ses aînés pourquoi elle fait pas ces rites. Elle se sentait pas d'attaque, j'ai dit "dans ce cas, pas de dot !". Pas de dot... »

Outre la nécessité d'organiser réciproquement un mariage coutumier propre aux traditions de la famille de son conjoint (s'ajoutant alors comme célébration supplémentaire, explique Nellya

²⁴ Comme Margot, Nellya appartient à une famille de type matrilineaire.

dans son entretien), le mariage coutumier au Gabon aurait supposé, dit-elle, de réussir à prendre en compte à la fois les attentes de sa mère et de son père mais aussi de se rapporter à un référentiel religieux qui n'est pas le sien. Mais c'est en lisant l'ensemble de son argumentation qu'il apparaît nettement que le souhait de Nellya de ne pas faire de mariage coutumier repose sur ses réticences (non nouvelles) face à la pratique des rites traditionnels.

*« (...) Mais en même temps pour ma mère c'est pas un truc... parce que la dot symbolique, c'est bien, elle reconnaît que voilà "on est venu me chercher" mais la famille, elle, ne reconnaît pas qu'on est venu me chercher parce que pour la famille j'suis pas mariée hein ! Pour ma mère. **Parce que vous n'avez pas fait le mariage coutumier ? Oui ! Même si vous êtes mariée à la mairie quand même. Oui. Pour la famille, il m'a volée ! Je suis pas mariée. Bon bah ça m'est égal hein. C'est vrai vous arrivez à passer au-dessus ? J'arrive à passer au-dessus en me disant... "Franchement, est-ce que c'est le plus important ?" (...) Si on vivait tous les deux là-bas, on aurait fait peut-être le symbolique parce que j'aurais toujours été contre les rites. D'accord, par rapport surtout à cette histoire religieuse ? Euh surtout par rapport à ces rites... c'est pas une blague hein.***

Mais ça consiste en quoi ces rites, en quoi ils sont en contradiction avec la religion... en quoi c'est pas compatible ? Ça fait appel aux esprits des ancêtres ! Ouais ? Dites moi... qu'est-ce que, par exemple, qu'est-ce qu'il faut faire ? [elle semble hésiter à m'en parler] *oh, non* [elle rit] *non mais c'est bon* [elle rit] *oui vous av... c'est... bon c'est des trucs, c'est pas toutes les familles qui le font hein, j'veux dire y a des familles qui font simple hein j'veux dire on boit et puis on danse et puis voilà c'est fini. Mais là c'est des cérémonies... c'est des cérémonies pour bénir la famille, pour bénir la fille, pour... faut faire des cérémonies, euh faut faire des danses traditionnelles avec dieu pour la fécondité, pour... oooh* [onomatopée pour indiquer que, par une énumération qui pourrait se poursuivre, les cérémonies contiennent trop d'éléments] *! Je suis dans la période gestion du temps là, c'est fini ça !* [elle rit] *Non, non, et puis euh moi j'aimais pas trop, j'aimais pas trop ces trucs donc, ma mère depuis... petite elle sait que j'aime pas ces trucs ! J'ai dit "Maman j'ai pas changé hein". »*

Nous comprenons ainsi que Nellya rechigne à la pratique des rites induits par le mariage coutumier dans lesquels elle ne trouve pas de sens et auxquels elle oppose un certain pragmatisme. N'ayant pas réussi à négocier avec sa mère en la convainquant de se passer de passages rituels dans le déroulé de la cérémonie, elle tranche en décidant (en accord avec son compagnon) de ne pas conclure de mariage coutumier après avoir procédé à l'étape de présentation de son conjoint à sa famille. Précisons qu'après la mise en union de Nellya, sa

sœur qui réside au Gabon a, elle, réalisé un mariage coutumier. Nellya confie plus tard dans l'entretien que sa sœur ayant quelques réticences à le faire, cette dernière l'avait contactée à plusieurs reprises à ce sujet avant de se résoudre à organiser la cérémonie sous l'influence de l'entourage familial. Dans le cas de Nellya, la migration et la distance géographique qui l'accompagne ont pu encourager les résistances exprimées. Nous reviendrons sur les effets de mises à distance facilitées par l'expérience migratoire, dans le chapitre V en particulier, en interrogeant l'étape de la séparation conjugale ou la pratique polygamique.

Outre les déplacements géographiques auxquels il appelle, le mariage coutumier en contexte migratoire et en situation de couple mixte en particulier révèle des déplacements culturels advenant à l'issue des positionnements et des arbitrages opérés par les émigrantes et leurs familles. Au-delà de la mixité due à l'origine non subsaharienne du conjoint, la célébration traditionnelle de l'union met en relief, nous l'avons observé, le poids que peuvent avoir l'âge et la génération ainsi que l'ancrage géographique dans le rapport aux rites familiaux pratiqués.

Dans notre objectif de rendre compte des définitions différenciées de ce qu'est un couple, les données de contexte socioculturel apparaissent incontournables. Nous avons vu que les normes sociales et culturelles viennent façonner les formes du lien conjugal et que si le lien conjugal gagne en poids face au lien lignager, il reste difficilement détachable du lien familial qui l'enveloppe et qui contribue à lui donner du sens.

Mais le contexte socioculturel et la place de la sanction familiale ne sont pas les seuls à entrer en jeu dans les déterminants de la conception de l'union conjugale. Ainsi, la donnée temporelle, au travers du cycle de vie, apparaît aussi jouer un rôle dans le rapport à l'union et dans les formes que celle-ci endosse.

C. Cycle de vie et vie de couple

Si la façon d'envisager l'union varie en fonction des lieux de socialisation, elle est également amenée à se modifier au cours du temps, évoluant ainsi au sein même des parcours individuels. Le rapport à l'institution matrimoniale, notamment, en fournit une illustration.

Dans le cadre de plusieurs trajectoires conjugales au sein de notre échantillon, il est apparu en effet que l'attachement au mariage tendait à s'affaiblir au cours du temps. D'abord, ce détachement peut être lié à un lien matrimonial déjà expérimenté lors d'une union antérieure.

Le mariage (civil, en particulier) se présente ici comme un rite de passage ou comme un « rite de consécration » (Bourdieu, 1982) qui n'est plus à faire. Mariée (civilement) en France à l'âge de 31 ans et divorcée quatre ans plus tard, Adèle (38 ans, Congo Brazzaville) aborde la relation qu'elle vit avec son nouveau conjoint depuis un an (une union non-cohabitante) au moment de l'enquête. Contrairement à ce dernier, également d'origine congolaise, elle n'envisage pas le mariage :

« Et... est-ce que vous parlez justement mariage ou pas ? Le mariage aujourd'hui pour moi ça ne devient plus quelque chose... comme avant ! Comme là quand je m'étais mariée. au.. premier abord, j'étais jeune je me disais "Oui... voilà" euh mais aujourd'hui euh. Non. Je dis c'est juste un... juste un papier administratif en fait, je dis... rien ! Je dis le lien du mariage euh pour moi c'est d'abord comment tu vis ton couple, comment ça se passe. Après le mariage ça vient concrétiser même si on le fait dans 5 ans, dans 10 ans, dans 20 ans ? Je dis ça pose pas un problème pour moi. Mais, sincèrement pour que je me focalise là ah beh non la robe de mariée, j'ai dit la robe de mariée je l'ai connue, l'euphorie de préparer le mariage, j'ai connu. Et, après ? J'dis non j'lui ai dit "moi je te mettrai jamais la pression dessus", c'est lui plutôt qui en parle que moi. Il m'dit "Ah mais oui mais tu comprends quand même, faudrait que..." j'ai dit "beh, avec des "il faudrait" machin... si tu sens que tu es prêt bah... je te mettrai jamais la pression dessus pour me dire que impérativement [appuyé] tu dois m'épouser... du tout !" [...] »

À un lien matrimonial déjà expérimenté, s'ajoutent un engouement amoureux modéré et l'effet des normes sociales du pays d'origine (n'induisant pas nécessairement le mariage comme étape conjugale indispensable) pour rendre compte de la position ici présentée par Adèle. La jeune femme indique par ailleurs plus loin dans l'entretien que son père n'est pas encore au courant de cette relation et qu'elle souhaite recevoir son avis avant de repenser éventuellement à la proposition de mariage de son compagnon.

On assiste également à un changement du rapport au mariage de la part de Cécile (47 ans, Cameroun) qui, nous la citons plus haut, attendait « *la bague* » lors d'une relation marquante (« seulement » validée par un mariage coutumier) rompue après deux ans alors qu'elle avait 20 ans. Après avoir été finalement mariée à un autre homme et plus tard divorcée, Cécile vit aujourd'hui en concubinage avec son conjoint rencontré il y a quinze ans et se projette dans un mariage sous la forme d'« *une belle fête* » dans sa ville d'origine lorsqu'elle aura assez de moyens financiers pour l'organiser. Ici aussi, le mariage apparaît perdre, au cours du parcours individuel, de sa charge initiatique et le discours que tient Cécile n'est pas sans

rappeler la description de la sociologue Florence Maillochon du mariage contemporain français (Maillochon, 2016) consistant non plus à signer le début d'une histoire conjugale mais plutôt à célébrer une union déjà installée.

Si à mesure que le parcours conjugal se déroule et que les relations marquantes (ayant inclus un mariage) se succèdent, l'étape matrimoniale a tendance à devenir moins urgente (et cela, alors que l'enquêtée présente une foi et une pratique religieuse - c'est le cas d'Adèle par exemple, de confession catholique, du reste non mariée religieusement avec son ex-mari)²⁵, le contenu des relations vécues (ou « héritage conjugal ») apparaît jouer un rôle particulièrement significatif. En effet, la majorité des enquêtées manifestant un détachement par rapport au mariage dans leur vie amoureuse présente un vécu conjugal émaillé de déceptions marquantes.

Le cas de Solange (49 ans, Cameroun), seule femme pacsée de notre échantillon nous l'avions mentionné, illustre cet impact de l'héritage conjugal sur le rapport à l'institution matrimoniale. Venue en France à l'âge de 30 ans pour y rejoindre son conjoint avec qui elle contracte un mariage coutumier, elle connaît rapidement après son arrivée des difficultés au sein de son couple. Constatant que son conjoint souhaite la maintenir dans une précarité administrative après l'expiration de son visa et que celui-ci tisse des relations amoureuses parallèles, elle part, enceinte, de leur domicile et trouve hébergement chez la propre sœur de son conjoint. Marquée par les difficultés qui ont suivi son arrivée en France, transparaît lors de son entretien sa frilosité à l'égard de l'engagement représenté par le lien du mariage.

« ... Et du coup y a pas forcément à être marié pour se dire qu'on est en couple ou... ? Au jour d'aujourd'hui, non. Au jour d'aujourd'hui non, j'ai fait un mariage [coutumier] qui m'a suffi. Franchement [elle rit]. Au jour d'aujourd'hui, non, là avec... le Français [sa relation actuelle] je suis pacsée mais j'sais pas si... mais... je suis bien avec et... voilà ! Je... voilà. Pour moi non, pas forcément. »

L'histoire conjugale de Louise (53 ans, Gabon, d'origine togolaise) fait quelque peu écho à celle de Solange. Également venue en France pour y rejoindre son conjoint, à l'âge de 31 ans, Louise est civilement mariée depuis 1992 à son compagnon, aussi d'origine togolaise, tandis

²⁵ Rappelons ici que le remariage (pour celles et ceux qui ont fait un mariage à l'Église) n'est pas autorisé par la religion catholique au nom de l'indissolubilité de l'engagement matrimonial prononcé devant Dieu, contrairement à la religion protestante et musulmane le rendant possible.

qu'elle n'a pas souhaité, en dépit de sa foi religieuse, se marier à l'église. Ne réussissant pas à passer outre les infidélités de son mari tout en maintenant jusqu'ici leur relation (nous reviendrons chapitre V sur ses raisons...), elle a exprimé la lourdeur que constitue pour elle l'engagement matrimonial.

« On s'est fiancés entre nous et puis on a fait un mariage civil après, simplement. ... Peu de temps avant 92 ? Ouais ouais ouais en 91 on a fait à peu près nos fiançailles comme ça mais bon. Et puis y a pas eu de mariage religieux ? Non. Pas encore. Non, pas [elle retire le « encore »]. D'accord J'ai pas voulu. D'accord [elle rit]. D'ailleurs la religion avait une place importante dans votre éducation, de la part de vos parents ? Oui, oui catholique, religion catholique ? Oui, parce que mon père, ma mère, nous a toujours dit si on est pas sûrs de se ma..., si on est pas sûrs de vivre avec la même personne pendant tout sa vie, c'est pas la peine d'aller à l'église parce que devant Dieu on peut pas se, on peut pas divorcer devant Dieu. On peut divorcer devant le maire mais pas devant Dieu. Donc, voilà. [...]

Moi, moi aujourd'hui si on me parle de, si c'était à refaire le mariage, je le ferais pas hein ! Sérieusement je préférerais vivre avec un homme... C'est vrai vous le... Ah oui oui ... vous vous remarieriez pas... Ah jamais ! Si c'était à refaire, non. Je préfère vivre avec un homme, comme ça, sans être mariée hein. Parce que c'est plus facile après de se délier... Voilà ! du coup ça confirme, 'fin ça vous conforte dans l'idée de ne pas s'être marié religieusement. Ah oui. [elle rit] J'ai bien fait hein. Moi j'ai dit à ma fille "Si tu veux te marier, réfléchis bien." »

Au-delà de la projection dans une vie conjugale à refaire ou à venir, le parcours présenté par Michèle (58 ans, Sénégal) vient aussi illustrer l'influence, au moins en partie, de l'histoire conjugale sur les choix ultérieurs des modalités de la vie à deux. Après avoir été mariée (religieusement et civilement) pendant presque dix ans avec un premier conjoint, Sénégalais, qu'elle avait rejoint en France à 19 ans (et avec qui elle a eu trois enfants), Michèle a vécu une relation de plus de vingt ans avec un homme d'origine congolaise (RDC) dont elle n'a pas accepté la demande en mariage (père de ses deux derniers enfants). Célibataire au moment de l'enquête, elle revient sur cette dernière relation marquante et évoque les difficultés qu'elle a eues à faire prononcer son divorce du fait de la non coopération de son ex-mari aux démarches administratives (c'est leur séparation de fait qui a juridiquement débouché sur la prononciation du divorce) mais suggère aussi (elle l'exprime clairement lors de l'entretien) qu'elle n'avait pas de sentiment amoureux pouvant la pousser à accepter de se remarier (au moins civilement, au vu de la confession divergente de son compagnon).

« **Il vous a déjà demandé en mariage ou pas ? Bah oui Et c'est... c'est vous qui n'avez pas voulu. Non je veux pas ! qu'est-ce que vous lui disiez du coup ? Mais attends [vive] ! Je profite de l'autre j'ai dit "t'as vu l'autre, j'ai attendu 10 ans avant de divorcer", il m'dit "mais on se marie c'est pas..." bah oui il m'dit mais "on va se marier ça veut pas dire qu'on va divorcer" j'ai dit "Ouuh on ne sait jamais." ... [elle rit] "On est pas encore mariés tu penses déjà au divorce, toi là !" je dis "c'est comme ça hein" eh oui et là, il n'est pas con, ça c'est des trucs qui... tu aimes une personne elle te dit "tu me maries", tu dis non ? C'est pas normal. Et votre mère, elle vous a pas poussée à l'épouser... mais je lui ai dit... elle s'attendait pas à ... ? Ah beh si, j'ai dit "non" j'ai dit je me suis mariée la première fois à cause de ça, ça, ça, ça, ça, maintenant, avec lui, ça va pas se répéter. Bah non, j'ai dit non. Ma maman, elle me le disait même pas, elle demandait aux autres de me le dire. Aux frères, aux amis, aux... et quand je sais que la mère elle est là je sais que c'est elle qui... "Vous arrêtez tout de suite je veux pas me marier, allez vous marier avec lui, mais pas moi" bah oui, je sais que c'est elle qui les a envoyés. Ouais, bien sûr. [...]** Et pour le deuxième, vous n'avez même pas envisagé le mariage religieux ? Aucun mariage ? Avec le deuxième ? Avec le Congolais. Non. Non, parce que vu sa religion, je vais pas le faire changer de religion. C'est vrai, mais forcément il aurait fallu qu'il se convertisse... C'est ça ... en tant que femme... Mais oui mais lui aussi il a sa religion, il est pratiquant, eh oui c'est ça, eh oui ! »

Dans le cas de Michèle, l'échec de sa première union ainsi que les difficultés à aboutir au divorce associés à la faiblesse du lien amoureux la rattachant à son conjoint apparaissent avoir contribué à ce qu'elle décline la demande en mariage de ce dernier. Mue par le souhait de ne pas se lier (c'est son conjoint qui l'a par ailleurs poussée à cohabiter ensemble un an après le début de leur relation), Michèle a reçu plusieurs encouragements à se marier de la part de membres de sa famille, lesquels auraient probablement constitué une pression plus marquée en contexte d'origine (où le mariage est très fortement valorisé), sans la distance géographique induite par la situation migratoire.

Les divers cas exposés attestent d'une certaine distanciation du mariage comme mode de vie conjugal, ce dernier ayant constitué une étape de vie déjà expérimentée et/ou ayant fait l'objet de déceptions fortes le faisant alors apparaître comme un lien qui enserme davantage qu'il fait aller de l'avant. S'ils montrent aussi que de nombreuses données entrent en jeu dans la décision du mariage (type de lien amoureux engagé, capital économique pour investir dans une célébration, avis et proximité de l'entourage familial, notamment), ils témoignent d'une

évolution, à l'intérieur des parcours, du rapport au couple et des attentes formulées à son égard. En l'occurrence ici, au fil des unions engagées, le temps atténue l'urgence matrimoniale. Outre le rôle joué par les normes socioculturelles et par le cycle de vie, la formulation de ce qu'est (et de ce que doit être ou de ce qui a été) un couple est influencée, dans une certaine mesure, par le dispositif qui la recueille : l'entretien biographique est en effet le lieu d'une requalification des relations intimes passées.

D. Une affaire subjective

Poursuivant dans une démarche d'explicitation des décalages de définition du couple exposés en ouverture de chapitre, il apparaît que l'entretien biographique joue lui-même sur la morphologie des trajectoires matrimoniales recueillies. En effet, l'identification des relations passées comme étant, ou non, des relations de couple, se voit influencée par le regard que pose l'enquêté(e) sur son histoire *a posteriori*, en fonction des événements survenus et puis du contexte biographique dans lequel il ou elle se trouve au moment de l'entretien. « [...] Une personne ayant souffert d'évènements malheureux, comme le décès d'un enfant ou une séparation, pourrait avoir tendance à se représenter la période antérieure comme un âge d'or, alors qu'elle n'a pas été nécessairement perçue comme tel au moment où elle se déroulait. » (Lelièvre et *al.*, 2006, p. 52). De même, parce qu'une relation conjugale nouée ne s'est pas déroulée comme attendu ou espéré, cela peut amener les enquêtés à reconsidérer le statut de celle-ci jusqu'à la supprimer des relations marquantes rapportées. C'est ici l'issue de la relation qui vient déterminer sa place dans le parcours conjugal restitué.

Mariée (civilement et religieusement) depuis la fin des années 2000 avec un homme rencontré pendant ses études en France, Nellya (36 ans, Gabon) a abordé lors de l'entretien plusieurs relations antérieures dont une tissée au Gabon avec un garçon alors qu'elle émigrerait en France à l'âge de 20 ans. Elle est revenue sur cette relation ou « flirt » de jeunesse qui a été loin de répondre à ce qu'elle avait pu en attendre :

« Du coup quand vous êtes venue en France, vous étiez en couple. Non ! Je suis venue seule. Mais vous étiez en couple. Vous... parlez de cette histoire virtuelle là ?! [en plaisantant un peu] en même temps vous étiez engagée dans votre... Ola... ! D'accord, si vous di... ! [elle rit] Si vous appelez ça "couple" ! Et c'est quoi le couple, c'est quoi, qu'est ce qui faut [un peu appuyé] pour former un couple ? Il faut deux personnes décidées qui s'engagent, toutes les deux. Là c'était

pas le cas hein ! Et s'engager c'est à travers quoi ? C'est à travers la volonté ! D'être avec l'autre, de construire [un peu appuyé] avec l'autre quelque chose. Mais, quand vous êtes partie [vous] vous étiez mis d'accord que vous vous retrouveriez ? Non ? Oui ! On s'était mis d'accord qu'on se retrouverait mais, quand on se met d'accord pour quelque chose on le fait ! Ouais... mais du coup vous étiez, vous aviez parce que... l'idée c'était que vous fassiez vos études, que vous... dans le plan initial... Hum hum que vous fassiez vos études en France, et que vous reveniez et que vous bâtissiez votre vie au Gabon ? Au Gabon. Oui c'était ça. Et à distance en tout cas, tant que votre relation a tenu, elle a tenu combien de temps avant cette sépara..., 'fin cette séparation ? Olala elle a tenu on va dire... 2 ans [pas certaine] 3 ans, oui... 2 ans hein oui. D'accord, et comment ça se passait à distance... ? Téléphone d'accord téléphone après les mails après... hum les courriers, les lettres. Téléphone, lettres, c'était ça. [...]

Et vous l'avez appris par une tierce personne qu'il avait eu un enfant avec quelqu'un d'autre ? Tierce personne ?! Ma mère ! *[elle rit, l'enquêtrice aussi] d'accord ! Beh oui. Et vous n'avez après, du coup ça, ça faisait combien de temps, vous l'aviez rencontré vous étiez assez jeune oui oui très très jeune très jeune et du coup, lui, lorsque vous êtes partie il était encore étudiant, lorsque vous êtes partie en France ? hum... d'accord Oui, oui oui, il était encore étudiant, oui hum hum. Donc oui c'est pour ça que vous la qualifiez de relation platonique... Bah oui... Vous n'avez pas parlé de mariage ou... ? Non. Non non non on a pas parlé de mar... on parle pas de mariage comme ça hein. [...]*

On va dire pour quelqu'un qui avait plus d'expérience et tout, on appellerait pas ça un couple, moi avec du recul j'appellerais ça pas un couple j'veux dire, on va dire euh c'était plutôt, pas de l'enfantillage mais voilà c'était plutôt mon premier amoureux. Du flirt vous voulez dire ? Voilà c'était du flirt. Juste du flirt hum... Voilà et... le flirt où on aurait voulu que ça aille un peu plus loin ! Mais ça a pas été le cas... (...) »

Bien que rencontré lors de sa jeune adolescence (alors qu'elle n'avait qu'une dizaine d'années), Nellya confie lors de son entretien que ce garçon a compté et qu'elle se projetait dans un avenir proche commun et cela, plusieurs années après sa migration, s'empêchant ainsi de tisser des relations amoureuses en France. Si sa relation a constitué une relation marquante de ce point de vue, l'absence d'un investissement réciproque de la part du jeune homme empêche Nellya de la catégoriser comme relation de couple. La réciprocité - notion pointée en début de chapitre, dans le cas de Fanny - apparaît ici constituer un indice autorisant l'identification d'une relation de couple. À la fois par l'investissement unilatéral de Nellya et par l'absence d'interaction

conjugale concrète (les contacts à distance mentionnés mis à part), sa relation est restée à un stade « *platonique* », pour reprendre les termes de l'enquêtée.

Juliette (44 ans, Cameroun), elle aussi, déclare avoir été célibataire au moment où elle a émigré en France à 30 ans. Mais, dans le même temps, elle confie avoir été à ce moment-là investie dans une relation depuis plusieurs années. Focalisée sur la nécessité de trouver un séjour régulier en France et pour cela, de contracter une union le lui permettant (nous avons abordé son cas dans le premier chapitre de la thèse), Juliette a mis fin à cette relation peu de temps après son arrivée.

« Donc quand vous êtes arrivée donc en France vous étiez, vous étiez célibataire. Oui, oui oui. Et vous aviez une... avant votre migration vous n'aviez pas eu de relation marquante au pays en tant que jeune fille... Euh... de garçons qui ont compté... disons que y a quand même eu, y a quelqu'un qui a vraiment compté pour moi, avec qui j'envisageais même l'avenir. Mais comme tu reviens toujours, le fait que quand on vient ici c'est quand même assez compliqué quoi... j'envisageais vraiment mon avenir avec lui (...) Bon, mais c'est vrai que je n'en ai pas tellement parlé parce que après c'est terminé quoi. Bon mais quand on arrive ici et qu'on a déjà ce problème de papiers et qu'on a ce voilà donc parfois, on ne veut pas... on ne veut pas s'encombrer avec les problèmes qu'on a laissés euh en arrière quoi (...) Du coup c'est comme ça que du jour au lendemain, cette relation j'ai décidé de, de l'arrêter quoi, je n'ai pas voulu m'encombrer avec et puis... **Du coup vous l'avez arrêtée ici en France ? Oui oui oui oui, oui oui. d'accord. Mais pourtant c'est vrai qu'on envisageait quand même l'avenir ensemble mais bon après, après il faut essayer de voir la réalité aussi en face hein... parce que c'était difficile à distance de vivre une relation... voilà ça devrait... oui, à distance ça devrait être quand même compliqué et tout donc... voilà. C'est comme ça. Et ça faisait combien de temps que vous le fréquentiez ? Euh ça faisait bien... parce qu'on s'est connus j'étais à l'Université, non ça faisait... ça faisait bien 3-4 ans quand même hein ouais ouais donc après voilà... Il a pas essayé de vous retenir ou... ? Euh si, mais bon après j'ai essayé quand même de lui expliquer quoi que c'était quand même un peu difficile et tout, c'est pas toujours évident parce que quand on arrive là il faut déjà qu'on se cherche une, une situation, il faut qu'on ait ses papiers, il faut et puis bon, on a pas besoin de, de s'encombrer avec beaucoup de... voilà. C'est, c'est un peu ça quoi voilà. ».**

Bien qu'ayant constitué une histoire marquante, réciproquement investie, la relation décrite par Juliette a été quelque peu occultée dans la narration de l'enquêtée. Parce qu'elle n'a pas abouti et qu'elle ne s'est pas vue concrétisée, elle n'a pas été identifiée comme ayant formé une relation

de couple (ou au moins, comme une relation en cours au moment du départ en France). En dépit du sérieux de la relation engagée, la seule issue de celle-ci vient jouer sur la définition rétrospective qui en est faite et sur sa place dans le parcours conjugal global de Juliette, aujourd'hui mariée (civilement, un an après sa migration, avec un homme rencontré en France).

En cela, le retour rétrospectif induit par l'entretien biographique, n'est pas sans ajouter au flou des états matrimoniaux et à la difficulté de leur recensement (Antoine et al., 2006). Nous l'abordions en introduction générale, une tentative de restitution des trajectoires matrimoniales peut difficilement se réaliser sans l'entremise des subjectivités des personnes interrogées qui, au moment de l'entretien, ré-envisagent des séquences²⁶ de vie passées à la lumière d'évènements entre-temps survenus.

Face à une variabilité de la définition de la relation de couple, nous avons cherché à pointer les déterminants de sa constitution et les formes qu'elle est susceptible d'endosser. Si les normes socioculturelles de chaque société d'origine viennent indéniablement forger la relation conjugale, en particulier par la légitimité sociale qui lui est conférée, le parcours matrimonial avec ce qu'il comporte d'histoires singulières contribue grandement à en déterminer le statut et la forme. En cela, le couple, à l'instar de la famille, est sans conteste une catégorie socialement construite mais aussi le produit d'une historicité propre à chaque parcours individuel considéré. Dans notre démarche d'identification des marqueurs de l'état de couple, ont été relevés différents éléments tels que la réciprocité des attentes entre les partenaires, le caractère concret ou preuves concrètes de l'union conjugale, parmi lesquelles on trouve l'introduction du conjoint auprès de sa belle-famille.

Nous l'avons vu, au sein des sociétés subsahariennes de départ, l'union est singulièrement plurielle, mouvante et « en devenir » (Antoine et al., 2006, p. 72) dans la mesure où elle se réalise par paliers, au travers des différentes étapes qui contribuent à la constituer (dépendant des pratiques sociales et familiales mais aussi des conditions économiques autorisant ou non à formaliser l'union). Nous avons abordé le rôle de l'entourage familial dans ce processus de concrétisation de l'union et constaté la place incontournable de celui-ci dans l'établissement de la relation conjugale. En examinant l'organisation des structures de parenté

²⁶ Une « séquence » peut être définie comme un segment temporel, relativement stable et homogène, au sein d'un parcours (ou processus) d'ensemble en mouvement. Sur cette notion de séquence, voir Longo, Mendez & Tchobanian, 2010, pp. 73-89.

au travers de la famille élargie et plus globalement du lignage, est apparu le lien fort (symbolique, social et matériel) reliant les conjoints à leurs cercles familiaux. Cet ancrage familial est à la base du questionnement interrogeant la consistance de l'entité conjugale ainsi que les formes de son expression en contexte migratoire français où le couple se constitue comme dyade indépendante. Nous pouvons affirmer, sans surprise et à la suite de plusieurs sociologues et anthropologues, nous le verrons, que l'immigration en France détache les conjoints de leur matrice familiale et force ces derniers à réélaborer les modalités d'une vie à deux. Entrent ici **en jeu la notion d'intimité** et la question de l'élaboration de la relation conjugale.

2. Face-à-face conjugal en France

« Le mariage et la famille étaient habituellement encadrés solidement dans la matrice des relations d'une plus vaste communauté, qui servaient à l'extension et la particularisation des contrôles sociaux. Il y avait peu de barrières entre le monde de la famille individuelle et la plus vaste communauté [...]. Dans cette perspective, la famille et, en elle, la relation matrimoniale étaient une partie d'une bien plus vaste aire de conversation. Dans notre société contemporaine, au contraire, chaque famille se constitue son sous-monde séparé, avec ses propres contrôles et sa propre conversation fermée. » (Berger & Kellner, 2007 [1964], p. 60).

En décrivant la façon dont les conjoints se sont autonomisés des cercles familiaux qui les entouraient, notamment avec les changements accompagnant la révolution industrielle en Europe, P. Berger et H. Kellner abordent alors la nécessité pour ces derniers d'élaborer eux-mêmes leur « conversation conjugale » ou, dit autrement, les termes de leur vie commune. Leur propos n'est pas sans faire écho à la situation des couples subsahariens en migration, qu'il s'agisse de migration interne urbaine ou de migration internationale. En partant, les individus se distancient en effet de leurs « supports » (Martuccelli, 2002 ; Caradec & Martuccelli, 2004) familiaux, ce qui contribue - au moins partiellement (l'éloignement géographique n'empêchant pas la continuation d'une intervention familiale) - à resserrer la fixation des règles de la vie quotidienne au périmètre du noyau conjugal (par l'un ou l'autre des partenaires ou conjointement). Nous nous arrêterons sur ce premier effet de la migration en France qu'est le détachement des émigrantes de leur environnement familial et sur ses retombées en matière de vie conjugale. Ainsi, sous quels aspects se manifeste-t-il et comment affecte-t-il la relation conjugale vécue dans le contexte du pays d'immigration ?

A. Du détachement en France...

Inscrites dans leurs réseaux de sociabilité au sein du pays d'origine, les émigrantes expérimentent à la migration un isolement qui accompagne, de fait, le départ et les premiers temps dans le pays d'accueil. Outre cette coupure que nous décrivions dans le chapitre précédent en nous penchant sur les situations de regroupement familial (notamment à la lumière des travaux d'A. Nicollet), le départ peut être qualifié d'un détachement. En sortant de l'espace concret de la famille élargie, les émigrantes « se détachent » en effet d'un système d'organisation quotidienne pourvoyeur de règles et d'appuis (le terme n'est pas mobilisé ici dans sa dimension affective).

Si l'on étudie le sous-échantillon des enquêtées qui sont en couple au moment de leur migration en France (au nombre de vingt-neuf, au-delà des seules situations de regroupement familial et en considérant des degrés de formalisation de l'union très variés²⁷), il apparaît que plus de la moitié des émigrantes vivaient chez ou à grande proximité des membres de leur famille, au sein de la même ville voire du même quartier. Soulignons qu'il n'est pas rare que les conjoints vivent séparément au sein des sociétés subsahariennes, sans qu'il y ait nécessairement rupture d'union. Cette « multi-résidence » (Beauchemin, 2016, p. 168), à replacer dans le cadre des structures familiales (matrilinéaires notamment, où les conjoints ne sont pas tenus de cohabiter : Barou, 1992), est révélatrice d'une autonomie des conjoints voire d'une certaine « réserve affective » (Nicollet, 1992, p. 163) pouvant caractériser leur relation, à distance d'un modèle de fusion conjugale. Ainsi, spécialement dans les situations de regroupement familial, la migration place l'émigrante et son conjoint dans une configuration nouvelle, d'autant plus inédite lorsque c'est en France que se réalise leur première cohabitation. Dans cette immersion dans une vie commune, le détachement du cadre de la famille (élargie) se manifeste sous différents aspects.

L'éloignement géographique des émigrantes de leur entourage familial induit d'abord des effets très concrets. Le plus souvent épaulées dans le pays d'origine dans la réalisation des tâches domestiques et dans l'éducation des enfants, dans des contextes sociétaux où cette dernière n'est pas la mission exclusive des parents biologiques (comme en atteste la pratique

²⁷ Cela va en effet du mariage avec cohabitation à la simple fréquentation.

courante du confiage²⁸), elles doivent en France y faire face avec des moyens humains largement amoindris. Cette dimension de solitude est particulièrement ressortie lors des entretiens.

« (...) C'était très difficile [après l'arrivée en France] parce que lui [son conjoint, qu'elle a rejoint] déjà un, il travaillait en déplacement, beaucoup en déplacement, donc des fois il partait pour un mois, deux mois, j'étais toute seule avec les enfants et... je disais, ici y a pas de famille alors que là-bas je, je le ressentais pas, je sentais rien mais ici je l'ai, je l'ai ressenti. **Oui parce que vous étiez aidée par votre soeur ou...** Voilà j'avais, y a la famille, y a le beau temps ! Ici y a la grisaille et tout, on fait quoi avec les enfants qui sont là ? J'en avais que deux, à l'époque, mais quand même c'était difficile. » (Louise, 53 ans, Gabon, d'origine togolaise)

« Mais... ici c'est que, le problème est que euh on n'a pas de, on a pas de famille cousins, cousines, les... même là-bas on a des domestiques qui nous aident mais ici on a personne, on est livrés à nous-mêmes. C'est le mari toi et tes enfants ! Donc, c'est toi qui dois aller travailler, tu reviens tu dois cuis..., tu dois faire... tout, tout, tout, tout à la maison. Et donc c'est trop dur de vivre ça en disant que oui, parce que quelqu'un qui a déjà vécu là-bas on sait comment on vit là-bas mais ici, tu en fais dedans, tu en fais dehors, c'est, c'est dur. » (Marie, 53 ans, Togo)

« (...) Encore là-bas [dans le pays d'origine] je suis plus libre ! Voilà. **Dans quel sens plus libre ? En liberté de mouvement... ?** Mouvement euh j'ai quelqu'un pour m'aider pour les enf... si j'avais des enfants, beh déjà mon fils j'ai toujours quelqu'un pour m'aider aussi, j'ai de la famille euh bah je conduis déjà quand j'étais là-bas je conduisais déjà aussi... » (Mélanie, 37 ans, Centrafrique)

Le départ en France prive ainsi les femmes de l'aide dont elles bénéficiaient de la part des membres familiaux (féminins) dans les tâches quotidiennes. Cela constitue un changement fort avec un coût de temps se répercutant sur leur vie sociale et sur leur relation conjugale, par l'aide alors susceptible d'être sollicitée auprès du conjoint. Outre les aspects concrets de la vie domestique, le détachement en France implique une distanciation de la cellule familiale comme système normatif. On peut en effet supposer d'emblée un moindre contrôle social exercé par l'entourage familial (de l'émigrante et de son conjoint) ainsi qu'un affaiblissement de sa fonction d'intermédiation conjugale.

²⁸ Le « confiage » consiste pour un parent à confier son enfant à un membre de la famille (oncle, grand-parent, etc.) qui prendra en charge son éducation.

Dans le contexte du pays d'origine, la proximité géographique de la parentèle vient soutenir sa fonction traditionnelle d'arbitrage auprès des conjoints, notamment en cas de conflit (Quiquerez-Finkel, 1992). Si son intervention dans la vie conjugale est aussi fonction des attentes exprimées (et/ou imposées) par les partenaires et de leurs caractéristiques sociales (nous l'avons abordé avec, notamment, le poids de la résidence, urbaine ou rurale, et du degré d'instruction), la place de la famille parmi les interlocuteurs de ces derniers apparaît centrale. Cette présence familiale a pu être soulignée sur notre terrain d'enquête par les enquêtées rencontrées. Interrogée en clôture d'entretien sur les aspects quotidiens de son pays d'origine qu'elle affectionne en particulier, Adèle (38 ans, Congo Brazzaville) répond :

« C'est le soutien... comment on te porte alors que... que ça soit même dans le couple, que ça soit même dans la société, la manière dont tu vis la chose mais tu te sens vraiment accompagné. Ya cette... je sais pas, c'est comme si tu étais dans une petite bulle comme ça, tu es sur-protégé mais alors que, ici, les gens sont un peu... ça se retrouve même dans les couples hein, ils sont... ils sont assez distants, ils sont pas... forcément toujours dans l'écoute, et pas assez famille. »

Dans l'entretien, Adèle poursuit et illustre son propos en décrivant le rapport de son ex-mari, Français descendant d'immigrés d'Europe du Sud, à sa famille et le détachement qu'elle avait constaté de sa part (et qui l'avait « beaucoup choquée ») face à l'opposition des parents de ce dernier à l'union mixte qu'ils formaient alors.

Abordant la manière dont les années passées en France ont pu affecter sa conception du couple, Fanny (47 ans, Guinée Conakry), elle, dit :

« Ici, on voit ici des couples français tout ça, dans le contexte d'ici, les couples il font... c'est un vrai couple quoi, ils font des choses ensemble... alors que les couples en Afrique, si y a un problème A B, là-bas, c'est A B C D, c'est toute la famille. »

De même, revenant plus concrètement sur les problèmes qu'elle a rencontrés dans son couple à son arrivée, face à un conjoint qui s'alcoolisait, Claudine (51 ans, Centrafrique) confie qu'il aurait été sûrement plus aisé pour elle de dénouer la situation et de parler à ce dernier dans le contexte du pays d'origine :

« (...) Avec mon ex par exemple si c'était le problème d'alcool tout ça mais ça va se régler en famille là c'est... je vais pas me... je vais pas être la seule à... voilà. (...) Tu es seule quoi, voilà. Je suis seule à lui dire, à me battre (...) Tandis que si

c'est au pays, c'est la famille va, va s'y mettre, de mon côté, de son côté, ils vont fixer une journée où ils vont en parler de ça en clair, ils vont mettre les choses en place. »

Loin d'être sans effets ambivalents sur les principales concernées, en étant tantôt exprimé comme un appui tantôt comme un frein à l'exercice d'une pleine autonomie (en particulier s'il s'agit de la belle-famille, nous serons amenés à y revenir dans le prochain chapitre), la cellule familiale constitue un acteur de proximité disposant d'une légitimité dans l'intervention au sein de la vie matrimoniale. Incarnant les normes du groupe d'appartenance (social, culturel, ethnique, religieux), elle forme un interlocuteur privilégié pour les conjoints, notamment dans le cadre de la résolution des conflits. De ce point de vue, la situation migratoire se traduit également en termes de détachement d'un cadre de références remettant alors en question les modalités de régulation de la vie conjugale et par là, la définition même de l'espace conjugal.

Les incidences sur l'organisation de la vie privée de l'absence de l'entourage familial en France, d'ordre à la fois matériel et symbolique, apparaissent notables. Au vu des éléments décrits, on assiste à un certain effacement des « supports » quotidiens dont disposent les émigrantes, spécialement lors des premiers temps qui suivent leur arrivée et cela, quel que soit le type de configuration migratoire considérée. Avec la notion de « support », Danilo Martuccelli propose de réfléchir aux différentes manières dont l'individu s'ancre dans le monde social et s'y retrouve, dans un contexte occidental contemporain où il est de moins en moins défini par une entité sociale extérieure. Pour reprendre une formulation dont use le sociologue, comment l'individu « se tient-il » face au monde ? Dans la perspective de l'auteur, les supports auxquels il est alors susceptible de se raccrocher sont très divers.

« La notion de support vise [donc] à saisir cet ensemble hétérogène d'éléments, réels ou imaginaires, tissés au travers des liens avec les autres ou avec soi-même, passant par un investissement différentiel des situations et des pratiques, grâce auxquels l'individu se tient, parce qu'il est tenu, et est tenu, parce qu'il se tient, au sein de la vie sociale. » (Martuccelli, 2002, p. 78)

Si l'on considère que l'entourage familial des femmes enquêtées renvoie à la fois à une structure (dans l'ancrage de la grande famille), à un appui accessible (dans les tâches du quotidien et/ou dans la relation avec le conjoint) et, plus largement, à un référent normatif (par son incarnation d'un ensemble de normes et de valeurs), celui-ci prend les formes d'un support dont disposaient

les émigrantes avant leur départ. À l'arrivée, se pose la question du redéploiement des parcours intimes à distance de systèmes de normes familiaux et des acteurs qui leur donnaient sens.

Parallèlement à la coupure susceptible d'être individuellement éprouvée lors de l'expérience migratoire, ce sont les conjoints qui se trouvent livrés à eux-mêmes en France, pour reprendre la formulation utilisée par une enquêtée. Tenus de se constituer à distance d'un système de références au sein duquel ils étaient insérés, ils sont poussés en France, bon gré mal gré, vers une redéfinition de leur espace conjugal. Celle-ci sous-entend ainsi une remise en jeu de la forme du couple alors individualisé (et en cela, matérialisé) mais aussi (et surtout) de la nature du lien conjugal tissé.

B. ... à la réécriture du contenu de la relation conjugale

Si bien sûr à leur arrivée en France les émigrantes peuvent trouver des proches déjà installés, leur permettant d'amortir quelque peu l'effet de coupure du départ, celles qui s'installent en couple expérimentent les modalités d'une vie conjugale individualisée. Par la distanciation de la famille (élargie), par le partage d'un logement commun et par l'appauvrissement du réseau social (en tout cas pour l'émigrant(e) à peine installé(e)), les conjoints se trouvent en France en situation de « face-à-face » (Barou, 1996, p. 21) ou, dit encore autrement, de « tête-à-tête » (Nicollet, 1992, p. 130). Cette situation, en resserrant la vie quotidienne autour du noyau conjugal, crée les conditions de la formation d'une intimité.

L'intimité conjugale peut être appréhendée comme le résultat de l'autonomisation du couple de la famille ayant elle-même succédé à un « repli » des individus de la communauté vers la famille (Kellerhals et *al.*, 1982, p. 29). Au sein de l'ensemble familial, se dégage ainsi l'espace conjugal comme un lieu relativement clos où des échanges privilégiés prennent forme.

Racontant les premiers mois après leur immigration en France, les enquêtées arrivées en étant en couple dépeignent les contours d'une vie domestique et sociale réduite aux seuls conjoints. C'est le cas de Cécile (47 ans, Cameroun) qui, après avoir cohabité trois années au Cameroun avec son ex-mari (Français originaire de l'Europe du Sud), était venue le rejoindre en France au milieu des années 1990 :

« ... Quand on était mariés, on était au Cameroun, c'était, bon... y a des choses qu'on faisait à deux, les choses qu'on faisait... parce que nous dans... moi dans ma famille, en tout cas je vois dans notre culture, notre éducation, les hommes et les femmes sont pas obligés d'être ensemble tout le temps. Donc même si je savais que lui... à la télé on voyait que les... c'est pas péjoratif hein mais c'est juste pour dire comment on disait les Blancs... ils étaient toujours... la femme, l'homme, les enfants, la famille, nous c'était pas ça. Les femmes avaient leur moment... par exemple... les tontines, comme ça au moins une fois par semaine ou par mois, elles peuvent... elles sortent entre femmes [appuyé], elles vont rigoler, elles rentrent à point d'heure mais ça les... voilà ! Elles sont pas toujours avec le mari, elles vont faire leurs courses toutes seules... (...) Voilà, on est mariés, on a des enfants, on a des trucs à décider... ensemble, on n'est pas obligés d'être collé l'un sur l'autre. »

Dans le cas de Cécile, le face-à-face trouvé en France apparaît d'autant plus vif que son logement conjugal au Cameroun se situait à seulement quelques pas de sa maison familiale (lui permettant des allées et venues très fréquentes, au gré de ses envies et des nécessités) et qu'une fois arrivée en France, son ex-mari a cherché à limiter les liens amicaux qu'elle a tenté de créer. Agathe (52 ans, Congo Brazzaville) avait également déjà connu une cohabitation (de deux ans) avec son mari avant son immigration en France en 1991. Partis à deux du Congo pour venir étudier en France, elle revient sur les premiers temps après la migration :

« Moi ça... m'a... un peu perturbée parce que à Brazza, même si on était ensemble, mais on pouvait ne pas être ensemble, ça veut dire que y avait toujours... on avait nos habitudes, on avait nos amis et donc on sortait quand ... mais c'était pas... Alors que là, ici, on était 24h sur 24 ensemble. Que nous deux. Il ne connaissait personne d'autre que moi, moi je connaissais personne d'autre que lui. Euh là ça... ouais ça... ça devient pesant à un moment donné. »

Si Agathe poursuit en disant que ces premiers temps à deux ont permis à elle et son conjoint de s'épauler dans les difficultés rencontrées à l'arrivée, elle souligne que cela a été pour elle une source d'enfermement. Contrairement à Cécile et à Agathe, Khady (54 ans, Sénégal), elle, découvre en France la cohabitation conjugale. Après avoir poursuivi ses études jusqu'en master dans un pays d'Europe de l'Est, elle part en France rejoindre en 1991 son mari (dont elle a par la suite divorcé), avec qui elle entretenait une relation à distance depuis six ans. Son témoignage fait particulièrement ressortir l'enjeu de la création d'une intimité conjugale (terme d'« intimité » que l'enquêtée mobilise elle-même) introduit par l'installation en France.

« Est-ce que les années passées en France, vous trouvez qu'elles ont changé votre façon de voir le couple ? Au fil des années, est-ce que vous trouvez que vous avez beaucoup changé, vous, dans votre vision... ? Mais c'est sûr ! Parce que j'ai connu le couple ici, déjà. C'est sûr que si c'était au Sénégal, peut-être... parce que au Sénégal peut-être le fait que y a du monde et tout ça, peut-être je me demande même si les gens se connaissent réellement dans le couple. Y a toujours du monde. Est-ce que le couple s'assoit et discute normalement, mieux se connaître... je sais même pas. Parce que c'est... dans ce contexte-là [en France], tu es seule avec ton mari que tu... tu le connais mieux en fait ici, tu le connais mieux. Parce que là-bas il va sortir chez les copains, la femme va avoir ses copines, chaque week-end on est voilà en groupe, ou un truc... y a pas d'intimité à part voilà, tu, vous couchez le soir, vous vous réveillez, chacun part, après, est-ce que on passe un moment intime [appuyé] où on discute réellement, on apprend à se connaître ? Peut-être pas trop. Mais ici, je te jure, tu connais mieux mieux mieux la personne hein parce que 24 heures ensemble, vous êtes là, vous finissez, surtout bon tu reviens, y a autre chose à faire dans la maison. C'est là que tu connais réellement, là, tu vois la façon du couple [elle rit]. »

À partir de ses expériences d'une vie commune en pays d'immigration (parmi lesquelles la relation à son arrivée en France, laquelle a duré près de quinze ans), Khady exprime la découverte que constitue, à distance du pays d'origine, la vie quotidienne aux côtés du conjoint et la matérialisation même du couple (comme entité indépendante) qu'elle produit.

Qu'une cohabitation ait déjà eu lieu ou non dans le pays d'origine, la vie à deux en contexte français constitue une étape nouvelle. S'opère ainsi un resserrement des cercles de sociabilité autour des conjoints pouvant du reste être vécu comme un étouffement exprimé par les principales concernées. Au sein de cette « bulle » conjugale, les conjoints sont amenés à coexister et à expérimenter une « conjugalité nouvelle » (Nicollet, 1992, p. 237 ; Poiret, 1996, p. 92). En effet, disposant de moins d'appuis et de soupapes à l'extérieur de l'espace conjugal, par la distanciation de la parentèle notamment, les émigrantes et leurs conjoints sont poussés à ré-envisager les modalités de leur quotidien, en particulier à l'intérieur de l'espace domestique, nous y reviendrons dans le prochain chapitre. Mais au-delà des réajustements attendus lors des premiers temps après l'arrivée, c'est plus profondément la nature même du lien conjugal qui se voit mise en question. Avec une redistribution des places et des rôles au sein d'un espace conjugal rendu plus palpable en France, se rejoue le « contenu » (Barou, 2002 [1991]) de la relation nouée entre les conjoints. En empruntant le terme à Jacques Barou qui l'utilise pour décrire les différents types de comportement régissant les relations de parenté au sein des

sociétés d'Afrique de l'Ouest (rapports d'autorité, affectueux ou ludiques), nous souhaitons ici souligner l'impact des changements induits par la migration sur le lien conjugal et la réélaboration du rapport entre les conjoints que cela entraîne.

Dans une situation de face-à-face conjugal en France propice à l'approfondissement d'une interconnaissance, se dessine donc l'enjeu de la formation d'une intimité et se pose également la question des formes que prend celle-ci. Si nous continuons à chercher à éclaircir les contours de l'intimité conjugale, la définition donnée par Georg Simmel indique que ce qui vient caractériser l'intimité est la clôture du groupe constitué vis-à-vis des individus n'y participant pas ou, dit autrement, le lien d'exclusivité qui vient précisément définir le type de relation du groupe établi.

« Il est vrai que toute relation est un mélange entre des ingrédients que ses vecteurs ne mettent que dans celle-ci et pas dans d'autres, avec d'autres ingrédients qui ne sont pas particulièrement propres à cette relation, mais que l'individu partage aussi avec d'autres personnes, de la même manière ou d'une manière semblable. Mais dès que le premier aspect, la face interne de la relation, est ressenti comme son aspect essentiel, dès que sa structure affective met l'accent sur ce que chacun ne donne ou ne montre qu'à une seule personne et à personne d'autre - alors on a cette tonalité particulière que l'on nomme intimité. » (Simmel, 1999 [1908], p. 115-116)

Dès lors, une interrogation se forme autour de la mesure de la mise en commun exclusive entre les conjoints et de l'intensité de l'intimité alors instaurée. Ainsi, l'exercice d'une intimité au sein de la dyade conjugale suppose une élaboration, de la part de ses membres, des règles et des échanges qui la constituent. C'est précisément cette élaboration et les arbitrages dont elle fait l'objet en contexte migratoire qui nous intéressent ici.



Le rapport au couple - à partir de quel moment une relation devient-elle une relation de couple ? Quelle forme celui-ci doit-il prendre ? - exprimé par les femmes que nous avons rencontrées a suscité un certain nombre de questionnements. D'abord, a été relevé le caractère non anodin de la notion de « couple ». Les personnes interrogées ont dû identifier les périodes où elles étaient engagées dans une relation de couple, notamment au moment de la migration en France, et ont alors fait un tri dans les relations rapportées. Différents éléments sont apparus

peser dans le tri opéré comme la formalisation dont a fait l'objet la relation considérée (sanction familiale, cohabitation ou mariage) et la réciprocité de l'engagement des deux conjoints. Selon le sérieux attribué *a posteriori* à la relation vécue, le curseur a été différemment placé, allant du flirt à la relation de couple ou, du moins, à la relation « qui a compté » pour reprendre une terminologie mobilisée auprès des enquêtées lors des entretiens. L'étude des parcours amoureux et conjugaux ne peut ainsi se faire sans les subjectivités des principales concernées. Le type d'union déjà expérimenté (mariage(s) ou non ?) par ces femmes et les déceptions amoureuses constituant leur héritage conjugal viennent (re)modeler, au cours du temps, leur conception de la vie conjugale et les attentes formulées à son égard.

Mais, ce sont aussi les normes familiales et matrimoniales dans les sociétés d'origine qui façonnent ce rapport au couple. À cet égard, nous avons pu voir comment les structures de parenté n'y autorisent pas le déploiement d'un espace conjugal comme entité indépendante, mettant alors à l'épreuve la notion de couple en la faisant apparaître comme un concept « dérivé » des contextes européens (Bhargava, 2013)²⁹. Car si la vie conjugale des émigrantes ne démarre pas en France, elle y trouve d'autres résonances, notamment par le resserrement de leur espace privé au duo conjugal, dans un cadre normatif où le couple est enjoint à se définir par lui-même.

Dans cet appel à une élaboration conjugale, les identités de genre forment un élément déterminant en contribuant fortement à modeler les places et les statuts détenus par chacun(e) dans (et en dehors de) l'espace conjugal. Exposées à des redéfinitions en contexte migratoire français, elles constituent l'enjeu majeur des dynamiques observées.

²⁹ « Dire d'une chose qu'elle est dérivée, c'est affirmer que sa source réelle repose ailleurs que là où cette chose est actuellement située, faite ou utilisée. [...]. La structure conceptuelle de ces entités est généralement décalée par rapport aux nouveaux contextes dans lesquels elles sont élaborées. » (Bhargava, 2013, p. 60).

Chapitre IV. Les identités de genre, cœur des enjeux de l'élaboration conjugale

Dès son commencement, notre enquête de terrain a fait ressortir la prégnance des places de sexe dans le questionnement sur le lien conjugal en migration qui est le nôtre. Tandis que les entretiens collectifs ont particulièrement fait émerger les places statutaires qui sont associées aux femmes et aux hommes dans les diverses sociétés d'origine¹, les entretiens individuels ont davantage fait entrer dans les processus de socialisation contribuant précisément à asseoir les femmes aux places qui leur sont destinées.

Socialisées dans le pays d'origine à des places de sexe définies et étant notamment caractérisées par l'octroi d'un statut de chef de famille aux hommes, les émigrantes se heurtent en France à la question de l'adéquation des normes et pratiques du pays d'origine avec les cadres quotidiens du pays d'arrivée. Interpellés par des épisodes du quotidien - Qui prépare le dîner ? Qui aide à la garde de l'enfant ? Qui solliciter en cas de crise conjugale ? - les émigrantes (et avec elles, leurs conjoints) sont mis face à une forme de fragilité dans la définition de leurs places. Cela ne s'effectue pas sans frictions et les mises en question observées apparaissent aussi bien au niveau des activités occupées au sein du foyer que du statut dont les partenaires jouissent dans l'espace conjugal et familial. En nous penchant sur l'organisation de l'espace domestique et sur la résolution des conflits conjugaux, nous en constaterons les manifestations.

Nous verrons ainsi que les rôles de sexe associés aux un(e)s et aux autres sont mis à mal dans le contexte de la société d'immigration où la déstabilisation des identités de genre observée vient directement affecter les modes de fonctionnement de la vie conjugale. Par identités de genre, nous entendons l'ensemble des comportements associés à l'appartenance de sexe auxquels l'individu s'identifie (ou non), renvoyant plus largement aux rôles sociaux qui en découlent au sein d'une société donnée (ces derniers étant ainsi amenés à varier)². L'identité de

¹ Nous allons y revenir dans les prochaines pages.

² « La première dimension de la socialisation de genre est l'apprentissage par les garçons et les filles de "rôles de sexe" différents. Ces rôles peuvent consister dans certains gestes [...] Les rôles de sexe renvoient aussi à des manières de sentir ou d'exprimer les émotions [...]. Mais, plus profondément, c'est toute une identité de genre que développent les enfants durant leur socialisation : la majorité d'entre eux *s'identifient* [l'italique a été ajouté] rapidement à l'un ou l'autre sexe, apprennent à utiliser le "bon" genre grammatical pour parler d'eux-mêmes, et à se comporter différemment selon le sexe des personnes présentes. » (Bereni et al., 2008, p. 78). La notion d'« identité de genre » émerge dans les années 1960-1970 dans la littérature anglophone, l'origine de l'expression (*gender identity*) est attribuée au psychanalyste américain Robert Stoller.

genre, socialement prescrite, n'en est pas moins « mise au travail » au cours des parcours, au gré des interactions sociales quotidiennes et des milieux socioculturels fréquentés.

1. La force des places et des statuts hérités

Dans l'examen des parcours des émigrantes depuis leurs pays de départ, l'entourage familial et l'éducation reçue pendant l'enfance ont attiré notre attention. Au-delà de la diversité des milieux socioéconomiques d'origine et des transmissions religieuses, est apparu le poids des apprentissages de rôles de sexe distincts. Opérant dans le cadre du foyer domestique dans lequel les émigrantes ont grandi au milieu de leur fratrie, ces rôles de sexe sont aussi appelés à être mobilisés dans l'appréhension de leurs relations conjugales et dans l'actualisation de celles-ci.

A. Une socialisation familiale genrée

Le constat d'un modelage des rôles sociaux par le sexe et la place forte de la famille dans l'apprentissage des rôles de sexe n'est plus à faire. Dès son plus jeune âge, le jeune enfant se voit indiqué ce qui « fait » un garçon ou ce qui « fait » une fille et, selon son sexe, est appelé à s'y identifier et, à s'y conformer. La façon dont les parents sont susceptibles de construire les rôles de sexe de leurs enfants peut revêtir trois modes : en incarnant chacun un rôle à suivre ; en se comportant différemment vis-à-vis des garçons ou des filles ; en proposant à leurs enfants un environnement matériel différent selon le sexe qui leur est assigné (Bergonnier-Dupuy, 1999, cité par Bereni et *al.*, 2008, p. 87). Nous reviendrons sur les deux premiers modes en particulier.

Qu'il s'agisse de la société française ou plus particulièrement, en son sein, des familles immigrées, une socialisation de genre au sein de l'espace familial a été décrite dans de nombreux travaux³, avec une transmission genrée à intensité variable selon les milieux sociaux et les domaines de la vie sociale considérés. Concernant les familles d'origine subsaharienne, il apparaît d'emblée une différenciation forte entre les sexes. Si les écrits relèvent une égale préoccupation des parents vis-à-vis de la scolarité des enfants (Timera, 1999 ; Collet & Santelli, 2012a), filles ou garçons, il en va autrement quant aux places attendues à la maison.

³ Voir notamment : Baudelot & Establet, 2007 ; Octobre, 2010 ; Dafflon Nouvelle, 2006 et, s'agissant des familles immigrées (maghrébines en particulier) : Collet & Santelli, 2012a.

Conformément aux rôles de sexe traditionnels valorisant l'investissement féminin au sein de l'espace privé, les filles sont invitées dès leur plus jeune âge à seconder leurs mères dans les tâches domestiques (Segalen, Aouici & Gallou, 2011 ; Timera, 1999)⁴. Dans le cadre des contextes d'émigration, la plupart des enquêtées ont rapporté la forte sollicitation dont elles ont fait l'objet, de la part de leur mère en particulier (ou d'un membre féminin de la famille), au sein de leur fratrie, notamment s'agissant de la préparation des repas. C'est le cas de Cécile (47 ans, Cameroun) qui raconte :

*« Après moi quand j'ai pris le relais entre 16 et 17 ans, donc j'ai suivi... bon maman était à la retraite hein, c'est moi qui ai pris la rêne de la maison et... **Alors que vous êtes la deuxième, votre aînée... ? Mon aînée est handicapée, j'ai trois garçons entre elle et moi, et moi j'arrive en 5^{ème} position mais c'est moi qui avais pris les rênes. Et pourquoi c'est pas un de vos grand-frères ?** Mais parce que mes grand-frères euh malheureusement ils se sont toujours laissé vivre parce que les garçons, on a pas eu... euh ça je dis d'habitude, c'est les, c'est les garçons qu'on essaie de former pour être chef de famille. Mais... dans ma famille c'est plus, le contraire. On a eu la même éducation mais c'était pas dire... la même façon. Une fille devait savoir réagir euh, vite. Par exemple, on arrivait, on arrivait à la maison, on sort à l'école, midi, y a pas à manger, la grand-mère n'est pas là, il fallait que la fille sache regarder l'heure, si je fais cuire du riz ou des pâtes combien de temps ça fait, est-ce que c'est le temps de man... est-ce que j'aurai le temps de manger et repartir sans arriver en retard. Alors que le garçon lui il arrive, il n'y a pas, il va demander l'argent au grand-père, on va pas lui crier après. Si moi j'arrive à midi et qu'y a rien à manger, la grand-mère au champ, je vois le grand-père pour qu'il donne l'argent pour que j'achète un sandwich, il va donner mais le soir je vais me faire tabasser ! Parce qu'y avait du riz, y avait des patates, y avait du manioc, ça mettait le temps à cuire, j'ai... on a...la vingtaine [de minutes], on a une heure, ça se cuit en 15 minutes, voilà. Et du coup... machinalement euh, quand il a fallu prendre le relais derrière la maman, c'était moi. »*

De même, Solange (49 ans, Cameroun), aînée des filles et deuxième de sa fratrie, raconte comment elle et ses sœurs étaient chargées de faire à manger à leurs frères :

« (...) Moi je vois mes frères quand ils sont venus ici [en France] ils savaient pas cuire un œuf. Parce que c'est les filles [appuyé], nous les filles, qui leur faisons une omelette si on voulait une omelette. »

⁴ Il est intéressant de noter qu'une enquête menée en région parisienne auprès de jeunes adolescents (en CM2 et au collège), scolarisés dans des classes majoritairement composées d'enfants de migrants, a mis en évidence une participation domestique forte des enfants – des deux sexes – au sein des familles subsahariennes, en particulier lorsqu'elles sont de milieu populaire (parents ouvriers ou employés) et nombreuses, en comparaison des autres familles (Tichit, 2016).

Outre le sexe, occuper un statut d'aînée renforce encore les attentes formulées vis-à-vis des jeunes filles dans le fonctionnement quotidien du foyer, rappelant la place singulière des aîné(e)s dans l'univers familial au sein des familles immigrées et des familles de milieux populaires (Moguéro & Santelli, 2012 ; Moguéro et al., 2014). Comme Cécile, Margot (33 ans, Gabon) évoque sa place d'aînée dans la famille :

« Quatre filles, deux garçons, donc moi je suis la deuxième, j'ai un frère aîné. (...) Comme je suis la première fille, donc je suis censée seconder la maman voilà hein et euh j'ai toujours fait ça depuis... petite en fait. Donc, même si j'ai un frère aîné, on a trois ans d'écart, donc mon père avait des responsabilités, ce qui fait que on avait souvent des invités à la maison. Donc on avait souvent des réceptions, ce qui fait que ma mère organisait toujours des repas et j'ai toujours aidé. »

La place de fille aînée dans l'ensemble de la fratrie s'accompagne ainsi de fonctions à remplir dans l'enceinte domestique et vis-à-vis des autres membres familiaux, constituant par là un rôle de substitution à la mère. Au sein de notre échantillon, on compte quelques enquêtées qui soulignent avoir reçu une éducation où filles comme garçons étaient enjoins à s'impliquer dans les tâches domestiques, dans le cadre de familles se caractérisant notamment par un père qui a été amené à voyager à l'étranger (sur le continent africain mais aussi au-delà : en France ou au Japon) dans le cadre de postes à responsabilité, laissant supposer un élargissement du répertoire des normes familiales. Toutefois, parmi ces quelques cas relevés, persiste un sur-investissement féminin, comme l'exprime Margot :

« Mon père savait le faire [cuisiner], je sais qu'il sait le faire, même si dans la culture c'est anormal, en ayant autant de filles, de faire à manger. (...) Il peut le faire et ma mère elle nous a tous éduqués comme ça, les garçons comme filles doivent savoir faire, même si en pratique on demandait plus aux filles de faire la cuisine et le ménage mais mes frères savent faire à manger, savent faire le ménage en fait »

Allant d'une absence d'activité domestique de la part des garçons dans la fratrie à une aide apportée par ces derniers, une différenciation des places de sexe apparaît de manière nette dans les parcours de socialisation familiale. Les rôles de sexe attenants, notamment dans l'espace privé, sont progressivement construits par les attentes différenciées formulées à l'égard des filles et des garçons mais aussi du modèle parental lui-même renvoyé. « Est féminin ce que font habituellement les femmes, est masculin ce que font habituellement les hommes » (Duru-Bellat,

2017, p. 24) et l'entourage familial et spécialement les parents constituent un support d'apprentissage tout indiqué.

Là aussi, dans les quelques cas où les enquêtées rapportent une activité domestique du père, celle-ci prend une forme ponctuelle et extra-ordinaire (dans la mesure où elle survient en l'absence de la mère et/ou des filles). Par exemple, Gabrielle (56 ans, RDC) raconte :

« Mon père cuisinait ! Mais ma mère... moi mon père cuisinait parce que ma mère était infirmière et quand on était petits, que maman était de garde parce qu'elle faisait des gardes et qu'on était avec papa, on était petits, c'est papa qui s'faisait à manger. Mais, n'empêche que ma maman nous a toujours répété que la cuisine c'était pas la place de l'homme. »

Les témoignages, peu nombreux, attestant d'une participation minimale du père dans la vie de la maison sont ceux d'enquêtées issues de catégories sociales relativement favorisées et dont les deux parents exerçaient une activité professionnelle. En dépit d'un personnel domestique déchargeant les membres familiaux des tâches ménagères et d'un sens de la débrouille mis en avant dans la transmission familiale indépendamment du sexe (avec une référence aux voyages - du père notamment - rappelant la nécessité d'une autonomie et d'une adaptation aux contextes), une différenciation des sexes a également cours avec des tâches domestiques incombant prioritairement aux femmes. En cela, la socialisation de genre apparaît traverser l'ensemble des couches sociales.

Prenant appui sur des normes culturelles associant le féminin à l'entretien et au soin du foyer et valorisant les « compétences » sociales qui leur sont alors rattachées (organisation de la vie domestique, maternité, soin aux enfants), l'espace familial modèle les « justes » places de chacun(e). Dans l'ensemble des parcours de socialisation primaire recueillis, on relève les fortes attentes existant à l'égard des filles en matière domestique où, nous l'avons vu, il est question de seconder la mère, qu'il s'agisse de la préparation des repas ou du soin à apporter aux cadets. Cet apprentissage féminin du « savoir gérer » dès le plus jeune âge participe de l'ancrage de **conceptions statutaires** de la place et du rôle des un(e)s et des autres dans la famille et en-dehors. Si cette transmission genrée dans l'espace familial ajuste la place des filles vis-à-vis des membres de leur fratrie, elle contribue aussi à préparer leur positionnement dans leurs rapports conjugaux à venir.

B. Des rapports femmes-hommes prescrits

Lors du premier entretien collectif réalisé dans le cadre de la thèse, un aspect des propos tenus par les cinq enquêtées rassemblées est apparu frappant : la description de places féminines et masculines définies en amont dans le couple. Originaires du Togo, de Centrafrique, du Sénégal et du Congo Brazzaville, elles ont exprimé en effet à cette occasion des conceptions statutaires des places de sexe. Si elles ont abordé ensuite les arrangements pratiques pouvant avoir cours dans leurs vies de couple, - nous ne manquerons pas d'y revenir (chapitre V, notamment) - elles ont mis en évidence un statut masculin doté d'une autorité avec laquelle les femmes sont appelées à composer. C'est précisément autour de cette place statutaire occupée par les hommes, en tant que « chefs de famille », et de celle des femmes en vis-à-vis, que se cristallisent les mises en jeu observées en contexte migratoire français.

Les entretiens biographiques menés ont également été le lieu d'expression d'une asymétrie des places de sexe héritées des sociétés d'émigration. Là encore, la famille constitue un agent puissant de (re)production de comportements genrés en prescrivant le « juste » comportement des femmes en tant que conjointes. Revenant sur différentes périodes de leurs parcours, plusieurs enquêtées ont fait part de prescriptions familiales en matière conjugale, formulées par leur mère ou encore par leur père. C'est le cas de Marie (53 ans, Togo) qui, abordant l'éducation de ses parents, dit :

« Ma mère m'a toujours dit "C'est l'homme qui commande. Quelle que soit sa place, quel que soit son... son statut, c'est l'homme le maître de la maison. On doit obéir." Donc, mes parents, jamais, se chamaillaient devant nous. Jamais. Et... c'est la discrétion totale. Et la politesse, le respect ! »

Plus loin dans l'entretien, lorsque Marie évoque les difficultés rencontrées dans son couple quelques temps après avoir rejoint son conjoint en France, elle raconte :

« Je pleurais tout le temps, j'appelais ma maman hein. Elle était en vie en ce moment-là ! Paix à son âme là où elle est. Mais... je pleurais tout le temps, elle me disait "oui mais ma fille, tu sais que c'est la femme qui doit obéir, tu sais que, oui en Afrique la femme est soumise", je dis "oui ! Mais tu sais pas ce qu'il me fait... ! Il me...". Elle donnait tout le temps raison à mon mari. Pour que... [appuyé] mon mariage puisse survivre. C'est ça, une maman. Toujours raison à mon mari ! Mais après elle me disait "oui... c'est pour c'est pour ton bien, je veux pas que tu aies des problèmes là-bas parce qu'on est à des milliers de kilomètres, on a personne et...". »

Adèle (38 ans, Congo Brazzaville), elle, revient sur l'échec de son mariage et sur les fortes réticences qu'avait eues son père à l'égard de cette union, principalement car celle-ci était mixte. Engagée au moment de l'enquête dans une nouvelle relation, cette fois avec un homme d'origine congolaise comme elle, elle confie préférer recevoir l'aval de son père, espérant que son approbation prédise une meilleure issue à sa relation que celle connue pour son union précédente :

« (...) Quand moi j'ai divorcé il [père d'Adèle] m'a dit "Tu sais ton histoire-là, quand tu disais que tu t'es mariée et tout machin, je t'ai vue, je t'avais dit ça ne... ça va pas aller jusqu'à la fin". Mon père me connaît [un peu appuyé]. Et justement comme j'ai déjà fait une erreur une fois, je veux pas la refaire une deuxième fois. Je préfère là discuter avec lui, avoir son point de vue, avec les éléments que j'ai sur cette personne, de lui dire "Voilà, je suis avec quelqu'un, il est comme ça, il est comme ça, il est comme ça". Lui me connaît depuis que je suis née, il saura si c'est vraiment que quelque chose euh de bien [appuyé] pour moi ou que je dois faire attention, ou je dois réajuster certaines choses parce que il me dit toujours "Tu as un caractère comme un homme, c'est pas bon pour une femme. Il faut des fois laisser couler un peu, ouvre un peu les, les, les verrous parce que toi tu les visses un peu et c'est pas bon pour une femme". Et mon père il le sait et c'est par rapport à ça, j'ai besoin de ce côté-là, 'c'que j'ai déjà, je me suis vautrée une fois, j'ai dit "non là ça suffit, la deuxième fois je... non !" (...) »

Si on ne peut supposer une pleine application des prescriptions comportementales formulées par l'entourage familial (les femmes concernées disposant de marges de réajustement par leur adhésion à d'autres normes et valeurs et/ou par leur personnalité), celles-ci prennent toutefois la forme de « rappels » fortement susceptibles de modeler les comportements conjugaux des émigrantes, dans les interactions construites avec le conjoint. Ces nombreuses prescriptions familiales indiquant ce qui fait l'attitude d'un homme et ce qui fait l'attitude d'une femme témoignent d'une fixation des rôles de sexe qui limite l'élaboration de la relation conjugale par les conjoints. Examinant les pratiques amoureuses contemporaines des nouvelles générations en Afrique subsaharienne, la socio-anthropologue Françoise Grange Omokaro pointe les ambivalences caractérisant la vie conjugale des jeunes femmes, entre autonomisation et reproduction des places de sexe (notamment avec l'entrée dans le mariage lors duquel les femmes sont appelées à rentrer dans le rang). Abordant en particulier les parcours de jeunesse à Bamako, l'auteure souligne la force des injonctions sociales ayant trait aux places de sexe.

« Les attentes que les jeunes femmes mettent dans l'union romantique en termes de partage des sentiments, de confiance et de fidélité demeurent en décalage avec les normes sociales qui continuent de signifier les positionnements genrés des hommes et des femmes dans les relations conjugales : "Ne montre pas tes sentiments", "cache ta supériorité", "respecte mais ne fais pas confiance" ». (Grange Omokaro, 2014, p. 164)

Si la diffusion d'injonctions comportementales genrées, notamment dans la sphère privée, est loin d'être propre aux sociétés subsahariennes de départ (elles ne sont pas moins présentes en contexte français !), elle y résonne en écho à des conceptions singulièrement statutaires constitutives des normes de genre. Par conceptions statutaires, nous entendons des modes de penser les rôles sociaux en fonction du statut adossé au sexe de la personne, statut qui se voit socialement (et/ou légalement) légitimé. Les témoignages recueillis auprès des femmes enquêtées renvoient à l'existence de « statuts prescrits », pour reprendre la démographe Thérèse Locoh (1996, p. 462, qui, dans sa description des dynamiques de genre au sein des sociétés subsahariennes, emprunte elle-même l'expression à la socio-démographe Christine Tichit), s'articulant autour de celui de l'homme chef de famille, *breadwinner* et détenteur d'une autorité légitime. Légitime car s'appuyant notamment sur la place conférée aux hommes dans les structures familiales et dans les pratiques coutumières (c'est particulièrement vrai concernant les familles patrilinéaires mais aussi au sein des familles matrilineaires où l'oncle utérin joue un rôle-clé aux côtés de sa sœur) et s'appuyant également sur le droit puisque le statut de « chef de famille » (ou de « chef du ménage »), attribué au mari, reste valide dans plusieurs codes de la famille contemporains⁵. Qu'il s'agisse d'autorité parentale, du droit de propriété ou d'héritage, lorsqu'une prééminence est accordée à l'un des sexes, elle l'est majoritairement en direction du sexe masculin (Coquery-Vidrovitch, 2013 ; Nguebou Toukam, 2003 ; Hesselting & Locoh, 1997)⁶. Et en rapport avec le « statut des hommes » (Locoh, 1996, p. 449), se situe un statut féminin qui, s'il n'est pas sans pouvoir(s), est enjoint à faire avec une position masculine dominante. L'asymétrie des places de sexe observée se manifeste ainsi par des rôles de sexe formulés en défaveur des femmes. Des indicateurs tels que l'âge au premier mariage ou la pratique polygamique sont autant de signaux des dissymétries de sexe à l'œuvre.

⁵ C'est le cas au Cameroun (article 213, Code de la famille, actualisé en 1981), au Sénégal (article 152, Code de la famille, adopté en 1972) ou en RDC (article 444, actualisé en 2017).

Une partie des textes de loi est disponible ici : <http://jafbase.fr/afrique>

⁶ Soulignons ici qu'au sein des sociétés d'Afrique subsaharienne, les pratiques familiales sont à appréhender en rapport à la fois à des normes coutumières et à des normes juridiques relatives aux codes civils, les secondes se voyant du reste concurrencées par les premières. Sur les tensions entre lois coutumières et lois civiles dans le domaine de la famille, voir notamment Barou, 2017a ; Kuyu Mwissa, 2005.

Bien sûr, l'inégalité des statuts et des situations effectives varie en fonction des pays considérés au sein de l'Afrique subsaharienne (voir Locoh & Ouadah-Bedidi, 2014), notamment des structures familiales et des contraintes économiques qui contribuent à remodeler les places professionnelles (et intimes) des un(e)s par rapport aux autres. Pour autant, à la lecture de la littérature s'intéressant à la place des femmes subsahariennes et à ses évolutions, une constante se fait voir : les (r)évolutions en jeu, aussi « silencieuses » (Locoh, 1996) soient-elles, mettent en question les statuts de sexe, au premier rang desquels celui du chef de famille au masculin. Qu'il s'agisse des transformations induites par l'expérience migratoire ou de celles qui s'observent avant le départ dans le contexte des sociétés d'origine (nous les avons abordées chapitre III *via* des changements importants tels que le recul de l'âge au mariage ou la hausse de la scolarisation féminine), les enjeux qui apparaissent en matière de rapports de genre se cristallisent autour des statuts et, par là, des **pouvoirs entre les sexes et de leur redistribution.**

La situation de migration fournit un plan d'observation privilégié des tensions susceptibles de traverser les rapports de sexe. Dans les réaménagements concrets du quotidien, les identités de genre peuvent se voir déstabilisées et questionnées. Dans le cas des femmes que nous avons rencontrées, quelques domaines sont apparus particulièrement révélateurs d'un vacillement des places de sexe au sein de l'espace conjugal (et familial), attestant que les modes de fonctionnement de ce dernier ne sont pas fixés une fois pour toutes.

2. Lieux de frictions et de mises en jeu

Si la diffusion de normes susceptibles de concurrencer les modèles familiaux observés dans les sociétés subsahariennes n'est pas réductible à l'expérience migratoire, - cette diffusion s'actualisant déjà au sein même des pays de départ, *via* divers canaux⁷, dans un contexte de globalisation et de formation d'espaces transnationaux (voir notre introduction générale) - la situation de migration avive l'exposition à des normes divergentes.

En matière de vie privée, les vecteurs de normes sont nombreux : media (émissions télévisées, presse, etc.) ; le marché, les prestations et les produits de consommation qui y sont trouvés ; le droit et les institutions (voir Déchaux, 2010). Les normes qui orientent les comportements intimes trouvent à circuler *via* une multiplicité de voies, matérielles et

⁷ Parmi ces canaux, apparaît la place des media et en particulier celle de la télévision (films, téléfilms, séries télévisées) qui contribue à la diffusion de représentations alternatives.

immatérielles. Lors du recueil des parcours des enquêtées, ces divers vecteurs de normes se sont manifestés à différents endroits, dans le déroulement de séparations et de divorces lorsque la police ou le juge invoque une décision ou, de manière plus discrète, par le biais de l'entourage des femmes par exemple (membres de la famille, cercles d'amis, collègues, etc.), au gré des périodes de la vie. Si elle n'aboutit pas automatiquement à des réaménagements dans l'adhésion individuelle aux normes, une libre circulation de celles-ci apparaît bel et bien.

Décrivant les séjours annuels de ses parents en France venant lui rendre visite, Solange (49 ans, Cameroun) rapporte les quelques remarques que ces visites ont suscité chez sa mère. Confrontée à une organisation du foyer chez sa fille différente de celle qui prévaut chez elle, cette dernière a commencé à réinterroger ses propres modes de fonctionnement domestique.

*« (...) Parfois même quand elle vient ici, elle [mère de Solange] me dit, elle me dit "Moi j'aurais une vie comme ici mais... je crois pas que je vais accepter ça toute ma vie !" [elle rit] (...) Elle me dit mais, elle nous dit mais " Votre père on est que deux à la maison mais quand je lui fais à manger, le matin quand il prend son petit-déjeuner, le midi pour que je le re-sers il est encore là ! Il veut que je débarrasse, je lui dis "on est que deux" !" [elle rit] Elle dit "Mais là regarde, quand tu viens là, t'as tes petits-enfants qui débarrassent mais quand on est là, à deux, tu pourrais au moins débarrasser, pour que je pose l'autre." [elle rit un peu] Elle se révolte même par rapport aux petites choses comme ça, lui il trouve que, il a pas à débarrasser. Il a pas à choper son plat dans le micro-ondes **Ouais... c'est votre mère qui le, qui le pense ? Oui ! Elle le dit, même. Elle le pense pas seulement. Elle le dit ouais... Elle le dit. Elle le réclame en plus maintenant, depuis qu'elle vient ici tout le temps, [elle rit] qu'elle voit nos hommes, être à la cuisine... (...) Et du coup, votre mère elle prend goût au fonctionnement d'ici... [rires] oui, elle dit "Mais quand je suis là je m'dis "Beh avant de manger le repas de midi au moins tu débarrasses !" ou alors s'il a une nourriture..., lui il estime que même si elle a fait à manger, il faut qu'elle fasse son service ! À table ! (...) Parfois mon père il dit, on rigole entre nous quand on est là toujours avec mes frères..., il dit "Oh viens pas prendre la rébellion ici !" [elle rit] »***

Le récit de Solange témoigne ici des questionnements provoqués par la confrontation de normes dissonantes, notamment par le biais de l'entourage et en situation de mobilité. Si on ne peut dire ici qu'ils ont bouleversé leurs modes d'organisation domestique, les séjours répétés en France des parents de Solange ont suffi à interroger leurs rôles à la maison dans le contexte du pays d'origine et, pour la mère, à reformuler des attentes à l'égard de son conjoint (qui, lui, a moins d'intérêt à voir des changements s'opérer...). Au-delà des rires suscités par le récit, se

dessine nettement une situation de mise en jeu des normes familiales, conjugales et domestiques jusqu'alors opérantes.

En arrivant en France et en s'y installant durablement, les femmes enquêtées sont d'autant plus confrontées à la question des réajustements des modalités de leur quotidien, notamment en rapport avec leur conjoint pour celles qui sont en couple. En échangeant avec elles sur leur vie familiale et conjugale, deux aspects de leur vie privée sont apparus particulièrement exposés en France à un travail de réélaboration : l'organisation des tâches domestiques et le règlement des tensions et des conflits conjugaux.

A. L'espace domestique

Qu'ils aient eu lieu lors des entretiens individuels ou collectifs, les échanges avec les femmes enquêtées ont donné à voir une affectation sociale des femmes aux tâches relevant du fonctionnement interne au foyer, selon une conception traditionnelle des rôles de sexe. De nombreux témoignages recueillis ont exprimé une nette différenciation des espaces en fonction du sexe, dans le cadre du déroulement de la vie conjugale au pays d'origine. Dans cette répartition sexuée des espaces de vie, la cuisine forme un lieu genré par excellence. Plusieurs enquêtées ont mentionné à cet égard le rôle de leur belle-famille dans la formulation de rappels invitant à limiter en cuisine les incursions du conjoint, que ce soit dans le contexte du pays d'origine ou en contexte français lors de visites.

En France, si les pratiques en matière de rapports de sexe restent inégalitaires (un examen rapide des résultats des enquêtes Emploi du temps de l'INSEE suffit pour constater l'investissement dissymétrique des hommes et des femmes au sein de la vie domestique)⁸, le consensus social autour d'une égalité des sexes légitime et encourage une implication masculine dans la communauté de vie du foyer. À distance de leurs sociétés d'origine et des membres de leur entourage familial garants - dans une certaine mesure - de l'actualisation des normes socioculturelles intériorisées durant leurs parcours de socialisation, les émigrantes sont confrontées en France à d'autres manières d'appréhender la gestion de la vie domestique dans un contexte où d'autres normes prévalent et où de nouvelles contraintes, concrètes, s'imposent à elles.

⁸ En 2010, les femmes consacrent 4h15 par jour aux activités domestiques contre 2h42 pour les hommes dont, respectivement, 57 minutes et 20 minutes dédiées à la cuisine (personnes de 18 ans ou plus vivant en ménage ordinaire, France métropolitaine, enquête Emploi du temps 2010, INSEE). Subsiste ainsi dans ce domaine un écart d'une heure et demie par jour entre les sexes. Voir INSEE, 2015.

*« La vision elle est là... c'est-à-dire moi, tout de suite je vais au pays avec mon, je vais au pays, au Togo par exemple avec mon mari (...) Donc au Togo on y va souvent en vacances... comme ça... mais... tout de suite on va au Togo, ici, je peux dire... on peut y aller dans un... On prend quoi ? On peut, on peut prendre un exemple : on va dans un restaurant, on finit de manger, je sors un... un billet je pose... mais il va pas l'accepter. **C'est pas vous qui devez payer...** Voilà c'est lui, alors que ici on peut le faire. Et là-bas devant sa famille tout de suite on a fini de manger, ici, mon mari se lève il débarrasse, il débarrasse mais là-bas il peut pas le faire ! Voilà ! Et moi je, quand eux la fam... sa famille par exemple veut parler elle dit "Ah mais, c'est la voiture à, à mon fils", non ! C'est la voiture au... comment on appelle... au couple ! C'est pas à ton fils. C'est à nous [appuyé]. » (Louise, 53 ans, Gabon, d'origine togolaise)*

Installée depuis vingt-deux ans en France au moment de l'enquête et amenée à partir régulièrement au Togo pour y retrouver des membres de sa famille, Louise exprime ici les dissonances normatives trouvées entre le pays d'origine et le pays d'accueil, lesquelles invitent les principales concernées à trouver leur positionnement (nous serons amenés à y revenir dans le chapitre VI s'agissant des différentes postures présentées par les enquêtées vis-à-vis des places de sexe). Son récit n'est par ailleurs pas isolé en ce qu'il rejoint d'autres témoignages décrivant une adaptation des comportements des émigrantes et de leurs conjoints aux espaces dans lesquels ils évoluent. En effet, au sein des couples où on observe en France une contribution, même minime, du conjoint aux affaires domestiques, les partenaires savent s'adapter au contexte environnant en y adoptant le rôle de sexe qui leur y est assigné : le conjoint s'autorise alors plus ou moins à participer aux activités ménagères et notamment de cuisine selon qu'il est en contexte français ou dans le cadre du pays d'origine lors d'un séjour. S'observe ainsi une alternance de rôles qui n'est pas sans susciter parfois un certain désappointement de la part des femmes tel qu'il transparaît chez Louise (c'est là un désappointement non partagé par toutes les enquêtées concernées qui s'accommodent plus ou moins bien des réadaptations du conjoint).

Car l'immigration en France, nous l'avons abordé, place les émigrantes dans de nouvelles conditions de vie quotidienne amenant la plupart d'entre elles à ré-envisager leur rapport aux places de sexe prescrites. Sans les cadres de la société d'origine (du point de vue du support normatif et de la présence familiale), la prédominance socialement attribuée aux femmes et aux mères dans la gestion de l'enceinte domestique n'a plus tout à fait le même sens ni le même bien-fondé.

« Je pense que si, si ma vision a un peu changé quoi... au moins y a certaines tâches que l'homme doit essayer de mettre ça... Hein, on va pas laisser la femme euh... **tout porter** Voilà... ! C'est ça que... tu veux dire, d'accord très bien Surtout ici en Europe, c'est pas possible. Parce qu'ici y a personne pour nous aider. (...) C'est pas comme en Afrique où tu as, tu as toujours quelqu'un à la maison pour t'aider. Si tu laisses tout à la femme, ça devient, ça devient trop. » (Olivia, 49 ans, Ghana)

« (...) Et ce qui est difficile parfois dans notre parcours, nous les femmes ici avec nos hommes africains, c'est que parfois ils veulent pas s'accommoder à cela aussi. C'est-à-dire bah moi je finis à 21h bah tu vas pas m'attendre à 21h pour faire quelque chose ! Bah quand je rentre à 21h, j'arrive peut-être 21h30, bah il faut quand même que je trouve que t'as fait quelque chose ! Si toi t'as fini à 17h ! Par exemple. Donc, si on veut s'accommoder à la vie d'ici bah obligé de mettre la main à la pâte, parce qu'en Afrique, par exemple, une dame qui accouche, y a du monde qui vient du village, pour venir donner un coup de main, laver l'enfant, faire la vaisselle, faire le ménage, faire la cuisine [ton vif] pendant un moment ! Mais ici si c'est ton mari qui donne pas le coup de main **Qui va le faire ? Qui va le faire ? C'est compliqué ! Et ça c'est souvent très très difficile ici hein. Quand un homme n'adhère pas à ce fonctionnement-là, c'est très très compliqué. C'est très très compliqué. Bah en Afrique bah oui, y a du monde qui... qui nous entoure, y a de la famille et tout mais c'est pas le même contexte, en fait. »** (Solange, 49 ans, Cameroun)

On retrouve ici le rôle de l'entourage familial, en particulier celui des proches féminins, dans l'articulation et la gestion par les femmes des différents temps sociaux. En l'absence des soutiens généralement trouvés dans la société d'origine, le poids des activités domestiques se fait davantage sentir et rend moins évidente l'absence de participation du conjoint. Ce point de friction est particulièrement susceptible de se créer au sein du couple en France lors d'une reprise ou du commencement d'une vie professionnelle de la part des émigrantes.

Ces dernières disposent alors de moins de temps pour la gestion des tâches de la maison et des tâches éducatives pour celles qui sont mères. Sans l'aide de proches pour les accomplir, elles s'exposent d'autant plus au poids d'une charge mentale largement caractéristique de la condition des femmes en pays d'accueil (INSEE, 2015) mais aussi de celle des urbaines actives en Afrique subsaharienne, à Ouagadougou ou à Dakar par exemple (Gnoumou Thiombiano, 2018 ; Jacquemin, Mogueu, Diop & Dial, 2018), où la nécessité de remplir convenablement son rôle d'épouse et de mère tout en travaillant contraint à une organisation millimétrée et à quelques sacrifices.

Khady (54 ans, Sénégal) a immigré en France à l'âge de 29 ans pour y rejoindre son conjoint (également originaire du Sénégal). Diplômée en master, elle trouve un emploi trois ans après son arrivée, le temps pour elle de suivre des formations (elle se heurte en France à une déqualification) et d'avoir un enfant. Découvrant la cohabitation conjugale en France, nous l'avons abordé plus haut, elle revient sur ces premières années de vie commune :

« **Si vous pouvez revenir un petit peu sur votre vie de couple au moment de votre migration. Du coup vous n'aviez jamais vécu ensemble avant de venir en France tous les deux... Non, non non Donc vous avez découvert la vie à deux vraiment ici À deux, mariés quoi. Et comment s'est passée concrètement la vie à deux sous le même toit ?** *Moi je trouve que c'est un peu dur quand même parce que des fois c'est voilà, y a les contraintes de la mentalité du pays aussi qui sont là et dire voilà "La femme c'est ça, la femme doit faire ça, doit faire ça" [peut-être] la personne était un peu ouverte mais, mais les habitudes reviennent toujours au galop quoi, comme on dit. Y a toujours ce côté femme voilà qui doit être comme ça, à sa place et tout ça, bien que on essaie [elle rit] d'être ouvert ! L'homme essaie d'être ouvert mais, c'est dans la pratique qu'on sait que voilà, la théorie est impeccable mais après la pratique c'est autre chose hein. [elle rit un peu] Si on appliquait la théorie y aurait aucun problème voilà dans... le couple. (...) **Et par exemple là où la théorie a eu du mal à se mettre en pratique par exemple...** *Par exemple, être même dans la vie quotidienne voilà, s'occuper du mari, de l'enfant. Tu peux t'occuper de l'enfant, tu t'es investie parce que tu es la mère mais en fait le mari y a la jalousie derrière [elle rit]. "Ah mais si tu t'occupais de l'enfant comme si tu t'occupais de moi, comme tu t'occupais de l'enfant ce serait bien", au lieu d'aider la femme à s'occ... à... s'occuper de l'enfant, à deux, ah non le mari est jaloux. Pourquoi ? Parce que voilà on s'occupe plus de l'enfant que de lui ! **D'accord** Et pourtant moi je me dis que ça, c'est négatif mais je trouve que les couples européens c'est autre chose je trouve quoi, même peut-être qu'ils le ressentent un peu, je vois dans la pratique ils pratiquent plus euh ça quoi, de s'occuper à deux, du bébé. Tout est question de mentalité en fait, peut-être bon ils ont été élevés comme ça, que c'est la femme qui faisait tout, que la femme doit s'occuper de l'enfant et du mari, mais le problème est que là-bas on est aidés au pays, ici on est seul ! Tu vas, tu travailles, tu reviens, t'as le même stress que le papa et le papa veut tout reposer sur toi. Ça c'est des, c'est des contraintes énormes quoi. (...) Après, c'est vrai que ça créé des tensions et tout, peut-être tant que la femme est à la maison, s'occupe de tout peut-être c'est plus facile mais quand la maman court aussi et revient c'est, c'est autre chose hein ! On est pas dans le même état d'esprit que quand on est là toute la journée, c'est plus pareil, c'est pas la même vie. **Parce que ça c'est une question qui s'est surtout posée quand vous avez commencé à travailler ?** *Voilà, ouais quand tu commences à travailler ça c'est sûr. C'est sûr que quand tu travailles... quand tu es à la maison tu es plus***

disponible tu sais que t'as ça et ça à faire mais après c'est, c'est un stress, c'est plus lourd en fait de gérer. Au pays non c'est ça qui est, ton gamin ça te pose pas problème tu viens pas pour t'occuper du gamin, à manger, occuper des travaux ménagers, y a, c'est plus léger en fait, ça supporte mieux. Le mari peut rien... ne peut rien faire, même la femme ne peut rien faire hein, tu viens du boulot, tu te reposes hein comme, comme les hommes mais... ici c'est, c'est différent, c'est vraiment lourd. »

Son témoignage illustre le type de réaménagements suscités par la vie en France et laisse entrevoir le poids des places genrées héritées dans l'organisation quotidienne. Outre la surcharge de travail domestique soulignée par Khady, l'exercice d'une activité à l'extérieur risque aussi d'entraver l'accomplissement du rôle de maîtresse de maison attendu des femmes. Ainsi, alors qu'un certain nombre d'enquêtées ont fait part des réticences de leur conjoint, au moins initiales, à ce qu'elles reprennent ou démarrent une vie professionnelle après leur migration, celles-ci ont présenté les raisons supposées de ces réticences et parmi les motifs décrits, est apparu la moindre prise en charge du foyer. Alors que Khady envisageait dès son départ du Sénégal de trouver un poste en France, dans la continuité de ses études, Lisa (50 ans, Congo Brazzaville), également venue pour rejoindre son conjoint (Congolais comme elle), y projette l'inauguration de sa vie d'épouse et de mère. Scolarisée jusqu'au lycée, c'est poussée par une amie qu'elle commence à exercer une activité professionnelle, près de dix ans après son immigration.

« Et dans votre relation avec votre ex-époux, le fait que vous travailliez... ça l'a, il était bien, il était OK avec ça ? Il trouvait ça plutôt bien, il vous a soutenue entretemps... ? Au départ, oui. Mais après, après on dirait qu'il voulait plus. C'est pas qu'il voulait plus mais il le... après il me disait "oui...", on dirait qu'il n'était plus satisfait de moi dans le sens où il disait "Mais alors tu travailles !" des choses comme ça. [elle sourit] Peut-être qu'il... il vous le disait dans quel contexte : "maintenant que tu travailles..." peut-être vous vous sentez pousser des ailes, et que vous allez... peut-être ça aussi. Vous pensez quoi vous, que c'était dans ce sens-là ? Beh il faut bien... en fait, il faut bien évoluer aussi hein, c'était pas que je lui manque de respect, non mais... Par exemple, à quel moment il pouvait vous dire ça ? Que je comprenne... Déjà lui quand il arrivait, il voulait que, que, qu'il y ait à manger, que... Alors quand il arrive et que, que j'ai pas eu le temps de préparer ou bien des choses comme ça. Oui, que vous teniez moins la place du foyer parce que vous travaillez quoi... Voilà... et puis moi ça me donnait, déjà ça me, je découvrais aussi la vie professionnelle du coup donc j'étais heureuse, j'étais contente. Je disais "Regarde ce que j'ai pu faire", voilà je pouvais... faire des choses, réaliser des choses, moi j'étais, je m'épanouissais quoi.

*J'étais épanouie mais est-ce que lui il était content de ça ? Je sais pas. Parce que voilà ! Je pense qu'il était pas trop content hein. Parce que, parce que, normalement c'est lui qui devait me pousser à aller en formation, à faire des choses, mais c'est une copine qui vient le faire, déjà il a [elle sourit un peu], il a, il a regardé un peu... d'un mauvais œil ma copine qui... **qui vous a poussée oui...** Voilà... mais sans qu'il te le dise hein ! Et quand je disais "Oui je vais voir...", "Oui mais..." [son conjoint] c'était un peu ça. Sans qu'il le dise vraiment mais moi je sentais mais... le problème n'était pas là hein. »*

Lisa raconte ainsi comment son engagement dans une activité professionnelle s'est accompagné de quelques résistances de la part de son ex-mari. En sortant d'une vie de « *femme au foyer* », qui lui convenait assez bien par ailleurs, elle bouscule la division sexuée du travail qui prévalait jusqu'alors (elle, s'occupant de la tenue du foyer et des enfants, tandis que son conjoint pourvoyait aux besoins matériels de sa famille). Au-delà de la déstabilisation des règles de la vie quotidienne du ménage (et du fait pour le mari de ne plus trouver un diner déjà préparé en rentrant du travail), c'est une remise en cause des statuts qui transparait. L'activité de Lisa modifie les places au sein de l'espace conjugal et réinterroge leur dimension statutaire puisqu'elles ne correspondent plus tout à fait aux rôles de sexe traditionnels : elle dit d'ailleurs ne pas avoir souhaité sciemment, en exerçant une activité, manquer de « *respect* » à son conjoint, la notion de respect disant ici quelque chose des rapports prescrits mis en jeu.

Cette mise à mal des statuts femme-homme hérités, dans le cadre de la vie en France, a été exprimée par de nombreuses enquêtées *via* le récit de scènes du quotidien. Par exemple, Irène (53 ans, Ghana) évoque dès le début de son entretien les difficultés de son couple en France (elle y avait rejoint son conjoint émigré ghanéen, alors qu'elle avait environ 20 ans, dont elle a divorcé dix années plus tard) et parmi les différents éléments qu'elle présente, non nécessairement liés à la situation migratoire, elle dit : « ... *Bon, quand tu lui dis d'acheter du pain il dit "ah non, ce sont les femmes qui achètent du pain. C'est pas un homme qui achète du pain."* [elle rit un peu] ». Ce type de phrase (« c'est l'homme qui... » ; « c'est à la femme de... »), relevé lors d'autres entretiens dans les propos rapportés du conjoint, témoigne d'une mise en tension des rôles de sexe attribués. En réinterrogeant la différenciation des activités entre hommes et femmes en cours dans le pays d'origine et l'investissement exclusif de ces dernières dans les activités domestiques, la vie en France est propice à une reformulation des places de sexe héritées.

L'espace domestique est un lieu au sein duquel s'observent particulièrement bien les places sociales attribuées selon le sexe. Au travers de son organisation, il dit quelque chose des statuts et des rapports de pouvoir actualisés au sein du couple. Sans que cela implique nécessairement une contestation de la répartition sexuée des tâches de la part des émigrantes et la transformation effective de celle-ci en contexte d'immigration (nous le verrons dans le chapitre VI), l'installation en France ne s'est pas faite sans une déstabilisation des termes de l'organisation quotidienne. Cette déstabilisation des conditions d'exercice de la vie conjugale est également palpable au travers de la gestion des tensions au sein du couple en France.

B. La résolution des conflits

Nous l'abordions précédemment dans le chapitre III, les membres familiaux constituent des interlocuteurs privilégiés dans le règlement des conflits conjugaux au sein des sociétés subsahariennes de départ. Suivant un processus d'intervention visant à la résolution du conflit par le biais d'intermédiaires désignés (le père dans le cas de mécontentements exprimés par l'épouse à l'égard de son conjoint, par exemple : Quiquerez-Finkel, 1992, p. 48), la famille endosse ainsi un rôle d'intermédiation conjugale. En situation d'immigration, à distance du groupe familial, se pose la question du réagencement des modalités de la gestion des conflits ou des tensions entre les conjoints.

Si l'on observe au sein de notre échantillon les relations conjugales au sein desquelles sont engagées les enquêtées en France (plus particulièrement, les couples non mixtes dont les partenaires sont tous deux originaires d'un pays subsaharien), la mobilisation par ces dernières de leur entourage familial en cas de tensions conjugales est variable. Celle-ci apparaît être notamment fonction du type de situation conjugale rencontrée (incluant le rapport au conjoint, plus ou moins relationnel) et des moyens alternatifs à disposition des femmes pour sortir de la crise traversée.

i- Solliciter l'aide de la famille à distance

Parmi celles qui rapportent avoir bénéficié d'un soutien de leur entourage familial en période de conflit conjugal, l'appui s'est réalisé au travers d'intermédiaires résidant en France ou en Europe, par le biais de membres de la fratrie notamment, par exemple d'un frère chez qui un hébergement a été trouvé ou de frères intervenant dans un dialogue laborieux avec le conjoint.

C'est ce que raconte Solange (49 ans, Cameroun) lorsqu'elle revient sur les difficultés rencontrées avec le conjoint qu'elle était venue rejoindre en France et sur le refus de celui-ci de l'aider à régulariser sa situation au regard de son séjour :

« Et comment vous avez continué après votre parcours avec... déjà avec lui, pour vous en détacher, y a pas eu, vous lui avez dit "au revoir"... ? Ouh c'était compliqué parce que après bah après euh... après, après la naissance de l'enfant il a un peu voulu me faire du chantage. Donc et là même mes frères ont intervenu... 'dit "Tu donnes... tu signes tous les papiers, pour qu'elle ait ses papiers pour... s'en, s'en sortir !" Ça c'est... c'était, c'était assez violent et... parce qu'il a dit "non" à la signature de papiers... ? Oui oui oui il voulait toujours durcir, mes frères ont dit "Maintenant tu vas signer, tu vas signer tous les papiers, tout le nécessaire", sa soeur aussi, elle était bien virulente là-dessus. »

Les frères de Solange (mais aussi la sœur de son conjoint auprès de qui Solange a trouvé un soutien fort) sont ainsi intervenus pour tenter de peser dans le rapport de forces conjugal. Leur intervention a fini par faire plier le conjoint (qui n'a plus entravé la régularisation administrative de sa compagne), sans toutefois dénouer la crise conjugale, la confrontation des partenaires se trouvant déjà à un stade avancé. Leur séparation intervient un peu plus d'un an après l'arrivée de Solange en France.

Comme Solange, Claudine (51 ans, Centrafrique) rencontre des difficultés conjugales peu de temps après avoir rejoint son conjoint, mais la rupture conjugale a lieu plus tard dans son cas, après une dizaine d'années de vie partagée en France. Et pour l'aider à faire face aux problèmes d'alcool puis aux violences de son conjoint, Claudine a tenté de mobiliser son réseau familial, à distance au pays d'origine. Ne réussissant pas à faire entendre raison à son conjoint, elle a en effet cherché à faire discuter les familles respectives et à convaincre sa belle-famille de parler à son mari.

« (...) Et c'est vous qui avez mis fin à votre relation ou ça s'est fait un peu... Beh parce que... quand ça a commencé j'ai essayé de, de parler à ses parents parce que comme ses parents, eux, ils sont en province, moi j'ai appelé mes parents et j'ai demandé à ce que, j'ai envoyé de l'argent à ce que eux ils envoient son petit frère, qu'il vienne à la capitale, et que moi je puisse lui parler au téléphone, expliquer les choses quoi. Donc, j'ai expliqué à l'enfant, il est retourné dire à ses parents, et j'en ai parlé aussi à ses oncles, d'autres ses proches qui sont à la capitale qui ont essayé de lui parler et, il voulait pas changer. Et ce qui m'a fait plus mal c'est ce que, c'est le manque de réaction de ses propres parents, sa mère,

*sa propre mère, son propre père, ils se sont pas... ils m'ont pas soutenue quoi ! Dans ce... **ce problème**... ce problème-là quoi donc euh. Y a que, je me, je me battais toute seule avec les autres qui me soutiennent et puis avec mes parents qui essaient aussi de lui parler, mais, tout ça donc... Voilà.*

Mais... vous êtes quand même restée un bon moment avec lui... Si si, je suis restée... Vous avez vos 3 enfants... Voilà, voilà, et après j'ai, moi-même je lui ai proposé si on peut aller voir... j'en ai parlé même à notre médecin traitant et... je lui ai demandé que, si il peut faire, parce que quand j'en ai parlé à notre médecin traitant, il fallait que qu'il fasse maintenant le... le[s] démarches lui seul tout seul quoi. C'est-à-dire à un certain niveau il faut que ça vienne de lui quoi, la volonté vient de lui quoi donc euh et c'est là que il voulait pas, pour lui c'est comme si je lui imposais mon goût. Et c'est là que... **Et c'est à ce moment-là que c'était un peu, 'fin que ça s'est coupé... Hum hum... Quand lui a refusé... Il a, voilà, pour lui c'est comme si je lui obligeais quoi, à faire, j'imposais mon goût quoi, c'est, je m'imposais quoi donc. C'est un peu ça quoi... Si c'était ses parents qui, ils ont essayé au moins de lui parler, je pense que ça pouvait arranger les choses mais. Vu que eux, eux aussi ils se sont pas mis, bon ben lui il pensait que c'est peut-être un système... quelque chose de bien qu'il faisait et puis voilà... **Oui ça vous a pas aidée à le raisonner entre guillemets Voilà que ses parents soient pas... à participer quoi. »****

Malgré ses tentatives d'organisation d'une médiation, impulsées depuis la France, Claudine n'a pas réussi à mobiliser les cercles familiaux à la hauteur des difficultés conjugales rencontrées et de sa situation de vulnérabilité. Outre le manque d'implication de ses beaux-parents qu'elle déplore, la distance géographique due à sa situation migratoire rend d'autant plus difficile l'activation des réseaux familiaux et une juste évaluation de leur part de la situation de crise conjugale (Claudine précise que, sans qu'elle le sache, ses frères avaient cherché à se renseigner auprès de gens proches du couple en France pour qu'ils témoignent de la situation).

Si la distance géographique du pays d'origine entrave l'intervention des familles dans les affaires du couple, plusieurs femmes enquêtées ont ainsi fait appel à leur famille ainsi qu'à leur belle-famille pour susciter des discussions et des réunions familiales, que celles-ci aient eu lieu au pays d'origine ou en France au sein du domicile conjugal. Dans le cas de ces femmes appelant explicitement à une aide de la part des familles, notons que cet appel s'inscrit dans un contexte de forte tension conjugale (voire de violence) où le dialogue avec le conjoint peine à s'établir.

« C'est ma vie privée » : de la préférence d'un règlement des conflits au sein du couple

Tandis que des enquêtées ont cherché à susciter une intervention familiale en période de tensions conjugales, d'autres ont exprimé leur préférence à ne pas impliquer leur cercle familial (ou celui de leur conjoint) en cas de conflit. Nous verrons que cette préférence, quand elle est exprimée, apparaît se renforcer au cours des parcours en France.

Les femmes enquêtées se sont exprimées sur les raisons qui motivent leur non-recours à une intervention familiale lors de mésententes conjugales. Il y a le souhait de ne pas risquer d'abîmer les relations inter-familiales ou de « créer des histoires ». Cela n'exclue pas toutefois qu'elles choisissent une personne de leur entourage proche (leur mère ou une sœur, dans les cas relevés) pour se confier sur les difficultés rencontrées et recueillir des conseils à distance *via* leurs discussions téléphoniques. Certaines enquêtées s'expriment également sur le souhait de ne pas causer de souci à leur entourage, dans un contexte où l'exil et la distance tendent à amplifier les éventuelles inquiétudes. C'est ce que raconte notamment Louise (53 ans, Gabon, d'origine togolaise) :

« Et vous pourquoi vous préférez depuis un moment de toutes façons régler les choses entre vous, parce que parfois on peut chercher à s'appuyer sur des gens de la famille qui vont prendre parti... ? Mais moi je me suis appuyée que sur ma grande soeur, ma maman elle est tellement... c'est une, c'est une maman elle est tellement... une éternelle angoissée ! Elle va, elle va... elle va prendre sur elle... se rendre malade. Je veux pas lui rajouter du souci ! Donc avec ma grande soeur là, c'est la seule, mais mon frère c'est un homme je peux pas lui poser machin, c'est un homme, lui aussi peut faire il peut faire pareil que lui [que son conjoint, qui lui a été infidèle] donc je peux pas donc. J'ai ma petite soeur Diane mais je, je peux pas, c'est ma petite soeur je préfère parler à une soeur aînée [un peu appuyé]. Et celle, l'autre, Marine, elle et moi ça ne passe pas donc je peux pas. Je préfère garder pour moi, maintenant ma soeur elle est décédée y a 10 ans mais... c'est terminé je, j'ai plus personne, je garde pour moi ! Je garde pour moi, quand ça va pas, je vais voir mon généraliste hein et puis voilà [elle rit] quand j'ai trop... je vais voir mon médecin... »

Lors de son entretien, Louise a expliqué n'avoir souhaité se confier qu'auprès de sa sœur aînée, en contrepoint de son conjoint qui, regrette-t-elle, a plus largement partagé leurs « *soucis* » de couple auprès de sa famille, ce qui n'est pas sans avoir ravivé quelques tensions déjà présentes entre Louise et sa belle-mère (de par son appartenance ethnique, nous l'évoquons dans notre chapitre II).

Mais au-delà de l'évitement d'inimitiés ou d'inquiétudes exprimé, d'autres raisons apparaissent soutenir la préférence d'un règlement des conflits conjugaux qui soit interne au couple. Particulièrement, la délimitation d'un domaine d'action réservé aux conjoints se dessine.

« (...) Parce que j'étais là, j'ai dit "c'est pas eux qui l'ont cherché, c'est pas eux...". Souvent, si les familles impliquent... Même mon divorce j'avais pas dit, j'ai dit juste à ma mère que mon ex, mon ex-mari me demande en divorce parce que j'ai pas eu d'enfants. J'ai parlé de ça à ma mère mais les autres je leur ai pas parlé [de] ça parce que je me dis après ça va faire "Pourquoi..." Tu vois, des petites histoires. J'ai dit "C'est, c'est ma vie privée, moi je la gère toute seule. » (Lydiane, 43 ans, Sénégal)

En décrivant un problème conjugal à soi, et à régler entre les seuls conjoints, se voit tracé un périmètre au sein duquel les membres familiaux (et les parents en particulier) n'ont pas la place d'exercer un rôle d'arbitrage ou de médiation. On assiste, pour le dire autrement, à l'élaboration d'une forme d'intimité conjugale, au sens d'une autonomie plus forte de l'espace conjugal au sein de l'ensemble familial. Il s'agit de sa « vie privée » affirme Lydiane. Par là, une partie des frontières interne/externe, opposition structurante au sein des sociétés décrites comme étant communautaires (Kuyu Mwissa, 2005, p. 78), sont reformulées au sein de la vie familiale. D'autres témoignages ont traduit de manière plus nette l'émergence d'une intimité conjugale au travers de l'appréhension des conflits conjugaux et de ses évolutions en France.

Marie (53 ans, Togo) explique comment, depuis le moment de son arrivée en France, au milieu des années 1990, sa manière de gérer les conflits avec son conjoint actuel (qu'elle avait précisément rejoint en France) a évolué. Les premiers temps après son immigration, elle raconte s'être confiée à des connaissances togolaises, installées en France, sur les problèmes qu'elle rencontrait alors avec son mari.

« Parce que le début j'avais personne je... j'étais déboussolée. (...) Donc, à chaque fois je croyais que les amis pouvaient nous aider... non ! Ah ! Ca n'a pas été facile hein. (...) Je disais je croyais que ça pouvait me soulager ! À force d'en parler pour me... libérer. Mais je savais pas que j'enfonçais notre ménage. (...) Hein, croyant qu'on pouvait compter sur eux alors que non. Tout ce que vous disiez va être déformé, mal interprété voilà et... ça joue des tours dans nos ménages pas possible. Donc on mène une vie de méfiance. (...) J'essaye de le [son mari] rassurer pour dire que c'est pas ce qu'il croit mais, c'était, la séparation déjà de mes parents, la nostalgie, le fait de pas avoir de parents ici qui fait que je me confie à nos amis ! »

Constatant que ses confidences avivaient les tensions avec son mari en accentuant leurs reproches mutuels, Marie prend de la distance avec son entourage amical. C'est progressivement que s'instaurent au sein du couple des discussions en situation de conflit, sans nécessairement passer par des interlocuteurs extérieurs.

« Comme j'disais, les amis et tout beh maintenant, je fais moins confiance aux gens. Je fais confiance à mon mari, si y a que'que chose que j'ai pas compris... je vais pas... voilà je vais vers lui tranquillement "pourquoi ça et ça" (...). Je démontre à mon mari que je ne suis pas euh la femme qu'il croyait et lui aussi m'a démontré qu'il n'était pas l'homme que je croyais. Donc maintenant on est plus complices, on fait les choses, voilà ! »

Ayant choisi de privilégier un dialogue interne au couple auprès d'un conjoint disposé à cet échange, Marie décrit une relation davantage basée sur la communication. Ce qui transparaît également est un approfondissement au cours du temps de l'interconnaissance des deux conjoints dans un contexte où leur relation avait été vécue à distance pendant plus d'un an, entre le Togo et la France (où l'installation du conjoint de Marie précédait la sienne de plus de vingt ans) et où la cohabitation conjugale ne s'est ainsi faite qu'en pays d'immigration.

Si le réseau amical s'est vu « sorti » de l'espace conjugal, les membres familiaux de Marie et de son mari ont également été mis en retrait. Interrogée sur son rapport avec sa belle-famille, Marie raconte :

*« (...) Le respect est là, la belle-famille est là, y a des moments, je peux les appeler quand ça dépasse mais c'était avant. C'était avant quand y avait des conflits, j'appelais ma belle-sœur... voilà. Mais c'est pour ça j'dis j'ai mûri, on a... tout le monde sait que oui, voilà on peut gérer, si y a la crise on va la gérer entre nous sans... voilà. Mais le début... voilà. **Quand vous êtes arrivée, que c'était conflictuel, là vous ... Oui je l'appelais... Sa soeur... oui oui oui oui oui... qui était au pays ? Non ! Elle est ici. Ici.** [dans une commune de l'agglomération lyonnaise]. **Et là, spontanément, aujourd'hui, vous auriez plus tendance à régler les choses entre vous ?** Entre nous oui...voilà. Parce que... au bout de quelques années de vie commune, on s'est rendus compte que non, on est bien faits l'un pour l'autre et on peut gérer donc on a plus... cette appréhension n'est plus là [elle hausse sa voix], cette barrière est tombée, on a plus peur et non, non non non ! Ouais. »*

Alors qu'elle était amenée à faire appel à des membres de sa belle-famille installés en France pour dénouer des situations conjugales conflictuelles, Marie indique ne plus le faire au moment de l'enquête. S'est ainsi opérée une prise de distance, au cours des années, avec un mode familial de régulation des conflits. Cette distanciation est révélatrice d'un renforcement de la relation conjugale comme espace autonome, nous l'avons dit, mais aussi d'une densité relationnelle accrue au sein du couple. Cela nous ramène à la notion d'intimité telle qu'elle s'est vue définie par Georg Simmel (voir chapitre III, p. 220), dans la mesure où on observe un type d'échanges - dans l'objectif de désamorcer un conflit - exclusivement conduit au sein de l'espace conjugal.

ii- La différenciation des recours sollicités par les conjoints

Si a été relevée une préférence de la part des femmes enquêtées à gérer leurs difficultés conjugales au sein du couple, cette préférence ne rencontre pas toujours l'assentiment du conjoint. En effet, dans plusieurs cas relevés, ce dernier a en effet au contraire exprimé son souhait de partager à l'extérieur du couple les difficultés rencontrées. Fanny (47 ans, Guinée Conakry), par exemple, est revenue lors de son entretien sur sa séparation d'avec son ex-mari, également émigré guinéen, intervenue après une dizaine d'années de vie commune en France. Elle explique alors que leur cohabitation après le mariage a, au cours des années, dévoilé une incompatibilité de leurs personnalités et de leurs attentes conjugales, une incompatibilité en quelque sorte cristallisée lors du moment de leur séparation.

« Même les manières où il voulait me reconquérir lui c'est plus communautaire et moi je suis pas quelqu'un de communautaire (...) Et les façons de vous reconquérir, les façons communautaires c'était de faire appel à des gens autour pour vous reconquérir ? Oui. Je veux que le couple soit un couple, un vrai. Faire le programme à deux, faire... mais quand on fait un programme qu'il... Paul, Pierre machin dedans où il faut demander à ci il faut demander à ça, c'est sûr c'est des trucs qui me plaisent pas. (...) Ici la vie est organisée autrement, ici la façon de vivre ici, du couple, on est obligé de trouver quelqu'un avec qui on a des valeurs communes, on a les trucs, des trucs... On compose... alors que là-bas c'est, c'est différent, c'est, tout le monde est un peu dans le couple là-bas. »

Racontant comment son ex-mari avait souhaité mobiliser des amis guinéens (et plus largement des amis d'origine subsaharienne) installés en France pour engager des discussions et éviter le divorce, Fanny présente, en contrepoint, les réticences qu'elle avait à emprunter cette voie. Si

l'entourage du couple, constitué en « *Conseil des sages* »⁹, est bien entré en contact avec Fanny pour tenter de la dissuader de se séparer, cette dernière n'est pas revenue sur sa décision, qu'elle avait déjà été amenée à reporter sous l'influence de sa famille. Décidée à divorcer car n'ayant pas trouvé auprès de son conjoint une complicité - et, une intimité - recherchée, Fanny n'a pas été disposée, dans la continuité de ces mêmes attentes, à voir leurs problèmes mis à la discussion à l'extérieur de l'espace du couple.

« Et vous étiez amenée à solliciter votre famille, la sienne ou votre famille, pour un peu vous aider à régler ces conflits ou... ? Non, justement c'est ce qu'on m'a reproché. Ouais, qui vous l'a reproché ? Bah les amis, les trucs. C'est quand j'ai dit divorce directement que ça se passe pas comme ça, en général il faut se plaindre mais j'suis pas, non j'suis pas comme ça, je peux pas... Parce que j'ai pas voulu trop moi étaler les problèmes de couple, y en a quelques uns qui veulent bien mais... »

Par son imposition du divorce comme décision mûrie et par son souhait de limiter l'intervention de l'entourage familial et amical dans ses affaires matrimoniales, le cas de Fanny renvoie singulièrement à celui de Khady (54 ans, Sénégal). Cette dernière a également divorcé de l'homme qu'elle fréquentait avant sa migration, lui aussi émigré sénégalais, après un peu moins de dix années de vie commune en France. Échouant à établir avec lui des modes de décision et de fonctionnement plus partagés au sein de leur couple (nous serons amenés à revenir sur les motifs de leur séparation dans le prochain chapitre), Khady a décidé de mettre fin à leur relation tandis que son conjoint a cherché, lui, à partager leurs discordances auprès d'amis (d'origine subsaharienne) en France mais aussi auprès de leurs familles respectives au Sénégal.

« (...) C'est ça qui est grave, y a pas de communication. Mais vous essayiez de discuter avec lui ? Si [vive] je te jure... tu essaies de discuter, il te dit c'est comme si je dois, je dois pas discuter avec une femme [elle rit]. C'est la femme, j'ai pas à discuter. Si j'ai quelque chose à dire, c'est peut-être le dire à ton père, ou à des trucs, des trucs comme ça quoi. Mettre la famille dedans alors que la famille ne vit pas ici. Parce que tu peux pas raconter, les gens qui sont à l'extérieur ne peuvent pas régler ton problème ! Tu es là, tu es en France, tu vis en France, discute avec la personne avec qui voilà vous avez le problème. Parce qu'il a essayé à l'époque

⁹ Les « conseils des sages » (ou « conseils des anciens ») renvoient à des groupes organisés au sein des sociétés subsahariennes, dans le cadre de la vie villageoise (et pouvant donc se reconstituer dans la vie en migration, voir Quiquerez-Finkel, 1992, p. 53). Essentiellement composés d'hommes âgés et issus de familles dominantes, ils sont chargés de débattre des affaires de la communauté et de proposer des solutions aux problèmes existants, notamment d'ordre conjugal. Leurs prises de décisions sont mues par le souci de contenir les conflits et de préserver la cohésion de la communauté (et dès lors, d'éviter les séparations conjugales).

de contacter de la famille... *Il a essayé voilà de contacter "là elle m'a dit ça, on dit pas ça à son mari". J'ai... Vous aviez votre père à l'époque ? Oui, oui y avait mon père et puis bon... dire comme si j'ai changé en venant en France alors que j'ai pas changé, je suis toujours la même seulement il faut communiquer avec les gens. Moi j'ai besoin de discussion, de communication, et de se comprendre, c'est surtout ça mais quand l'autre refuse la discussion y a rien de pire hein. (...)*

Et quand lui il faisait appel un peu à la famille, à votre famille pour s'imposer, ça marchait pas trop du coup... ? *Ca marchait pas parce que ma famille me dit, moi déjà moi je voulais même pas raconter ma vie, je dis, voilà lui, il a commencé à raconter sa vie et puis après les gens ne comprenaient pas trop parce qu'on dit "mais elle, elle a jamais dit que y avait des problèmes, on est surpris, elle a jamais parlé de ses problèmes" et tout, mais parce que dans ma tête beh ça se règle dans le couple, ça doit pas... se régler ailleurs parce qu'ils vont pas le régler ailleurs, si je suis là-bas d'accord... mais je suis là. Après c'est ça qui a fait que, après quand j'en avais marre de ces réunions qu'il imposait là à tel tel [réunions organisées à leur domicile où des amis (hommes, d'origine subsaharienne et eux-mêmes en couple) venaient en tant qu'intermédiaires], je donne ma version et quand je donnais ma version ça l'a, l'orgueil qui est là voilà pourquoi les autres savent ça.*

Et ça, vous l'auriez plus accepté si vous étiez restée au Sénégal que il fasse appel à votre famille, pour vous c'était plus logique si vous étiez là-bas... *Pour moi-même, en tant que des gens qui ont fait des études ça devrait même pas se passer comme ça. Je pense qu'y a que des solutions, y a pas de problème pour moi et que si jamais ça va pas et qu'on sache qu'on peut pas rester ensemble on peut le décider voilà on peut plus rester ensemble, on se sépare dans le calme et puis voilà. C'est pas le monde extérieur qui va nous régler nos problèmes. (...)* »

Khady explique ainsi comment elle s'est heurtée à une absence de dialogue avec son conjoint et défend une résolution des conflits conjugaux par leurs protagonistes principaux. Par sa désignation de « gens à l'extérieur » de l'espace conjugal, faisant alors référence à l'entourage familial, réapparaît une ligne de démarcation interne/externe contribuant à structurer les relations familiales. Cette frontière interne/externe se voit elle-même renforcée par la distinction d'un « ici » et d'un « là-bas » due à la situation migratoire et rendant moins évidente l'intervention de l'intermédiaire familial.

Dans la poursuite de son récit, Khady raconte comment elle a imposé sa décision de divorcer, sans chercher à participer à des discussions au pays d'origine, comme l'aurait souhaité son conjoint :

« **Et c'est vous qui avez demandé le divorce du coup ?** Ouais après finalement j'ai demandé. **Et lui il était d'accord ?** Lui il était là, il était allé au pays, il voulait m'embarquer au pays pour régler le problème là-bas. (...) Après c'est des problèmes comme il a commencé ici à mentir c'est ce qu'il va transposer là-bas et puis ce sera la catastrophe encore là-bas. Ça va servir à rien, finalement j'ai dit "Pars, je pars pas" (...) Voilà, et là-bas, moi, quand il est parti là-bas et que quand j'ai su que les problèmes ne vont jamais se régler j'ai dit mais c'est fini je vais voir un avocat je vais finir avec parce que c'est pas possible (...).

Donc à chaque fois que vous avez parlé de cette situation c'était ici en France ? C'était ici **Vous n'avez pas voulu exporter ça là-bas** Non non j'ai pas voulu exporter, lui il est allé quand même, il a exporté là-bas. Il a réuni les deux familles, voilà il attendait qu'on lui dise "Non attends, on va parler à notre fille" Moi... mon père c'est un grand musulman il était imam et tout mais il dit dans la religion musulmane autant on peut se marier autant on peut divorcer. Quand ça ne va pas, chacun peut partir mais... sa théorie toujours lui il envoyait des lettres [le père de Khady] c'était "Que Dieu vous aide à discuter et régler vos problèmes". Voilà, c'est tout c'est dans la discussion. On peut régler ici nos problèmes mais tu l'exportes, tu mens là-bas après il attendait à ce qu'on lui dise "non on va appeler encore pour lui dire"... "ah mais si c'est ça, moi je divorce !" [comme une menace brandie par son ex-mari]. Alors on lui dit "Mais la religion musulmane permet le divorce". Mais moi j'avais entamé ma procédure... quand il est parti et puis quand on m'a rendu... quand j'ai décidé d'entamer j'ai averti ma famille maintenant j'ai jamais parlé de divorce, c'est lui qui s'amusait à chaque fois de parler de divorce. Mais maintenant c'est moi qui parle de divorce, c'est la première fois que j'en parle, je suis décidée, voilà je vais voir un avocat, je leur ai dit, je les ai avertis... c'est fini.

Après là-bas il était en train de dire "ouais gnagna" on lui dit "mais c'est permis !", si tu veux plus, faut s'arrêter quoi, voilà. Comme il s'attendait pas à ça, qu'on lui dise ça, alors il a dit voilà "On a cru à ma femme tout ce qu'elle a raconté, tu vois !" Et puis quand il est venu y a une autre copine qui... [adressé au conjoint de Khady] "ah bon toi tu es allé là-bas pour dire c'est fini ?", il dit "ah mais non c'est parce que le côté de la fille, ils se sont pas opposés. Moi j'ai dit "je divorce" tout le monde m'a dit "Allez !" [elle rit]. Donc, il voulait réellement pas divorcer mais en fait c'était pour que les gens le retiennent parce que pour lui il pense qu'il est tellement important, qu'il a les moyens, il a fait sa... **Alors que les gens lui ont pas dit "non..."** "Ah non surtout pas, ah non voilà on va parler à elle..." [imitant ce qui aurait pu être dit à son ex-mari]. Peut-être si j'étais partie il allait jouer ce jeu-là, après les gens vont dire réconciliation gnagnagna, après on revient les problèmes vont continuer ça s'est sûr mais là, là il s'attendait pas à ça, il est revenu, tu sentais qu'il était déçu et puis moi j'avais entamé déjà hein. ».

Refusant d'accompagner son conjoint de retour au Sénégal, Khady n'a pas souhaité davantage partager leur situation matrimoniale auprès de leurs entourages respectifs et s'exposer là-bas à une tentative de réconciliation. Car la réconciliation entre les conjoints constitue bien le sens de l'intermédiation conjugale telle qu'elle peut être actualisée au sein des communautés subsahariennes d'appartenance (Quiquerez-Finkel, 1992). Alors que son conjoint comptait sur une médiation des familles et sur l'invocation du divorce comme moyen d'influer sur le comportement de Khady (par l'intermédiaire de sa famille), celle-ci le prend de court en entamant concrètement une procédure de divorce en France. Si sa décision d'une séparation était déjà arrêtée, celle-ci a également trouvé une assise familiale (et, par ce biais familial, une légitimité sur le plan religieux), les proches de Khady, prévenus de son intention de divorcer, ne s'y étant pas opposés.

Comme l'illustrent les cas de Khady et de Fanny, le moment de la séparation conjugale constitue un moment-clé compte tenu des arbitrages qu'elle suppose, notamment dans la manière dont les conjoints gèrent le conflit. Selon qu'on est amené à solliciter les familles et à laisser une place à une éventuelle réconciliation ou à mobiliser davantage les institutions du pays d'accueil, les normes socioculturelles activées ne sont pas les mêmes. Ainsi, en se tournant vers la justice française pour sortir du conflit conjugal en mettant fin à sa relation, Khady signe le passage « à un autre ordre de normes » (Quiquerez-Finkel, 1992, p. 52) que celui que représente son conjoint *via* la sollicitation de l'entourage familial comme intermédiaire. Cela pousse à s'interroger sur les différents intérêts mis en présence. Le recours à la famille et/ou à la belle-famille en situation de crise suppose en effet pour les émigrantes d'évaluer ses retombées dans le jeu des rapports de force conjugaux – nous allons y revenir dans les prochaines pages.

L'imposition d'une décision de séparation auprès des proches de la part des émigrantes repose sur la formulation d'attentes fortes (et qui ont été amenées à se raffermir) vis-à-vis de l'espace conjugal. Et elle semble d'autant plus possible que les émigrantes concernées disposent d'une bonne connaissance de leur environnement socio-juridique en France et des options qui leur sont accessibles (démarches administratives à engager dans le cadre du divorce, conséquences matérielles de la séparation à envisager, etc.). En cela, disposer d'un capital scolaire - comme d'une indépendance économique - constitue une ressource qui compte (Fanny et Khady ont toutes deux suivi un parcours post-baccalauréat, pendant un an pour la première

et jusqu'au master pour la seconde). Par ailleurs, le souhait d'une séparation sans aller vers une intermédiation renvoie, nous l'avons abordé, à un processus de décision mûri au fil des années. Faute de trouver un dialogue au sein du couple à même de fournir des solutions à la crise traversée, les émigrantes ont entériné une décision qui était en gestation tandis qu'*a contrario*, mobiliser la famille aurait supposé d'envisager une réconciliation.

iii- Les moteurs en France d'un règlement des conflits entre conjoints

Si une préférence nette pour un règlement des conflits circonscrit aux conjoints s'est vue exprimée par plusieurs femmes au moment de l'enquête (par un quart de notre échantillon, c'est là une part probablement sous-estimée, la question de l'intervention de la famille et de la belle-famille dans la vie conjugale n'ayant pu être systématiquement approfondie dans chacun des entretiens réalisés), ce qui ressort davantage encore est le renforcement de cette préférence au cours des parcours en France. En effet, que celle-ci ait été progressivement adoptée par les émigrantes au fur et à mesure des années ou qu'elle ait constitué un point de vue déjà formé lors de la migration, c'est un mode de gestion des tensions conjugales que plusieurs éléments en France concourent à favoriser. D'abord, nous l'avons vu, l'implication de l'entourage familial des conjoints est entravée par la distance géographique qui freine la circulation des informations et qui contraint les voies possibles de la médiation (comme en témoigne le récit de Claudine plus haut). C'est précisément pourquoi les émigrantes et leurs conjoints sont parfois amenés à se tourner vers des amis, trouvant en eux des intermédiaires de substitution.

Mais plus particulièrement, la propension à résoudre les difficultés conjugales au sein du seul couple apparaît soutenue par le cadre normatif environnant. S'agissant de sa belle-famille dont quelques membres vivent au moment de l'enquête à proximité du domicile conjugal, Marie (dont on a examiné la gestion des tensions conjugales et ses évolutions au cours des années) explique qu'elle n'intervient pas (ou plus) dans le cadre de sa vie de couple et pour rendre compte de cette intervention limitée, Marie évoque plusieurs éléments. Elle décrit certes un espace de vie familiale, de fait, plus réduit en France, mais elle invoque aussi un certain mode de gestion conjugale qui s'y impose :

« Beh ça... on l'a pas [elle rit un peu] on l'a pas bannie hein la belle-famille a toujours sa place. (...) on se rassemble, y a du respect... Y a ce respect de la belle-famille en disant "Si tu te maries avec un, les autres tu dois les prendre aussi" mais,

*en respectant quand même l'intimité du, du couple hein, on est en Europe et non pas en Afrique. Mais... on les oublie pas, on les oublie pas et... **Parce que du coup, parce que [appuyé] vous êtes en France, y a ... la belle-famille a moins de prise ? Oui ! Oui, oui. Y a certaines choses on est pas obligés de leur dire. En Afrique, tout le monde est au courant de tout ce qui se passe. C'est un peu comme si on vit en communauté, tout est... voilà. Mais ici, on est trois dans la maison. »***

« *On est en Europe et non pas en Afrique* » : en rappelant le cadre français d'ancrage, Marie fait ici comprendre qu'une pratique conjugale qui pouvait prévaloir au Togo n'a plus lieu d'être en France. Ayant dans son cas vécu une interconnaissance conjugale renforcée en France, elle convoque le cadre du pays d'immigration (et implicitement, ses normes et en particulier celle d'un espace conjugal autonome) pour légitimer l'entretien d'une intimité conjugale et la non-intervention des membres de la belle-famille. Outre le resserrement en France autour du noyau conjugal qu'elle exprime, sa posture suggère également un souhait de ne pas prendre le risque de voir la famille du conjoint exercer une influence - en sa défaveur - au sein de la relation. Ce dernier élément contribue à rendre compte des préférences exprimées par les émigrantes pour un règlement des tensions conjugales qui soit interne au couple.

Le détachement physique des conjoints en France est ainsi susceptible de se doubler d'une autonomisation de l'espace conjugal caractéristique des modèles familiaux sur place. La conception conjugale présentée par Fanny quant à elle, si elle n'a pas été relayée par celle de son ex-conjoint, en a fourni une parfaite illustration. Lorsque Fanny exprime son souhait de trouver une intimité conjugale (« *un couple, un vrai* » disait-elle) et, dans la continuité, de ne pas passer par les membres familiaux pour résoudre ses difficultés conjugales, elle fait explicitement référence au contexte français où les couples, précisément, sont enjoins à élaborer leurs propres règles. De ce point de vue, des comportements conjugaux individualisés ne peuvent qu'être renforcés par un contexte normatif dominé par une injonction à l'autonomie dans la sphère privée, mais nous serons amenés à y revenir.

Relevons enfin que, associé au cadre socioculturel environnant, le temps joue en faveur d'une propension à régler ses conflits conjugaux à distance de la famille. Si l'on suit Khady dans son parcours conjugal en France, elle a été amenée à contracter un deuxième mariage avec un émigré Sénégalais (qui l'a rejointe en France), dont elle a ensuite divorcé (après un an et demi de vie commune), cette fois sans prendre le temps d'avertir sa famille de ses intentions.

« (...) Il est parti au Sénégal, il a dit à ma famille "Moi j'étais fâché, je suis sorti [du domicile], elle a entamé une procédure de divorce mais moi je veux pas divorcer" pour que ma famille fasse pression pour que je divorce pas. J'ai dit non et puis ma famille j'ai même pas averti ma famille parce que pour moi c'est moi qui règle mes problèmes [elle rit]. 'Me dit [la famille de Khady] "c'est pas possible vous avez des problèmes ah on nous a rien dit beh...". J'ai dit peut-être à la sœur qui était proche, avec qui je parle souvent d'accord mais je... pour moi c'est moi qui règle mes problèmes, c'est ma vie, c'est moi... Vous, vous allez me faire une pression pour que je reste. Finalement, comme ils me connaissent ils ont même pas essayé de faire la pression pour quoi... »

Lassée par l'expérience de son premier mariage et ayant déjà été amenée à prendre l'initiative d'une séparation, Khady n'a pas hésité lors de sa deuxième union à divorcer lorsqu'elle s'est rendue compte que sa relation ne répondait pas à ses attentes. À la distance géographique et au système de références français, s'ajoute le temps et l'héritage conjugal des émigrantes comme facteurs de renforcement d'une préférence exprimée pour un règlement des conflits ne faisant pas intervenir des intermédiaires familiaux.

Différentes manières de régler les conflits conjugaux ont été exprimées et mises en pratique par les femmes que nous avons enquêtées. Tandis que les unes ont sollicité l'aide de leur famille, même à distance, d'autres ont fait part de leur souhait de ne pas faire intervenir les proches dans leurs affaires matrimoniales. Différents éléments tels que la gravité de la situation rencontrée, les alternatives de médiation en France et le type de relation conjugale entretenu, sont apparus jouer sur les formes du règlement envisagé. Surtout, nous avons souligné le renforcement en France des préférences pour une gestion des tensions conjugales qui soit circonscrite aux conjoints. Si un accord avec le partenaire sur un mode de gestion intime n'est pas nécessairement trouvé, l'installation en France contribue à mener ces émigrantes vers une clôture de l'espace conjugal.



En toile de fond de l'élaboration de la relation conjugale qui nous intéresse, se joue l'agencement des places de chacun(e) dans l'espace familial. Dans une situation d'immigration où les rôles de sexe actualisés dans la sphère privée ne vont plus tout à fait de soi, les identités de genre suscitent des interrogations. Les rôles de sexe jusqu'alors actualisés et leur degré de

préservation en contexte migratoire français constitue une question majeure. À quel point peuvent-ils se maintenir et dans l'intérêt de qui ?

Les parcours de socialisation des femmes enquêtées ont impliqué la diffusion de normes genrées impactant les manières d'envisager les espaces du quotidien et les relations conjugales. Ne pouvant trouver les conditions (matérielles ou normatives) de leur reproduction en France, les places de sexe prescrites s'y voient défiées et/ou mises en mouvement. Nous l'avons vu, les changements de cadres induits par la migration invitent à interroger la pertinence des places et des statuts occupés – et avec eux, des pouvoirs – octroyés. La distance de l'entourage familial, en particulier, vient modifier les conditions d'actualisation de la relation conjugale, qu'il s'agisse d'intermédiation ou d'appui aux tâches domestiques et parentales.

La situation d'élaboration conjugale à laquelle pousse l'immigration en France est propice à une reformulation des places dans la sphère privée et à la mobilisation par les émigrants, pour cela, des ressources qu'ils ont éventuellement à disposition pour agir. Parmi les éléments fortement susceptibles de participer à une modification des places dans l'espace conjugal, figure le degré d'infiltration en son sein des attentes égalitaires, allant alors dans le sens d'une contestation des conceptions statutaires héritées.

Chapitre V. De l'infiltration de la norme égalitaire dans l'espace conjugal et ses incidences

Constituant l'enjeu auquel font face les émigrants subsahariens, la création d'un « "nous" conjugal » (Henchoz, 2008, p. 15) dans le cadre de la société d'immigration laisse ouverte la question des formes de son expression. Si l'on revient à l'étymologie du vocable « couple », ses origines latines renvoient au « lien » (du latin, *copula*). C'est bien, au fond, la question du lien que soulève l'expérimentation d'une vie conjugale en France, *via* les modifications qu'y subissent les rapports entre les conjoints. Parmi les facteurs susceptibles d'être à l'origine de changements dans la nature du lien conjugal, se trouve la reformulation des places de sexe, formant la lame de fond des transformations affectant la sphère conjugale. La déstabilisation des rôles de sexe hérités des sociétés d'origine, réinterrogés en contexte français, n'est pas sans affecter les attentes formulées, à terme, vis-à-vis de l'espace conjugal et du conjoint lui-même. Et si réinterrogation des places de sexe il y a en France, c'est dans le sens d'une atténuation du statut de chef de famille au masculin et des relations statutaires entre conjoints. Se joue alors une reformulation des places dans un contexte normatif à plusieurs égards plus favorable aux femmes *via* la diffusion d'un modèle conjugal à vocation égalitaire, même si les espaces d'action que ces dernières obtiennent sont largement fonction des ressources dont elles disposent par ailleurs.

Amenées à s'inscrire dans une société d'accueil où, dans le domaine privé, les places statutaires ont perdu de leur vigueur (certes, de manière variable selon les catégories sociales) au profit d'un individualisme des comportements, les émigrantes sont appelées à trouver leur positionnement. Particulièrement, le cadre qui en découle en matière de rapports de sexe ne les laisse pas indifférentes. Celui-ci jouant en leur faveur, il reçoit de leur part un plébiscite fort (si un large plébiscite il y a, en pratique, les femmes formulent des exigences à intensité variable vis-à-vis du partenaire et du couple, nous le verrons dans le chapitre VI).

Dans un contexte perçu comme plus égalitaire en France, les statuts au sein de la famille sont soumis à des redéfinitions redoutées par les hommes, celles-ci semblant alors menacer leurs prérogatives de chef de famille. L'autorité masculine ne trouvant notamment plus tous les

habits de sa légitimité (appui des membres familiaux ou sanction des lois civiles et/ou coutumières), on observe une vulnérabilisation de la position occupée par les hommes. Une nouvelle fois, cela n'est pas sans provoquer des tensions au sein de l'espace conjugal.

Par le biais de l'introduction d'alternatives dans le répertoire des normes et des pratiques, l'immigration en France apparaît renforcer – davantage qu'elle ne les crée ! – les aspirations égalitaires déjà présentes chez les émigrantes. Aux moments jugés opportuns et avec l'appui de ressources à disposition, les émigrantes sont amenées en France à se saisir des marges alors entrouvertes, c'est le cas lorsqu'il s'agit de se défaire d'une union insatisfaisante ou, plus encore, de refuser l'entrée dans une union polygamique.

1. Perceptions d'un cadre normatif plus égalitaire en France

Si en France l'égalité entre les sexes est loin d'être acquise en pratique (qu'il s'agisse, entre autres, d'égalité salariale ou d'égalité dans le temps domestique, voir notamment : Hamel & Rault, 2014), elle fait l'objet d'un large consensus social (Jacquemart, 2014). Inscrite dans le droit¹ et promue par les politiques publiques, elle forme une norme qui contribue à structurer les différents domaines de la vie sociale, notamment la sphère conjugale et familiale. Si l'on se penche sur les sociétés dont ont émigré les femmes enquêtées, le principe d'une égalité des sexes est également présent dans les Constitutions nationales et dans les textes internationaux ratifiés (Nguebou Toukam, 2003). Toutefois, nous l'avons abordé, les places de sexe y sont aussi largement façonnées par l'organisation familiale et ses hiérarchies de statuts, majoritairement structurée autour d'une prééminence accordée au masculin.

« Dans toute société, les individus se trouvent inscrits dans la norme de genre, c'est-à-dire contraints de se conformer aux comportements et attitudes socialement attendus des personnes de leur sexe. Dans les sociétés africaines, où la suprématie des valeurs associées au masculin est très clairement marquée, l'asymétrie des rapports entre les femmes et les hommes s'en trouve exacerbée. La transgression de la norme de genre peut alors facilement entraîner des tensions, voire des sanctions. » (Adjamagbo, Aguessy & Diallo, 2014, p. 213)

¹ On pense ici à son inscription dans la Constitution en 1946 et aux différentes lois promulguées en particulier dans les années 1960 et 1970 : la réforme des régimes matrimoniaux en juillet 1965, permettant notamment aux femmes de travailler ou d'ouvrir un compte en banque sans le consentement de leur mari ; en juin 1970, l'autorité parentale remplace la puissance paternelle et la qualité de « chef de famille » du mari est supprimée, etc.

Les dissonances de places et de statuts de sexe en situation migratoire nous ont interpellés lors de l'enquête de terrain. Au-delà de la pluralité des pays d'origine représentés dans notre échantillon d'enquête (et des grandes régions d'émigration), les émigrantes ont toutes exprimé une différenciation des normes matrimoniales selon qu'il s'agit des modèles conjugaux de leur pays d'origine ou du pays d'accueil. La différenciation exprimée, que ce soit dans le cadre des entretiens biographiques ou des entretiens collectifs réalisés, va dans le sens d'un cadre plus égalitaire trouvé en France.

A. Faire à deux

Le cadre plus égalitaire dépeint par les femmes enquêtées se traduit d'abord par une moindre fixation des places hommes-femmes ou, dit autrement, par une moindre force des statuts socialement prescrits.

« Et, est-ce que les années qui ont passé en France, elles vous ont fait changer votre façon de voir la vie en couple, si vous aviez une idée de... est-ce que ça vous a amenée à voir les choses différemment ? Mais si, beaucoup même. Ouais ? Parce que, au Bénin, au Bénin par exemple si je prends les hommes de l'Afrique et de la France bon, les femmes sont... au Bénin surtout en Afrique ils sont, elles... les femmes sont comme ça par rapport à l'homme, l'homme est comme ça, est toujours au-dessus, de la femme. Vous comprenez ce que je voulais dire ? Oui Mais en France, c'est égalité ! [elle rit] En France, c'est l'égalité. Vous comprenez ce que je veux dire ? Ouais Donc ce que nous vivons ici... Parce que c'est l'homme qui... dirige le foyer. Et donc... les femmes béninoises, c'est-à-dire, pour parler à leur mari, il faut du respect, elles se... elles se prosternent pour leur mari, pour lui donner à manger tandis que ici pour manger, on mange ensemble, oui ou non ? On mange à table, au pays c'est chacun pour soi, le mari mange à part, les enfants aussi. Ici, mais c'est... là y a, y a, la différence c'est très large quoi. Oui, oui. On ne peut même pas comparer. (...) Il faut toujours vouvoyer le mari au pays... "Vous vous vous vous vous" mais ici... non. » (Ayo, 53 ans, Bénin)

« Chez nous c'est l'homme qui prend des décisions, il faut parler poli avec son mari. Tu le respectes, il te respecte. » (Bineta, 57 ans, Sénégal)

« Est-ce que les années passées en France elles ont changé votre façon de voir la vie en couple, et votre façon plus largement de voir la vie de, en famille, par rapport à la vision que vous aviez peut-être... en Afrique ? au Gabon ouais tout à fait ? Bien sûr. Comment est-ce que ça s'est modifié ? Ça s'est modifié parce que en Afrique on a... le problème est que en Afrique euh y a que l'homme qui a la parole, la femme n'a pas la parole, alors que ici, on est complémentaires et ça, ils

ne comprennent pas ça. Et mon mari lui il a toujours cette vision que c'est "moi moi moi" et... non ! Voilà. [elle rit] » (Louise, 53 ans, Gabon, d'origine togolaise)

Ces extraits d'entretiens, assez représentatifs de l'ensemble des témoignages recueillis, émanent d'enquêtées originaires de différents pays, situées en Afrique de l'Ouest ou centrale, et présentant par ailleurs des niveaux d'instruction relativement variés (tandis qu'Ayo a été scolarisée jusqu'en terminale, Louise a suivi sa scolarité jusqu'au collège et Bineta jusqu'en seconde). Il ressort de ces extraits la hiérarchisation des places hommes-femmes héritées avec une primauté masculine agissant dans la sphère conjugale : c'est l'homme qui est « *au-dessus* », qui « *prend des décisions* », ou c'est lui qui « *commande* » pour reprendre la formulation d'autres enquêtées. Tel qu'il est décrit, le statut masculin s'accompagne ainsi d'un « pouvoir d'orchestration » (Safilios-Rothschild, 1976)² derrière lequel les conjointes sont invitées à se ranger. Cette hiérarchisation des places de sexe héritées donne lieu à des rapports statutaires bien palpables au travers du « respect » dû au conjoint, notion que nous avons déjà été amenés à relever. Car des places de sexe formulées dépend aussi la nature des relations conjugales.

En contrepoint d'une configuration conjugale où l'homme dispose d'un statut dominant en tant que chef de famille, en apparaît une autre davantage « relationnelle » dans la mesure où elle suppose une élaboration conjointe des modalités de la vie conjugale. Cette dimension relationnelle a été particulièrement mise en avant par les femmes enquêtées dans leur description de ce que seraient les normes matrimoniales du pays d'immigration, venant s'ajouter à la caractérisation d'un cadre plus égalitaire trouvé en France.

« Et votre immigration elle a pas changé cette vision que vous aviez non, y a pas une, le fait d'être venue en France ça a pas changé votre vision du couple, non... ? Non Disons qu'elle est la même... non non non elle est la même, elle n'a pas changé non elle n'a pas changé hein. Beh oui parce que ici peut-être ici si c'était en Afrique là-bas c'est c'est l'homme qui décide ou bien c'est... tandis que ici, tout il faut le faire à deux, c'est peut-être sur ce point-là mais... Ça a pas changé grand-chose, c'est la, c'est la même vie de couple comme l'Afrique peut-être en Afrique c'est vraiment c'est l'homme qui décide c'est la femme est soumise à son mari, c'est juste la différence. » (Lydiane, 43 ans, Sénégal)

² Dans son approche des rapports de pouvoir dans la vie conjugale, Constantina Safilios-Rothschild distingue un pouvoir « d'orchestration » ("*orchestration power*") d'un pouvoir « d'exécution » ("*implementation power*") de moindre force : « Spouses who have "orchestration" power have, in fact, the power to make only the important and infrequent decisions that do not infringe upon their time but that determine the family life style and the major characteristics and features of their family. » (Safilios-Rothschild, 1976, p. 359)

« (...) C'est tout à fait différent, y en a qui, qui essayent de, de vivre un peu comme en Europe mais c'est différent parce que c'est des cultures différentes ! Même si on a beau dire bah "on fait comme eux" [en référence à des Centrafricains qui feraient « comme » des Français] on peut pas ! Y a toujours ce truc d'Afrique qui revient. **Comme quoi par exemple si vous avec quelque chose en tête... ? Bah après, après maintenant... beaucoup de couples... parce que nous en fait Africains beaucoup plus eux ils... tendance à être dictateurs en fait. Or ici bah... je sais pas peut-être que parmi les couples français aussi je ne sais pas mais les plupart je pense que c'est, ça discute beaucoup, ça dialogue, c'est, tout est programmé. » ... [elle rit] » (Mélania, 37 ans, Centrafrique)**

Dans la description faite des normes conjugales françaises par les femmes enquêtées, ressort une implication des deux conjoints dans la conduite de la vie conjugale et familiale. Cela a trait à un partage légitime (même *a minima*) des tâches domestiques et éducatives (faire la cuisine, aller chercher les enfants à l'école, etc.) mais aussi et surtout, à l'instauration d'une communication conjugale propice à l'élaboration de projets communs. En cela, l'usage par plusieurs femmes de notre échantillon du verbe « programmer » dans la description de leur vision des couples français est parlant : « *tout est programmé* », « *ils font leur programme* » - lesquelles désignent alors aussi bien le fait pour les conjoints de prévoir une sortie ou des vacances.

Si le modèle conjugal français tel qu'il est dessiné par les femmes enquêtées renvoie à des représentations (voire à des stéréotypes) et force à une réduction des pratiques conjugales à la fois du pays d'origine (les enquêtées évoquent d'ailleurs fréquemment « l'Afrique » pour renvoyer au pays d'émigration) et de celles du pays d'accueil, il dit quelque chose des normes sociales prévalant, ici et là-bas, et de leur légitimité. Tandis que la projection des individus dans des espaces-temps conjugaux pose des limites à la participation d'un tiers (notamment familial), la référence à une égalité des sexes contrarie quant à elle la définition, au sein de l'organisation familiale, de rôles de sexe distincts et/ou hiérarchiques. De manière sous-jacente, réapparaissent ici en situation migratoire des enjeux en termes d'intimité conjugale et de reformulation des places genrées.

B. De l'opérativité des normes égalitaires

Il n'y a pas à proprement parler de modèle conjugal français et notamment, entre individualisation et mise en commun au sein de l'espace conjugal, les arbitrages réalisés par les individus sont multiples (Kellerhals et *al.*, 1982 ; Singly, 2003). Les normes dites traditionnelles

n'ont par ailleurs pas été complètement évincées par les normes « montantes » des dernières décennies du XXe siècle, telles que l'égalité et l'autonomie des personnes, dans le domaine familial (Déchaux, 2010 ; Neyrand, 2018). La négociation et la répartition des tâches quotidiennes entre conjoints n'est certainement pas le sort de tous les couples français, les modalités de la vie conjugale dépendant ainsi des ressources à disposition de chacun(e) - socioéconomiques, mais pas seulement - et des structures socioculturelles.

Mais, si coexistent en son sein des normes hétérogènes, la sphère familiale est très marquée par les demandes d'autonomie et d'égalité formulées à son endroit. La religion ou la tradition ayant perdu de leur fonction prescriptrice, nous l'abordons dans l'introduction générale (section II), il s'agit pour les individus - hommes et femmes - d'y élaborer leur place voire de s'y réaliser, au sein de l'espace conjugal en particulier (Neyrand, 2002 ; Santelli, 2018). Une démocratisation des relations familiales s'est ainsi opérée, faisant des normes d'égalité et d'autonomie des principes conducteurs légitimes.

« Dès la fin des années 1960, [...] il n'était plus nécessaire de rester ensemble quand les deux conjoints possédaient une autonomie professionnelle et que le désamour s'installait ; il n'était plus de mise de croire en la supériorité masculine quand tout le monde revendiquait l'égalité et la liberté de disposer de soi-même. L'idéal démocratique de l'égalité des citoyens, de la libre disposition des personnes et des unions sur la base d'un consentement réciproque toujours susceptible d'être récusé par l'un des deux partenaires, était désormais possible comme principe de fonctionnement relationnel à l'intérieur de la sphère privée. On avait basculé dans le modèle de la famille démocratique, régulée par le dialogue et la communication entre ses différents membres, de plus en plus considérés comme des partenaires. » (Neyrand, 2014, p. 61)

Renvoyant à un « idéal » promu davantage qu'à une réalité partagée, la démocratie familiale s'est progressivement constituée comme modèle (soutenue par les transformations sociales, économiques et médicales - notamment par la contraception - en cours dans la deuxième moitié du XXe siècle et autorisant les individus à y aspirer). Son empreinte en France n'échappe pas aux émigrantes rencontrées qui, par leurs témoignages, ont mis en relief les traits d'une vie conjugale démocratique : égalité des places, prise de parole, dialogue, projets communs. Ce qui nous intéresse précisément ici, au-delà du type d'images (et de leur véracité) que peuvent avoir les femmes enquêtées du cadre normatif français, ce sont les effets de ces images. Dans quelle mesure le cadre normatif perçu est-il incitatif ou dispose-t-il d'une opérativité au sein de leurs

vies conjugales ? Si le cadre perçu est égalitaire, de quelles façons influe-t-il sur les attentes formulées par les émigrantes vis-à-vis du couple ?

La norme égalitaire, armée de dispositifs législatifs et institutionnels, n'est en effet pas sans incidences sur la vie conjugale concrète des femmes. En abordant l'intervention des familles dans les conflits conjugaux en France, on a décelé la fonction légitimatrice du cadre normatif environnant venant appuyer le choix d'une gestion des difficultés conjugales entre les seuls conjoints. De la même manière, dans un contexte national où la polygamie n'est pas autorisée, celle-ci est d'autant moins supportable – et supportée – par les émigrantes en France, nous le verrons. À la manière dont l'engagement féministe a pu fournir aux militantes de la « deuxième vague », dans les années 1970 en France, un support de légitimation à des transformations au sein de leur vie conjugale en les poussant, par exemple, à oser divorcer (Masclat, 2017), l'ancrage en contexte migratoire français vient légitimer un certain nombre de comportements conjugaux (ou au moins, certaines attentes conjugales), allant notamment dans un sens plus égalitaire.

Les femmes que nous avons rencontrées (lors des entretiens biographiques ou des entretiens collectifs), ont largement plébiscité un modèle de fonctionnement conjugal qui serait démocratique, basé sur une communication entre les conjoints. Cette adhésion de principe à un modèle conjugal démocratique n'entraîne pas automatiquement la formulation d'exigences conjugales permettant de mettre celui-ci en pratique (chapitre VI) mais en trouvant des échos dans la société d'ancrage, *via* un consensus social sur une égalité des sexes en particulier, elle trouve une légitimité qui n'est pas sans affecter le jeu des rapports de force conjugaux. Ici, il est bien question d'un « régime de genre » plus favorable aux émigrantes en France : renvoyant, rappelons-le, aux normes sociétales, aux discours et aux politiques formulés vis-à-vis du genre (Riaño & Baghdadi, 2007), le régime de genre constitue une donnée structurelle à prendre en compte dans l'examen des parcours conjugaux en situation migratoire (voir chapitre I). Il reste ensuite à voir quels arrangements conjugaux effectifs s'y élaborent en incluant l'examen des effets du régime de genre sur la reformulation des places de sexe et, sur les relations de pouvoir qui leur sont attenantes.

Si les femmes plébiscitent un modèle conjugal démocratique, c'est parce qu'il rejoint leurs intérêts. Dans le cadre de leur installation en France, elles ont tout à fait conscience que

le régime de genre joue en leur faveur, tout comme leurs conjoints qui, au vu du réagencement potentiel des statuts, sont loin d'être épargnés par les questionnements sur les places tenues par chacun(e) dans la sphère privée.

2. Un statut masculin vulnérabilisé

À l'occasion de la XIII^{ème} assemblée générale du CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique)³, organisée en 2011 à Rabat et dédiée à l'Afrique et aux « défis du XXI^{ème} siècle », la question des migrations féminines, intra-africaines et internationales, a été abordée par les intervenant(e)s. S'agissant des migrations subsahariennes vers l'Europe, les rapports de genre ont été identifiés comme « un des lieux les plus sensibles » des mutations sociales affectant la vie des femmes migrantes, dans le cadre d'un bousculement, même timide, des rôles de sexe (Tshibilondi Ngoyi, 2011). En effet, on constate des dissonances entre les identités de genre telles qu'elles s'actualisaient dans les pays d'origine et telles qu'elles résonnent dans le contexte du pays d'arrivée. Nous l'avons vu, notamment en abordant dans le chapitre précédent l'organisation de l'espace domestique, les changements concrets et normatifs induits par la situation migratoire amènent une réinterrogation des places de chacun(e). Plus encore, ils amènent à réinterroger la prévalence d'un *leadership* masculin au sein du foyer. La crise d'autorité alors susceptible de se former peut avoir différents catalyseurs.

A. Mise en question d'un statut masculin et conflits d'autorité

Nous l'évoquons, dans le chapitre II, l'entrée en France dans les années 1970 et 1980 des conjointes des émigrés subsahariens ne s'est pas réalisée sans craintes de la part de ces derniers, en particulier celle de voir leurs femmes trop « réveillées » (Azoulay & Quiminal, 2002) par la société française d'immigration. Perçue comme trop émancipatrice, celle-ci risquait en effet de miner l'équilibre des rapports conjugaux - et l'autorité du mari - en octroyant aux femmes des marges d'action élargies, que ce soit par l'alphabétisation ou par l'entrée dans la vie active. Si, à l'image de ce qu'on observe dans notre échantillon d'enquête, les femmes aujourd'hui regroupées partent de leurs pays d'origine en étant instruites et actives, les appréhensions des hommes rejoints, ne se sont pas pour autant effacées.

³ Visant à dynamiser et à structurer la recherche scientifique à l'échelle du continent, l'organisation a été créée en 1973 et trouve son siège à Dakar (Sénégal).

En témoigne par exemple le cas d'Ayo (53 ans, Bénin) dont le mari, qui avait soutenu sa recherche d'emploi après qu'elle l'ait rejoint en France, avait toutefois reçu frileusement la perspective nouvelle d'une formation (Ayo exerçait des activités de commerce avant sa migration). Elle raconte :

« Je regarde sur l'internet, lui aussi il m'aide, des fois on appelle les gens pour des annonces, on appelle des gens (...) Elle [conseillère ANPE ⁴] m'a cherché, on a trouvé. M. [le mari d'Ayo] est arrivé. J'ai dit "J'ai trouvé une formation à Villeurbanne, c'était l'adresse, est-ce que tu peux m'accompagner ? Je vais commencer telle date", "Ah !", il a dit "Quoi ! Tu vas travailler !", j'ai dit "Quand tu me cherchais ça sur l'ordinateur, tu ne savais pas que j'allais travailler un jour ?" [Elle rit un peu] "De toutes façons, qu'est-ce que tu vas faire ? [son mari]" Il a crié, crié, je m'en fous. Finalement, il m'a accompagnée là-bas. J'ai commencé le lundi ma formation. »

Si le mari d'Ayo a fini par bien accepter l'activité de son épouse, la frilosité exprimée, relevée dans d'autres couples formés par les enquêtées venues rejoindre leur conjoint en France (on l'avait vu avec le cas de Lisa dans la section du chapitre IV consacrée à l'espace domestique), invite à s'interroger. Par leur méfiance vis-à-vis des changements intervenant dans la situation de leurs conjointes, les hommes expriment une certaine appréhension des effets potentiels de ces derniers. Pointe ici le souhait de ne pas mettre à risque l'équilibre des rapports conjugaux et de ne pas voir leur propre statut d'homme - chef de famille - quelque peu altéré. Si cette frilosité masculine n'a pas été systématiquement relevée dans les parcours des femmes enquêtées (des hommes encourageant, au contraire, leurs conjointes à travailler pour soutenir les entrées de revenus dans le foyer ou pour atténuer les sacrifices socioéconomiques consentis par ces dernières en venant les rejoindre) elle montre, comme l'avait relevé Mahamet Timera dans le contexte du regroupement familial des femmes soninké dans les années 1970 et 1980, que l'accès à l'emploi ne se fait pas sans contradictions, résistances ou opposition de la part des hommes (Timera, 1996, p. 216).

Les réactions observées de la part des hommes nous ramènent à une conception traditionnelle des rôles de sexe, aussi prégnante, soulignons-le, au sein des sociétés occidentales, où le travail des femmes semble être l'affaire commune du couple davantage que ne l'est le travail du

⁴ Agence nationale pour l'emploi (disparue en 2009 lors de sa fusion avec les ASSEDIC pour former le Pôle Emploi).

conjoint (Kellerhals et *al.*, 1982, p. 179), lequel est davantage légitimé par le rôle masculin de pourvoyeur de revenus (Henchoz, 2008, p. 17 ; Bachmann, 2007). Car il est bien question ici des statuts prescrits et de leur mise en mouvement. En particulier, il s'agit de voir comment la mise en question des identités de genre en situation migratoire passe par la réinterrogation des prérogatives associées au statut masculin.

Nous l'avons dit lors des deux précédents chapitres, l'organisation familiale observée au sein des sociétés subsahariennes repose en bonne partie sur la construction de rapports hiérarchiques, aussi bien au niveau de l'ânesse que du sexe. Dans cette structuration des rapports privés, les conjoints bénéficient d'une autorité statutaire (d'autant plus renforcée dans les couples où le conjoint est plus âgé), ces derniers étant traditionnellement chargés de la conduite du foyer (cela est moins vrai dans le cadre des familles matrilineaires même si, redisons-le, l'oncle utérin y exerce une autorité « paternelle », aux côtés de sa soeur⁵).

« Nous définissons le *statut* [en italique dans le texte] d'une personne comme la position qu'elle occupe au sein d'une structure collective, sociale et familiale, dans laquelle elle est insérée, en précisant qu'à chaque acteur correspond une multiplicité de statuts (ex. : père, mari, aîné, membre d'une communauté religieuse, responsable d'association...). On sait que dans la conception africaine traditionnelle, les statuts sont hiérarchisés au sein du lignage, de la famille, et des groupes de résidence. [...] En situation d'immigration tout comme en Afrique, ce sont les hommes [...] qui sont chargés de garantir une organisation sociale conforme aux valeurs traditionnelles de leur groupe ethnique et de transmettre cette vision du fonctionnement social. Ce sont eux qui ont le pouvoir, mais aussi le devoir de le faire. » (Quiquerez-Finkel, 1992).

Puisant sa légitimité dans le système d'organisation familiale et sociale, se dégage une autorité masculine appelée à s'exercer dans le cadre de la sphère privée. Si l'on se réfère au vocabulaire wébérien, le jeu familial repose alors en partie sur une « domination » de la part des hommes, laquelle « signifie la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé. » (Weber, 1995 [1922], p. 95). Selon la définition de Max Weber, la domination – ou l'autorité (terme dont l'auteur use également) – renvoie ainsi à une obéissance, une obéissance qui est consentie par les personnes « dominées » pour une diversité de raisons

⁵ Au vu de cette place occupée par l'oncle maternel au sein de l'organisation matri-lignagère, celle-ci ne peut être assimilée à un matriarcat, lequel suppose une détention de l'autorité et des pouvoirs aux seules mains des femmes (voir notamment à ce sujet : Poiret, 1996, p. 36).

(par simple habitude, nous dit-il, ou en vue d'atteindre un but donné). Mais plus encore, pour pouvoir s'exercer, l'autorité a besoin de s'adosser à une légitimité.

« [...] Mais coutume ou intérêts ne peuvent, pas plus que des motifs d'alliance strictement affectuels ou strictement rationnels en valeur, établir les fondements sûrs d'une domination. Un facteur décisif plus large s'y ajoute normalement : la croyance en la légitimité. L'expérience montre qu'aucune domination ne se contente de bon gré de fonder sa pérennité sur des motifs ou strictement matériels, ou strictement affectuels, ou strictement rationnels en valeur. Au contraire, toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur "légitimité". » (Weber, 1995 [1922], p. 286)

Si le chef de famille peut exercer son autorité auprès de sa conjointe et de leurs enfants, c'est parce que son autorité apparaît légitime, donc reconnue par le groupe familial, par la coutume et/ou par le droit. Transplantées en contexte migratoire français, les fonctions du chef de famille (diriger, prendre en charge) n'y trouvent pas tout à fait les mêmes échos de légitimité que ceux qui leur donnaient sens dans le pays d'origine. Dans une situation d'immigration caractérisée par la distance de l'entourage familial, garant des normes et des valeurs du groupe socioculturel d'appartenance, et par la présence d'autres manières de « faire famille » moins statutaires (véhiculées par différents canaux : institutions, école, etc.), les appréhensions masculines évoquées prennent sens.

Car s'il est vrai que les incidences de l'expérience migratoire peuvent être très variables (dans leurs formes et dans leur intensité) en étant liées à des situations sociales diverses observées au départ, celle-ci interroge, de fait, la perpétuation des systèmes familiaux et du contenu des relations intrafamiliales attenantes (Barou, 2002 [1991]). Pour exemple, la transposition du modèle familial matrilineaire en France ne se réalise pas sans déstabilisations et/ou réaménagements. Exerçant comme juristes amenées à intervenir auprès de familles dans le cadre de missions d'intermédiation culturelle, Jackie Botimela Loteteka-Kalala et Carole Younes (2006) expliquent comment il n'est pas aisé, ni pour l'enfant, ni pour les adultes qui en ont la charge, de vivre en France les relations prescrites par le système matrilineaire. Tel que celui-ci s'actualise dans le pays d'origine⁶, il implique l'exercice d'une autorité parentale par la mère de l'enfant et par le frère de cette dernière (la filiation passe par la mère, l'enfant

⁶ Les familles vivant selon un modèle matri-lignager viendraient plutôt des zones côtières : Côte-d'Ivoire, Bénin, Ghana, notamment. (Barou, 1992).

n'appartient pas au lignage de son père et n'hérite pas de lui). On est ainsi dans un système de parenté « classificatoire »⁷ où l'oncle maternel, bien que n'étant pas le géniteur de l'enfant, occupe socialement une place de « père ». Dans cette configuration, le lien filial ne dépend pas d'une relation conjugale autonome, mais s'inscrit dans un ensemble familial plus large, et la conjointe de l'oncle utérin n'a ainsi pas de rôle quant à l'éducation du neveu/fils de son conjoint. Dans le cas d'une cohabitation en France de l'oncle, de sa conjointe et du neveu, l'un des effets de l'expérience migratoire réside dans la place plus forte occupée par la conjointe de l'oncle maternel au sein de la vie familiale.

« Dans ce modèle [matrilinéaire], l'épouse de l'oncle doit accepter le rôle joué par son époux sans pouvoir s'y opposer ni intervenir dans l'éducation de l'enfant qui reste sous l'autorité de sa mère. Cette répartition des rôles et des places de chacun va cependant apparaître en décalage avec la réalité et les représentations de la société d'accueil. Dans ces conditions, l'épouse va pouvoir *légitimement*⁸ contester sa mise à l'écart et revendiquer un droit de regard, qui lui était dénié au pays, sur la place de l'enfant recueilli dans la famille et sur son éducation. Ainsi la situation migratoire va induire une redistribution des rôles parentaux : la sœur de l'oncle ne partage plus avec son frère l'autorité parentale qui lui était dévolue et qu'elle exerçait conjointement avec lui, selon la coutume. L'influence du modèle occidental va tendre à faire coïncider le couple conjugal et le couple parental, en investissant l'épouse d'une autorité à l'égard de l'enfant. » (Loteteka-Kalala & Younes, 2006, p. 85)

Ainsi, la situation d'immigration n'autorise pas la reproduction du système d'organisation familiale du pays d'origine (l'Angola, dans le cas présenté par les auteures). Cela induit des redéfinitions des liens familiaux et la formation de conflits d'autorité (cristallisés ici autour de la relation entre l'enfant et l'épouse de son oncle). L'absence du groupe familial en France (en particulier ici, la mère de l'enfant) et l'influence des modèles familiaux français (autonomie du couple conjugal) entravent la mise en place de l'organisation familiale héritée.

Le même type d'interrogation se pose s'agissant du lien conjugal. Qu'advient-il donc en France des statuts de sexe prescrits et des rapports conjugaux qui en découlent ?

⁷ « En d'autres termes, les individus sont classés sous le même nom bien qu'ils ne soient pas dans la même position. » (Loteteka-Kalala & Younes, 2006).

⁸ Nous avons ajouté l'italique.

B. D'un « complexe » masculin en migration ?

Les appréhensions masculines d'une trop grande autonomisation des femmes en France, décrites par les travaux sur les migrations subsahariennes (Azoulay & Quiminal, 2002 ; Barou, 2001), ont été décelées dans les récits des femmes que nous avons enquêtées. Plusieurs parmi elles ont formulé un « *complexe* » des hommes une fois en France. À quoi celui-ci renvoie-t-il et dans quelles configurations conjugales et sociales est-il susceptible de se former ?

À une question l'interrogeant sur les « critères importants à retrouver chez un conjoint », Rosine (47 ans, Cameroun), venue rejoindre son conjoint en France au début des années 2000, énumère : « *quelqu'un de naturel, compréhensif, coopérant, pas complexé du tout* » car quelqu'un de complexé, « *ça n'avance pas* » dit-elle. Invitée à expliciter ce qu'elle entend par cette idée de complexe, elle répond que quelqu'un qui n'est pas complexé, c'est quelqu'un qui ne dit pas « *c'est moi l'homme* », quelqu'un qui ne souhaite pas « *paraître plus grand que lui* ».

Khady (54 ans, Sénégal), également venue retrouver son conjoint en France, au début des années 1990, utilise le même type de formulation, en évoquant un « *complexe d'autorité* » de la part des hommes. Ayant vécu un divorce intervenu après un peu moins de dix années de vie commune en France (où ils vivaient leur première cohabitation), elle est revenue sur les raisons de leur séparation et sur sa demande de divorce – sur laquelle nous nous sommes précédemment arrêtés, dans la section du chapitre IV dédiée à la résolution des conflits conjugaux. Les motifs qui, au fil des années, ont conduit à la rupture apparaissent multiples et intriqués. Parmi les divers éléments qu'elle confie, Khady décrit le fait que son mari ne laissait que peu de place, au sein du couple, à des espaces partagés, qu'il s'agisse de prise de décision ou d'investissement mutuel de leurs revenus. En outre, elle souligne vivement, tout au long de son récit, une impossibilité à instaurer une communication entre eux.

« (...) Et puis la communication comme j'ai dit. Même si la femme ne connaît pas tout de toi, avec la communication on peut résoudre beaucoup de choses. Mais moi, je suis tombée sur des hommes qui voulaient pas communiquer, qui sont dans leur cocon et quand tu parles de communication ils se referment. (...) Mais tu te refermes et tu communique pas. Pourquoi ? Parce que tu es face à une femme et c'est la femme qui te, qui te pousse à communiquer. Tu attends, attends, attends, comme tu as un rôle de chef de famille, il faut initier les discussions et ça, je lui disais toujours au premier et au deuxième aussi [second mari, également Sénégalais, dont elle a divorcé] hein parce qu'ils... ils savent que y a un problème, au lieu d'initier des discussions ils initient pas ! Avec le temps tu te dis "merde je

vais initier la discussion parce que ça peut pas être chacun dans son coin on parle pas, y a la tension !". Initie et quand tu inities "ouais c'est toi le chef de famille !" [adressé à la femme - elle rit]. Ça c'est grave hein. Tu donnes le rôle, tu attends, tu attends, le rôle n'est pas fait alors [que] vous êtes tous les deux concernés, qu'est-ce que tu fais, tu vas pas initier une discussion ? "Viens on discute". Même ça ils ressentent comme, signe de faiblesse quoi, que tu veux être autoritaire face à eux alors que c'est pas ça ! C'est ça hein, c'est ça, moi la communication c'est capital [appuyé]. Comme l'homme pense que c'est lui, c'est à lui de l'initier, il a qu'à l'initier [elle rit], si c'est pas initié par lui, que la femme l'initie, c'est pas contradictoire. »

D'après ce que Khady expose, son ex-conjoint se raccrochait à des comportements prescrits par leur sexe : en tant que chef de famille, c'est à lui que revient l'initiative de la mise en dialogue et de la résolution des conflits. En impulsant d'elle-même la discussion (ou en tentant de le faire), Khady contrevient alors à un ordre établi et « offense » son conjoint. Elle n'est pas la seule parmi les enquêtées à décrire cette offense au statut masculin par la prise d'initiative féminine. En racontant comment elle avait tenté de venir en aide à son conjoint qui s'alcoolisait (notamment en lui suggérant d'en discuter avec leur médecin traitant), Claudine (51 ans, Centrafrique - ayant rejoint son conjoint, dont elle a depuis divorcé, à la fin des années 1980) revient sur la manière dont il avait reçu ses tentatives de soutien :

« Je suis seule à lui dire, à me battre et puis comme c'est moi qui lui dis, lui il pensait que je voulais... peut-être prendre un peu... comment dirais-je là... l'idée occidentale... ou bien pour donner mon propre... imp... m'imposer quoi. Imposer mon goût ou bien un truc comme ça. Y a peut-être ce refus pour penser que c'est une femme qui veut me dicter les choses, c'est aussi ça, moi je vois aussi un peu ça. »

En cherchant à rendre compte du rejet par son ex-mari de son aide, Claudine formule elle aussi l'idée d'une offense de ce dernier face à sa prise d'initiative. En étant force de proposition, elle donnait l'impression de lui « imposer son goût » dit-elle. On retrouve ici, dans la description par Khady et Claudine de leurs interactions conjugales, un attachement de leurs conjoints à l'actualisation de rôles de sexe traditionnels instaurant une hiérarchie de statuts et une attribution différenciée des rôles et des pouvoirs.

Si l'on revient à l'histoire conjugale de Khady et aux motifs de sa séparation, apparaissent également des éléments socioéconomiques dans lesquels il convient de saisir les

conflits de statut et d'autorité en jeu au sein des couples. Critiquant la propension qu'avait son conjoint à s'octroyer un pouvoir de décision au nom d'un statut de chef de famille, elle déplore d'autant plus son attitude que ce dernier ne disposait pas nécessairement des moyens matériels pour assumer pleinement ce rôle (il exerçait bien une activité, au sein d'une structure d'aide sociale). Souhaitant construire une maison au Sénégal dont bénéficieraient ses parents, il a sollicité sa femme pour l'aider à financer son projet, sans que, au bout du compte, l'appui de Khady (sous forme de prêts) se convertisse dans un assouplissement des rôles au sein de leur couple.

« Tu te dis, déjà, si tu veux dire voilà "c'est moi le chef de famille", assume tout alors ! Assume tout ! La femme aura son salaire elle garde et toi tu assumes tout. Ça... tu le fais pas. Parce que tu comptes, tu veux toujours compter sur la femme. Et pourtant dans la religion c'est à toi d'assumer, la femme si elle veut elle donne, si elle veut pas elle donne pas. (...)

Sa mère... était venue j'ai donné pas mal, mais il voulait pas dépenser, alors quand sa maman voulait aller faire des courses c'est avec moi, il sort même pas... voilà. Tu veux prendre l'argent de la femme mais quand il s'agit de gérer tu veux pas qu'on gère ensemble, tu veux faire tes trucs, et tu te dis vivre en commun, on se comprend pas sur r... y a même pas de vie commune quoi. Parce que tu veux gérer tout seul tes trucs et puis tu veux prendre aussi l'argent de la femme dans tes trucs, sans que vous le faites en commun. Et ça, tous ces couples là, y a le problème d'argent est là. Tout le temps ! Parce que là-bas c'est l'homme qui assume, ici tu n'assume pas, tu veux l'argent de la femme et en même temps tu veux lui imposer n'importe quoi. Si tu, si tu veux imposer beh assume tout alors. Comme là-bas, comme faisaient nos, nos parents.

(...) Mais là-bas il veut faire croire aux gens qu'il remplit tout son rôle [appuyé] ici et puis qu'il a les moyens de leur construire un truc, alors qu'il avait pas les moyens, tu vois ? Donc, il promettait des trucs qui étaient au-dessus de ses moyens mais qu'il cachait et puis de ce fait que même son rôle dans le truc il voulait même plus l'assumer quoi. Et que tout ce que j'ai il faut que je lui donne, qu'il envoie là-bas, des trucs comme ça quoi. Mais ça il oserait jamais le dire parce qu'il montre aux autres qu'il est voilà qu'il a les moyens. Donc, hors de question de dire voilà y a un problème d'argent (...) »

Ainsi, Khady pointe du doigt les incohérences de l'attitude de son ex-mari : tout en revendiquant un rôle de chef de famille, il sollicite l'aide de sa femme ; tout en bénéficiant de celle-ci pour son projet de maison en direction de sa famille, il n'investit pas, réciproquement, son argent pour des projets du couple ou pour, à son tour, aider la famille de sa femme.

Finalement, Khady le prend à son propre jeu : s'il souhaite mettre en pratique les rôles traditionnels du pays d'origine (incluant la primauté d'un pouvoir de décision masculin), qu'il le fasse sans exception en prenant tout en charge financièrement, conformément aux rôles sociaux en cours dans la société sénégalaise, où il est attendu des hommes qu'ils puissent subvenir par eux-mêmes aux besoins du foyer (Adjamagbo, Aguessy & Diallo, 2014)⁹. C'est dans l'impossibilité de trouver dans son couple la relation partenariale à laquelle elle aspire et dans une lassitude face aux décalages existant entre leur réalité et ce que son conjoint laissait transparaître aux proches - notamment dans le cadre des tentatives de ce dernier de leur faire jouer un rôle de médiateurs - que Khady décide de mettre fin à leur relation.

Pour s'exercer, l'autorité masculine s'appuie non seulement sur une légitimité culturelle mais aussi sur la possession d'un capital économique. Remplir le rôle de pourvoyeur de ressources suppose bien sûr d'en disposer. Au sein même des sociétés subsahariennes de départ, les contextes de crise économique des années 1980 ont contribué à mettre à l'épreuve cette autorité du conjoint au sein de la vie familiale. Le salaire et l'activité dès lors croissante des femmes, mobilisées pour subvenir aux besoins de leur famille, notamment dans les grandes villes, y questionnent en effet les rôles et les statuts des conjoints (Calvès, Dial & Marcoux, 2018 ; Adjamagbo, Aguessy & Diallo, 2014).

« Deux facteurs [...] tendent à remettre en question le partage des rôles sexués dans la vie familiale. Tout d'abord, dans les sociétés africaines, les ménages sont rarement une communauté de décision économique, mais plutôt l'addition de moyens que chacun des membres consacre aux charges communes, selon les règles qui expriment le "statut" qui lui est assigné ; ensuite, la crise a atteint très différemment hommes et femmes dans leur activité productive. Les ruptures dans les sources de revenu des ménages se produisent dans un contexte de faible solidarité et de non partage des décisions. Chacun, père et mère de famille, homme et femme, va donc subir la crise et y réagir selon des modalités spécifiques. Les statuts traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes, en fonction de leur âge, de leur position familiale, entrent en contradiction avec les situations réelles. [...] Il s'ensuit des dysfonctionnements, parfois des perturbations d'identité qui conduisent déjà, au quotidien, à des remises en question, ouvertement ou non, des droits et obligations de chaque sexe. » (Locoh, 1996, p. 462)

⁹ Le défaut d'entretien par le mari est le premier motif de divorce invoqué par les femmes en contexte sénégalais (Dial, 2014, p. 255).

En contexte de migration en France, la situation socioéconomique du conjoint vient également affecter la relation conjugale, au gré des changements socioprofessionnels intervenant au cours des parcours. Associée à l'ancrage dans une société d'accueil globalement perçue comme favorable aux femmes, la fragilité socioéconomique du conjoint vulnérabilise d'autant plus le statut masculin. La situation conjugale présentée par Louise (53 ans, Gabon, d'origine togolaise) au moment de l'enquête en est une illustration.

En couple avec le conjoint qu'elle avait rejoint en France au milieu des années 1990, Louise avait connu à son arrivée une dépendance économique à ce dernier (elle gagnait sa vie au Gabon où elle exerçait une activité de secrétaire commerciale depuis une dizaine d'années), le temps de trouver un emploi un peu moins d'un an après son immigration. Au moment où se déroule l'enquête, la situation du couple est inversée : tandis que Louise occupe un emploi (de soignante à l'hôpital), son mari n'a plus d'activité depuis plusieurs années. Interrogée sur la gestion des frais de la famille (le couple vit avec deux de leurs enfants), elle décrit une relation conjugale détériorée.

*« Du coup les charges des enfants c'est vous [pointé] qui les assurez. Ah oui, oui, complètement... Et lui il s'occupe du... s'il a son compte [bancaire] à lui, c'est surtout... sa contribution au foyer quelle est-elle, elle est au niveau du loyer, elle est au niveau de... ? Bah en ce moment comme il travaille plus donc c'est moi qui paye tout. **Ok d'accord !** [elle rit] il est plus... non il travaille plus, il n'a plus d'activité, comme il était gérant, il n'avait droit à rien donc, il venait juste de reprendre du boulot au mois de, en fin d'année là donc il a eu un travail de 4-5 mois qui a permis à lui ouvrir ses droits au Pôle emploi donc en ce moment il vit avec le Pôle emploi voilà. Donc... sinon pendant, ça fait 4 ans pendant toutes ces années-là, ça fait 4 ans je gère. **D'accord** Je paye tout et puis voilà. **Et ça a changé quelque chose, ou pas ?** Oh oui ! Des nervosités oui, ça a changé beaucoup hein, la communication s'est un peu... y a une, quand même une distance dans tout ça ouais donc... Y a, c'est, c'est distant, quand même. Mais bon. **Parce que il a...** Parce que, non c'est une fierté masculine, que lui il n'arrive pas à porter, moi je fais tout ça donc des fois... je comprends, il est un peu frustré c'est tout mais bon. **Mais c'est dans ses plans de retrouver une... une activité que...** oui, oui, oui, oui ! Maintenant il a fait sa formation de sécurité qu'il a payée lui-même parce que Pôle emploi n'a pas voulu financer donc, voilà. »*

S'il est à noter que la relation conjugale de Louise est déjà très fragilisée (notamment en raison d'infidélités antérieures de la part de son conjoint, qu'elle ne parvient pas à pardonner), l'incapacité de son mari à prendre en charge avec elle les frais du ménage n'arrange en rien la

situation. Dans l'impossibilité d'honorer les responsabilités incombant à son statut de père de famille et amené par ailleurs à se tourner vers un métier ne correspondant pas à sa formation initiale (qui s'est faite dans le secteur du commerce), le mari de Louise est placé dans une position de faiblesse et se voit atteint dans sa fierté. Cela n'est pas sans abîmer la communication entre les deux conjoints, dans le cadre d'un lien conjugal davantage encore affaibli.

La notion d'un « complexe » masculin en migration, formulée par quelques femmes que nous avons rencontrées, paraît adéquate pour rendre compte des tensions qui traversent un certain nombre de couples formés par les enquêtées en situation de regroupement familial. En suggérant un mal-être des hommes, elle signifie une difficulté sociale pour ces derniers à ré-identifier leur place au sein d'un nouveau contexte pour le couple, à distance du pays d'origine. Cette observation est faite dans le cadre de couples où les conjoints des enquêtées présentent des parcours de formation variés (certains ont fréquenté l'Université tandis que d'autres ont suivi, jeunes adultes, une formation professionnelle, qu'elle ait été ou non menée à terme). Nous avons pu voir que différents éléments étaient susceptibles de cristalliser ce complexe : l'apparente auto-appropriation par les femmes d'un « pouvoir d'orchestration » en est un (Safilios-Rothschild, 1976) ; mais des conditions socioéconomiques défavorables aux hommes en est un autre, redoutable dans sa capacité d'atteindre l'ego masculin. Soumis aux injonctions de statuts prescrits instituant un chef de famille décisionnaire tout en étant dans un contexte normatif et matériel suggérant un élargissement - même minime - des espaces de co-décision dans le couple (sous l'influence de l'activité féminine ou des représentations égalitaires du couple), les hommes sont en situation de porte-à-faux.

On a donc pu voir comment, en contexte migratoire, l'organisation des places des un(e)s et des autres ne va plus de soi. Sans le support de l'entourage familial et en présence de modèles familiaux en dissonance avec certaines normes du pays d'origine, il est question de retrouver des repères. On assiste alors à une fragilisation de l'autorité masculine par le biais d'un affaiblissement des cadres de sa légitimation, laquelle est centrale, on l'a vu avec la définition webérienne, dans le maintien du rapport d'autorité. La « crise » conjugale traversée peut, selon le degré de détérioration du lien conjugal, trouver différentes issues : l'élaboration progressive d'une relation conjugale de type partenarial ; la rupture, nous l'avons constaté à travers le cas de Khady ; ou encore, nous allons le voir à présent, l'adoption par les femmes de comportements visant à préserver le statut masculin.

C. Stratégies de préservation du statut masculin ou comment lui « sauver la face »

Si nous adoptons la perspective du sociologue américain Erving Goffman¹⁰, le monde social est peuplé de personnes dont les interactions quotidiennes sont largement façonnées par l'intention que chacun a de faire « bonne figure », ou autrement dit, d'adopter la conduite sociale qui est attendue de lui. Chaque interaction sociale est ainsi sous-tendue par le souci de « sauver sa face » (et celle des autres) afin de permettre à l'échange de se dérouler.

« On peut définir le terme de *face* [en italique dans le texte] comme étant la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. [...]

L'expression "sauver la face" paraît se rapporter au processus par lequel une personne réussit à donner aux autres l'impression qu'elle n'a pas perdu la face. » (Goffman, 1974, p. 9 et p. 12)

Sous cette lumière, il apparaît que le complexe masculin formé et/ou avivé en situation migratoire, précédemment décrit, témoigne des difficultés du conjoint à garder la face en accord avec la position sociale de chef de famille qu'il s'attend à occuper. Les tensions observées dans le couple ne sont ainsi que le reflet de l'inadéquation des termes des échanges conduits avec la ligne d'action initialement prescrite pour chacun(e) des interactants.

Nous l'avons vu, la question des prises de décision et d'initiative dans la sphère conjugale donne particulièrement à voir les tensions statutaires. Une prise de décision ou d'initiative unilatérale - ou perçue comme telle de la part du partenaire - constitue une offense à son endroit en ce qu'elle contredit le rôle social que celui-ci s'attend à assumer. Lors du premier entretien collectif que nous avons conduit, les propos des femmes réunies¹¹ ont particulièrement convergé non seulement dans leur description de places de sexe distinctes au sein des pays d'émigration mais aussi dans celle de tactiques ou de ruses employées par les femmes pour composer avec les prérogatives masculines. Leurs entretiens individuels ont notamment été l'occasion de renseigner la nature des tactiques mises en place au quotidien et, plus largement, les stratégies alors adoptées pour parvenir à un apaisement des rapports conjugaux.

¹⁰ Nous nous appuyons principalement ici sur son ouvrage *Les rites d'interaction* (1974).

¹¹ Ces femmes enquêtées, au nombre de cinq, sont originaires du Togo, de Centrafrique, du Sénégal et du Congo Brazzaville.

Afin de ne pas donner l'impression d'« imposer son goût », pour reprendre une expression précédemment citée d'une enquêtée, les femmes sont ainsi amenées à adopter certains comportements. Constituant une pratique figurative¹² caractérisée par l'évitement (Goffman, 1974), ceux-ci se caractérisent ainsi par le souhait de ne pas créer les conditions d'une confrontation lorsque sont formulées des décisions dans la vie quotidienne du couple et de la famille. Johanne (37 ans, Congo Brazzaville), mariée depuis le début des années 2000 avec un homme rencontré en France alors qu'elle y faisait ses études (un émigré congolais ayant vécu son enfance et son adolescence entre le Congo et la France), décrit ces aspects de leur relation :

« Il arrive, il arrive hein après c'est... il arrive qu'il prenne des décisions parfois sans me le dire ! Est-ce que c'est... enfin de m'imposer [appuyé] parfois, ça peut lui arriver, alors est-ce qu'il fait ça sciemment ou est-ce que c'est son côté masculin, macho, qui ressort parfois du coup "je suis l'homme, le maître, je dis ce sera comme ça...". Après je lui fais comprendre que ce serait bien quand même qu'il me consulte parce que... il a peut-être pas vu certaines choses mais je peux lui dire que en faisant ça "voilà, voilà dans la situation dans laquelle on va se retrouver". Et... et voilà. Donc, en général, on essaie dans la mesure du possible d'en parler et de prendre la décision. Après, me connaissant il peut s'dire "ben je sais que tu seras d'accord, donc j'ai pris la décision je t'en ai pas parlé mais je sais que tu seras d'accord". Si ça se trouve, oui, je suis d'accord 'j'dis ok. Et puis parfois je laisse faire, je le laisse faire un peu même quand je suis pas forcément... je suis pas parfois forcément d'accord mais je sais qu'il a besoin de sentir... enfin y aura aucun impact. Même si je suis pas d'accord, y aura aucun impact, je le laisse croire qu'il a pris la décision. Parfois, je peux l'emmener à prendre une décision et il croit que c'est lui mais c'est moi qui, en faisant certains actes, qui l'ont poussé à prendre cette décision... Ils ont besoin je pense je sais pas si c'est l'homme en général ou l'homme africain, ils ont besoin de se sentir utiles, ils ont besoin de se... "Ah j'ai envie de faire ci mais je sais pas comment je peux faire, qu'est-ce que t'en penses ?", il s'dit wouaou elle a besoin de moi » [elle imite une voix masculine, elle rit]. Elle a besoin de moi, et même si j'ai pas forcément besoin mais... Apparemment ça leur fait du bien, alors ! [elle rit]. »

Deux types d'attitude sont évoqués par Johanne. Dans les cas où les incidences d'une décision prises par son mari sont pour elle négligeables, elle lui cède le rôle décisionnaire. Bien que ne

¹² « Par *figuration (face-work)* j'entends désigner tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne (y compris elle-même). La figuration sert à parer aux "incidents", c'est-à-dire aux événements dont les implications symboliques sont effectivement un danger pour la face. » (Goffman, 1974, p. 15).

partageant pas le même point de vue que ce dernier, elle lui « laisse » la décision, car cela lui importe peu. Dans d'autres cas, lorsqu'elle attache davantage d'importance aux aspects affectés par la décision, Johanne explique qu'elle cherche à influencer sur le processus de décision en agissant à des fins de persuasion plutôt qu'en argumentant face au partenaire. Cette deuxième configuration décrite par Johanne met en évidence son choix de ne pas aller vers un échange frontal de points de vue. Mais, tout en cherchant à « sauver la face » de son conjoint en évitant de lui donner l'impression qu'elle décide à sa place, Johanne s'engage dans une démarche de persuasion pour agir sur sa décision.

Le « besoin » de se sentir utile attribué par Johanne à la gent masculine et justifiant alors son attitude à l'égard de son mari renvoie à la « face » dans laquelle ce dernier est censé se projeter : faire preuve d'une certaine assurance dans l'interaction et dans la gestion d'une situation donnée et par là, correspondre plus largement aux attributs masculins socialement prescrits (selon une conception traditionnelle des rôles de sexe imputant - entre autres - à l'homme la direction du foyer, et actualisée, rappelons-le, à la fois dans les sociétés d'origine et dans la société d'immigration). La ruse dont est amenée à faire preuve Johanne dans ses interactions quotidiennes avec son conjoint témoigne bien d'une pratique figurative d'évitement pour permettre à ce dernier de garder la face.

« On fait preuve de discrétion : on laisse inexprimés les faits qui pourraient, implicitement ou explicitement, contredire ou gêner les prétentions des autres. [...] On se montre courtois, on modifie légèrement ce qu'on exige des autres ou ce qu'on leur impute, de telle sorte qu'ils puissent estimer que la situation ne menace pas leur amour-propre. » (Goffman, 1974, p. 18-19)

Le même souci de sauver la face du conjoint est retrouvé chez Marie (53 ans, Togo), toujours en couple avec l'homme (lui aussi émigré togolais) qu'elle avait épousé et rejoint en France au milieu des années 1990.

« (...) Moi, je peux dire, les décisions, quand y a des choses à faire, je lui propose qu'on fait ça, ça, ça, ça mais lui, il me... il me concerte pas du tout. Il va faire des choses, qu'après j'dis "Mais attends, c'est... attends je compte pour du beurre moi ?". Tu prends des décisions mais si c'est moi qui prends une décision sans lui dire... olalalalala, ou alors on va dire, notre fille veut sortir elle nous a demandé la permission parce que chez nous, tu dois demander la permission au moins une semaine à l'avance ! La fille demande la permission, on dit "non", moi je vais

travailler, lui il va laisser la petite parc'que... oui, il a décidé de la laisser alors qu'on avait dit non. Mais sinon c'est lui ! Les décisions, c'est lui. Mais on doit discuter, mais y a des moments non, Monsieur prend la décision et ça m'énerve.

Vous négociez... vous diriez que vous négociez quand même un peu parce que... mais bien sûr ! ouais ? bien sûr, si si si si si. Disons que si c'est vous qui prenez une décision de façon... de votre côté, ça passera moins que pour lui *Oui Mais en même temps y a une discussion oui voilà Vous le diriez comme ça ? Si c'est moi qui prends une décision et je lui dis... L'homme africain je sais pas qui est tellement fier là dit "non non non" parce que comme c'est de moi, c'est pas bon. Mais après je, je lui démontre par A + B que non, c'est pour cette raison que ça, ça, ça et on... convient à trouver... voilà. Hein. Mais il faut vraiment lui dire avec euh... [elle cherche ses mots] en l'amadouant, en le... voilà, ou formulé autrement oui... Mais quand c'est lui, ah beh mais parc'que moi j'ai... je vois les choses euh vite... je... non... ! Quand c'est... c'est une décision qui est bien prise, je ne vois pas pourquoi je vais, non ! Mais quand c'est la femme, l'homme n'aime pas... Faut formuler ou on laisse le temps, après on revient. » (Marie)*

Face à un conjoint avec qui elle a été amenée à construire une intimité plus forte en France (voir chapitre IV, sur la résolution des conflits conjugaux) mais qui tend à s'octroyer un pouvoir de décision, Marie use de stratégies pour exprimer son point de vue lorsqu'une décision est à prendre. Elle décrit ainsi l'usage de reformulations - pour rendre ses propos moins directifs - ou de temporisations - afin de ne pas paraître trop pressante. Là aussi, il s'agit donc de persuader l'autre en s'efforçant de ne pas entrer dans une confrontation, quitte pour cela à voir le temps du processus de décision rallongé.

Comme nous l'avons vu avec Johanne, chercher à ne pas heurter le partenaire ne signifie pas pour autant sortir de l'échange et ne pas participer au rapport de forces. Au contraire, les quelques tactiques décrites témoignent d'une démarche de persuasion usant des moyens jugés les plus adéquats pour se faire entendre tout en limitant les tensions au sein de l'espace conjugal. Il est question d'« amadouer » dit Marie ou, dit autrement, de conduire l'autre vers un point d'arrivée souhaité, sans que celui y soit sommé ou en ait nécessairement conscience.

Car cette méthode douce de persuasion adoptée par ces femmes est un moyen de composer avec le *leadership* masculin inculqué lors des parcours de socialisation des un(e)s et des autres. La force des prérogatives masculines est telle (et notamment, celle de prendre économiquement en charge le foyer, nous l'avons vu) que même lorsque les femmes jouent un rôle important dans le revenu du ménage, elles prennent soin de le dissimuler aux yeux de

l'entourage social et familial pour préserver le conjoint. Cela est en effet observé au sein de plusieurs villes subsahariennes où, en contexte de fragilisation de l'emploi salarié, les femmes jouent ces dernières décennies un rôle croissant dans la survie économique du foyer et s'attachent à ne pas l'ébruiter socialement (observé en contexte dakarois, voir Adjmagbo, Aguessy & Diallo, 2014, p. 211 ; ou en contexte bamakois, voir Grange Omokaro, 2014, p. 168). La recherche d'une préservation du statut masculin a été relevée ailleurs que dans les couples immigrés subsahariens : Carmel Camilleri (1992) décrivait déjà comment, notamment au sein des familles maghrébines installées en France, les épouses étaient, à l'égard de leur conjoint, « disposée[s] à s'arranger pour lui maintenir son statut de chef de famille » (Camilleri, 1992, p. 142). De même, de manière plus concrète, la géographe Camille Schmoll (2005) explique comment les femmes tunisiennes circulant en Italie pour leur commerce cherchent à solliciter leur époux dans leur entreprise pour leur attribuer une place et s'assurer de leur aval bien que, dans les faits, ce soient elles qui se chargent de faire fonctionner leurs affaires. Dans une organisation familiale où les rapports entre conjoints sont fortement soumis à des normes patriarcales, les femmes apparaissent ainsi devoir faire avec un statut masculin prééminent.

Toutefois, si cette « déférence » exprimée à l'égard du conjoint manifeste une conformité à la norme sociale prescrite, elle est à saisir dans sa dimension protocolaire. Si nous en revenons en effet à E. Goffman, la déférence renvoie à une attitude consistant à honorer son interlocuteur au regard de ce qu'il représente au plan social, sans que cela dise tout des réels sentiments et intentions de l'auteur(e) de l'acte de déférence¹³. Pour ainsi dire, il est moins question de contenu que de forme. « [...] Les actes de déférence contiennent généralement une sorte de promesse, un engagement à demi exprimé à traiter le bénéficiaire d'une certaine façon. [...] [L'offrant] promet de sauvegarder l'idée que le bénéficiaire s'est fait de lui-même à partir des règles qui le concernent. » (Goffman, 1974, p. 54). Par leurs tactiques diverses, les femmes cherchent à ne pas porter atteinte à l'image de chef de famille assumée par leur conjoint et à ne pas donner l'impression qu'elles ne prennent pas en compte leur rôle décisionnaire, les rassurant ainsi. Si prévaut ici une attitude de déférence (ou de « respect »), les femmes ne se dessaisissent pas pour autant des décisions qui sont amenées à être prises dans l'espace conjugal et familial, nous l'avons vu. En cherchant à limiter les tensions dans le couple par l'évitement de situations

¹³ « Par ce mot [déférence], je désigne un composant symbolique de l'activité humaine dont la fonction est d'exprimer dans les règles à un bénéficiaire l'appréciation portée *sur* lui, ou sur quelque chose dont il est le symbole, l'extension ou l'agent. » (Goffman, 1974, p. 50-51).

de confrontation, elles créent les conditions de négociations tâtonnantes dont leurs conjoints ne sont pas non plus complètement dupes. Autrement dit, un accord tacite serait conclu entre les partenaires sur la préservation de la face du conjoint, autorisant ces derniers à aboutir à des arrangements.

La question de l'assouplissement des rôles de sexe hérités, enjeu majeur au sein des couples en situation migratoire, est à mettre en lien avec les exigences posées par les un(e)s et les autres et les moyens qu'ils ou elles ont de les faire valoir. Les aspirations égalitaires, en particulier, sont susceptibles de mettre à mal les normes patriarcales participant à figer les places de sexe. La pénétration dans l'espace conjugal de ces aspirations - formulées par les femmes - est une donnée incontournable dans l'examen des redéfinitions du lien conjugal en contexte migratoire.

Nous allons voir à présent que l'installation en France renforce les attentes égalitaires vis-à-vis du couple plus qu'elle ne les crée, en autorisant davantage l'expression d'attentes individuelles féminines. Cela est visible lorsqu'on se penche sur le temps de la désunion ou sur le rapport à l'institution polygamique. Que ce soit dans le cas des émigrantes subsahariennes venues dans le cadre du regroupement familial ou dans le cas de celles qui sont venues seules, on observe alors que ces dernières ont tendance à moins supporter une situation matrimoniale vécue comme insatisfaisante.

3. Pour les femmes, moins supporter en France...

Au sein du couple et de la famille, la présence d'attentes égalitaires suppose la revendication d'un égal accès aux droits de ses membres, indépendamment de leur place dans la structuration de l'espace privé. En tant que mari, en tant qu'épouse ou en tant qu'enfant, la légitimité d'un accès à des droits (sans que cela exclue par ailleurs des devoirs) est la même. De la pénétration des normes égalitaires dans la famille subsaharienne dépend le type de relation conjugale tissée. Cette problématique est loin d'apparaître avec l'immigration en France, **elle travaille déjà le lien conjugal au sein des sociétés subsahariennes de départ :**

« De nombreuses variantes conjugales existent déjà, là où des modèles nouveaux sont proposés, surtout dans les villes et les milieux éduqués. [...] Pour elles [les femmes], l'enjeu est de conquérir de nouveaux droits, de nouvelles terres d'indépendance. Pour eux, l'enjeu est plus de maintenir leur pouvoir, d'avoir pour partenaires, certes, des femmes plus instruites, plus compétentes, mais faisant la place à leur rôle de "chef de famille" et à la supériorité masculine. » (Locoh & Ouadah-Bedidi, 2014, p. 4)

Si les normes égalitaires y concurrencent les modèles conjugaux plus traditionnels, elles ne se mettent en œuvre que lentement (Locoh & Ouadah-Bedidi, 2014 ; Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 339) et variablement, selon les âges, les milieux sociaux, la résidence en ville ou en campagne (Marcoux & Antoine, 2014 ; Calvès, Dial & Marcoux, 2018), ou selon le cycle de vie (voir en particulier Grange Omokaro, 2014). La migration en France va agir comme **un catalyseur** de ces dynamiques de reformulation des rapports de genre (ou de leurs tentatives). Si on s'arrête sur la sortie d'union ou sur la polygamie, on peut constater que l'ancrage en France, associé à d'autres variables, vient ainsi favoriser la concrétisation de certaines aspirations égalitaires de la part des femmes.

A. ... Lorsqu'on souhaite rompre une union

Lorsqu'on examine les parcours matrimoniaux de l'ensemble des femmes enquêtées, que ces dernières aient émigré en France seules ou pour rejoindre leur compagnon, on constate que la séparation conjugale est une donnée qui contribue largement à façonner les parcours. Si on examine en particulier les cas des femmes venues en France en étant engagées dans une relation avec un partenaire, que la relation ait été ou non formalisée par un mariage¹⁴ et toutes configurations migratoires confondues (situation de regroupement familial, migration conjointe des partenaires, ou migration pionnière des femmes), dix-sept unions sur vingt-sept¹⁵ formées lors de la migration ont été rompues. Et si on isole la partie de l'échantillon d'enquête correspondant aux femmes dites regroupées, on peut observer que seulement huit couples sur dix-neuf¹⁶ formés lors de la migration se sont maintenus au moment de l'enquête (seulement sept si l'on prend en compte la séparation de l'une des enquêtées, intervenue et apprise par l'enquêtrice *a posteriori* de l'enquête), le reste des unions (douze sur dix-neuf) s'étant soldées par une séparation ou par un divorce. Dans chacun de ces sous-échantillons considérés, 60% des unions qui étaient formées par les femmes enquêtées lors de la migration se sont ainsi rompues. Ce pourcentage, formé bien sûr au sein d'un échantillon très limité en nombre, est

¹⁴ Nous comptons ainsi ici des unions situées à différents degrés d'engagement conjugal, allant de l'intention à poursuivre l'union après la migration (incluant les cas de relations à distance, ayant notamment impliqué de la part de l'enquêtée une « fidélité » à l'égard du conjoint) jusqu'au mariage.

¹⁵ Si en tout vingt-neuf personnes enquêtées sont venues en France en étant en relation de couple (avec des degrés de formalisation de l'union très variés), nous n'en comptons ici que vingt-sept, deux d'entre elles ayant été veuves après leur migration. Les raisons de la rupture d'union ne feront pas l'objet d'un examen.

¹⁶ Si en tout vingt personnes enquêtées sont venues en France pour rejoindre un conjoint, nous n'en comptons ici que dix-neuf, l'une d'entre elles ayant été veuve après sa migration. Les raisons de la rupture d'union ne feront pas l'objet d'un examen.

supérieur encore à celui indiqué par l'enquête PARCOURS au sujet de migrants subsahariens vivant en Île-de-France où après plusieurs années en France, près d'une personne sur deux en couple au moment de la migration s'est séparée, que ces personnes aient ou non immigré avec leur conjoint (Le Guen *et al.*, 2017).

Une pluralité de variables ont été mises en cause dans le renforcement des probabilités de séparation conjugale en cas de migration comme le temps d'installation dans le pays d'immigration et, avec lui, l'imprégnation par les migrantes des normes du pays d'accueil, notamment en matière de divorce (Hill, 2004), ou le sexe de l'émigrant(e) (associé à la région de destination), ou plus précisément le fait que, dans le cadre d'une migration pionnière des femmes, la tendance au divorce s'avère plus marquée, probablement en lien avec une altération des rôles de sexe (Caarls & Mazzucato, 2015). Nous avons vu, dans les pages qui précèdent, combien les dissonances en matière de normes et de valeurs conjugales en contexte migratoire pouvaient en effet contribuer à déstabiliser les unions par le biais d'une réinterrogation des rôles de sexe. Mais ici, ce sont moins les raisons de la séparation qui nous intéressent que les temporalités et les « moyens » de celle-ci, dans le cadre des difficultés conjugales que peuvent connaître les émigrantes en France.

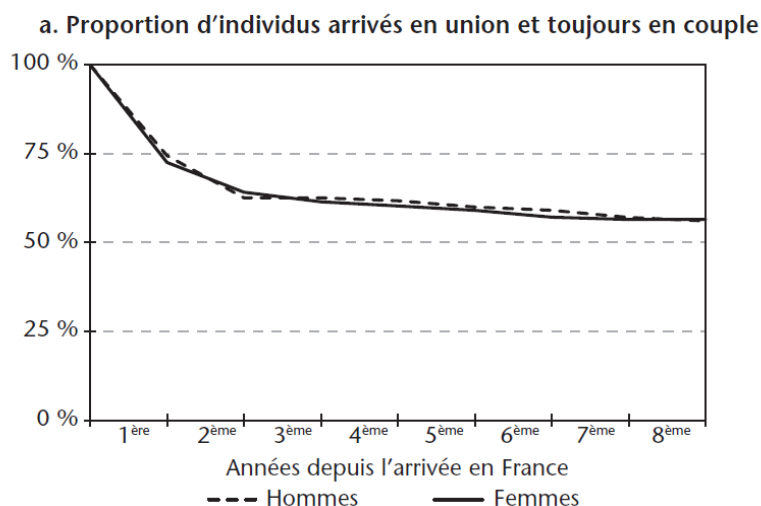
a) Les temps de la séparation

Sur notre terrain d'enquête, nous avons identifié des éléments qui, en pays d'immigration, apparaissent soutenir une décision de séparation lorsqu'elle est envisagée de la part des femmes. Dans cette perspective, il y aurait ainsi des facteurs de facilitation de la désunion en contexte migratoire. Nous n'affirmons pas ici que les divorces seraient plus nombreux dans le cas où une migration se réalise. En effet, nous sommes dans l'impossibilité de formuler une telle assertion, celle-ci nécessitant, d'une part, de disposer d'un échantillon plus consistant et, d'autre part, de connaître, pour chaque pays de départ, les taux de divorce observés pour les non-migrants et de les comparer à ceux des couples en situation de migration en France. C'est là une démarche de recherche encore peu développée, la plupart des collectes de données se réalisant dans le cadre du pays de destination (Caarls & Mazzucato, 2015), même si des travaux s'y attellent (c'est le cas de l'enquête MAFE qui, depuis 2005, recueille des données au sein des contextes d'arrivée et de départ). Si les enquêtes quantitatives permettent d'identifier les variables susceptibles de jouer sur les probabilités au divorce et d'établir des corrélations (au sein même des pays de départ subsahariens : Takyi & Broughton, 2006 ; ou en

contexte de migration internationale, ici dans le cas des couples ghanéens, précisément à partir des données de l'enquête MAFE : Caarls & Mazzucato, 2015), les enquêtes qualitatives, elles, permettent d'entrer dans les processus conjugaux menant aux tendances observées, au travers des interactions ou des arrangements inter-individuels et de leurs évolutions au cours du temps. C'est précisément dans cette perspective que nous nous situons. Dans le cadre de situations prolongées d'insatisfaction conjugale pour les émigrantes, quels sont les leviers de la rupture ? Quels éléments sont susceptibles de venir faciliter la décision de mettre fin à une relation en cours au sein du pays d'accueil ?

D'après les données fournies par l'enquête PARCOURS, la première année d'installation en France est marquée par un nombre non négligeable de séparations pour les immigrés subsahariens installés en France ayant émigré en étant en couple. Au cours de la première année suivant leur migration, 27 % des femmes et 26 % des hommes se sont ainsi séparés de leur conjoint (Le Guen et al., 2017, p. 98).

FIGURE 1. Évolution des situations conjugales des femmes et des hommes selon l'année depuis l'arrivée en France



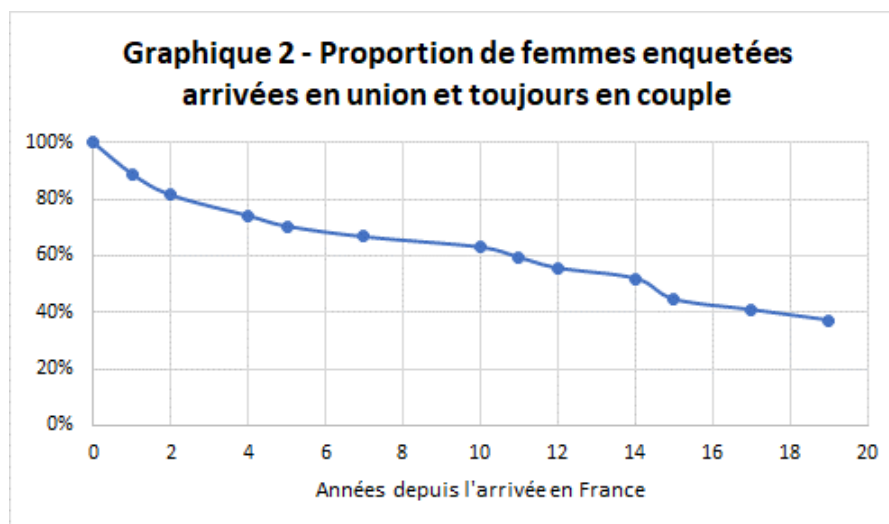
Champ : individus du groupe de référence en union lors de l'arrivée en France et âgés de 15 ans et plus au moment de la migration.

Note : courbes réalisées à l'aide de l'estimateur de Kaplan-Meier.

Lecture : au cours de la première année en France, 27 % des femmes et 26 % des hommes se sont séparés du partenaire avec qui ils avaient contracté une union avant la migration.

Source : enquête ANRS-Parcours, 2012-2013.

À l'échelle de l'échantillon dont nous disposons, au sein de l'ensemble des vingt-sept femmes qui étaient en union au moment de leur migration (toutes configurations migratoires confondues), on note également la survenue notable de séparations dans les toutes premières années suivant leur arrivée en France : cinq séparations sur dix-sept ont lieu avant deux ans (voir le graphique 2 ci-dessous). Mais, en étendant la période post-migratoire à vingt années, au-delà des huit années retenues pour le graphique de l'enquête PARCOURS, on remarque que les ruptures d'unions se poursuivent, sur un rythme relativement régulier, tout au long des années qui s'écoulent.



À l'instar de ce qui est observé dans l'enquête PARCOURS, la majorité des femmes qui se sont séparées relativement rapidement après leur arrivée en France (quatre ans maximum) étaient dans des unions récentes au moment de leur migration (Le Guen *et al.*, 2017, p. 95). Cependant, parmi les unions qui ont duré après la migration (jusqu'à une dizaine d'années), on trouve également des mises en union qui ont pu se faire une année seulement avant la migration, dans des cas où celle-ci était alors pensée dans le cadre d'une stratégie matrimoniale (voir notre chapitre I). Un élément est en revanche à signaler : les cinq unions qui se sont défaits au maximum deux ans après l'arrivée en France concernent des femmes engagées dans des unions peu formalisées (sans mariage ou « seulement » formalisées par un mariage coutumier). Par ailleurs, à l'exception de l'une d'entre elles, ces femmes sont arrivées en France en dehors d'une situation de regroupement familial, émigrant ainsi individuellement en France, notamment pour des raisons d'études ou économiques. Rappelons que plusieurs travaux relèvent, au sein des configurations migratoires féminines, une séparation conjugale plus probable dans les couples

où la femme a émigré de son pays d'origine comme pionnière, en laissant derrière elle son conjoint (Caarls & Mazzucato, 2015 ; Le Guen, 2018), renvoyant ici à la singularité de ce profil migratoire non conforme au schéma traditionnel des rôles de sexe. Si on se penche sur le sous-échantillon composé des dix-neuf femmes regroupées en France, la durée de maintien des unions après la migration apparaît particulièrement étendue, allant jusqu'à dix-sept années de relation pour la plus durable d'entre elles.

Mais, au-delà du temps objectif des unions, ce qui nous intéresse ici, ce sont les conditions de réalisation de la rupture d'union. Il a pu être constaté à l'issue des entretiens que les unions les plus longues n'étaient pas nécessairement celles où l'entente relationnelle entre les conjoints avait pu se prolonger. Au contraire même, plusieurs unions longues se sont maintenues en dépit des difficultés conjugales rencontrées pendant un certain nombre d'années. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné, la décision de la séparation, majoritairement impulsée par les émigrantes, se concrétise ? Et, dans cette concrétisation de la décision, comment l'installation en France joue-t-elle un rôle ?

b) Les « moyens » de la séparation

Au sein de l'ensemble des vingt-sept unions déjà formées lors de la migration, plusieurs relations se distinguent par une durée prolongée en dépit de difficultés conjugales fortes (et aux motifs divers). Dans le cadre des couples cohabitants où les émigrantes se sont trouvées dans une situation conjugale insatisfaisante, plusieurs freins à la séparation (ne s'excluant pas nécessairement) sont apparus au sein des parcours.

i- Freins à la sortie d'union

Les moyens de la séparation prennent d'abord une forme économique. Au sein même des sociétés subsahariennes, où les divorces sont plus fréquents à partir des années 1990 et 2000 (Takyi & Broughton, 2006), il apparaît que l'autonomie des femmes, socioéconomique mais pas seulement, est associée à une probabilité au divorce accrue même si, il faut le souligner, le type d'emploi qu'elles occupent (précaire et dans le secteur informel) limite les effets de l'activité professionnelle (Takyi & Broughton, 2006). Pour un certain nombre de femmes que nous avons rencontrées, la perspective d'une séparation souhaitée s'est rapprochée avec celle de l'exercice d'une activité professionnelle, comme cela a été le cas pour Irène :

« **Pourquoi vous avez commencé à travailler seulement après le divorce ?** *Oui parce que y avait les enfants... En plus y a les enfants, si tu travailles il faut trouver la nounou alors c'était pas... c'était pas marrant. (...)*

Et le quotidien du coup, vous me disiez que c'était pas marrant au départ mais est-ce que vous avez... les premiers temps de votre vie en couple ici en France, est-ce que y a eu des moments meilleurs que d'autres ou... ? *Même pas. Parce que vous êtes restée un moment ensemble, donc comment ça s'est passé ?* *Même pas avec lui, c'était toujours les amis... lui, c'est les amis qui comptent, buvez, jouer...* **Qu'est-ce que qui a fait qu'à un moment vous avez dit "stop" ?** *Parce qu'il écoute rien. Pour lui c'est les amis et puis... les jeux, les amis. Et qu'est-ce... pourquoi c'est... vous avez divorcé en quelle année ?* *On a divorcé... 93. Et du coup qu'est-ce qui a fait que c'est en 93 et pas avant ou après que vous avez dit ... "ciao" ?* *Non mais parce que d'un côté, c'est ça j'ai dit bon, j'avais... pas en... 93 je sais pas si les enfants ils étaient petits quoi, en plus il faut quand tu vas divorcer il faut trouver un repère, il faut calculer, tu vas pas... en plus je travaillais pas aussi. C'est pas le jour au lendemain hein... Après il faut que je... j'ai planifié, il faut réfléchir lalala lalala.* **Du coup, quand vous avez divorcé, vos enfants avaient, le plus grand avait quel âge, 10 ans ?** *Ouais. Et vous estimez que c'était un âge pas trop petit pour pouvoir... Bah le divorce... le petit avait quel âge il était petit hein il avait 2 ans mais il faut que je m'y attelle quoi. Hum. »* (Irène, 53 ans, Ghana)

Face à des difficultés conjugales remontant aux premières années après son arrivée en France (elle y rejoignait au début des années 1980 son conjoint, émigré ghanéen, avant de divorcer dix années plus tard), Irène explique que sa séparation a supposé de pouvoir organiser une vie quotidienne indépendamment de son mari, et notamment de travailler et de disposer ainsi d'une indépendance financière. Dans son cas, la formulation de son souhait de divorcer auprès de son conjoint intervient alors que celui-ci projetait de quitter la France pour aller vivre dans un autre pays d'Europe. Son projet de départ (son conjoint a effectivement quitté la France un an après leur divorce) semble également avoir constitué pour Irène une voie de sortie et l'occasion d'une bifurcation dans le cours de sa vie conjugale (Bidart, 2010).

La présence d'enfants intervient également dans le processus de décision de rupture d'union, Irène l'évoque dans l'extrait d'entretien. Si les enquêtes quantitatives prennent en compte la variable de la présence et du nombre des enfants dans l'examen des probabilités au divorce (à l'instar de celles précédemment citées : Caarls & Mazzucato, 2015 ; Le Guen, 2018 ; Takyi & Broughton, 2006), c'est aussi l'âge de ces derniers qui apparaît jouer un rôle important

dans la décision de rupture d'union. Dans le cas d'Irène, le jeune âge de ses enfants ne l'a pas empêchée de mettre fin à une relation qui ne la satisfaisait plus depuis longtemps, mais il constitue l'une des données qui a joué un rôle dans le retardement de la décision de rupture conjugale de la part d'émigrantes rencontrées.

Par exemple, pour Fanny (47 ans, Guinée Conakry), cela a pesé comme argument, aux côtés d'autres facteurs l'ayant poussée à maintenir une relation qu'elle aurait souhaité rompre. À la fin des années 1980, elle immigré seule en France (en étant engagée auprès du conjoint avec qui elle se marie quelques années plus tard, lui aussi émigré guinéen) et son divorce intervient en 2006.

« (...) Quand il venait déjà, je voulais divorcer. Quand il est revenu [son ex-mari, d'un séjour d'un an en Guinée], ça allait pas, je voulais divorcer, c'était en 99, mais ma famille ne voulait pas et puis ils disaient les enfants étaient petits donc... Donc j'ai attendu pour voir si ça peut s'améliorer mais non... finalement les années sont passées mais ça s'est pas amélioré donc. » (Fanny)

La situation décrite par Fanny est en différents points similaire à ce que décrit Louise (53 ans, Gabon, d'origine togolaise). Mais contrairement à Fanny, Louise est, au moment de l'enquête encore en couple avec le conjoint qu'elle avait rejoint en France au milieu des années 1990.

« Et justement par rapport à cette relation que vous évoquez, vous me dites que vous attendez le bon moment pour... voilà, partir s'il le faut, hum pourquoi vous ne le faites pas aujourd'hui si vous n'êtes pas satisfaite de la situation ? Beh je ne suis pas satisfaite mais tant que je le vois pas trop, ça me va comme ça. [elle rit] Ça me va comme ça. Si il était tout le temps là, là oui, ça me prendrait la tête mais... non, non non, pour l'instant je veux pas pour les en... en fait, pour les deux petits, je ne veux pas ! Je veux que il soit présent, qu'il les voit... mais au moment où ils vont grandir, qu'ils seront en âge de partir, comme les deux grands sont..., ils sont bien partis les deux grands, ils partiront. C'est à ce moment-là que... je pense que je serai déjà aussi arrivée au moment de ma, de la retraite, je retournerai dans mon, dans... au, au Togo ou au Gabon, j'en sais rien ! (...)

*Mais arrivé un moment, la seule personne avec, à qui je pouvais me confier, c'était ma grande soeur aînée, elle c'était, elle, c'est pas elle demain qui ira dire voilà... non au contraire elle me disait "Écoute tu fais...", si... je vous ai dit, j'attends le bon moment, parce que c'est une promesse que je lui ai faite, malgré qu'elle est décédée. Je l'ai ... un moment j'ai dit "beh je vais arrêter". **Parce qu'elle elle vous avait conseillé d'arrêter ? Non, pas elle. Moi [un peu appuyé] j'avais dit "Noémie,***

je vais arrêter" elle m'a dit "Tu n'arrêtes rien [appuyé]. Tu attendras jusqu'à ce que tes enfants puissent finir leurs études et sortir de ta, de la maison. Là tu as joué ton rôle, tu n'arrêtes rien. Si il veut partir, qu'il parte ! Mais toi tu n'arrêteras rien ! Jusqu'à ce que tu puisses mettre tes enfants à l'abri et après tu dis, tu dis "beh c'est bon ! C'est tout !" »

Différents éléments apparaissent ici contribuer au maintien par Louise de sa relation actuelle en dépit de son insatisfaction conjugale et d'une forte amertume éprouvée vis-à-vis de son conjoint, qu'elle a par ailleurs exprimée lors de son entretien. Si on relève, d'une part, l'argument du jeune âge de ses enfants, il y a, d'autre part, le fait que cet argument ait été également porté par sa sœur qui lui a préconisé de ne pas rompre cette union, le temps que les enfants de Louise deviennent de jeunes adultes autonomes. L'influence de sa sœur a pris d'autant plus de force que cette dernière est décédée, faisant de la préconisation qu'elle a faite à Louise une « promesse » à honorer. Comme dans le cas de Fanny, on trouve ici la place de l'entourage familial – même à distance – dans le maintien, à contrecœur, de la relation conjugale par l'émigrante.

La présence d'un projet de mobilité géographique est un élément qui renvoie, lui, à la situation présentée par Irène que nous abordions plus haut. Alors que dans le cas de cette dernière, un projet de départ avait été programmé par le conjoint, ici, c'est Louise qui envisage de quitter la France, pour retourner vivre sur le continent africain au temps de la retraite. Elle présente ce départ auquel elle aspire comme un moment possible et opportun pour mettre fin à sa relation. À ces différents éléments contribuant à la poursuite de la relation conjugale de Louise, ajoutons, enfin, la relative distance qui caractérise les conjoints (elle dit ici ne pas côtoyer continûment son conjoint, probablement du fait des séjours que ce dernier effectue au Togo car leur cohabitation, elle, se poursuit en France), rendant la coexistence plus supportable.

Les quelques cas d'enquêtées présentés ci-dessus témoignent de la pluralité des éléments de contexte biographique ou, dit autrement, des « ingrédients » (Mercier & Oiry, 2010 - voir définition note 88 page 72), entrant en jeu dans la prise de décision d'une séparation conjugale. Si on ne peut miser sur ce qu'auraient été les comportements des femmes si elles n'avaient pas immigré en France, il apparaît que la situation migratoire vient affecter les conditions de la sortie d'union. La situation des émigrantes au regard du séjour, par exemple,

peut venir les dissuader d'une rupture, lorsqu'en tant que femmes regroupées, leur présence en France dépend - du moins dans les premières années après l'arrivée - du lien au conjoint¹⁷.

Si des éléments tels que le statut administratif constituent des freins possibles à la séparation, d'autres aspects propres à la situation migratoire apparaissent, eux, faciliter la décision de séparation lorsque celle-ci était latente et lorsque l'émigrante a par ailleurs des ressources à disposition.

ii- Des conditions facilitatrices de la sortie d'union en migration

D'abord, revenons à la place de l'entourage familial, resté au pays d'origine, au sein des processus de séparation. À travers les cas des femmes enquêtées évoqués, on a vu qu'en dépit de la distance géographique, l'entourage familial - *via* un parent ou *via* une sœur - pouvait constituer un frein à une séparation souhaitée. Jouant en faveur d'une norme de cohésion familiale (bien que cette cohésion soit alors relative), il contribue ainsi à prolonger la durée de l'union. Cela a été observé y compris dans quelques cas où des violences conjugales étaient faites à l'encontre des femmes enquêtées à la connaissance de membres de leur famille. Dans le même temps, la distance géographique peut également venir amoindrir le poids d'une décision de rupture de la part des émigrantes, précisément dans des cas où leurs proches n'adhèrent pas à cette décision.

En effet, dans ces cas observés, la pression familiale exercée apparaît amortie par la distance. Ainsi, nous évoquons plus haut le cas de Fanny (47 ans, Guinée Conakry) qui avait repoussé de plusieurs années sa décision de se séparer, sous l'influence de son entourage familial. La rupture de son union était d'autant plus délicate que sa famille est très liée à celle de son ex-conjoint, leurs familles comptant déjà plusieurs mariages ayant réuni leurs membres respectifs. Interrogée à un moment de l'entretien sur son parcours en France et, globalement, sur les changements intervenus dans sa vie, elle revient sur son divorce :

« (...) Ne serait-ce que pour mon divorce là si j'étais pas en France ça aurait été compliqué. (...) Y a ici, quand on décide de faire quelque chose, c'est soi, c'est l'individu et dans les pays comme ça c'est plus la communauté, c'est la famille

¹⁷ Le renouvellement du titre de séjour est soumis, rappelons-le, à une vie commune ininterrompue pendant trois ans, pour les conjoints d'étrangers, et pendant quatre ans pour les conjoints de ressortissants français (voir chapitre I, page 134).

quand même, y a l'honneur de la famille, y a le truc même si à l'intérieur bon beh la personne souffre, donc on va dire de voir d'autres... ils ont d'autres façons d'expliquer les problèmes... mais c'est... ils acceptent pas facilement ouais le, le divorce. (...) »

Si lorsqu'elle a fait savoir qu'elle rompait son union Fanny a reçu des appels de ses proches cherchant à l'en dissuader, elle a toutefois maintenu sa décision, ne prenant ainsi pas en compte les arguments du groupe familial (et de compatriotes guinéens en France) et les intérêts qu'ils voyaient au maintien de son union. S'ajoutant au temps qui a passé au travers des années durant lesquelles sa décision avait déjà été mise en suspens mais aussi à sa capacité (matérielle) de mobiliser son avocate dans le cadre de ses démarches, sa présence en France a contribué à entériner sa décision de séparation en distanciant la pression familiale.

Comme Fanny, Claudine (51 ans, Centrafrique) a divorcé une dizaine d'années après son arrivée en France et contre l'avis de sa famille. Également comme elle, son union s'inscrivait dans une alliance entre familles, Claudine avait été promise dès son plus jeune âge à l'homme qu'elle a épousé et rejoint plus tard en France (« *Moi j'étais, quand j'étais petite si vous voulez, je suis en quelque sorte réservée déjà* »). Confrontée à des difficultés conjugales peu de temps après son arrivée, nous les avons abordées, elle avait tenté de mobiliser à distance leurs familles respectives pour l'aider à dénouer la situation du couple. Face à l'échec de ses tentatives et subissant par ailleurs des violences de la part de son conjoint, elle se résout à mettre fin à leur union. Sa séparation ne s'est pas faite sans provoquer un conflit familial :

*« Si c'était au pays peut-être je vais pas [me] divorcer, ils vont essayer de dire, ils vont essayer de dire "Beh on va continuer à lui parler ou bien à faire ceci..." mais je vais pas... je vais pas prendre la décision comme ça de partir, non. Même, même malgré tout ça, ça a été chaud, mes parents, ils étaient fâchés avec moi un certain temps jusqu'à ce que après ils sont... obligés d'accepter, à un certain moment donné. Moi-même j'étais en colère, je disais je commençais même à dire à mes enfants "Si jamais il m'arrive quelque chose..." à dire à... une certaine... copine ou bien une cousine qui... que je suis proche, que "si il m'arrive quelque chose je préfère qu'on brûle mon corps et puis qu'on amène pas mon corps à mes parents." Tu vois je commence à avoir des idées euh... des idées que je qualifie même de... j'sais pas des idées comme ça quoi, des idées... comme ça. **Ils ont fini par accepter au bout d'un certain temps quand même... Voilà, voilà, ils ont accepté quoi.** »*

Bien que n'étant pas soutenue par ses parents dans sa décision de quitter son conjoint, Claudine a demandé le divorce. Elle avait toutefois trouvé un soutien auprès d'autres personnes de son entourage en France qui avaient essayé de jouer un rôle de médiateurs mais qui s'étaient heurtés à la non-coopération de son conjoint. Engagée dans cette union depuis son plus jeune âge, Claudine fait part des difficultés d'autant plus grandes qu'elle aurait eues s'il avait été question de rompre en étant à proximité des familles respectives dans le pays d'origine. Si la pression familiale ne s'efface pas complètement en contexte d'immigration - passant par les communications à distance ou par l'entourage présent en France - elle perd de sa force avec la distanciation géographique. Dans le cas de Claudine, c'est cette distance géographique, associée à une situation conjugale insatisfaisante qui s'est prolongée (en dépit des tentatives de médiation) et aux violences impliquées, qui ont contribué à entériner sa décision de divorcer. Ajoutons que l'exercice d'une activité professionnelle au moment de sa séparation est aussi un élément qui a autorisé une projection dans une vie en France indépendamment de son conjoint.

Outre l'atténuation de la pression familiale permise par la migration, les appuis matériels disponibles à la sortie de l'union, sont une donnée incontournable dans la compréhension des processus de séparation en France. Aux côtés du fait d'exercer un emploi et de disposer ainsi d'un minimum de ressources financières, l'accès à des droits existants vient également peser dans la décision de se séparer du conjoint et/ou, pour certaines émigrantes, de rester en France à distance de l'ex-conjoint lorsqu'il y a eu séparation. L'insuffisance de dispositifs d'aide aux femmes divorcées au sein de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne a été identifiée comme un facteur de détérioration des conditions de vie des femmes et de leurs enfants (Takyi & Broughton, 2006, p. 116), renvoyant plus généralement à une protection sociale qui y est limitée pour les individus, particulièrement pour celles et ceux qui travaillent en dehors du secteur formel (Gnoumou Thiombiano, 2018 ; Marie, 1997b, p. 88).

Lisa (50 ans, Congo Brazzaville) a divorcé de son conjoint une dizaine d'années après son arrivée en France où elle était venue le rejoindre. Ayant demandé le divorce principalement pour des raisons d'infidélité, elle dit s'être sentie soutenue par les cadres de la société d'accueil dans sa séparation :

« Déjà, au pays, le divorce au pays ça se passe... comment ? C'est la femme qui part avec ses enfants, et puis le mari prend une autre femme basta hein. C'est pas comme ici. Ici, c'est le mari qui part, on préserve les enfants. En Afrique c'est pas

ça, on te met dehors avec tes enfants. (...) C'est plus compliqué, c'est ça hein et après c'est les enfants qui en pâtissent, c'est eux qui subissent les conséquences. Et c'est vous qui avez eu la garde j'imagine ? Ah beh oui l'Etat m'a... ils m'ont tout donné la garde, et puis j'ai droit aux alloca... comment on appelle ça... la pension alimentaire. Donc, je pense qu'ils ont bien fait leur travail, je suis contente aujourd'hui. C'est pour cela que je demande la nationalité hein j'ai dit parce que je bénéficie de ces droits-là ! En Afrique j'aurais pas ça ! Déjà ils ont permis que j'ai, je suive une formation, même si je... c'est eux qui ont payé, c'est eux qui m'ont rémunérée, c'est... voilà ils m'ont aidée en quelque sorte. (...) Ça c'est bien, c'est ce que j'ai dit même à la préfecture c'est bien ça parce qu'en Afrique j'aurais pas tout ça hein. Quelque soit le niveau que tu as on te donne ta chance ! En France c'est ça, on te permet, on te donne vraiment les moyens de, de continuer de vivre malgré... (...)

Moi je préfère vivre un divorce en France qu'en Afrique hein. Pourquoi ? Beh parce que la France va te donner les moyens de, d'élever tes enfants, quelque soit le niveau que tu as. Si tu as la santé, tu travailles, quelque soit le niveau que tu as. Déjà pour ton estime de soi hein. Hein. Le fait de sortir euh voilà quoi, le fait de, de sortir de ton monde ! (...) »

S'il apparaîtrait que Lisa idéalise quelque peu le pays d'immigration, elle développe son propos en s'appuyant sur différentes décisions judiciaires qui lui ont permis de maintenir une autonomie après le divorce (en plus de lui reconnaître un statut, en tant que mère notamment) : son maintien dans l'appartement du couple¹⁸ ou l'octroi d'une pension alimentaire pour ses enfants dont elle a obtenu la garde principale. Précisons que dans son cas, elle découvre la vie professionnelle après son immigration en France, ce qui a contribué à lui ouvrir des espaces d'autonomie. Cela joue ici sur son appréhension du pays d'accueil, les droits dont elle a pu bénéficier dans le cadre de sa séparation se mêlant dans son témoignage aux éléments de son parcours professionnel, au-delà de la séparation conjugale.

Mais les motifs d'une facilitation des conditions de la séparation en France présentés par Lisa ont également été évoqués par d'autres enquêtées, aux profils distincts. Ainsi, Denise (35 ans, Côte-d'Ivoire) est venue en France au milieu des années 2000 en laissant au pays d'origine son conjoint (avec qui elle était mariée uniquement de façon coutumière) avec leur fille. Immigrant dans le cadre d'activités de commerce impliquant des séjours alternés entre la France et la Côte-

¹⁸ Dans les cas de procédures de divorce sans accord amiable entre les conjoints, le Juge aux Affaires Familiales (JAF) est chargé d'attribuer la jouissance du logement à l'un des deux partenaires (en cours de procédure, et après le divorce).

d'Ivoire, Denise apprend une fois partie qu'elle est enceinte et décide de faire suivre sa grossesse en France, laquelle présentait des complications. Sa décision de rester en France est également à mettre en lien avec la séparation d'avec son conjoint qui intervient à peine un an après son immigration.

« **Et, est-ce que vous exprimeriez votre migration en termes de choix ou de contrainte, de choix du coup, c'est un choix de votre part... ?** *C'est un choix et je dirais un choix et une contrainte en fait. Les deux ? Oui les deux, les deux, parce que... jusqu'à, à ce qu'on se sépare j'avais encore mon sa... j'avais encore mon salon de coiffure qui tournait [en Côte-d'Ivoire] et... j'étais là et ça tournait en fait et c'est quand... quand il m'a dit, après j'ai, j'ai eu un peu peur, je me suis dit en fait... c'est vrai qu'ici on a, on a des aides quand même, par rapport à l'État et tout ça vu que voilà... allocations et tout ça, je me suis dit "admettons que je repars" la jambe de mon fils je sais pas s'ils vont la, ils vont l'opérer puisque c'était... en suspens en fait, y avait ça, sa santé était assez fragile et après je me suis dit "je repars". En fait si il était, on était séparés, qu'il était seul, y avait pas de soucis, du coup il s'est mis avec une... il vit avec une personne, ça va être difficile pour moi, avec deux enfants. Est-ce que j'aurais la force de coiffer comme je le faisais avant ? Est-ce que j'aurai la même clientèle ? Vu que ça fait... ça va faire... ça faisait déjà un an que j'étais là, est-ce que j'ai pas perdu toute ma clientèle ? ... Aller reprendre à zéro, avec deux enfants, "non" je me suis dit "non non", je préfère être là et c'est sûr que voilà puisqu'en fait il avait coupé en fait euh chaque mois il m'envoyait les sous mais quand il avait pris sa décision du coup j'étais... **Il a arrêté de vous aider... ?** Voilà, il a arrêté de m'aider donc voilà y avait tout ça, je me suis dit "Si je repars" que... en plus y avait ma famille, je, j'aurais pas la force de joindre tout en fait, donc voilà. (...)*

Donc voilà en gros... partir, subir les humiliations, parce que voilà, avec deux enfants c'est sûr que j'aurai besoin de son aide en fait [de son conjoint], donc aller m'arrêter pour qu'il m'humilie devant... j'sais pas mais en fait c'était ça en fait... »
(Denise)

En essayant de rendre compte du choix qu'elle a fait de finalement rester en France pour une période indéfinie, Denise revient sur sa séparation. Contrairement aux enquêtées jusqu'ici évoquées, c'est cette fois le conjoint qui a souhaité rompre la relation en cours, le conjoint de Denise ayant rencontré une autre femme. Outre la préoccupation de soigner son enfant en France, le souhait de son conjoint de se séparer a constitué le moteur de sa décision de rester y vivre. La décision de Denise apparaît s'être formée sur la base de la projection de sa vie si elle retournait en Côte-d'Ivoire : une situation socioéconomique incertaine (ajoutée à un contexte

d'instabilité politique dans le pays) mais aussi un contexte affectif en sa défaveur, où elle devait composer avec la présence quotidienne de la nouvelle partenaire de son ex-conjoint. Sa décision de rester en France manifeste un souci de ne pas « perdre la face » (Goffman, 1974). Transparaît nettement dans son discours le souhait de ne pas être contrainte de demander de l'aide à son ex-conjoint qui, lorsqu'il a mis fin à leur relation, a cessé de l'appuyer financièrement. Même si après son arrivée elle n'a pu exercer qu'une activité très partielle, elle a davantage entraperçu en se projetant en France les moyens d'une autonomisation, parmi lesquels on trouve les dispositifs publics d'aide qu'elle évoque, et l'opportunité d'échapper à « l'humiliation » liée à sa situation amoureuse.

À travers les divers cas d'enquêtées examinés, on a pu voir que la sortie d'union – comme le maintien en union – s'inscrivent dans une pluralité contextuelle. Ils se placent en effet à la conjonction de facteurs relevant de dimensions socioéconomiques, affectives, culturelles et temporelles. Parce qu'il implique un ensemble de répercussions sur la vie sociale et familiale, le divorce suscite temporisations, tensions et calculs. La situation migratoire n'est pas sans incidences sur la sortie d'union. Si elle ne peut être lue indépendamment des données venant jouer sur la décision de la séparation (l'indépendance financière, la présence et l'âge des enfants, ou encore le facteur temps, on l'a vu), elle est apparue affecter la façon dont les femmes ont vécu leur séparation. En particulier, au sein des parcours, l'installation en France a pu favoriser une distanciation du contrôle social exercé par l'entourage familial et « la communauté », facilitant alors la sortie d'union, spécialement dans les cas où les conjoints appartiennent à des familles proches. Dans cette perspective, associée à d'autres variables et notamment à une décision de séparation déjà reportée sous pression familiale, la migration facilite la désunion.

Si dans plusieurs cas, la migration a pu faciliter la désunion, c'est par le biais de l'espace trouvé par les femmes concernées pour exprimer des attentes individuelles, au-delà de l'engagement contracté par leurs familles lors de leur mariage et au-delà des intérêts de « la communauté », ou au-delà de la responsabilité sociale de remplir un rôle de mère dans un cadre familial en apparence préservé. Cette expression des attentes individuelles autorisant à « moins supporter » une situation conjugale insatisfaisante est plus manifeste encore si on s'intéresse à l'union polygamique en contexte migratoire français.

B. ... Face à la polygamie

Forme matrimoniale à part entière au sein des sociétés subsahariennes, l'union polygamique forme l'une des caractéristiques des modèles familiaux africains qui distinguent ces derniers de ceux trouvés en Europe et en France. Si elle est une donnée structurante des relations conjugales dans les pays de départ, son importation en France, où elle est légalement interdite, pose question. Quelle attitude manifestent les émigrantes vis-à-vis de la polygamie dans un contexte d'accueil où elle n'est pas autorisée ?

a) La polygamie au sein des sociétés de départ : un indicateur des inégalités de sexe

Par sa pluri-dimensionnalité et son adaptabilité, l'institution polygamique est un phénomène complexe à plusieurs égards. Rendue possible par un certain nombre de dynamiques, notamment d'ordre démographique, elle participe de rapports de genre inégalitaires.

i- Lieux et ressorts d'une pratique

Renvoyant à une union légitime - car légale - d'un homme avec plusieurs femmes, la polygynie (ou polygamie) est d'importance variable selon les pays subsahariens considérés. À la fin de la première décennie des années 2000, 37,1 % des Béninoises, 34,7 % des Sénégalaises et 31,1 % des Camerounaises mariées vivent en union polygame tandis que c'est le cas de 14,9 % des Kényanes et de 7,7 % des Malgaches. Si on observe la tranche d'âge des 40-44 ans, plus de la moitié des femmes sénégalaises mariées sont en union polygame (52 %) et près de la moitié (48 %) des Béninoises (EDS Enquêtes Démographie et Santé / ICF international (2012) dans Marcoux & Antoine, 2014, p. 9). Les données disponibles montrent que l'institution polygamique demeure globalement très prégnante en Afrique de l'Ouest alors qu'elle aurait tendance à être moins répandue au sein des nouvelles générations en Afrique de l'Est (Marcoux & Antoine, 2014, p. 13). Mais en Afrique de l'Ouest, une baisse de la polygamie a été relevée à partir des années 1990 dans les pays du golfe de Guinée (Hertrich, 2006). Dans une moindre mesure, des pays de la région sahélienne semblent aussi concernés, comme le Sénégal, où les dernières enquêtes démographiques laissent indiquer un recul progressif de la pratique (Dial, 2014).

Carte 1 - Régimes de légalité de la polygamie en Afrique de l'Ouest



Si les législations de plusieurs états africains la limitent (notamment *via* la souscription par les futurs époux à une « option » monogame ou polygame au moment du mariage, comme au Sénégal) ou l'interdisent (à l'instar de la Côte-d'Ivoire ou du Bénin par exemple), la pratique de la polygamie perdure (voir carte 1 s'agissant de la région de l'Afrique de l'Ouest)¹⁹, témoignant de la pluralité des régimes normatifs entourant les pratiques familiales en Afrique subsaharienne, en présence de lois coutumières et de lois civiles aux légitimités concurrentes.

La polygamie s'observe aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain mais les données démographiques dont on dispose indiquent qu'elle est nettement moins marquée en ville. De même, si l'instruction n'exclue pas l'engagement en union polygame, les femmes disposant d'une éducation secondaire et plus ont moins de probabilités de s'engager dans un mariage polygame que celles qui n'ont pas été scolarisées (EDS Enquêtes Démographie et Santé / ICF

¹⁹ La carte 1 est issue du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2019).
<http://www.actualite-ouest-africaine.org/content/fr/la-polygamie-reste-largement-r%C3%A9pandue-et-l%C3%A9gale-en-afrique-de-l%E2%80%99ouest>

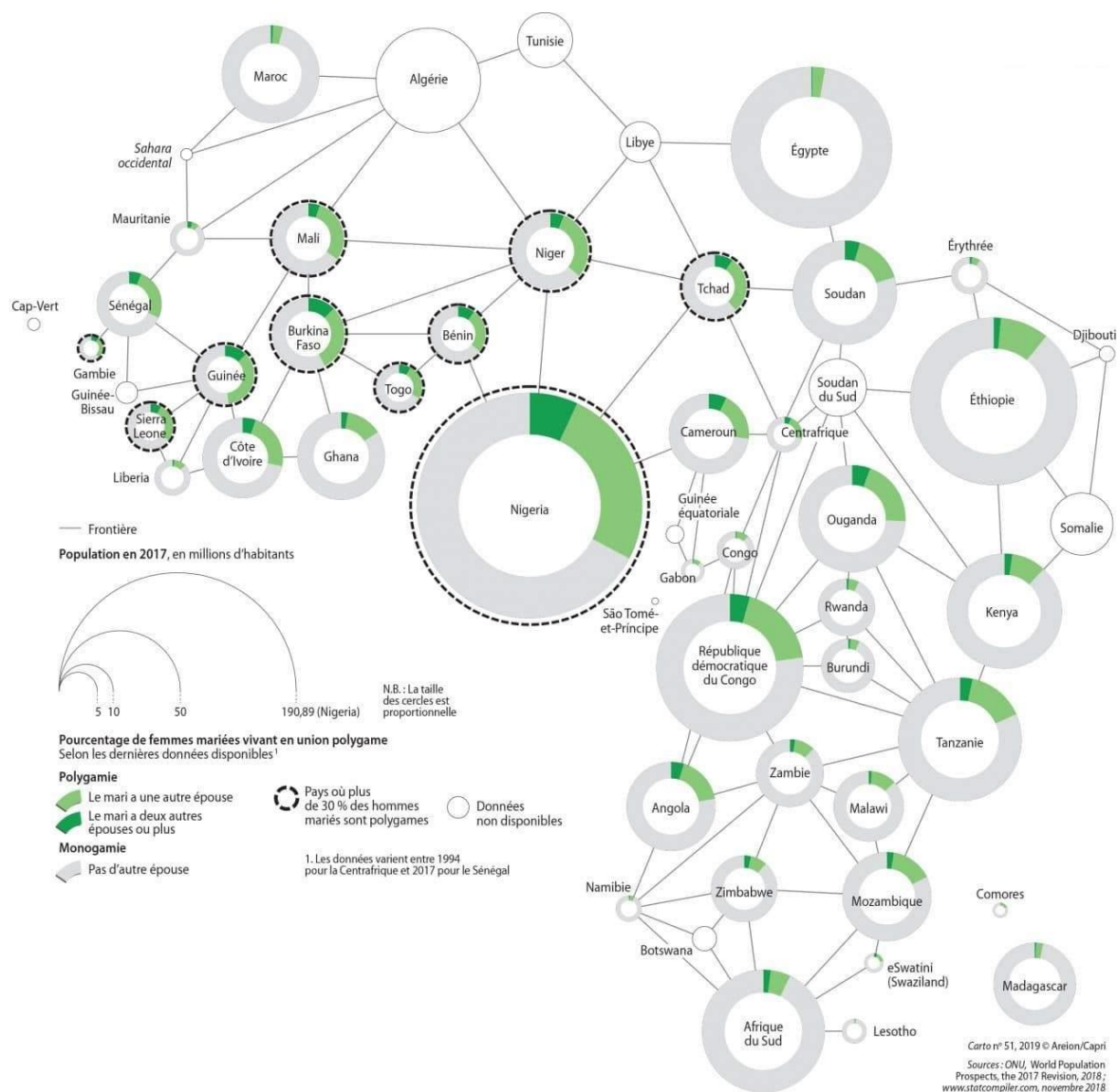
Sur cette carte, la troisième catégorie de statut de la polygamie présentée en légende (bleu foncé) invite à quelques interrogations. Elle apparaît renvoyer aux pays dont les autorités civiles interdisent la polygamie mais où la pratique se voit cependant reconnue par le droit coutumier et/ou les pratiques religieuses. Toutefois, cette catégorie rejoint aussi partiellement les autres dans la mesure où la première catégorie (en violet) désigne les pays où les mariages polygamiques sont interdits par la loi civile « mais répandus en pratique », trouvant autrement dit une légitimité dans le droit coutumier et/ou les pratiques religieuses.

international (2012) dans Marcoux & Antoine, 2014, p. 9). Ce constat s'applique également aux hommes. Toutefois, il apparaît également que les caractéristiques socioéconomiques présentées par les hommes n'exercent qu'un effet limité sur leur pratique de la polygamie, lorsque celle-ci fait système et structure le marché matrimonial (Hertrich, 2006, p. 44).

S'agissant des liens entre polygamie et religion, les relations de causalité ne sont pas aisées à établir, notamment avec l'islam. Les taux élevés de polygynie relevés sur le continent africain ne sont pas systématiquement observés dans les pays à dominante musulmane, en attestent par exemple les faibles taux relevés au Maroc et ceux, en revanche, plus élevés au sein de pays relativement peu islamisés tels que le Bénin, le Togo ou le Cameroun (Marcoux & Antoine, 2014, p. 12 - et voir carte 2 sur la prégnance du mariage polygamique en fonction des pays africains)²⁰. Par ailleurs, la pratique de la polygynie serait antérieure à l'islamisation de l'Afrique occidentale, même si les règles islamiques ne se sont alors pas heurtées aux pratiques coutumières, auxquelles elles se sont plutôt agrégées, indique Christian Poiret (1996, p. 45-46). La polygamie semble moins encouragée par la religion islamique (le texte coranique autorise la polygamie mais à la condition d'un traitement équitable vis-à-vis des épouses) que légitimée par elle, notamment dans les discours émanant des hommes (Poiret, 1996).

²⁰ La carte 2 est tirée du magazine *Carto. Le monde en cartes*, n° 51 (2019), s'appuyant sur la source de données suivante : ONU, World population prospects, the 2017 Revision, 2018.

Carte 2 - Variabilité du phénomène polygamique en Afrique



Les motifs permettant de rendre compte de la pratique polygamique apparaissent pluriels. Selon les « thèses » formulées (voir la brève recension faite par Marcoux & Antoine, 2014, p. 12), la polygamie relèverait de plusieurs dimensions : économique, lorsque dans une vision ruraliste, la polygamie vise à accroître une main-d'œuvre féminine ; reproductive, où il s'agirait notamment d'assurer une descendance pour une prise en charge des parents au grand âge ; politique, en ce que la polygamie permet de capitaliser des alliances inter-familiales ; ou de prestige social, au bénéfice de l'homme polygame, notamment en milieu urbain. Les discours de légitimation de la pratique couramment entendus (et dont font état les travaux existants) ne sont pas sans recourir à ces motifs. La participation à un débat sur la polygamie organisé à

l'initiative d'associations de cultures africaines à Lyon²¹ a été l'occasion de retrouver certains de ces éléments de discours. Réunissant des membres associatifs et quelques personnes du public, le débat a très majoritairement impliqué des personnes originaires de pays d'Afrique subsaharienne (Côte-d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie, notamment), immigrées ou descendantes d'immigrés. Lors des échanges qui ont eu lieu à la suite de la projection d'un film traitant avec humour du mariage polygame²², des arguments de différentes natures ont été évoqués par les participant(e)s pour expliquer les raisons de la polygamie : un nombre plus élevé de filles que de garçons (nous reviendrons sur cet argument) ; l'aide apportée par les coépouses dans les tâches domestiques ou dans le travail agricole ; ou encore, un désir masculin à satisfaire, argument alors formulé dans la salle par deux hommes de générations distinctes (« *On est des bêtes* », « *On est des animaux* »), renvoyant ici au fait qu'« appliquée à l'accomplissement de la sexualité masculine, l'idée de l'inhérente nécessité d'une variété de partenaires est parfaitement socialisée et moralisée dans le cadre de l'authentique polygamie (institutionnalisée) » (Fainzang & Journet, 1988, p. 72).

Pour tenter de circonscrire au mieux les conditions d'actualisation du phénomène polygamique et les dissymétries de sexe qu'il entérine, il convient de l'appréhender au regard des mécanismes démographiques qui contribuent à le faire vivre.

ii- Poids des dynamiques démographiques

La pratique polygamique est à replacer au sein des dynamiques sociodémographiques qui la rendent possible dans les sociétés concernées. Un âge précoce au mariage des femmes et, en lien, un écart d'âge marqué entre conjoints font partie des traits qui la caractérisent. Là où on a observé une baisse de la pratique en Afrique de l'Ouest, on a également relevé un recul de l'âge en union des femmes et un rapprochement des âges d'entrée en union entre les sexes (Hertrich, 2006). La nuptialité précoce des femmes, associée à un retardement de l'âge au mariage des hommes (parce que ces derniers doivent être matériellement à même de s'engager dans l'union, notamment *via* la compensation matrimoniale), participe à la perpétuation de la polygamie. Contrairement à un argument démographique commun (relevé à plusieurs reprises

²¹ « Les femmes d'aujourd'hui face à la polygamie », 12 mars 2016, Maison des associations de Lyon. Journée organisée à la suite de la journée internationale des droits des femmes, à l'initiative d'AFRICA 50 et avec l'association AJILRA (Association de la Jeunesse Ivoirienne de Lyon et de Rhône-Alpes).

²² *Bal Poussière*, Henri Duparc (Côte-d'Ivoire), 1988.

sur notre terrain d'enquête) justifiant la pratique polygamique par un effectif plus important des femmes comparées aux hommes (Fainzang & Journet, 1988, p. 73), c'est parce que les femmes se marient plus jeunes - et sont ainsi numériquement plus nombreuses à être « disponibles » sur le marché matrimonial - que se construit la nécessité de la polygamie afin que tous - et en particulier *toutes* ici - puissent se marier. L'écart d'âge entre conjoints, marqueur fort de la pratique polygamique, suggère également des rapports de genre inégalitaires.

« (...) C'est le maintien d'un écart d'âges important entre les conjoints qui est sans doute, parmi les composantes du régime de nuptialité, le support le plus significatif des rapports sociaux de sexe. En effet, l'écart d'âges assied l'inégalité entre conjoints dès le début de la vie familiale, en ajoutant la hiérarchie de l'âge à l'inégalité de sexe ; l'épouse se trouve ainsi doublement subordonnée à son mari, comme femme et comme cadette. » (Hertrich, 2007a, p. 282)

Parce qu'elle implique le renforcement d'une autorité masculine *via* l'âge du conjoint et une distance générationnelle, la polygamie ne favorise pas la formation d'une conjugalité partenariale. En outre, avec la présence de coépouses (effective ou potentielle), elle induit une densité relationnelle relative entre les conjoints ou, dit autrement, une intimité limitée. Au sein de l'union polygamique, la rivalité entre épouses fait partie du « jeu » matrimonial instauré. Dans leur ouvrage remarquable dédié à l'institution polygamique et à la manière dont elle façonne les parcours sexuels et conjugaux des femmes, Sylvie Fainzang et Odile Journet indiquent :

« (...) Plus généralement, la légitimité de l'institution polygamique détermine un mode particulier de rapports sociaux entre les sexes, à l'intérieur duquel peuvent s'exercer des techniques et tactiques masculines spécifiques. Celles-ci jouent sur la menace, l'usage du secret, l'entretien des conditions de la compétition entre les "rivaux" réelles ou potentielles. (...)

Il convient de noter au demeurant qu'une femme ne transgresse pas l'ordre social en exprimant sa rivalité à l'endroit de sa co-épouse. Elle se conforme au contraire au vœu de l'idéologie masculine qui souhaite le glissement du conflit homme/femme en conflit femme/femme. » (Fainzang & Journet, p 121 et p. 124)

Les rapports entre conjoints sont à saisir dans la configuration globale de l'union polygamique et au sein des dynamiques relationnelles qui la caractérisent. La conjointe occupe de fait une place sujette à des redéfinitions incertaines, tant au plan de leurs formes que de leurs temporalités, cette place étant fonction de celle occupée par la ou les coépouse(s) actuelle(s) ou

à venir. Dans cette perspective, le pouvoir de négociation que l'une des femmes est susceptible d'opposer au conjoint au sein de la relation apparaît limité.

Si l'on revient aux indicateurs démographiques jouant sur la pratique polygamique, outre le jeune âge d'entrée en union des femmes et l'écart d'âge marqué entre conjoints, un autre aspect de la vie matrimoniale intervient : le remariage des femmes. En effet, la polygamie se voit favorisée par le remariage rapide et fréquent des femmes après rupture d'union (divorce, veuvage) dans des contextes où il est socialement peu toléré d'être une femme célibataire en âge fécond. On observe ainsi globalement que les régions à forte polygamie se caractérisent également par une forte mobilité conjugale des femmes, couplée à des remariages rapides (Hertrich, 2006, p. 65), comme c'est le cas par exemple au Sénégal (Dial, 2014). En cela, la pratique polygamique dit quelque chose de l'injonction sociale à vivre dans un cadre matrimonial, particulièrement adressée aux femmes.

L'institution polygamique est à saisir dans le cadre des représentations et des dynamiques sociales et démographiques qui lui donnent forme. Par l'écart d'âge entre conjoints qui la caractérise ou par la jouissance d'un multi-partenariat masculin qu'elle permet, elle représente et génère des inégalités de sexe. En situation de migration en France où la polygamie a perdu de sa légitimité, les femmes originaires d'Afrique subsaharienne sont plus à même d'exprimer leur refus de la pratique, faisant par là valoir d'autres normes conjugales répondant davantage à leurs attentes individuelles.

b) Du rejet de l'institution polygamique en France

L'entrée des femmes en union polygame pose la question du choix contraint. Au sein des sociétés de départ, leur entrée en union polygame est dépendante de différents éléments de contexte : leur situation au regard du marché matrimonial (âge, remariage), leur situation socioéconomique ou l'injonction sociale à être en couple, pour n'en citer que quelques-uns (voir Dial, 2014). « Les réponses des femmes à la polygamie vont de l'acceptation à la résignation, en passant par la contestation. À l'inverse, certaines femmes procèdent à une relecture positive de ce statut qui leur permet d'être mariées, tout en gardant une certaine autonomie. » (Antoine, 2018, p. 20). S'il n'empêche pas la mise en place de stratégies et d'arrangements de leur part, le mariage polygamique se dessine majoritairement pour elles comme une situation dont on

s'accommode, tantôt décrite comme « contrainte »²³, tantôt comme « résignation » (Fainzang & Journet, 1988).

Sur la pratique polygamique en contexte d'immigration en France, les écrits dont on dispose relèvent un rejet de la polygamie par les femmes (Poiret, 1996 ; Quiminal & Bodin, 1993 ; Barou, 1992). Basés sur les témoignages de femmes immigrées et sur les retours d'associations de femmes africaines, ils soulignent les problèmes de logement posés en France par la cohabitation des coépouses dans des espaces exigus ou la cassure que provoque le second mariage contracté par le conjoint au pays d'origine, la nouvelle union venant alors rompre une période de monogamie lors de laquelle une intimité conjugale avait été expérimentée (et appréciée) par la première épouse.

La loi française interdit le mariage polygamique : en vertu de l'article 147 du Code civil, « on ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier. ». Si le législateur français a fait preuve de positionnements ambigus vis-à-vis des cas de polygamie sur le territoire (voir Barou, 2017a ; Poiret, 1992), la loi du 24 août 1993 a interdit la délivrance d'un titre de séjour à une personne étrangère vivant en France en situation de polygamie. Ajouté à l'incompréhension voire à la répulsion suscitée par la polygamie au sein de la société française, le droit contribue ainsi à former un environnement social qui « disqualifie » la pratique (Poiret, 1996, p. 104). Dans ce contexte, la frilosité déjà exprimée par les femmes à l'égard de l'union polygame au sein des sociétés de départ trouve à s'exprimer. La résignation relevée est alors susceptible de se muer en rejet. Prenant la parole lors des échanges qui suivaient une table ronde organisée par une association lyonnaise sur le thème de l'amour en contexte interculturel²⁴, une émigrée béninoise a fait part du regard plus sévère qu'elle portait sur la polygamie du fait de son installation en France (depuis plus de quarante ans). « *Je suis frelatée* » a-t-elle déclaré sur un ton rieur pour exprimer son changement d'attitude, advenu en France, à l'égard d'une pratique en cours dans son pays d'origine.

S'il donne lieu à des remises en question et à un renforcement des oppositions à la polygamie, l'ancrage en France peut précisément être mobilisé comme argument par les

²³ Saïd Koïsse, « Le choix de la polygamie par les femmes : contraintes ou consentement à la domination masculine », communication lors du 2^{ème} Forum international d'études en genre et développement (association APLI International), 9 octobre 2015, Lyon.

²⁴ « Aimer ici et ailleurs », 13 février 2015, CCO (Centre Culturel Œcuménique) de Villeurbanne.

Table ronde organisée à l'initiative de l'association APAL, association des Amis de la Présence Africaine à Lyon.

femmes - face à leur conjoint ou à leur entourage - pour refuser la pratique polygamique. On observe ici le même type de discours que celui que nous avons pu relever s'agissant de l'intervention de la famille ou de la belle-famille dans la vie conjugale : à distance du pays d'origine, certaines pratiques n'ont plus lieu d'être. Au-delà du discours tenu par les femmes, apparaît une mobilisation de leur part de la situation migratoire en vue d'établir des rapports conjugaux davantage en adéquation avec leurs intérêts et leurs aspirations. Le cas de Meissa (68 ans, Sénégal) illustre particulièrement bien cette mobilisation et la manière dont les émigrantes peuvent s'appuyer sur les dissonances normatives présentes en contexte migratoire français pour modifier les modalités d'une situation conjugale insatisfaisante.

À la fin des années 1960, à tout juste 20 ans, elle vient s'installer en France avec son mari Assane, Sénégalais de plus de dix ans son aîné, qu'elle avait rejoint un an plus tôt en Europe du Sud depuis le Sénégal. Tandis que lui occupe un poste d'ouvrier en usine, Meissa commence à travailler quelque temps après leur immigration en tant que femme de ménage. S'ils vivent dans une situation matérielle fragile, ils bénéficient de l'appui de personnes au sein de leur voisinage qui, en particulier dans les premiers temps après leur arrivée, leur avaient prêté main-forte (dons alimentaires, aide à la recherche de travail, conseils et aides financiers, etc.). Alors qu'ils poursuivent leur vie commune auprès de leurs enfants, une rupture dans leur biographie conjugale se forme. Lors d'un retour au pays, Assane se marie avec une seconde femme alors que son séjour devait être dédié à l'investissement dans une maison familiale sur place. Apprenant ces secondes noces par le biais de sa sœur et la dépense de l'argent dédié à la maison dans la dot et le mariage, Meissa attend le retour d'Assane pour avoir des explications. À son retour, celui-ci lui explique qu'il a contracté cette nouvelle union sur décision de sa famille, mais Meissa lui fait rapidement part de son avis : « *Mais ici on n'est pas au pays. (...) Demain si tu veux garder une femme, c'est le divorce.* ». S'ensuit un bras de fer entre les conjoints. Si Assane fait comprendre à Meissa qu'il ne lui laisse pas le choix et lui demande de partir du domicile, cette dernière trouve le soutien de Corine, une amie voisine, qui raconte-t-elle, lui dit : « *Non, ici en France ça se passe pas comme ça.* ». Par son aide aux démarches administratives (notamment concernant les aspects immobiliers de la séparation), Corine lui apporte un soutien important. C'est à la suite de l'arrivée en France de la seconde épouse, de la prononciation d'une séparation de corps et d'une intervention de la police au domicile conjugal pour déloger Assane qui s'opposait à la décision du tribunal de quitter le domicile avec sa seconde épouse, que le divorce de Meissa est prononcé.

L'opposition de Meissa aux secondes nocces de son mari a pu s'appuyer sur l'aide de son amie *via* son rôle d'information et de prise en charge des aspects administratifs, compensant ainsi le faible capital scolaire de Meissa (elle n'a pas été scolarisée). Mais cette dernière a aussi trouvé appui sur le cadre normatif environnant, la législation n'autorisant pas – et donc, délégitimant – la pratique polygamique. S'est alors opéré un face-à-face entre la loi de la coutume du pays d'origine (poids de la belle-famille, autorité du chef de famille dans un ancrage religieux islamique) et la loi du pays d'accueil (médiation des institutions : juge, police), dont Meissa est sortie gagnante, non sans s'être attirée les foudres de sa belle-famille : à ses yeux, dit-elle, « *j'ai pris la loi des Blancs* ».

Le cas de Meissa atteste d'une convocation de la part des émigrantes du système de références prévalant en France pour appuyer leur refus de certaines pratiques conjugales. En soulignant l'incohérence de celles-ci en contexte d'immigration (« on n'est pas au pays »), elles présentent et défendent une conception de l'intimité conjugale auprès du conjoint, en dissonance avec les normes dominantes dans le pays de départ (comme ici la polygamie en contexte sénégalais). Perçue comme une ingérence, une seconde épouse ne trouve pas sa place dans l'intimité du couple instaurée en France, ni symboliquement ni légalement. Par leur mobilisation, les émigrantes cherchent aussi à créer les conditions d'une vie conjugale davantage conforme à leurs propres aspirations, et, notamment, plus égalitaire. Cela est observable face à l'institution polygamique qui est d'autant moins supportable et supportée en France (Dia, 2014b) comme vis-à-vis de l'implication de la belle-famille dans la vie du couple, nous l'avions abordé.

La situation migratoire **induit moins l'adoption de comportements radicalement nouveaux que l'expression des attentes individuelles féminines qui se déploient ici dans un environnement qui les légitime**. Cette fonction de légitimation est rendue possible par un contexte normatif et symbolique (*via* les normes dominantes ou la loi), mais aussi matériel et relationnel (distance géographique de fait avec les autres membres de la famille ou par l'entourage trouvé en France). Par ailleurs, la formulation de mécontentements ou d'exigences à l'endroit du conjoint et du couple formé est à mettre en lien avec la présence d'« alternatives » accessibles (Safilios-Rothschild, 1976). Exerçant un emploi et appuyée en France dans ses démarches de séparation conjugale, Meissa pouvait en effet quitter Assane sans craindre de ne plus avoir de logement ou de se voir socialement disqualifiée.

Outre Meissa, on recense au sein de notre échantillon un seul autre cas de femme en situation de mariage polygamique lors de son parcours en France, celui de Mariama (57 ans, Sénégal), laquelle est par ailleurs la seule à être dans ce type d'union au moment de l'enquête parmi l'ensemble des femmes interrogées. Engagée dans cette relation conjugale depuis le début des années 1980 (mariage religieux et civil), elle ne vit toutefois pas avec son conjoint en France. Ayant quitté le Sénégal alors qu'elle avait autour de 40 ans, elle a en effet immigré seule en France pour y trouver du travail en laissant au pays d'origine son mari et leurs enfants. La distance géographique qui la sépare de son conjoint apparaît constituer une condition qui lui rend la situation de polygamie plus supportable.

Lassée de sa relation, notamment face à un conjoint qui ne l'épaulait pas dans ses dépenses quotidiennes, elle avait quitté le domicile conjugal alors qu'elle vivait encore au Sénégal, à peine quelques années avant son départ en France au début des années 2000.

« Et avec votre mari vous êtes restée en bons termes ? Vous vous parlez là ? Avec mon mari ? Oui Oui, oui, oui, oui, oui ! Ah mon mari il est toujours..., il reste toujours mon mari là il est, il a pas de mai... il est chez moi ! [dans la maison que Mariama a fait construire au Sénégal] Et qu'est-ce que, donc... à quel moment vous vous êtes dit "C'est bon là je m'en vais", à l'époque ? Qu'est-ce qui a été un peu la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ? Parce qu'il a voulu prendre une autre femme, c'est ça ? Il avait déjà pris une autre femme. (...) Vous étiez la première du coup vous ? Oui j'étais la première mais... il avait pris une, une femme que je savais pas... qu'ils ont vécu ensemble, c'est quand je suis partie et que ça n'allait pas en fait je suis partie avec... chez lui là-bas que je l'ai su. En fait quelques temps après je l'ai su mais quand je l'ai su après je suis... j'ai dit "Non là maintenant ça va plus, il faut que je parte" ouais, et puis en plus il me récupérait tout l'argent que je... enfin, y avait plein de choses qui se... y avait beaucoup beaucoup de, de problèmes ! »

Insatisfaite de sa relation avec son conjoint, Mariama a souhaité divorcer au Sénégal mais, face à la désapprobation de son entourage, elle s'est résolue à se maintenir dans cette union dans laquelle elle ne se sent plus engagée mais vis-à-vis de laquelle elle exprime une forme de loyauté contrainte (elle n'envisage pas en outre d'autres relations tant qu'elle est mariée). Elle n'a au moment de l'enquête que des contacts ponctuels avec son mari, au gré de ses retours au Sénégal où ce dernier vit, dans la maison de Mariama, en compagnie de ses autres femmes et de ses enfants.

« (...) **Et aujourd'hui vous êtes célibataire, du coup ?** *Je suis pas célibataire, je suis toujours mariée à lui. Mais la manière dont vous, dont vous vous sentez ? Ouais je me sens célibataire ! Vous vous sentez célibataire... Ouais... je me sens célibataire, je me sens que... y a le mariage mais moi ça me sert à rien le mariage, je suis là toute seule, j'ai élevé mes deux enfants [deux de ses enfants - les plus jeunes - qui l'ont rejointe en France]. Une fois... de temps en temps je pars au Sénégal.*

... **Là quand vous rentrez par exemple au Sénégal, vous revenez chez vous et vous partagez une vie de conjoints normal quoi ?** *Normal. D'accord. Normal, je ne peux rien faire, c'est comme ça. J'ai dit le jour que... ça devait se... s'enlever, je, je suis chez moi, j'ai acheté une mai..., j'ai acheté un terrain, j'ai construit une maison et je l'ai bien fait, j'ai mis mes enfants dedans et mon mari il est venu dedans, il a appelé ses, tout[es] ses femmes qu'il avait, il est, il est venu s'installer. Parce qu'il me dit qu'il veut pas laisser les enfants tout[e]s seuls. (...)*

*Et, y a ses parents, y a tout le monde, ils ont dit les gens au pays ils ont une langue ils ont dit (...) que j'ai une maison, que mon mari, que si je le fous dehors, si je lui dis de sortir et de partir, ses enfants vont pas l'accepter déjà, y a mon fils, mes enfants ils sont grands, ils vont pas accepter que leur père, que je fous dehors leur père. Et ensuite y a sa famille qui vont aussi parler. Voilà. Alors du coup moi ça me coûte rien de leur laisser là-bas, je vis ma vie c'est ici. Je vis ici plus que ce que je vis là-bas, ça me... Je l'ai laissé, je me suis dit je le laisse vivre là-bas et puis tout le temps mon père, c'est... mon père, 'ce qu'il me dit toujours de le laisser en fait, de, de ne pas divorcer. Oui... Mon père il m'a toujours dit "Il faut jamais divorcer." **Pourquoi ?** Il me l'a dit. C'est comme ça. ».*

On lit en filigrane dans le propos de Mariama son désaccord face à l'installation de son mari et de ses coépouses dans sa maison. Mais, une nouvelle fois, sous la pression du contrôle social, elle n'exprime pas son opposition. Ainsi, lorsqu'elle retourne au Sénégal, elle y rejoint son conjoint, en tant qu'épouse et, en tant que telle, partage sa chambre. Si la situation telle qu'elle s'est installée au pays d'origine ne lui convient pas, elle souligne aussi qu'en étant en France, elle vit à distance de celle-ci : « *je vis ma vie c'est ici* ». Son ancrage en France lui permet ainsi de supporter une situation conjugale insatisfaisante depuis de nombreuses années avec un mari dont elle n'a pu divorcer et ayant, qui plus est, pris place avec ses autres femmes dans sa propre maison.

La distance induite par la situation migratoire semble bien constituer une modalité rendant plus supportable la situation de polygamie pour les femmes quand le conjoint et/ou les coépouses n'ont pas eux-mêmes émigré, renvoyant notamment à la préférence pour la décohabitation des

coépouses relevée chez les femmes au sein même du pays d'origine pour éviter certains inconvénients du quotidien (Dial, 2014).

Le cas de Lydiane (43 ans, Sénégal) laisse également suggérer ce bénéfice de la distanciation. Contrairement à Mariama, Lydiane n'a pas été formellement engagée dans une union polygame et, elle est, elle, venue rejoindre son conjoint en France à la fin des années 2000. Devant composer avec un douloureux problème d'infertilité, elle a tempéré sa réaction lorsqu'elle a appris que son conjoint avait tissé une autre relation lors d'un retour au pays. Il s'agissait pour elle, d'une part, de s'effacer derrière le désir légitime d'enfant (et de descendance) que présentait son conjoint (une légitimité socialement soutenue dans le pays de départ) et, d'autre part, de rester la femme qui continue à partager son quotidien.

« (...) Au début, ça m'a fait du mal. Je lui ai dit "Mais pourquoi tu m'as pas dit ça ? Si tu m'avais dit ça, comme j'ai déjà ce problème de ne pas te donner d'enfant. Si tu restais avec la femme-là et que elle est enceinte, tu amènes l'enfant là, ici [en France]." Au début, ça me faisait mal, après j'ai dit "non, c'est... comme toi tu n'as pas d'enfant, laisse-la... ce n'est rien". La femme là elle est en Afrique et toi tu es là, à côté de lui. La femme ne viendra pas... ici. »

S'il faut dire que, pour éviter un divorce, Lydiane a elle-même proposé l'option d'un mariage polygamique à son conjoint et l'éventualité que finalement une seconde épouse vienne en France, la distanciation avec une autre femme restée au pays lui avait au départ fait plus facilement entrevoir une relation simultanée de la part de son mari. Son conjoint préférant la rupture, Lydiane divorce de lui quelques années seulement après l'avoir rejoint en France.

Très peu de femmes que nous avons rencontrées ont été concernées par une union polygame au cours de leurs parcours conjugaux. Pour celles qui l'ont été, on l'a vu, dans le cadre de leur installation en France, un rejet de la pratique s'est manifesté²⁵. Le cas de Meissa a montré comment l'installation en France fournissait un support de légitimation de ce rejet,

²⁵ Il convient toutefois de relever le cas de Soukeye (60 ans, Sénégal) dont le mari (qu'elle a rejoint en France au milieu des années 1970) a tenté deux fois, raconte-t-elle, de contracter une autre union, sans que cela ait pu se réaliser. Soukeye explique alors qu'elle l'aurait accepté pour ne pas laisser sa place à la seconde épouse. « *C'est dur d'accepter mais je m'en fiche complètement* » dit-elle, nous renvoyant ici à la question du choix contraint posée par la polygamie pour les femmes.

appuyant alors des exigences individuelles et, par là, des revendications égalitaires au sein de la vie conjugale.

Nous verrons toutefois, dans le chapitre VI, que si la pratique polygamique est largement rejetée par les femmes lorsqu'elles le peuvent, la réalité apparaît plus contrastée s'agissant de leur rapport à l'exclusivité sexuelle et de leur tolérance, variable, à l'égard de la « fidélité » du conjoint. Ce constat n'est pas sans liens avec la place qu'occupe l'institution polygamique qui, en formalisant un multi-partenariat masculin, légitime et contribue à naturaliser les dissymétries de sexe.

En nous penchant sur le temps de la désunion en France et sur le rapport à l'institution polygamique, on a pu voir comment la donnée migratoire est susceptible d'interférer dans les relations conjugales et familiales. Si elle ne peut être considérée indépendamment des ressources socioéconomiques et relationnelles des émigrantes, la situation migratoire vient en effet modifier les cadres d'actualisation de la relation conjugale. En particulier, on a vu comment en France, les femmes étaient amenées à moins supporter des situations conjugales insatisfaisantes.

À distance d'un contrôle social exercé par l'entourage familial et communautaire, il est alors plus aisé de défaire une union et d'aller vers une recomposition du foyer familial, même si cela ne se réalise pas sans des ressources à disposition et sans l'écoulement du temps qui, on l'a vu, participe de la formation des choix finalement actés par les femmes. C'est surtout *via* le rapport à l'institution polygamique qu'apparaissent les effets des cadres de la société d'accueil des émigrantes. La pratique polygamique y est d'autant moins admise qu'elle s'y voit disqualifiée. Qu'il s'agisse d'entrée en union polygamique ou de désunion lorsqu'il y a mésentente conjugale, se pose la question pour les femmes de l'exercice d'un choix individuel au sein d'enjeux sociaux et familiaux. Selon la configuration sociale observée et l'articulation de la donnée migratoire avec les autres ressources à disposition, des espaces sont plus ou moins dégagés pour exercer ce choix. En examinant celui-ci, transparaissent des revendications au sein de l'espace conjugal, notamment en termes égalitaires. Car s'il est question, en effet, de faire valoir un choix individuel, celui-ci s'accompagne d'attentes égalitaires : en revendiquant, même silencieusement et progressivement, une place, on interroge la distribution des statuts (de sexe) et leur hiérarchisation.



Faisant déjà l'objet de tentatives de reformulation au sein des sociétés subsahariennes de départ (Calvès, Dial & Marcoux, 2018), les rapports de genre sont bien au cœur des enjeux induits par l'expérience migratoire. Parmi les statuts prescrits *a priori* mis en jeu, figure celui du chef de famille au masculin. La migration n'est ainsi pas sans provoquer des tensions autour de ce qui revient à chacun(e), en termes de décision ou de devoirs.

Reposant sur des rapports statutaires et hiérarchiques, la famille subsaharienne trouve en France matière à opérer un retour sur elle-même. Les émigrant(e)s ont tout à fait conscience des enjeux existants au sein des relations femmes-hommes, en ont témoigné par exemple les arbitrages soigneusement pensés par les familles à partir des années 1970-1980, s'agissant du regroupement ou non des femmes en France (voir chapitre II). Les émigrantes que nous avons rencontrées, installées en France depuis de très nombreuses années, perçoivent la société d'accueil sous les traits d'un régime de genre plus favorable que ne leur aurait été celui du pays d'origine. En nous penchant sur le temps de la désunion, nous avons toutefois pu constater à quel point la situation migratoire ne pouvait suffire dans la concrétisation de leurs choix individuels. L'exercice d'un emploi et une autonomie financière, la présence et l'âge d'enfants, sont autant de variables pesant dans la décision de la séparation.

Pour autant, il apparaît bien que la situation migratoire renforce et accélère les aspirations égalitaires présentées par les émigrantes. Elle autorise en effet davantage l'expression d'attentes individuelles en les légitimant, c'est le cas par exemple dans la formulation du refus à l'union polygamique ou dans la revendication d'un règlement des conflits conjugaux qui soit interne au couple, examinée dans le chapitre IV. Dans une mise en concurrence de normes conjugales, entre celles du pays d'origine et celles du pays d'immigration, les femmes sont amenées à faire valoir leur ancrage en France pour appuyer certains comportements conjugaux. Par cette mobilisation d'un cadre normatif de substitution et par une distanciation géographique avec un certain nombre d'injonctions sociales et familiales (nous y reviendrons chapitre VII), l'installation en France favorise en cela une autonomisation dans la sphère conjugale.

Si les enjeux de genre et les effets d'un ancrage en France ont été identifiés, il reste à repérer les agencements et arbitrages quotidiens conduits par les femmes, entre conceptions conjugales statutaires, et aspirations égalitaires et partenariales quand elles en ont. « Précisément parce que la socialisation est la voie par laquelle le genre s'actualise, elle est

aussi celle par où celui-ci peut être déstabilisé, transformé ou "défait". » (Bereni et *al.*, 2008, p. 77). En considérant que l'expérience migratoire engage un processus de re-socialisation (voir notre introduction générale) pour des femmes installées en France depuis plus de dix, vingt, trente, voire quarante ans, il est ainsi question de voir dans quelle mesure des (r)évolutions effectives sont constatées en matière conjugale et à quel point alors les craintes des hommes relevées par les travaux vis-à-vis d'une trop grande « émancipation » des femmes en migration sont justifiées.

Troisième partie

Poursuivre son parcours conjugal en migration : une (re)socialisation en cours et à géométrie variable

« Se déplacer [en effet] n'est pas déplacer un pays dans sa totalité. Un immigré quelconque, un immigrant comme on le dit dans une langue qui souligne l'intense activité qui préside à la migration plutôt que l'état durable (est-on immigré toute sa vie ?) qui confine au statut, ne part pas avec sa coquille sur le dos. Ce n'est pas un escargot. Il ne rentre pas dans sa coquille quand il rentre chez lui. Il ne remet pas dans son foyer ses pantoufles originales. »

Seloua Luste Boulbina, *Les Arabes peuvent-ils parler ?*, éd. Black Jack, 2011 (p. 10)

Chapitre VI. Émigrer et « prendre la rébellion » en France ?

Est-il possible en France de « vivre le couple du pays », pour reprendre la formulation de l'une des femmes rencontrées lors de notre enquête ? Pas tout à fait, au vu des différents éléments sur lesquels s'est appuyé notre propos jusqu'ici. Notamment, nous avons souligné la présence forte d'un enjeu de diffusion d'une norme égalitaire interpellant les conjoints dans l'organisation de la vie conjugale et familiale. Largement plébiscitée par les femmes enquêtées, nous pouvons toutefois nous interroger sur la mise en application concrète de cette norme égalitaire. En effet, à quel point les femmes formulent-elles des exigences en la matière et réussissent-elles à les imposer à leur conjoint ? Afin d'y répondre, nous nous attacherons à examiner trois dimensions de la vie conjugale construite en France.

D'abord, alors que nous avons interrogé la place laissée à l'institution polygamique en France (chapitre V), nous étudierons ici le rapport des enquêtées à la norme d'exclusivité sexuelle, dimension à distinguer de l'institution du mariage polygamique. Alors que toutes les femmes enquêtées plébiscitent la valeur de fidélité conjugale, certaines se résignent à une non-exclusivité sexuelle du conjoint tandis que d'autres adoptent un comportement qui le tolère moins. Pour les premières, la résignation observée est notamment à mettre en lien avec le régime d'union polygamique existant au sein des pays de départ qui contribue à naturaliser une différenciation sexuée des comportements. Pour les secondes, la difficile acceptation d'une « infidélité » alors commise par le conjoint laisse transparaître un désir d'exclusivité dépassant le strict cadre sexuel et impliquant l'établissement d'une intimité conjugale, désir particulièrement exprimé par les femmes les plus jeunes de notre échantillon d'enquête. Ce constat d'un rapport contrasté à la norme d'exclusivité sexuelle donne ainsi à voir l'empreinte de conceptions du couple davantage statutaires ou relationnelles.

Afin d'entrer davantage dans les conditions concrètes d'existence conjugale, nous prendrons la vie domestique comme second indicateur des attentes (égalitaires) éventuellement exprimées par les femmes, en situation de couple au moment de l'enquête. Nous distinguerons celles pour qui domine une organisation « traditionnelle » du travail domestique, y consentant à différents degrés, au regard des « compensations » par ailleurs trouvées dans la vie conjugale ;

puis, celles chez qui existe un partage des tâches attendu voire exigé, particulièrement chez les femmes se caractérisant notamment par un âge relativement jeune au sein de notre échantillon et par un capital scolaire élevé, rejoignant en cela les connaissances existantes en matière de répartition domestique entre conjoints. Mais, en dépit de la formulation de ces attentes de la part des femmes et du partage des tâches existant, celui-ci reste relatif compte tenu du surinvestissement féminin persistant. Il apparaît nettement que la socialisation familiale héritée modèle les comportements *via* les rôles de sexe intériorisés, limitant en cela la contribution masculine domestique dans le contexte de face-à-face conjugal en France. L'intériorisation de ces rôles est notamment décelée au travers de la culpabilité parfois ressentie par les femmes lorsque le travail domestique est réparti et de leur indulgence quant au degré de participation dont fait preuve le conjoint au quotidien.

Pour compléter notre analyse, nous nous arrêterons, enfin, sur les conditions socioprofessionnelles des femmes composant l'ensemble de notre échantillon d'enquête. En particulier, nous interrogerons les retombées matérielles de l'exercice d'une activité rémunératrice sur le couple et sur les rapports de pouvoir qui le traversent. Constituant un capital tout à fait central dans la distribution des places occupées par chacun(e), il ne suffit pas à rendre compte des différentes situations conjugales présentées. Ainsi, si l'activité féminine renforce la participation aux processus décisionnels en la légitimant, elle ne suffit pas à la produire, celle-ci étant aussi dépendante des normes de genre héritées et du climat affectif et relationnel dans l'espace conjugal. Quoi qu'il en soit, les bénéfices tirés du revenu de l'activité professionnelle sont manifestes et recherchés, indépendamment des degrés d'instruction présentés ou de la situation professionnelle. Le salaire constitue un moyen de préserver une autonomie au sein du cadre conjugal ou de la reconquérir, notamment après la migration, pour celles qui sont venues rejoindre un conjoint en France et qui y voient leur vie professionnelle mise en suspens. Comme l'égalité, l'autonomie est plébiscitée par les femmes enquêtées, mais elle s'en distingue en recevant une adhésion plus unanime de leur part et en apparaissant peser plus fortement sur leurs comportements, constituant ainsi une préoccupation structurant les parcours.

1. Le rapport à l'exclusivité sexuelle ou ce que dit la (non) tolérance de l'écart à la norme

Tandis qu'à partir de notre terrain d'enquête et des travaux dont on dispose, se distingue un large rejet du mariage polygamique par les femmes en contexte migratoire français, nous avons relevé une diversité de positionnements vis-à-vis de l'exclusivité sexuelle au sein du couple. La « fidélité » du conjoint – terme déjà connoté en induisant une appréciation sur l'exclusivité sexuelle établissant celle-ci comme valeur – forme ainsi une « catégorie du jugement amoureux »¹ (Bozon & Héran, 2006) diversement appropriée par les femmes rencontrées. Si toutes aspirent à une fidélité du conjoint, nous pouvons distinguer celles qui admettent la conduite non-exclusive de ce dernier - en la soumettant à certaines conditions - et celles qui ne la tolèrent pas.

A. Une non-exclusivité du conjoint admise... avec l'appui de l'institution polygamique

Les entretiens conduits ont mis en évidence une aspiration de toutes les enquêtées à une fidélité du conjoint, en témoigne notamment la mention fréquente de celle-ci dans les caractéristiques attendues d'un partenaire², mentions révélant, d'une part, que la fidélité comme attente dans le couple ne va pas de soi et renvoyant, d'autre part, à des expériences conjugales antérieures où le conjoint n'y avait pas répondu. Pour autant, parmi les femmes enquêtées, si nombreuses sont celles qui attendent qu'une fidélité réciproque des conjoints soit effective, et nous y reviendrons dans un second temps, d'autres occultent les écarts opérés par leur partenaire à la norme d'exclusivité. Dans le cas de ces dernières, « l'infidélité » du conjoint est alors rattachée à une nature masculine.

« Du coup vous tolérez le fait qu'il aille voir ailleurs ? J'ai vécu, j'ai vécu avec ça tout le temps, je pense que pour moi c'est dans la... pour moi c'est presque limite... je pourrais même dire limite limite... je ne me l'avoue pas mais c'est limite normal... normal. Alors que vous, de votre côté, vous tenez à être fidèle à votre conjoint ? Oui. Oui. Parce que je vais pas l'attacher, donc s'il veut aller donc ça sert à rien de me rendre malade, mais au moins, qu'il aille loin [elle sourit], là où on le connaît pas ! » (Cécile, 47 ans, Cameroun)

¹ Rappelons ici que l'expression est empruntée à Michel Bozon lorsque, dans son chapitre consacré au choix du conjoint selon des critères physiques, il aborde les catégories de perception par lesquelles sont alors envisagés les partenaires.

² Nous faisons référence aux réponses recueillies à la question suivante de notre guide d'entretien : « Pour vous, quels sont les critères importants à retrouver chez un conjoint ? ».

« *Parce que bon, la fidélité tout ça, bon, j'arrive à fermer... Ah vous arrivez à fermer les yeux sur la fidélité ? Oui. Parce que bon, euh l'homme pour moi est un éternel chasseur quoi. Donc pour moi, l'homme est infidèle de nature mais, il peut te respecter... peut faire par respect... par exemple, quand vous êtes présent, c'est ce que j'avais avec l'autre ami que j'ai eu entre nous donc quand je voyageais, il pouvait se permettre d'avoir des copines mais quand j'suis là, c'est moi...* » (Fanny, 47 ans Guinée Conakry)

Suite à une question interrogeant l'enquêtée sur la fidélité de son mari lors d'une période de relation à distance de dix années (entre leur mariage et son installation en France où elle l'a rejoint) : « *Comme lui c'est un homme il peut pas rester ici et rien faire. Et vous ? Non ! Pourquoi ?* [elle rit, interloquée] *C'est péché !* ». (Julia, 55 ans, Ghana)

« *Parce que on sait pertinemment que tous les hommes, enfin pas tous, mais la grande majorité... 'fin je me dis... je veux bien croire qu'y en a d'autres qui sont restés fidèles à leurs femmes mais, non. La grande majorité trompent leurs femmes ! Vous le pensez... Mais je le pense, je le pense par expérience. Ouais. ... je te jure... Aucun homme non, mais je pou... moi je... dis, c'est aussi valable pour mon mari hein ! Je je m'dis, non j'vais pas dire, faut... jamais [un peu appuyé] en tout cas par expérience, faut jamais dire "Ah mon mari... ah mon homme..." ah non, non ! Parce que le jour où ça va te tomber dessus, non. Donc si t'es déjà préparée dans ta tête c'est sûr que tu, tu vas accuser le coup. (...) Les hommes sont ce qu'ils sont hein.* » (Agathe, 52 ans, Congo Brazzaville)

Parce que les hommes sont associés, en tant qu'hommes, à une sexualité difficilement répressible, on relève une résignation de la part des femmes à la non-exclusivité du conjoint. Cette résignation est exprimée par des femmes aux situations sociales et aux degrés d'instruction très diversifiés, notons-le, mais ces dernières présentent, dans leur grande majorité, des âges situés autour de 50-55 ans au moment de l'enquête, les plaçant au-dessus de la moyenne d'âge de notre échantillon (49 ans)³. Ces témoignages, parmi d'autres, nous renvoient à une conception statutaire des places de sexe et des rapports conjugaux. Dans cette conception statutaire, la réciprocité dans la non-exclusivité sexuelle n'est pas de mise : ce qui est octroyé aux hommes, les femmes ne se l'autorisent pas elles-mêmes – ou ne se l'autorisent plus, pour l'enquêtée la plus instruite de notre échantillon, avançant qu'avec l'âge et en étant mère, elle ne peut plus agir comme elle le faisait plus jeune car « *à un âge donné, une femme*

³ Les femmes de notre échantillon caractérisées par une position de résignation (plus ou moins marquée) à la non-exclusivité du conjoint sont au nombre de huit (ce chiffre est probablement sous-estimé, la question de l'exclusivité sexuelle dans le couple n'ayant pu être approfondie avec quelques femmes interviewées).

doit se faire respecter ». À la force des statuts de sexe s'ajoute donc leur dissymétrie. Ce sont là des représentations de la sexualité clivées encore très prégnantes aujourd'hui en France, comme en témoignent Nathalie Bajos et Michel Bozon à partir de l'enquête sur le Contexte de la Sexualité en France (CSF, 2006) : « [...] Mais à tous les âges de la vie elle [la sexualité] paraît plus indispensable aux hommes qu'aux femmes. [...] Les représentations de la sexualité continuent à s'organiser selon un clivage opposant une sexualité féminine pensée prioritairement dans le registre de l'affectivité et de la conjugalité, et une sexualité masculine pensée essentiellement dans le registre du besoin physique. Et cette opposition est perçue comme un fait de nature biologique. » (Bajos & Bozon, 2007, p. 32). Dans le même temps, soulignons que la fidélité constitue une valeur considérée par les Français comme étant centrale au sein d'un couple, observation de plus en plus marquée au fil des décennies d'après les enquêtes successives conduites (Bréchon, 2003 ; Bréchon et *al.*, 2019). Selon la vague d'enquête de 2018 sur les valeurs des Européens (*European Values Study - EVS*), la fidélité est ainsi considérée comme le premier facteur de réussite d'une union, plébiscitée par 83 % des Français la jugeant « très importante » (Astor, 2019, p. 155).

Si on relève donc une sexualité masculine naturalisée par une partie des femmes enquêtées, l'infidélité masculine induite se voit admise sous certaines conditions : en cas de distance géographique entre les conjoints ; si elle s'effectue dans la discrétion par le partenaire et à bonne distance des cercles de l'entourage proche du couple (ne pas le voir et que ce ne soit pas vu). Ajoutons qu'elle est davantage admise ou supportée lorsqu'il y a une absence de sentiments de la part de la conjointe.

Outre la prégnance des stéréotypes genrés entourant la sexualité, comment rendre compte de la résignation à la non-exclusivité du conjoint de la part d'une partie des femmes enquêtées ? Comment appréhender ce qui revêt ici les formes d'une « impuissance apprise » ? (Bourdieu, 1998, p. 88). D'abord, et nous l'avons abordé chapitre IV, cela renvoie à un processus de socialisation familiale pendant lequel une conception statutaire des rôles de sexe a été intériorisée. L'entourage joue en effet un rôle clé auprès des femmes, orientant leurs comportements au sein de la vie conjugale *via* des prescriptions formulées et répétées. Par ailleurs, et c'est là le cœur de notre propos, l'existence de l'institution polygamique au sein des sociétés de départ matérialise et légitime les dissymétries entre les sexes et la non-réciprocité vis-à-vis de l'exclusivité sexuelle. Elle introduit une confusion entre infidélité et pratique

polygamique, qui ne sont pas tout à fait équivalents. Alors que l'infidélité contrevient aux termes d'un « contrat interne » (Bozon, 2001b) au couple dont les partenaires ont consenti à une exclusivité sexuelle mutuelle, la polygamie instaure, par définition, une union plurielle envisagée comme telle par les partenaires engagés. Une certaine confusion entre infidélité et polygamie a ainsi été relevée chez plusieurs enquêtées.

« Dans les relations conjugales que vous avez vécues, vous... la place de la fidélité, pour vous, c'est important ? Ou pas ? Ça fait partie des choses clef ou pas, en fait ? Bah oui. C'est important. La fidélité, c'est important, c'est la clef de tout. Ouais, vous le mettez dans les choses centrales dans un couple. Voilà, voilà. Oui, c'est important. Parce que... quand tu es avec la personne, que la personne sait que tu es infidèle mais ça marche pas. De... même de ton côté, dans ta famille, on te rejette. Ta propre famille te rejette. Moi, ma propre famille va me rejeter. Ouais, alors que pour un homme, c'est moins vrai ? Aah ? Alors que pour un homme c'est moins vrai ? Pour un homme, bon, parce que chez nous, un homme il peut se marier avec... c'est... la polygamie existe chez nous. » (Claudine, 51 ans, Centrafrique)

En constituant un mode d'union institutionnalisé, la polygamie légitime un multi-partenariat masculin, au-delà de l'union polygame elle-même. En entérinant l'image d'un homme aux partenaires multiples - bien que celles-ci soient alors épouses à part entière - elle contribue à naturaliser une sexualité masculine débridée.

« (...) Y a même nos compatriotes divorcées qui vont chercher des compagnons en Afrique. Mais ça, est-ce que c'est la solution ? Parc'que je lui dis, ce monsieur que tu vas chercher, est-ce que d'un jour à l'autre il va pas t'abandonner ? (...) Mais un homme, déjà ils ont la polygamie dans le sang, tu vas le chercher en Afrique, il va venir, il va dire "Mais attends, c'est moi l'homme ou quoi là ?" (...) c'est... c'est difficile de trouver ici [de trouver un compagnon en France, en tant qu'immigrée] mais, aller en chercher en Afrique, je sais pas. Ah le risque est énorme. » (Marie, 53 ans, Togo)

Comme cela a déjà pu être relevé au sein des sociétés de départ, l'institution polygamique participe donc de la fixation de normes fortement genrées impliquant notamment, pour ce qui est des conjoints, une « infidélité institutionnelle » (Locoh & Ouadah-Bedidi, 2014, p. 14) ou, dit encore autrement ici, institutionnalisée.

Au cours de notre terrain d'enquête, la référence à une polygamie « de fait » pratiquée par les Français a été fréquente, alimentant ici le flou entourant ce qui distingue l'infidélité de la pratique polygamique. Ainsi, que ce soit dans le cadre des entretiens biographiques ou à l'occasion d'événements culturels, ont été recueillis des propos pointant l'hypocrisie de pratiques conjugales adultères qui, si elles étaient officialisées dans le cadre de mariages polygames, gagneraient en transparence. Ce sont des propos qui ont été formulés aussi bien par des hommes que par des femmes qui ont eu recours, pour les illustrer, à la classe politique française ; François Mitterrand étant un exemple mobilisé à différentes reprises.

Bien que non admise par les femmes en France, il apparaît que la polygamie n'y laisse pas moins des traces en jouant sur leurs degrés de tolérance vis-à-vis de l'exclusivité sexuelle attendue de la gent masculine. Mais nous avons également relevé auprès d'une partie des femmes enquêtées l'absence d'une telle tolérance, non anodine en ce qu'elle signale la conception d'un espace conjugal à dimension relationnelle.

B. Lorsque la non-exclusivité du conjoint n'est pas admise ou l'attente d'un couple « relationnel »

Si une partie des femmes composant notre échantillon d'enquête se distingue par une certaine tolérance vis-à-vis de la non-exclusivité sexuelle du conjoint, d'autres, plus nombreuses, l'admettent moins⁴. Parmi ces dernières, quelques-unes ont en outre été amenées à quitter un conjoint principalement pour des raisons d'infidélité. Au moment de l'enquête, l'une de ces femmes est engagée dans une relation au sein de laquelle son conjoint s'est montré infidèle - nous nous étions arrêtés sur les raisons qui la maintiennent dans cette union en dépit de ses insatisfactions (chapitre V). Le témoignage de Louise (53 ans, Gabon, d'origine togolaise) est ici frappant sur les incidences de la conduite déviante du conjoint par rapport à la norme d'exclusivité sexuelle, conjoint vis-à-vis duquel elle exprime une rancœur pesant sur un lien conjugal fortement détérioré :

⁴ Les femmes de notre échantillon dont on peut distinguer une attente forte de fidélité effective dans le couple sont au nombre de dix-neuf.

Les enquêtées qui ne sont comptabilisées ni dans une position de résignation à la non-exclusivité du conjoint ni dans une position d'attente forte de fidélité effective correspondent à des cas de position intermédiaire (une aspiration forte à la fidélité mais une résignation en pratique et sous certaines conditions) ou à des cas où les éléments d'entretiens n'étaient pas assez nombreux pour distinguer leur position.

« Je l'accepte pas et jusqu'à présent je l'ai jamais accepté donc il vit avec, moi je vis... je ne vis pas avec ! Lui il vit avec, moi je ne vis pas avec. Donc moi je, je mène ma vie comme je l'entends et il mène la sienne comme il le veut. (...) »

Et c'est surtout pour ces raisons que vous m'avez évoquées, d'infidélité, que vous envisagez d'arrêter ou ça va au-delà de ça, vous n'êtes plus, votre insatisfaction elle vient d'autre chose ? Non non non c'est l'infidélité qui y a eu ! [appuyé] Ca s'est passé très longtemps mais c'est quelque chose que je ne peux pas pardonner ! Voilà, je, je vis avec mais je... je vis avec ! Je l'oublie pas, mais je ne pardonne pas non plus. Mais pourquoi ne pas en parler avec lui ? Démêler les choses de cette manière ... Mais si on en a... mais on a déjà... On en a déjà parlé, on en a parlé mais...les faits sont là tu ne peux rien faire, les faits sont là, je peux pas ! Moi malgré tout... Vous ne pouvez pas passer au-delà, vous dire que... Non ! Non. »

Dans le discours de ces femmes attendant que leur conjoint fasse preuve, comme elles, d'une exclusivité sexuelle, la fidélité est rattachée à des notions telles que l'honnêteté dans le couple, la confiance ou le respect. D'autres soulignent en particulier la cassure que provoquerait l'infidélité au sein du couple. C'est le cas d'Imani, (45 ans, Centrafrique) qui, si elle affirme que les relations extra-conjugales font partie des risques quotidiens encourus par les conjoint(e)s, souligne pour autant leurs incidences sur le lien conjugal.

« C'est comme une... quand on fait confiance à quelqu'un, que après cette personne nous trompe ou nous trahit, dans le couple c'est ça hein... Pour moi je prends toujours l'exemple j'dis c'est comme un vase qui est tombé, il est cassé, on a recollé les morceaux mais on va voir toujours que ça a été recollé. Donc c'est fragile, y a cette fragilité qui est là. (...) Quand on pardonne quelque chose on est allégé, on est allégé, mais ça empêche pas que on va quand même avoir un petit doute. Si la personne qui est trompée... à moindre truc, il va dire "Est-ce que... ?", y a cette... y a ce petit doute qui est là. D'où l'image du vase cassé, ébréché qu'on... on va voir la trace ! (...) »

La notion de confiance mise en avant par Imani est également retrouvée dans le discours de Lisa (50 ans, Congo Brazzaville), célibataire au moment de l'enquête et ayant divorcé du conjoint qu'elle avait rejoint en France principalement en raison du comportement infidèle de ce dernier :

« C'est important mais bien sûr [la fidélité] c'est ça... parce que si y a pas la fidélité y a pas de confiance hein. Comment on va faire confiance à quelqu'un qui est infidèle ? Non ! Tout part de là hein. (...) Après les hommes, ils ont toujours des

envies je sais pas bon moi, normalement dans un couple il faut qu'il y ait la fidélité, normalement. Si y a pas la fidélité, y a pas de confiance, y a pas d'amour, y a pas, y a pas de sécurité, y a pas de tout ».

Pour ces femmes, la fidélité du conjoint est une composante constitutive de la bonne entente conjugale, et une infidélité est perçue comme le symptôme d'une relation conjugale dysfonctionnelle (« *tout part de là* » disait Lisa ; « *tout débute à l'infidélité* » assure une autre enquêtée). Si très peu suggèrent le péché - au sens religieux - induit par l'infidélité conjugale, les conséquences de celle-ci sur l'équilibre du couple sont largement abordées par les femmes interrogées. Ainsi, avec la notion d'infidélité, « le comportement visé est moins dénoncé comme une faute ou un péché qu'évalué à l'aune des **conséquences** qu'il peut avoir **sur un couple au fonctionnement plus relationnel et démocratique qu'autrefois**. » (Le Van, 2010, p. 9). En cela, au-delà d'une aspiration, l'attente d'une fidélité effective de la part du conjoint témoigne d'attentes égalitaires au sein de l'espace conjugal.

L'expression d'attentes égalitaires est particulièrement forte chez certaines femmes enquêtées qui, considérant que l'exclusivité sexuelle doit être mutuelle, affirment qu'en cas d'infidélité du conjoint, leur propre infidélité constituerait un revers logique. C'est ce qu'exprime Christelle (40 ans, Bénin) qui déclare « *je me donne raison d'aller voir ailleurs... sans pitié* », si son conjoint fréquentait quelqu'un d'autre. De la même manière, Denise (35 ans, Côte-d'Ivoire) confie :

« Quand je connais, quand je suis avec un mec, y a pas de soucis, je vais être fidèle, je vais être la femme qui va te faire à manger, qui sera tout, tout, tout, tout. Mais [elle rit], si la confiance que je t'ai donnée au début, tu la perds, et beh là c'est mal barré hein. Ah là y a plus... franchement y a ... y a plus de... fidélité je vais dire y a... c'est pas que je vais machin pour dire "non même s'il m'a trompée c'est bon moi je vais..." Non, moi si j'ai l'opportunité, franchement... [elle rit] Moi j'te dis... non mais c'est... c'est comme ça que je suis. Si y a, si y a une possibilité... (...)

Donc pour moi, la fidélité, ça n'existe ni chez les femmes, ni chez les hommes, bon peut-être [elle rit] je sais pas ! Pour moi en fait. Mais la fidélité... maintenant là, ah non non. Déjà le fait de... de penser à un autre mec ou j'sais pas... pour moi, c'est, c'est une infidélité en fait. Ou soit de... ou de cacher certaines choses à son homme, c'est... t'es pas fidèle en fait. C'est pas forcément un, un rapport sexuel en fait. Mais, c'est ça en fait, la fidélité, c'est donner... en fait pour moi, un homme, c'est mon homme, je suis fidèle à lui, c'est, c'est tout ensemble... Y a pas de

"Monsieur a sa part, Madame a sa part", une fois qu'on part sur cette base c'est sûr que je reste pas quoi, je reste pas longtemps en fait. Mais au moins je pense que... si mon mec il est fidèle, j'suis fidèle. »

La vision présentée par Denise et Christelle témoigne d'une conception égalitaire du couple poussée au bout de sa logique, la rapprochant de la loi du talion. Si elles ne sont pas représentatives du reste des enquêtées ici considérées, elles renvoient toutefois à la réciprocité attendue du conjoint en matière d'exclusivité sexuelle. Il est à noter que les attentes de fidélité et de réciprocité les plus fortes sont majoritairement le fait d'enquêtées relativement jeunes au sein de notre échantillon, âgées d'une trentaine ou d'une quarantaine d'années, laissant indiquer un effet de la variable de l'âge et de la génération sur le rapport à la fidélité et sur la perméabilité aux revendications égalitaires. Outre la variable de l'âge, ajoutons que le temps et l'héritage conjugal apparaissent également peser dans le rapport à l'exclusivité sexuelle au sein du couple. En effet, ce qui a pu être admis ou supporté dans une relation antérieure n'est plus envisagé dans une relation actuelle ou projetée. Enfin, la variable de la croyance religieuse vient parfois renforcer un attachement à la fidélité conjugale pour les émigrantes rencontrées, tous âges confondus. Plus largement, l'exigence de fidélité n'est pas sans rejoindre une conception relationnelle du couple⁵ présentée par les émigrantes. Par conception « relationnelle », nous entendons qu'il est attendu du couple qu'il s'appuie sur le dialogue et l'élaboration d'une intimité conjugale. Il s'agit alors, pour en fixer les modalités d'organisation, d'en discuter et d'en négocier les règles, impliquant ainsi un « travail » relationnel de la part des conjoints à distance de places statutaires. Précisément, l'infidélité est d'autant plus vécue comme une trahison qu'elle entre en dissonance avec la constitution d'une intimité conjugale (Le Van, 2010, p. 30) et avec la part d'exclusivité – multi-dimensionnelle – que cette intimité requiert (nous renvoyant, une nouvelle fois, à la définition de l'intimité formulée par G. Simmel). L'exclusivité sexuelle dépasse ainsi le strict cadre de la sexualité en s'inscrivant plus globalement dans une manière d'envisager l'espace conjugal et les relations en son sein.

⁵ Sans en reprendre la typologie, nous empruntons ici la formulation de « conception conjugale » à Beate Collet et Emmanuelle Santelli (2012a) qui, dans leurs travaux sur les choix conjugaux des descendants d'immigrés en France, l'ont mobilisée pour distinguer différents types d'organisation conjugale. Les rapports de genre en constituent la dimension centrale, chacune des trois conceptions conjugales identifiées par les auteures (« statutaire », « relationnelle » ou « affinitaire ») se distinguant alors par le degré de différenciation des rôles élaborés par les conjoints selon leur appartenance de sexe.

Le rapport à la norme d'exclusivité sexuelle entretenu par les émigrantes rencontrées se montre diversifié. Au travers des positionnements identifiés, transparaît l'empreinte plus ou moins marquée des conceptions conjugales portées et/ou héritées par les femmes, davantage statutaires ou relationnelles.

Si l'exigence d'une fidélité mutuelle n'exclue pas, notons-le, qu'elle coexiste par ailleurs avec une organisation sexuée des rôles dans la vie quotidienne (au sein de la vie domestique, par exemple), elle fait transparaître un effort de construction d'une intimité conjugale – et la revendication de celle-ci. Et sur ce point, au vu des éléments jusqu'ici rassemblés (chapitres III, IV et V), nous pouvons faire l'hypothèse que c'est là une revendication que l'ancrage en France est fortement susceptible de renforcer. Ainsi, la réticence existante à une non-exclusivité masculine est d'autant plus de mise qu'elle se déroule dans un contexte concret de face-à-face conjugal et dans un contexte normatif où la fidélité est valorisée en tant qu'élément constitutif du « contrat » conjugal et de sa réussite.

Comme l'attitude à l'égard de l'exclusivité sexuelle et le degré alors considéré de transgression de cette norme de la part du conjoint, la répartition des tâches pour faire fonctionner la vie domestique constitue un indicateur des attentes (égalitaires) formulées et possiblement imposées par les femmes migrantes auprès de leur conjoint en France. À quel point observe-t-on une différenciation des tâches en fonction de l'appartenance de sexe ? Nous allons voir qu'en ce domaine, et sans trop de surprise, les femmes sont très majoritairement en charge du bon fonctionnement de la vie domestique, en particulier s'agissant de la cuisine. Même chez celles qui attendent voire qui cherchent à imposer une répartition des tâches et dont les profils sociodémographiques nous intéresseront particulièrement, le partage domestique se réalise en demi-teintes et non sans ambivalences quant aux positionnements présentés par les femmes elles-mêmes sur la « juste » place de chacun(e) au sein de la vie conjugale et familiale.

2. La vie domestique quotidienne : prise en charge féminine, participation masculine

Plus tôt dans notre propos, chapitre IV, nous abordions les réactions de la mère d'une femme enquêtée qui, venant régulièrement rendre visite à ses filles installées en France en compagnie de leur père, relevait le fait que les conjoints de leurs filles participaient à cuisiner et à débarrasser la table, chose que ne faisait pas son propre compagnon (voir le récit page 231). Constatant cet autre mode d'organisation, incluant davantage d'activité domestique de la part

du conjoint masculin, la mère de Solange formulait alors auprès de sa famille son attrait pour l'idée d'un partage minimal des tâches quotidiennes avec son conjoint, réflexions face auxquelles le principal concerné avait une fois répondu, raconte sa fille : « *Viens pas prendre la rébellion ici !* » – formulation empruntée pour l'intitulé du présent chapitre. Attestant d'une circulation des normes et suggérant l'intérêt d'une réflexion à développer autour des mécanismes de « socialisation inversée » (Maslet, 2015), renvoyant à une transmission de normes des enfants à destination de leurs parents, ce témoignage nous ramène aux effets éventuels du contexte migratoire sur la répartition des tâches domestiques entre les conjoints.

En recueillant les modes de répartition du travail domestique entre conjoints chez les femmes qui sont en couple au moment de l'enquête (au nombre de 24)⁶, nous avons pu observer que c'est à elles que revient très majoritairement la prise en charge domestique du foyer. Et lorsqu'il y a une implication notable du conjoint dans les affaires domestiques, elle ne se réalise pas sans efforts d'une concertation mis en place par les femmes, sans le maintien d'un surinvestissement de leur part et/ou sans, parfois, une culpabilité féminine de ne pas « tout » assumer à la maison. Cet examen du partage domestique sera l'occasion de constater que le positionnement des femmes enquêtées vis-à-vis des places de sexe dans l'espace conjugal se caractérise par sa multi-dimensionnalité et par certaines ambivalences.

L'activité domestique constitue un pan essentiel de la vie quotidienne des ménages et des rapports de genre qui les traversent. À partir des années 1960, les travaux et les mobilisations féministes ont largement contribué à les sortir de leur trivialité pour les faire voir comme un « travail » à part entière, convertissable en valeur monétaire, essentiellement assumé par les femmes.

« Si l'on peut acheter sur le marché un bien ou un service équivalent à celui qui a été produit dans la famille, alors on déclare qu'il s'agit de travail domestique. Ainsi l'achat de plats tout préparés, l'emploi d'une femme de ménage ou le recours à une garde d'enfants peuvent remplacer des heures d'activités exécutées gratuitement au sein du foyer. » (Chadeau & Fouquet, 1981, p. 31)

⁶ Si nous dénombrons 24 femmes en situation de couple au moment de l'enquête, seules les situations de 17 d'entre elles seront examinées, deux parmi elles ne cohabitent pas avec leur conjoint et les cinq femmes restantes n'ayant pas fait l'objet d'un recueil de données assez satisfaisant pour analyser les modalités d'organisation de la vie domestique.

Principalement associé aux femmes en vertu du rôle traditionnel de « gardienne du foyer » et étant, en pratique, majoritairement assumé par ces dernières qu'il s'agisse de la société française d'immigration (INSEE, 2015) ou des sociétés subsahariennes de départ pour lesquelles on dispose de statistiques même lacunaires (Jacquemin, Moguérou, Diop & Dial, 2018), le travail domestique constitue une entrée dans l'organisation des vies professionnelles des membres du couple, vers les sacrifices plus ou moins consentis et vers les compensations éventuellement obtenues au sein de l'espace familial.

Pour examiner la part du travail domestique des enquêtées en couple au moment de l'enquête, nous prendrons principalement en compte le « cœur » des tâches ménagères *via* la cuisine et le ménage mais aussi les courses ainsi que l'aide aux devoirs apportée aux enfants⁷. Nous distinguerons deux groupes d'enquêtées : celles dont l'organisation conjugale se caractérise par une répartition dite « traditionnelle » des tâches domestiques diversement consentie ; et celles chez qui la répartition des tâches apparaît plus partagée en lien avec la formulation d'exigences de leur part, même si des inégalités d'investissements entre conjoints restent de mise.

A. Configurations de répartition traditionnelle des tâches : de l'absence d'activité domestique du conjoint à sa participation minimale

Dans le cadre des couples où le travail domestique incombe (presque) exclusivement aux femmes, les tâches effectuées sont associées à des places de sexe définies. C'est là une répartition traditionnelle qui reçoit une adhésion, à différents degrés, de la part des principales concernées. Celle-ci est à comprendre non seulement en lien avec leur conception des rôles de sexe, héritée de leur socialisation familiale, mais aussi au regard des « compensations » qu'elles trouvent – ou non – dans l'espace conjugal et familial.

a) La prise en charge genrée du travail domestique

Si l'on regarde de près les différentes modalités de répartition du travail domestique au sein des couples à l'organisation traditionnelle dominante, la cuisine revient exclusivement à la conjointe dans chacun des couples considérés, confirmant la charge éminemment genrée de cette activité. « Même si chaque pratique peut contenir une dose de genre, certaines sont plus

⁷ Les soins aux enfants n'ont pas été pris en compte.

chargées que d'autres. » (Singly, 2007, p. 27). C'est aussi le cas du ménage, quoi que dans une moindre mesure, puisque le conjoint peut de temps à autre prendre le relais si sa compagne se montre fatiguée. Notons qu'au sein-même de cette activité ménagère, si une intervention masculine a lieu, elle privilégie certaines formes plutôt que d'autres : c'est le cas de l'usage de l'aspirateur qui semble être privilégié à celui de la serpillère. Ce « noyau dur » du travail ménager que constituent la cuisine et le ménage est en tout cas largement pris en charge par les conjointes.

S'il y a une prise en charge conjointe voire une prise en charge masculine dans certains cas, c'est dans le domaine des courses. Destinées ici à (ré)approvisionner le ménage en denrées nécessaires à son fonctionnement quotidien (alimentaires, d'entretien), le conjoint peut ainsi faire les courses avec sa compagne ou s'y rendre seul. Notamment justifiée par les enquêtes par des raisons pratiques (lorsque le temps à l'issue de la journée de travail le permet ou quand les commissions requises sont lourdes à transporter), cette participation masculine suscite une satisfaction pour celles qui sont concernées. C'est le cas pour Marie (53 ans, Togo, conjoint émigré togolais) qui, tout en exprimant un certain enthousiasme quand elle décrit la sortie de couple hebdomadaire dédiée aux courses, tempère son propos en évoquant par ailleurs le positionnement présenté par son conjoint :

« J'veais dire tout ce qui touche alimentation, déjà les commissions on les fait à deux parce que j'ai eu mon permis hein c'est lui qui m'a aidée à l'avoir là-bas [au Togo] mais arrivés ici, il avait du mal à me donner la voiture. (...) Donc, les samedis, on va en commission tous les deux, lui il conduit, on y va, moi dans le magasin... voilà. On achète tous ensemble, on fait les choses. Ça fait un... ça fait notre complicité on va dire voilà. Ça, j'apprécie. Donc c'est notre temps vraiment complice à nous deux, on va en commission tous les deux. Ça le gave hein, ça je vais pas vous mentir. Il a dit "oui mais si tu voulais, si tu voulais, tu pouvais faire en sorte de conduire toi-même et tout". J'dis "oui tu m'avais pas donné la voiture, maintenant tu assumes. Voilà, bon on y va." »

Si Marie apprécie l'idée de faire les courses à deux, son mari, lui, semble davantage le vivre sous un mode contraint, cette sortie nécessitant notamment qu'il les y conduise en voiture. Il est intéressant de noter, qu'en contraignant son conjoint à participer à cette activité commune, elle se dédommage aussi des réticences qu'il a eues, dès l'arrivée de Marie en France, à lui prêter sa voiture, prêt qui lui aurait finalement permis de se réexercer à la conduite et de partir

faire les commissions indépendamment de lui. Nous pouvons ici saisir cette sortie hebdomadaire contrainte comme une compensation du refus auparavant essuyé par Marie qui enjoint alors son mari à en assumer les conséquences, rappelant que les tâches ménagères sont aussi le lien d'enjeux de don de soi ou de paiement de dettes au sein de l'espace conjugal (Rémy & Rémy, 2012).

Enfin, ajoutons que les occurrences de participation du conjoint à la gestion du foyer apparaissent le plus dans le domaine de l'aide aux devoirs, plusieurs enquêtées informant que c'est leur conjoint qui la prend en charge, rapportant alors que celui-ci se montre plus patient vis-à-vis de l'enfant. Un autre cas relevé de prise en charge masculine de cette tâche est à mettre en lien avec le capital scolaire limité à disposition de l'enquêtée, à la différence de son conjoint un peu plus doté et plus à même de fournir un appui. Soulignons que dans ce cas précis, la tâche a ensuite été déléguée à l'une de leurs filles aînées dans le cadre de la scolarité des cadets.

Ainsi, dans les cas où a été identifiée une contribution masculine au travail domestique, elle a lieu ici en dehors des tâches de cuisine ou de ménage. Si certes elle existe, cette contribution sectorisée s'inscrit dans des missions revêtant un caractère traditionnellement masculin : *via* les contacts avec l'extérieur et la force physique parfois nécessaire pour faire les commissions (voir précisément à ce sujet : Rémy & Rémy, 2012) ou *via* l'autorité éducative requise dans l'aide aux devoirs (voir Mogueur et *al.*, 2019, p. 104). En cela, la contribution du conjoint elle-même, quand elle a lieu, contribue à entériner une différenciation genrée des missions ménagères.

Examiner la présence et le degré de partage des tâches domestiques implique de considérer des paramètres-clé, au premier rang desquels la vie professionnelle de chacun des conjoints. Une prise en charge unilatérale des tâches domestiques trouve à être plus facilement justifiée si le conjoint (souvent, la conjointe) qui les assume n'exerce pas d'activité professionnelle ou travaille à temps partiel (Gaviria & Letrait, 2007)⁸. L'investissement dans une sphère influe sur la structuration de l'autre sphère, nous avons pu constater comment, par

⁸ La répartition fixe des activités domestique et professionnelle, les premières pour les unes et les secondes pour les autres, n'est pas sans renvoyer à un argument de légitimation d'une organisation traditionnelle du groupe familial, sur le modèle de la famille nucléaire décrit par le sociologue fonctionnaliste Talcott Parsons dans les années 1950 : tandis que l'homme remplit sa fonction de *breadwinner* en exerçant un travail productif, la femme s'occupe du foyer et exerce un travail reproductif, les deux assurant alors la stabilité d'un système domestique et, à une échelle plus globale, socioéconomique.

exemple, les débuts dans une vie professionnelle entamée par Lisa (50 ans, Congo Brazzaville) en France, aujourd'hui divorcée, avaient pu déstabiliser la prise en charge du foyer et susciter quelques inquiétudes de la part de son mari (voir son cas p. 236). Qu'il s'agisse ainsi d'organisation concrète hebdomadaire ou de variations de parcours à moyen et long terme, l'activité domestique est à comprendre dans ses articulations avec l'activité socioprofessionnelle.

Toutefois, nous le savons, la propagation des effets d'incidence des changements socioprofessionnels pour l'un des conjoints s'avère limitée dans le cadre du périmètre conjugal. Ainsi, la présence renforcée des femmes sur le marché du travail en France ne s'est pas convertie dans une activité domestique plus soutenue des hommes mais plutôt par une diminution nette de la part féminine en la matière (Bereni et *al.*, 2020, p. 227). De même, les travaux traitant du genre et des migrations ont pu montrer comment les responsabilités socioéconomiques endossées par les femmes migrantes ne changeaient pas nécessairement la donne s'agissant des missions reproductives et des équilibres de pouvoir conjugaux (voir chapitre I). L'absence de vases communicants dans l'implication domestique et professionnelle des conjoints signale alors l'intervention des normes sociales et le poids des rôles de sexe, le temps concret à disposition et la disponibilité de chacun(e) ne suffisant pas à rendre compte des inégalités d'investissement persistantes. La configuration conjugale présentée par Gabrielle (56 ans, RDC), en activité et mariée à un homme à la retraite, en constitue un parfait exemple, nous le verrons dans les prochaines pages.

À l'exception de l'une d'elles sans activité, toutes les femmes identifiées au sein d'une organisation domestique « traditionnelle » exercent une activité professionnelle⁹, à un moment de leur parcours de vie où leurs enfants sont très majoritairement de jeunes adolescents ou de jeunes adultes, ayant décohabité pour certains d'entre eux. Leurs conjoints, à l'exception de l'un d'eux en recherche d'emploi, sont soit en activité soit retraités dans le cadre de couples caractérisés par une différence d'âge marquée (quatre couples sont concernés par un écart d'âges d'une dizaine d'années, de 11 à 17 années de différence). Ce premier groupe d'enquêtées identifié se distingue donc par une inégale répartition des tâches ménagères dans la mesure où ce sont les femmes qui prennent en charge le cœur du travail domestique. Et, dans les quelques

⁹ Elles exercent les professions suivantes : aide-soignante, auxiliaire de vie, agente de service hospitalier, chargée de relations (assurances), directrice de structure sociale.

cas où une intervention masculine a lieu, celle-ci relève d'une participation partielle et minimale, en dehors de l'espace de la cuisine notamment.

Une fois le constat d'une organisation très genrée du travail domestique établi, nous pouvons nous interroger sur le consentement manifesté par les femmes à cette répartition dans leur couple. Si ces inégalités de prises en charge ne sont finalement pas très surprenantes au regard des travaux dont on dispose, qu'en est-il de l'adhésion des femmes à l'organisation qui a cours dans leur foyer ? En effet, alors que les femmes enquêtées ont plébiscité la norme égalitaire particulièrement présente dans leurs représentations du « couple français », comment rendre compte du fait qu'elle n'ait pas influé leur organisation domestique ?

b) Des degrés d'adhésion différenciés à la division sexuée du travail domestique

Si nous identifions une inégale prise en charge des tâches domestiques (dont les principales concernées ont par ailleurs tout à fait conscience), celle-ci ne se convertit pas nécessairement en sentiment d'injustice. Il conviendrait ainsi de distinguer une inégalité objective d'une inégalité subjective (Singly, 2007, p. 42). Loin de contester une répartition traditionnelle de la prise en charge des tâches domestiques, les femmes enquêtées semblent s'en accommoder voire, pour certaines, la revendiquer. Afin de rendre compte de cette adhésion - certes différenciée, nous allons le voir - à la division sexuée du travail domestique, il conviendra d'observer plus globalement chacune des relations conjugales considérée, au-delà du domestique. Transparaîtra par ailleurs dans l'analyse le poids de la socialisation familiale qui a largement contribué à façonner la conception qu'ont les femmes enquêtées de leur place dans la sphère privée.

Mieux comprendre la non-contestation de l'inégale répartition des tâches de la part des enquêtées suppose d'interroger les « endroits » de l'espace conjugal susceptibles de faire taire les potentialités d'une contestation. En d'autres termes, quelles « compensations » sont éventuellement en jeu dans le cadre de la relation conjugale, formant alors les conditions d'une acceptabilité de l'inégalité de répartition objective ? (Gaviria & Letrait, 2007)

Au sein des 7 couples « traditionnels » formés par les enquêtées, différents types de positionnements ont été relevés vis-à-vis de leur prise en charge dominante des tâches ménagères : il y a celles pour qui une répartition traditionnelle des tâches apparaît convenir et

parmi elles, quelques-unes qui suggèrent toutefois qu'une participation plus conséquente du conjoint serait parfois la bienvenue ; puis, il y a celles qui affirment préférer leur prise en charge exclusive du noyau dur du travail ménager allant, pour l'une d'elles, à le revendiquer vivement.

i- Bien s'accommoder d'une prise en charge féminine du travail domestique : quelles « compensations » trouvées ?

Tout en s'accommodant d'une participation minimale du conjoint au fonctionnement domestique, certaines femmes enquêtées sont amenées à exprimer un certain désappointement lorsqu'elles abordent les décalages pouvant exister entre leur aspiration, parfois, à une mise en commun d'activités domestiques quotidiennes et l'investissement dont fait montre le conjoint. Nous avons pu le voir plus tôt avec le cas de Marie qui décrit les courses hebdomadaires effectuées avec son mari comme étant leur moment de complicité avant de confier que cela n'est pas sans « gaver » ce dernier, à distance de ce qu'elle aurait idéalement souhaité.

Conscientes d'en faire bien plus que le conjoint à la maison, ces enquêtées ne manifestent pas pour autant de remontrance ou de sentiment d'injustice. Dans le cas de Marie et d'autres enquêtées, plusieurs éléments compensent la participation modérée du conjoint à l'activité ménagère. D'abord, l'intervention ponctuelle du partenaire dans certains domaines ou sa prise en charge de tâches spécifiques, vient quelque peu atténuer l'absence d'une participation plus équilibrée aux tâches dans leur ensemble (de cuisine notamment).

« Mais, c'est moi qui fais le repas à la maison, c'est moi qui fais. Lui, c'est vrai, euh... il s'occupe plus de... tout ce qui est administrativement pour le... la fille ! L'école, il est, il est vraiment oui, quand elle était même en... à l'école primaire, il s'occupait plus de son, ses révisions... voilà parce que moi j'ai pas la patience, je tape, beaucoup. [elle rit] Je gueule aussi, donc... donc non non non il est vraiment présent... Il aide sa fille à faire certaines choses que voilà et... Mais... mais qu'est-ce que j'allais dire... La maison, par exemple le papier peint, si y a des choses à faire, c'est lui il le fait, il est très... il fait vraiment les choses avec ses mains et... il n'hésite pas et... voilà. » (Marie, 53 ans, Togo, conjoint émigré togolais)

Surtout, c'est un autre type de compensation qui apparaît entrer en jeu dans la non-contestation d'une prise en charge domestique à dominante féminine : la satisfaction trouvée par ailleurs dans la nature du lien entretenu avec le conjoint. L'entretien de Marie a mis en lumière comment, au cours du temps, la relation avec son conjoint qu'elle avait rejoint en France dans les années 1990, était allée vers davantage d'interconnaissance (voir à ce propos chapitre IV).

Dans son cas, une intimité conjugale s'est construite en France avec un attachement exprimé par Marie à celle-ci et à une communication conjugale, à distance de l'intervention de l'entourage proche, particulièrement en cas de tensions dans le couple. C'est dans le cadre de ce repli sur le noyau conjugal qu'elle rappelle par ailleurs son attachement à la fidélité de son conjoint (la mentionnant dans sa réponse à une question d'entretien interrogeant sur les « critères importants » à retrouver chez un partenaire), s'étant séparée par le passé d'un ex-compagnon au Togo notamment en raison d'infidélités vécues. La comparaison de sa relation actuelle à sa relation passée constitue un élément qui contribue à lui faire apprécier la première avec ce qu'elle comporte de marges de mise en commun souhaitées mais non conquises.

Le constat d'une satisfaction vis-à-vis du contenu de la relation nouée au conjoint a été également établi chez d'autres enquêtées à l'organisation domestique traditionnelle. Cette satisfaction est, ici aussi, à mettre en lien avec une intimité conjugale construite, se manifestant notamment par une propension à l'échange structurant la relation conjugale. Cela est perceptible chez Ayo (53 ans, Bénin, conjoint émigré béninois) qui affirme en outre disposer de l'espace nécessaire dans son couple pour faire valoir ses points de vue, notamment lorsqu'il s'agit des prises de décision quotidiennes.

« Sur ma vie de famille ici [en France]... ça n'a pas beaucoup changé dans la mesure où j'ai été à l'école hein, surtout ceux qui sont let... illettrés, ce sont eux [un peu appuyé], ce sont elles plutôt qui... qui peuvent... qui peuvent se prosterner devant, devant leur mari..., elles ne peuvent pas parler, elles ne peuvent pas lever la tête pour parler à leur, à leur mari, tandis que moi, non. Je dis c'que je pense, lui aussi il dit c'qu'il pense, on se met d'accord. Tandis que au pays, non, non non non non. On ne peut pas. On ne peut pas. »

Ayant rejoint son conjoint en France dans les années 2000 (avec qui elle avait vécu une année de cohabitation au Bénin avant son immigration), Ayo décrit la place qu'elle tient par rapport à ce dernier et la compare avec celle, plus hiérarchisée, qu'elle dit être celle de femmes vivant en couple au pays, en particulier si elles sont peu instruites dit-elle (Ayo a été scolarisée jusqu'en classe de terminale). Affirmant bénéficier d'une place moins défavorable que celles-ci car laissant plus de place à la concertation conjugale, à distance de places statutaires, elle décrit alors sa relation actuelle comme étant satisfaisante. Indiquons ici que la place accordée à la concertation dans la prise de décisions quotidiennes dans son couple n'a pas été invariable, celle-ci ayant été renforcée lorsqu'Ayo a commencé à travailler en France, environ trois ans

après sa venue – nous y reviendrons dans la dernière section du chapitre. Ainsi, tout en faisant savoir qu'elle remplit pleinement les tâches associées à son rôle d'épouse (« *Je fais bien ma cuisine, c'est comme ça on se débrouille* »), Ayo défend la place qu'elle tient, au même titre que son mari, dans l'espace conjugal et familial et dans les décisions quotidiennes attenantes.

La propension à formuler des décisions conjointement discutées a été également relevée chez Noro (42 ans, RDC, conjoint originaire de RDC né en France mais ayant grandi en RDC) au sein du couple qu'elle forme avec son mari, rencontré après son arrivée en France où elle était venue s'installer au début des années 1990 avec d'autres membres de sa famille (migration familiale - voir tableau 1 en introduction générale). La configuration conjugale qu'elle présente se singularise non seulement par sa forte prise en charge de la vie domestique (cuisine, courses, ménage) mais aussi d'autres affaires du foyer :

« Et au niveau des prises de décision, dans votre couple, est-ce qu'y a plutôt des domaines où c'est vous, des domaines où c'est lui ou c'est plutôt de l'ordre... Comment vous décririez ça, comment vous décidez dans le couple au niveau des enfants... À deux ... d'achats ou... À deux. C'est à deux. À deux. En général, c'est, c'est à deux, après y a des petits... on décide pas toujours à deux pour tout hein mais les choses importantes qui impactent dans la vie c'est, c'est à deux. Dans l'éducation des enfants, dans la gestion... même si pour les choix importants c'est à deux mais là pour le coup ce serait plutôt moi aussi qui... parce que c'est moi qui gère les comptes et... c'est plutôt quand même moi qui veille sur les comptes voilà. (...) Les finances en général c'est moi qui, qui lui dis, qui lui fais part, je fais pas les choses seules voilà, mais c'est quand même moi qui fais le budget et qui dit "ah non, non, non, non, là" [elle rit un peu] »

Occupant par ailleurs une activité salariée, Noro tient ainsi une place centrale dans le fonctionnement du ménage, le justifiant notamment par une « *facilité à gérer* », facilité qui n'est pas sans traduire les effets d'une socialisation familiale impliquant, pour les filles, d'acquérir un « savoir gérer » (chapitre IV). Le travail domestique n'est ainsi qu'un aspect de ses investissements, vie domestique au sein de laquelle la participation de son mari n'est pas complètement absente mais qui s'est clairsemée au fil des années et de l'agrandissement de la famille.

Les situations conjugales présentées par Marie, Ayo et Noro nous indiquent que si la prise en charge du travail domestique constitue une forme de subordination en ce qu'elle est

une confiscation du temps dont elles peuvent disposer, elle ne veut pas dire que les femmes concernées perdent aussi au change ailleurs dans l'espace familial. Nous avons pu voir que ces femmes pouvaient par ailleurs trouver satisfaction dans la relation vécue, en dépit de la contribution limitée du conjoint aux tâches de la maison. Le fait que ce dernier participe tout de même un peu et/ou qu'ait été établie une certaine intimité conjugale, propice au dialogue et notamment à la concertation dans la conduite du foyer, contribue alors à former autant de « lieux » de compensation de l'inégale répartition objective des tâches domestiques.

Qu'il s'agisse de dimensions spécifiques de la relation considérée (intimité construite, attachement affectif, concertation conjugale, etc.) et/ou de comparaisons faites par les femmes de la relation actuelle à des relations passées décevantes, ces divers éléments apparaissent entrer en jeu dans la manière dont elles vont appréhender la faible implication ménagère des conjoints, rappelant que le travail domestique effectué par chacun des partenaires est à replacer dans un « système d'échange [plus] général » (Gaviria & Letrait, 2007, p. 161).

« Le sentiment des femmes quant à la répartition inégale du travail domestique au sein du couple est corrélé à leur sentiment plus général, positif ou négatif, concernant leur relation et aux compensations qu'elles estiment obtenir. Leur relation et l'attitude de leur conjoint sont toujours appréciés à l'aune de leur propre expérience, de ce qu'elles pensent être l'expérience des autres femmes et la norme actuelle, en tenant compte de plusieurs critères. » (Gaviria & Letrait, 2007, p. 161-162)

Le témoignage d'Elisabeth (72 ans, Bénin) sur la rupture qu'elle a vécue avec le père de ses enfants rencontré en France, encourage à la mise en perspective des aspects domestiques de la relation conjugale. Célibataire au moment de l'enquête, contrairement aux enquêtées jusqu'ici considérées, son récit illustre ici comment l'absence de contribution domestique du conjoint a été d'autant moins supportée qu'elle s'ajoutait à d'autres aspects de la relation, plus fondamentaux pour Elisabeth et par rapport auxquels son conjoint était loin d'apporter satisfaction.

« (...) **Le problème, la vraie source c'était parce qu'il était trop jaloux ? Concrètement, pourquoi vous vous engueuliez ? Parce que lui il... ?** *Parce que il gagne pas ! Il n'a pas de, de métier. Puisqu'il va à l'école [en formation], c'est le soir seulement qu'il part faire le ménage où donner un peu de sous. Bien sûr, le*

peu de sous qu'il donne c'est rien à côté de ce que moi je faisais... à manger, je fais tout. Alors je lui ai dit "Voilà, comment on va faire maintenant..." ... S'il était gentil, on s'entendait bien, je l'accepterais, mais comme on se bagarre tout le temps tout le temps, quand il y a le bus tu vois cours Lafayette là y a le 3, quand on part en ville ou quelque chose quand y a un noir il a dit "non, non, non !". Jaloux ! "Non, non, non non" Jaloux ! ... "Pourquoi il te regarde ? Pourquoi ..." Olala ! (...)

Vous avez eu 4 enfants ensemble ? 3, 3 enfants. 3. **D'accord.** *Oui, c'est lui le 4ème ! [elle rit]. C'est un enfant pour moi là. Hein.... mais comme il fait rien [elle rit] je m'occupe de tout, j'ai dit "non !" »*

Elisabeth exprime assez nettement comment son ex-conjoint ne jouait aucun rôle dans l'espace familial : en plus des violences physiques qu'il pouvait exercer sur elle, il ne contribuait ni au travail domestique, ni au travail productif au sein du foyer (ou trop peu, comparativement au salaire dont disposait Elisabeth en tant qu'aide-cuisinière), l'ensemble des charges reposant en effet sur elle (« *je faisais à manger, je fais tout* »). Elisabeth, ne gagnant rien au change et subissant le comportement de son compagnon, a ainsi décidé de mettre fin à la relation.

Dans le jeu des rapports conjugaux, soulignons enfin que le « pouvoir d'orchestration » (Safilios-Rothschild, 1976), *via* la planification du budget familial par exemple, n'est pas l'apanage des hommes et que les conjointes souhaitent et cherchent (à) peser dans la gestion plus globale du foyer, même si elles n'ont pas toutes la même facilité à le faire. Souvenons-nous à ce propos de Marie qui se heurte à la tendance qu'a son mari de prendre des décisions de façon unilatérale, Marie devant alors user de stratégies pour tenter de faire admettre son point de vue (voir la section du chapitre V « Stratégies de préservation du statut masculin ou comment lui "sauver la face" »). Ainsi, les entretiens conduits invitent à ne pas réduire les couples à l'organisation domestique dite « traditionnelle » à des couples où les femmes subissent un pouvoir masculin, notamment décisionnel, ce qui nous encourage très fortement à formuler une multi-dimensionnalité du pouvoir conjugal, abordée plus tôt (chapitre I).

Les lieux de compensation identifiés (ou non) permettent de mieux saisir le positionnement des femmes enquêtées vis-à-vis de l'absence de participation ou de la participation minimale du conjoint aux affaires domestiques ou en tout cas, ils y aident en partie. Car en effet, ce qui apparaît peser de manière sous-jacente dans la distribution des investissements des un(e)s et des autres, c'est aussi la socialisation familiale dont a hérité

chacun(e), laquelle contribue grandement à faire percevoir la prise en charge féminine du travail domestique comme évidente.

Et s'il y a celles qui s'accommodent de la sous-implication domestique du conjoint il y en a d'autres qui la préfèrent voire la revendiquent. Le cas d'une enquêtée en particulier nous permettra de voir combien la scène domestique est un lieu où se jouent les identifications de genre et qui se voit traversé par des rapports de force.

ii- Revendiquer une prise en charge féminine du travail domestique : le « territoire » de Gabrielle

Qu'il s'agisse de répartition du temps dédié aux tâches dans le couple ou des rôles attendus de chacun(e) au sein de la fratrie d'origine (voir chapitre IV), le genre traverse incontestablement les modes d'organisation concrète de la vie quotidienne. La charge féminine qui en découle (mentale, physique, temporelle) suppose que les principales concernées anticipent et organisent les différentes missions qui leur incombent, simultanément aux nécessités de la vie professionnelle pour celles qui exercent une activité. Face à cette charge marquée, nous avons pu voir que les femmes en couple ne contestaient pas nécessairement leur plus grand investissement relativement au conjoint, celles-ci trouvant notamment compensation ailleurs. Mais comment saisir les cas relevés de celles (au nombre de 2 sur les 7 couples « traditionnels » identifiés) qui disent préférer prendre en charge le travail domestique au sein du couple ?

Mariée depuis plus de vingt ans au conjoint qu'elle était venue rejoindre en France, Louise (53 ans, Gabon, d'origine togolaise, conjoint émigré togolais) exerce au moment de l'enquête une activité d'agente de service hospitalier tandis que son mari se trouve être en recherche d'emploi. Rapportant qu'elle s'occupe au quotidien de la cuisine, des courses et du ménage (son conjoint se chargeant de l'aide aux devoirs auprès de leurs derniers enfants), elle dit préférer s'occuper de toutes ces tâches elles-mêmes. Dans son cas, la présence non continue du conjoint au sein du foyer (en raison de séjours au Togo) et en particulier, la distance affective qui les caractérise apparaissent justifier sa préférence à « tout » prendre en charge. En effet, ne trouvant ni satisfaction ni compensation au sein de sa relation actuelle, sa prise en charge (presque) exclusive des tâches de fonctionnement domestique est à lire paradoxalement comme un retrait de la relation : s'il n'y a rien à y « gagner », il n'y a rien à y investir ou à y concerter en vue

d'obtenir des espaces de gains ou de partage. Vivant avec son conjoint et leurs deux plus jeunes enfants, sa prise en charge domestique du foyer s'inscrit surtout dans un rôle de *care* à l'égard de ces derniers, dans la continuité d'une relation précisément maintenue par devoir familial (nous nous étions arrêtés sur ce qui la maintient, malgré son insatisfaction, dans sa relation actuelle : voir la section dédiée à la séparation chapitre V).

La situation conjugale présentée par Louise se distingue de celle de Gabrielle (56 ans, RDC, conjoint Français sans ascendance migratoire), notamment par le degré d'adhésion à la répartition sexuée des tâches domestiques : si la première dit la préférer, la seconde apparaît la réclamer. Comme Louise, Gabrielle est en couple avec un homme pourtant sans activité, ce dernier étant à la retraite (ancien instituteur) tandis qu'elle travaille au moment de l'enquête en tant que responsable d'une structure sociale. Notons qu'elle dispose d'un niveau d'instruction master, (sur)valorisant par ailleurs la valeur individuelle tirée d'un capital scolaire. Mariés depuis vingt ans après l'arrivée de Gabrielle en France où elle était venue s'installer dans le cadre d'une migration familiale, les conjoints vivent ensemble, la fille de Gabrielle, jeune adulte, ayant quitté le domicile familial. Gabrielle décrit non seulement une organisation sexuée prévalant chez eux, particulièrement autour de la cuisine, mais montre aussi un attachement à cette séparation des espaces et des rôles.

« (...) Moi mon mari il va avoir bientôt 70 ans euh jamais, malade ou pas malade, jamais moi j'ai demandé à mon mari de me faire à manger. Il est là, il peut vous... [son mari était présent par intermittences durant l'entretien] jamais ! Même pas une tasse de thé ! Non c'est vrai, même pas une t... Je peux être malade comme un chien [vif], je dis bien... c'est quelque chose qu'on ne m'a pas appris. Et c'est quelque chose que je tiens à préserver. Moi. Par contre ma fille, je veux qu'elle vive comme elle, elle le sent ! C'est-à-dire que moi quand je vais chez ma fille, que mon gendre est à la cuisine je dis "eh beh, bien". (...) Et je crois que d'ailleurs le jour où je le trouverai [son mari] en train de fureter dans ma cuisine, je piquerai une vilaine colère... Pour moi, ça fait un peu inquisition. Est-ce que vous comprenez ce que je veux dire ? C'est-à-dire de le trouver dans les casseroles, je crois que, j'aurais comme l'impression qu'il, il me prend quelque chose, qu'il m'arrache quelque chose qui est à moi ! C'est un peu comme si il m'arrachait mon bras alors que... il a pas le droit. Donc... »

Au-delà de la personnalité forte présentée par l'enquêtée et de son aisance sociale à prendre la parole propice à un certain emballement du discours, son propos interpelle à plusieurs égards.

Ce qui ressort d'abord, c'est l'empreinte d'une socialisation familiale enjoignant les individus de sexe féminin à pouvoir assumer les charges ménagères et notamment de cuisine au sein de la fratrie ou dans le couple à venir (chapitre IV). Gabrielle dit ainsi se rapporter à ce qui lui prescrivait sa mère (et ce qu'elle lui prescrit encore) s'agissant des devoirs familiaux en tant que femme, épouse et mère. Cette empreinte de la socialisation familiale héritée est d'ailleurs présente chez l'ensemble des femmes que nous avons enquêtées, sans que cela empêche certaines d'entre elles de formuler des attentes de partage des tâches au sein de l'espace conjugal (section du chapitre à venir).

Si Gabrielle illustre parfaitement l'enjeu genré de « reconnaissance identitaire » (Singly, 2007, p. 64) contenu dans les tâches domestiques au travers des rôles qu'il convient alors de remplir ou non en tant que femme ou en tant qu'homme, c'est la force avec laquelle elle les défend qui interroge davantage.

« (...) Mais le trouver en train de fureter euh 'fin "fureter"... je trouve c'est pas sa place ! Qu'il se tienne à sa place et moi j'ai la mienne. »

Dans la justification de sa prise en charge de la vie domestique et en particulier celle attenante à la cuisine, Gabrielle suggère l'idée d'un espace à défendre, d'intrusions à contrecarrer. « *Préserver* », « *fureter* », « *quelque chose qui est à moi* » : le vocabulaire qu'elle utilise exprime l'incongruence voire l'agression que constituerait l'intervention de son partenaire dans l'espace et les activités de cuisine. Cela n'est pas sans faire écho à ce qu'a observé la socio-historienne Hakima Mounir (2013) au sujet de femmes marocaines résidant au Maroc ou en France, dans le cadre d'une enquête interrogeant le pouvoir féminin au sein de l'espace familial. En particulier s'agissant d'enquêtées en situation de femmes au foyer, l'auteure a en effet relevé les fortes résistances de ces dernières à une participation du mari à la vie domestique, revendiquant un espace à elle dont elles sont les plus à même de remplir les exigences : « Pour ces femmes au foyer, les tâches ménagères sont ce à quoi elles tiennent de tout leur être ; ce sans quoi elles ne seraient plus ce qu'elles sont, ce qui leur donne un rôle précis, une identité, et certains pouvoirs. » (Mounir, 2013, p. 215).

Car si Gabrielle n'est, elle, pas sans activité (elle occupe au contraire un poste à responsabilité requérant un investissement de temps), l'analyse de Hakima Mounir est opérante en ce que

l'intervention du mari de Gabrielle au sein de l'espace domestique représente un danger, le risque que cette dernière apparaisse comme moins indispensable dans le fonctionnement de la maison. La suite du propos de Gabrielle semble confirmer cette analyse.

« (...) C'est pour ça parfois euh parfois mon ma... il lui arrive [son mari] hein de dire "euh oui j'aimerais bien que tu fasses", "Je fais quand je veux faire" [d'un ton affirmé]. Je fais pas parce qu'il a demandé que je fasse, non. Mon mari il peut me dire "bon bah on va on va faire des courses je vais t'offrir ceci ou cela", par contre moi quand je veux lui acheter un pantalon je lui demande pas son avis, j'achète et il doit le porter ! Chemise, pareil. (...) Je sais ce qu'il porte, je sais ce qu'il mange parce que c'est moi qui lui ai voilà je lui ai fait à manger je sais ce qu'il mange ! Si il tombe malade je peux dire au médecin il a mangé ça, ça, ça, ça, c'est moi qui ai préparé. »

Ce qui apparaît ici c'est d'une part, l'exigence de « gestion » domestique posée par Gabrielle (qui recourt elle-même à ce terme lors de l'entretien) au travers d'une organisation de la maisonnée qui lui revient ; et, d'autre part, la forme de dépendance qui se dessine : les décisions basiques (manger, boire, se vêtir) prises par Gabrielle pour son époux ne sont pas sans rappeler un rapport maternel (ou maternant ?) en dépit ici de l'âge plus avancé de son conjoint (de plus de dix ans son aîné). Finalement, la subordination féminine associée à la prise en charge domestique semble se muer en domination exercée à l'égard du conjoint, nous renvoyant aux difficultés qu'il y a à formuler une alternative tranchée entre une position de dominant(e) *ou* de dominé(e), au sein des rapports de genre particulièrement (Déchaux, 2009)¹⁰. Cela doit-il nous pousser ici à adopter l'hypothèse de Hakima Mounir qui formule l'existence d'un « capital ménager » ?

« Il ne nous semble [donc] pas illégitime de parler en l'occurrence d'un capital "ménager", que ces femmes semblent utiliser pour asseoir certains aspects de leur pouvoir, tenant notamment au fait que le mari devient dépendant du confort que ce travail lui procure. Ce capital "ménager" qu'elles déploient est fondé sur un savoir-faire, sur la compétence, la patience, la rigueur. Mais, aussi sur son appropriation exclusive par les femmes, qui s'opposent à ce qu'on touche à ce territoire, leur territoire. » (Mounir, 2013, p. 215)

¹⁰ Dans le contexte français et européen, Jean-Hugues Déchaux a interrogé la place occupée par les femmes au sein des réseaux de parenté, où elles sont davantage investies que les hommes, spécialement auprès de leur propre parenté (en matière de communications, d'aides apportées ou d'orientation donnée, au sein du couple, concernant les liens familiaux à privilégier). L'auteur invite précisément à entrevoir à la fois les coûts et les bénéfices d'un tel investissement. Ainsi, si l'investissement féminin permet aux hommes de ne pas avoir à le faire et de se voir dégagé du temps libre, il ne serait pas sans coûts pour ces derniers, notamment en termes d'accès direct aux ressources au sein de la parentèle.

La manière dont Gabrielle aborde et applique l'organisation domestique chez elle se manifeste bien par une prise de décisions en la matière et à laquelle son mari est enjoint de s'adapter. Aînée de sa fratrie et jouant un rôle d'autorité au sein de sa famille d'origine, la place qu'elle cherche à tenir en tant que « maîtresse de maison » peut être saisie dans la continuité de ce rôle. Nous ne sommes pas certains toutefois que cela suffise, dans son cas, à lui attribuer un capital ou un pouvoir « ménager » à l'instar d'un capital économique ou d'un capital esthétique à faire jouer et valoir au sein de la vie conjugale. D'abord, la répartition sexuée des tâches semble tout à fait rencontrer l'assentiment de son conjoint renvoyé lui à une gestion plus administrative du foyer et qui, présent lors de l'entretien par moments, affirme : « *En gros elle s'occupe de tout ce qui est, la maison, la nourriture et puis le nettoyage tout ça et moi je, je gère les fac... toutes les factures voilà.* ». Et s'il apparaît qu'une forme de dépendance le lie à sa conjointe, elle tend davantage à se traduire en moindre charge et en temps libéré à son avantage, comparativement à Gabrielle qui avoue à l'issue de l'entretien être parfois fatiguée et éprouver une peine à faire à manger le soir lorsqu'elle rentre du travail.

Les positions présentées par Gabrielle ou par Louise vis-à-vis de leur très forte prise en charge de la vie domestique au sein du couple et de la famille intègre la palette des degrés de consentement à l'inégale répartition objective des tâches. L'adhésion ou la revendication de celle-ci en dépit de la charge de travail pesant sur les femmes montre qu'au-delà d'une description de qui fait quoi à la maison, il y a un intérêt à dézoomer la focale et à prendre en compte la relation conjugale et l'espace familial à une échelle plus large. S'y dessinent alors des rapports de force impliquant diverses situations socioéconomiques, affectives et relationnelles, et dont les situations de compensation, de tensions ou de ruptures ont pu témoigner.

Après nous être penché sur les femmes en couple au moment de l'enquête consentant, à des degrés divers, à l'inégale répartition des tâches instaurée entre les conjoints, nous souhaitons à présent nous arrêter sur celles qui, dans leur couple actuel, ont formulé le souhait voire l'exigence d'un partage du travail domestique, bien que cela ne se convertisse pas nécessairement dans l'équilibre des investissements souhaité.

B. Configurations de partage du travail domestique entre conjoints

Au sein du sous-échantillon des 24 femmes en couple au moment de l'enquête, 10 parmi elles ont été identifiées dans des configurations conjugales où une intervention masculine a bien lieu dans la vie domestique, plus ou moins poussée selon les cas. Celle-ci est à saisir en lien avec les attentes exprimées par les conjointes d'un partage minimal des tâches domestiques au sein du couple. Ainsi, contrairement au premier sous-groupe à organisation « traditionnelle » identifié, les femmes ici concernées apparaissent difficilement s'accommoder d'une absence de participation du conjoint. Qui sont-elles et en quoi les attentes ou les exigences qu'elles formulent en matière de répartition des tâches renvoient à des aspirations égalitaires en tension ?

a) Un partage minimal entre conjoints : une attente socialement déterminée ?

Dans chacun des dix couples représentés par les femmes enquêtées, l'organisation domestique se caractérise par une contribution notable des conjoints dans les différentes tâches quotidiennes (ménage, courses, aide aux devoirs) et notamment s'agissant de la cuisine, activité précédemment décrite comme un bastion féminin. Ce qui ressort des descriptions des femmes, c'est une alternance minimale des tâches, l'un(e) est ainsi disposé(e) à prendre le relais de l'autre partenaire.

« **Alors qu'aujourd'hui c'est plus partagé, du coup ?** [dans son couple actuel en comparaison d'une ex-relation vécue dans le pays d'origine]. *Ah oui oui oui oui, oui oui oui, il passe l'aspirateur, hier il a repassé, j'étais fatiguée il a repassé euh quand je sens qu'il est fatigué c'est moi qui va prendre les rênes euh pour préparer à manger...* » (Imani, 45 ans, Centrafrique, conjoint Français sans ascendance migratoire)

« **Et au niveau de votre vie... d'organisation, du partage des tâches concrètes, vous partagez plutôt bien ou c'est quand même vous plutôt qui portez ?** *Non. Très concrètement, les tâches domestiques... Concrètement, on partage, parce que euh la venue de mon fils comme je vous ai dit que ça s'était pas plutôt bien passé donc moi j'étais fatiguée j'étais... malade, hospitalisée, mon fils était hospitalisé. Quand on est rentré [à] la maison, c'est mon mari qui a tout porté, vraiment j'admire son courage, j'admire sa détermination, j'admire son... il a tout porté et c'était dur pour lui parce qu'y avait pas la famille. Donc, quand on est sortis de là c'était évident que les tâches on est que tous les deux, on partage les tâches. Concrètement j'veux dire mon mari il met la lessive hein, c'est pas un souci, il... il passe l'aspirateur... moi pareil euh il s'occupe des enfants euh comme lui il*

travaillait on avait mis en place un système, mon mari il se levait les nuits, par exemple parce que...moi je pouvais pas. Y a les nuits où je pouvais, y a les nuits où je pouvais pas c'est lui qui se levait donc on a fait... voilà. Mon mari il fait les courses. On partage les tâches, tout, tout. On a pas... on a que nous deux sur... nous deux où on peut se reposer. (...) Mon mari il est très compréhensif... on est tous les deux [elle rit un peu], on fait tous les deux... » (Nellya, 36 ans, Gabon, conjoint émigré d'Europe de l'Est)

À l'exception de l'une d'elles, initiée à la répartition des tâches par son conjoint sans que ce partage rejoigne ses attentes conjugales principales, les femmes enquêtées expriment la nécessité d'aborder à deux le travail domestique, la charge ménagère et familiale existante étant conséquente. Cela est d'autant plus vrai que huit femmes sur dix exercent une activité professionnelle¹¹, une enquêtée, enceinte au moment de l'enquête, envisageant de s'engager par la suite dans une recherche d'emploi ; l'autre enquêtée se trouvant, elle, en recherche d'emploi. S'agissant de leurs conjoints, neuf sur dix travaillent également ; l'un deux étant à la retraite. Relevons que plusieurs femmes enquêtées, dont Nellya citée dans l'extrait ci-dessus, arguent qu'il est d'autant plus nécessaire que leur conjoint les épaulé en matière domestique qu'ils sont réduits à être deux en situation de migration en France. N'y disposant pas de la même facilité d'accès à l'aide d'un entourage (ou à du personnel domestique rémunéré) comparé au pays pour effectuer une partie des tâches domestiques et familiales, l'entraide conjugale leur paraît difficilement évitable. Notons, à propos de la garde des enfants, que notamment en fonction de leurs moyens économiques, ces dernières ont été ou sont (pour les plus jeunes aujourd'hui) amenées à solliciter une nounou ; à confier leur(s) enfant(s), lorsque cela est possible à des proches ou à des amies ; ou ont dû interrompre un temps leur vie professionnelle lorsque les enfants étaient/sont petits.

Si les couples ici considérés se singularisent par le partage (minimal) dont fait l'objet la vie domestique quotidienne, c'est surtout le positionnement des femmes sur cette question domestique qui nous intéresse. S'il y a un partage, c'est aussi parce que les femmes le souhaitent. Nous pouvons distinguer parmi elles deux niveaux de demande de partage des tâches dans le couple : celles qui apparaissent exprimer une attente ne mettant pas pour autant en péril leur relation si elle est peu ou moyennement satisfaite ; celles qui formulent une

¹¹ Elles exercent les professions suivantes : comptable, secrétaire médicale, aide-soignante, conseillère clientèle (numérique ou assurances), assistante maternelle et femme de ménage.

exigence de partage conditionnant l'engagement dans une relation ou mettant en jeu sa continuation si l'exigence n'est pas entendue par le conjoint. Tandis que les premières ont plutôt tendance à ne pas hésiter à demander de l'aide lorsque c'est nécessaire ; les secondes apparaissent ne pas hésiter à poser d'emblée un partage des tâches comme condition à une bonne entente conjugale, dans le cadre d'une concertation avec le conjoint, laquelle est, selon les cas considérés, plus ou moins aisée et nécessaire (nous reviendrons sur la question de la concertation dans la prochaine et dernière section du chapitre). Cet effort de concertation conjugale est notamment illustré par le cas de Johanne (37 ans, Congo Brazzaville, conjoint émigré congolais) qui, revenant sur leur vie quotidienne après le mariage et l'arrivée des enfants, raconte :

« J'essaie de l'adapter [sa vie de couple] à ce que j'aimerais qu'elle soit » (...) Il a fallu consolider tout ça puis se rendre compte... accepter [appuyé] que la vie avait changé en ayant des enfants, que ça avait changé, qu'on peut plus faire autant d'activités. Mon mari il est superactif, il adore faire association par ci faire ci par là rendez-vous par ci mais je peux plus tout faire, je peux pas tout faire moi-même donc j'ai besoin de ta présence aussi. Donc il a fallu mettre un processus... et puis après y a le CP, apprendre à lire, les devoirs, ça aussi, faut gérer, après une 3^{ème} [enfant], faut aussi gérer. Donc c'est... voilà, on se remet en cause à chaque fois, on remet les pendules à l'heure, on recadre un peu les choses et... »

Témoignant ici que le partage des tâches ne va pas de soi, le propos d'Arlette traduit la nécessité qu'elle a eue de plaider auprès de son conjoint pour qu'il contribue davantage à la vie du foyer. Au gré des changements intervenant dans la vie familiale (ou professionnelle) et des investissements ici et là de chacun des partenaires, c'est là une concertation conjugale amenée à se tenir tout au long de la vie commune, Johanne usant elle-même du terme de « processus » pour évoquer les réajustements qu'elle a dû discuter et mettre en place avec son mari. Nous le disions, l'effort d'une concertation ou d'une mise au point conjugale impulsée par la conjointe a été relevé chez celles qui, abordant la répartition des tâches comme une nécessité, ne trouvent pas chez le conjoint une contribution à la hauteur de leurs exigences.

Plusieurs traits sociodémographiques apparaissent caractériser le groupe constitué par les femmes ayant des attentes ou des exigences de répartition du travail domestique, le plus saillant étant l'âge. Ce groupe présente une moyenne d'âge de 42 ans tandis que les femmes distinguées dans le groupe à organisation domestique « traditionnelle » sont âgées de 51 ans en

moyenne¹². La caractéristique de l'âge ressort d'autant plus lorsqu'on se penche sur celles qui formulent une *exigence* de répartition des tâches (3 sur 10) : elles font en effet partie des plus jeunes du groupe, âgées d'une trentaine d'années (33 ans, 37 ans et 38 ans). Ce premier constat peut être lu comme une sensibilité plus aigüe des plus jeunes aux normes égalitaires au sein de la sphère privée. Des travaux relèvent en outre une résonance plus grande du couple égalitaire auprès des jeunes citadines dans les sociétés subsahariennes de départ (Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 339) et, parmi elles, un souci plus marqué d'une contribution du conjoint à la vie domestique, comparées à leurs aînées, lorsqu'elles occupent des postes à responsabilité ayant requis un capital scolaire élevé (Lawani, 2018). La variable de l'éducation est mise en évidence par les travaux s'intéressant à l'organisation domestique, familiale et professionnelle des couples au sein des sociétés subsahariennes : plus le niveau d'instruction des femmes est élevé, plus leur charge domestique s'allégerait, *via* un partage plus égalitaire trouvé avec le conjoint ou *via* leur possibilité, accrue par leurs revenus, de faire appel à des aides domestiques (Jacquemin, Moguérou, Diop & Dial, 2018). En ce qui concerne notre sous-échantillon, il est vrai que celles pour qui domine une forte division sexuée du travail domestique sont en moyenne moins instruites que celles qui connaissent et attendent un minimum de partage conjugal des tâches (respectivement, 3 femmes sur 7 qui ont suivi un enseignement supérieur contre 8 femmes sur 10). Mais rappelons ici le cas de Gabrielle, l'une des enquêtées les plus instruites de notre échantillon défendant aussi une forte division sexuée du travail domestique, nous indiquant que l'accès aux études supérieures n'est pas porteur « en soi » d'un positionnement différent en matière de partage (Jacquemin, Moguérou, Diop & Dial, 2018, p. 143).

Outre l'âge et l'éducation, ce qui a attiré notre attention dans l'analyse se situe sur le plan de la socialisation familiale. En effet, lorsqu'elles abordent la manière dont elles envisagent et vivent la répartition des tâches, les enquêtées les plus exigeantes quant à un partage entre conjoints ont évoqué d'elles-mêmes lors de l'entretien le modèle qu'a pu véhiculer leurs parents et tout particulièrement leur père. Bien que ce dernier n'ait pas beaucoup contribué en pratique à la vie domestique lorsqu'elles étaient plus jeunes, elles soulignent le fait qu'il savait et pouvait agir en la matière (cuisiner, s'occuper des enfants) et qu'un minimum de partage était par ailleurs encouragé au sein de la fratrie.

¹² Compte tenu de leur plus jeune âge, les femmes de ce sous-groupe sont plus nombreuses à avoir des enfants d'un jeune âge (moins de dix ans) au moment de l'enquête, comparées à celles du premier sous-groupe distingué.

« (...) *Donc voilà les dimanches c'est lui qui fait le petit-déjeuner [à propos du conjoint actuel], il fait, voilà je me lève je prends, donc ce côté mais en même temps quand j'en parle autour de moi... [interrompue par l'un de ses enfants] et quand j'en parle autour de moi "t'as la chance" machin mais en même temps moi j'ai un papa qui cuisine très bien, qui tient bien la maison et qui s'occupe très bien des enfants. J'veux dire un enfant va arriver "caca, j'ai faim", il va s'en occuper comme une femme. Donc ça me choque pas [elle sourit] pour moi ça me choque pas, à une époque il me faisait même des tresses mon père... des petites couettes 'fin (...) oui j'ai peut-être de la chance mais j'ai toujours euh la vision d'un homme moi c'est mon père qui me l'a donnée, c'est vrai qu'il faisait ça déjà, donc ça me choque pas plus que ça.* » (Johanne 37 ans, Congo Brazzaville, conjoint émigré congolais)

« **Il peut cuisiner** [conjoint actuel], **il est amené à cuisiner...** *Voilà... faire les lessives ou nettoyer, je savais qu'il savait le faire sinon je pense ça aurait pas été possible de... d'être ensemble. Ouais, vous envisageriez pas... C'était pas possible. Parce que mon, en fait, mon père savait le faire, je sais qu'il sait le faire, même si dans la culture c'est anormal, en ayant autant de filles, de faire à manger. Mon père, j'ai dû faire... voir, mon père faire à manger deux fois dans toute ma vie parce que ma mère était pas là mais, c'est quasiment jamais arrivé parce que dans la culture ça se fait pas mais je sais qu'il sait le faire.* » (Margot 33 ans, Gabon, conjoint Français sans ascendance migratoire)

Le portrait d'un père aux compétences pratiques et sachant effectuer des tâches dites féminines est ainsi dépeint, servant ici d'un appui aux femmes pour justifier leur positionnement. Il est à souligner que ces compétences pratiques sont aussi celles de pères dotés d'un statut social valorisé, exerçant des professions de cadres, indiquant l'origine sociale favorisée des enquêtées aux exigences de partage les plus marquées.

S'agissant plus spécifiquement des configurations conjugales présentées par l'ensemble des dix enquêtées ici considérées, nous pouvons relever qu'on y trouve des écarts d'âges entre partenaires moins prononcés que ceux trouvés au sein du groupe à organisation domestique « traditionnelle » (on compte notamment deux couples avec un écart d'âge de plus de dix ans chez les premiers contre quatre couples chez les seconds). Si notre échantillon est trop réduit pour présenter l'écart d'âges comme étant décisif, les travaux de démographes nous ont toutefois montré l'importance de ce paramètre dans les rapports sociaux de sexe et plus précisément dans la répartition des tâches domestiques, ayant tendance à être un peu plus égalitaire au sein des couples où l'écart d'âges est modéré (Moguérou et al., 2019).

Un autre aspect, enfin, mérite notre attention : on dénombre 7 couples mixtes (sur 10) au sein des couples formés par ces femmes contre un seul (sur 7) pour le groupe de femmes caractérisé par une forte division sexuée du travail domestique, précédemment examiné. Que pouvons-nous en dire ? La plus forte concentration des couples mixtes (entendus au sens d'unions avec des hommes français sans ascendance migratoire ou avec des hommes émigrés d'Europe) dans ce groupe peut être saisie au travers de différents éléments à considérer ici. D'abord, il est vrai que nous retrouvons dans ces unions mixtes des cas de femmes qui ont précisément cherché à se mettre en couple avec un homme non originaire de leur pays d'émigration ou d'Afrique subsaharienne, dans le but de tisser une relation répondant à des aspirations égalitaires. En effet, déçues par des relations antérieures où la communication conjugale leur faisait notamment défaut et/ou influencées par des « imaginaires géographiques » (Riaño & Baghdadi, 2007) dépréciant « le » conjoint originaire d'Afrique subsaharienne et idéalisant le partenaire européen (voir chapitre II), elles se sont ainsi tournées vers une union mixte, formulant ce choix plus ou moins explicitement. C'est le cas de Solange (49 ans, Cameroun, conjoint Français sans ascendance migratoire), qui explique qu'après plusieurs échecs d'unions ne répondant pas à ses attentes, elle a souhaité arrêter d'envisager des relations avec des hommes compatriotes :

« Et vous avez eu d'autres relations marquantes après... avant votre conjoint actuel ou... Euh oui, j'ai... c'est ce que je vous disais j'ai eu... oui, avec d'autres... voilà aussi Camerounais ? Un Camerounais, mais c'était pas... c'était [elle souffle], franchement c'était pas... la philosophie d'avancer ensemble, de construire, vraiment dans le partage et, c'était pas trop ça. Non, ça me convenait pas, donc, ça me convenait pas. Par rapport aux raisons que vous m'évoquiez de... oui vous sentiez que c'était pas sincère... Non c'était pas sincère... bien partager, construire en, en symbiose, qu'on... franchement qu'on se dise tout et qu'on avance sur la même longueur d'onde je, je dis pas que ça existe pas mais moi j'ai pas, voilà. (...) J'ai dit, avec mon expérience, je me suis dit "C'est bon, j'ai assez donné, de ce côté, je vais voir un peu ailleurs". Voilà, si je peux être heureuse ailleurs, j'veis voir ailleurs, voilà. »

Margot (33 ans, Gabon, conjoint Français sans ascendance migratoire), elle, confie comment, très tôt, sans même avoir expérimenté de déceptions amoureuses, elle a perçu une conception inégalitaire des places de sexe davantage portée par les hommes subsahariens, l'ayant quelque peu poussée à se distancier de ces derniers dans l'optique d'une relation conjugale à vivre :

« ... Je pense que de par mon éducation et aussi mon caractère, je pouvais pas reproduire forcément le même schéma habituel de couple dans mon pays, ou de me dire... ou de ma culture, la culture africaine où peut-être dans... où parfois le mari... a peut-être dominance sur beaucoup de sujets et puis la femme dit rien même si elle a... fait des études. Donc ça c'était pas trop possible pour moi, c'était... c'est peut-être aussi pour ça [elle sourit] que j'ai jamais eu de, de très bonnes relations on va dire profondes, même amicales, avec par exemple des amis étudiants africains, parce que y a quand même aussi cette... cette idée que bah l'homme c'est l'homme fort, qui sait tout, qui peut tout euh. (...) Ce qui fait que... je... c'était difficilement envisageable d'avoir une relation de, d'avoir des projets de vie avec ce type de discours, c'était impossible. C'est... si c'était un A... quelqu'un... du Gabon, ou d'Afrique en tout cas, il fallait que ce soit un discours autre pour que ce soit possible un projet de vie sinon... c'était pas possible pour moi. »

Dans la formation des parcours conjugaux, apparaît ainsi le poids de l'héritage conjugal et des représentations culturelles participant à orienter le choix du conjoint. Dans les cas ici présentés par Solange et Margot, transparaît leur forte aspiration à trouver dans la relation conjugale un mode de fonctionnement relationnel et égalitaire, à distance d'une rigidité des places de sexe se jouant au détriment des femmes. S'il s'avère que dans les cas de ces deux enquêtées, la relation actuelle répond bien à ces aspirations, moins en lien avec la répartition des tâches domestiques (existante mais non équitable...) qu'avec le degré de dialogue plus globalement trouvé au sein de la relation, l'engagement en union mixte n'est bien sûr pas le gage d'une relation égalitaire en pratique.

D'une part, il est vrai que nous pouvons souligner le plus grand consensus social trouvé autour de la norme de partage domestique en France, comparé aux pays de départ considérés où on relève globalement une séparation assez nette des devoirs des un(e)s et des autres au sein du couple et de la famille¹³. En outre, les conjoints d'enquêtées émigrés subsahariens enclins à un partage (minimal) des tâches, présentent des conditions particulières de socialisation en ayant soit grandi entre le pays d'origine et la France soit en ayant grandi dans des configurations familiales les ayant contraints à prendre part à la charge domestique (parents divorcés et cohabitation familiale sans la mère dans le cadre d'une fratrie, au sens strict, de garçons). Ces éléments vont ainsi dans le sens d'une probabilité plus forte d'une application de la norme égalitaire en termes de partage domestique en cas de parcours de socialisation diversifiés.

¹³ Le fait que l'une des enquêtées plaidant pour un partage plus égalitaire des tâches auprès de son conjoint, d'origine congolaise, soit surnommée par ce dernier « *la petite blanche* » est à cet égard parlant.

Mais d'autre part, les enquêtes dont nous disposons nous indiquent bel et bien qu'il ne suffit pas d'être né et/ou avoir grandi en France pour contribuer activement à la vie domestique ; nous constatons en outre au sein de notre échantillon d'enquête que des couples mixtes se singularisent également par une inégalité de la prise en charge domestique, à intensité variable selon les cas, la situation de Gabrielle, précédemment étudiée, a pu en témoigner.

Ainsi, si nous nous penchons sur les femmes attendant et vivant un partage (minimal) des tâches dans le couple, ces dernières présentent des traits sociaux dominants, en particulier si nous resserrons la focale au noyau de celles qui formulent des exigences de partage domestique. Caractérisées par leur jeune âge dans l'échantillon, par leur degré d'instruction plus élevé ou par leur origine sociale favorisée, elles expriment leur désir d'introduire des pratiques égalitaires dans leur vie de couple. Nous retiendrons également le poids de la socialisation familiale dans la sensibilisation à la norme égalitaire, s'agissant des deux conjoints, tout à fait centrale bien en amont du couple lui-même (Collet & Santelli, 2012a). L'ensemble de ces dimensions sont davantage à considérer dans leurs associations plutôt que comme des variables à isoler, tant les attentes exprimées en matière conjugale se voient façonnées par des dynamiques sociales imbriquées.

Se singularisant par leur non-consentement à une prise en charge domestique majoritairement faite par les femmes, les enquêtées ici considérées s'inscrivent dans une organisation familiale où, en effet, elles n'occupent pas une place de maîtresse de maison. Mais, à y regarder de plus près, la répartition des tâches décrite et défendue par nombre d'entre elles n'est pas, en pratique, tout à fait partagée dans le couple et par ailleurs, l'effort de sa mise en place ne se réalise sans difficultés, ni pour leurs conjoints, ni pour elles.

b) Un partage entre conjoints en demi-teintes

Comparées aux femmes présentant une organisation domestique « traditionnelle » et y consentant par ailleurs à différents degrés, les femmes de notre second sous-groupe ont rapporté une répartition des tâches avec leur conjoint, exprimant à cet égard une satisfaction. Mais si alternance il y a, cela n'est pas une interchangeabilité. Dit autrement, la contribution des hommes à la vie domestique continue à être moindre que celle de leurs conjointes et certaines activités en particulier sont surinvesties par ces dernières, c'est le cas de la cuisine. Si les femmes interviewées décrivent au premier abord une répartition des tâches les mettant en

situation favorable comparées à d'autres femmes moins épaulées, c'est au détour de phrases dans la suite de leur propos qu'apparaît toutefois la moindre contribution du conjoint. Le témoignage de Cécile (47 ans, Cameroun, conjoint Français sans ascendance migratoire), par exemple, témoigne des contrastes de la prise en charge du conjoint :

*« (...) Pareil le soir si j'arrive que je suis fatiguée euh c'est lui qui va faire la vaisselle ou c'est lui voilà ou c'est moi qui vais faire la vaisselle, c'est lui qui va faire à manger si c'est juste un petit truc... la salade... c'est moi qui vais faire le repas et... voilà. **D'accord oui y a pas des tâches qui sont dévolues à l'un ou l'autre ça s'alterne un petit peu...** Non... ça alterne, à part la serpillère quand même qui est... pour moi ! [elle rit] mais sinon, le balai, l'aspirateur c'est tout le monde... Voilà... les casseroles aussi hein pour moi. Donc non la femme c'est plus on a pas trop, y a pas des tâches pour moi, des tâches, donc on fait comme ça (...). »*

L'investissement du conjoint de Cécile, présenté comme non délimité à certaines tâches, semble toutefois conditionné par plusieurs éléments : si Cécile est fatiguée ; en cuisine, si c'est pour préparer « *juste un petit truc* », etc. Cette contribution contrastée est également relevée au sein du petit noyau constitué par celles qui exigent un investissement du conjoint dans la vie à la maison. Ainsi, Johanne (37 ans, Congo Brazzaville, conjoint émigré congolais) confie ne pas du tout être seule à endosser les tâches domestiques tout en indiquant que son mari les fait quelque peu à moitié :

*« Moi j'ai un mari qui m'aide beaucoup au quotidien pour les tâches, il peut préparer, il peut faire le ménage, il repasse, il fait la vaisselle. On a pas de lave-vaisselle donc... **Il repasse même ?** Il repasse ! Il repasse mais il range pas. [elle rit] Il fait la vaisselle mais il essuie pas [elle re-rit]. Mais bon on peut pas tout avoir. Mais bon ! Il fait, il fait à manger, il fait la table et parfois il débarrasse [elle sourit] selon comment, comment, comment je suis. Non il tient la maison, il voilà. (...) Il a toujours été comme ça. »*

Nous retrouvons également chez Johanne l'idée d'une prise en charge masculine sous conditions : « *selon comment je suis* ». Pour reprendre les termes utilisés par les auteurs d'une étude interrogeant le travail domestique aujourd'hui effectué par les hommes dans les familles à Dakar (Sénégal) et à Lomé (Togo), l'intervention de ces derniers s'inscrit dans une « logique d'appoint » (Moguéro et al., 2019, p. 109).

Plusieurs enquêtées expliquent alors comment elles ont dû initier des échanges avec le conjoint pour l'enjoindre à davantage s'investir. C'est le cas de Johanne qui explique par exemple que faire s'impliquer son conjoint dans l'aide aux devoirs auprès de leurs trois enfants constitue une « bataille ». Comparé au mari de Johanne, le compagnon d'Adèle (38 ans, Congo Brazzaville, conjoint d'origine congolaise) est peu enclin à initier de lui-même une réalisation des tâches, qu'il s'agisse de ménage ou de courses, ce qui a conduit cette dernière à lui rappeler ses attentes en la matière :

*« (...) Quand on cohabite ensemble, il faut que chacun puisse mettre du sien, moi j'suis... je l'entends. J'ai aussi un boulot qui est très prenant aussi "c'est pas facile ton métier par rapport au mien, mais bon euh... il faut arrêter si c'est pas possible" [le conjoint est analyste financier tandis qu'Adèle est aide-soignante], je dis "Moi, celui qui était là avant toi [son ex-mari], mais c'était pareil hein lui aussi il avait un boulot qui était prenant mais ça ne veut pas dire parce que tu vas tout mettre dans ton travail et que ce qui est autour tu occultes, non. Y a une vie après !" (...) J'ai dit "Moi on m'a pas élevée comme ça, et puis j'ai pas vécu avec des gens comme ça qui sont là parce que c'est la femme qui fait tout, moi je... ah non ça marche pas. Tu fais un choix, si tu restes avec moi, tu essayes de faire des efforts, beh sinon écoute..." **Du coup il s'investit...** Il s'investit, il apprend à s'investir, c'est compliqué, je vois que ça le peine, ça... ça le saoule mais... j'ai dit "Mais tu le fais, c'est pas... c'est, c'est simple. Ou tu prends, ou tu prends la porte", c'est pas compliqué. »*

Investie dans une relation récente au moment de l'enquête (environ un an) et expérimentant une cohabitation conjugale, Adèle a exprimé auprès de son conjoint son souhait d'une meilleure prise en main des tâches domestiques, qu'elle envisage comme étant peu négociable. Confiant que son conjoint « apprend » à s'impliquer, elle confie les difficultés de la mise en place d'un partage (minimal) du travail domestique. L'implication du conjoint mise en avant par les femmes ne va ainsi pas de soi, elle est aussi issue d'une concertation conjugale, plus ou moins aisée selon l'entente trouvée, et amenée à être réactualisée au cours de la relation.

Car ce qui se joue dans le surinvestissement persistant des femmes dans la sphère domestique, c'est la socialisation familiale dont elles ont hérité et qui, nous l'avons évoqué (chapitre IV), les initie et les enjoint à « bien » s'occuper de leur foyer. Solange (49 ans, Cameroun, conjoint Français sans ascendance migratoire), explique ainsi comment « spontanément » elle cuisine au quotidien, dans le cadre de sa cohabitation avec son conjoint

et ses deux filles. Outre l'activité professionnelle des deux conjoints, la présence et l'âge des enfants constitue un élément-clé dans un examen de l'organisation des tâches et de leur répartition genrée. Plusieurs des vingt-quatre femmes en situation de couple au moment de l'enquête ont signalé une surcharge domestique et les difficultés qu'elles ont rencontrées à partir du moment où elles ont eu plus d'un enfant à charge, de bas âge notamment. Et si cette charge soutenue attendue s'est allégée en partie avec le temps, cela est non seulement dû à l'autonomie des enfants mais aussi au relais pris par ces derniers dans le travail domestique, particulièrement s'il s'agit de filles. Cela est retrouvé chez plusieurs femmes du sous-groupe adoptant un partage domestique (minimal) entre conjoints, lesquelles, en étant mères de filles, délèguent une partie du travail domestique à celles-ci (cuisine ou ménage), contribuant à décharger le compagnon au fil du temps et de l'avancée en âge des jeunes filles.

« (...) *La cuisine il [son conjoint] fait encore, mais le ménage il en fait plus donc [elle rit un peu] d'accord il fait la cuisine... Oui voilà mais la voilà... Aujourd'hui vous voulez dire ? Aujourd'hui il le fait toujours, oui. Je sais que comme je finis tard je reviens, il a déjà fait la cuisine ouais. D'accord mais le ménage vous dites que concrètement il le fait moins qu'à une certaine époque ? Voilà. Maintenant il se dit y a les filles [leurs deux filles] maintenant elles peuvent... voilà ouais... »*
 (Agathe, 52 ans, Congo Brazzaville, conjoint émigré congolais)

S'opèrent ainsi des évolutions des investissements domestiques en fonction du cycle de vie des ménages. Si les femmes ici considérées plaident pour un minimum de partage domestique entre les sexes, elles contribuent également à transmettre à leurs filles, pour les mères concernées, la nécessité d'un savoir-faire domestique qui leur est, en tant que filles, particulièrement nécessaire (spécialement s'agissant de la cuisine). L'empreinte forte de la socialisation de genre héritée est également palpable *via* les sentiments de culpabilité qui traversent une partie des femmes interrogées. En effet, le fait de connaître un partage des tâches avec le conjoint, même s'il est somme toute relatif, contrevient à une conception statutaire des rôles de sexe présente lors de l'éducation et dans les conseils échangés au sein de la famille. Réapparaissent ici les prescriptions familiales formulées à l'attention des enquêtées (chapitre IV), notamment de la part de leur mère, comme s'y réfère Nellya (36 ans, Gabon, conjoint émigré d'Europe de l'Est) :

« *Mon mari il fait les courses. (...) On partage les tâches. Des fois j'ai, des fois, je culpabilise, parce que dans ma conc..., la, d'où je viens, c'est terrible si ma mère elle voit ça "... Mais tu vas perdre ton mari ! C'est pas comme ça qu'on fait pour*

garder un homme à la maison ! Tu fais toutes les tâches de la maison, tout tout tout tout tout. " Vous voyez ? Mais mon mari il est très compréhensif... on est tous les deux [elle rit un peu], on fait tous les deux... »

Le sentiment de culpabilité traduit ici une dissonance normative – entre ce qu’il convient de faire pour être une « bonne » épouse ou pour garder son mari et l’appel à trouver une organisation concertée réduisant une surcharge pesant sur les femmes, lequel appel se trouve en partie soutenu par le cadre normatif de la société d’immigration diffusant des discours égalitaires. Il dit plus largement quelque chose de l’intériorisation par les femmes de normes genrées dont elles ne se sont pas défaites en s’installant en France. Car si elles se distinguent par les attentes ou les exigences adressées au conjoint en matière domestique, ce sont toujours elles qui s’investissent le plus dans le fonctionnement du foyer, et spécialement *via* la prise en charge des repas. C’est ce poids de la socialisation de genre qui permet de comprendre comment, en dépit du partage inégal des tâches, plusieurs d’entre elles présentent à l’enquêtrice la contribution notable d’un conjoint « *très compréhensif* », qui « *aide beaucoup* », etc. Finalement, c’est parfois davantage la capacité de l’autre à faire une tâche que sa pratique effective quotidienne qui l’emporte dans le jugement individuel.

Sur le plan de la méthodologie, il n’a d’ailleurs pas été aisé, *via* l’entretien, d’établir des catégories fermes rendant compte du degré de division sexuée du travail domestique dans le couple tant l’estimation des femmes, indulgente quant à la contribution du conjoint, participe à filtrer le compte-rendu des activités domestiques effectivement pratiquées au quotidien. Cette indulgence féminine, relevée dans les enquêtes portant sur le travail domestique dans différentes sociétés occidentales, traduit alors l’intériorisation d’assignations genrées conduisant, pour les femmes, à se contenter d’une participation limitée de leurs conjoints (Singly, 2007, p. 40). Les aspirations égalitaires, existantes et exprimées par les femmes enquêtées, apparaissent ainsi devoir s’articuler avec les nécessités d’un « noyau dur » domestique constitutif de leur identité féminine, en tant que femmes d’une part, en tant que femmes d’origine subsaharienne de surcroît.

En nous penchant sur la répartition du travail domestique établie au sein des couples formés par les femmes au moment de l’enquête, nous souhaitons entrer plus concrètement dans la sphère privée pour voir à quel point la norme égalitaire avait pu s’y installer. Les constats

que nous avons faits en l'examinant sont finalement des plus classiques : la prise en charge domestique est majoritairement féminine. Si bien sûr, il est important de relever les attentes et les exigences formulées par un certain nombre de femmes pour mettre en place de l'entraide au sein de la vie domestique, particulièrement chez les plus jeunes et les plus instruites nous l'avons vu, un surinvestissement féminin persiste. Ainsi, le réseau familial plus lâche induit par la migration en France et le resserrement autour du noyau conjugal qui en résulte ne provoque pas une implication domestique des hommes à la hauteur de leurs conjointes. Pèsent nettement dans les comportements les modèles culturels et les rôles de sexe intériorisés.

Ce sont là des normes avec lesquelles les femmes entretiennent des rapports quelque peu ambivalents. Tout en cherchant à renégocier les rapports de genre, pour certaines particulièrement, en les rendant plus égalitaires, il ne s'agit pas non plus de s'en extraire. En témoigne la non-contestation globalement relevée d'un devoir de prise en charge domestique, spécialement dans le cadre d'un *care* tourné vers les enfants. L'un des constats qui se dessine est celui d'une **multi-dimensionnalité** des positionnements présentés par les femmes quant aux places de sexe : nous l'avons vu, consentir à un retrait du conjoint de la vie domestique n'exclut pas de peser par ailleurs à ses côtés dans l'espace conjugal (notamment s'agissant des décisions prises, nous serons amenés à y revenir dans la prochaine section du chapitre) ; ou encore, exercer un emploi à responsabilité et disposer d'un fort capital scolaire n'empêche pas de revendiquer la prise en charge domestique, malgré la fatigue induite...

En prenant en considération les diverses ressources dont disposent les conjoints et les configurations relationnelles dans lesquelles ils se trouvent (et dont font partie les « compensations » identifiées), se pose finalement la question suivante : qu'est-ce qui pèse dans le jeu des rapports conjugaux et comment le curseur entre le consenti et le non-acceptable est-il placé par les femmes ? En nous tournant vers l'exercice de l'activité professionnelle comme un troisième indicateur à examiner, des éléments de réponses sont susceptibles d'être apportés. Et si la recherche de l'autonomie primait sur celle de l'égalité dans le couple ?

3. L'exercice d'une activité professionnelle et ses retombées : l'autonomie plutôt que l'égalité ?

Pour qui souhaite interroger les rapports (de force) conjugaux, la dimension professionnelle de la vie des conjoints est difficilement contournable. Elle détermine – en partie – les configurations de prise en charge domestique, le degré de confort matériel observé ou l'inclusion sociale de l'immigrant(e). Ici, nous focaliserons notre attention sur les retombées de l'activité professionnelle des femmes au sein de la vie conjugale, en nous attardant plus spécialement sur ce que le revenu fait à la relation et aux négociations éventuelles se jouant en son sein. La centralité des ressources matérielles a été soutenue par la « théorie des ressources » (Blood & Wolfe, 1960), laquelle fait dépendre le pouvoir conjugal des ressources socioéconomiques à disposition de l'individu. Si elles sont non suffisantes pour tenter de saisir les dynamiques conjugales (nous avons eu l'occasion de le constater tout au long de notre propos, comptent évidemment l'appartenance de sexe, le degré d'instruction, l'entourage, la situation migratoire elle-même, etc.), les ressources socioprofessionnelles se montrent essentielles afin d'étudier le lien conjugal et les rapports plus ou moins égalitaires construits.

Pour le faire, nous nous appuyerons ici sur l'ensemble des cas des femmes composant notre échantillon (au-delà de celles qui présentent une situation de couple au moment de l'enquête). Nous interrogerons d'une part le lien entre activité professionnelle et concertation conjugale, en voyant comment la première tend à favoriser et à légitimer la seconde. Nous verrons, dans un second temps, comment, en dépit des renoncements professionnels occasionnés par la migration en France, le revenu tiré du salaire et la place qu'il est susceptible de donner aux femmes répond au souci qui est le leur de préserver leur autonomie au sein du cadre conjugal.

A. Le salaire comme motif légitime d'une concertation conjugale accrue

Nous l'avons soutenu dès les premières pages (introduction générale ou chapitre I), les sphères familiale et conjugale se voient traversées par des rapports de pouvoir, sans que cela en exclue par ailleurs les liens d'affect et de solidarité. Les relations de pouvoir (ou pouvoir *sur*, en nous réappuyant sur la définition wébérienne de la puissance, voir page 117) supposent des mises en tensions issues des intérêts divergents des membres familiaux. Notons que nous

n'envisageons pas ici l'étude des rapports de pouvoir dans le cadre conjugal sous le prisme exclusif du conflit ouvert, d'autres modes d'expression des dissensions, plus contenus et lieux de (re)négociations continues, pouvant avoir cours. Outre la mise en présence d'intérêts divergents (Kellerhalls et *al.*, 1984), la dissymétrie des ressources à disposition des parties prenantes vient caractériser la relation de pouvoir (Crozier & Friedberg, 1977). Car le pouvoir suppose d'abord de disposer des moyens pour l'exercer, notamment ceux issus d'une activité socioprofessionnelle, le revenu en particulier.

a) Les ressources socioéconomiques, un capital parmi d'autres mais un capital déterminant

La question des ressorts du pouvoir nous renvoie aux « ressources de toutes sortes (individuelles, culturelles, économiques, sociales) dont un acteur peut disposer du fait de sa situation sociale globale et qui définissent le *cadre temporel, spatial et social*¹⁴ dans lequel sa stratégie devra à tout moment s'inscrire. » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 74). Entendues ici comme des capitaux mobilisables par un individu pour atteindre des objectifs donnés, les ressources ainsi susceptibles d'intervenir dans l'espace conjugal prennent des formes et des origines multiples. Nous distinguerons deux catégories de ressources principales : les propriétés individuelles et les contextes sociaux d'ancrage.

Les premières renvoient d'abord à des caractéristiques personnelles basiques telles que l'appartenance de sexe et l'âge ou encore le capital esthétique qui n'est pas sans incidences sur la structuration du marché matrimonial (Bozon & Héran, 2006 ; Singly, 2004 [1987]). On compte le niveau d'instruction dont on sait qu'il joue un rôle particulièrement décisif sur les destinées conjugales et familiales féminines (voir parmi tant d'autres Singly, 2004 [1987] ; 1987 ; Kellerhals et *al.*, 1982). Les propriétés individuelles s'appuient en partie sur la condition socio-économique dont la conversion en pouvoir conjugal a été mise en évidence (« théorie des ressources » de Blood & Wolfe, 1960), bien que les travaux ultérieurs aient largement contribué à montrer que l'angle socioéconomique est insuffisant pour rendre compte des dynamiques de pouvoir conjugal. En effet, d'autres types de ressources que le capital socio-économique interviennent comme, par exemple, l'amour (aimer, mais aussi, et surtout être aimé) et l'implication émotionnelle différenciée (Safilios-Rothschild, 1976). Par ailleurs, les contextes

¹⁴ L'italique est utilisé par les auteurs.

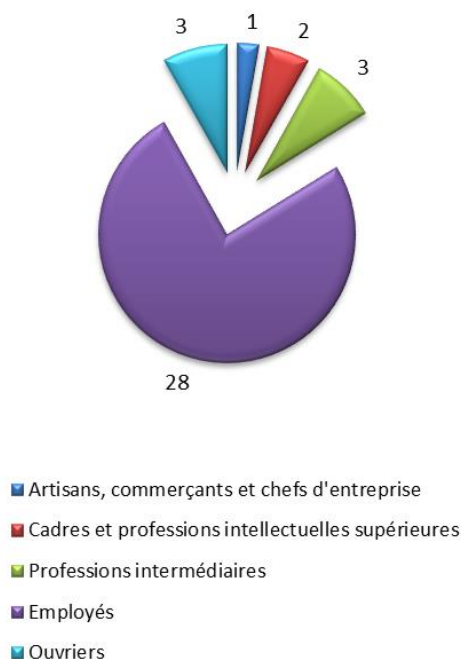
socioculturels, par les normes qui s'y imposent, viennent interférer dans la résonance des ressources individuelles et dans la structuration des rapports de pouvoir (Rodman, 1972 ; Coenen-Huther, 2001). S'agissant de la seconde catégorie de ressources distinguée, elle renvoie précisément aux ancrages présentés par l'individu, à différents niveaux : aussi bien les législations et cultures nationales que le réseau social environnant *via* l'entourage, qu'il s'agisse de relations professionnelles, amicales ou familiales. Par les normes diffusées (lois, représentations *via* les media, etc.) ou par les appuis concrets fournis par un tiers (relais d'information, dans le domaine du travail notamment, aide à la garde des enfants, etc.), les cadres environnants sont ainsi susceptibles d'être diversement sollicités et de peser, nous avons eu l'occasion de le constater (en particulier au sujet de la polygamie en contexte français, chapitre V).

Envisageant les ressources de l'individu dans leur mise en relation avec celles présentées par le conjoint, nous suivons Jean Kellerhals et son équipe de recherche en considérant les capitaux à disposition des personnes, ou leurs « atouts sociaux », comme étant éminemment décisifs dans les attentes formulées à l'égard du couple, dans le type d'échange qui s'y voit conduit ainsi que dans les arbitrages réalisés en son sein entre individualisation et mise en commun (Kellerhals et *al.*, 1982). Pourvoyant statut et utilité sociale, le travail se caractérise par le revenu qu'il produit. Ce sont les effets de ce revenu qui nous intéressent spécialement. Dans quelle mesure celui-ci pèse-t-il dans les rapports observés dans l'espace conjugal ? À quel point contribue-t-il à augmenter la concertation conjugale et à influencer sur les modes de prises de décision dans le couple, en faveur des femmes ?

Nous interrogeons ici les **processus de décision** davantage que le résultat de celle-ci. Dit autrement, nous cherchons moins à identifier qui, *in fine*, a décidé de quoi qu'à voir dans quelle mesure une communication a été établie en vue de la formulation de la décision. Il serait périlleux de nous avancer à indiquer qui détient le pouvoir de décision, compte tenu de la nécessité alors supposée de définir très précisément les différents domaines où la prise de décision intervient et de la difficulté, par ailleurs, à dégager les aspects du pouvoir de décider – ayant amené des auteurs à distinguer une « autorité répartitive » (allouer des ressources à des objectifs) d'une « autorité déterminative » (fixer le montant des ressources à disposition du groupe : déterminer, par exemple, l'ampleur du temps de travail professionnel des conjoints, si l'épouse peut ou doit travailler au dehors, par exemple : voir Kellerhals et *al.*, 1982).

La très grande majorité des femmes que nous avons enquêtées exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête : elles sont 34 sur 40 à travailler (temps plein, temps partiel, intérim, confondus), 3 sont à la retraite, 1 est en recherche d'emploi et 2 femmes sont sans activité. Allant dans le sens des données présentées en introduction générale autour de la population subsaharienne immigrée en France, les femmes enquêtées sont d'abord employées (28 femmes sur 37, en intégrant dans le total les femmes à la retraite au moment de l'enquête - voir le graphique 3)¹⁵. Soulignons qu'un tiers d'entre elles exercent des métiers du soin : aides-soignantes (8) ; agentes de service hospitalier (1) assistantes maternelles ou gardiennes d'enfants (3) ; auxiliaires de vie (1)¹⁶.

Graphique 3 - Catégories socioprofessionnelles des femmes enquêtées



Ce qui frappe à la lecture des situations professionnelles, c'est le décalage entre le niveau d'instruction global présenté par les femmes de l'échantillon (rappelons que près de la moitié ont connu un parcours post-baccalauréat) et le type d'emploi occupé, rappelant, là aussi, nos

¹⁵ Ont donc été comptabilisées dans le graphique les personnes à la retraite au moment de l'enquête afin d'avoir une vision d'ensemble des professions exercées au sein de notre échantillon. Pour celles qui ont exercé simultanément plusieurs professions, nous avons retenu celle qui a été le plus longtemps occupée.

¹⁶ L'ensemble des professions exercées sont mentionnées dans le tableau des profils sociodémographiques des enquêtées, en annexe.

propos préliminaires sur la déqualification (et renvoyant à la question des discriminations, rapportées par les enquêtées) constitutive des parcours féminins en migration (sur ces questions, voir en particulier Roulleau-Berger, 2010).

Car, disons-le d'emblée, les parcours professionnels des émigrantes comportent, pour nombre d'entre eux, des désillusions et des renoncements. Sous l'effet de la non-reconnaissance des diplômes acquis dans le pays de départ, des nécessités économiques qui freinent l'engagement dans de nouveaux parcours de formation en France ou en raison de situations de séjour entravant l'accès à l'emploi ou à certains postes, une partie des parcours ont dû être réenvisagés en-deçà des ambitions initiales (voir chapitre VII).

La majorité des enquêtées exerçaient une activité avant l'arrivée en France (24 sur 40), le reste d'entre elles étant encore en études ou en formation avant le départ (13 sur 40) ou étant sans activité (3 sur 40). À l'exception de quelques-unes d'entre elles qui découvrent la vie professionnelle en pays d'immigration, l'enjeu n'est ainsi pas d'accéder au travail en France. En dépit des désillusions et des réajustements contraints des parcours, le travail reste pourvoyeur de ressources, notamment sur le plan conjugal et particulièrement par le revenu.

b) Gagner un salaire et prendre part à la « conduite du foyer »

« Quand j'ai commencé par travailler j'ai mis un compte épargne-logement en place. Il me l'a reproché. Il croit que je suis une fille qui vient... qui va le déplumer et puis partir ! Il avait peur au début hein ! Et j'dis "mais c'est pour nous deux ! Mais j'ai mis ça en place si un jour on veut acheter quelque chose, ça peut nous aider !". Effectivement ! Quand j'étais en formation en 2004 et que le propriétaire voulait vendre l'appartement mais il faut trouver l'apport personnel quelque part ! Beh c'était mon apport personnel qui nous a aidés ! [ton affirmé] Vous vous en rendez compte ? (...)

Parce qu'il voulait pas se déci... il voulait pas décider de ce qu'on va faire ! Et y a un voisin qui est venu a dit "mais si vous voulez pas acheter et..." il a parlé à mon fils, "si vos parents ne veulent pas acheter moi j'achète et je vais leur louer l'appartement". Merde alors. (...) Beh finalement j'dis "bon, tu sais, mon cher mari, mon compte épargne logement ça sert, à ça !". Mais j'avais combien, 30 et quelques 1000 et c'est pas comme aujourd'hui j'arrive plus à faire d'économies ! Mais c'est avec ça qu'on nous a comment dirais-je fait le... le prêt ! Et on a acheté l'appartement en 2005. » (Marie, 53 ans, Togo, aide-soignante, conjoint électricien à la retraite)

Rendant compte de la nécessité qu'elle a eue de convaincre son époux d'acheter l'appartement qu'ils louaient, le récit de Marie contient plusieurs enjeux posés par l'argent dans le couple : les rapports de force qu'il est susceptible de révéler ou ce qu'il implique en matière de grandes décisions pour le foyer, comme ici en matière d'immobilier. Angle révélateur des rapports sociaux (Zelizer, 2005) et des rapports sociaux de sexe en particulier (Henchoz, 2008), l'argent joue un rôle central dans le couple en agissant sur la redistribution des pouvoirs.

Se manifestant singulièrement dans les premiers temps après la migration en raison de l'arrêt de la vie professionnelle occasionné, surtout dans le cas de celles qui viennent rejoindre un conjoint en France comme Marie (nous réaborderons cette question des temporalités des parcours chapitre VII), la question de l'argent et de l'indépendance financière vient affecter la relation conjugale. Qu'il s'agisse de qui gagne ou non un salaire ou de qui a accès ou non aux prestations familiales reçues – lesquelles cristallisent les préoccupations matérielles pour les émigrantes ayant peu de ressources en France (voir Nicollet, 1992, p. 135 ; Rude-Antoine, 1997, p. 109), l'allocation des ressources monétaires donne lieu à des tensions.

C'est ce que rapporte Ayo (53 ans, Bénin, auxiliaire de vie, conjoint électricien) qui, raconte comment le fait qu'elle ait retrouvé une activité professionnelle en France trois ans après sa migration (elle travaillait en tant que commerçante au Bénin), a participé à quelque peu modifier les rapports avec le conjoint qu'elle était venue rejoindre :

« ... Au niveau des changements que votre immigration a amenés dans votre couple, quels changements ça a amené le fait de vivre ensemble... d'être ici en France... est-ce que ça a changé votre façon de fonctionner ? D'un point de vue de la vie à la maison, du point de vue financier... ? Oui. Mais quand, surtout quand j'ai commencé à travailler. Dites-moi. Du point de vue financier, donc, ça c'est bon. On se débrouille pas mal ensemble. De toutes façons, depuis, surtout quand j'ai commencé à travailler, c'est... bon quoi. Il n'y a pas de problème. Même avant, y a pas de problème hein mais... il reste un tout petit peu mais depuis que j'ai commencé à travailler c'est bon quoi. (...) On ne peut rien faire ici maintenant sans qu'on ne se partage pas les... les choses, on se partage 50/50 et ça fonctionne bien. »

Plus tôt, lors de l'entretien, Ayo était revenue sur les difficultés rencontrées lorsqu'elle n'exerçait aucun emploi : ne disposant pas d'argent, elle se trouvait en position de demande face à son mari (exerçant, lui, une activité) pour des achats du quotidien. Elle rapporte que le

démarrage d'une vie professionnelle en France et le salaire qui l'a accompagné a non seulement apaisé les tensions issues de la dissymétrie de leur situation professionnelle mais a aussi encouragé une co-gestion quotidienne, notamment s'agissant des achats.

Si, pour les femmes, le fait de disposer d'un salaire ne suffit pas à garantir la concertation au sein du couple – nous allons y revenir, – elle contribue à modifier un peu la donne conjugale. De nombreux travaux ont interrogé le lien entre situation professionnelle et pouvoir conjugal, en mettant en évidence le renforcement d'un pouvoir décisionnel des femmes lorsqu'elles exercent une activité, particulièrement pour les femmes de catégories sociales défavorisées (Kellerhals et *al.*, 1984 ; Kellerhals et *al.*, 1982, p. 173).

« C'est principalement dans les secteurs de décision "externes" (contrôle du budget, de l'approvisionnement ou des ressources au sens large) que se mesurent positivement les effets de l'insertion professionnelle féminine. » (Kellerhals et *al.*, 1984, p. 53)

Dit autrement, l'activité professionnelle engendrerait un droit de regard accru pour les femmes au sein de la conduite du foyer. Au sein des sociétés subsahariennes, des travaux pointent à Dakar la plus grande autonomie décisionnelle dont bénéficient celles qui exercent une activité rémunératrice comparées aux femmes au foyer (Jacquemin, Moguérou, Diop & Dial, 2018, p. 128). Dans son travail autour du pouvoir des femmes marocaines résidant au Maroc ou en France, Hakima Mounir (2013) souligne le renforcement des décisions conjointes dans les achats du couple sous l'effet de l'activité professionnelle des femmes (et d'autant plus dans le cas de celles qui résident en France) tout en relativisant les effets d'indépendance du travail salarié pour elles lorsque celui-ci est source d'une activité pénible et socialement dévalorisée et pourvoyeur d'un revenu en bonne partie donné à la famille.

Si, compte tenu des variations à prendre en considération (type d'emploi occupé, taille du ménage, charge domestique, etc.), les travaux cités invitent à nuancer le constat d'un pouvoir décisionnel accru, il apparaît bien que le revenu issu de l'activité professionnelle légitime, face au conjoint, un espace de discussion à investir pour les décisions affectant le foyer. Cela est notamment ressorti à l'occasion des échanges qui ont eu lieu lors de notre second entretien collectif, réunissant quatre personnes, deux femmes sans activité et deux femmes occupant un

emploi (en tant que caissière et en tant que femme de chambre)¹⁷. Les quatre femmes présentes¹⁸, toutes en situation de couple (mariées coutumièrement et/ou religieusement), ont décrit une légitimité de la parole octroyée par l'activité rémunératrice. « *Mais qu'est-ce que tu demandes, de toutes façons [si] tu restes à la maison ?!* », ont-elles formulé en imaginant ce que le conjoint était susceptible de rétorquer en cas d'inactivité féminine.

La rupture conjugale de Khady (54 ans, Sénégal) avec le conjoint qu'elle était venue rejoindre en France (sur laquelle nous nous étions arrêtés, chapitre V) illustre la question des ricochets de la participation matérielle au ménage. Les concernant, l'un des points d'achoppement résidait précisément dans le manque d'espaces partagés au sein du couple, déploré par Khady. Les difficultés se manifestaient notamment au travers de la manière dont l'argent circulait au sein de l'espace conjugal mais aussi des effets attendus de cette circulation, comme le rapporte Khady :

« Sa mère... était venue j'ai donné pas mal, mais il voulait pas dépenser, alors quand sa maman voulait aller faire des courses c'est avec moi, il sort même pas... voilà. Tu veux prendre l'argent de la femme mais quand il s'agit de gérer tu veux pas qu'on gère ensemble, tu veux faire tes trucs, et tu te dis vivre en commun, on se comprend pas sur r... y a même pas de vie commune quoi. Parce que tu veux gérer tout seul tes trucs et puis tu veux prendre aussi l'argent de la femme dans tes trucs, sans que vous le faites en commun. (...) Parce que là-bas [au Sénégal] c'est l'homme qui assume, ici tu n'assumes pas, tu veux l'argent de la femme et en même temps tu veux lui imposer n'importe quoi. Si tu, si tu veux imposer beh assume tout alors. Comme là-bas, comme faisaient nos, nos parents. »

Ici, Khady met en miroir contribution financière et espace de décision. Bien qu'elle contribue aux dépenses du ménage (séjours de membres de la belle-famille, frais d'une maison construite par le conjoint au Sénégal, etc.), son conjoint ne modifie pas pour autant les modes de régulation de la vie conjugale, se plaçant dans un rôle de chef de famille décisionnaire et cela, bien qu'il n'en remplisse pas toutes les conditions (matérielles, notamment). Le fait que Khady n'ait pas tiré de ses investissements la concertation conjugale souhaitée a participé de la rupture conjugale.

¹⁷ Précisons qu'elles ont été rencontrées par le biais d'un centre social.

¹⁸ Elles ont émigré du Sénégal, du Congo Brazzaville, de RDC et du Nigéria et sont âgées de 33 ans à 43 ans.

Khady n'est pas la seule enquêtée de l'échantillon pour laquelle la question pécuniaire a joué un rôle dans la rupture conjugale. Ainsi, Danielle (47 ans, Côte-d'Ivoire) a confié lors de son entretien s'être séparée de l'homme rencontré en France, père de son dernier enfant, en raison d'une mésentente des caractères et plus précisément, de l'inégalité de contribution aux dépenses quotidiennes au sein desquelles elle s'investissait davantage. De même, il y a le cas d'Elisabeth (72 ans, Bénin), qui s'est séparée de l'homme qu'elle avait rencontré en France, en raison d'insatisfactions sur le plan de la vie affective, domestique et productive du couple - nous l'avions mentionné sur la question de la prise en charge domestique féminine et des compensations conjugales trouvées. Son conjoint ne disposant que de très faibles ressources (les hommes n'échappant pas à l'expérience de la déqualification en France), c'est en effet elle qui s'assurait des dépenses du ménage :

« Et ça s'est passé comment le quotidien avec lui ? Bah oui oui c'est ça, c'est pas bien. On a eu quand même 3 enfants. J'ai eu 3 filles. (...) Il a dit "On va se marier" parce que lui il est étudiant, il est venu se perfectionner parce que il travaillait déjà chez lui [conjoint émigré de Côte-d'Ivoire], il est comptable, bah alors, et moi je travaillais, bon lui, il fait des ménages il gagne pas beaucoup. Donc on vivait sur moi, alors j'ai dit "Bon" j'ai dit "cette vie, ça me plaît pas beaucoup" et comme il est nerveux, on se, on rit 5 minutes et puis c'est, on a toujours quelque chose, il s'énerve trop et tout, j'ai dit "Ah ! Bon d'accord, on va voir, comment ça va se passer" ... 'il dit "on va se marier" j'ai dit "Non" j'ai dit "je me marie pas parce que je sais si je me marie, il va me coincer, voilà." Je pouvais plus parler ... c'est déjà il travaille pas et moi je vais me marier ! Pour toujours travailler pour lui... Après... on s'est séparé. »

La prise en charge (quasiment) exclusive par Elisabeth (alors aide-cuisinière) des dépenses l'a encouragée non seulement à ne pas formaliser son union mais aussi à y mettre fin après plusieurs années. Ne trouvant pas de contrepartie du conjoint à sa forte prise en charge matérielle, son insatisfaction s'en est trouvée d'autant plus vive.

En examinant les cas présents au sein de notre échantillon d'enquête, il apparaît que le salaire et l'investissement matériel des femmes dans la vie familiale (allant des courses quotidiennes aux achats de bien immobilier) produit plusieurs effets. Le salaire constitue un appui supplémentaire en faveur d'une concertation conjugale jugée nécessaire et légitime, en particulier chez celles qui défendent un travail relationnel au sein de l'espace conjugal au-delà

de sa seule dimension financière ; le salaire est aussi le moyen de limiter la dépendance au conjoint, notamment dans les couples caractérisés par un lien affectif précaire.

Mais si l'activité rémunératrice autorise un renforcement de la participation des femmes à la gestion du foyer, en la légitimant au même titre que les hommes en ce qu'ils sont pourvoyeurs de revenus, elle n'équivaut pas nécessairement à un équilibrage des statuts. Nous en revenons aux conceptions statutaires des places de sexe héritées. Si la conjointe joue un rôle économique moteur, voire davantage que son partenaire - à l'image de l'investissement immobilier fait par Marie pour son couple (page 354) - cela n'exclue pas la nécessité de préserver le statut masculin de chef de famille. Les réticences qu'a eues son conjoint à accepter son offre sont très probablement à saisir en lien avec la crainte de ce dernier de voir son autorité quelque peu atteinte par l'intervention-clé de Marie dans la prise en charge matérielle. Nous l'avions abordé, le souci de garder la face du conjoint donne lieu, de la part des femmes, à diverses tactiques et stratégies leur permettant d'entrer et de peser dans les processus de décision sans donner l'impression d'imposer leur point de vue et d'entamer un pouvoir décisionnel revenant à l'homme (chapitre V). Il convient de re-souligner la distinction entre d'une part, la concertation conjugale et les processus la constituant et d'autre part, la formulation de la décision.

« La décision apparaît comme ayant été prise "ensemble" ou en consentement mutuel, alors que des *processus d'influence* ont joué qui font du détenteur "officiel" de l'autorité un simple porte-parole de la décision. Si, au plan des aspirations, il est possible de faire abstraction de cette distinction entre autorité et influence, il est nécessaire de l'introduire dans l'analyse des pratiques. » (Kellerhals et *al.*, 1982, p. 175)

S'agissant de l'arbitrage décisionnel, si l'ensemble des femmes rencontrées plaident pour une participation conjointe des partenaires aux décisions affectant la vie du ménage, les positionnements présentés ne sont pas unanimes concernant l'égalité décisionnelle au sein du couple. En effet, tout en défendant l'importance d'une participation conjointe aux affaires familiales – et tout en y prenant *effectivement* part, plusieurs femmes contestent elles-mêmes une égalité des places. C'est par exemple le cas de Cécile (47 ans, Cameroun, secrétaire médicale ; conjoint comptable à la retraite, Français sans ascendance migratoire). Satisfaite de sa relation actuelle où elle dit trouver une place dans le cadre d'une bonne communication conjugale et ne s'y sentant pas en situation de subordination, contrairement à des relations

précédentes, elle ne considère pas pour autant devoir disposer de la même place que celle qu'occupe son conjoint.

« Moi je suis pas trop... j'essaye le partage des tâches et tout, tous ces trucs que j'ai aussi à... que j'apprends aussi, que j'ai... transmis à mes garçons... comme j'ai que des garçons forcément... Voilà j'ai que ces trucs là mais... je peux pas dire que les femmes restent à la maison, vont pas travailler et tout mais... des fois l'homme a, l'homme a quand même... l'homme n'est pas supérieur à la femme, on est... on est au même pied d'égalité mais... pas tout à fait en même temps ! Y a quand même des décisions que l'homme peut prendre tout seul, on est pas obligé de me demander tout ce qu'il a à faire et tout voilà... » (Cécile)

Cécile exprime ainsi une conception statutaire des places de sexes : son conjoint, en tant qu'homme, dispose d'une autonomie décisionnelle ou dit autrement, d'une autorité. La dimension de l'appartenance de sexe jouant sur la répartition d'un pouvoir de décision se manifeste également chez Noro (42 ans, RDC, chargée de relations ; conjoint exerçant au sein d'un lieu de culte et originaire de RDC). Défendant l'importance d'une communication conjugale entre pairs et disposant d'une place forte au sein de son couple, en orientant notamment les décisions budgétaires, elle exprime également une différence entre les sexes dans la détention d'une autorité décisionnelle.

« (...) Donc pour moi la relation c'est, même si l'homme est le garant du, du foyer... c'est quand même mon égal. Voilà, je suis pas dans l'idée, on est très maintenant "oui l'égalité homme-femme" non, on est des vis-à-vis mais mon mari, je reconnais que c'est une, c'est une couverture, ça peut être une couverture mais dans cette couverture-là c'est pas pour me, me rabaisser, mais c'est pour me couvrir. Si y a quelque chose qui m'arrive, il est là pour me couvrir. (...) Euh et c'est pas "J'ai décidé et tu te tais" mais si un jour on avait une décision où on ne sait pas trop, je ne sais pas trop, on a pas réussi à trouver, euh c'est lui qui est capable de dire "bon, écoute, en tant que responsable entre guillemets j'opte pour ça". » (Noro)

Le propos de Noro n'est pas sans ambivalences : tout en argumentant en faveur d'une égalité de traitement entre les partenaires - se matérialisant dans la concertation conjugale - il reste que pour elle, c'est à son mari qu'il revient de trancher les décisions, en cas de besoin, au regard de sa position de chef de famille et de « garant du foyer ». Ces deux cas, parmi d'autres, témoignent de la prégnance des normes traditionnelles s'agissant de la conception du pouvoir de décision et de l'arbitrage décisionnel en particulier, et cela chez des femmes, relevons-le, aux degrés d'instruction divers. La concertation conjugale défendue et existante n'évacue donc

pas des modes de régulation conjugale de type statutaire (« trancher » en tant qu'homme) ou, pour reprendre la distinction précédemment formulée, l'influence n'empêche pas l'autorité (Kellerhals *et al.*, 1982, p. 175). Ces observations démontrent ici les limites d'une théorie des ressources (Blood & Wolfe, 1960) dans la mesure où compte tenu de l'influence des normes culturelles et de la représentation des places de sexe héritées (voir Rodman, 1972), les capitaux socioéconomiques à disposition de chacun des conjoints ne suffisent pas à rendre compte de l'organisation conjugale et de la répartition des pouvoirs.

Enfin, si elle est défendue par les femmes rencontrées, la concertation conjugale, sur le plan de l'organisation des finances notamment, n'est pas établie dans tous les couples formés. Cela s'observe particulièrement dans les couples caractérisés par une distance affective et/ou par une situation de conflit ouvert. Cela est illustré par le cas de Mélanie (37 ans, Centrafrique, agente de tri à la poste ; conjoint facteur, émigré centrafricain). En instance de divorce au moment de l'enquête, sa description de l'organisation de la prise en charge des frais du foyer entre elle et son mari laisse transparaitre le peu de communication conjugale structurant la relation.

« Ben en fait... on partageait les charges : donc lui il payait le loyer, moi je payais tout le reste. (...) Et quand vous avez commencé à travailler, il s'y était pas opposé lui ? Beh non ! Lui au contraire, il voulait que je travaille pour que j'apporte de l'argent. Ah ouais bah oui mais lui... je dis je me repose un mois c'est un problème hein. "ouais mais y a ça, y a ça, y a ça..." [imitant ce que dirait son conjoint] parce que lui son argent je sais même pas... à part le loyer qu'il paye mais... je crois il gagne plus que moi, il paye le loyer avec la paye, il paye quoi 600 euros. Mais il payait aussi peut-être... il vous aidait aussi pour les enfants, non ? Les fournitures scolaires, les habits... Non, c'est moi, je fais tout. D'accord Je fais tout... De temps en temps il pouvait prendre un T-shirt s'il trouve, une paire de chaussures, de temps en temps. Mais sinon... si c'est moi je vérifie ah... si les habits y en a pas, il faut aller acheter il faut... c'est moi. »

Peuvent être ici relevées à la fois le manque de concertation conjugale (Mélanie fait part de sa méconnaissance des revenus et des dépenses précises de son mari) mais aussi l'inégalité de contribution des deux salaires à la vie de la maison et notamment aux frais pour les enfants, quasiment exclusivement pris en charge par Mélanie. La relation de laquelle elle sort au moment de l'enquête présente peu d'espaces d'échange conjugal, au-delà même de la seule dimension financière, et se trouve plutôt caractérisée par un rapport d'autorité que son mari a cherché à imposer, dans différents domaines, et dont les violences physiques à l'encontre de

Mélanie, contribuent à attester. L'aspect de faible concertation conjugale est également retrouvé chez Louise (53 ans, Gabon, d'origine togolaise, agente de service hospitalier ; conjoint émigré togolais, en recherche d'emploi), quoi que dans une configuration différente. Vivant une relation au lien affectif fortement détérioré, la concertation conjugale autour des dépenses du ménage est très réduite, dans un contexte où c'est Louise qui les prend majoritairement en charge, son conjoint étant en recherche d'emploi. Interrogée sur les suites données à un compte commun créé il y a plusieurs années dans son couple, elle répond à l'enquêtrice : « *Non non non, pas moi, pas avec lui hein, il a son compte à lui, il se débrouille* [elle rit] ». Il apparaît que la concertation conjugale est d'autant plus faible qu'il y a une distanciation affective entre les conjoints ou de vives tensions.

Ces derniers cas présentés démontrent ici aussi la nécessité d'une prise en compte globale de la relation conjugale, dans l'examen des effets du salaire des femmes et de leur contribution matérielle au ménage. La dimension affective des situations conjugales ne doit pas être sous-estimée compte tenu d'une part, de l'intrication de l'argent et du sentiment au sein de la sphère conjugale (Seery, 2020) et d'autre part, du fait que le mode d'usage d'une ressource ne se fait pas sans incidences quant au climat affectif et relationnel dans l'espace familial (Kellerhals et al., 1984, p. 72).

Ainsi, le travail des femmes ne produit pas mécaniquement une concertation conjugale renforcée, mais il y aide, selon l'état relationnel du couple et les arrangements trouvés en son sein vis-à-vis des places de sexe attribuées. Si la concertation conjugale est de force variable selon les couples considérés, nous retrouvons chez l'ensemble des femmes enquêtées le même souci d'accès à une indépendance dans le cadre conjugal, passant par le revenu tiré de l'activité exercée mais dépassant le seul cadre des dépenses matérielles octroyées.

B. Travailler et disposer de « son » argent, ou le souci d'une liberté à l'intérieur du cadre conjugal

L'exercice d'une activité professionnelle en France par les femmes enquêtées n'a rien d'inédit, la plupart d'entre elles ayant déjà exercé une activité au sein du pays d'émigration. Si la situation de migration accentue les risques d'une dépendance au conjoint après l'arrivée, spécialement pour celles qui sont en situation de regroupement familial, elle ne change pas le souci exprimé par les femmes de disposer d'une indépendance (financière), laquelle passe

principalement par un revenu d'activité. Cette indépendance, à laquelle elles sont attachées, prend des formes matérielles – pouvoir assurer des dépenses personnelles ou appuyer financièrement des membres de la famille – mais aussi symboliques – il s'agit d'éviter de devoir rendre des comptes au conjoint, au sens propre et au sens figuré.

a) Fierté masculine... et fierté féminine !

Au regard des professions majoritairement exercées par les femmes enquêtées (aides-soignantes, femmes de ménage, assistantes maternelles, etc.), les marges de dépenses octroyées par le salaire sont limitées. Quelques-unes d'entre elles exercent des activités pour compléter leurs revenus principaux, rejoignant, pour certaines, des centres d'intérêt (couture, coiffure). En période de difficultés économiques, un certain nombre d'entre elles sont amenées à faire appel à des membres de leur famille et lorsque c'est le cas, l'appui émane le plus souvent de la fratrie (frères ou sœurs, restés dans le pays d'émigration ou installés eux aussi ailleurs en Europe) ou de la part des enfants en âge de les aider.

L'inflexion du parcours professionnel provoquée par la migration en France est variable selon la configuration migratoire considérée. Pour celles qui ont émigré pour rejoindre un conjoint, les premières années s'accompagnent de plusieurs dépendances, et d'abord économique. Dépourvues de revenu, les femmes sont contraintes de demander à leur conjoint de répondre à leurs besoins quotidiens. Une prise de conscience de leur nouveau statut en France, affaibli car dépendant, semble souvent se réaliser lors de ces demandes.

« Un jour, c'était un week-end, il [son époux] est parti au marché, il a acheté des habits à son enfant [leur fille], je lui ai dit "Moi aussi je vais acheter" alors, je me dis "comment je vais faire pour acheter ?". Déjà l'argent que j'ai ramené du Bénin, j'ai tout bouffé, "est-ce que tu vas m'aider à acheter un pantalon ?" Il me dit "débrouille-toi". Quand il m'a dit, ça m'a choquée. J'étais énervée contre lui. Et alors je me suis dit "Moi aussi, je vais travailler". [Elle rit] » (Ayo, Bénin, 53 ans, départ à l'âge de 41 ans)

« Je travaillais pas, faut demander de l'argent. Ah oui ! Quand tu demandes, on te dit "oui mais moi je n'en ai pas, je n'en ai pas". J'étais enceinte, si j'ai envie d'un gâteau, je dois demander des sous ! Et quand la prestation doit tomber, c'est sur son compte, à lui ! (...) Si j'ai besoin d'acheter des couches de ma fille, je dois demander l'argent. (...) Parce que je manque de lait, je dois demander ! J'ai... et puis c'est... non ! C'est invivable. » (Marie, 53 ans, Togo, départ à l'âge de 34 ans)

La requête d'argent exprimée, loin de se faire sans tensions, reflète une nouvelle configuration des pouvoirs entre les conjoints en défaveur des femmes qui, affectées dans leur fierté, ont perdu le rôle économique qu'elles avaient et avec lui l'espace qu'il leur conférait.

Si cette dépendance est particulièrement vive concernant les migrantes regroupées, compte tenu des autres dépendances qui les enserrant à l'arrivée (liées notamment à leur situation de séjour, nous y reviendrons chapitre VII), elle touche d'autres émigrantes lorsque, sans activité, elles sont contraintes de solliciter leur compagnon. Eva (50 ans, RDC, départ à l'âge de 23 ans), venue en France dans le cadre de ses études, a rencontré son mari actuel peu de temps après son arrivée (conjoint Français sans ascendance migratoire, ingénieur). Ne travaillant pas aux débuts de leur vie commune (son mari, n'y voyant par ailleurs pas d'intérêt, avançant qu'il était à même d'assurer seul les charges du foyer), elle raconte comment cette absence de revenu propre la mettait en position nouvelle et indécise :

« Alors, ça a été un peu compliqué au départ parce que mon mari il euh, au début étant plus âgé que moi euh au début je lui disais "mais je suis pas ton enfant" parce que il voulait tout gérer et ça c'était moi, je... chez les parents bah c'était toujours les parents qui me donnaient de l'argent. J'ai jamais eu mes copains ou quoi c'était pas, y avait pas de relation financière donc l'arg... tout l'argent que j'ai pu avoir c'était que mes parents qui me le donnaient ou alors de l'argent que je gagnais en travaillant, quand j'ai fait le mannequinat voilà mais... moi c'était de l'argent de poche, j'en faisais ce que je voulais. Et quand je me suis mariée, je n'ai pas su comment euh comment apporter ce... ce sujet-là de l'argent. (...) Je savais pas comment j'allais expliquer ça à mon mari et le soir je lui ai dit voilà "Il faut vraiment que on sache comment on fait, moi je peux pas te demander à chaque fois de l'argent pour acheter les choses.". Et voilà "... d'accord c'est sûr bah écoute dès demain je prends rendez-vous on va ouvrir, changer le compte en fait le mettre en compte commun". ».

Illustrant les adaptations pratiques liées au passage à la vie commune, le récit d'Eva témoigne des difficultés qu'il y a à aborder la question financière dans le couple et de la position dans laquelle la demande d'argent place la conjointe. Après un échange impulsé par Eva, un arrangement a ensuite été mis en place avec son mari, lequel a alors commencé à lui mettre de l'argent à disposition au sein d'un compte commun créé, afin de lui éviter les demandes d'argent quotidiennes. La situation de demande décrite par Eva suggère bien une position d'enfant à parent, d'autant plus présente, dit-elle, que son conjoint est plus âgé. L'assimilation de la dépendance matérielle au conjoint à une position infantile, est d'autant plus manifeste et

ressentie comme telle lorsqu'il n'y a pas d'entente trouvée au travers d'arrangements conjugaux, contrairement à la situation d'Eva.

Dans le cas de Louise (53 ans, Gabon, d'origine togolaise, départ à l'âge de 31 ans), c'est au travers de la gestion des revenus du couple que transparaît un risque d'infantilisation, ici contrecarré par la principale concernée *via* la création de son propre compte bancaire. Revenant sur leur organisation financière après sa reprise d'une activité, moins d'un an après sa migration en France, elle explique en effet comment les règles alors établies par son mari autour du compte commun créé, en lui imposant des limitations, ne lui convenaient guère :

« Au début on avait un compte... quand j'ai commencé à travailler on avait un compte commun, on avait, on avait un compte commun, on a toujours gardé ce compte commun mais, vu la façon dont c'était... géré, bon, il le gérait, vu que moi, j'avais pas le droit de dépasser un seuil de montant sur le compte et ça m'a énervée, j'ai ouvert un compte pour m..., j'ai ouvert même deux autres comptes, qui étaient à moi, donc c'était pas "Monsieur, Madame", c'était moi [un peu appuyé], voilà. (...) Donc moi je me trouv..., je me voyais..., je voyais pas ma place là, sur ce compte-là, donc du coup moi j'ai abandonné ce compte, mes virements, tout ce qui pouvait passer sur ce compte, j'avais tout bloqué, et tout allait sur mon compte. »

C'est moins ici le mode d'organisation du compte bancaire du couple qui nous intéresse que la réaction de Louise à celui-ci. Réagissant vivement aux limitations appliquées à l'utilisation de ce compte, ressenties comme infantilisantes (« *j'avais pas le droit* ») elle choisit de le désertier plutôt que d'être contrainte dans la gestion de ses revenus. Ayant exercé une activité professionnelle pendant une dizaine d'années avant son arrivée en France et jouant un rôle de support matériel auprès de membres de la famille, les contraintes de gestion du compte apparaissent d'autant plus limitatives qu'elles tranchent avec l'autonomie pratique de Louise. En disant ne pas y voir sa « *place* », elle montre que ce qui se joue sur ce compte n'a pas seulement trait à l'argent.

L'exercice d'une activité rémunératrice en pays d'immigration est mû par différents motifs, par ailleurs non exclusifs : sortir du domicile, apporter un deuxième salaire d'autant plus nécessaire avec l'arrivée des enfants, avoir un « espace à soi ». À ces motifs, s'ajoute celui de disposer de « son » argent. Les quelques exemples cités ont donné à voir la dépendance issue de l'absence de revenu propre, plus ou moins vivement ressentie selon les configurations relationnelles. Si une fierté des hommes a été précédemment identifiée, liée à une fonction

d'autorité et au souci de correspondre au rôle attendant au chef de famille (ou au moins de le laisser paraître) ; une fierté féminine se dessine, consistant, elle, à ne pas trop dépendre de l'autre. Par l'accès au salaire, les femmes misent précisément sur la (ré)acquisition d'une autonomie et manifestent un « refus tutélaire » vis-à-vis du conjoint (Bachmann, 2007 ; 2008).

b) Une « liberté » par le revenu

Davantage que celle d'égalité, c'est la notion de liberté qui est ressortie de façon sous-jacente, lors des entretiens, biographiques ou collectifs, dans la description faite par les femmes enquêtées des préoccupations structurant la vie conjugale, et au-delà. Et plus particulièrement, a été relevée à maintes reprises une association forte entre travail ou salaire et indépendance.

« Ici je suis toute seule, je fais ce que je veux... Je travaille, j'ai mon argent. »
(Danielle (47 ans, Côte-d'Ivoire)

« (...) Parce que déjà au Sénégal, je m'occupais de mes parents, de ma maman. Je travaillais déjà, j'ai commencé à travailler avant de venir là. Donc il n'était pas question que j'arrête hein, parce que je me suis mariée, non. C'est ma liberté [plus appuyé] qui fait que je garde jamais mes hommes moi. Ca m'est égal mais alors complètement, complètement. J'ai 58 ans aujourd'hui, c'est pas aujourd'hui que ça va s'arrêter. [elle rit] Ah non ! Ah non ! » (Michèle, 58 ans, Sénégal)

N'ayant que peu de consistance sociologique, que revêt cette notion de liberté octroyée par le revenu ? Elle est d'abord une possibilité, nous l'avons vu, de s'extraire des requêtes d'argent auprès du conjoint. Cette préoccupation première concerne des enquêtées aux degrés d'instruction et aux situations professionnelles contrastées. Nous pouvons ici mentionner le cas de Soukeye (60 ans, Sénégal), venue très jeune en France pour y rejoindre son mari. N'ayant aucun capital scolaire, elle exerce au moment de l'enquête une profession de femme de ménage, son conjoint étant à la retraite, après avoir travaillé comme ouvrier puis aide à domicile. Soukeye est l'une des rares femmes enquêtées à avoir découvert la vie professionnelle une fois en France, une vingtaine d'années après sa migration, influencée par des amies qu'elle voyait travailler. En dépit de la dureté d'un travail non valorisé socialement, d'horaires parsemés et d'heures précoces de lever, elle dit en tirer une satisfaction importante. Dans ses justifications, elle affirme notamment ne plus avoir eu à demander à son conjoint de l'argent, préférant compter sur elle-même, dans un contexte, relevons-le, où les ressources socioéconomiques des

conjointes sont limitées, contribuant à rendre plus vives encore les tensions issues des demandes éventuelles formulées par Soukeye.

Outre l'évitement des demandes d'argent au conjoint, la liberté octroyée par le revenu se manifeste par une possibilité accrue de faire des dépenses personnelles, notamment celles qui sont potentiellement jugées superflues par le conjoint. Par ailleurs, lorsque c'est matériellement possible, le salaire autorise un appui matériel aux membres de la famille.

S'agissant du don d'argent plus spécifiquement, les femmes rencontrées, dans leur grande majorité, sont amenées à apporter un appui financier à leur famille dans le pays d'origine, qu'elles le fassent ponctuellement quand elles le peuvent, quand on leur en fait directement la demande ou à l'occasion d'évènements précis (pour aider lors de la fête de l'aïd clôturant la période du ramadan par exemple, ou quand surviennent des décès) ; ou bien plus régulièrement, tous les mois, pour quelques-unes. Avec la prise en charge d'enfants dans la société d'installation, il est plus difficile de fournir cet appui et d'autant plus encore en situation de foyer monoparental et d'activité peu rémunératrice. Le soutien matériel apporté par les femmes enquêtées à leur famille, quand il a lieu, n'est pas sans créer parfois des tensions au sein de l'espace conjugal, comme en témoigne le cas de Michèle citée plus haut. Disposer d'un revenu propre rend alors plus aisé cet appui matériel fourni aux membres de la famille.

La valorisation d'une activité rémunératrice exprime ainsi un souci individuel d'indépendance, également exprimé, chez certaines femmes, au travers de la défense de l'existence d'un compte bancaire individuel, lorsqu'elles travaillent. En effet, de nombreux couples formés au moment de l'enquête disposent simultanément d'un compte commun et de comptes individuels. Parmi celles qui défendent ardemment la nécessité de comptes individuels, nous retrouvons des enquêtées échaudées par des relations antérieures décevantes ou qui sont engagées, au moment de l'enquête, dans des relations caractérisées par une distance affective rendant la concertation conjugale difficile. Ainsi, disposer d'un compte individuel manifeste le souci « d'assurer ses arrières » ou, dit autrement, de contrôler son propre argent (Seery, 2020, p. 243).

Notons, enfin, que la participation régulière (ou passée) à des tontines en France par de nombreuses femmes enquêtées, par le biais d'associations fréquentées, constitue le moyen pour

elles d'accéder à une source de revenu propre. Cela concerne en particulier des femmes disposant de ressources limitées, l'argent réuni lors de la tontine permettant de disposer d'une enveloppe à une période donnée, rendant alors possible la prise en charge de dépenses, en vue de séjours par exemple.

Si, sur la question domestique ou sur celle d'un pouvoir de décision les positionnements exprimés par les femmes à l'égard d'une égalité des sexes sont empreints, à plusieurs égards, d'ambivalences, les attentes exprimées vis-à-vis d'un revenu tiré d'une activité, sont relativement unanimes. Les retombées de celui-ci dans les espaces conjugal et familial sont largement recherchées par les femmes enquêtées – que ce soit en France ou dans le pays de départ. Au plan des aspirations mais aussi celui des pratiques, apparaît nettement une préoccupation féminine d'une moindre dépendance à l'autre, enjeu fort relevé ailleurs dans le cadre d'enquêtes sur la gestion financière dans les couples au sein des sociétés occidentales (Henchoz, 2014, p. 88). Ce qui frappe, dans le cas des femmes enquêtées, c'est la transparence de leur discours sur une indépendance financière désirable et revendiquée, contredisant la difficulté qui serait celle des femmes à mettre en avant leur indépendance financière, constatée dans d'autres enquêtes (Seery, 2020, p. 251). Quoi qu'il en soit, le rapport à l'argent dans le couple met indéniablement en lumière les rapports sociaux de sexe ainsi que les bénéfices et les coûts potentiels associés.

Nous concernant, une nouvelle fois, c'est la question de l'autonomie qui s'impose, et dont l'activité rémunératrice constitue *l'un* des accès tout à fait centraux. Nos constats nous amènent à réenvisager plus largement la manière dont les émigrantes que nous avons rencontrées se situent dans l'espace conjugal (re)constitué en France. Le fort attachement identifié à l'autonomie, particulièrement palpable à travers le rapport au revenu, rappelle en effet que l'égalité, mise au centre de notre réflexion s'agissant des rapports de genre en France, n'est pas la seule valeur structurante au sein de la sphère privée (Singly, 2007 ; Déchaux, 2010 ; Neyrand, 2018). Si les émigrantes sont plus ou moins disposées à concéder au conjoint des espaces s'agissant de la répartition des tâches domestiques ou de la jouissance d'une autorité décisionnelle, elles le sont moins s'agissant de la prise en charge matérielle d'elles-mêmes ou de leurs modes de relation familiale.

En prenant l'angle de la condition socioprofessionnelle des femmes enquêtées pour appréhender leur vie conjugale, nous avons constaté à la fois la centralité des ressources socioéconomiques dans les rapports de pouvoir conjugaux mais aussi leur intrication avec d'autres données telles que le lien affectif entre les conjoints ou les normes socioculturelles héritées. Nous avons également pu voir que, bien qu'elles soient amenées à jouer un rôle-clé au sein de la (sur)vie économique du ménage, la place est faite à une autorité masculine, notamment décisionnelle, renvoyant à une force des statuts de sexe relevée au sein des sociétés de départ et se trouvant être en décalage avec le rôle socioéconomique croissant des femmes ces dernières décennies (Kuyu Mwissa, 2005, p. 128). En interrogeant la dimension professionnelle des vies construites en France, c'est la place qu'attachent les femmes à leur « liberté » à travers le revenu qui est particulièrement ressortie, comme illustration de leur souci d'une autonomie à exercer au sein de la sphère familiale et au-delà.



Aussi marquante qu'elle soit dans un parcours biographique, nous avons pu voir que la situation migratoire n'est qu'une donnée s'articulant aux (autres) ressources à disposition de chacun(e) des conjoints. La nécessité d'une tentative de prise en considération d'ensemble de la relation conjugale en rappelle toute la complexité. La sphère conjugale, en mettant en présence des ressources inégales et des intérêts divergents, notamment en fonction des places genrées, constitue indéniablement un lieu où des rapports de force prennent forme, dans des configurations affectives et relationnelles diversement affectées. Lieu d'échanges, de dons, de retraits et de compensations, elle impose alors d'être observée dans ses multiples dimensions.

Ce chapitre avait pour but d'explorer plus concrètement différents aspects de la vie conjugale des émigrantes pour voir à quel point la norme égalitaire, qu'elles perçoivent largement comme étant prégnante en France, contribue à modeler leurs propres comportements. Si les profils de femmes relativement jeunes et à capital scolaire élevé se distinguent en manifestant de fortes attentes en matière d'égalité des places de sexe, celle-ci paraît globalement davantage plébiscitée que véritablement appliquée dans la sphère privée. Par une résignation chez certaines femmes à une non-réciprocité concernant l'exclusivité sexuelle, par un surinvestissement domestique féminin ou par une autorité décisionnelle jugée comme étant davantage du ressort des hommes en dépit du rôle économique joué par les femmes elles-mêmes

dans la sphère familiale, les situations observées témoignent de la force des modèles de genre inculqués *via* la socialisation familiale.

En cela, non, il n'apparaît pas que les femmes « prennent la rébellion » en ayant immigré en France, pour reprendre l'interpellation de notre titre de chapitre. Comme cela est par ailleurs observé dans le contexte de la société française, cohabitent, pour elles, normes statutaires et normes relationnelles. Non sans présenter des ambivalences, nous l'avons vu, leurs postures se situent « entre volonté d'émancipation (notamment par l'activité professionnelle) et poids assumé (voire vertu affirmée) des assignations genrées. » (Jacquemin, Moguérou, Diop & Dial, 2018, p. 149).

Enfin, les femmes que nous avons enquêtées sont pour la plupart disposées à remplir le « contrat des sexes » que leur socialisation familiale prescrit de remplir – en cherchant à préserver le statut masculin, par exemple, ou en veillant au bon fonctionnement de la vie familiale – mais c'est à condition qu'elles y trouvent leur place. Ainsi, si la valeur d'égalité suscite des postures différenciées et une application somme toute relative, l'autonomie constitue une norme sur laquelle elles ne semblent pas être disposées à transiger. Leurs parcours migratoires, dans leur globalité et en dépit de leurs expériences ambivalentes, en attestent, dans et en-dehors de la sphère conjugale.

Chapitre VII. Migration et processus d'individualisation, dans et au-delà de la sphère conjugale

Venant clôturer notre investigation, ce chapitre cherchera à prendre de la hauteur vis-à-vis de l'ensemble des parcours de femmes en migration recueillis. Qu'en dire et en retenir *in fine* ? Cette prise de hauteur passe notamment par un élargissement de notre focale à la seule sphère conjugale et par une attention singulière portée aux dynamiques processuelles. En tenant compte du temps long, elle sera l'occasion de revenir également à nos préoccupations de départ, notamment s'agissant des dynamiques de re-socialisation en situation migratoire. Dans cet examen des parcours auquel nous nous prêterons, la question de l'autonomisation sera elle aussi retrouvée et c'est elle qui constituera notre boussole. Elle sera à réinterroger et à incarner pour en démontrer les incertitudes mais aussi les élans qui en font un processus toujours en cours.

L'ayant préférée à « l'émancipation » (chapitre I), nous choisirons également l'autonomisation plutôt que « l'individuation ». En effet, si l'individuation a pu être mobilisée précisément pour désigner les mouvements de renforcement d'une autonomie de femmes en migration (Veith, 2005)¹, nous nous en tiendrons à l'usage qui en est plus communément admis, renvoyant aux formes et aux processus de constitution des individus (Martuccelli, 2002, p. 37 ; 2009, p. 22 ; Descombes, 2003). Bien qu'il ait été tentant d'user du terme d'individuation pour pouvoir désigner à la fois la manière dont les individus se constituent mais aussi comment ils sont amenés à s'affirmer comme tels², nous admettons le sens trop général engagé par ce terme. Une fois le choix de l'autonomisation réaffirmé, la notion seule nous est toutefois apparue insuffisante pour rendre compte des dynamiques d'expression et de renforcement des individualités (ou, nous pourrions parler en termes de subjectivités) observées dans l'enquête et lui associerons alors celle d'individualisation, déjà introduite (voir en particulier chapitre III).

Autonomisation et individualisation seront donc au cœur de notre propos, la seconde dépendant de l'actualisation effective de la première. Nous verrons que la migration des femmes en France

¹ « Une individuation qui est à la fois une aspiration à maîtriser le cours de sa vie et une injonction à être soi. » (Veith, 2005, p. 53).

² Dans un numéro du magazine *Sciences Humaines*, le philosophe Vincent Descombes pointe les limites d'une individuation sur-interprétée au profit d'une « forme de spiritualisme » (n° 256, février 2014, p. 50).

est apparue renforcer une individualisation des comportements se manifestant sous différentes formes. Celle-ci est décelable notamment dans la sphère privée au travers de redéfinitions des contours d'un espace familial ou *via* les priorités qui s'y voient exprimées, en faveur d'espaces à soi, gérés de façon autonome, en couple ou seule.

1. Une autonomisation contrastée, au gré des séquences...

Puisqu'il est question pour nous de dessiner à grands traits les parcours des femmes en migration, ces derniers peuvent être définis par les mouvements contradictoires qui les traversent, notamment si on les interroge du point de vue de l'autonomisation (Miranda, 2010b). Si, pour les motifs indiqués en ouverture de chapitre, nous substituerons l'« autonomisation » à l'« individuation », nous rejoignons l'assertion suivante et nous nous attacherons, précisément, à sortir de la seule sphère conjugale pour en démontrer la consistance :

« [...] L'individuation des femmes et en particulier celle des migrantes est un processus non linéaire, fragile et inachevé. » (Veith, 2005, p. 60)

En effet, s'il s'avère que les émigrantes trouvent en France des supports pour mieux exprimer et concrétiser leurs attentes en matière conjugale, nous l'avons vu (chapitre V, en particulier), un retour à un examen des parcours plus globaux donne à voir leurs inflexions et, notamment, les freins à l'autonomisation rencontrés. Nous verrons que le processus d'autonomisation peut être appréhendé en termes de « séquences » ou segments temporels (Mendez, 2010) autorisant sa continuation ou freinant au contraire son déploiement. Tout en identifiant des paramètres qui lui assurent sa continuité, comme autant de points d'arrimage, nous en observerons les vacillements. Parce qu'ils dépendent des événements biographiques, dont la migration fait bel et bien partie, et des évolutions de ressources à disposition, les parcours d'autonomisation ont ainsi leur part de non linéaire, de fragile et d'inachevé.

A. Temps de la migration

Constitutive de notre approche méthodologique *via* le parcours de vie, la dimension du temps contribue largement à façonner les parcours et les choix conjugaux, nous l'avons vu, au cours des expériences et des étapes matrimoniales traversées ou non (voir notamment chapitre III), mais elle contribue également à structurer plus globalement les parcours migratoires. Dans la mesure où la durée d'installation vient jouer sur le degré d'aisance dans le quotidien vécu en

France et ses appropriations, nous pourrions parler de temps de la migration comme il y a des temps de la vie conjugale, même si ces derniers sont caractérisés par un flou dans leur début et leur fin (voir chapitre III). De la même façon, si au regard des circulations transnationales contemporaines, les temps de la migration sont davantage à appréhender en termes d'alternance que de séquençage net autour d'un départ et d'une arrivée (Mercier et *al.*, 2021, p. 2), il reste que des temporalités migratoires sont à différencier car ne s'accompagnant pas des mêmes contraintes - liées au statut de migrant(e) - selon l'ancienneté d'ancrage en pays d'immigration. Si la question des temporalités est singulièrement posée – et traitée – pour les situations de migrations de transit ou de demandeurs d'asile caractérisées par l'incertitude et l'attente (voir notamment Mercier et *al.*, 2021 ; Bredeloup, 2013), elle mérite aussi de l'être s'agissant des parcours migratoires plus « ordinaires ».

a) L'installation ou le temps des réajustements contraints

S'il y a un temps des parcours migratoires qui s'est dégagé, au-delà de la diversité des six configurations à l'arrivée identifiées sur notre terrain d'enquête (voir tableau 1 en introduction générale), c'est celui des débuts de la vie dans l'immigration. En effet, les premiers mois et les premières années en France décrits par les enquêtées se caractérisent par les réajustements quotidiens qu'elles ont dû opérer mais aussi par une vulnérabilisation sociale – et, par ricochets, conjugale et familiale – à laquelle sont particulièrement exposées celles qui sont venues rejoindre un conjoint, nous y reviendrons. En cela, apparaît se constituer un temps de l'installation, au cours duquel s'opère une réélaboration des repères dans une société nouvelle et dans des conditions matérielles d'existence affectées, à différents degrés, par l'expérience migratoire. L'installation forme un processus nécessitant un écoulement du temps en pays d'accueil avant d'y achever une stabilisation des dimensions premières de la vie quotidienne telles que le logement ou la subsistance économique. À cet égard, les données tirées de l'enquête PARCOURS (2012-2013) nous indiquent que six à sept ans après l'arrivée en France, la moitié des migrants d'Afrique subsaharienne n'ont toujours pas les trois éléments d'installation établis par l'enquête³, en l'occurrence un titre de séjour d'au moins un an, un logement personnel et un travail (Gosselin et *al.*, 2016).

³ « Nous définissons l'installation comme le fait d'obtenir un minimum de sécurité : avoir un toit à soi, pouvoir aller et venir sans peur d'être contrôlé(e), et pouvoir subvenir à ses besoins. » (Gosselin et *al.*, 2016).

Aborder les différents changements accompagnant l'installation en France, pour mieux mesurer les évolutions de parcours individuels à moyen et long terme, nous amène à interroger l'une des dimensions temporelles par lesquelles l'expérience migratoire peut être saisie.

« Différents niveaux de réflexion découlent [ainsi] de l'appréhension des temporalités de la migration : depuis celui des séquences temporelles qui structurent le phénomène migratoire à un niveau macro, à celui des rapports au temps entretenus par les migrants, à l'échelle de l'individu, de la famille, ou du groupe. »
(Baby-Collin *et al.*, 2017, p. 10)

Ne plaçant ici notre propos ni dans un niveau macro renvoyant notamment aux périodes sociohistoriques marquantes des migrations féminines, déjà abordées, ni dans un niveau micro, tout à fait stimulant, autour du temps « vécu » par les émigrant(e)s au cours des différentes étapes de leurs parcours migratoires, nous le situerons davantage sur une échelle intermédiaire ou méso. En portant notre attention sur les cadres concrets au sein desquels évoluent les femmes à leur arrivée en France, nous nous intéressons aux environnements quotidiens, constitutifs d'un niveau méso à inclure pour une compréhension des parcours et de leurs inflexions (Santelli, 2019).

Déjà, chapitre II, nous abordions les difficultés contenues dans la « séquence d'installation » (Gosselin *et al.*, 2016) en France pour la partie de notre échantillon d'enquête en situation de regroupement familial dont l'enjeu après l'arrivée réside dans la continuation d'un parcours individuel – professionnel, notamment – au-delà du seul statut de femme « regroupée ». Mais les difficultés de l'arrivée concernent plus largement les différentes configurations migratoires composant l'ensemble de l'échantillon.

Les incidences de l'immigration en France sur les cadres concrets de la vie quotidienne s'inscrivent dans une palette de bouleversements, allant d'aspects que le temps résout par l'habitude jusqu'à des aspects plus fondamentaux entravant l'autonomie des femmes en pays d'immigration.

Des « chocs » de l'arrivée à une exposition accrue aux dépendances⁴

Les descriptions faites par les femmes rencontrées de leurs premiers temps en France font état de difficultés de diverses natures, d'abord celles, très concrètes, qu'implique la transplantation de la migration. Se souvenant parfaitement de leur date d'arrivée en France, elles évoquent, pour celles venues en période hivernale, le climat, le froid, et la neige parfois. Dans leurs descriptions, à leur arrivée, la ville n'est pas celle qu'elles connaissent, les espaces publics de la rue y apparaissent peu investis et les gens qu'elles y côtoient semblent singulièrement distants.

« Tu arrives dans un pays où personne ne te regarde, personne ne te dit "bonjour" mais c'était... compliqué, compliqué au début. Je me disais "Qu'est-ce que je fous ici ?". Y avait ce froid, y avait les gens qui te disent pas "bonjour" j'étais vraiment... j'étais comme une folle ! Si je voyais même des noirs comme moi, je leur disais "bonjour", ils répondaient même pas, c'est dire que... » (Lydiane, 43 ans, Sénégal, immigration à l'âge de 37 ans, situation de regroupement familial)

« (...) La famille manque c'est vrai, l'entourage, les bruits, les odeurs, y a beaucoup de choses quand même qui nous manquent quand on part, moi je suis partie très tôt j'avais 18 ans. Et... plus aussi s'acclimater à la vie d'ici, au froid. [elle sourit] (...) Ici les, les seuls bruits qu'on entend dehors c'est les métros, les voitures et c'est comme si y a pas de vie, les gens parlent pas dehors, les gens discutent pas, s'arrêtent pas ne serait-ce que pour dire "bonjour" par exemple c'est, c'est du basique. Ou, si on dit "bonjour" ce sont des personnes à qui on connaît, bon. C'était un peu des petites choses comme ça qu'on retrouve pas forcément quand on arrive et qui... qui peuvent choquer en fait, qui peuvent choquer. » (Margot, 33 ans, Gabon, immigration à l'âge de 18 ans, migration individuelle pour études)

Ce rapport distancié à l'autre participe de l'expérience d'une solitude à l'arrivée, ajoutée à la distanciation du réseau relationnel laissé au sein du pays d'origine, distanciation plus ou moins amortie selon les ménages reconstitués en France et les connaissances qui y sont trouvées. Tandis que l'expérience migratoire se double d'une découverte de la cohabitation conjugale pour la majorité de celles de notre échantillon qui sont venues rejoindre un conjoint, elle s'accompagne des apprentissages d'une autonomie quotidienne, à distance du groupe familial, pour celles qui sont parties à un jeune âge pour poursuivre leur parcours d'études en France.

⁴ Nous empruntons ici la notion de « chocs » à Albert Nicollet (1992, p. 68-70) qui l'utilise pour décrire les changements à l'arrivée rencontrés par les femmes subsahariennes (et notamment un « choc des premières solitudes ») dont il a étudié les parcours d'immigration en France dans les années 1970 et 1980, au sein de l'agglomération havraise. C'est par ailleurs un terme retrouvé chez plusieurs enquêtées que nous avons rencontrées, dans les récits qu'elles font de leur arrivée.

Le départ suppose ainsi de réélaborer les repères du quotidien ou, pour reprendre les termes d'une jeune enquêtée, de « *se reformater* », vis-à-vis de nouvelles situations sociales dominantes, qu'il s'agisse des mœurs du pays d'arrivée ou de son propre statut, affecté dans l'immigration – passer d'un statut de commerçante mobile à celle de demandeuse d'emploi isolée au domicile, pour citer l'exemple d'une enquêtée rencontrée. Pour celles qui trouvent un hébergement auprès de proches déjà installés, conjoint, membre familial ou ami, ces derniers constituent des personnes référentes aidant à un meilleur repérage en société d'arrivée, bien que, dans certains cas, la connaissance du pays d'installation se constitue en capital d'autorité exercée sur la nouvelle arrivante. Ainsi, hébergée à son arrivée en France chez un oncle maternel (et sa conjointe) alors qu'elle était âgée d'environ 20 ans, Nicole (51 ans, RDC, migration individuelle pour études) raconte comment elle s'est vue enjoindre d'obéir au vu de sa méconnaissance du pays d'accueil (« *Tu connais pas ici donc tu restes là* », rapporte-t-elle) et comment ses hôtes ont procédé à une rétention de l'argent que lui envoyaient alors ses parents depuis le Congo. De même, Denise (35 ans, Côte-d'Ivoire, pionnière à la migration), émigrant à un peu moins de 30 ans, est d'abord hébergée en France chez une amie qui y réside avec son conjoint et leurs enfants. Alors enceinte, elle y effectue le ménage et le soin aux enfants de ses hôtes et, comme dans le cas de Nicole, ne perçoit pas un temps l'entièreté de l'argent que lui envoyait son conjoint par le biais de l'amie l'hébergeant. Associé à l'expiration de son visa, les rapports entretenus avec ses hôtes la placent dans une situation de fragilité sociale et économique - dont elle parvient progressivement à sortir, notamment en trouvant un autre hébergement, avec l'appui de travailleuses sociales et des associations sollicitées, avant d'accéder ensuite, après plusieurs mois, à un logement personnel⁵.

Car, au-delà des aspects de climat, de rapport à l'autre ou d'ambiance urbaine perçue à l'arrivée, l'immigration en France induit des effets autrement plus significatifs sur les formes des parcours poursuivis en pays d'installation. Comme le fait de disposer ou non d'un logement personnel, dimension-clé parmi d'autres de l'installation, plusieurs paramètres de la vie quotidienne se voient affectés par le départ, agissant sur l'autonomie des émigrantes. En l'occurrence ici, les premiers temps de l'immigration en France viennent fragiliser les moyens d'exercer une autonomie. Si bien sûr la vulnérabilisation induite est plus ou moins marquée, à

⁵ Un logement personnel pouvant être défini comme « un logement où l'on ne dépend pas de la volonté d'un tiers (hébergement) ou des aléas des hébergements d'urgence (hébergement associatif, changements fréquents de logements), quel que soit le statut d'occupation (propriétaire, locataire, etc.). » (Gosselin et al., 2016)

la fois en fonction des ressources à disposition de chacun(e) et du type de configuration migratoire considérée, plusieurs dynamiques traversent les parcours des femmes en les exposant à davantage de dépendances dans les premiers temps après l'arrivée.

Maîtrise de la langue du pays de résidence, inscription dans un tissu relationnel, exercice d'une profession, etc., les paramètres affectés par l'expérience migratoire sont pluriels et la littérature sur les migrations a largement contribué à en éclairer les enjeux au travers de l'étude des parcours de personnes migrantes. Il ne s'agira pas ici de passer en revue ces différentes dimensions mais de nous arrêter sur l'une d'elles, ressortie au cours de notre enquête : la situation à l'arrivée au regard du séjour. Plus particulièrement, si on se penche sur le groupe des femmes enquêtées venues rejoindre un conjoint en France, il est apparu que leur statut de conjointe rejoignante n'est pas sans effets sur les formes de l'installation en France et sur la vie conjugale qui s'y redéploie.

b) Les conditions administratives de l'installation en France : enjeux et effets d'une « dette de la rejoignante »

Au travers des conditions fixées pour être en droit d'entrer sur un territoire et d'y demeurer, les législations nationales sont à considérer comme des acteurs à part entière dans la compréhension des destinées conjugales, nous avons eu l'occasion de relever les articulations du registre juridique et du registre matrimonial au sein des parcours migratoires (chapitre I, partie 2). S'agissant de celles qui sont entrées en France pour y rejoindre un conjoint, le départ est ainsi justifié au regard du lien conjugal bien que, rappelons-le, le groupe des femmes enquêtées concernées par une situation de regroupement familial présente une diversité de configurations au départ sur le plan juridique⁶.

Dans une période à l'arrivée propice à la formation de dépendances, le fait d'être venue en qualité de conjointe constitue un aspect susceptible de renforcer encore une vulnérabilisation induite par le départ. En effet, les entretiens réalisés ont donné à voir des répercussions du statut de rejoignante au sein de la sphère privée, lorsque celui-ci est convoqué par le conjoint rejoint pour peser dans les rapports de force conjugaux. Nous allons identifier les ressorts de ces usages.

⁶ Nous comptons des femmes ayant migré en tant que conjointes d'étrangers dans le cadre d'un regroupement familial *stricto sensu* (8 personnes), en tant que conjointes de Français (5 personnes) mais étant aussi arrivées avec un visa pour motif d'études ou de tourisme (7 personnes).

i- Avoir été rejoint en France : un « grâce à moi » mobilisé au détriment des conjointes

Le contexte législatif national de durcissement des conditions de l'immigration et la persistance d'un « Ailleurs occidental » alimentant les désirs de mobilité depuis les sociétés de départ africaines (Fouquet, 2007) contribuent à faire du séjour régulier en France un capital à forte valeur, poussant des individus à « [investir] sur le conflit de frontières pour le transformer en ressource personnelle. » (Majdoubi, 2014, p. 307). En d'autres termes, le fait d'être venu en France et d'être en capacité de faire venir l'autre – ou le « grâce à moi » qui en découle – est une source potentielle de pouvoir.

« On est là grâce à eux donc, on doit tout accepter. (...) Oui "t'as réussi grâce à moi..." », "Aujourd'hui si tu peux envoyer [de l'argent] à ta mère c'est à cause de moi..." » (Michèle, 58 ans, Sénégal, scolarisée jusqu'au brevet obtenu, immigration autour de l'âge de 20 ans)

Non systématiquement relevée dans les parcours des femmes en situation de regroupement familial, ce que nous nommerons ici la « dette de la rejoignante » est apparue intervenir dans plusieurs parcours recueillis. Ainsi, la redevabilité extraite de la présence en France forme un levier mobilisé par le conjoint rejoint, par ailleurs lui-même immigré mais installé en France depuis un certain nombre d'années, dix, voire plus de vingt ans. Dans des configurations conjugales marquées par des tensions ou par le conflit, le conjoint a pu user de cette dette auprès de sa compagne afin de légitimer et d'imposer des attentes ou des décisions, pour limiter des fréquentations à l'extérieur par exemple.

« Le pire c'est quand on sort de la formation, la plupart du temps quand on sort de la formation c'est comme quand on travaille, on discute avec tout le monde, on rigole, voilà. Et on est en pause ou on sort en même temps, on rigole, on se fait des petites tapes, c'était un scandale et tout, fallait arrêter, "C'est pas pour ça qu'il m'a amenée ici" (...) » (Cécile, 47 ans, Cameroun, scolarisée jusqu'en seconde, immigration à la veille de ses 30 ans)

Cécile avait rencontré son conjoint, aujourd'hui ex-mari, au début des années 1990 au Cameroun où il séjournait dans le cadre de ses activités d'ouvrier du bâtiment tandis qu'elle, mère et exerçant comme indépendante, gagnait sa vie en gérant un commerce. Ayant lui-même émigré (adolescent, il quitte l'Europe du Sud pour s'installer en France) et d'une vingtaine d'années son aîné, elle vit avec lui une relation entrecoupée des séjours de travail de ce dernier entre la France et le Cameroun. Mariés au Cameroun, ils y vivent une période de cohabitation

de quelques années avant que Cécile ne se résigne à le rejoindre en France au milieu des années 1990, son conjoint ne trouvant pas au Cameroun de situation professionnelle stable. Revenant sur leurs premiers temps en France, Cécile décrit un changement de comportement de la part de son conjoint une fois arrivée :

*« On arrive en France, enfin lui il arrive, il reprend sa vie, six mois après... (...) même pas six mois, j'arrive après. Ah beh non, "Maintenant, ma chère, ma chère... ma chère fille, ma chère fille, maintenant, tu es en France, à partir d'aujourd'hui, c'est moi qui décide, c'est mon pays. Ici, c'est mon pays." **Il vous le disait comme ça ?** Il me l'a dit comme ça. J'ai dit "C'est pas possible, c'est pas [appuyé] la personne..." j'ai dit non je devais... avoir un problème [elle rit] c'est moi, je dois avoir un problème. (...) C'est pas, c'est plus du tout le couple euh c'est plus du tout le couple d'amoureux qui a quand même eu une chose, y a eu un déclic quelque part y a eu des projets parce que nous on avait quand même des projets, c'est pas comme si on s'était rencontrés ce soir au bar, demain on a été, on a été à Las Vegas (...). C'était ça mon... mon couple, mon couple en France, c'était ça. C'était l'homme que j'avais épousé, l'homme que j'avais cru aimer, je suis arrivée, il m'a même pas laissé deux mois pour me montrer un autre visage. »*

Fort de son ancrage temporel et administratif en France, le conjoint de Cécile cherche et réussit à infléchir les comportements de cette dernière en limitant ses fréquentations ou en s'opposant à l'exercice d'un emploi à l'issue de ses formations. La différence d'âge qui les sépare attise sa jalousie et le pousse d'autant plus à la maintenir sous contrôle. Socialement isolée et n'exerçant pas d'activité, Cécile se trouve en position de faiblesse. L'arrivée d'un bébé dans le couple n'arrange rien à la situation conjugale et le regroupement en France des enfants de Cécile jusqu'alors confiés à sa famille au Cameroun contribue encore plus à mettre le foyer sous tension. C'est sous l'impulsion d'un médecin la mettant en garde contre les violences physiques que commençait à exercer son conjoint sur elle et leur enfant que Cécile prend la décision de la rupture.

Après leur séparation à la fin des années 1990, elle reprend une vie professionnelle et rencontre son conjoint actuel, d'origine française, plus âgé qu'elle d'une dizaine d'années. Elle semble avoir tissé avec lui une relation davantage égalitaire et dit à ce propos :

« Il m'a connue, j'avais mes papiers, j'avais mes enfants, j'avais mon appartement, donc j'étais pas dans la rue, j'étais pas sans papiers... (...) Là il n'y a plus de "grâce à moi" ».

L'observation du titre de séjour comme contrainte à l'obéissance n'est pas nouvelle, elle a déjà été faite à propos des couples d'Afrique subsaharienne formés par les premiers regroupements familiaux en France (Nicollet 1992, p. 310 ; Timera 1996, p. 102) mais aussi ailleurs, dans le cas par exemple de couples transnationaux d'origine marocaine aujourd'hui en Belgique (Bensaid 2013, p. 116-117). L'invocation d'une dette administrative témoigne d'un risque de dépendance accru à l'autre pour celles qui ont été « amenées » par leur conjoint en France, pour reprendre le vocabulaire utilisé par les enquêtées. Elle contribue indéniablement à peser dans le jeu des rapports conjugaux en étant mobilisée comme moyen de pression et/ou de domination, participant alors à réduire l'autonomie des femmes rejoignantes.

La dette de la rejoignante s'inscrit dans une fragilisation plus globale des ressources des émigrantes à l'arrivée. Dans les cas relevés, l'effectivité de son usage apparaît renforcée lorsqu'il s'exerce dans les premiers mois après la migration, période généralement caractérisée par des dépendances pour la conjointe rejoignante encore appelée à construire des repères au sein de la société d'accueil (Mouchit, 2018). Cet usage semble par ailleurs d'autant plus efficace en situation d'écart d'âge marqué, en faveur du conjoint. Affectant leur statut conjugal et social, l'arrivée en France en tant que rejoignante place donc les femmes dans une situation de vulnérabilité propice à l'exercice d'un pouvoir patriarcal, en provenance du conjoint qui tient le rôle de référent principal en pays d'immigration. Ces conditions à l'arrivée propres à vivifier un modèle patriarcal ont été identifiées dans le cas d'autres femmes ayant émigré dans le cadre d'un regroupement familial, à l'image des femmes algériennes installées en France dans les années 1970 (Zehraoui, 2003).

Si la variable de sexe - et, à travers elle, les identités de genre - participent activement à la construction de rapports asymétriques de pouvoir à l'arrivée (*via* l'écart d'âge entre conjoints ou le rôle de chef de famille traditionnellement attribué à l'homme), leur part mérite d'être interrogée au sein des ressorts de la domination exercée. Ainsi, des écrits donnent à voir, nous l'évoquions chapitre I, le pouvoir tiré de la résidence légale en France (ou ailleurs en Europe) par des femmes auprès de prétendants à la migration. C'est le cas des « Madame Visa », notamment, qui contractent des unions avec des hommes plus jeunes nécessitant des papiers et auprès de qui elles cherchent à nouer un échange affectif ou sexuel (Majdoubi, 2014, p. 308). On retrouve alors le même processus de mise en dépendance à l'encontre du conjoint rejoignant,

dont la force, dans cette configuration sexuée inverse, reste pour les chercheur(e)s à mieux évaluer.

Au travers d'un examen des situations où les femmes se trouvent prises dans un rapport de redevabilité au conjoint rejoint, il était question de nous arrêter sur l'un des mécanismes possibles de mise en dépendance advenant à l'arrivée. La dette du rejoignant constitue l'une des manifestations des contraintes issues d'une précarité juridique, laquelle ne se voit d'ailleurs pas exclusivement instrumentalisée par le partenaire et dans le seul cadre du regroupement familial. Précédemment citée, Denise (35 ans, Côte-d'Ivoire, pionnière à la migration) s'était ainsi dans un premier temps vue dissuadée de solliciter l'aide d'associations face au risque, rappelé et agité par l'amie l'hébergeant à l'arrivée, de devoir être rapatriée au pays au vu de l'expiration de son visa.

ii- Défaire les dépendances de l'arrivée pour (re)constituer les moyens de l'autonomie

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, la dimension juridique des parcours *via* le droit au séjour est tout à fait centrale, ce dernier conditionnant l'accès aux autres droits, économiques et sociaux, et autorisant l'élaboration de projets et une projection dans le temps. Elle forme l'un des indicateurs de l'installation faisant partie des conditions *sine qua non* de l'autonomie. Au regard des traits qui caractérisent une séquence temporelle, parler de « séquence d'installation » en contexte migratoire fait bien sens. Période donnée dans un parcours plus global, la séquence se caractérise par un type d'agencement des éléments du parcours, relativement stable et homogène.

« Un processus est [ainsi] constitué de différentes séquences, dont chacune se caractérise par une configuration – relativement stable – d'ingrédients [les ingrédients comme éléments de contexte pertinents dans la constitution d'un processus].

[...] Chaque fois que la configuration des ingrédients est profondément transformée, une nouvelle séquence s'ouvre dans le processus. » (Mendez, 2010, p. 21)

Dans la mesure où l'arrivée en France s'accompagne d'une nécessaire ré-élaboration des repères quotidiens et d'une fragilisation des moyens de l'autonomie pouvant notamment être due à une mise à l'arrêt de la vie professionnelle, à un hébergement chez un tiers ou à des

incertitudes quant à la formalisation d'un droit au séjour, elle donne lieu à une période où les femmes font l'objet d'une vulnérabilisation sociale. En cela, se dessine une séquence d'installation, aux bornes temporelles variables allant de quelques mois à plusieurs années, et dont la sortie peut par ailleurs être signalée dans les formes du récit formulé par les femmes interviewées.

« (...) Ils [une association d'aide aux femmes] m'ont hébergée, ils ont pris un appartement et, donc j'étais là-bas (...) j'ai été postuler en fait, en fait j'avais je crois... je coiffais des personnes que je connaissais de gauche à droite qui, qui me faisaient un peu la pub donc c'est comme ça que y a une dame à l'assoc... [elle se reprend] à la Guillotière qui avait son salon de coiffure elle a dit "Cette fille elle coiffe bien j'aimerais l'avoir" donc c'est comme ça que je suis partie et j'ai fait l'essai du coup elle m'a signé un CDI. Et, je crois les enfants ils avaient j'sais plus 1 an et demi ou 2 ans je crois je sais plus, je crois ils avaient même pas 1 an hein... ils avaient pas 1 an parce que je sais qu'ils ont marché à la crèche et donc, voilà, j'ai repris le boulot, j'ai repris ma vie, j'ai demandé un appartement je l'ai eu et c'est comme ça que ma vie a débuté. » Denise (35 ans, Côte-d'Ivoire, pionnière à la migration)

« Donc je suis arrivée mais, les choses n'ont pas marché comme, comme prévu. Donc je me suis retrouvée avec ma première fille dans les bras, sans travail, sans papiers, et puis une personne [le conjoint qu'elle rejoignait alors] qui... parce... qu'on pensait qui, voilà qui avait une vie... bizarre ! Donc il fallait commencer à faire sa propre vie on va dire. (...). Donc voilà, donc j'étais obligée de me réfugier chez une cousine, chercher un hébergement avec un enfant et tout, compliqué. (...) Donc du coup elle m'a pris chez elle, carrément, elle m'a carrément pris chez elle. C'est chez elle que j'ai accouché, c'est chez elle que je suis restée le temps d'avoir mes papiers à moi parce que lui il voulait même pas me les faire (...) Et après bah, fallait bien que je me lance quoi. Donc, avec mes papiers, j'ai... à la base j'ai fait un concours d'infirmière, un concours d'aide-soignante, il fallait trouver quelque chose pour travailler donc voilà et voilà, j'ai, j'ai eu le concours d'aide-soignante, c'est comme ça que j'ai commencé à travailler. Et... et, voilà ! [elle rit] » (Solange, 49 ans, Cameroun, situation de regroupement familial)

S'il faut tenir compte d'un lissage du parcours induit par l'exercice du récit de vie, nous retrouvons dans ces deux témoignages des éléments augurant une nouvelle séquence *via* le redémarrage d'une vie professionnelle après l'arrivée et/ou l'entrée dans un logement personnel. À la récupération des armes principales d'une autonomie, s'ajoute, soulignons-le, le dégagement de voies d'une appropriation individuelle du parcours (« il fallait commencer à faire sa propre vie », « j'ai repris ma vie ») aussi propices à une individualisation des

comportements repérée à certains endroits au sein de la sphère familiale et conjugale - nous y reviendrons dans la seconde section du chapitre.

Ainsi, une fois les conditions d'existence stabilisées et les dépendances dues à l'arrivée au moins en large partie dénouées, les émigrantes sont à même de réinvestir des projets et d'élaborer les suites de leur parcours en pays d'immigration. Mais, sortir de la séquence d'installation ne signifie pas être prise dans une trajectoire allant dans le seul sens d'un *empowerment* ou, dit autrement, d'un pouvoir d'agir accru, alors exercé dans les différents domaines de la vie sociale et notamment conjugal. Car si un examen global des parcours des femmes que nous avons enquêtées nous fait constater la préservation de l'autonomie comme un puissant moteur d'action des principales concernées, le processus d'autonomisation constitué n'est pas linéaire. Dépendant des événements biographiques et des ressources à disposition, il se voit variablement affecté tout au long du parcours.

B. Temps et contingences : des parcours et de leurs inflexions en migration

Si nous avons mis l'accent sur l'existence d'une séquence d'installation en situation migratoire (excluant les migrations de transit, tout à fait singulières en ce que les personnes concernées ne sont pas vouées à rester dans le(s) pays où elles arrivent⁷), d'autres séquences se constituent au cours du parcours, en formant à un moment donné « un agencement spécifique de ressources et de contraintes qui structurent l'action de la personne. » (Supeno & Bourdon, 2013, p. 113). Finalement, nous avons eu l'occasion de le constater dans notre propos jusqu'ici : qu'il s'agisse de (re)mise en union ou d'absence d'emploi, se dessinent des périodes où les femmes rencontrées disposent de ressources variables, affectant leurs marges d'action. La variabilité, au cours du temps, des contours de l'autonomie ne relève pas d'un constat inédit, mais il nous apparaît pertinent de l'étudier ici de près dans le but, d'une part, de donner à voir une réversibilité des rapports de force, notamment au sein de l'espace conjugal et, d'autre part, d'en revenir à notre hypothèse de recherche de départ, celle d'un mouvement d'autonomisation contrasté des femmes par et dans l'immigration. Pour ce faire, nous sélectionnerons les parcours singuliers de deux personnes enquêtées pour les suivre dans leurs évolutions et depuis le pays

⁷ « En situation de transit, les migrants n'appartiennent plus au pays qu'ils ont quitté ni à celui dans lequel ils stationnent, ils se retrouvent comme au seuil, dans un entre-deux. » (Bredeloup, 2013, p. 61)

d'émigration, dans la continuité de notre approche méthodologique basée sur le parcours de vie. Puis, nous interrogerons les projets professionnels qui ne se sont pas fait dans les parcours en France pour restituer ces derniers dans leur réélaboration mais aussi dans les renoncements induits.

a) Saisir les continuités et/dans les ruptures

Dans son article retraçant les parcours d'émigrées indiennes et maliennes, venues en France pour y rejoindre leurs conjoints dans les années 1970, Blandine Veith (2005) montre comment leurs parcours ne se construisent pas sans discontinuités sur le plan de leur autonomisation, amorcée depuis le pays de départ. Issues de familles relativement favorisées, ces femmes sont en mesure de mobiliser en France des ressources notamment héritées de leur socialisation familiale et au sein desquelles la scolarisation tient une place de premier rang, mais elles y sont exposées à une précarité sociale fragilisant leur place.

« La place faite en France aux femmes migrantes venues de pays du Sud – la ségrégation spatiale, la précarisation sociale qui les touchent plus particulièrement, les discriminations dans l'accès au travail, au logement, à la santé – peuvent les enfermer dans des cadres spatio-temporels qui *limitent la projection dans l'espace et dans l'avenir*⁸. » (Veith, 2005, p. 54)

Comme nous avons pu le constater sur notre propre terrain d'enquête, l'enjeu consiste ainsi, pour ces itinéraires féminins, à se frayer un chemin en composant avec les assignations liées au statut de femme, immigrée (noire) et en situation de déclassement social. Outre l'identification des premières années après la migration, caractérisées par une solitude et un repli dans la sphère domestique, B. Veith repère un certain nombre de tensions constitutives de ces parcours migratoires, entre fonctions maternantes et investissement professionnel et associatif, entre accès à une indépendance financière et précarité de l'emploi et des droits à la retraite. S'ils se redéploient en demi-teintes, les parcours décrits par l'auteure n'en vont pas moins dans le sens d'une appropriation des situations de tensions par ces femmes qui mobilisent les ressources qu'elles détiennent et, dans les cas décrits, trouvent dans leur investissement dans des associations un moyen de se faire leur place. Elles décident en outre de rester en France et de ne pas suivre leur conjoint dans le retour de ces derniers au pays, la décision d'un ancrage en

⁸ Nous avons ajouté l'italique.

France, nous l'avons signalé (chapitre II, section 1), disant quelque chose des intérêts individuels estimés quant au fait de partir ou de rester, en termes de genre tout particulièrement.

Rejoignant le constat de B. Veith, nous avons été amenés à relever des discontinuités dans le processus d'autonomisation vécu par les femmes depuis leurs pays de départ, en fonction des agencements de contraintes trouvés au sein de chacune des sphères de leur vie et de leur « contamination » (Mendez, 2010) aux sphères voisines. Parmi les différents types de séquences allant dans le sens d'une réduction des capacités d'agir, peuvent par exemple apparaître ici des cas relevés de relation conjugale maltraitante avec des violences psychologiques et/ou physiques ayant notamment limité les investissements professionnels des femmes et l'entretien de leur réseau social, sous l'effet des contraintes alors imposées par le conjoint (nous avons eu l'occasion de le décrire plus haut en abordant le cas de Cécile, dans le cadre des situations de dette de la rejoignante).

Si les soubresauts de l'autonomisation concernent les individus et les femmes en particulier au-delà des seules situations de migration, la donnée migratoire avive la centralité d'un certain nombre de paramètres jouant dans le processus et en ajoute d'autres par ailleurs. Resoulignons à cet égard deux dimensions fortes dans le redéploiement des parcours féminins en migration : l'accès à un droit au séjour et l'exercice d'une vie professionnelle dans un nouvel espace national forçant à penser la conversion des compétences. Parce qu'elles participent d'une stabilisation des parcours et qu'elles autorisent une projection dans le temps, ces deux dimensions forment des « assises » (Supeno & Bourdon, 2013) déterminantes au sein des parcours migratoires et du processus d'autonomisation.

Afin de donner à voir les évolutions de parcours en migration, nous allons à présent nous intéresser aux trajectoires présentées par deux femmes de notre échantillon, l'une étant en couple au moment de l'enquête, l'autre étant veuve ; l'une ayant migré pour rejoindre son conjoint en France, l'autre ayant migré individuellement. En nous penchant sur leurs parcours depuis le pays de départ et au-delà de la seule sphère conjugale, il s'agira non seulement, d'observer la variabilité des ressources à disposition au gré des situations sociales et des événements biographiques traversés mais aussi, d'entrevoir la réversibilité des rapports de force induite, dans le périmètre de la sphère conjugale et au-delà.

i- De la reconfiguration des rapports de pouvoir conjugaux : le cas de Christelle

Née au Bénin d'un père enseignant et d'une mère secrétaire, Christelle est la deuxième enfant d'une fratrie de cinq et l'aînée des filles au sein d'un foyer polygame. Elle décrit un père « *très occupé* » et relativement absent, c'est principalement sa mère, première épouse de son père, qui s'est chargée de l'élever dans le cadre d'une éducation marquée par la religion catholique. Elle se dépeint comme ayant été une adolescente avec beaucoup de caractère aimant dédier son temps libre à la danse et au chant. Scolarisée jusqu'aux débuts du collège tandis que ses frères et sœurs ont obtenu le baccalauréat, Christelle exprime une attirance modérée pour les études. À l'âge de 17 ans, elle obtient un diplôme pour exercer en tant que couturière. Appréciant son activité, elle dispose de son magasin à Cotonou où elle réussit à développer sa clientèle et appuie financièrement les membres de sa famille.

Après avoir vécu plusieurs histoires conjugales dont une qui a duré un peu moins de dix années, elle rencontre un homme béninois qu'elle rejoindra en France où ce dernier est installé depuis une dizaine d'années. Plus âgé qu'elle de 28 ans, il travaille en tant que chauffeur routier. Ayant fait connaissance lors des vacances de ce dernier au Bénin, dans le cadre des services de couture proposé par Christelle, ils vivent pendant environ deux ans leur relation à distance, en se voyant lors des retours du conjoint au pays, tous les six mois. C'est après avoir eu leur premier enfant au Bénin et s'être marié que Christelle le rejoint, au début des années 2000, à un peu moins de 30 ans. Elle entre alors en France munie d'un visa long séjour, en sa qualité de conjointe de Français.

Les premiers temps après la migration sont assez mal vécus par Christelle. Enceinte de leur deuxième enfant et arrivant dans une petite commune de l'agglomération lyonnaise contrastant avec le cadre urbain quitté au pays, sa vie sociale se rétrécit. « *La maison, le mari..., tu fais que ça. (...) Je suis restée enfermée, voilà, vraiment enfermée* ». Elle garde un souvenir particulièrement amer de cette période où elle devait, raconte-t-elle, suivre son mari au quotidien. Elle évoque, par exemple, le fait d'avoir signé des documents et de s'être retrouvée en situation d'interdit bancaire, l'empêchant plus tard de monter son affaire. Elle utilise d'ailleurs des mots assez violents pour décrire sa situation, confiant que c'est « *comme un enfant qu'on a violé* ». Toutefois appuyée par son mari dans ses recherches d'emploi, elle trouve des difficultés à trouver et alterne des périodes travaillées et des périodes de chômage. Elle est

notamment amenée à occuper un poste de femme de chambre dans un hôtel mais après un accident au dos, elle cesse toute activité. Ayant eu entre-temps un avant-dernier enfant, elle décide d'entamer une brève formation pour devenir assistante maternelle. Son envie professionnelle continuant de résider dans les activités de couture, elle y fait une place, notamment les weekends, pour proposer ses services à des particuliers.

Au moment de l'enquête, sa relation conjugale apparaît largement dégradée. Son entretien, conduit au domicile où le conjoint était présent, a laissé transparaître une certaine tension entre les époux et un comportement très assuré de Christelle tranchant avec celui de son mari, plus effacé, vaquant alors aux tâches ménagères. Mais au-delà de ces constatations superficielles lors de l'entretien, Christelle exprime tout au long de celui-ci de fortes remontrances à l'égard de son conjoint sans tout dire des comportements réprouvés, lesquels expliquent sa colère latente. Elle fait néanmoins part de l'investissement de ce dernier dans le travail au détriment d'un appui apporté à Christelle dans le soin aux enfants, et fait mention de désaccords ayant trait à l'argent et à ses usages dans le couple. Déplorant un manque de concertation conjugale et la nécessité qu'elle a eue de faire entendre sa voix au cours des années, elle n'hésite pas à afficher une certaine détermination à préserver sa place : « *je continue encore [de m'imposer], je me suis pas arrêtée. (...)* ». Idéalisant la figure du conjoint français sans ascendance migratoire en lui attribuant des qualités de douceur et d'écoute, elle indique sans sourciller que son prochain mari le sera, ajoutant qu'elle l'a déjà fait savoir à son conjoint.

Âgée de 40 ans lors de l'enquête, Christelle, qui déclare se plaire dans sa vie en France, présente une vie sociale relativement active. Elle entretient en effet plusieurs amitiés qu'elle dit souhaiter préserver, sort danser, fréquente l'église et participe par ailleurs à une association de femmes où des tontines sont organisées. Elle cultive ainsi une vie sociale à laquelle son mari, désormais à la retraite, ne prend pas nécessairement part.

Lors d'un échange téléphonique près de deux ans après notre entretien, Christelle indique être en instance de divorce.

ii- Rupture biographique et mises en suspens : le cas de Bineta

Originaire de Dakar, Bineta a grandi dans un quartier populaire au sein d'une fratrie de sept enfants, auprès d'un père exerçant dans le secteur du transport et d'une mère « *au foyer* ».

Disant avoir été une adolescente « *un peu turbulente* », elle aime se dédier aux préparations culinaires et compte plusieurs copines. À la maison, la religion musulmane est très présente *via* notamment la présence du père, très pratiquant. Scolarisée jusqu'aux débuts du lycée, Bineta se forme en secrétariat et est amenée à travailler plusieurs années au sein d'administrations communales.

Au milieu de sa vingtaine, Bineta rencontre un homme lors d'une sortie en ville, pour lequel elle a eu le « *coup de foudre* » et qu'elle épouse quelques mois après. Occupant un poste haut placé dans le domaine de la justice et plus âgé qu'elle d'une dizaine d'années, il assure un confort de vie à Bineta et à leurs deux enfants à venir. Étant à même d'assurer seul toutes les dépenses du foyer et mettant à disposition de Bineta l'argent dont elle a besoin au quotidien, il l'invite à cesser son activité professionnelle. Bénéficiant par ailleurs des services de gouvernantes pour l'aider dans la gestion domestique, elle décide pourtant de reprendre une activité professionnelle afin de lutter contre l'ennui. Elle entame des activités de commerce l'amenant à se déplacer entre le Sénégal, le Maroc et la France, pays dans lequel elle séjourne également pour des vacances en famille, dans le cadre d'une entente conjugale appréciée.

Le décès du mari de Bineta marque une rupture dans le parcours de cette dernière. À un peu moins de 40 ans, elle décide alors de s'installer en France, avançant des motifs économiques. Elle arrive munie d'un visa tourisme, confiant ses enfants à sa famille au Sénégal. Ayant quelques membres de sa famille en France, Bineta change fréquemment de lieu et de ville de résidence, au gré de son réseau et des hébergements possibles. Son visa expiré, elle entre en situation irrégulière dans laquelle elle se trouve encore au moment de notre entretien. Elle parvient à trouver du travail, dans des gardes d'enfants ou des ménages, mais toujours « au noir ». Jamais retournée au Sénégal depuis son départ, elle retrouve ses enfants lorsqu'ils immigrèrent en France dans le cadre de leurs études. Âgée d'une cinquantaine d'années au moment de l'enquête, Bineta aspire à vivre des périodes entrecoupées entre le Sénégal et la France, notamment pour se réengager comme elle le souhaiterait dans ses activités de commerce.

Sur un plan conjugal, elle n'envisage pas du tout de se remettre en couple à moins, dit-elle, que cela se fasse dans le cadre de son pays d'origine, lorsqu'il lui sera possible d'y retourner. Interrogée sur les espaces qu'elle trouve en France, elle souligne les activités associatives

auxquelles elle participe, au sein desquelles elle a été aperçue à différentes reprises dans le cadre de l'enquête de terrain. Comptant quelques amies, elle prend part en particulier à des tontines lors desquelles elle propose des marchandises à la vente. Revenant sur sa migration en France, elle dessine un avant et un après, évoquant en particulier une perte de statut notamment exprimée par des changements dans son habillement (« *J'étais une grande dame quand même* »). En attente de sa régularisation au moment de l'enquête, elle formule alors divers souhaits dont celui de faire valider son permis de conduire passé au Sénégal et de faire quelques séjours là-bas, où se trouve la maison laissée par son conjoint.

iii- Variabilité des ressources et réversibilité des rapports de force

Tout en étant singuliers, les itinéraires de Christelle et de Bineta donnent à voir plus largement à la fois les enjeux amenés par la situation migratoire et les discontinuités des parcours individuels – en partie – dues au départ.

D'abord, nous pouvons redire ici que la migration constitue un marqueur biographique important induisant des pertes, en particulier d'ordre socioprofessionnel. Si elles recouvrent toutes deux une activité en pays d'immigration, Christelle n'a plus son magasin et se résout à ne plus faire de la couture son activité principale en s'y dédiant seulement pendant son temps libre ; Bineta, quant à elle, n'est plus en mesure de circuler comme elle pouvait le faire pour ses activités de commerce. Dans le cas de cette dernière, il apparaît que c'est moins son départ que le décès de son conjoint qui introduit une rupture dans son parcours, même si les deux événements sont liés. La perte d'un statut socioéconomique est très nette, son entrée dans le veuvage et sa décision de partir du Sénégal la font basculer dans une situation de précarité dont elle était jusqu'alors maintenue à distance. Les formes que prend sa migration sont celles d'une rupture ou d'un tournant, illustrant particulièrement bien la notion de « bifurcation ».

« Une bifurcation est un moment particulier de recomposition intense des ingrédients impliquant *un événement*, provoquant *une crise* et l'apparition d'*une alternative*, et débouchant sur *un changement d'orientation* dans le processus⁹. »
(Mendez, 2010, p. 171)

⁹ Nous avons ajouté l'italique.

Renvoyant au cas typique des bifurcations déclenchées par un événement¹⁰, soulignons qu'au-delà des raisons économiques du départ avancées par Bineta après la mort de son conjoint, sa décision de quitter le Sénégal a été très probablement motivée par d'autres raisons, non directement formulées lors de notre entretien. Par la soudaineté et la gravité de l'événement déclencheur ainsi que par les conséquences durables de la décision de partir s'installer en France, le départ de Bineta correspond aux traits caractéristiques d'une bifurcation qui en font un moment du parcours plus radical qu'une succession de séquences¹¹.

L'ampleur des changements d'une part et leur durabilité d'autre part, dans le parcours post-migration de Bineta, sont largement attribuables à la non-régularisation de son séjour en France. En l'absence de papiers, elle ne peut ni circuler librement, notamment pour poursuivre ses activités de commerce international, ni exercer une activité déclarée la sortant d'emplois précaires sans garanties de droits, ni faire valider son permis. Un accès au séjour régulier en France, dont *a contrario* disposé Christelle, constitue indéniablement une assise au sein des parcours, conditionnant l'effectivité d'un processus d'autonomisation. Seule femme de notre échantillon en situation irrégulière au moment de l'enquête, Bineta s'est vue contrainte de mettre en suspens plusieurs projets. Au vu de cette situation d'immobilisation, c'est la sortie même d'une séquence d'installation qui est interrogée, n'apparaissant pas encore avoir eu lieu en dépit du temps long de la présence de Bineta en France et de sa reconstitution d'un tissu relationnel ainsi que d'un foyer avec la venue de ses enfants.

Un examen des parcours de Christelle et de Bineta fait apparaître les variations affectant les ressources à disposition, sous l'effet de la migration mais aussi en fonction des événements biographiques et du cycle de vie. Ce sont là des variations qui ne sont pas sans affecter leur place au sein de la sphère conjugale et sociale et les espaces qu'elles peuvent y faire valoir, nous l'avons vu s'agissant de l'altération des ressources socioprofessionnelles imposant des réajustements. La variation des ressources au cours du parcours ressort tout particulièrement

¹⁰ Dans leur chapitre éclairant sur l'analyse des processus et des bifurcations, Claire Bidart et Damien Brochier distinguent ainsi deux cas typiques de bifurcations : les cas où la bifurcation surgit, sans crise préalable, à la suite d'un événement soudain, nécessitant alors sa résolution par les agents ; et puis, les cas où la bifurcation intervient en situation de crise latente et se réalise par un événement « résolutif » en ce qu'il constitue une issue à la crise précipitant des prises de décision. (Mendez., 2010, pp. 171-190).

¹¹ « La bifurcation constitue donc un moment particulier entre deux séquences, qui va plus loin qu'un changement de séquence en termes d'importance de la mutation, de densité des changements, d'imprévisibilité, d'irréversibilité. » (Mendez., 2010, p. 189).

des situations traversées par Christelle au sein de l'espace conjugal. Si son arrivée en France s'est accompagnée de dépendances au conjoint, par ailleurs bien plus âgé qu'elle, et de désillusions en matière d'emploi, elle a pu stabiliser une situation professionnelle et se constituer un réseau électif notamment *via* ses amitiés. La reconstitution de repères et d'espaces à investir ainsi que la réacquisition de supports à l'autonomie ont contribué à ce qu'elle s'affirme dans et en-dehors de la sphère conjugale. Si ses activités professionnelles la maintiennent à domicile, elle s'investit dans une vie sociale à l'extérieur et son jeune âge, relativement au conjoint, apparaît jouer en sa faveur alors qu'il était susceptible d'accentuer le lien de dépendance à ce dernier à l'arrivée en France. Par ailleurs associé à un capital esthétique et dans un contexte où une forte rancœur est éprouvée à l'égard de son mari, son jeune âge participe à renverser quelque peu les rapports de pouvoir dessinés après sa migration et à donner l'assurance nécessaire à Christelle pour se projeter dans une nouvelle union et pour l'exprimer.

Les deux trajectoires mises en évidence témoignent de parcours migratoires hybrides, le départ affectant diversement les ressources à disposition : une partie de celles-ci se voient altérées (statut socioprofessionnel), ou mobilisées (c'est le cas de l'instruction autorisant à s'engager dans une formation, par exemple, des membres familiaux présents en France chez qui trouver hébergement, ou de la mobilisation de savoir-faire professionnels ouvrant à une source de revenu), mais elles se voient aussi élaborées (investissement associatif, formations engagées). À mesure que le temps s'écoule et à la condition de la présence d'assises stabilisant les parcours et déterminant fortement leurs formes, la reconstitution d'espaces et leur appropriation par les émigrantes est permise. Si la trajectoire de Christelle une fois en France peut être assimilée à celle d'un *empowerment*, celle de Bineta, est plus précaire, bien que cette dernière démontre aussi, par la reconstitution malgré tout d'une vie sociale, que l'individu n'est jamais totalement démuné en termes de ressources (Crozier & Friedberg, 1977, p. 69). La situation singulière de Bineta, non représentative de notre échantillon, vise moins à démontrer les échecs d'une autonomisation en France qu'à montrer les à-coups et les incertitudes constitutives d'un processus.

Comme illustration d'une autonomisation contrastée en situation migratoire, apparaissent les contraintes éprouvées dans les voies professionnelles dégagées en France où les émigrantes doivent composer avec une nouvelle donne nécessitant qu'elles convertissent leurs diplômes, quand elles en disposent, et qu'elles fassent valoir leurs compétences. S'il y en

a qui y parviennent et accèdent à des postes souhaités ou qui construisent après la migration de tout nouveaux projets voire découvrent et apprécient une vie professionnelle, il y en a d'autres pour qui la réélaboration du parcours s'accompagne de renoncements. C'est à cette dernière catégorie que nous souhaitons nous intéresser. Qu'est-ce que signifient ces renoncements et quelle est la part occupée par le départ dans leur survenue ?

b) Les projets professionnels qui ne se sont pas faits : prendre en compte le renoncement dans la reconstitution des parcours

S'il nous faut distinguer au sein de notre échantillon d'enquête les femmes arrivées dans le cadre de leurs études et celles qui étaient en cours d'activité¹², elles se voient toutes exposées, à des moments et pour des raisons variés, à la question de l'élaboration d'une vie professionnelle à l'étranger. Sur ce plan de la vie sociale, les parcours recueillis mêlent différents degrés de satisfactions au gré des opportunités et des personnes ressource rencontrées ou des expériences de discrimination vécues mais aussi selon les bénéfices malgré tout tirés, parfois, d'une activité précaire ou vécue sur un mode alimentaire (la nécessité de délaissier son activité au pays en vue d'une réunification conjugale en France, par exemple, ou la recherche d'une indépendance financière, comme nous avons pu l'aborder chapitre VI). En cela, il n'est pas aisé d'objectiver et de comptabiliser des parcours plus ou moins « réussis ». Nous avons plutôt dégagé cinq types de trajectoires socioprofessionnelles dominantes selon le degré et la nature de la rupture introduite ou accentuée par le départ au sein de la vie professionnelle et au regard des souhaits initiaux qui avaient alors pu y être formulés.

La première renvoie à des enquêtées (5/40) qui ont eu accès à des postes souhaités et/ou conformes à leur formation initiale, même si cela a été concrétisé, pour certaines d'entre elles, seulement bien des années après leur arrivée en France et non sans expériences de discriminations liées à leur statut de femme étrangère et noire. Relevons que les femmes de ce sous-échantillon sont dotées d'une part, d'un capital scolaire qu'elles ont alors pu mobiliser, allant de bac+1 à bac+5, et que, d'autre part, ces années d'études ont été intégralement suivies en France, que ce soit dans le cadre d'une formation initiale ou d'une reprise d'études pour obtenir une équivalence des diplômes acquis dans le pays d'origine.

Un deuxième type de trajectoire socioprofessionnelle est formé par la situation de femmes (4/40) qui apparaissent ne pas avoir formulé d'attentes particulières vis-à-vis de la vie

¹² Rappelons ici que la majorité des enquêtées exerçaient une activité avant l'arrivée en France (24 sur 40), le reste d'entre elles était encore en études ou en formation avant le départ (13 sur 40) ou étaient sans activité (3 sur 40).

professionnelle conduite en France. Exerçant déjà une activité avant d'émigrer et très peu scolarisées (jusqu'en cours de collège pour les plus instruites), elles ont été amenées à chercher après la migration un emploi accessible, qui réponde aux nécessités économiques du ménage. Contrairement à ces dernières, les femmes inscrites dans la troisième configuration socioprofessionnelle (3/40) découvrent une vie professionnelle en France. Elles n'étaient par ailleurs pas étudiantes avant leur migration. Toutes trois venues en France en tant que conjointes rejoignantes et, elles aussi, peu dotées en capital scolaire (non scolarisées ou jusqu'en cours de lycée), elles s'investissent dans une vie active dont elles tirent plusieurs bénéfices, notamment en termes d'espaces individuels créés.

La quatrième trajectoire identifiée est celle d'enquêtées (13/40), aux niveaux d'instruction variés, qui ont dû réviser leurs projets professionnels en France et qui en tirent une satisfaction ou qui s'en accommodent, pour différentes raisons sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas ici. Elle concerne des personnes qui avaient entamé au pays un parcours professionnel différent de celui qu'elles ont reconstruit en France par le biais notamment de formations ; soit qui avaient engagé un parcours d'études, en France ou au pays, qu'elles n'ont finalement pas réinvesti dans un projet professionnel.

Enfin, le cinquième type de trajectoire est celui de femmes (15/40) qui ont dû réviser, elles aussi, leurs projets professionnels initiaux mais ici, non sans renoncements, plus ou moins marquants selon les itinéraires recueillis. Outre le renoncement alors constitutif des parcours, ce cinquième type se singularise par les différents effets notables qu'a eu le départ sur les formes de la vie professionnelle redéployée.

Les femmes de ce sous-échantillon présentent des niveaux d'instruction très diversifiés et sont arrivées en France selon différentes configurations migratoires¹³. Mais, pour toutes, le projet migratoire a contribué à contrarier les parcours, contraignant les envies et/ou les ambitions professionnelles portées et cela, par des voies multiples.

Apparaissent d'abord les cadres administratifs régissant le marché de l'emploi et les possibilités ouvertes aux personnes migrantes, à la fois selon le caractère régulier ou non de

¹³ 8 d'entre elles s'inscrivent dans une situation de regroupement familial, 5 ont immigré individuellement et les 2 personnes restantes sont venues dans le cadre d'une migration conjointe (en même temps que le conjoint ou qu'un membre de la fratrie).

leur séjour mais aussi de leur statut ou non d'immigrée étrangère, ne détenant pas la nationalité française.

Agathe (52 ans, Congo Brazzaville) est venue en France à 27 ans avec son conjoint, dans le cadre de leurs études. Dans la continuité d'un parcours universitaire démarré au Congo, elle obtient un master à l'Enssib¹⁴. N'ayant pu exercer les postes visés en l'absence de nationalité française¹⁵, elle a été amenée à occuper différents types d'emploi (ménages, usine, garde d'enfants, enquêtrice en institut de sondage : « *j'ai tout fait* ») avant de trouver un emploi de service commercial, qu'elle occupe au moment de l'enquête depuis un peu moins de dix années. De même, Margot (33 ans, Gabon) n'a pu accéder à un emploi à la hauteur de ses attentes et de ses compétences. Venue en France à 18 ans pour y poursuivre ses études supérieures, elle y suit un parcours en droit jusqu'à obtenir un master. Disposant par ailleurs d'expériences de stages dans son domaine, elle multiplie les démarches pour trouver un emploi, mais sans que cela puisse se concrétiser.

« (...) Donc j'ai, en fait j'ai essayé de, d'avoir le maximum de chances pour retrouver un emploi, en faisant des recherches d'emploi, en trouvant une solution de garde pour mon enfant, en faisant... par exemple en, en ayant le permis, parce que j'avais pas le permis et, ça a pas abouti en fait. (...) Après ce qui est aussi... particulier c'est que, pendant une grosse partie de ma recherche d'emploi, j'avais pas la nationalité française à l'époque aussi. Je sais pas si... ça a joué. Je pense que oui dans certains cas, même si on essaye de rassurer, j'avais un titre de 10 ans, étant mariée, depuis plusieurs années mais, bon, ça reste que les employeurs sont frileux, ils font pas confiance même si j'ai un titre de 10 ans, j'ai un enfant, je suis mariée à quelqu'un de Français ! [elle sourit] c'était pas pareil quoi, c'était pas pareil. »

Dans sa tentative de compréhension du non-aboutissement de ses démarches de recherche d'emploi, Margot mentionne ainsi sa situation administrative dont elle fait l'hypothèse qu'elle a joué dans l'appréhension de ses candidatures par les employeurs. Tout en ayant suivi l'intégralité de son parcours de formation en France et en partageant par ailleurs la vie d'un homme français (sans ascendance migratoire), tient-elle à ajouter, sa nationalité introduit un élément d'extériorité affectant ses chances sur un marché de l'emploi concurrentiel.

¹⁴ École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (Enssib), Villeurbanne.

¹⁵ Les postes de fonctionnaire requièrent la nationalité française ou d'être issu d'un pays européen.

Face à ces difficultés, Agathe et Margot obtiennent plus tard la nationalité française mais le temps qui a passé s'ajoute alors aux facteurs de contraintes jouant sur leurs recherches d'emploi. En effet, si elles ont eu accès à la nationalité pour élargir l'éventail des opportunités, le temps pour le faire, lui, a joué en leur défaveur en n'ayant pu être investi dans le domaine professionnel précisément visé.

« (...) Et j'ai eu la nationalité que en 2002 et là à ce moment-là tu... je vais chercher dans mon domaine on me dit "Non, vous n'avez pas d'expérience, ça fait longtemps que vous avez eu votre diplôme" parce que en fait maintenant je n'avais plus que mon DEA¹⁶ parce que je... je l'avais eu en 95. En 2002 aller chercher du travail... on va vous dire "Non vous n'avez pas travaillé dans votre domaine c'est pas possible et tout". » (Agathe)

« Donc là en fait je, bon, j'aimerais passer des concours administratifs parce que d'une façon je pense c'est l'une des voies peut-être par laquelle je peux avoir un emploi. Pas dans, dans ma formation d'origine parce que ayant fait du droit, ça évolue tous les jours donc j'ai clairement mis un trait là-dessus, plus sur mes compétences à la base, me reformer, me trouver d'autres choses c'est, ça c'est quasiment certain.

Après ça dépendra des concours... bon de par ma formation, de par mes diplômes je peux passer des concours catégories A B C 'fin bon. Donc là pour l'instant c'est pas à l'ordre du jour parce que bon, mon premier enfant a 5 ans, j'ai retardé mes projets familiaux parce que justement j'avais mis plein de démarches pour pouvoir passer des concours, pour pouvoir avoir un emploi bon, bref. Tout ça n'ayant pas abouti, j'ai décidé de repasser dans le... [elle sourit], de mettre en priorité ma famille, et c'est pour ça que là j'attends un deuxième enfant en fait. » (Margot)

Car s'il est peu probable que la migration laisse les parcours indemnes, c'est d'abord parce qu'elle affecte les temporalités des biographies. Dans la thématique qui nous concerne ici, s'engager dans une formation longue, dans des concours, dans une remise à niveau¹⁷ ou renouveler des années d'études pour convertir le niveau de qualification hérité du pays de départ, suppose de disposer du temps nécessaire pour le faire, lequel dépend notamment du cycle de vie familiale et des moyens socioéconomiques à disposition.

¹⁶ Le DEA (Diplôme d'Études Approfondies) est un ancien diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5. Dans le cadre d'une harmonisation des systèmes d'enseignement à l'échelle européenne, est mise en place entre 2003 et 2006 la réforme LMD (licence-master-doctorat) et le DEA est remplacé par le Master.

¹⁷ Plusieurs enquêtées ont mentionné la remise à niveau qu'aurait nécessité la poursuite d'une activité dans leur domaine professionnel (informatique, comptabilité) en France, les apprentissages n'étant pas les mêmes comparés à ceux du pays de départ, en particulier dans la part occupée par les dimensions théorique et pratique.

La question de la subsistance économique est apparue comme déterminante dans la formation des choix contraints au cours des parcours recueillis. Pour celles qui viennent en France dans le cadre de leur formation universitaire (migration individuelle ou migration conjointe), la nécessité de trouver un emploi alimentaire contribue à fragiliser leurs conditions d'études, dans un contexte où l'installation dans un pays étranger s'ajoute aux apprentissages par ailleurs induits par la décohabitation familiale.

Dans l'évocation de son parcours et de la manière dont elle s'est détournée d'une formation entamée en journalisme pour se tourner vers une activité d'aide-soignante exercée au moment de son entretien, Adèle (38 ans, Congo Brazzaville) exprime la réduction des marges de manœuvre ressentie après sa venue en France.

« (...) J'ai fait une école supérieure de communication, sanctionnée par mon diplôme et plus tard après je suis allée à la fac mais, les réalités, que quand tu arrives sur le terrain, il faut que tu puisses pouvoir manger, tu puisses pouvoir t'habiller, tu puisses pouvoir faire ci. Au bout d'un moment euh ça... Progressivement hein la chute elle est là en fait, tu la vois pas venir après tu dis "Mais, en fait je veux bien faire ma maîtrise, je veux bien faire ma licence, mais à quel prix ?" (...)

Pour revenir à ce que vous me disiez, par rapport à la... à la fac... j'ai pas arrêté l'école parce que j'étais confrontée... parce que je ne comprenais pas, parce que j'avais des difficultés [d']apprentissage, pas du tout ! Puisque j'avais quasiment validé plus de la moitié de mes UV¹⁸, avec des moyennes assez intéressantes. Mais... la... ce qui y a en face, on se dit "Mais c'est pas possible j'y arriverai jamais" et on baisse les bras. Y a pas d'soutien. L'étranger qui arrive en fait euh elle est mal... elle est perçue différemment par rapport à la petite française qui va habiter... qui a tout son confort et tout, je n'ai rien hein contre ça hein, et que... on ... on lui donne tout mais l'étranger aussi a besoin... peut-être juste d'une petite participation qui pourra peut-être aider cette personne à pouvoir aller parce que une fois quand elle aura ses diplômes, elle est pas forcément appelée à rester en France, elle peut rentrer chez elle ! Mais cette porte vers... on la ferme, ça [va] faire quoi ? Eh beh souvent y a des carrières qui se brisent au milieu et que on prend des chemins qu'on devait pas prendre. »

Financièrement appuyée par ses parents dans la prise en charge financière de sa formation, Adèle, venue en France autour de l'âge de 20 ans, rencontre des difficultés matérielles qui s'alourdissent au fil des années, la contraignant après trois ans à décrocher des études qui

¹⁸ Unités de Valeur (UV), ayant désigné à l'Université les crédits obtenus selon les enseignements validés.

avaient justifié son projet migratoire. Après avoir exercé pendant plusieurs années le métier d'aide-soignante, elle s'apprête, au moment de l'enquête, à passer le concours d'infirmière. Elle reformule alors ses projets initiaux en indiquant qu'elle reviendra au domaine du journalisme en projetant notamment d'y valoriser les connaissances du terrain acquises dans le cadre de ses expériences de soignante.

« (...) J'ai quitté le... la communication pour aller vers la santé mais c'est juste qu'en fait j'ai fait le... je contourne la difficulté pour pouvoir après récupérer, avoir une formation de plus, qualifiante, pour rajouter [appuyé] puisque moi je m'étais plus spécialisée dans le sport et comme le sport c'est assez... masculin, donc du coup j'ai dit beh je vais rajouter peut-être avec le, la formation infirmière, ça me permettra d'être spécialiste... journaliste spécialiste au niveau de la santé quoi, pour pouvoir pallier... »

L'expérience d'Adèle illustre l'enjeu des reconfigurations professionnelles en contexte migratoire et en particulier, les renoncements forcés, même s'ils ne sont pas exactement formulés en ces termes par les principales concernées - ou en tout cas, ici, pas sur un mode définitif. La nécessité d'accéder rapidement à un emploi ne nécessitant pas de formation longue¹⁹, et ouvrant la voie à un revenu stable, conduit à réorienter l'action. Et cela apparaît d'autant plus à mesure que l'on se situe à un stade avancé dans le cycle de vie. En effet, les impératifs familiaux, notamment, deviennent plus présents ou plus pressants, comme le suggérait Margot, citée plus haut, qui ne souhaitait pas reporter davantage les projets d'enfants dans son couple. Pour mieux mesurer les effets du fait migratoire dans les empêchements induits, il est essentiel de replacer le domaine professionnel au sein des différentes temporalités engagées dans les parcours. En la matière, si la migration n'est pas sans effets sur les projets professionnels, nous l'avons dit, elle ne constitue pas le seul ingrédient à agir.

Le cas de Solange (49 ans, Cameroun), parmi d'autres, donne à voir cette collision de facteurs venant contrecarrer les projets professionnels formulés. Contrairement aux enquêtées jusqu'ici citées, Solange est venue en France à 30 ans pour y rejoindre son conjoint d'alors. Exerçant un emploi avant son départ dans la continuité des études suivies (bac+3 en comptabilité), elle rebâtit en France un nouveau parcours, au gré des possibilités et des contraintes rencontrées.

¹⁹ En l'occurrence, le métier d'aide-soignant nécessite une formation d'une durée d'un an. Celle-ci peut être prise en charge, selon la situation présentée par les candidat(e)s, en recherche d'emploi ou en activité (organismes financeurs, dans le cadre d'une formation continue).

« (...) Après quand je suis arrivée ici, j'ai voulu justement continuer dans mon parcours à moi, dans un premier temps je pouvais pas, parce qu'il fallait que je régularise ma situation et après quand ma situation s'est régularisée, j'avais un bébé dans les bras, il fallait que je travaille [appuyé] donc qu'est-ce que j'ai fait j'ai passé, j'ai passé plusieurs concours, concours d'infirmière, le concours d'aide-soignante et du coup j'ai commencé à travailler comme aide-soignante. A l'époque, je me disais après je vais refaire le concours d'infirmière mais vu... [elle souffle] on est dans le tourbillon de la vie et puis quand on achète aussi un appart', y a le crédit à rembourser, y a les machins, on se dit tant qu'on a pas un financement, on va pas aller se réaventurer à ci, ci, ci... Donc du coup quand je suis arrivée ici c'est ça que j'ai passé comme concours alors pour voilà pour, pour, pour... m'en sortir. »

En retraçant son itinéraire jusqu'au moment de l'enquête, nous constatons que Solange a dû prioriser son action, particulièrement dans les premiers temps après son arrivée : sortir de son séjour irrégulier ; subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant dans le cadre, par ailleurs, d'une séparation rapide de l'homme qu'elle était venue rejoindre en France. L'ensemble des difficultés alors rencontrées (administratives, économiques, conjugales) ont affecté sa vie professionnelle en réduisant ses marges de temps pour y redessiner un parcours électif. Si elle exerce depuis une dizaine d'années son métier d'aide-soignante dans lequel elle trouve du sens, la reconstruction d'une vie professionnelle en France a ainsi davantage répondu à la nécessité qu'à la concrétisation de préférences individuelles.

Tout au long des parcours, pour celles qui sont en couple, le soutien ou non apporté par le conjoint dans les projets d'études ou de formation exprimé apparaît jouer un rôle notable. Si certaines sont poussées par leur compagnon pour se lancer dans des projets, d'autres font face à des résistances, les dissuadant de s'y engager. Que ces résistances s'expliquent par les moyens économiques du ménage trop limités pour qu'ils permettent à l'un(e) de prendre le temps de la formation, et/ou par une réticence à voir la sphère domestique délaissée par la conjointe en faveur d'autres espaces, le manque d'appui a ainsi pu contrarier la poursuite désirée d'un parcours d'études dans l'immigration.

C'est le cas par exemple pour Agnès (35 ans, Centrafrique) dont la situation est tout à fait singulière en ce qu'elle a rejoint en France un compagnon violent, la faisant entrer dans une séquence de forte réduction de ses espaces de décision et d'agir. Ayant émigré à 20 ans et ayant jusqu'alors suivi un parcours scolaire brillant jusqu'au baccalauréat, la mise en suspens de ses projets d'études la marque fortement.

« Mon conjoint à l'époque il me disait "...Tu peux très bien me suivre et puis en France, une fois en France, tu pourras continuer tes études." Après j'ai dit à mon père "mais j'ai quand même quelqu'un, j'ai un enfant, je préfère quand même le suivre et puis voilà". Bref. Malheureusement arrivée ici, c'était, il m'a dit que c'était hors de question quoi et puis c'était, tout s'écroule, jusqu'à aujourd'hui je n'ai pas pu vraiment retrouver le niveau que j'ai ou reconstruire quelque chose, je... Puis y avait les problèmes de papiers, je m'y attendais pas du tout, je savais pas, je suis tombée vraiment dans un... voilà, je connaissais rien et puis il m'a emmené dans des trucs. Et jusqu'à aujourd'hui voilà je, j'ai pas pu reprendre mes études. (...)

J'ai tout fait ! J'ai commencé en tant que femme de ménage, à domicile, et puis progressivement, j'ai essayé de changer, ça me plaisait pas trop, j'ai travaillé comme femme de chambre, je faisais les chambres à l'hôtel. J'ai travaillé auprès des personnes âgées dans des structures fermées, maisons de retraite, et puis ça fait plus de 10 ans je me suis lancée dans l'industrie, automobile donc je... ça me plaisait et puis j'suis restée là-dedans quoi. (...) Là je cherche à faire une reconversion professionnelle. Donc je travaille dessus hein, c'est en cours. Donc je suis en train d'étudier les pistes, qu'est ce qui me correspond, mon niveau, qu'est-ce que je peux faire. Parce que j'en ai marre un petit peu d'aller à l'usine tout le temps tout le temps. Physiquement, ça commence à être un peu lourd pour moi quoi. »

Ici aussi, ce sont plusieurs facteurs qui participent à compromettre les projets d'études envisagés dans l'immigration. Ils relèvent d'abord d'une situation conjugale maltraitante, ne laissant que peu d'espace à Agnès, à laquelle s'est ajoutée la situation d'irrégularité de son séjour vécue pendant environ deux ans dans un contexte à l'arrivée où des repères quotidiens restaient à construire. Après plusieurs années d'activité et après s'être séparée de son conjoint, Agnès souhaite, au moment de l'enquête, repenser aux suites de sa vie professionnelle qu'elle aspire à investir et à davantage s'approprier.

Ainsi, les redéfinitions de l'avenir professionnel des femmes arrivées en France sont à saisir à la lumière des incidences institutionnelles du départ mais aussi des étapes de vie et des ressources qu'elles trouvent à leur disposition pour poursuivre des voies professionnelles désirées ou déjà entamées. Les conditions administratives du séjour en France ou l'épreuve de déqualification sont autant d'éléments qui constituent une nouvelle donne instituée par le départ, forçant les femmes à opérer des choix. Qu'elles soient venues seules ou pour rejoindre un conjoint, nous avons pu voir que les nécessités économiques, en particulier, contribuaient

largement à orienter ces derniers. De même, les investissements en cours en tant que mère ou la présence d'un conjoint à même d'assurer ou non la prise en charge quotidienne, sont des paramètres venant jouer sur les marges de temps trouvées pour réélaborer les projets souhaités.

Si nous avons souhaité nous arrêter sur la trajectoire de celles qui ont dû renoncer à un projet d'études ou d'emploi au cours de leurs parcours migratoires, c'est d'abord pour donner à voir le type de questions, concrètes, qui se posent aux femmes après l'arrivée en France. La donnée migratoire s'ajoutant aux facteurs de contraintes, elles doivent repenser leurs projets dans le temps présent et revoir leurs projections. Une analyse diachronique des parcours professionnels depuis les pays de départ nous a permis d'identifier l'interdépendance des contextes mis en jeu (Santelli, 2019) : le niveau macro (*via* les incidences institutionnelles du départ), le niveau méso (*via* l'entourage et les appuis trouvés) et le niveau micro (*via* les ressources et aspirations individuelles).

Ce qui apparaît, et au-delà de ce seul sous-échantillon considéré, ce sont les coûts de la migration pour les femmes sur le plan professionnel, déjà identifiés au sein de la littérature (Rouilleau-Berger, 2010). Variant selon les trajectoires considérées où des satisfactions ont aussi pu être relevées, ces coûts sont ainsi en partie des renoncements, au travers d'ambitions revues à la baisse ou d'investissements de temps de formation non convertis. Si les parcours donnent à voir les nets bénéfiques de l'exercice d'une activité socioprofessionnelle pour les femmes - au travers de l'indépendance financière permise et de l'ouverture d'espaces sociaux à investir autrement que comme conjointe et/ou mère, - leur prise en compte ne doit pas occulter les compromissions qui ont eu lieu. En cela, l'examen des projets professionnels avortés ou révisés en contexte migratoire illustre bien les contrastes des parcours d'autonomisation poursuivis en France.

Lorsqu'on essaie de tenir ensemble les temps du parcours migratoire au travers des différentes sphères (juridique, professionnelle, résidentielle, ou relationnelle) dans lesquelles la vie conjugale s'encastre et prend forme, se donnent à voir les discontinuités qui le constituent. Si selon les séquences traversées et les configurations sociales, l'autonomisation est accélérée ou rampante, il n'en demeure pas moins qu'elle est en cours.

Plus encore, concernant les femmes subsahariennes rencontrées, nous pouvons affirmer que leur immigration en France, à long terme, renforce ce mouvement. Nous l'avons dit, la préservation de l'autonomie constitue une préoccupation forte structurant les attentes, spécialement au sein de la sphère conjugale et familiale. Au fur et à mesure des parcours, la réacquisition et la relative stabilisation des moyens concrets de l'autonomie s'accompagne d'une individualisation des comportements qui mérite d'être interrogée au regard de nos réflexions autour du collectif et du sujet au sein des structures familiales des sociétés de départ (chapitre III). Se manifestant à différents endroits de la vie quotidienne, les formes d'individualisation repérées disent par ailleurs quelque chose des déplacements induits ou précipités par l'expérience migratoire, nous ramenant aux fonctions re-socialisatrices de cette dernière.

2. ... Mais une autonomisation en cours

Si elle est entendue comme un renforcement des capacités de l'individu(e) à exercer un rôle en adéquation avec ses attentes, l'autonomisation apparaît caractériser les parcours conjugaux recueillis dans notre enquête. Bien que le degré d'exigences démocratiques formulées au sein de l'espace conjugal soit variable en fonction des profils et des paramètres considérés (voir chapitre VI en particulier), les femmes trouvent spécialement en France les espaces nécessaires pour faire valoir des préférences en outre rendues légitimes par les cadres environnants (chapitre V). Ce processus d'autonomisation s'accompagne d'une individualisation des comportements, le premier autorisant et favorisant la seconde. Ne devant pas être appréhendée sur le même mode que l'individualisme familial observé en France, cette individualisation se manifeste sous différentes formes. La formulation de périmètres dans les conceptions de l'espace familial, plus ou moins élargi, ou le souhait de disposer d'espaces à soi, mis au jour en particulier lors de retours au pays, en sont des symptômes. Ces derniers sont à interroger dans le cadre d'une re-socialisation à l'œuvre au cours des années passées en pays d'immigration. Au-delà du symptôme, la thèse d'une « autonomisation individualisante » en contexte migratoire (Camilleri, 1992, p. 143) est confortée si l'on se penche sur la préférence à vivre seule. À contre-courant d'une norme conjugale forte à la fois dans les sociétés de départ et en société d'arrivée, cette préférence à être seule, exprimée – et, mise en pratique – par des enquêtées aux profils convergents, nous le verrons, reflète une individualisation des choix conjugaux et un souci de préserver une autonomie potentiellement menacée par la (re)mise en couple.

A. Une silencieuse re-socialisation en faveur de la constitution d' « espaces » à soi

Dans notre préoccupation à saisir les transformations des parcours sous les effets de l'expérience migratoire, nous nous attacherons à en interroger les mouvements principaux. Ces derniers apparaissent se structurer autour de processus d'individualisation renforcés. En effet, par ses implications concrètes et normatives ainsi que par le « travail » du temps et des investissements redéployés en pays d'immigration, à distance de la parentèle, une individualisation des comportements s'affirme et donne les signes de son actualisation dans la sphère familiale. En son sein, se dessine alors une diversification des modes de sa régulation et un dégageant, pour les femmes en tant que mères et/ou conjointes, d'espaces d'appropriation.

a) Symptômes et effets d'une individualisation des comportements

De différents ordres, plusieurs éléments ont attiré notre attention sur le terrain d'enquête en ce qu'ils suggèrent tous un processus d'individualisation, allant de la nécessité exprimée de disposer d'espaces-temps à soi à la distinction de cercles familiaux en fonction desquels les femmes enquêtées présentent des implications différenciées.

Cela a d'abord été identifié au travers du partage d'anecdotes où plusieurs d'entre elles ont fait part des habitudes quotidiennes reformées en France. C'est lors de retours dans le pays d'origine pour y visiter la famille que celles-ci sont particulièrement mises au jour. Durant ces séjours décrits, l'immersion familiale et les rythmes autrefois éprouvés semblent revêtir une part d'étrangeté et sont, à certains égards, perçus comme un empiètement sur des espaces à soi.

« Voilà, je suis tellement habituée que quand je repars là-bas, le bruit me dérange [elle rit]. (...). Après tu changes, tu te dis "C'est pas p...", tu t'étonnes, de, quand tu repars là-bas, le bruit, les gens qui respectent pas des fois les gens qui dorment... tu te dis "c'est pas possible", tu changes sans t'en rendre compte, en fait. Voilà, t'as tes habitudes et que voilà, tu as tellement envie de les garder parce que c'est tranquille, là-bas tu pars là-bas tu te reposes pas. C'est là que, quand tu reviens que tu commences à bien dormir ! Parce que, tu apprécies le calme [elle rit]. Tu te dis "Je suis partie en vacances je suis revenue plus fatiguée mais... c'est pas possible". (...)

Il faut que tu ailles rendre visite à tout le monde, y a les gens qui viennent te rendre visite, c'est la grande famille si tu viens tu dis pas bonjour à l'autre elle se fâche... "elle est venue elle est même pas venue chez moi". Et c'est, tu passes plus de temps,

ce qui repose plus peut-être venir et aller dans une région où personne ne te connaît ! [elle rit] Là tu peux te reposer, tu connais personne, et là dès que tu... arrives le même jour tout le monde sait que tu es arrivé. "Alors elle est pas venue me voir..." tu cours, tu cours, après avec le temps tu dis "je m'en fous !" [elle rit] "je vais pas, pourquoi aller voir tout le monde ?". » (Khady, 54 ans, Sénégal, immigration en France au début des années 1990)

Contrastant avec les formes de son quotidien en France où elle vit seule avec son fils, les séjours au Sénégal de Khady, impliquent notamment des sollicitations et des visites familiales vécues sur un mode contraignant. La part d'obligation est également perceptible chez Juliette (44 ans, Cameroun, immigration en France au début des années 2000), qui raconte ses séjours au Cameroun où elle se fixe de retourner tous les trois ans, notamment pour que ses enfants, nés en France, aient un lien à son pays d'origine.

« C'est vrai que quand on arrive là-bas, généralement quand je pars je pars pour 3 semaines, la première semaine c'est très bien l'accueil et tout, la deuxième c'est bien, mais.... la troisième on a l'impression que c'est une troisième semaine de trop en fait. Voilà on, on reste mais on sent que non on est plus vraiment... à sa place et, on a envie de rentrer chez soi quoi ! Surtout que quand on arrive euh on est en famille donc ce n'est pas toujours... peut-être j'aurais construit, peut-être j'aurais un petit chez moi ça serait peut-être différent, du moment où tu arrives tu es chez toi et tout, personne te dérange mais quand tu vis chez des gens bon y a quand même certaines règles, il faut que tu te lèves, que tu puisses donner un coup de main aussi à la maison, il faut... »

Tout en mettant en évidence le souhait de retourner de temps en temps dans le pays d'émigration (souhait renforcé lorsque les parents ne sont pas décédés), les récits des enquêtées font ainsi état de modalités de séjours dans le village ou dans la ville d'origine qui ne constituent plus tout à fait un « chez soi ». Plusieurs d'entre elles mentionnent notamment les visites à l'improviste de membres de l'entourage moins bien supportées. Non sans rappeler les descriptions qui peuvent être faites des dynamiques de lien familial en situation de décohabitation parentale de l'enfant adulte (Maunaye, 2001)²⁰, les séjours dans le pays d'origine constituent davantage des visites que des retours à proprement parler.

²⁰ L'analogie paraît d'autant moins incongrue lorsqu'on lit cette enquêtée : « Mais... d'une part aussi quand je suis ici [en France], mes enfants, parce que mes enfants, c'est comme je vous ai dit hein quand je suis ici je suis une maman, quand je suis là-bas, je suis un enfant. Donc du coup je suis à cheval. » (Lisa, 50 ans, Congo Brazzaville).

Sans que cela nous autorise à prédire le devenir des formes familiales dans l'immigration, celles-ci se redéployant au cours du temps et au gré des liens entretenus par-delà les frontières (Miranda, 2018), les visites au pays révèlent ainsi une certaine prise de distance, suggérant une atténuation de l'inscription familiale et communautaire, sous l'effet des années passées en France et du relatif isolement de la cellule familiale entraînée. À ces désajustements identifiés, s'ajoutent des déplacements relevés dans la définition des contours de la famille de la part des femmes enquêtées. En effet, s'observe un resserrement des préoccupations familiales autour de la cellule reconstituée en France. Cécile (47 ans, Cameroun, immigration en France dans les années 1990), notamment, partage ses réflexions sur les priorités renouvelées en contexte migratoire vis-à-vis des membres familiaux.

« Donc du coup c'est, pour moi c'était je me rappelle quand j'suis arrivée [en France], la première dispute que j'avais eue avec mon mari j'lui disais "Moi...", parce qu'il disait que... je m'inquiétais trop pour ma famille je pensais trop à ma famille et puis moi quand j'dis "ma famille" j'parlais pas de mes deux enfants, qui étaient encore là-bas [au Cameroun], je m'inquiétais pour eux, mais je m'inquiétais pour ma sœur, pour mes sœurs, pour ma maman, pour ma grand-mère, pour mes frères, pour mes voisins qu'on avait grandi comme machin... Donc... à chaque fois que je voulais faire quelque chose je pensais à eux et, et je disais beh si on me demande de faire un choix entre toi comme j'lui disais ou de faire un choix entre toi et ma famille, j'ai dit tu connais la réponse hein, c'est ma famille. Et avec les années maintenant, euh je sais pas si c'est la France je pourrais pas dire ou c'est ou j'sais pas, maint'nant, eh beh si on me demande de faire un choix entre un homme et ma famille, je vais demander "Quelle famille ?" Ma famille, mes enfants ? Et si c'est mes enfants, ah oui il n'y a pas photo. Mais si c'est ma famille donc... (...) Et... voilà c'est pour ça, j'ai plus du tout la même vision de la famille, malheureusement. »

Le témoignage de Cécile amène des interrogations. La distanciation qu'elle décrit avec l'entourage pris au sens large a-t-elle quelque chose à voir avec l'exposition renforcée à un modèle familial français resserré autour d'un noyau nucléaire ? Ou ne découle-t-elle pas seulement du temps et de la distance géographique alors propices à une distanciation affective ? Il est probable que chacun de ces facteurs agisse simultanément. Ce qui retient en particulier notre attention, en examinant des récits convergents, ce sont les modalités pratiques de la vie familiale en France, lesquelles apparaissent, très concrètement, remodeler le rapport des femmes à l'espace familial.

« J'ai du caractère je sais mais ici, à force d'être toute seule avec ma famille, à prendre des décisions, à faire des choses toute seule, ça m'a encore renforcé mon caractère. » (Marie, 53 ans, Togo, immigration en France dans les années 1990)

« Bon c'est vrai que non non avec, avec le temps quand même l'attachement ça peut pas être... pareil hein donc... Non ça ne peut pas... ça peut pas être pareil parce que... déjà étant là il faut... je les appelle quand même de temps en temps mais ce n'est pas non plus... régulier régulier. J'y vais quoi j'y vais tous les 3 ans voilà j'y vais seulement tous les 3 ans et puis voilà. (...) Mais sinon non, non, ça ne peut pas être pareil bon je les appelle quand je peux et puis les liens... voilà les liens se distendent un tout petit peu hein c'est, c'est... ça hein et en passant... j'ai ma propre famille à m'occuper, j'ai des enfants donc je ne peux pas, tu peux pas voir le même nombre de temps à leur consacrer quoi. » (Juliette)

« (...) Comme j'suis loin après on a... je suis loin, j'ai fait mes enfants que je suis... alors que avant, j'avais des enfants déjà [avant la migration en France] mais qui étaient élevés par toute la famille [au Cameroun]. Du coup, même quand on fait des cadeaux, on est obligés de faire..., c'est même pas obligé on trouve normal de faire à toute la famille. Là l'immigration fait qu'on est seul avec ses enfants, on les élève seul, on est seul quand ils sont malades, on est seul quand ils sont bien. Donc, après, la famille, leurs problèmes commencent à être secondaires et après c'est plus... on est... on se détache. » (Cécile)

Outre le fait que, pour la majorité des femmes, une vie de mère s'est construite en large partie en France avec la naissance des enfants, l'immigration participe de la constitution de sa « propre » famille *via* la reconstitution d'un espace familial distinct, isolé de la famille élargie. Nous retrouvons ici le mouvement de « détachement » précédemment décrit (chapitre III) à propos de l'élaboration d'une intimité conjugale en France. De même, s'agissant de l'espace familial, le fait de créer un noyau familial à l'étranger contraint, de manière très concrète, à le penser comme entité indépendante, nécessitant pour les femmes, en tant que mères tout particulièrement, d'en élaborer et d'en entretenir le fonctionnement sans les appuis de l'entourage qui étaient trouvés dans le pays d'origine²¹. Un autre terme qu'il conviendrait d'utiliser ici est celui de « privatisation » (Hertrich, 2007b)²² : nous assistons bien, dans l'immigration, à une privatisation contrainte (en étant une réponse d'abord pratique) de la famille.

²¹ Cela n'exclue pas que se reconstituent, en France, des solidarités de proximité *via* des gens de l'entourage, dans le voisinage par exemple (Barou, 2002 [1991] ; Segalen, Aouici & Gallou, 2011).

²² Voir note ¹⁹

Cette privatisation s'accompagne de déplacements dans les définitions des contours de la famille et des priorités qui y sont formulées. Dans une société d'arrivée où l'espace familial est pensé à partir de territoires plus restreints, les aspects pratiques du redéploiement de la famille en France, amènent *in fine* à redéfinir celle-ci. Ce resserrement pratique et définitionnel de « sa » famille n'est en rien synonyme d'un désengagement des relations avec les membres familiaux restés au pays ou d'un rejet des solidarités et des hiérarchies familiales. En témoignent les appuis financiers fournis par les femmes enquêtées, nous l'évoquions chapitre VI, à destination de différents membres familiaux, ou encore l'implication des parents, malgré la distance, dans des moments biographiques clé tels la mise en union, avec ce qu'elle requiert de formalisation (voir chapitre III). Ce que suggère la notion de privatisation, c'est plutôt un processus de constitution d'une entité familiale plus restreinte et, en son sein, une concentration des acteurs décisionnels internes²³ nécessaires à sa gestion.

Si ce mouvement de privatisation nous intéresse particulièrement, c'est parce qu'il porte avec lui des dynamiques d'individualisation contribuant à refaçonner, à terme, les manières de penser non seulement la famille mais aussi ses modes de gestion. En l'occurrence, nous faisons l'hypothèse que sous l'effet des années passées en France et des régulations familiales qui s'y trouvent mises en place, à distance des membres familiaux laissés au pays, les femmes sont non seulement contraintes de « se débrouiller » seules et/ou avec le conjoint (selon les différentes modalités de coexistence conjugale trouvées) mais elles sont aussi, par là même, davantage en position d'affirmer des choix conjugaux et familiaux préférentiels (et à condition de disposer des ressources nécessaires pour le faire) - nous le verrons lorsque nous nous intéresserons au choix de vivre seule manifesté par certaines d'entre elles, en clôture de ce chapitre. « *À force d'être toute seule avec ma famille... ça m'a encore renforcé mon caractère* », affirmait Marie. Nous pourrions le formuler autrement en disant que si nous avons pu relever un processus d'autonomisation conjugale en cours dans les parcours d'immigration, il s'opère simultanément à (et en partie *via*) un processus d'autonomisation familiale, au travers de la reconstitution d'un foyer contraint à une auto-gestion. Plus encore, nous pourrions ajouter que nos observations ne sont pas sans faire écho à une tendance à la matrifocalité relevée au sein des familles subsahariennes immigrées en France avec une prise en charge familiale multiple de la part des

²³ Nous pourrions par ailleurs distinguer des acteurs de la famille externes, au travers de l'action de l'État et de ses institutions.

mères, que ce soit dans les familles conjugales ou dans les familles monoparentales (Barou, 2017a ; 2017b ; Segalen, Aouici & Gallou, 2011)²⁴.

Face à ces constats, nous rejoignons Carmel Camilleri dans la manière qu'il a eue de décrire l'enjeu majeur qui caractérisait la situation des familles maghrébines et portugaises en France, dans les années 1970-1980.

« Le groupe, placé au centre du système traditionnel en tant qu'agent directeur et prescripteur, n'est pas récusé quant à son intervention dans la vie de ses membres. [...] le collectif, moteur de l'ancien modèle, doit compter avec le sujet qui tend vers l'autonomie, valeur essentielle du modèle occidental. *Ce mouvement paraît soutenir l'ensemble des transformations des structures familiales des immigrés*²⁵. » (Camilleri, 1992, p. 143)

L'auteur, ne se prononçant pas sur l'immigration subsaharienne, alors encore relativement récente et seulement en passe de devenir familiale, pressent les dynamiques identifiées par notre enquête au sujet des familles originaires d'Afrique subsaharienne. Que l'on pense à l'affaiblissement en France des statuts prescrits au sein de l'espace conjugal ou à l'auto-gestion contrainte du noyau familial qui y est reconstitué, il transparaît bel et bien que la famille, *via* ses membres ici ou là-bas, doit composer avec une individualisation dont l'expérience migratoire accentue la poussée. Des écrits plus récents vont dans ce même sens d'une transformation, au cours du temps, de la structuration des rapports familiaux en France : notamment, sous l'effet de l'environnement normatif français, les relations d'autorité, entre parents et enfants, ont tendance à s'infléchir en octroyant davantage d'espace d'expression aux seconds (Segalen, Aouici & Gallou, 2011). L'obéissance due aux aînés laisse ainsi davantage de place au dialogue.

Les écarts existants entre les modes de régulation familiale du pays d'origine et ceux trouvés en France ont été mis au jour par plusieurs femmes rencontrées, au travers de leurs récits d'expériences. À ce propos, Cécile (47 ans, Cameroun) a confié les difficultés qu'elle a rencontrées dans l'éducation de ses plus jeunes enfants nés en France, comparés aux deux premiers, nés et ayant grandi au Cameroun (et éduqués par leur famille maternelle) :

²⁴ « En Afrique, et au sein des immigrations subsahariennes en France qui se sont développées dans les années 1990 et 2000, on observe une tendance commune à la matrifocalité : un modèle familial qui désigne la mère comme principal agent de l'éducation des enfants et pilier du ménage, qu'elle soit seule ou en couple. » (Barou, 2017b, p. 54)

²⁵ Nous avons ajouté l'italique.

« (...) Au pays ça se transmet sans... ça se transmet d'une façon naturelle. On est pas obligés d'expliquer. Ici, on a l'impression que c'est nous, j'ai eu l'impression que c'est moi qui deviens un enfant, parce que je dois expliquer à l'enfant pourquoi [appuyé] je le punis, pourquoi, alors que... moi mes deux grands tu dois être à la maison à 17 heures je ne dis... j'ai pas à m'expliquer ! C'est que, tu vois, à 17 heures tu es à la maison. Point barre. Je me lève le matin, je dis "je veux que tu fasses ta chambre", j'ai pas à revenir... quand je reviens, je veux trouver ta chambre, voilà le mot exact, le mot exact, "quand je reviens je veux trouver ta chambre propre." J'ai pas besoin d'aller prendre un fouet ou hurler. Je reviens, c'est fait. Parce que ils ont vu ça a toujours été comme ça, ils ont été... les deux personnes qui ont été éduquées comme ça, en fait ça se transmet d'une façon naturelle, normale alors que ceux-ci, il faut déjà aller faire avec eux, leur montrer (...) "Mon chéri, s'il te plaît, pourrais-tu venir faire ta chambre, peux-tu plier ton lit, tu veux que maman elle t'aide hein... Regarde...tu vas faire ça et maman va passer la serpillère" (...) Avec l'éducation du Cameroun, c'est "Pourquoi elle est pleine la poubelle ?" ça veut dire que, à peine on a fini, avant même de finir, y a le gamin qui est le plus près de la poubelle va la prendre la descendre, il a compris qu'on lui demande de jeter la poubelle, de vider la poubelle, et l'autre c'est "S'il te plaît ça te ne te dérangerait pas..." et puis l'enfant va venir te dire "Maman, c'est pas urgent hein, ça peut attendre !" C'est trop difficile, c'est trop ! Oh la... Beh, élever les deux derniers enfants aussi, c'est... la chose la plus dure que j'ai jamais faite de ma vie ! À la limite on se dit mais "retiens-toi, retiens-toi !" parce qu'on a qu'une envie mais... on a des idées de meurtre quoi ! Tellement c'est... tellement on en peut plus parce qu'on a pas l'habitude ! »

Le témoignage de Cécile fait voir le poids de l'environnement dans lequel s'exerce l'action éducative et la force des normes qui le sous-tendent. La nature de l'autorité parentale est alors fonction, dans cet environnement donné, de la conception dominante du rapport à l'enfant – davantage basée sur une approche pédagogique ou de soumission directe aux hiérarchies familiales (aîné/cadet ; père, mère/enfant) – ainsi que des vecteurs par lesquels elle se diffuse, autrement dit les « prescripteurs de normes » (Déchaux, 2010, p. 101) : les parents ou les membres de la famille élargie (mais aussi l'école, les médecins, etc.). C'est en large partie la présence ou non de ces vecteurs et la légitimité qui les entoure ou non qui viennent déterminer le degré et les modalités de perpétuation de la norme.

Sur un autre plan, Nellya (36 ans, Gabon), met, elle aussi, en évidence la co-présence de prescriptions normatives rencontrées en situation migratoire et l'appel aux réajustements induit. Revenant sur sa relation avec son mari actuel (émigré d'Europe de l'Est) rencontré en

France plusieurs années après son immigration, elle évoque alors la nécessité qu'elle et son conjoint ont eue d'arbitrer entre les différentes normes et attentes familiales :

« (...) Y avait la structure familiale du côté de mon mari et la mienne aussi, donc comment on voit le mariage, comment ça s'organise il a fallu adapter pour pouvoir... tout le monde soit content. Voilà, ça nous a demandé beaucoup [appuyé] d'efforts. (...) Il a fallu apprendre la langue moi de mon côté, mon mari il a dû apprendre quelques mots, il a fallu entretenir la relation à distance avec les parents pour leur faire comprendre que, qu'on les respecte et qu'on tient à... mais ça nous épuisait, à distance des deux côtés, et du coup, il fallait aussi répondre aux exigences de la famille ici. Parce que voilà, on était jeunes quand même donc quand on sortait on voyait comment les autres couples ils étaient et puis leur... on partageait aussi avec d'autres couples donc y avait un, voilà on était confrontés à ça en fait, on avait trois systèmes..., on était confrontés à trois systèmes de pensée, fallait créer le nôtre. Voilà. (...)

Nos contacts [avec les familles respectives] ... étaient... ont... été une nébuleuse d'exigences en fait. Les familles avaient beaucoup d'attentes. Et en fait nous on les a, on avait pas limité en fait on avait pas... j'veux dire on a pas été nous [un peu appuyé], on a voulu satisfaire [appuyé] les attentes des familles des deux côtés à cause du lien du mariage. Mais c'était pas possible, il fallait se rendre à l'évidence que c'était pas possible. Parce que c'était de l'énergie et du temps et de l'argent qu'on, qu'on concentrait de l'extérieur alors qu'on vivait en France et que la France aussi avait d'autres exigences, et d'autres défis. (...). Ça fait bizarre mais... on s'est rendu compte tous les deux qu'on venait d'une structure communautaire. Donc penser à nous [un peu appuyé] pour nous c'était un, fallait... il fallait décider de changer beaucoup beaucoup de choses et, ça nous a fait du bien. Et, ce nous-là on l'a appris de ici, de l'Occident, de la culture française où il faut un peu penser à vous le couple. Voilà, parce que dans, d'où on venait c'est pas, c'est pas pensé comme ça d'où on venait. »

Du propos très élaboré de Nellya ressort tout un « travail » de maintien du lien aux familles, par ailleurs accentué par la mixité d'une union impliquant deux pays d'émigration : des visites régulières aux pays, apprentissages de la langue pour chacun(e) des conjoints ou, démarches attenantes à une formalisation de l'union selon les coutumes respectives (sur les choix de mise en union de Nellya et de son conjoint, revoir page 201). Le travail de maintien du lien qu'elle décrit mais aussi de mise en adéquation avec les attentes familiales apparaît contrarié en France par différentes dynamiques. S'il y a, d'une part, les difficultés de la distance géographique (nécessitant ainsi de maintenir des rythmes de contacts ou de prendre en charge les frais du séjour), il y a, d'autre part, l'environnement dans lequel évoluent physiquement les conjoints et

enjoignant ces derniers à élaborer eux-mêmes les formes de la vie matrimoniale. Alors exposés à d'autres manières de vivre le couple, davantage autonomes, et éprouvant des difficultés à « tenir » ensemble des attentes diverses, dont les leurs, ils font ici le choix de privilégier un dialogue interne à leur couple dans l'orientation des décisions familiales, en refusant finalement de conclure un mariage coutumier, par exemple, ou en accordant une place importante à la religion chrétienne dans leur vie quotidienne, non marquante dans l'éducation reçue par Nellya.

Si les degrés de prise de distance avec les prescriptions familiales sont variables en fonction des situations et du cycle de vie considérés, nous avons été amenés à le constater à différentes occasions, le cas de Nellya illustre bien l'enjeu d'un détachement du groupe familial et de son rôle prescripteur en contexte migratoire ainsi que les voies propices à une individualisation.

Bien que les processus d'individualisation ne soient pas inexistantes avant l'arrivée en France (voir notre propos chapitre III), ils y apparaissent avec d'autant plus d'acuité et y sont rendus plus probables. Au regard du redéploiement d'un « sous-monde [familial] séparé » (Berger & Kellner, 2007 [1964], p. 60) et de l'exigence d'une autonomie du sujet dans la sphère familiale trouvée (Singly, 2003), les immigrants font face à la question de la (re)définition des modes de régulation de la vie privée. Les dynamiques relevées font écho au constat établi par la socio-anthropologue Adelina Miranda sur les membres des familles dispersées par la migration internationale, spécialement au sujet des femmes ou des membres de fratries, lesquels « apprennent à recomposer leurs devoirs, leurs engagements, leurs dettes morales et économiques ; les uns et les autres redéfinissent leurs obligations dérivées des liens de parenté, ce qui occasionne différentes formes de solidarité ou des conflits inédits. » (Miranda, 2014, p. 163 ; 2012).

Tout à fait lucides quant aux hiatus normatifs existants, les émigrantes rencontrées sont poussées à un exercice réflexif les enjoignant à se positionner vis-à-vis des normes environnantes. Il apparaît finalement que c'est aussi dans cet exercice lui-même, de réélabores contraintes en contexte migratoire, que les dynamiques d'individualisation trouvent à s'affirmer.

b) Migration, individualisation, re-socialisation

Forts des observations capitalisées jusqu'ici, nous affirmons ainsi que plusieurs dynamiques concourent à l'expression plus forte en France des préférences individuelles dans l'espace familial à condition, redisons-le, de disposer des moyens de cette expression – repensons par exemple aux cas de séparation conjugale (chapitre V).

Traduisible en termes de privatisation, l'individualisation relevée pour les émigrantes subsahariennes peut aussi plus prosaïquement être qualifiée d'un **dégagement accru d'espaces à soi** – et des stimulations allant dans ce sens : à soi, en étant moins gouvernés, par la parentèle ou, à soi, en étant vécus comme relevant de leur responsabilité, nous l'avons abordé au sujet de la reconstitution d'un noyau familial en France. Il est ainsi question de disposer d'espaces où formuler et exercer des modes de gestion et de régulation familiale préférentiels.

« Individualiser ne veut pas dire ici reconnaître à l'individu une "sphère d'action" propre, au sens d'une opposition entre une action individuelle et une participation à l'action collective [...] Il s'agit plutôt de lui reconnaître un domaine privé, une sphère d'autonomie, en ce sens que c'est à lui, s'il le veut et s'il le peut, de fixer les principes et les règles de sa conduite dans ce domaine qui lui est réservé. »
(Descombes, 2003, p. 27)

Nous nous situons bien ici dans une définition de l'individualisation désignant moins l'individu seul comme étant au centre que l'exercice de son autonomie, prise dans son sens étymologique premier. Allant de pair, l'autonomisation et l'individualisation qui en découle sont à appréhender dans le temps long dans lequel elles s'inscrivent. Les symptômes précédemment décrits d'une individualisation des comportements et des modes de vie, particulièrement saisissables lors de visites au pays, nous renvoient à l'une de nos réflexions initiales, autour des fonctions re-socialisatrices de l'expérience migratoire. Les dynamiques conjugales et familiales identifiées dans le cadre de l'enquête sont à saisir dans cette perspective, tout en leur restituant leurs continuités depuis les pays d'origine.

Assurément, le départ et l'installation en pays d'immigration, à mesure que se déroulent les années, exerce des effets multiples, allant des petites habitudes quotidiennes aux manières d'envisager sa place dans les différentes sphères du monde social. Si les individus prennent différemment place au sein de la société d'arrivée, le répertoire de normes dominantes de cette dernière présente une certaine force d'attraction forçant, sinon à intégrer certaines d'entre elles,

du moins à tenir compte de leur présence. Parce qu'elles sont médiatisées par les institutions sur place et qu'elles y sont entourées d'une légitimité, nous comprenons alors pourquoi, dans l'épaisseur normative caractérisant la situation migratoire, une certaine supériorité de celles-ci a pu être formulée (Segalen, Aouici & Gallou, 2011 ; Streiff-Fénart, 2006). En cela, il y a donc un poids des cadres normatifs environnants qui, associés aux expériences sociales cumulées (professionnelles, associatives, militantes, etc.) et au temps passant, rendent plus probables encore les déplacements, de différents ordres, dus à l'expérience migratoire. C'est la raison pour laquelle Abdelmalek Sayad affirme en 1994, non sans un parti-pris défiant un discours sociopolitique dominant, que l'effectivité de l'intégration des personnes immigrées relève d'un processus qui se réalise, sans même devoir être pensé comme tel, davantage qu'il dépend des effets seuls d'une politique qui en fait sa cible.

« Une fois en place dans l'immigration, c'est toute la condition de l'immigré, toute son existence qui sont le lieu d'un intense travail d'intégration, travail tout à fait anonyme, souterrain, quasiment invisible, à la manière d'un véritable travail d'inculcation ou de *seconde socialisation*²⁶, travail fait de petits riens, mais des riens qui ne cessent de s'accumuler quotidiennement au point de susciter, comme si de rien n'était, sans qu'on s'en rende toujours compte, et surtout sans solution de continuité apparente, de profonds changements – ce sont d'ailleurs les changements les plus durables. » (Sayad, 1994, p. 13)

Si nous revenons à la question de la force re-socialisatrice de l'expérience migratoire sur les conceptions et les pratiques familiales des émigrantes, des déplacements ont bien été relevés, se structurant principalement autour de dynamiques d'individualisation. Mais il nous faut également ici pondérer les reconfigurations observées. Ainsi, tout en ayant constaté la prise en compte et l'appropriation par les émigrant(e)s, d'une nouvelle donne socioculturelle à l'arrivée, ayant précisément suscité des tensions dans les rapports de genre, les femmes ont maintenu leurs attachements à des normes héritées, contrastant avec les normes socialement légitimes en société d'immigration (nous pensons ici, par exemple, au souci de préservation, de leur part, des statuts de sexe et à la concession à l'autre de « privilèges » masculins).

En cela, et pour être plus précis dans la terminologie, nous assistons moins à une re-socialisation qu'à une seconde socialisation pour reprendre A. Sayad, ou encore, à **une « socialisation secondaire » dans et par l'immigration**, pour revenir aux travaux-clé de

²⁶ Nous avons ajouté l'italique.

P. Berger et T. Luckmann. Soucieux de saisir les modes par lesquels les individus construisent leurs identifications sociales et identitaires, ces derniers repèrent différents degrés de discontinuités avec la socialisation primaire dans la biographie d'un individu. La re-socialisation - ou alternation, dans sa forme la plus aboutie - suppose un bouleversement des acquis de la socialisation primaire et, *in fine*, un exercice de démantèlement de ceux-ci afin de re-socialiser l'individu à de nouvelles identifications (les auteurs l'exemplifient par la conversion religieuse). Pour ce faire, elle nécessite la mobilisation d'agents participant à faire advenir (et à faire adhérer à) la nouvelle réalité, notamment en créant des attachements affectifs autorisant alors à concurrencer les acquis de la socialisation primaire dont la force réside précisément dans les liens affectifs au sein desquels l'enfant s'est construit. Dans la mesure où elle ne consiste pas à chasser les héritages d'une socialisation primaire mais plutôt à s'y greffer, selon différentes modalités, la socialisation secondaire, elle, est moins radicale dans les processus de réaménagements d'identification et d'identité produits.

« La re-socialisation correspond à une rupture du nœud gordien du problème de la consistance – par l'abandon d'une quête de consistance et la reconstruction d'une réalité *de novo*. » (Berger & Luckmann, 2018 [1966], p. 256)

Notamment définissable par les institutions à partir desquelles elle s'exerce (Berger & Luckmann, 2018 [1966], p. 225-226), la socialisation secondaire apparaît tout à fait convenir pour caractériser l'expérience migratoire et ses effets sur l'individu et sur son appréhension du monde social. S'agissant de notre problématique autour des redéfinitions du lien conjugal en migration, il est bien question pour les émigrants d'arbitrer entre des normes hétérogènes tout en maintenant une certaine « consistance » dans les choix réalisés entre les normes du pays d'origine et celles du pays d'accueil, elles-mêmes plurielles, nous l'avons constaté. La notion d'« évolution » utilisée par plusieurs des femmes que nous avons rencontrées, n'est-elle pas une manifestation de la consistance maintenue et, surtout, de l'effort de la penser ? Tandis que Lydiane recourt au terme pour rendre compte des changements intervenus au cours des années dans les attentes qu'elle formule en matière conjugale, Lisa, elle, l'utilise lorsqu'elle raconte comment elle a vécu les débuts de son activité professionnelle en France, en dépit des quelques résistances manifestées par son conjoint d'alors.

« *En sachant que si même, si je pars en Afrique et que je trouve un homme là-bas je lui dis déjà "non j'ai déjà dans ma..." c'est pas parce que... j'ai pas changé par rapport [à] en Afrique mon comportement, mon caractère, non j'ai pas changé, j'ai*

juste évolué [sur un ton plus posé], parce que c'est pas la même chose. Je suis arrivée ici j'ai juste évolué y a pas mal de points où je me suis évoluée. Par exemple, le fait de, de prendre des décisions ensemble [au sein d'un couple]. » (Lydiane, 43 ans, Sénégal, immigration à la fin des années 2000)

« (...) Au départ, oui. Mais après, après on dirait qu'il voulait plus. C'est pas qu'il voulait plus mais il le... après il me disait "oui...", on dirait qu'il n'était plus satisfait de moi dans le sens où il disait "Mais alors tu travailles !" des choses comme ça. [elle sourit] (...) Beh il faut bien... en fait, il faut bien évoluer aussi hein, c'était pas que je lui manque de respect, non mais... » (Lisa, 50 ans, Congo Brazzaville, immigration au début des années 1990)

Dans ce souci de consistance, les choix ainsi opérés dans la sphère privée sont issus d'arbitrages, en fonction des intérêts individuels, des chances qu'il y a à les satisfaire et des coûts sociaux ou affectifs induits (la place laissée ou non à la belle-famille dans la régulation de la vie conjugale, par exemple, est à saisir dans cette perspective).

Montrant à l'individu que son monde social et socioculturel n'est qu'un monde parmi d'autres, nous voyons bien que la socialisation secondaire est le lieu d'une réflexivité, laquelle peut rendre compte de la lucidité dont font preuve les personnes migrantes quant à leur rapport aux normes et à leurs enjeux. C'est en tout cas ce que nous avons constaté *via* nos échanges avec les femmes rencontrées lors de l'enquête. Poussant l'individu à réélaborer ses repères et à se situer dans un nouvel environnement en y reformulant du sens, l'expérience migratoire apparaît porter en elle les conditions propices à une individualisation. La réélaboration des modalités des cadres quotidiens est l'occasion d'y évaluer les options de reconfiguration possible, même si elles ne sont pas toutes accessibles, et de relativiser l'exclusivité de prescription dans une réalité dessinée²⁷.

Affirmant donc que la situation migratoire creuse les sentiers d'une individualisation au cours du temps, c'est là une dynamique majeure qui nous aide à mieux saisir les attitudes manifestées dans la sphère conjugale en France. Si nous avons pu examiner une diversité de dimensions au sein de celle-ci, il en est une que nous n'avons pas encore interrogée : la vie en-

²⁷ « Une société dans laquelle des mondes contradictoires sont généralement disponibles au niveau du marché entraîne des constellations spécifiques de réalité et d'identité subjectives. La conscience générale de la relativité de *tous* les mondes s'accroîtra, y compris celle de son propre monde qui est maintenant appréhendé subjectivement comme "*un* monde", plutôt que comme "*le* monde". » (Berger & Luckmann, 2018 [1966], p. 270)

dehors du couple lui-même. Cette configuration non encore examinée n'est pas sans dire quelque chose, nous le verrons, d'une individualisation des comportements au sein des parcours féminins en migration.

B. Préférer être seule : une forme conjugale révélatrice d'une individualisation dans la sphère familiale ?

Nos observations ont jusqu'ici attesté de la forte significativité du choix du conjoint, lequel engage des positions sociales mais aussi des situations juridiques et des contextes culturels. Le fait de ne pas avoir de conjoint mérite également une attention en tant que configuration conjugale à part entière, dérivant de parcours de vie et des choix qui ont pu y être conduits. Si l'on prend en compte l'intégralité de notre corpus d'entretiens biographiques²⁸, un peu moins de la moitié des femmes ne sont pas en couple au moment de l'enquête. Elles sont soit séparées ou divorcées soit veuves (une minorité, au nombre de trois). Et en leur sein, nous relevons un discours qui se distingue chez plusieurs d'entre elles qui disent ne pas souhaiter se réengager dans une relation et « préférer être seule », pour reprendre la formulation de l'une d'elles. Cette dernière partie de notre chapitre s'efforcera de comprendre les ressorts de cette posture exprimée – qui va au-delà de la posture, nous le verrons. Nous repérerons alors des éléments de parcours biographiques et des variables communs à ces femmes, jouant dans la résistance à la norme conjugale et devant être saisis directement en lien avec les dynamiques d'autonomisation qui nous préoccupent.

a) La vie hors couple : enjeux et ressorts d'une résistance à la norme conjugale

Si nous resserrons la focale aux enquêtées en situation de célibat au moment de l'enquête (ou autrement dit, vivant hors couple) et exprimant une préférence à l'être, cinq pays subsahariens de départ sont représentés (Cameroun, Congo Brazzaville, Côte-d'Ivoire, Bénin et le Sénégal)²⁹. Au sein des pays d'émigration considérés, être en couple voire être mariée

²⁸ Notre propos se basera ici sur quarante-et-un entretiens biographiques, incluant un entretien réalisé avec une enquêtée non comptabilisée dans notre corpus de référence de quarante récits de vie, cette dernière n'ayant pas présenté de résidence villeurbanaise, l'un des critères-filtre de constitution de notre échantillon.

²⁹ Sur un échantillon total de 18 personnes célibataires au moment de l'enquête, nous considérerons alors un sous-échantillon de 7 personnes, se distinguant par une préférence à être seule (incluant une enquêtée à la situation singulière car formellement engagée dans un mariage avec un conjoint vivant au pays mais se vivant comme célibataire, sa situation avait été examinée chapitre V lorsque nous avons traité de l'institution polygamique en France).

constitue la norme dominante pour les femmes. Une norme conjugale forte est ainsi à relever, du reste également identifiable au sein de la société d'arrivée en France, où la préférence à être seule, pour être saisie, doit être rapportée à la fois à des éléments objectifs (cycle de vie, subsistance économique) mais aussi à des éléments subjectifs du vécu amoureux (insatisfactions conjugales).

i-Force de la norme conjugale, au départ et à l'arrivée

Caractéristique des formes démographiques dominantes au sein des sous-régions subsahariennes, la place centrale de l'union conjugale et du mariage en particulier y a été décrite et reconfirmée par les derniers travaux publiés : « Se marier demeure la norme sociale largement prédominante en Afrique subsaharienne, tant pour les femmes que pour les hommes. » (Tabutin & Schoumaker, 2004, 2020, p. 182). S'il convient de rappeler que l'union libre présente une fréquence et une acceptabilité sociale fort différenciées en fonction des pays et des régions considérées (voir les chapitres II et III), les taux de célibat définitif³⁰, très bas, viennent témoigner d'une norme conjugale qui s'impose dans l'ensemble des pays subsahariens³¹. S'appliquant à tous les individus, il n'en demeure pas moins, et nous avons eu différentes occasions de le constater, que la norme conjugale pèse de tout son poids sur les femmes. Notamment, il a été relevé, dans les pays où la pratique polygamique est marquée, une forte mobilité conjugale des femmes, caractérisée par un remariage fréquent et rapide après rupture d'union (divorce, veuvage). Fournissant un réservoir continu de partenaires potentiels pour celles-ci, le système polygamique laisse d'autant moins la place à une vie en dehors de l'union matrimoniale, en particulier pour celles qui sont en âge fécond (Hertrich, 2006, p. 65).

« Le phénomène de la femme seule est à peine accepté dans les milieux les plus occidentalisés », écrit l'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch (2013, p. 362), dans les conclusions qu'elle dessine à l'issue de son examen des diverses situations des femmes au sein des pays subsahariens. À l'image d'une maternité qui confère statut et féminité, la place de conjointe et d'épouse apparaît bien entériner un ordre social et de genre, (r)assurant en particulier (sur) un encadrement des sexualités féminines.

³⁰ Le célibat définitif correspond aux cas de personnes atteignant l'âge de 50 ans sans jamais s'être marié - ou sans jamais avoir été en union.

³¹ Les taux relevés de femmes qui n'ont jamais été en union à 40-49 ans sont de 1 % au Bénin, 2 % au Cameroun, 3 % en Côte-d'Ivoire, au Sénégal et au Congo, selon les rapports nationaux des dernières enquêtes EDS, pour les années 2010. Il est à noter que l'Afrique australe se détache avec des taux plus marqués au sein de la région subsaharienne, avec plus de 30 % pour l'Afrique du Sud en particulier. (Tabutin & Schoumaker, 2020, p. 270-271).

Mais la force de la norme conjugale n'est pas propre aux sociétés subsahariennes d'émigration, elle est également relevée dans la société française d'immigration. Si la primauté du mariage n'y est pas du tout la même, lequel a perdu de sa fonction d'institutionnalisation du couple au profit d'autres formes d'union (union libre, PACS, notamment), le couple y forme un horizon social presque obligé. Bien qu'il soit devenu relativement banal d'être célibataire³² et bien que les parcours conjugaux se soient en effet diversifiés au cours des dernières décennies, être en couple représente un modèle dominant en France³³, socialement valorisé. Les résultats tirés de l'enquête ÉPIC (Étude des Parcours Individuels et Conjugaux, 2013-2014) conduite à l'INED sont peu équivoques sur la question. « Pour les hommes comme pour les femmes, le statut social attaché au célibat est moindre que celui accordé au couple et les périodes de vie hors couple qui jalonnent les parcours s'accompagnent d'incitations réitérées à (re)nouer avec la conjugalité. » (Bergström et *al.*, 2019, p. 124).

Alors qu'elles sont environnées par des normes conjugales plurielles les enjoignant pourtant toutes à « se caser », pour le dire quelque peu familièrement et dans tous les sens que ce verbe peut revêtir, il est opportun de nous interroger sur la préférence à être seule exprimée - et mise en pratique - par les femmes enquêtées et cela en dépit, pour certaines d'entre elles, des quelques appels de l'entourage à une (re)mise en couple.

ii- Facteurs déterminants de la préférence à être seule : cycle de vie, indépendance financière et... héritage conjugal

Au sein des caractéristiques sociales constituant les profils des femmes du sous-échantillon considéré, l'âge forme un premier élément : elles sont âgées de 50 ans environ, ou plus, au moment de l'enquête. La préférence à être seule exprimée doit être replacée dans un cycle de vie. Elles ont toutes été, sinon mariées, au moins en union et elles ont toutes eu des enfants voire des petits-enfants. À l'image de ce que nous avons constaté s'agissant du rapport au mariage au fil des parcours individuels (chapitre III), l'expérience d'une mise en union constitue une étape déjà vécue, dont l'impératif de réalisation s'est vu affaibli. L'étape du couple et de sa cohabitation ne sont ainsi plus à expérimenter.

³² Le statut de célibataire ne résonne toutefois pas de la même manière selon l'âge des principales et des principaux concernés. En témoigne la pression sociale plus forte ressentie par les trentenaires (Bergström et *al.*, 2019 ; Bergström & Vivier, 2020).

³³ Selon les données de l'Étude de l'Histoire Familiale (EHF, INSEE, 1999) dont nous disposons, parmi les femmes âgées de 50-54 ans, 4,9 % n'ont jamais vécu en couple (6,5 % parmi les hommes de la même tranche d'âge (Lefèvre & Filhon, 2005, p. 340)).

Il importe de souligner qu'au-delà de la situation présentée au moment de l'entretien, le célibat les concerne depuis plusieurs années avant l'enquête, de deux années environ jusqu'à une vingtaine d'années pour certaines. Lisa (50 ans, Congo Brazzaville), par exemple, divorcée de son ex-conjoint à la fin des années 2000, n'est plus en couple depuis l'âge de 41 ans. D'ailleurs, lorsqu'il lui est suggéré pendant l'entretien que la vie pouvait lui réserver des histoires conjugales potentielles à venir, Lisa rabroue aimablement l'enquêtrice et répond :

« Oh la la c'est moi qui décide de ma vie hein. Vous savez c'est moi qui décide de c'que je dois faire ! [ton vif] C'est pas la vie qui va m'imposer des choses hein ! (...) mais cette décision je l'ai prise depuis, et [si] je garde la même décision et je ne suis pas aigrie hein. »

De même, Meissa (68 ans, Sénégal) n'a plus été en couple depuis son divorce intervenu alors qu'elle était âgée d'une quarantaine d'années, mentionnant les commentaires alors reçus de la part de compatriotes, lui faisant remarquer qu'il n'était pas bon pour elle, en tant que musulmane notamment, de rester en France dans un état de célibataire.

Dans le cadre d'une vie en-dehors du couple qui dure depuis plusieurs années, elles vivent soit seules, pour une minorité, soit elles cohabitent avec leurs derniers enfants trop jeunes encore pour quitter le domicile parental ou avec certains de leurs enfants adultes, des filles elles-mêmes séparées sur le plan conjugal, et re-cohabitent alors avec leur mère. Si la préférence exprimée à être seule va ainsi au-delà d'une posture, il est à noter qu'elle est présentée comme étant plus ou moins définitive selon les cas, certaines enquêtées disant ne pas complètement exclure de renouer un jour une relation.

Outre l'inscription dans un cycle de vie, les conditions socioéconomiques pèsent évidemment dans les orientations conjugales prises, qu'il s'agisse de se séparer ou de rester seule. En l'occurrence ici, si les enquêtées les plus âgées sont désormais à la retraite, toutes ont exercé ou exercent un emploi. Relativement peu scolarisées si on les replace dans notre échantillon global³⁴ et se rapportant toutes à la catégorie socioprofessionnelle des employées, elles exercent des emplois qui, s'ils ne garantissent pas un confort de vie et s'ils induisent, pour

³⁴ Trois personnes sur sept n'ont pas été scolarisées ou très peu, deux personnes l'ont été jusqu'au collège, une personne jusqu'au lycée et une personne restante a obtenu un BTS (Brevet de Technicien Supérieur, bac +2).

certaines, une mobilisation des corps source de fatigue, les autorisent à bénéficier d'un revenu nécessaire à leur subsistance³⁵.

Dans une réinscription contextuelle du choix, au moins temporaire, d'une vie célibataire, l'héritage conjugal constitue un troisième élément à prendre en considération, renvoyant aux histoires conjugales vécues et aux relations expérimentées. En situation de rupture d'union ne relevant pas d'un veuvage, les femmes ici considérées présentent un héritage conjugal émaillé d'insatisfactions de différents ordres. Dans les récits recueillis, nous relevons des situations de délitement relationnel par absence de sentiment amoureux ou par des difficultés d'entente financière entre les conjoints. Ont également été relevées des situations d'infidélité du conjoint ou de formation d'une union polygame au pays à laquelle l'enquêtée concernée s'est opposée et un cas, notamment, de violences conjugales. Ces histoires déçues ont sans aucun doute échaudé les principales concernées quant à l'investissement dans une nouvelle relation.

« ... À part mon mariage, j'ai coupé sec hein j'ai dit que "non je veux plus... des relations... particulières quoi. Je veux vivre seule voilà. (...) Je ne souhaite pas [avoir d'autres relations]. Je ne souhaite même pas ! Parce que les problèmes que j'ai eus dans mon ménage, ça me permet pas de souhaiter encore des trucs, parce que... quand vous voyez que la paix là, la paix [un peu appuyé], rien ne vaut la paix. Quand tu vis en paix, tu trouves ton compte, tu es mieux que d'avoir quelqu'un dans ton dos qui... va tout le temps te perturber, te casser le moral. Je préfère vivre en paix et gérer ma vie comme je veux parce que moi là, actuellement vraiment je ne me plains pas hein. » (Cathie, 67 ans, Cameroun, divorce intervenu au début des années 2000)

*« Je veux plus d'homme. Parce que j'ai déjà fait, je veux plus refaire les mêmes choses, non ! **Mais vous pouvez avoir d'autres expériences différentes avec d'autres hommes.** Non. Ils vont m'dire la même chose, qu'est-ce qu'il va me dire ? Que je lui fasse à manger ? Ah non ! Parce que c'est ça hein. Je m'approche des 50 ans là, bon déjà il faut qu'il ait 50 ans alors là après c'est des maladies, c'est ceci cela non, non, non ! Les choses hein on les fait quand on est jeune hein, là je vais plus m'amuser à aller prendre un homme, c'est fini là. » (Lisa, 50 ans, Congo Brazzaville, divorce intervenu à la fin des années 2000)*

³⁵ Elles sont ou ont été : agente de cantine, aide-cuisinière, employée de ménage, auxiliaire parentale (garde d'enfants, sans agrément), aide-soignante, secrétaire-comptable.

Ce qui ressort des témoignages recueillis est l'aspiration exprimée à une certaine tranquillité dans la vie quotidienne, qui ne soit pas soumise aux remous créés par les désaccords conjugaux expérimentés par le passé. Mais le souhait exprimé d'une tranquillité semble également dire autre chose : il n'est plus question de supporter des contraintes produites par une relation conjugale. Après avoir connu - et être sortie - de relations conjugales sinon conflictuelles du moins impliquant des accommodements contraints et des relations de genre jouant très majoritairement en leur défaveur, il s'agit alors, pour ces femmes, d'éviter de réitérer l'expérience. Et c'est précisément ce qui constitue ici le ressort principal de la préférence à être seule. Reformuler un couple, c'est prendre le risque de mettre à mal une autonomie exercée et apprivoisée au quotidien.

b) Être seule ou ne pas risquer son autonomie par le couple

En abordant la configuration conjugale du célibat, nous nous rendons finalement compte qu'elle s'inscrit, elle aussi, dans des dynamiques d'action motivées par une préservation de l'autonomie pour les principales concernées. Si elle dit quelque chose de l'histoire passée sur le plan conjugal, elle est aussi significative des attentes et des exigences formulées pour l'avenir dans ce domaine.

Au regard des récits rassemblés, la remise en couple est examinée par les femmes à la lumière des contraintes apportées par celle-ci dans la vie quotidienne. S'opère une espèce d'arbitrage entre les bénéfices et les risques alors portés. Dans la gestion du budget du foyer, dans la prise en charge domestique, dans les déplacements quotidiens ou voyages envisagés, qu'aurait-on à perdre - ou à ne pas gagner - en tant que conjointe (cohabitante) ? Ce « nœud » de l'autonomie, retrouvé ici, apparaît assez nettement au travers des propos des femmes enquêtées.

« Je veux plus me mettre avec quelqu'un qui va me dire tu... "on monte, et on descend." [sous entendu, quelqu'un qui va lui donner une marche à suivre]. La paix est bien, la paix c'est bien. ... Qui va dire commencer à t'imposer... Alors que moi maintenant je gère, je gère comme je veux hein et ça me plaît, ça me plaît de gérer comme je veux... tout en me respectant quoi (...) Vraiment pour dire que... je ne veux plus quelqu'un dans mon dos ! ». (Cathie)

« Je me retrouve toute seule mais, bien, mais vraiment très bien. Je fais ce que je veux, je dis ce que je veux et puis voilà [elle rit]. (...) Vous voyez euh j'ai tellement... acquis une liberté je ne tiendrais pas avec un homme toute la... tous les soirs. Y a

ça aussi. (...) » (Michèle, 58 ans, Sénégal, séparation deux ans environ avant l'enquête)

« Et les années... au fil des années, est-ce que vous avez une vision du couple qui a changé ou pas ? Vous avez été déçue mais... ? Ah non... ! Non... je peux plus essayer... je n'peux pas j'ai... Vous êtes bien seule en fait. Oui ! Bien sûr, je, je serais pas libre, comme ça. Avec lui [son ex-conjoint] je peux pas être libre donc il m'a tout enlevé, du cœur ! J'ai dit je peux pas sortir, je, on faisait... "Pourquoi et tatatata..." Et puis j'ai que des filles regarde ce qui se passe maintenant j'ai dit je vais amener un homme à la maison pour, pour embêter mes filles ?! Jamais ! (...) » (Elisabeth, 72 ans, Bénin, séparation intervenue il y a une vingtaine d'années)

Si plusieurs types de motifs ont pu être mentionnés pour justifier le fait d'exclure l'option d'une remise en union (vie de couple déjà expérimentée, échapper aux conflits, ou, comme Elisabeth, conjurer une peur d'exposer ses enfants, les filles particulièrement, à des risques (sexuels) potentiels auprès d'un beau-père), ce qui domine largement, et pour toutes, c'est l'expression d'un attachement à une autonomie au quotidien. En cela, plus celle-ci est exercée depuis une période durable, plus il semble difficile de prendre le risque de la voir diminuée, après plusieurs années de vie en-dehors du cadre conjugal.

L'impulsion d'une aspiration à l'autonomie ou d'un évitement des désagréments dus à la vie conjugale peut être également identifiée *via* le souhait exprimé par certaines femmes, dans notre échantillon global, de ne pas privilégier une cohabitation conjugale lorsqu'elles sont en couple. En effet, alors que l'écrasante majorité des femmes en couple au moment des entretiens partagent un toit avec le conjoint, quelques-unes ne sont pas dans cette situation³⁶, à l'image de Céleste (49 ans, Congo Brazzaville, aide-soignante). S'il est vrai que son conjoint est amené à se déplacer à l'étranger dans le cadre de ses activités professionnelles, elle dit préférer ne pas cohabiter avec ce dernier, « *je n'aime pas les emmerdements* », résume-t-elle pour justifier cette préférence. Ayant déjà expérimenté une cohabitation avec lui, elle évoque notamment lors de l'entretien les difficultés que présente l'organisation domestique concrète, nécessitant que chacun(e) prenne en charge les tâches. Dans le cadre d'une réflexion sur les formes de la vie familiale, cela invite à interroger les motivations des partenaires dans le choix d'une relation

³⁶ Sur les vingt-quatre femmes en couple au moment de l'enquête, nous en comptabilisons deux qui ne cohabitent pas avec le conjoint en France.

non-cohabitante³⁷, forme conjugale dont la présence non négligeable est observée en France³⁸, particulièrement après 45-50 ans chez les personnes séparées et avec enfants se remettant en couple (Régnier-Loilier, 2019).

Si nous revenons au choix de ne vivre aucune relation de couple, le constat relatif à un attachement à l'autonomie, cultivée dans le célibat, fait singulièrement écho aux observations tirées de l'enquête ÉPIC au sein de la population générale, concernant les femmes qui ne sont pas en couple. En effet, de nettes différenciations traversent le groupe des femmes, en fonction des catégories sociales considérées et il apparaît que les femmes de milieu modeste sont celles qui s'accommodent le mieux de la situation de célibat. Les ouvrières et les employées sont celles qui présentent le plus souvent leur célibat comme un choix (50 %), comparativement aux femmes cadres et professions intellectuelles supérieures (25 % pour ces dernières - Bergström et al., 2019, p. 116). Alors qu'on s'attendrait pourtant, au regard de leur position sociale, à davantage de peine éprouvée à être seule dans la prise en charge du foyer, les auteures de l'étude mettent en avant les bénéfices tirés du célibat, à l'appui des entretiens conduits avec les principales concernées. Ce qui ressort finalement, en creux, c'est que pour ces dernières, il n'y a pas d'avantages assez significatifs à la vie de couple pour qu'elles soient incitées à y ré-accéder. Et par ailleurs, la vie en-dehors du couple leur laisse accessibles différents espaces pour exercer leurs décisions, sans contraintes introduites par un conjoint.

« Les femmes ouvrières et employées, en particulier celles ayant déjà vécu en couple, sont celles qui soulignent le plus d'apports véritablement positifs de la vie célibataire. [...] Beaucoup soulignent la continuité de leur rôle et de leur charge : seule ou en couple, il leur faut "s'organiser", "tout faire" et "tout gérer". [...]

Ce qui est nouveau, en revanche, avec le célibat, et particulièrement mis en avant par les femmes de milieux modestes, *c'est la liberté de décider, certes sous contraintes, mais de façon autonome, sans comptes à rendre*³⁹. » (Bergström et al., 2019, p. 118)

Cette analyse s'applique parfaitement aux femmes migrantes que nous avons enquêtées. D'abord, leurs témoignages ont attesté d'inégalités qui ont traversé leurs relations antérieures.

³⁷ Elle apparaît parfois sous l'expression anglo-saxonne LAT, *Living Apart Together*, désignant le fait de vivre ensemble mais dans deux logements séparés.

³⁸ Selon les données de l'enquête ÉPIC, au sein des 26-65 ans en couple, la part des couples non-cohabitants est de 7 % (Régnier-Loilier, 2019).

³⁹ Nous avons ajouté l'italique.

Si certaines ont décrit une prise en charge des tâches domestiques qui leur revenait majoritairement, d'autres ont déploré des inégalités de contribution financière dans les dépenses du ménage. Ainsi, ici aussi, nous constatons un fort investissement des femmes dans différents aspects de la vie quotidienne, amenant à relativiser les appuis d'un conjoint, en particulier s'agissant de la vie domestique. Les inégalités d'investissements pointées, relevant en partie de dissymétries de genre, rendent compte d'une attractivité limitée de la relation conjugale. Associées aux déceptions et, parfois, aux conflits expérimentés, les « risques » pris en cas de re-mise en couple sont ainsi d'autant plus considérés.

Mais s'il y a un risque ici à la re-mise en couple, c'est bien celui de la mise en danger d'une autonomie, point sur lequel notre étude converge le plus nettement avec les conclusions de l'enquête ÉPIC. La préférence à être seule traduit l'aspiration, d'une part, à un confort d'exercice des décisions quotidiennes et dans les rythmes souhaités sans devoir faire face à des résistances (l'idée d'une tranquillité, évoquée précédemment) et, d'autre part, elle traduit l'inclination à une auto-gestion quotidienne : il s'agit de ne plus avoir « quelqu'un dans son dos », pour reprendre l'expression utilisée par l'une des femmes que nous avons enquêtées.

Parce qu'elle contrevient à une norme dominante et socialement valorisée et qu'elle donne priorité aux aspirations individuelles, la préférence à être seule constitue bien une expression des processus d'individualisation en cours dans la sphère familiale. Si finalement l'attachement à l'autonomie qui la caractérise a été relevé au sein de la population générale dans la catégorie des femmes employées qui précisément nous concerne, la donnée migratoire fait davantage encore ressortir les enjeux traversant la situation de célibat féminin. Notamment par le déplacement géographique avec lequel elle appelle à composer, la situation de migration exerce un effet grossissant des dynamiques de dépendance et d'autonomie dans l'espace familial. Elle est, une nouvelle fois, à considérer parmi les facteurs concourant à l'expression d'une autonomie par les femmes et à l'attachement à celle-ci. Jouent d'abord ici les mêmes mécanismes que ceux qui ont été mis en évidence dans l'examen des situations de séparation conjugale (chapitre V). Moins exposées en France aux appels à une re-mise en couple de l'entourage, familial notamment, en particulier à l'endroit des femmes les moins âgées, les émigrantes voient ainsi les pressions en ce sens ou leurs velléités affaiblies. Même si un contrôle social peut être retrouvé en pays d'immigration (nous mentionnions à cet égard les remarques émises dans l'entourage social de l'une des enquêtées, réprouvant son statut de femme

musulmane célibataire en France), il apparaît y perdre de sa force, en partie par une distanciation des membres d'un entourage proche (famille, voisinage). Relevons que d'autres travaux portant sur les contextes migratoires ont souligné la plus-value trouvée par des femmes à la vie hors-couple, cela a notamment été observé chez des immigrantes marocaines installées en Espagne qui, pour échapper aux contraintes de rapports de genre et pour maintenir une autonomie financière, adoptent des « stratégies de célibat permanent » en pays d'accueil (Oso & Catarino, 1997, p. 129).

La préférence à être seule exprimée et mise en pratique par les femmes s'inscrit finalement dans les formes d'expression d'une privatisation de l'espace familial avec le déploiement encouragé, en son sein, de modes de gestion autonomes. Ce mouvement d'autonomisation est particulièrement perceptible dans certains récits formulés par les enquêtées, à l'image de celui de Lydiane (43 ans, Sénégal, employée de ménage, divorce intervenu au début des années 2010). Faisant partie des femmes célibataires de notre échantillon d'enquête mais ne comptant pas parmi celles qui affichent une préférence au célibat, son témoignage interpelle en donnant à voir les éléments entrés en jeu dans les arbitrages qu'elle a eus à faire dans le cadre de sa rupture.

Éprouvant des difficultés à être enceinte en dépit des recours à une assistance médicale, Lydiane s'est séparée du conjoint qu'elle avait rejoint en France en acceptant le divorce réclamé par ce dernier en raison de son infertilité (lui, est déjà père d'une fille, issue d'une union précédente). Bien qu'elle ait estimé que cela ne constituait pas une raison suffisante pour mener à un divorce (rejointe ici par la loi française qui ne considère pas l'infertilité comme un motif de divorce pour faute) et qu'elle ait par ailleurs cherché à envisager d'autres options avant d'en arriver à la séparation, elle finit par y consentir et expose ses raisons :

« Je me retrouve seule mais... Seule, c'est difficile en ce moment, vraiment. Mais, je suis bien dans ma peau, dans mon cœur, vraiment. J'avais pas cette, j'ai pas cette pression de dire... j'étais là avec une pression "tu vas divorcer tatati tatata" mais, je ne pouvais plus. C'est pour cela j'ai dit j'étais pas heureuse à l'intérieur. Les derniers moments j'étais pas vraiment... j'ai dit je divorce et puis, je ne suis pas ni la seule de ne pas avoir d'enfants, y en a plusieurs, surtout on est dans un pays où personne ne s'occupe de personne, chacun fait ses choses, chacun... Si c'était à peu près... si c'était chez moi on allait dire, on allait, j'allais dire oui c'est en Afrique les gens vont te voir qu'elle est partie au mariage et elle n'a pas d'enfants,

elle a divorcé, les gens me regard[er]aient. Mais ici personne... chacun vit sa vie, personne ne s'occupe de personne et, je peux rester toute seule. Ça, ça, ça... je ne suis pas ni la première ni la dernière, je vais rester seule, l'essentiel est que je sois bien dans ma peau et que je sois heureuse, moi-même. C'est pour cela que j'avais décidé de divorcer (...) »

Faite de pressions de son conjoint en faveur d'un divorce en plus de sa peine de ne pas parvenir à avoir un enfant, la période de séparation vécue par Lydiane s'avère très pénible. Elle prend la forme d'un processus au cours duquel sa belle-famille a participé à rendre l'absence d'enfants dans le couple problématique.

« Et au final, au fil du temps, finalement, cette question de l'enfant que vous évoquiez, elle a commencé à devenir pesante à quel moment vraiment... parce que ça s'est pas posé dès [appuyé] le début en France ? Non non, c'était pas posé dès le début. C'était pas posé dès le début... (...) Et... mais j'veux dire ça a été risqué pour votre couple au bout de combien de temps ? Disons que ça s'est... parce que vous me disiez que ça avait été oui, difficile pour vous, l'ambiance était pesante quoi Oui oui Mais ça a été vraiment pesant à partir de... A partir de... 2012 je pense, 2012 parce que il était allé en Afrique, tu sais, comme la plupart des Africains si tu maries une femme, comme on était déjà de 2007, ensemble [date de mise en union], 8, 9, tu vois... Je suis venue [immigration] en 9. 10, 11 y avait rien et lui il est parti au Sénégal en vacances. Arrivé là-bas, ses parents, quelques membres de ses parents ils ont dit "Mais ta femme n'a pas encore un enfant ?", lui il a dit "non elle n'a pas encore un enfant" tout ça. Ils lui ont même donné, en disant "Nous on a une jeune fille qu'on va te donner qu'elle reste ici, tu restes avec la personne. Après si vous avez des enfants tu prends les enfants et tu les amènes à la... en France... que ta femme vous restiez ensemble". (...) »

Après avoir cherché différentes alternatives à la séparation (envisageant à un moment l'entrée dans une union polygame, voir chapitre V), qui n'ont finalement pas satisfait son conjoint, Lydiane se résout au divorce. Si la norme sociale de la maternité est apparue peser, laquelle se montre particulièrement puissante au sein des sociétés subsahariennes de départ (Bonnet & Duchesne, 2014 ; Coquery-Vidrovitch, 2013), Lydiane parvient à relativiser sa situation. Elle affirme son souhait de sortir d'une relation source de stress et de tensions et motive par ailleurs son attitude en soulignant que son ancrage en France l'expose moins à un jugement social posé sur elle en tant que femme seule, divorcée et sans enfants. En disant que « personne ne s'(y) occupe de personne », elle exprime à la fois la distanciation d'un contrôle social, incluant notamment la belle-famille, mais aussi un contexte perçu en France d'une vie familiale individualisée.

La situation de célibat et, en particulier, la préférence à être seule que nous avons souhaité interroger est à replacer dans des dynamiques conjugales et sociales qui les dépassent. Assurément, la vie hors-couple dit non seulement quelque chose du couple lui-même mais aussi des situations sociales plus globales présentées par les femmes, autorisant ou non à l'envisager. Nous avons vu que la préférence à être seule indique une certaine défiance à l'égard du couple vis-à-vis duquel les femmes ne souhaitent plus parier au risque de leur autonomie quotidienne. Dans l'examen que nous en avons fait, il est tout à fait primordial de rappeler le poids du cycle de vie dans la posture manifestée, à des âges où le couple (et les enfants, quand il y en a eu) ont déjà constitué une étape expérimentée. En effet, la résistance à la norme conjugale peut-elle être la même, ici ou là-bas du reste, pour les femmes trentenaires ? En cela, apparaissent bien, dans le cadre des parcours conjugaux, des « marges de manœuvre temporelles » à disposition des femmes (Grange Omokaro, 2014, p. 169) avec leurs injonctions sociales et les désirs temporellement situés en partie produits.

Pour autant, si on raccroche la configuration du célibat et la préférence à être seule aux dynamiques examinées dans le cadre de ce dernier chapitre, elles apparaissent s'inscrire dans la continuité de celles-ci, allant en l'occurrence dans le sens d'un dégagement d'espaces à soi ou de « temps pour soi ».

« Parce qu'elle [la vie célibataire] permet et oblige tout à la fois à "prendre les décisions tout seul", à "se débrouiller tout seul" et à "repousser ses limites", elle est présentée comme un temps pour soi, qui permet de se (re)construire, de (re)trouver ses centres d'intérêts, d'identifier ses priorités, d'apprendre à se connaître. » (Bergström et *al.*, 2019, p. 114)

En revenant au sous-groupe d'enquêtées affichant une préférence à être seule, il est à noter qu'elles trouvent à investir leurs temps dans différents espaces – familial, auprès des enfants et/ou petits enfants, amicaux et/ou religieux au sein de groupes de rencontre – où des supports relationnels sont trouvés. D'une certaine façon, l'absence d'une vie de couple laisse davantage de place à des investissements et des liens électifs.

L'expression des individualités favorisée et exprimée par la situation de célibat est aussi trouvée ailleurs au sein des parcours d'immigration. Considérant le célibat comme une expérience agissante en ce qu'elle entretient un attachement à une autonomie remodelant les attentes à l'égard des potentielles relations à venir (Bergström et *al.*, 2019), d'autres types d'expériences dans les parcours vont dans le sens d'un apprivoisement de l'autonomie. C'est typiquement le

cas de l'expérience professionnelle. Nous avons eu l'occasion de le voir, si elle est le lieu de désillusions, elle reste une voie privilégiée pour se constituer un espace à soi. Cela a été relevé sur le terrain lors d'échanges informels avec les femmes à l'occasion d'évènements culturels⁴⁰ ou lors des entretiens, particulièrement ceux menés avec la poignée d'enquêtées de l'échantillon⁴¹ qui ont expérimenté une vie professionnelle une fois en France. En dépit d'une précarité de l'emploi et d'une activité socialement peu valorisée, le travail a constitué pour elles une soupape dans le cadre de la vie familiale et/ou un lieu de (re)construction d'une estime de soi. Si les manifestations des processus d'individualisation prennent ainsi différentes formes, les lieux où ces derniers sont stimulés sont aussi multiples, situés dans la sphère familiale ou en-dehors.



En dézoomant le regard porté sur les parcours des femmes pour les examiner dans leurs (re)déploiements par-delà le départ en France, les reliefs qui les constituent apparaissent d'autant plus nettement. Nous plaçant dans une réflexion autour des moteurs et des contraintes à une autonomisation féminine en migration, les éléments du terrain ont confirmé la non-linéarité d'un processus. Si nous avons constaté les difficultés avec lesquelles les émigrantes se trouvent être aux prises, en partie en lien avec les déstabilisations statutaires, professionnelles, relationnelles, induites par le départ, nous avons également pu voir leurs capacités d'adaptation, au gré de séquences de parcours.

Le survol rapproché de ces parcours a d'abord donné à voir l'interdépendance des sphères de la vie sociale au sein desquelles le conjugal est à replacer. Le statut administratif au départ n'est ainsi pas sans incidences sur les rapports de force conjugaux tout comme les ambitions professionnelles trouvent à dépendre des systèmes de formation et d'emploi à l'arrivée et des soutiens éventuellement trouvés dans l'entourage conjugal et familial. Par ailleurs, ce dernier

⁴⁰ Nous pensons ici, par exemple, à des échanges qui ont eu lieu dans les cuisines du Rize avec l'une des femmes sollicitées pour une prestation de repas dans le cadre d'une rencontre culturelle organisée. Originnaire du Sénégal, elle avait émigré au début des années 2000 après le décès du père de ses enfants. Alors interrogée sur le déroulement de la vie en France, elle répond que celle-ci est difficile, à distance de l'image idéalisée que l'on peut en avoir, mais elle contrebalance son propos en mettant en avant l'élément du « *travail* » qui, dans son parcours, a été expérimenté en France et de façon positive (notes du journal de terrain).

⁴¹ Elles sont 3 sur 40 à démarrer une vie professionnelle après la migration en France. Elles exercent (ou ont exercé) une activité de femme de ménage ou d'aide-soignante.

chapitre a été l'occasion de confirmer la centralité des temporalités dans la structuration des parcours, et d'autant plus en migration. Qu'il s'agisse des premiers temps de la migration propices aux dépendances, de l'âge auquel des attentes conjugales sont affirmées ou du temps qui vient à manquer pour répondre aux exigences d'une réinitialisation du parcours professionnel, le temps, au-delà du contexte, est tout à la fois une ressource et une contrainte. Enfin, les questions qui ont orienté notre investigation ont été retrouvées : les mises en jeu diverses - et très concrètes - entraînées par la migration, la centralité des ressources trouvées ou non à disposition, ou la prégnance du genre *via* notamment les assignations et les dissymétries produites.

Dans le cadre du recueil de parcours féminins depuis l'Afrique subsaharienne, ce sont les dynamiques d'individualisation et leurs enjeux qui ont été au centre de notre attention. Si ces dynamiques sont d'autant plus mises en visibilité en contexte migratoire, elles y sont aussi renforcées par le biais, d'abord, du détachement d'un noyau familial redéployé en France et des *stimuli* à l'autonomie qui, dans le cadre normatif environnant, y sont trouvés. Et puis, par les réadaptations auxquelles elle contraint, sur différents plans, c'est l'expérience de la migration elle-même qui apparaît constituer un lieu où se forgent et s'aiguisent des « compétences d'autonomisation » (Roulleau-Berger, 2010, p. 47). Qu'on l'approche *via* le prisme familial ou de façon plus globale, la migration revêt les formes d'une « épreuve », si on entend celle-ci en termes d'apprentissages et de tensions de principes au sein desquelles l'individu doit se frayer un chemin (Martuccelli, 2009). En cela, l'étude du phénomène migratoire continue(ra) à être un objet de recherche fécond pour qui souhaite étudier les processus d'individuation et la manière dont l'individu(e) se constitue au gré du changement, avec les structures, et dans ses réflexes de reconstruction du sens.

Conclusion générale

**Effets de catalyse et affirmation
d'une autonomie individuelle :
replacer le « pari migratoire » dans
la sphère conjugale**

Intervenant trente ans après les premiers travaux majeurs qui ont traité des immigrations subsahariennes en France, notre recherche doctorale s'est attachée à en explorer les parcours féminins qui dépassent aujourd'hui la seule situation de celles qui viennent rejoindre un conjoint. Notre étude donne suite à ces travaux, notamment ceux du sociologue Albert Nicollet (1992) qui, à partir d'une recherche menée au Havre, interrogeait la manière dont les migrantes, alors originaires du Sénégal, du Mali ou de la Mauritanie, prenaient place dans la société d'arrivée. Dans son propos introductif, il écrivait alors :

« À travers l'analyse d'un microcosme urbain, c'est la condition des femmes africaines en France dans leur ensemble qui est envisagée. Il faudra attendre la confrontation avec des études analogues en d'autres villes pour mieux discerner dans quelle mesure ce champ de prospection havrais est représentatif, voire exemplaire. » (Nicollet, 1992, p. 15)

Basée, elle, à Villeurbanne, notre enquête nous met en position d'y répondre, du moins s'agissant des dimensions de la vie conjugale et familiale vécues en France. Convergeant en plusieurs points avec ses constats de recherche, nos données de terrain suggèrent que l'étude d'A. Nicollet disait bien quelque chose des enjeux et des questions qui, au-delà du seul cadre havrais, se posent aux femmes en tant qu'immigrées d'une part, et en tant qu'émigrées subsahariennes, d'autre part. Comme lui, nous avons en effet relevé, avec leur immigration, la remise en cause des places dans l'espace conjugal, source de tensions entre les partenaires. De la même manière, nous avons constaté des conditions de vie en France qui y favorisent une « subjectivité du couple conjugal » (Nicollet, 1992, p. 238), à distance des groupes familiaux.

Mais, depuis les travaux pionniers abordant les visages féminins de l'immigration subsaharienne en France (Fainzang & Journet, 1988 ; Quiminal, 1991 ; Timera, 1996 ; ou Poiret, 1996), les contextes de migration ont changé et les enjeux aujourd'hui identifiés, quoique non nouveaux, résonnent tout à fait différemment. D'abord, les trajectoires sont moins conditionnées par celles d'un mari : les femmes continuent à partir pour des raisons familiales mais elles partent aussi seules et depuis des sociétés de départ où les conditions de leur autonomie sont moins incertaines, *via* une instruction accrue ou par leurs mobilités renforcées, en particulier dans le cadre de migrations de travail. La crise qui affecte plusieurs sociétés subsahariennes à partir des années 1980 a par ailleurs été l'occasion de relever le rôle vital joué par les femmes dans la survie économique des ménages urbains. La dimension de découverte

présente chez A. Nicollet pour qualifier la vie en France des femmes qu'il a étudiées - la découverte d'une société étrangère, d'un cadre urbain et celle d'un travail salarié - ne convient pas pour celles que nous avons enquêtées, dans un monde globalisé qui, par ailleurs, a rendu les cloisonnements culturels ou géographiques d'autant plus relatifs.

Si les femmes au cœur de notre enquête apparaissent en cela plus aguerries en vue de l'épreuve migratoire, elles n'échappent pas à la question des conséquences du départ, particulièrement en ce qui concerne la vie matrimoniale qui nous a intéressés. À l'appui des travaux de sociologues de la migration, au premier rang desquels Abdelmalek Sayad, nous avons peu de doutes sur la matérialisation d'effets de la migration sur leur vie quotidienne et sur leurs projections, mais il nous restait à les spécifier.

Avant de terminer de clôturer ce manuscrit, nous souhaitons revenir sur quelques préoccupations qui ont accompagné ce travail (1) puis nous nous arrêterons sur trois axes qui, à la suite de notre étude, se forment en réponse à la question des incidences de la migration sur les destinées conjugales. Que ce soit ici ou là-bas, les parcours portent la marque du genre qui délimite des rôles et participe de la structuration des espaces des possibles (2). Composant avec - voire embrassant - les éléments constitutifs d'un ordre de genre, les femmes n'en cherchent pas moins à affirmer leur place dans la sphère conjugale où elles manifestent un fort souci d'autonomie (3). Dans un espace familial qui, plus restreint en France, les enjoint d'autant plus à défendre cette autonomie, il est apparu que la situation migratoire intervient au travers des cadres normatifs de la société d'accueil qui, s'ils ne révolutionnent pas la condition féminine, constituent un levier jouant en leur faveur dans les rapports (de force) conjugaux (4).

1. Échapper aux dangers d'un objet : réductionnisme culturel et tout-migratoire

Dans l'enquête, en allant à la rencontre de femmes originaires de onze pays, répartis entre l'Afrique de l'Ouest et centrale, et en nous rapprochant de réseaux, associatifs pour la plupart, de cultures africaines, nous avons parié sur l'existence d'une « communauté d'expérience » (Bourdieu & Sayad, 1964, p. 136) des femmes subsahariennes durablement installées en France. L'entreprise a présenté une dimension périlleuse en ce qu'il convenait de ne pas ajouter à un réductionnisme déjà répandu, faisant voir « l'Afrique » comme une entité

socioculturelle à peu près homogène. Cela a ainsi constitué un point d'attention très fort dès le départ de notre recherche et tout au long de l'enquête afin de ne pas céder à des généralisations confortables, c'est vrai, mais réductrices sur l'ensemble des sociétés d'émigration. Si le parti que nous avons pris comportait cette forme de danger, forçant à une attitude d'alerte, le risque nous est apparu toutefois contenu.

D'abord, les travaux en anthropologie et en démographie en particulier, mobilisés tout au long du manuscrit, signalent des lignes de partage entre pays et entre sous-régions mais aussi des éléments de convergence et cela, d'abord dans le champ de la famille qui nous a spécialement intéressés. L'empreinte du lignage, la pluralité des agents investis dans l'éducation de l'enfant ou l'existence d'un régime d'union polygamique, font partie d'un dénominateur commun aux sociétés subsahariennes considérées, les distinguant des manières de faire famille prévalant en France. C'est précisément au regard des structures de l'organisation familiale que notre objet d'étude a pris forme : Comment, à distance des systèmes familiaux familiers et de leurs agents de médiation, en particulier les membres de la famille élargie, la « conversation conjugale » (Berger & Kellner, 2007 [1964]) (re)trouve-t-elle à s'actualiser en France ?

C'est finalement le terrain lui-même qui a achevé de justifier la conduite d'une enquête autour de parcours de femmes émigrées d'Afrique subsaharienne, en dépit de la pluralité des sociétés de départ et de la diversité des formes conjugales et familiales qui s'y trouvent. En effet, l'enquête et les entretiens biographiques en particulier, ont donné à voir des expériences convergentes au sein de la sphère conjugale, les mêmes enjeux forts qui s'y manifestaient, *en termes d'identités de genre ou d'autonomie individuelle*. De même, ont été identifiés des difficultés ou des défis récurrents dans les *places à tenir* en tant que conjoint(e) en France, en tension entre du statutaire hérité et du relationnel à (re)mettre au travail, ou dans *l'élaboration d'une intimité conjugale à conduire*, à distance de la parentèle. Comme cela a pu être formulé sur le plan des habitudes alimentaires des immigré(e)s subsaharien(ne)s (Calvo, 1997) ou sur celui des pratiques éducatives (Segalen, Aouci & Gallou, 2011, p. 83), la migration en France s'accompagne bel et bien d'une « modification des logiques pratiques et symboliques » (Calvo, 1997, p. 54) qui structurent ici l'espace conjugal. Le déplacement de la migration n'est pas que spatial, il est socioculturel, socioéconomique et symbolique, imposant des réajustements pratiques et des reformulations du sens même du couple et de ses contours.

Une fois la pertinence d'une question de recherche confortée, ce sont d'autres préoccupations et difficultés qui se sont posées à nous dans l'enquête. Si des mouvements voire des transformations ont été relevés dans la sphère conjugale, il restait à voir s'il s'agissait là de conséquences à imputer à la migration ou à tout autre facteur et/ou à leur conjonction. Car, s'il y a un postulat de départ qui s'est vu consolidé, c'est bien celui d'un choix conjugal modelé par une pluralité de forces sociales qui lui donnent forme. Socialisation préconjugale (Collet & Santelli, 2012a), cadres institutionnels de la société d'immigration, ressources individuelles et héritage conjugal, se conjuguent dans la formulation des attentes exprimées à l'endroit de l'espace conjugal et du conjoint. Ajoutons aux forces exercées celle du temps dont nous avons notamment pu constater le « travail » dans la concrétisation d'une rupture conjugale ou dans le relâchement d'une pression au mariage ou à la mise en union.

Pour échapper à une sur-évaluation du poids de la migration dans l'analyse de l'objet, nous ne pouvions faire l'économie d'une prise en compte des parcours avant le départ. Avec les éclairages apportés par les enquêtes conduites au sein des sociétés d'origine et avec les apports des questions de nos entretiens tournées vers la vie familiale et socioprofessionnelle d'avant le départ, il a été possible de saisir des processus et de repérer des continuités. Si nous avons alors pu observer les contrecoups du départ sur les formes de la vie quotidienne et, à plus long terme, sur les identifications individuelles, nous avons également pu *relativiser* les enjeux introduits par celui-ci. La migration en France avive les tensions autour d'une démocratisation de l'espace conjugal ou les rend moins évitables mais elle ne les invente pas. Interférant dans le jeu conjugal, la donnée migratoire est principalement à saisir au travers des *effets de catalyse* qu'elle produit, nous l'explicitons davantage dans les prochaines pages. « Pliure à partir de laquelle plus rien n'est pareil » (Bensa & Fassin, 2002, p. 6), la migration ne s'inscrit ainsi pas moins dans des séquences biographiques et des temporalités qui participent alors de sa résonance.

2. Ordre(s) de genre, ici et là-bas

Nous pourrions dire que la dimension du genre a été consubstantielle à l'objet d'étude qui a maintenu notre attention jusqu'ici. Nous savions notamment combien le fait d'être une femme et d'être appréhendée comme telle façonnait les formes et les élans à la migration. Dans cette perspective, le troisième âge des études migratoires, désigné par l'historienne Nancy

Green (2020) comme étant celui de l'introduction d'une analyse genrée du fait migratoire dans les années 1990¹, nous a permis de penser en amont les différents endroits où le genre pouvait se loger (motifs du projet migratoire, type de négociations pour partir, formulations du choix du conjoint, etc.) et de chercher à repérer la manière dont les individu(e)s l'incorporaient. Les travaux qui se sont développés autour du genre et des migrations depuis ces années-là et dans la continuité desquels notre recherche s'inscrit, nous ont bénéficiés en favorisant une meilleure acuité pour les problématiques attenantes à la coexistence des sexes et aux dynamiques d'évolution des rôles qui leur sont associés. En la matière, les travaux nous avaient invités à la prudence sur les gains tirés du départ pour celles qui partent. Si notre enquête a été l'occasion de constater les effets en demi-teintes de l'immigration sur les ressources détenues par les femmes, à la fois selon les séquences après l'arrivée et selon les domaines observés, elle n'a laissé aucun doute sur l'identification des rapports de genre comme théâtre des transformations les plus sensibles découlant de l'installation en France.

Les identités de genre sont apparues comme l'endroit qui cristallise les enjeux et les tensions. Pour les femmes que nous avons rencontrées, l'arrivée impose de repenser les droits et les devoirs incombant aux hommes et aux femmes dans l'espace privé. Sans les appuis d'un entourage familial dans la prise en charge des tâches quotidiennes et par une médiation de celui-ci auprès des conjoints rendue moins accessible par la distance, ces derniers sont mis en situation de dialogue renforcé, qu'ils y parviennent ou non. Au cœur des tractations quotidiennes induites, c'est le « système statutaire » (Poiret, 1996, p. 108) régissant les relations dans les structures familiales d'origine qui se voit questionné et en particulier la prééminence du statut masculin. Parce qu'elle dénote avec un contexte à l'arrivée faisant consensus social, sur le plan des principes, autour d'une égalité des sexes, parce qu'elle ne trouve plus à proximité - ou moins - les garants d'un bon ordre familial contenant les velléités féminines et qu'en plus, elle ne trouve pas nécessairement à s'appuyer sur une position socioéconomique satisfaisante dans le pays d'installation, l'autorité masculine ne va plus de soi.

¹ Le premier âge des études migratoires a donné à voir les travailleurs immigrés présents au sein de la classe ouvrière (années 1960-1970), le deuxième âge est celui de l'attention portée aux femmes immigrées (années 1970-1980) dans le monde du travail et en-dehors et, le quatrième âge, dans lequel nous sommes (depuis les années 2000), a appelé à s'intéresser à la vie intime de celles et ceux qui migrent, aux sexualités en particulier (Green, 2020).

Toutefois, en dépit d'un régime de genre plus favorable aux femmes trouvé en France et des espaces assurément dégagés pour manifester leurs préférences, *le statut masculin persiste*. En témoignent, dans les couples qui parviennent à durer, les accords tacites et les ruses féminines mises en place pour préserver l'apparence d'un *leadership* masculin bien qu'en pratique, les conjointes manœuvrent au sein des processus décisionnels. Outre la force d'un statut masculin, l'examen des formes de la vie privée a donné à voir l'exercice de rôles de sexe distincts et des espaces sexuellement ségrégués, dans la continuité des héritages d'une socialisation familiale. Dans la gestion de l'espace domestique, s'il nous faut noter que les femmes les moins âgées et les plus dotées sur le plan scolaire notamment, se distinguent en exprimant des exigences égalitaires auprès du partenaire, la prise en charge des tâches et spécialement le rôle nourricier, continuent d'incomber très largement aux femmes. Les positions féminines relevées concédant au conjoint des écarts à la norme d'exclusivité sexuelle, même si elles ne sont pas majoritaires, ont par ailleurs témoigné de la souscription à une spécificité masculine, dont nous avons identifié une forte instance de légitimation dans l'institution polygamique.

Si elle force à réinterroger les places de chacun(e) en poussant à des assouplissements, la migration n'atténue pas la force structurante du genre. Au travers de la législation autour du mariage et des configurations migratoires à l'arrivée, nous avons vu qu'elle produit des contraintes et qu'elle est susceptible de s'ajouter aux dissymétries de genre déjà existantes. C'est le cas quand on renonce à une relation sentimentale et/ou qu'on précipite une mise en union pour accéder à un séjour régulier en pays de résidence ou quand, prise dans une « dette de la rejoignante », on trouve des limitations à la pleine expression d'une autonomie individuelle. L'État est bien partie prenante d'une production du genre affectant les parcours en contextes transnationaux (Pessar & Mahler, 2003, p. 819).

Ces différents éléments sont donc matière à refroidir les ardeurs d'une thèse d'un mouvement unilinéaire d'égalisation des places de sexe dans la migration en France, qui serait approprié par les femmes et leurs conjoints. Plutôt qu'une imposition de la norme égalitaire dans la sphère conjugale, est ressortie une hétérogénéité des normes trouvées, mêlant relationnel et statutaire, avec différents degrés selon les profils sociaux, les temps du parcours et les liens affectifs présentés. Comme illustration de cette cohabitation, est notamment apparu le plébiscite des femmes pour une communication conjugale sans que cela empêche, pour certaines d'entre elles,

de reconnaître à l'homme une autorité décisionnelle. S'il s'agissait ici de réfléchir à la hiérarchisation des valeurs au sein de la sphère conjugale, pour les femmes subsahariennes qui nous ont intéressées, c'est celle de l'autonomie qui est apparue première.

3. Préserver l'autonomie : un moteur d'action puissant, prévalant sur la quête d'égalité

Y ayant dédié un chapitre, la norme égalitaire perçue en France par les émigrantes a émergé comme question-clé en ce qu'elle constituait une menace pour l'actualisation des conceptions conjugales statutaires héritées. En constatant une vigueur des démarcations genrées dans l'espace privé, embrassées par une partie des femmes elles-mêmes, nous avons été amenés à repenser l'attractivité de la norme égalitaire. Dans le tableau dressé par Anthony Giddens (2004 [1992]) des transformations du lien au sein des sociétés occidentales, l'égalité et l'autonomie constituent des pièces indispensables d'une démocratisation accrue de la sphère privée. Si l'égalité est ainsi l'une des conditions de l'autonomie, nous percevons pourtant, à l'issue de notre enquête, une *différenciation des* priorités accordées aux *normes démocratiques* défendues par les femmes rencontrées. En l'occurrence ici, de manière globale, c'est l'autonomie qui supplante l'égalité. L'accommodement, à différents degrés, vis-à-vis d'une inégale répartition des tâches entre conjoints ou le fait de composer avec des prérogatives masculines attenantes à une hiérarchie des rapports familiaux, traduisent des positions statutaires genrées contraires à un principe d'égalité². Pour comprendre les attentes et les mobilisations des femmes dans la sphère conjugale, il a été essentiel de penser en termes de compensations et d'alternatives à disposition. Qu'est-ce qui justifiait - ou non - le maintien dans une relation conjugale *a priori* insatisfaisante ou qu'est-ce qui venait contrebalancer ce qui revêtait les formes objectives d'une inégalité entre les sexes ? Les réponses nous ont dirigés vers l'autonomie et l'attachement manifesté à celle-ci.

Disposer d'espaces pour exercer des choix ou des préférences individuelles constitue un moteur fort de l'action. Le revenu tiré d'une activité – et sa revendication – en est une manifestation, lequel permet, en dépit d'emplois relativement précaires, de garantir une limitation des dépendances au partenaire, mais sans que cela produise nécessairement une

² Les limites de la thèse d'une démocratisation pleine et entière de la sphère familiale pointées par les inégalités de genre sont reconnues à demi-mots par A. Giddens (2004 [1992], p. 237-238).

égalité des voix dans la concertation conjugale. Et puis, le fait de se maintenir en dehors d'une vie de couple – après l'avoir déjà expérimentée – a été identifié comme une autre forme d'expression de la prévalence accordée à l'autonomie. Si, d'entrée de jeu, la force du statut masculin escamote la portée de la norme égalitaire, il n'en demeure pas moins que cette dernière n'a pas non plus été absente des ressorts motivationnels des femmes. Cela a été particulièrement perceptible chez les plus jeunes lorsqu'elles formulent une exigence de répartition des tâches ou de réciprocité quant à l'exclusivité sexuelle instaurée dans le cadre conjugal. De même c'est au nom de rapports égalitaires souhaités et à la suite d'expériences conjugales décevantes avec des hommes compatriotes ou d'origine subsaharienne que certaines se tournent vers une union mixte, espérant y co-construire davantage la relation conjugale.

Les arbitrages opérés par les femmes sont guidés par des « formes de classement et de hiérarchisation des valeurs et des pratiques » (Mozère, 2004, p. 12) mais sont aussi déterminés par une conjonction de paramètres : les ressources à disposition, en rapport avec celles du partenaire (permettant ou non de faire advenir une préférence), le cycle de vie (la présence et l'âge des enfants étant, par exemple, susceptibles de freiner la rupture envisagée, ou un âge relativement avancé permettant de se distancier d'une injonction sociale à l'union) ; ou, n'étant pas à sous-estimer, intervient le climat affectif de la relation considérée (jouant sur l'investissement dans l'union et dans la réception des « inégalités objectives » (Singly, 2007 ; Dubet, 2011) existantes).

Si, en somme, l'attente d'égalité est portée par quelques-unes et avec une force variable selon le domaine considéré (y apparaissant moins vigoureusement portée en matière de répartition des tâches qu'en ce qui concerne l'exclusivité sexuelle ou les demandes de communication conjugale), l'autonomie est défendue par toutes. Mais, constat relativement classique s'agissant de la vie sociale et de la manière dont les individus y évoluent, en quoi le souci de l'autonomie mérite-t-il qu'on y accorde une place majeure dans l'analyse ? Il est apparu que la migration en France met non seulement en relief ce dernier dans la sphère conjugale mais qu'elle en accentue également la portée et les effets, rejoignant en cela les mouvements dessinés à l'époque par A. Nicollet (1992)³. Ajoutons que c'est en outre parce les

³ « À l'étape présente, la migration ne révolutionne pas radicalement la condition des femmes mais joue davantage comme révélateur et accélérateur de tendances préexistantes en Afrique surtout dans les milieux urbains modernisés. » (Nicollet, 1992, p. 300).

émigrantes subsahariennes trouvent en France des espaces pour y déployer leur autonomie, à moyen et long terme, et parce que celle-ci s’y trouve légitimée par un principe d’égalité des sexes, que leur immigration a été (et est toujours) source de méfiance de la part des conjoints, sur la base d’une « subversion institutionnelle » (Timera, 1996, p. 101) redoutée.

Nous le disions, la migration est un *révélateur* et un *catalyseur*. Sa fonction de révélateur est apparue en premier lieu lorsque nous avons interrogé, chapitre I, les modes d’articulation du choix conjugal et du projet migratoire, où nous avons alors vu comment, déjà, ce dernier était le lieu de stratégies, pour échapper à une union potentielle ou pour s’échapper d’une relation insatisfaisante. Dans les configurations examinées, c’est à la fois le souhait de s’extirper de rapports inégalitaires de genre, dans le cadre de relations où les marges pour les reformuler sont trop réduites, et de gagner son autonomie, qui motivent le départ. Par ailleurs, après l’arrivée, précisément par les réaménagements et les arbitrages qu’elle impose dans la sphère privée, la migration révèle les attachements, ce sur quoi, avec le temps, les émigrantes sont disposées à lâcher du lest ou ce à quoi elles sont de moins en moins disposées à renoncer.

Catalyseur, la migration en France l’est au regard des tentatives de reformulation par les femmes des places de sexe, présentes au sein même des sociétés subsahariennes de départ et lesquelles constituent une dimension majeure des dynamiques actuelles - et futures - travaillant la sphère familiale.

« Il est en effet frappant [...] de constater à quel point, et ce, quel que soit l’objet abordé ou le pays étudié, la question des rapports sociaux de sexes est centrale à l’étude des nouvelles dynamiques familiales en Afrique. En effet, qu’il s’agisse des arrangements résidentiels des familles, de la participation au marché du travail, de l’organisation des tâches domestiques, de la parentalité, de la socialisation des enfants, des rapports intergénérationnels, ou des politiques familiales et de l’application du droit, derrière les transformations étudiées, c’est la remise en cause, souvent difficile, des rapports de genre inégalitaires et la capacité des femmes à se bricoler des espaces d’autonomie, aussi partiels et fragiles soient-ils, qui se posent [...]. » (Calvès, Dial & Marcoux, 2018, p. 12)

Au-delà du bricolage, ce qui s’est nettement dégagé à l’issue de notre enquête, ce sont les effets notables du changement de cadres et de la topographie des normes amené par la migration en France, allant dans le sens d’une *ouverture d’espaces d’expression des attentes individuelles*

féminines en matière conjugale. C'est en cela que, plus que d'un potentiel révolutionnaire de la migration, il convient de parler en termes d'effets de catalyse, observables au travers de différentes dimensions de la vie conjugale et familiale.

4. « *Mais ici on est pas au pays* » : les cadres normatifs du pays d'accueil comme support déterminant

Non suffisant pour comprendre les comportements des femmes dans la sphère conjugale, le facteur migratoire y change en revanche la donne. Par le biais de dynamiques combinées, en effet, ce dernier est apparu encourager, l'expression et la défense d'attentes individuelles, menant *in fine* à une autonomie renforcée. C'est d'abord *par un desserrement du contrôle social* que les préférences individuelles trouvent à s'exprimer. Bien qu'un réseau de connaissances (quelques membres familiaux à proximité, voisinage, ou membres associatifs compatriotes) soit reconstitué en France, la distanciation, due au départ, de l'entourage proche expose moins à son influence et notamment aux médiations encourageant à la conciliation plutôt qu'à l'expression du dissensus dans l'espace familial. Cela a notamment été constaté s'agissant des situations de séparation conjugale qui, advenant en France, ont moins soumis les femmes à la pression des membres familiaux ne soutenant pas la sortie d'union souhaitée.

De même, tout en maintenant des liens avec les membres familiaux (tout particulièrement auprès des parents) *via* différents canaux (télécommunications, visites au pays, soutien financier, ou sollicitations dans le cadre des étapes de formalisation d'une union), les femmes sont conduites en France, bon gré mal gré, à *reconstituer un noyau familial indépendant*. Contraintes de se débrouiller, notamment à distance de membres familiaux féminins aidant à la gestion du foyer, elles s'inscrivent en France dans un quotidien les plaçant en situation d'auto-gestion familiale, avec des degrés de coopération conjugale variables. C'est dans le cadre de cette privatisation accrue de l'espace familial en France que devait être appréhendée, entre autres, la question de la résolution des tensions ou des conflits conjugaux. Nous avons alors constaté comment la préférence exprimée par certaines femmes pour une gestion des dissensions qui soit interne au couple se voyait d'autant plus renforcée dans l'immigration, dans un contexte de contraction de l'espace familial mais aussi sous l'effet des normes environnantes.

Car en effet, si le facteur migratoire agit, c'est à la fois par les aménagements pratiques auxquels il contraint mais aussi par le *paysage normatif qu'il introduit*. Dans le cadre d'un « pluralisme familial » (Déchaux & Le Pape, 2021) qui caractérise les normes et les pratiques en France, des valeurs telles l'égalité et l'autonomie s'y trouvent fortement valorisées et cela, bien que toutes et tous n'y aient pas le même accès, nous avons pris le temps de le souligner. Médiatisées par les cadres de la société d'accueil et leurs agents (dispositifs législatifs en matière de séparation, de garde d'enfants ou de prestations sociales) et présentes de manière diffuse (notamment *via* les représentations et/ou les modes de vie de l'entourage amical ou professionnel fréquenté), l'environnement alors constitué n'est pas sans effet sur les arbitrages opérés par les femmes en France, au sein de la vie conjugale. Plus précisément, il s'avère que les cadres de la société d'accueil constituent un support saisi par les femmes pour faire valoir et faire advenir leurs préférences. Plus encore, ils sont un *support de légitimation* rendant plus aisé le fait de refuser une union polygamique qui n'a plus lieu d'être là où elle n'est pas légale ou le fait de justifier les limitations posées à l'intervention de la belle-famille là où elle a perdu de telles prérogatives.

Également identifié dans le cadre d'autres études s'intéressant à la condition féminine en migration et aux rapports de pouvoir qui traversent la famille (c'est le cas de l'enquête menée par Hakima Mounir (2013) sur la vie des femmes marocaines au Maroc et en France)⁴, nous relevons ainsi un vrai poids des cadres de la société d'immigration dans la formation des attitudes manifestées dans la vie matrimoniale. Ce constat fort ne doit pas pour autant occulter que le facteur migratoire, pour être décisif dans l'expression des préférences individuelles, doit aussi trouver à s'articuler avec d'autres ressources à disposition : une indépendance financière, notamment, pour se désunir ou, un séjour régulier en France pour pouvoir y projeter ses aspirations personnelles. C'est aussi pourquoi l'image de la catalyse est celle qui semble la plus appropriée pour décrire les effets de la migration, spécialement s'agissant de la concrétisation des attentes individuelles féminines dans l'espace familial : à l'image du catalyseur dans une réaction chimique, elle autorise et *renforce* l'actualisation des processus d'individualisation engagés.

⁴ « Les institutions et les lois proposent des modèles plus égalitaires ; elles constituent un appui pour les femmes qui y aspirent. Une petite révolution culturelle silencieuse est en train de se produire ici, encore plus prononcée chez les femmes ayant un travail rémunéré. Elle consiste moins dans le fait que les femmes "décident" que dans le fait qu'elles arrivent à imposer des décisions allant à l'encontre de la tradition. » (Mounir, 2013, p. 230)

En lien avec ce qui précède, un autre postulat fort posé par cette thèse apparaît : *la migration est à saisir comme une ressource à part entière* qui, au sein de la sphère conjugale, constitue un levier important dans les rapports de force observés. Seulement quelques auteures ont décrit l'expérience migratoire ou la mobilité transnationale en termes de « ressource », dans l'étude de parcours migratoires (Morokvasic-Muller, 1999 ; Lesclingand & Hertrich, 2017) et plus particulièrement conjugaux (Hertrich, 2014), où elles sont alors converties en moyen d'améliorer des conditions de vie et d'étendre les espaces d'agir.

En plus d'affecter les ressources à disposition des individus, la migration constitue elle-même une ressource⁵ pesant dans le jeu conjugal (Mouchit, 2019), qu'elle soit mobilisée, nous l'avons vu, en tant que cadre normatif de substitution (faire valoir d'autres pratiques, en convoquant le système de références dominant dans le pays d'accueil), en tant que dette administrative ou « dette de la rejoignante » (exercer une pression/domination en s'appuyant sur les modalités administratives de la venue en France du conjoint rejoignant) ou en tant que projet alternatif (par la décision du départ, échapper à une relation conjugale insatisfaisante ou contrecarrer une union).

Nous évoquions plus tôt la fonction de révélateur de l'expérience migratoire, elle l'est assurément pour ce qui est des rapports de pouvoir qui traversent l'espace familial. En suscitant projections, craintes et appréhensions et en étant investie pour reformuler les modalités des rapports de genre, elle donne à voir les enjeux et les intérêts mis en présence. Au regard des différents éléments ici rappelés autour des retombées de l'ancrage des femmes en France, nous pourrions les résumer en disant qu'en matière conjugale, ces dernières y supportent moins ce qui ne leur convient guère. Si le pouvoir est en effet entendu comme capacité accrue à refuser ce que l'autre demande (Crozier & Friedberg, 1977)⁶, alors l'immigration en France, *via* les

⁵ Bien que la notion de ressource migratoire ne soit pas sans rappeler celle de stratégie migratoire, fréquemment trouvée dans la littérature scientifique s'intéressant aux migrations, elle ne la rejoint que partiellement. Sans pour autant évacuer la notion de stratégie qui garde sa pertinence dans l'analyse d'un certain nombre de configurations migratoires, celle de ressource lui est préférée en raison de deux aspects. D'une part, plus ouverte car moins ancrée dans une démarche d'élaboration, de calcul et de rationalité, elle laisse la place à une multiplicité d'appropriations, incluant la mise en place de stratégies. D'autre part, la notion de ressource invite à considérer la situation migratoire effective mais aussi sa potentialité de concrétisation : bien que non activée, la ressource (partir) est disponible et exerce par ce seul biais un effet. La socio-démographe V. Hertrich a distingué à cet égard un « pouvoir de partir » (voir chapitre I, section 2).

⁶ « Le pouvoir réside donc dans la marge de liberté dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir, c'est-à-dire dans sa possibilité plus ou moins grande de refuser ce que l'autre lui demande. » (Crozier & Friedberg, 1977, p. 69-70).

cadres (normatifs) trouvés, contribue indéniablement à renforcer celui des femmes dans le domaine conjugal, à la condition, donc, que leurs parcours disposent des assises (économique, juridique) nécessaires pour y exercer leurs choix.



À la manière d'un « pari », la migration ne laisse pas présager de l'issue des parcours matrimoniaux qu'elle contribue à structurer, tant ces derniers sont dépendants des ressources individuelles de chacun(e), du législateur et des temporalités dans lesquels ils se déploient. Nous concernant, nous en avons à cet égard constaté les variations mais aussi la force des processus qui les traversent, avec différentes intensités, selon les configurations sociales et matrimoniales observées. Les processus en cours, d'individualisation ou d'acculturation, attestent des mises en mouvement (ou en tout cas, des accélérations) produites par le départ. Nos observations invitent à poursuivre la réflexion sur la portée même de ces incidences au long cours, en termes de rapport aux normes familiales et aux pratiques jugées plus ou moins socialement légitimes, à la fois dans les sociétés d'immigration mais aussi d'émigration. L'intérêt à porter à ces dernières, dans le cadre d'une réflexion sur la diffusion des normes et sur l'évolution des pratiques familiales, se justifie d'autant plus que les études récentes, indiquent la part, en baisse mais non négligeable, des migrations de retour depuis les pays européens (intéressant particulièrement l'enquête MAFE, voir Beauchemin, 2020), lesquelles s'ajoutent aux mobilités transnationales propices à la circulation intensifiée des normes.

Au vu des différentes parties prenantes au sein du jeu conjugal, notre recherche mériterait d'autres prolongements. À la fois présents et absents dans l'enquête, qu'en est-il des hommes émigrés subsahariens, de leur rapport aux normes et des moteurs de leur action dans la sphère matrimoniale ? Relayées par les travaux et par les témoignages recueillis de femmes, qu'en est-il de leurs appréhensions - et de leurs accommodements vis-à-vis - des effets de l'installation en France sur leur statut ? De même, si la littérature ou les acteurs associatifs rencontrés dans notre enquête ont décrit des parcours masculins se (re)projetant davantage que les femmes dans le pays d'origine, n'ont-ils vraiment aucun point d'arrimage dans la société d'accueil ou aucun intérêt à faire valoir dans cette dernière ? Si sur le plan du terrain concret de l'enquête, la parole des hommes est probablement plus difficile à recueillir que celle des femmes, elle éclairerait d'un autre jour les dynamiques de genre en jeu en situation migratoire.

Et puis, la dimension intergénérationnelle au sein des rapports familiaux, non examinée dans notre investigation, mériterait de l'être, dans la continuité des préoccupations qui ont été les nôtres. Qu'en est-il en effet de la transmission des normes et des valeurs par les femmes qui ont émigré à destination de leurs filles qui sont, elles, nées en France et qui y ont grandi ? Présentant un autre type de socialisation (préconjugale), mieux insérées sur le plan socioprofessionnel que leurs mères (Beauchemin, 2020) et contemporaines d'un afro-féminisme auquel les réseaux sociaux et la prise de parole de personnalités publiques et de collectifs⁷ ont donné une nouvelle caisse de résonance, résolument militante, leur situation invite à interroger leurs propres appropriations des normes dans la sphère privée. Du côté des mères, si le mariage est un « moment de vérité » de l'immigration familiale (Streiff-Fénart, 1985), la transmission intergénérationnelle constitue également une séquence charnière de l'histoire familiale, poussant là aussi à des arbitrages, entre ce qu'il est jugé bon de préserver ou d'exposer au changement. Elle constituerait alors l'occasion pour le/la chercheur(e) de voir si les contradictions ou les ambivalences qui ont pu caractériser leurs parcours, spécialement en matière de rapports de genre, trouvent à s'y résoudre.

⁷ Nous pouvons penser ici à la réalisatrice Amandine Gay (dont le documentaire *Ouvrir la voix* est sorti en 2017) ou au collectif *Mwasi* (créé en 2014).

Bibliographie

Références académiques

ADJAMAGBO Agnès, **AGUESSY** Pierrette et **DIALLO** Awa, « Changements matrimoniaux et tensions conjugales à Dakar », dans Marcoux Richard et Antoine Philippe (dir.), *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'Université du Québec, 2014, pp. 206-229.

ADJAMAGBO Agnès et **CALVÈS** Anne-Emmanuèle, « L'émancipation féminine sous contrainte », *Autrepart*, n° 61, 2012, pp. 3-21.

AMSELLE Jean-Loup, « De la déconstruction de l'ethnie au branchement des cultures : un itinéraire intellectuel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 185, 2010, pp. 96-113.

ANTOINE Philippe, « La polygamie urbaine et la polygamie rurale au Sénégal. Configurations à partir des données de recensement », dans Calvès Anne E., Dial Fatou Binetou et Marcoux Richard (dir.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 17-44.

ANTOINE Philippe, **ADJAMAGBO** Agnès, **AMÉTÉPÉ** Fofu, **BÉGUY** Donatien, **DIAL** Fatou Binetou, **FERRAND** Michèle et **TICHIT** Christine, « Unions et désunions : les histoires d'amour ne sont jamais simples ! », dans Antoine Philippe et Lelièvre Éva (dir.), *États flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation*, Paris, Ined, 2006, pp. 61-86.

ASTOR Sandrine, « Le couple et le mariage : quel idéal ? », dans Bréchon Pierre, Gonthier Frédéric et Astor Sandrine (dir.), *La France des valeurs : quarante ans d'évolutions*, Presses Universitaires de Grenoble, 2019, pp. 149-157.

ATTANÉ Anne, « Multiplicité des formes conjugales dans l'Afrique contemporaine : l'exemple du Burkina Faso », dans Marcoux Richard et Antoine Philippe (dir.), *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'Université du Québec, 2014, pp. 108-129.

AWONDO Patrick, **GESCHIERE** Peter, **REID** Graeme, **JAUNAIT** Alexandre, **LE RENARD** Amélie et **MARTEU** Élisabeth, « Une Afrique homophobe ? Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud », *Raisons politiques*, n° 49, 2013, pp. 95-118.

AZOULAY Muriel et **QUIMINAL** Catherine, « Reconstruction des rapports de genre en situation migratoire. Femmes "réveillées", hommes menacés en milieu soninké », *VEI (Ville-École-Intégration) Enjeux*, n° 128, 2002, pp. 87-101.

BABY-COLLIN Virginie, **MAZZELLA** Sylvie, **MOURLANE** Stéphane, **REGNARD** Céline et **SINTÈS** Pierre, *Migrations et temporalités en Méditerranée. Les migrations à l'épreuve du temps (XIXe-XXIe siècle)*, Aix-Marseille Université et Paris, Karthala, 2017.

BACHMANN Laurence, « Les usages de l'argent dans un contexte d'idéal démocratique », dans Burton-Jeangros Claudine, Widmer Éric et Lalive d'Épinay Christian (eds.), *Interactions familiales et constructions de l'intimité. Hommage à Jean Kellerhals*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 279-287.

——— « De l'argent non contrôlé. Les préoccupations antitutelaires des femmes dans leurs usages de l'argent », dans Belleau Hélène et Henchoz Caroline (dir.), *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 149-182.

BAJOS Nathalie et **BOZON** Michel, « Transformation des comportements, immobilité des représentations », *Informations sociales*, n° 144, 2007, pp. 22-33.

BAROU Jacques, « La répartition géographique des travailleurs immigrés d'Afrique Noire à Paris et à Lyon », *Cahiers d'outre-mer*, n° 112, 1975, pp. 362-375.

——— « Familles africaines en France : de la parenté mutilée à la parenté reconstituée », dans Segalen Martine (coord.), *Jeux de familles*, Paris, CNRS Éditions, 2002 [1991], pp. 157-171.

——— « Familles, enfants et scolarité chez les Africains immigrés en France », *Migrants-Formation*, n° 91, 1992, pp. 12-23.

——— « Les paradoxes de l'intégration », *Ethnologie française*, 1993, pp. 169-176.

——— « Évolution des familles africaines immigrées en France », *Écartés d'identité*, n°77, 1996, pp. 21-22.

——— « La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélienne », *Hommes & Migrations*, n° 1232, 2001, pp. 16-25.

——— « Les immigrations africaines en France au tournant du siècle », *Hommes & Migrations*, n° 1239, 2002, pp. 6-18.

——— (dir.) *De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre*, Paris, Armand Colin, 2011.

——— « L’habitat, reflet de la position sociale des immigrés », dans Poinot Marie et Weber Serge, *Migrations et mutations de la société française. L’état des savoirs*, La Découverte, 2014, pp. 185-193.

——— « Dynamiques de transformation familiale en Afrique subsaharienne et au sein des diasporas présentes en France », *Droit et cultures*, n° 73, 2017a, pp. 29-47.

——— « Les mères courage », *L’école des parents*, n° 623, 2017b, pp. 54-57.

BARTHES Roland, *Fragments d’un discours amoureux*, Paris, Seuil, 1977.

——— *Le grain de la voix. Entretiens 1962-1980*, Paris, Seuil, 1981.

BAUDELLOT Christian et **ESTABLET** Roger, *Quoi de neuf chez les filles ?*, Paris, Nathan, 2007.

BEAUCHEMIN Cris, « Migrations d’Afrique subsaharienne. Sens et contresens », dans Beauchemin Cris et Ichou Mathieu (dir.), *Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard*, Paris, Karthala, 2016, pp. 161-177.

——— « Profil démographique des personnes d’origine subsaharienne en France », *Études de la Chaire Diasporas africaines*, Sciences Po Bordeaux et Université Bordeaux Montaigne, n° 2, 2020.

BEAUCHEMIN Cris, **BORREL** Catherine, **RÉGNARD** Corinne, « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population & Sociétés*, Ined, n° 502, 2013.

BEAUCHEMIN Cris, **HAMEL** Christelle et **SIMON** Patrick (coord.), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*, Ined, Documents de travail, n° 168, 2010.

BECK-GERNSHEIM Elisabeth, " Transnational lives, transnational marriages: a review of the evidence from migrant communities in Europe", *Global Networks*, n° 3, 2007, pp. 271-288.

BECKER Howard S., « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, 1986 [1966], pp. 105-110.

BÉLANGER Danièle, « Les mariages avec des étrangères en Asie de l’Est : trafic de femmes ou migration choisie ? », *Cahiers Genre et Développement*, n° 9, 2013, pp. 319-325.

BELHADJ Marnia, « Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d’origine algérienne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 19, n° 1, 2003, pp. 195-222.

BENSA Alban et **FASSIN** Éric, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, 2002, pp. 5-20.

BENSAID Nawal, « La politique migratoire belge et ses conséquences sur les couples transnationaux : un regard des acteurs sociaux bruxellois », *Migrations Société*, n° 150, 2013, pp. 109-122.

BERENI Laure, **CHAUVIN** Sébastien, **JAUNAIT** Alexandre et **REVILLARD** Anne, *Introduction aux gender studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008 ; 2020 (3^e édition).

BERGER Peter et **KELLNER** Hansfried, « Le mariage et la construction de la réalité », dans *Idées. La revue des sciences économiques et sociales*, n°150, 2007 [1964], pp. 57-67.

BERGER Peter et **LUCKMANN** Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, 2018 [1966].

BERGONNIER-DUPUY Geneviève, « Pratiques éducatives parentales auprès de jeunes enfants », dans Lemel Yannick et Roudet Bernard, *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles*, Paris, L'Harmattan, 1999.

BERGSTRÖM Marie, **COURTEL** Françoise et **VIVIER** Géraldine, « La vie hors couple, une vie hors norme ? Expériences du célibat dans la France contemporaine », *Population*, vol. 74, n° 1, 2019, pp. 103-130.

BERGSTRÖM Marie et **VIVIER** Géraldine, « Vivre célibataire : des idées reçues aux expériences vécues », *Population & Sociétés*, Ined, n° 584, 2020.

BERTAUX Daniel, « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, 1980, pp. 197-225.

BERTAUX Daniel, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2010.

BERTOSSI Christophe, « La République "modèle" et ses discours modélisants : l'intégration performative à la française », *Migrations Société*, n° 122, 2009, pp. 39-76.

BESSIN Marc, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, n° 156, 2009, pp. 12-21.

BHARGAVA Rajeev, « Pour en finir avec l'injustice épistémique du colonialisme », *Socio*, n° 1, 2013, pp. 41-75.

BIDART Claire, « Partir et changer de vie : les bifurcations dans des processus biographiques », dans Mendez Ariel (dir.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2010, pp. 205-218.

BIDART Claire, « Réseaux personnels et processus de socialisation », *Idées économiques et sociales*, n° 169, 2012, pp. 8-15.

BIHAN Yann Le, « L'ambivalence du regard colonial porté sur les femmes d'Afrique noire », *Cahiers d'Études africaines*, n° 183, 2006, pp. 513-537.

BLANCHARD Mélissa, « Entre logiques de redistribution et volonté d'entreprendre : les relations complexes des migrantes sénégalaises avec leurs familles d'origine », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 27, n° 2, 2011, pp. 139-159.

——— « Regard communautaire sur le parcours social et la sexualité des femmes sénégalaises «solitaires" à Marseille », *SociologieS* [en ligne], 2012.

BLANCHARD Pascal, **BANCEL** Nicolas et **LEMAIRE** Sandrine (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005.

BLANCHARD Pascal et **LEMAIRE** Sandrine (dir.), *Culture coloniale 1871-1931*, éd. Autrement, 2003.

BLOOD Robert O. et **WOLFE** Donald M., *Husbands & wives. The dynamics of married living*, New York, The Free Press, 1960.

BONNET Doris et **DUCHESNE** Véronique, « Migrer pour procréer : histoires de couples africains », *Cahiers du Genre*, n° 56, 2014, pp. 41-58.

BOUAMAMA Saïd et **TÉVANIAN** Pierre, « Peut-on parler d'un racisme post-colonial ? », dans Blanchard Pascal et Bancel Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, éd. Autrement, 2006, pp. 243-254.

BOUNANG MFOUNGUÉ Cornélia, *Le mariage africain, entre tradition et modernité. Étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2012.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, éd. de Minuit, 1980.

——— « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, n° 1, 1982, pp. 58-63.

——— « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, 1986, pp. 69-72.

——— « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 100, 1993, pp. 32-36.

——— *La domination masculine*. Paris, Seuil, 1998.

BOURDIEU Pierre et **SAYAD** Abdelmalek, *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, éd. de Minuit, 1964.

BOURGAIN Arnaud, **PIERETTI** Patrice et **ZOU** Benteng, « Migration des professionnels de santé de pays d'Afrique subsaharienne et politique de substitution », *Revue économique*, vol. 61, n° 6, 2010, pp. 1011-1022.

BOZON Michel, « Les cadres sociaux de la sexualité », *Sociétés contemporaines*, n° 41-42, 2001a, pp. 5-9.

——— « Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité », *Sociétés contemporaines*, n° 41-42, 2001b, pp. 11-40.

BOZON Michel et **HÉRAN** François, « L'aire de recrutement du conjoint », *Données sociales*, Paris, Insee, 1987.

——— *La formation du couple*, Paris, La Découverte, 2006.

BRÉCHON Pierre, *Les valeurs des Français*, Paris, Armand Colin, 2003.

BRÉCHON Pierre, **GONTHIER** Frédéric et **ASTOR** Sandrine (dir.), *La France des valeurs : quarante ans d'évolutions*, Presses Universitaires de Grenoble, 2019.

BREDELOUP Sylvie, « Mobilités spatiales des commerçantes africaines : une voie vers l'émancipation ? », *Autrepart*, n° 61, 2012, pp. 23-39.

——— « Les temps du transit dans la migration africaine », *Journal des africanistes*, n° 83-2, 2013, pp. 58-90.

BRINBAUM Yaël, **HAMEL** Christelle, **PRIMON** Jean-Luc, **SAFI** Mirna et **SIMON** Patrick, « Discriminations », dans Beauchemin Cris, Hamel Christelle et Simon Patrick, (coord.), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*, Ined, Documents de travail, n° 168, 2010, pp. 129-136.

BROQUA Christophe, « L'émergence des minorités sexuelles dans l'espace public en Afrique », *Politique africaine*, n° 126, 2012, pp. 5-23.

CAARLS Kim et **MAZZUCATO** Valentina, « La migration internationale est-elle un facteur de divorce ? Les couples ghanéens au Ghana et à l'étranger », *Population*, vol. 70, n° 1, 2015, pp. 135-161.

CAILLÉ Alain, **CHANIAL** Philippe et **TARRAGONI** Federico, « S'émanciper, oui, mais de quoi ? Présentation. », *Revue du MAUSS*, 2016, n° 48, pp. 5-28.

CALVÈS Anne E., « "Empowerment" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Tiers Monde*, n° 200, 2009, pp. 735-749.

CALVÈS Anne E., **DIAL** Fatou Binetou et **MARCOUX** Richard, « Introduction », dans Calvès Anne E., Dial Fatou Binetou et Marcoux Richard (dir.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 1-14.

CALVÈS Anne E. et **GNOUMOU THIOMBIANO** Bilampoa, « Quand les jeunes célibataires se mettent en couple. Scolarisation féminine et choix des partenaires à Ouagadougou », dans Marcoux Richard et Antoine Philippe (dir.), *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'Université du Québec, 2014, pp. 266-287.

CALVÈS Anne E. et **MARCOUX** Richard (dir.), *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, « Sociétés africaines en mutation : entre individualisme et communautarisme », 2007a.

——— « Présentation. Les processus d'individualisation "à l'africaine" », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, 2007b, pp. 5-18.

CALVO Emmanuel, « Toujours Africains et déjà Français : la socialisation des migrants vue à travers leur alimentation », *Politique africaine*, n° 67, 1997, pp. 48-55.

CAMILLERI Carmel, « Évolution des structures familiales chez les Maghrébins et les Portugais de France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, no 2, 1992, pp. 133-146.

CARADEC Vincent, **ERTUL** Servet et **MELCHIOR** Jean-Philippe (dir.), *Les dynamiques des parcours sociaux. Temps, territoires, professions*, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

CARADEC Vincent et **MARTUCCELLI** Danilo, *Matériaux pour une sociologie de l'individu : perspectives et débats*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004.

CARDIA-VONÈCHE Laura et **BASTARD** Benoit, « Un mariage allégé ? Quelques notations sur une forme moderne d'organisation du couple face à la crise », dans Burton-Jeangros Claudine, Widmer Éric et Lalive d'Épinay Christian (eds.), *Interactions familiales et constructions de l'intimité. Hommage à Jean Kellerhals*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 325-338.

CATARINO Christine et **MOROKVASIC** Mirjana, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n° 1, 2005, pp. 7-27.

CHADEAU Ann et **FOUQUET** Annie, « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et statistique*, n° 136, 1981, pp. 29-42.

CHARSLEY Katharine, "Unhappy husbands: masculinity and migration in transnational pakistani marriages", *The journal of the royal anthropological institute*, vol. 11, n° 1, 2005, pp. 85-105.

CICHELLI Vincenzo, « Comment enquête-t-on sur la socialisation cosmopolite ? » *Terrains/Théories* [en ligne], n° 5, 2016.

COENEN-HUTHER Josette, « Dominance et égalité dans les couples. Un réexamen de la théorie des ressources à la lumière de sous-cultures familiales », *Cahiers du Genre*, n° 30, 2001, pp. 179-204.

COLLET Beate et **SANTELLI** Emmanuelle, « Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales* [en ligne], vol. 19, n° 1, 2003.

——— « De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique. Réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains sahéliens », *Sociologie et sociétés*, vol. 43, n° 2, 2011, pp. 329-354.

——— *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Paris, PUF, 2012a.

——— « Le mariage "halal", réinterprétation des rites du mariage musulman dans le contexte post-migratoire français ». *Recherches familiales*, n° 9, 2012b, pp. 83-92.

COLLET Beate et **VEITH** Blandine, « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique », *Migrations Société*, n° 145, 2013, pp. 37-47.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIXe au XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2013.

CORCUFF Philippe, « Le savant et le politique », *SociologieS* [en ligne], 2011.

COUILLET Maider, « Les Africains subsahariens vivant en France. Caractéristiques sociodémographiques et accès aux soins », *Working papers du CEPED*, n° 9, 2010.

CRENSHAW Kimberlé, "Demarginalizing the intersection of race and sex : a black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics", *University of Chicago Legal Forum*, 1989, pp. 139-167.

CROZIER Michel et **FRIEDBERG** Erhard, *L'acteur et le système*. Paris, Seuil, 1977.

DAFFLON NOVELLE Anne (dir.), *Filles-garçons : socialisation différenciée ?*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006.

DAVIS Kathy, « L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe », *Les Cahiers du CEDREF* [en ligne], n° 20, 2015.

DÉCHAUX Jean-Hugues, « Les femmes dans les parentèles contemporaines : atouts et contraintes d'une position centrale », *Politiques sociales et familiales*, n° 95, 2009, pp. 7-17.

——— « Ce que l'"individualisme" ne permet pas de comprendre. Le cas de la famille », *Esprit*, n° 6, 2010, pp. 94-111.

——— « Laïcisation de la parenté. Ce que la démocratie fait à la famille », dans Aubourg Valérie et Eid Georges, *Familles et temps. Modification des liens conjugaux et parentaux*, L'Harmattan, 2016.

DÉCHAUX Jean-Hugues et **LE PAPE** Marie-Clémence, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte (3^e édition), 2021.

DELCROIX Catherine, « Agir en situation de discrédit », *Migrations Société*, n° 133, 2011, pp. 79-93.

DELPORTE Antoine et **FRANCOU** Lionel, « La société à l'épreuve des séries TV. Quels défis et ressources dans les fictions sérielles ? », *Émulations* [en ligne], 2014.

DEMAZIÈRE Didier, « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés », *Langage et société*, n° 121-122, 2007, pp. 85-100.

DEMAZIÈRE Didier et **DUBAR** Claude, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004 [1997].

DEMAZIÈRE Didier et **SAMUEL** Olivia, « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités* [en ligne], n° 11, 2010.

DESCOMBES Vincent, « Individuation et individualisation », *Revue européenne des sciences sociales*, XLI-127, 2003, pp. 17-35.

DESGRÉES DU LOÛ Annabel, « Le couple face au VIH/sida en Afrique sub-saharienne. Information du partenaire, sexualité et procréation », *Population*, vol. 60, n° 3, 2005, pp. 221-242.

——— « Conjugalité en Afrique. Au-delà de la sexualité, les leçons d'une épidémie », *Études*, n° 2, 2014, pp. 21-31.

DIA Hamidou, « Migrations subsahariennes en France : des "villages multisitués", dans Poinot Marie et Weber Serge, *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*, La Découverte, 2014a, pp. 139-146.

——— « Comment les migrations internationales reconfigurent les relations entre conjoints et les identités conjugales au sein de couples sénégalais », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 43, n° 2, 2014b, p. 375-398.

DIAL Fatou Binetou, « Divorce, remariage et polygamie à Dakar », dans Marcoux Richard et Antoine Philippe (dir.), *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'Université du Québec, 2014, pp. 250-265.

DUBAR Claude, « Les sociologues face au langage et à l'individu », *Langage et société*, n° 121-122, 2007, pp. 29-43.

DUBET François, « Régimes d'inégalité et injustices sociales », *SociologieS* [en ligne], 2011.

DUCHESNE Sophie et **HAEGEL** Florence, *L'entretien collectif*, Paris, Nathan, 2004.

DUMONT Louis, *Homo hierarchicus : le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1979 [1966].

DURKHEIM Émile, « La famille conjugale », *Revue philosophique de la France et de l'Étranger*, 91, 1921 [1892], pp. 1-14.

——— *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2013 [1893].

——— *Éducation et sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2013 [1922].

DURU-BELLAT Marie, *La tyrannie du genre*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

EHRENREICH Barbara et **HOCHSCHILD** Arlie Russell, *Global Woman, nannies, maids and sex-workers in the new economy*, New-York, Holt, 2004.

ELDER Jr. Glen H., "Time, human agency, and social change: perspectives on the life course", *Social psychology quarterly*, vol. 57, n° 1, 1994, p. 4-15.

ELDER Jr. Glen H., **KIRKPATRICK JOHNSON** Monica et **CROSNOE** Robert, "The emergence and development of life course theory", dans Mortimer Jeylan T. et Shanahan Michael J. (dir.), *Handbook of the life course*, New York, Kluwer Academic, 2003, p. 3-19.

ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Pocket, 1997 [1987].

ESPIRITU Yen Le, "Gender, migration, and work : filipina health care professionals to the United States", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n° 1, 2005, pp. 55-75.

FAINZANG Sylvie et **JOURNET** Odile, *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan, 1988.

FANON Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1952.

FLAHAUX Marie-Laure, **BEUCHEMIN** Cris et **SCHOUMAKER** Bruno, « Partir, revenir : tendances et facteurs des migrations africaines intra et extra-continentales », *MAFE working paper 7*, 2010.

FOUQUET Thomas, « De la prostitution clandestine aux désirs de l'Ailleurs : une "ethnographie de l'extraversion" à Dakar », *Politique africaine*, n° 107, 2007, pp. 102-123.

FRESNOZA-FLOT Asuncion et **RICORDEAU** Gwenola, « Migrations, amours et mariages : Parcours de femmes philippines mariées à des hommes français », *Migrations Société*, n° 145, 2013, pp. 137-52.

GAULEJAC Vincent de, **BLONDEL** Frédéric et **TAOBADA-LEONETTI** Isabel, *La lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer, 2014 [1994].

GAVIRIA Sandra et **LETRAIT** Muriel, « D'un ménage à l'autre », dans Singly François de, *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007, pp. 129-178.

GIDDENS Anthony, *La transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2004 [1992].

GNOUMOU THIOMBIANO Bilampo, « Le travail et la famille en milieu urbain : un défi pour les femmes à Ouagadougou », dans Calvès Anne E., Dial Fatou Binetou et Marcoux Richard (dir.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 155-181.

GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, éd. de Minuit, 1975 [1963].

——— *Les rites d'interaction*, Paris, éd. de Minuit, 1974.

GOLDRING Luin, "Power and status in transnational social spaces", dans Ludger Pries (ed.), *Migration and transnational social spaces*, Ashgate, 1999, pp. 162-186.

GOSSELIN Anne, **DESGRÉES DU LOÛ** Annabel, **LELIÈVRE** Eva, **LERT** France, **DRAY-SPIRA** Rosemary et **LYDIÉ** Nathalie, « Migrants subsahariens : combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ? », *Population & Sociétés*, Ined, n° 533, 2016.

GRANGE OMOKARO Françoise, « Monétarisation de la sexualité et des sentiments en Afrique », dans Broqua Christophe et Deschamps Catherine (dir.), *L'échange économico-sexuel*, Paris, éditions EHESS, 2014, pp. 153-170.

GREEN Nancy, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002, « De l'immigré à l'immigrée », pp. 105-120.

——— « Quatre âges des études migratoires », *Clio*, n° 51, 2020, pp. 185-206.

GRUZINSKI Serge, *La pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.

GUILLAUMIN Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe. 2016 [1992].

HAMEL Christelle, **LHOMMEAU** Bertrand, **PAILHÉ** Ariane et **SANTELLI** Emmanuelle, *Rencontrer son conjoint dans un espace multiculturel et international*, Ined, Documents de travail, n°189, 2013.

HAMEL Christelle et **RAULT** Wilfried (coord.), « Les inégalités de genre sous l'œil des démographes », *Population & Sociétés*, Ined, n° 517, 2014.

HENCHOZ Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris, L'Harmattan, 2008.

——— « Indépendance financière, égalité et autonomie des femmes : une fausse promesse ? », *Pensée plurielle*, n° 37, 2014, pp. 87-94.

HERTRICH Véronique, « La polygamie : persistance ou recomposition ? Le cas d'une population rurale du Mali », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 35, n° 2, 2006, pp. 39-69.

——— « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950- 99 », dans Locoh Thérèse (dir.), *Genre et sociétés en Afrique*, Paris, Cahiers de l'Ined, n° 160, 2007a. pp. 281-307.

——— « Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, 2007b, pp. 119-150.

——— « Migration adolescente et autonomie féminine en matière de divorce en Afrique : réflexions à partir d'un suivi de population au Mali », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 43, n° 2, 2014, pp. 279-313.

HERTRICH Véronique et **PILON** Marc, « Changements matrimoniaux en Afrique », *Chronique du CEPED*, n° 26, 1997.

HERVOUET RONAN et **SCHIFF** Claire, « Des épouses dominées ? Mariages transnationaux, inégalités dans le couple et parcours de vie en France de femmes russes, biélorusses et ukrainiennes », *Recherches familiales*, n° 14, 2017, pp. 95-106.

HESSELING Gerti et **LOCOH** Thérèse, « Femmes, pouvoir, sociétés », *Politique africaine*, n° 65, 1997, pp. 3-20.

JACQUEMART Alban, « Femmes-hommes, une égalité inachevée », *Cahiers français*, n° 383, 2014, pp. 50-54.

HILL Laura E., "Connections between U.S. female migration and family formation and dissolution", *Migraciones internacionales*, vol. 2, n° 3, 2004, pp. 60-82.

HONDAGNEU-SOTELO Pierrette et **AVILA** Ernestine, "'I'm here, but I'm there": the meanings of latina transnational motherhood ", *Gender and society*, vol. 11, n° 5, 1997, pp. 548-571.

KALMIJN Matthijs, "Intermarriage and homogamy: causes, patterns, trends", *Annual review of sociology*, vol. 24, 1998, pp. 395-421.

KAUFMANN Jean-Claude, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Armand Colin, 2014 [1992].

KELLERHALS J., **PERRIN** J-F., **STEINAUER-CRESSON** G., **VONÈCHE** L. et **WIRTH** G., *Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, P. M. Favre, 1982.

KELLERHALS Jean, **TROUTOT** Pierre-Yves et **LAZEGA** Emmanuel, *Microsociologie de la famille*, Paris, PUF, 1984.

KUCZYNSKI Liliane et **RAZY** Élodie, « Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 25, n° 3, 2009, pp. 79-100.

KUYU MWISSA Camille, *Parenté et famille dans les cultures africaines : points de vue de l'anthropologie juridique*, Paris, Karthala, 2005.

LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*. Paris, Hachette Littératures, 2006.

LALIVE D'ÉPINAY Christian, « Les parcours de vie au temps de la globalisation. Un examen du "paradigme du parcours de vie" », dans Caradec Vincent, Ertul Servet et Melchior Jean-Philippe (dir.), *Les dynamiques des parcours sociaux. Temps, territoires, professions*, Presses Universitaires de Rennes, 2012, pp. 21-29.

LALIVE D'ÉPINAY Christian, **BICKEL** Jean-François, **CAVALLI** Stefano et **SPINI** Dario, « Le parcours de vie : émergence d'un paradigme interdisciplinaire », dans Guillaume Jean-François (dir.), *Parcours de vie : regards croisés sur la construction des biographies contemporaines*, Liège, Les éditions de l'Université de Liège, 2005, pp. 187-210.

LAPEYRONNIE Didier, « La banlieue comme théâtre colonial, ou la fracture coloniale dans les quartiers », dans Blanchard Pascal, Bancel Nicolas et Lemaire Sandrine (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 209-218.

LAURENS Sylvain, « "Les Maliens à l'Élysée". Chronique d'une visite forcée », *Agone*, n° 40, 2008, pp. 95-107.

LAWANI Ayemi, « "Je ne veux pas être en train d'arranger le dehors et le dedans va être gâté". Difficile conciliation travail-famille chez les professionnelles de Cotonou et de Lomé », dans Calvès Anne E., Dial Fatou Binetou et Marcoux Richard (dir.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 183-200.

LE GUEN Mireille, *Genre, conditions de vie et conjugalité autour de deux ruptures biographiques : migration et diagnostic d'infection au VIH chez les immigré.e.s d'Afrique subsaharienne vivant en Île-de-France*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-Saclay, 2018.

LE GUEN Mireille, **DESGRÉES DU LOÛ** Annabel, **BAJOS** Nathalie et **MARSICANO** Élise, « Migration et évolutions des situations conjugales : entre diversification des partenaires et persistance des asymétries de genre », dans Desgrées du Loû Annabel et Lert France (dir.), *Parcours. Parcours de vie et santé des Africains immigrés en France*, 2017, pp. 92-112.

LE VAN Charlotte, *Les quatre visages de l'infidélité en France. Une enquête sociologique*, Paris, Payot, 2010.

LEAN Lim Lin, « Traite, demande et marché du sexe », dans Falquet Jules, Hirata Helena, Kergoat Danièle, Labari Brahim, Sow Fatou et Le Feuvre Nicky (dir.), *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 165-178.

GUILLEMAUT Françoise, « Victimes de trafic ou actrices d'un processus migratoire ? Saisir la voix des femmes migrantes prostituées par la recherche-action (enquête) », *Terrains & travaux*, n° 10, 2006, pp. 157-176.

JACQUEMIN Mélanie, **MOGUÉROU** Laure, **DIOP** Awa et **DIAL** Fatou Binetou, « C'est elle qui doit tout gérer, c'est lui qui doit tout payer », dans Calvès Anne E., Dial Fatou Binetou et Marcoux Richard (dir.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Presses de l'Université du Québec, 2018, pp. 121-153.

LEFÈVRE Cécile et **FILHON** Alexandra (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Ined, 2005.

LELIÈVRE Éva, **ROUBAUD** François, **TICHIT** Christine et **VIVIER** Géraldine, « Données factuelles et perceptions, la place du flou dans l'observation et l'analyse », dans Antoine Philippe et Lelièvre Éva (dir.), *États flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation*, Paris, Ined, 2006, pp. 29-59.

LE QUÉAU Pierre, « Enquête sur une catégorie », *Cahier de recherche*, Paris, CRÉDOC, n° 182, 2003, pp. 7-14.

LESCLINGAND Marie, « Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 55, 2004, pp. 21-42.

LESCLINGAND Marie et **HERTRICH** Véronique, « Quand les filles donnent le ton. Migrations adolescentes au Mali », *Population*, vol. 72, n° 1, 2017, pp. 63-93.

LESSAULT David et **BEAUCHEMIN** Cris, « Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 25, n° 1, 2009a, pp. 163-194.

——— « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité », *Population & Sociétés*, Ined, n° 452, 2009b.

LÉVY Florence et **LIEBER** Marylène, « La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 4, 2009, pp. 719-746.

LINTON Ralph, *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Dunod, 1999 [1945]

LOCOH Thérèse, « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », dans Coussy Jean et Vallin Jacques (dir.), *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, CEPED, 1996, pp. 445-469.

LOCOH Thérèse et **OUADAH-BEDIDI** Zahia, *Du vin nouveau dans la vieille outre familiale : les Africaines en quête de nouveaux rapports de genre*, Ined, Documents de travail, n° 215, 2014.

LOMBARD Jacques, *Introduction à l'ethnologie*, Paris, Armand Colin, 1998.

LONGO Maria-Eugenia, **MENDEZ** Ariel et **TCHOBANIAN** Robert, « Le découpage temporel du processus : l'analyse par séquences », dans Mendez Ariel (dir.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain-la-Neuve, Academia- Bruylant, 2010, pp. 73-89.

LOTETEKALALALA Jackie Botimela et **YOUNES** Carole, « Qui sont tes parents ? Le lien filial à l'épreuve de la migration », *Hommes & Migrations*, n° 1262, 2006, pp. 76-87.

MAILLOCHON Florence, *La passion du mariage*, Paris, PUF, 2016.

MAJDOUBI Fatiha, « Miss Visa et ses articulations intimes entre espaces concrets et arrangements discrets : "Circulez, y a rien à voir !" », *SociologieS* [en ligne], 2012.

——— « Miss Visa. Transactions et noces de papiers pour hommes forcés », dans Broqua Christophe et Deschamps Catherine (dir.), *L'échange économique-sexuel*, Paris, éditions EHESS, 2014, pp. 291-315.

MARCOUX Richard et **ANTOINE** Philippe (dir.), *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'Université du Québec, 2014.

MARIE Alain (éd.), Vuarin Robert, Leimdorfer François, Werner Jean-François, Gérard Étienne, et Tiékoura Ouassa, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 1997a.

——— « Du sujet communautaire au sujet individuel », dans Marie Alain (éd.), Vuarin Robert, Leimdorfer François, Werner Jean-François, Gérard Étienne et Tiékoura Ouassa, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 1997b, pp. 53-110.

——— « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », dans Pilon Marc, Locoh Thérèse, Vignikin Emilien et Vimard Patrice (dir.), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Les Études du CEPED, n° 15, 1997c, pp. 279-299.

MARTUCCELLI Danilo, *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002.

——— « Qu'est-ce qu'une sociologie de l'individu moderne ? Pour quoi, pour qui, comment ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 1, 2009, pp. 15-33.

MASCLET Camille, « Le féminisme en héritage ? Enfants de militantes de la deuxième vague », *Politix*, n° 109, 2015, pp. 45-68.

——— *Sociologie des féministes des années 1970. Analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France*, Thèse de doctorat en science politique et en sociologie, Université Paris 8, 2017.

MARX FERREE Myra, "Employment without liberation: Cuban women in the United States", *Social Science Quarterly*, vol. 60, n° 1, 1979, pp. 35-50.

MAUNAYE Emmanuelle. « Quitter ses parents. Trouver la bonne distance », *Terrain*, n° 36, 2001, pp. 33-44.

MAUSS Marcel, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 2012 [1924].

MAZZELLA Sylvie, *Sociologie des migrations*, Paris, PUF, 2014.

M'BOKOLO Elikia et **AMSELLE** Jean-Loup, *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 2005 [1985].

MENDEZ Ariel (dir.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2010.

MERCIER Delphine, **CHIFFOLEAU** Sylvia et **THOEMMES** Jens, « Temps et migrations ». *Temporalités* [en ligne], n° 33, 2021.

MERCIER Delphine et **OIRY** Ewan, « Le contexte et ses ingrédients dans l'analyse de processus : conceptualisation et méthode », dans Mendez Ariel (dir.), *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2010, pp. 29-41.

MERTON Robert K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1997 [1949].

MIRANDA Adelina, « Dynamiques de genre et de générations dans les familles transnationales », *Lien social et politiques*, n° 64, 2010a, pp. 29-39.

——— « Les multiples situations migratoires féminines dans la Méditerranée », *NAQD. Revue d'études et de critique sociale*, n° 28, 2010b, pp. 21-34.

——— « Les arrangements des femmes migrantes entre sphères productive et reproductive », dans Cossée Claire, Miranda Adelina, Ouali Nouria et Séhili Djaouida (dir.), *Le genre au cœur des migrations*, Paris, éditions Pétra, 2012, pp. 149-163.

——— « Si proches, si éloignés : frères et sœurs séparés par les migrations », *Migrations Société*, n° 153-154, 2014, pp. 151-164.

——— « Recompositions familiales en situations migratoires », *Trocadero. Revista del departamento de historia moderna, contemporánea, de América y del arte*, n° 30, 2018, pp. 75-93.

MOGUÉROU Laure, **BRINBAUM** Yaël et **PRIMON** Jean-Luc, « Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants », dans Beauchemin Cris, Hamel Christelle et Simon Patrick, (coord.), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*, Ined, Documents de travail, n° 168, 2010, pp. 39-45.

MOGUÉROU Laure et **SANTELLI** Emmanuelle, « Parcours scolaires réussis d'enfants d'immigrés issus de familles très nombreuses », *Informations sociales*, n° 173, 2012, pp. 84-92.

MOGUÉROU Laure, **SANTELLI** Emmanuelle, **HAMEL** Christelle et **PRIMON** Jean-Luc, *La taille des familles et le devenir scolaire des enfants d'immigrés*, Ined, Documents de travail, n° 204, 2014.

MOGUÉROU Laure, **VAMPO** Charlotte, **KPADONOU** Norbert et **ADJAMAGBO** Agnès, « Les hommes au travail... domestique en Afrique de l'Ouest. L'effet modéré des reconfigurations du travail féminin sur les masculinités à Dakar et à Lomé », *Cahiers du Genre*, 2019, n° 97, 2019, pp. 97-119.

MOROKVASIC Mirjana, "Birds of passage are also women...", *The international migration review*, vol. 18, n° 4, 1984, pp. 886-907.

——— « Émigration des femmes : suivre, fuir ou lutter », *Nouvelles questions féministes*, n° 13, 1986, pp. 65-75.

——— « Les femmes dans l'étude des migrations », *Accueillir. Revue du SSAÉ Soutien, solidarité et actions en faveur des émigrants*, n° 247, 2008, pp. 5-9.

——— « Le genre est au cœur des migrations », dans Falquet Jules, Hirata Helena, Kergoat Danièle, Labari Brahim, Sow Fatou et Le Feuvre Nicky (dir.), *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 105-119.

——— « L'(in)visibilité continue », *Cahiers du Genre*, n° 51, 2011, pp. 25-47.

MOROKVASIC-MULLER Mirjana, « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est ». *Cultures & conflits* [en ligne], n° 33-34, 1999.

MOUJOU Nasima, « Migrations au féminin : des Marocaines entrées seules en France », Actes de colloque, *Entre mondialisation et protection des droits. Dynamiques migratoires marocaines : histoire, économie, politique et culture*, Casablanca, 13-15 juin 2003, 6 p.

——— « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Les Cahiers du CEDREF* [en ligne], n° 16, 2008.

MOUJOU Nasima et **POURETTE** Dolorès, « "Traite" de femmes migrantes, domesticité et prostitution. À propos de migrations interne et externe », *Cahiers d'Études africaines*, n° 179-180, 2005, pp. 1093-1121.

MOUNCHIT Nadia, « Rejoindre l'autre et s'y retrouver soi-même. Femmes d'Afrique subsaharienne "regroupées" en France dans l'après-migration », *Cahiers du Genre*, n° 64, 2018, pp. 155-174.

——— « Étendre ses espaces d'agir dans la sphère conjugale : la migration comme ressource », *Enfances Familles Générations* [en ligne], n° 34, 2019.

MOUNIR Hakima, *Entre ici et là-bas. Le pouvoir des femmes dans les familles maghrébines*, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

MOUVAGHA-SOW Myriam, « L'évolution de la formation des unions à Libreville », dans Locoh Thérèse (dir.), *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*, Paris, Ined, 2007, pp. 343-356.

MOZÈRE Liane, « Des domestiques philippines à Paris. Un marché mondial de la domesticité défini en termes de genre ? », *Journal des anthropologues* [en ligne], 2004, n° 96-97.

——— « La mondialisation comme arène de "trouvailles accumulées" ? Des domestiques philippines à Paris », dans Falquet Jules, Hirata Helena, Kergoat Danièle, Labari Brahim, Sow Fatou et Le Feuvre Nicky (dir.), *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 151-164.

MUÑOZ Marie-Claude, « Épouser au pays, vivre en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, n° 3, 1999, pp. 101-123.

NANTOIS Bernadette, « Mobilisation associative féminine et stratégies d'intégration des familles africaines de la région lyonnaise », *Migrations Société*, vol. 9, n° 52, 1997, pp. 63-78.

NEYRAND Gérard, « Idéalisation du conjugal et fragilisation du couple, ou le paradoxe de l'individualisme relationnel », *Dialogue*, n° 155, 2002, pp. 80-88.

——— « La "démocratisation" des relations familiales, un processus pluriel difficile à réguler », *Le Télémaque*, n° 46, 2014, pp. 59-71.

——— « Une normativité familiale en tension. Soubassements de la conflictualité conjugale et familiale », *Recherches familiales*, n° 15, 2018, pp. 109-124.

NGUEBOU TOUKAM Josette, « Les droits des femmes dans les pays de tradition juridique française », *L'Année sociologique*, vol. 53, n° 1, 2003, pp. 89-108.

NICOLLET Albert, *Femmes d'Afrique noire en France. La vie partagée*, Paris, L'Harmattan, CIEMI, 1992.

——— « Vivre mari et femme. Les enjeux féminins d'une migration africaine », *Migrations Société*, n° 35, 1994, pp. 49-60.

OCTOBRE Sylvie, « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Cahiers du Genre*, n° 49, 2010, pp. 55-76.

OSO Laura « L'immigration en Espagne des femmes chefs de famille », *Les Cahiers du CEDREF* [en ligne], n° 8-9, 2000.

OSO Laura et **CATARINO** Christine, « Les effets de la migration sur le statut des femmes. Le cas des Dominicaines et des Marocaines à Madrid et des Cap-Verdiennes à Lisbonne », *Migrations Société*, vol. 9, n° 52, 1997, pp. 115-130.

OSO CASAS Laura, « Prostitution et immigration des femmes latino-américaines en Espagne », *Cahiers du genre*, n° 40, 2006, pp. 91-113.

OSSIPOW Laurence, « Itinéraires, soupçons, médiations : l'exemple d'un réseau de couples helvético-camerounais et helvético-congolais », dans Alber Jean-Luc, Ossipow Laurence, Outenzabet Valérie et Waldis Barbara (dir.), *Mariages tous azimuts. Approche pluridisciplinaire des couples binationaux*, éditions universitaires Fribourg Suisse, 2000, pp. 61-74.

PARRADO Emilio A., **FLIPPEN** Chenoa A. et **MCQUISTON** Cris, "Migration and relationship power among mexican women", *Demography*, vol. 42, n° 2, 2005, pp. 347-372.

PARREÑAS Rhacel Salazar, *Servants of globalization: women, migration and domestic work*, Stanford University Press, 2001.

PARSONS Talcott et **BALES** Robert F., *Family socialization and interaction process*, Londres, Routledge, 2013 [1956].

PASQUIER Guy-Noël, « Autonomie, émancipation et liberté », *Le sociographe*, vol. 5, hors-série 6, 2013, pp. 9-12.

PESSAR Patricia, "The Linkage between the household and workplace in the experience of dominican immigrant women in the United States", *The international migration review*, vol. 18, n° 4, 1984, pp. 1188-1211.

PESSAR Patricia et **MAHLER** Sarah J., "Transnational migration : bringing gender in", *The international migration review*, vol. 37, n° 3, 2003, pp. 812-846.

PETEK-SALOM Gaye, « Des gendres et des brus " importés " de Turquie par les familles », *Hommes & Migrations*, n° 1232, 2001, pp. 41-50.

PILON Marc, « Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances », dans Bisilliat Jeanne (éd.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 1996, pp. 235-256.

POIRET Christian, « Le phénomène polygamique en France », *Migrants-Formation*, n° 91, 1992, pp. 24-42.

——— *Familles africaines en France : ethnicisation, ségrégation et communalisation*, Paris, L'Harmattan, CIEMI, 1996.

PORTES Alejandro, « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, 1999, pp. 15-25.

PRIOUX France, « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », *Population & Sociétés*, Ined, n° 422, 2006.

QUIMINAL Catherine, *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Christian Bourgois éditeur, 1991.

——— « La famille soninké en France », *Hommes & Migrations*, n° 1185, 1995, pp. 26-31.

——— « Un réseau d'associations de femmes africaines », *Hommes & Migrations*, n° 1208, 1997, pp. 24-29.

——— « Comment peut-on être Africaines en France ? », *Journal des anthropologues* [en ligne], n° 72-73, 1998.

——— « Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes », *Autrepart*, n° 14, 2000, pp. 107-120.

——— « Du contrôle colonial des femmes : unions, polygamie, sexualité », dans Green Nancy et Poinot Marie (dir.), *Histoire de l'immigration et question coloniale en France*, Paris, La Documentation française, 2008.

QUIMINAL Catherine et **BODIN** Claudette, « Mode de constitution des ménages polygames et vécu de la polygamie en France », *Étude réalisée pour la Direction des populations et des migrations*, Paris, 1993.

QUIQUEREZ-FINKEL Isabelle, « Conflits et résolutions de conflits dans les familles africaines immigrées en France », *Migrants-Formation*, n° 91, 1992, pp. 43-55

RAULT Wilfried, « Se pacser et se marier ? le sens d'une combinaison », *Recherches familiales*, n° 4, 2007, pp. 139-148.

RAULT Wilfried et **RÉGNIER-LOILIER** Arnaud, « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population & Sociétés*, Ined, n° 521, 2015.

——— « Étudier les parcours individuels et conjugaux en France. Enjeux scientifiques et choix méthodologiques de l'enquête Épic ». *Population*, vol. 74, n° 1-2, 2019, pp. 11-40.

RAZY Élodie et **BABY-COLLIN** Virginie, « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, n° 57-58, 2011, pp. 7-22.

REDFIELD Robert, **LINTON** Ralph et **HERSKOVITS** Melville J., « Memorandum for the study of acculturation », *American anthropologist*, vol. 38, 1936, pp. 149-152.

RÉGNIER-LOILIER Arnaud, « Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation », *Population & Sociétés*, Ined, n° 566, 2019.

RÉMY Éric et **RÉMY** Julien, « Ce que donnent les hommes qui font les courses ! », *Revue du MAUSS*, n° 39, 2012, pp. 363-375.

RENIERS Georges et **LIEVENS** John, « Stéréotypes en perspectives. Aspects de l'évolution des pratiques matrimoniales chez les Turcs et les Marocains en Belgique », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, n° 3, 1999, pp. 125-149.

RIAÑO Yvonne, "Latin American women who migrate for love: imagining european men as ideal partners", dans Enguix Begonya et Roca Jordi (eds), *Rethinking romantic love. Discussions, imaginaries and practices*, Cambridge scholars, 2015, 43-58.

RIAÑO Yvonne et **BAGHDADI** Nadia, « "Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen". Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 26, n° 1, 2007, pp. 38-53.

RICORDEAU Gwenola. « Devenir une First World Woman : stratégies migratoires et migrations par le mariage », *SociologieS* [en ligne], 2012.

——— « La globalisation du marché matrimonial vue des Philippines », dans Broqua Christophe et Deschamps Catherine (dir.), *L'échange économique-sexuel*, Paris, éditions EHESS, 2014, pp. 317-338.

ROBINSON Lilian S., « "Sex and the City" : la prostitution à l'ère des migrations mondiales », *Recherches féministes*, vol. 15, n° 2, 2002, pp. 41-63.

RODMAN Hyman, "Marital power and the theory of resources in cultural context", *Journal of comparative family studies*, vol. 3, n° 1, 1972, pp. 50-69.

ROULLEAU-BERGER Laurence, *Migrer au féminin*, Paris, PUF, 2010.

RUDE-ANTOINE Edwige, *Des vies et des familles. Les immigrés, la loi et la coutume*, Paris, Odile Jacob, 1997, « La vie privée à l'épreuve de l'immigration », pp. 99-120.

RUPERT Nouri, « Faire couple avec l'intersectionnalité ? Trajectoires conjugales de Françaises dites "d'origine marocaine" en France », *Les Cahiers du CEDREF*, n° 21, 2017, pp. 85-101.

RYDER Norman B., "The cohort as a concept in the study of social change", *American sociological review*, vol. 30, n° 6, 1965, pp. 843-861.

RYGIEL Philippe, « Le genre de l'émigrant(e) et ses transformations », dans Lillo Natacha et Ryguel Philippe (dir.), *Rapports sociaux de sexe et immigration. Mondes atlantiques XIX-XXe siècles*, Paris, éditions Publibook Université (EPU), 2006, pp. 17-28.

SAD SAOUD Hadjila, « Le choix du conjoint : tradition et changement », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n° 2, 1985, pp. 119-128.

SAFI Mirna, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », *Population*, vol. 63, n° 2, 2008, pp. 267-298.

SAFILOS-ROTHSCHILD Constantina, " A Macro- and Micro-Examination of Family Power and Love : an Exchange Model ", *Journal of marriage and the family*, vol. 38, 1976, pp. 355-362.

SANTELLI Emmanuelle, *Prendre place, entre ressources inégales et mobilités. Réflexions méthodologiques sur les parcours des descendants d'immigrés*, Habilitation à diriger des recherches, Aix-Marseille Université, 2014a

——— « La temporalité intergénérationnelle, une dimension incontournable des parcours », *Temporalités* [en ligne], n° 20, 2014b.

——— « L'amour conjugal, ou parvenir à se réaliser dans le couple. Réflexions théoriques sur l'amour et typologie de couples », *Recherches familiales*, n° 15, 2018, pp. 11-26.

——— « L'analyse des parcours. Saisir la multidimensionalité du social pour penser l'action sociale », *Sociologie*, vol. 10, n° 2, 2019, pp. 153-171.

SAUVEGRAIN Priscille, « La santé maternelle des "Africaines" en Île-de-France : racisation des patientes et trajectoires de soin », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 28, n° 2, 2012, pp. 81-100.

SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck Université, 1991.

——— « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes & Migrations*, n° 1182, 1994, pp. 8-14.

——— *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

SCHMOLL Camille, « Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n° 1, 2005, pp. 131-154.

SCHNAPPER Dominique, « Par-delà la burka : les politiques d'intégration », *Études*, tom 413, n° 11, 2010, pp. 461-472.

SCHWEITZER Sylvie, **CHAPLAIN** Renaud, **BERBAGUI** Dalila et **ELONGBIL-EWANE** Émilie, « Regards sur les migrations aux XIXe et XXe siècles en Rhône-Alpes », *Hommes & Migrations*, n° 1278, 2009, pp. 32-46.

SEERY Annabelle, « L'amour et l'argent entre conjoints », dans Piazzesi Chiara, Blais Martin, Lavigne Julie et Lavoie Mongrain Catherine (dir.), *Intimités et sexualités contemporaines. Les transformations des pratiques et des représentations*, Presses de l'Université de Montréal, 2020, pp. 239-253.

SEGALEN Martine (coord.), *Jeux de familles*, Paris, CNRS Éditions, 2002 [1991].

SEGALEN Martine, **AOUICI** Sabrina, **GALLOU** Rémi, « Entre la première et la seconde génération, comment faire famille ? », dans Barou Jacques (dir.), *De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre*, Paris, Armand Colin, 2011, pp. 65-90.

SIMMEL Georg, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999 [1908].

SINGLY François de, « Théorie critique de l'homogamie », *L'année sociologique*, vol. 37, 1987, pp. 181-205.

——— *Fortune et infortune de la femme mariée : sociologie des effets de la vie conjugale*, Paris, PUF, 2004 [1987].

——— « Intimité conjugale et intimité personnelle. À la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées », *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 2, 2003, pp. 79-96.

——— *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007.

——— « Jeunesse et pouvoir sur soi », *Agora débats/jeunesses*, n° 56, 2010, pp. 25-33.

SIRNA Francesca, « L'enquête biographique : réflexions sur la méthode », dans Aggoun Atmane (dir.), *Enquêter auprès des migrants. Le chercheur et son terrain*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 9-30.

SIZAIRE Laure, « S'ouvrir au marché matrimonial globalisé : le cas des femmes russophones », *e-Migrinter* [En ligne], n° 14, 2016.

——— *Des romances au-delà des frontières : la globalisation genrée du marché matrimonial : échanges intimes, expériences migratoires et réflexivités sur le genre dans les conjugalités franco-postsoviétiques (1990-2015)*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Lumière Lyon 2, 2021.

SMOUTS Marie-Claude, « Les études postcoloniales en France : émergence et résistances », dans Mbembe Achille, Vergès Françoise, Bernault Florence, Boubeker Ahmed, Bancel Nicolas et Blanchard Pascal, *Ruptures postcoloniales*, La Découverte, 2010, pp. 309-316.

STREIFF-FÉNART Jocelyne, « Le mariage : un moment de vérité de l'immigration familiale maghrébine », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, n°2, 1985, pp. 129-141.

——— *Les couples franco-maghrébins en France*, Paris, L'Harmattan, 1989.

——— « Sauver la face et réparer l'offense », dans Alber Jean-Luc, Ossipow Laurence, Outemzabet Valérie et Waldis Barbara (dir.), *Mariages tous azimuts. Approche pluridisciplinaire des couples binationaux*, éditions universitaires Fribourg Suisse, 2000, pp. 175-190.

——— « À propos des valeurs en situation d'immigration : questions de recherche et bilan des travaux », *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 4, 2006, pp. 851-875.

SUPENO Eddy et **BOURDON** Sylvain, « Bifurcations, temporalités et contamination des sphères de vie. Parcours de jeunes adultes non diplômés et en situation de précarité au Québec », *Agora débats/jeunesses*, n° 65, 2013, pp. 109-123.

TABET Paola, *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan, 2004.

TABOADA-LEONETTI Isabel et **LÉVY** Florence, *Femmes et immigrées : l'insertion des femmes immigrées en France*, Paris, La Documentation française, 1979.

TABUTIN Dominique et **SCHOUMAKER** Bruno, « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 », *Population*, vol. 59, n° 3-4, 2004, pp. 521-622.

——— « La démographie de l'Afrique subsaharienne au XXI^e siècle », *Population*, vol. 75, n° 2-3, 2020, pp. 169-295.

TAKYI Baffour K. et **BROUGHTON** Christopher L., "Marital stability in sub-saharan Africa: Do women's autonomy and socioeconomic situation matter?" *Journal of family and economic issues*, vol. 27, n° 1, 2006, pp. 113-132.

TÊTU Marie-Thérèse, « La migration au risque de l'illégalité, entre France et Algérie (1998-2004) », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 24, n° 3, 2008, pp. 107-128.

THOMPSON Paul et **BAUER** Elaine, « Soutien, résilience et points douloureux dans les familles jamaïcaines transnationales »/"Sources of aid and resilience and points of pain in Jamaican migrant families ", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n° 3, 2005, pp. 9-26.

TICHIT Christine, « Les rôles sexués au cœur de la socialisation domestique familiale », dans Jacquemin Mélanie, Bonnet Doris, Deprez Christine, Pilon Marc et Pison Gilles (dir.), *Être fille ou garçon. Regards croisés sur l'enfance et le genre*, Paris, éd. de l'Ined, 2016, pp. 225-243.

TIENDA Marta et **BOOTH** Karen, "Gender, migration and social change", *International Sociology*, vol. 6, n° 1, 1991, pp. 51-72.

TIMERA Mahamet, « Les jeunes issus de l'immigration soninkée face aux identités familiales et communautaires », *Migrants-Formation*, n° 91, 1992, pp. 90-112.

——— *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala, 1996.

——— « Logiques familiales, communautaires et scolarisation de jeunes filles d'origine africaine noire en France », *Formation Emploi*, n° 65, 1999, pp. 57-75.

TIMERA Mahamet et **GARNIER** Julie, « Les Africains en France. Vieillesse et transformation d'une migration », *Hommes & Migrations*, n° 1286-1287, 2010, pp. 24-35.

TÖNNIES Ferdinand, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, PUF, 2010 [1887].

TSHIBILONDI NGOYI Albertine, « Genre, migration et diversité. Cas des femmes d'Afrique subsaharienne en Europe », communication à la XIII^{ème} Assemblée générale du CODESRIA, *L'Afrique et les défis du XXI^{ème} siècle*, Rabat, 5-9 décembre 2011, 16 p.

TUR Bruno, « Stéréotypes et représentations sur l'immigration espagnole en France », *Migrance*, 2007, pp. 69-78.

VALCKE Sandrine, « Être de parents "blanc" et "noir" dans la France d'aujourd'hui », *Hommes & Migrations*, n° 1239, 2002, pp. 85-99.

VANDERLICK Benjamin, *Migrants africains à Lyon. Travail et maquis*, éditions Africultures, 2012.

VEITH Blandine, « Engagement associatif et individuation de femmes migrantes », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n°3, 2005, pp. 53-67.

——— « Lorsque les silences parlent dans les récits de vie : comment analyser la complexité du social ? », *L'Homme et la société*, n° 176-177, 2010, pp. 151-169.

VENAYRE Sylvain, « Au-delà du baobab de Madame Livingstone. Réflexions sur le genre du voyage dans la France du XIXe siècle », *Clio*, n°28, 2008, pp. 99-120.

VILLERS Johanna de, « Les rapports de genre à l'épreuve de la transmission », *Migrations Société*, n° 123-124, 2009, pp. 205-224.

VIMARD Patrice, « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Tiers-Monde*, n° 133, 1993, pp. 89-115.

WEBER Max, *Économie et Société*, Paris, Pocket, 1995 [1922].

WERNER Jean-François, « Télévision, telenovelas et dynamiques identitaires féminines à Dakar », *Afrique contemporaine*, 2011, n° 240, pp. 144-146.

WIDMER Éric D. et **LUSCHER** Kurt, « Les relations intergénérationnelles au prisme de l'ambivalence et des configurations familiales », *Recherches familiales*, n° 8, 2011, pp. 49-60.

WINGENS Matthias, **DE VALK** Helga, **WINDZIO** Michael et **AYBEK** Can, "The sociological life course approach and research on migration and integration", dans Wingens Matthias, Windzio Michael, De Valk Helga et Aybek Can (éd.), *A life-course perspective on migration and integration*, Springer, 2011, pp. 1-26.

YÉPEZ Isabel, **LEDO** Carmen et **MARZADRO** Mirko, « "Si tu veux que je reste ici, il faut que tu t'occupes de nos enfants !" Migration et maternité transnationale entre Cochabamba (Bolivie) et Bergame (Italie), *Autrepart*, n° 57-58, 2011, pp. 199-213.

YÉPEZ DEL CASTILLO Isabel et **MERLA** Laura, « Stratégies familiales, projets migratoires et mobilité sociale : les envois de fonds comme vecteurs de reproduction sociale et d'autonomisation », *Cahiers Genre et Développement*, n° 9, 2013, pp. 205-213.

WALDIS Barbara, « Couples binationaux, migration et genre. Approche ethnographique des interactions entre chercheur(e)s et enquêté(e)s », dans Villanova Roselyne de, Hily Marie-Antoinette, Varro Gabrielle (dir.), *Construire l'interculturel ? De la notion aux pratiques*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 225-244.

WOLTON Dominique, « Des stéréotypes coloniaux aux regards post-coloniaux : l'indispensable évolution des imaginaires », dans Blanchard Pascal et Bancel Nicolas (dir.), *Culture post-coloniale 1961-2006*, éd. Autrement, 2006, pp. 255-267.

ZEHRAOUI Ahsène, « Processus différentiels d'intégration au sein des familles algériennes en France », *Revue française de sociologie*, vol. 37, n° 2, 1996, pp. 237-261.

——— « De l'homme seul à la famille : changements et résistances dans la population d'origine algérienne », *Hommes & Migrations*, n° 1244, 2003, pp. 12-26.

ZELIZER Viviana A., *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil, 2005.

ZORN Jean-François, « Émancipation et colonisation », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, n° 25, 1990. pp. 55-65.

Documents institutionnels

Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (**DSED**) / Ministère de l'Intérieur, « Des études aux métiers, un ajustement qui prend du temps », *Infos migrations*, n° 75, février 2015 [en ligne].

Lien de téléchargement :

https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/content/download/128233/1023520/file/IM_75_declassement_vdef.pdf

——— « Les titres de séjour délivrés en 2018 », *Infos migrations*, n° 96, mai 2020 [en ligne].

Lien de téléchargement :

https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/122407/982258/file/IM_96_IM_Titres_de_sejour_2018.pdf

Haut Conseil à l'Intégration (**HCI**), *Pour un modèle français d'intégration. Premier rapport annuel au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, collection des rapports officiels, 1991 [en ligne].

URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/32754-pour-un-modele-francais-dintegration-premier-rapport-annuel-au-premie>

——— *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? Les élus issus de l'immigration dans les conseils régionaux (2004-2010). Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, collection des rapports officiels, 2011 [en ligne].

URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/31720-elus-issus-de-limmigration-dans-conseils-regionaux-2004-2010>

Institut National de la Statistique et des Études économiques (**INSEE**), « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ? », *Insee Références*, 2005 [en ligne].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1371761?sommaire=1371763>

——— « Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées », *Insee références*, 2008 [en ligne].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1372333?sommaire=1372340>

——— « Immigrés et descendants d'immigrés en France », *Insee Références*, 2012 [en ligne].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374023?sommaire=1374025>

——— « Travail professionnel, tâches domestiques, temps "libre" : quelques déterminants sociaux de la vie quotidienne », *Économie et statistique*, n° 478-479-480, 2015 [en ligne].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1303226?sommaire=1303240>

——— « La localisation géographique des immigrés », *Insee Première*, n° 1591, avril 2016 [en ligne].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121524>

——— « Les immigrés sont davantage présents dans les grands pôles urbains », *Insee Analyses*, n° 21, septembre 2016 [en ligne].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2128974>

——— « 236 300 mariages célébrés en France en 2015, dont 33 800 mariages mixtes », *Insee Première*, n° 1638, mars 2017 [en ligne].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2656612>

Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), *La cohérence des politiques au service du développement 2007 : migrations et pays en développement*, Centre de développement de l'OCDE, 2007 [en ligne].

URL : https://www.oecd-ilibrary.org/development/la-coherence-des-politiques-au-service-du-developpement-2007_9789264027039-fr

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), *Rapport sur la santé dans le monde 2006. Travailler ensemble pour la santé*, 2006 [en ligne].

URL : http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43433/924256317X_fre.pdf;jsessionid=FBDB7D22A35DAFB35CB52E3EED58E46E?sequence=1

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Aperçu régional : Afrique subsaharienne*, Équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, Document de programme et de réunion, 2015 [en ligne].

URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232577_fre

Annexes

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des profils sociodémographiques des enquêtées (entretiens biographiques et entretien collectif 1).

Indications de lecture :

[CM] Couples mixtes : Unions formées avec un homme français né en France sans ascendance migratoire ou avec un homme d'origine européenne, de parents européens ou ayant lui-même émigré d'un pays d'Europe (du Sud ou de l'Est).

[EC1] Entretien Collectif 1 : Personnes enquêtées ayant constitué le groupe du premier entretien collectif, réalisé en janvier 2015 (durée : 1h15).

* Entretien non enregistré, à la demande de l'enquêtée (prises de notes en substitution de l'enregistrement audio).

** Personnes enquêtées nées dans un pays d'Europe (France ou Belgique) mais l'ayant quitté enfant pour partir vivre dans le pays d'origine des parents, avant d'immigrer en France à l'âge adulte.

***Concernant la situation conjugale présentée au moment de l'enquête, la mention unique « mariée » indique que la personne enquêtée est *au moins mariée civilement*. Dans le cas où elle est en couple et mariée mais non civilement, le type de mariage contracté est indiqué.

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|---|---|-------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------|---|---|---|--|--|---|
| 1 | Olivia 12/2014 3h20 | Ghana | 1990 | 49 ans | migration individuelle | en couple | célibataire, 1 enfant | | enseignante maîtrise, CAPES | père : professeur Université mère : institutrice puis directrice d'école primaire | Villeurbanne |
| 2 | Marie [EC1] 01/2015 3h18 | Togo | 1996 | 53 ans | regroupement familial | mariée, 2 enfants | mariée, 3 enfants | émigré togolais électricien (retraité) + 14 ans | aide-soignante brevet études second. formation import-export | père : mécanicien mère : commerçante et couturière | Villeurbanne |

ANNEXES

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|---|---|----------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------|---|---|---|---|--|---|
| 3 | Ayo 01/2015 3h10 | Bénin | 2003 | 53 ans | regroupement familial | mariée, 1 enfant | mariée, 1 enfant | émigré béninois électricien = même âge | auxiliaire de vie terminale (sans le baccalauréat) | parents commerçants | Villeurbanne |
| 4 | Lydiane [EC1] 02/2015 et 03/2015 3h | Sénégal | 2009 | 43 ans | regroupement familial | mariée | célibataire (divorcée) | | ménages auprès de particuliers avant le collège (CM2) | parents cultivateurs | Villeurbanne |
| 5 | Claudine [EC1] 02/2015 2h30 | Centrafrique | 1989 | 51 ans | regroupement familial | en couple, 1 enfant | célibataire (divorcée), 3 enfants | | ouvrière en usine terminale (sans le baccalauréat) | père : garde (sécurité) mère : commerces | Villeurbanne |
| 6 | Johanne [EC1]** 04/2015 3h | Congo Brazzaville | 1998 | 37 ans | migration individuelle | célibataire | mariée, 3 enfants | émigré congolais gestionnaire de stocks + 3 ans | comptable bac +5 | père : ingénieur technico-commercial (au Congo) mère : secrétaire | Bron (auparavant à Villeurbanne pendant 9 années) |
| 7 | Cécile 04/2015 et 05/2015 5h30 | Cameroun | 1996 | 47 ans | regroupement familial | mariée, 2 enfants | en couple (auparavant divorcée dans le cadre d'un [CM]), 4 enfants | Français sans ascendance migratoire [CM] comptable (retraité) + 17 ans | secrétaire médicale lycée (seconde) | père : chauffeur mère : infirmière | Saint-Priest (auparavant à Villeurbanne pendant 10 années environ) |

ANNEXES

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|----|---|-------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|---|---|---|---|--|---|
| 8 | Irène 05/2015 3h17 | Ghana | 1982 | 53 ans | regroupement familial | en couple | mariée (auparavant divorcée), 3 enfants | émigré ghanéen agent de sécurité + 4 ans | aide-soignante école élémentaire, et école de coiffure | père : fermier mère : commerçante | Villeurbanne |
| 9 | Fanny 06/2015 3h40 | Guinée (Conakry) | 1987 | 47 ans | migration individuelle | en couple ("sortaient ensemble") | célibataire (divorcée), 2 enfants | | assistante comptable Bac +1 | père : chef d'une entreprise mère : secrétaire de direction dans administration nationale | Villeurbanne |
| 10 | Denise 07/09/2015 et 29/09/2015 2h40 | Côte-d'Ivoire | 2006 | 35 ans | "pionnière" à la migration | en couple, 1 enfant | célibataire (en instance de divorce), 3 enfants | | agente dans restauration collective et coiffure collège, et formation de coiffure | père : agent dans société de transports mère : "femme au foyer" | Villeurbanne |
| 11 | Julia* 21/10 et 30/10/2015 2h20 | Ghana | 1989 | 55 ans environ | regroupement familial | mariée, 2 enfants | mariée, 5 enfants | émigré ghanéen soudeur + 1 an | sans activité école primaire | père : cultivateur mère : vendeuse | Villeurbanne |
| 12 | Christelle* 11/2015 1h40 | Bénin | 2001 | 40 ans | regroupement familial | mariée, 1 enfant | mariée, 4 enfants | émigré béninois chauffeur routier (retraité) + 28 ans | assistante maternelle et couture jusqu'en 6ème, et école de couture | père : enseignant mère : secrétaire | Villeurbanne |

ANNEXES

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|----|---|----------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--|---|---|--|---|---|
| 13 | Adèle 12/2015 2h22 | Congo Brazzaville | 1999 | 38 ans | migration conjointe (avec frère) | célibataire | en couple (auparavant divorcée dans le cadre d'un [CM]) | descendant d'immigrés congolais analyste financier + 2 ans | aide-soignante et en préparation du concours d'infirmière école de communication (bac+2) | père : officier de police mère : infirmière cadre | Lyon 7 (auparavant à Villeurbanne pendant 8 années) |
| 14 | Imani [EC1] 12/2015 2h20 | Centrafrique | 1995 | 45 ans | regroupement familial | mariée, 1 enfant | mariée, 3 enfants | Français sans ascendance migratoire [CM] conducteur de travaux + 1 an | assistante maternelle et agente de ménage brevet | père : directeur de Poste télécommunications (PTT) mère : sans profession | Villeurbanne |
| 15 | Agathe 01/2016 1h35 | Congo Brazzaville | 1991 | 52 ans | migration conjointe (avec conjoint) | en couple | mariée, 2 enfants | émigré congolais informaticien + 1 an | conseillère clientèle (numérique) master, jusque doctorat (thèse non soutenue) | père : commerçant (dépôt de boissons) après avoir été exploitant forestier mère : sans profession (mais commerces (de fruits)) | Villeurbanne |
| 16 | Céleste* 02/2016 2h20 | Congo Brazzaville | 2002 | 49 ans | migration individuelle : asile | en couple (fréquentait quelqu'un), 3 enfants | en couple, 3 enfants | émigré congolais exerce dans dépôt de colis + 3 ans | aide-soignante formation d'infirmière (post-baccalauréat, au Congo) | père : commerçant mère : "au foyer" | Villeurbanne |
| 17 | Bineta* 02/2016 1h40 | Sénégal | 1997 | 57 ans | migration individuelle | célibataire (veuve), 2 enfants | célibataire (veuve), 2 enfants | | commerce et ménages jusqu'en 2nde, et formation en dactylographie | père : dans transit mère : "au foyer" | Villeurbanne |

ANNEXES

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|----|---|---|---------------------------|----------------------------|------------------------|---|---|---|---|---|---|
| 18 | Michèle 02/2016 3h | Sénégal | 1978 | 58 ans | regroupement familial | mariée | célibataire, 5 enfants | | agente de cantine brevet | père : inspecteur des douanes mère : assistante sociale | Villeurbanne |
| 19 | Khady 06/03/2016 3h30 | Sénégal | 1991 | 54 ans | regroupement familial | mariée | célibataire (deux fois divorcée), 1 enfant | | ouvrière qualifiée (câbleuse) bac+5 | père : pêcheur mère : vente (poisson) | Villeurbanne |
| 20 | Agnès 17/03/2016 2h19 | Centrafrique | 2002 | 35 ans | regroupement familial | en couple, 1 enfant | célibataire, 2 enfants | | ouvrière en usine ; en recherche d'un autre emploi baccalauréat | père : général de police et fonctions politiques nationales mère : sans activité | Villeurbanne |
| 21 | Lisa 03/2016 1h36 | Congo Brazzaville | 1992 | 50 ans | regroupement familial | mariée | célibataire (divorcée), 3 enfants | | aide-soignante lycée (baccalauréat non obtenu) | père : agent mairie mère : archiviste (dans une compagnie) | Villeurbanne |
| 22 | Elisabeth 03/2016 1h32 | Bénin | 1969 | 72 ans environ | migration individuelle | célibataire | célibataire, 3 enfants | | employée de maison et aide-cuisinière (retraîtée) scolarisée quelques années | parents cultivateurs | Villeurbanne |
| 23 | Nicole* 03/2016 1h15 | République Démocratique du Congo (R.D.C.) | 1983 | 51 ans | migration individuelle | en couple (fréquentait un garçon) | en couple (auparavant divorcée), 2 enfants | émigré congolais (Brazzaville) cadre dans industrie automobile + 3 ans | propriétaire d'un commerce bac+1 | père : fonctionnaire mère : commerçante | Trevoux (avec un commerce situé à Villeurbanne) |

ANNEXES

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|----|---|----------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------|---|---|---|--|---|---|
| 24 | Meissa* 04/2016 4h | Sénégal | fin années 1960 | 68 ans | regroupement familial | mariée, 1 enfant | célibataire (divorcée), 5 enfants | | employée de ménage (retraîtée) non scolarisée | parents cultivateurs | Villeurbanne |
| 25 | Louise 04/2016 1h17 | Gabon | 1994 | 53 ans | regroupement familial | mariée, 2 enfants | mariée, 4 enfants | émigré togolais en recherche d'emploi + 2 ans | agente de service hospitalier CAP | père : menuisier mère : commerçante | Villeurbanne |
| 26 | Nellya 04/2016 3h30 | Gabon | 1999 | 36 ans | migration individuelle | en couple (fréquentait un garçon) | mariée, 2 enfants | émigré d'Europe de l'Est [CM] informaticien + 4 ans | en recherche d'emploi licence | père : agent comptable (dans fonction publique) mère : chef caissière | Villeurbanne |
| 27 | Margot 04/2016 1h20 | Gabon | 2001 | 33 ans | migration individuelle | célibataire | mariée, 1 enfant (+ enceinte) | Français sans ascendance migratoire [CM] Ingénieur génie civil = même âge | sans activité bac + 5 | père : chirurgien dentiste mère : employée de bureau, puis assistante sociale en fin de carrière | Villeurbanne |
| 28 | Paule* 05/2016 30 minutes | Congo Brazzaville | 1977 | 70 ans | regroupement familial | mariée | célibataire (veuve), 2 enfants | | emplois de bureau et ménages (retraîtée) Jusqu'au CM2 | père : propriétaire de plantations mère : sans activité | Villeurbanne |

ANNEXES

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|----|---|-------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------------|---|---|---|---|---|---|
| 29 | Rosine* 05/2016 1h40 | Cameroun | 2000 | 47 ans | regroupement familial | en couple | mariée, 4 enfants | émigré camerounais enseignant + 3 ans | aide-soignante DUT (bac +2) | père : couturier (avait un magasin) mère : couturière à domicile | Villeurbanne |
| 30 | Juliette 06/2016 1h10 | Cameroun | 2002 | 44 ans | migration individuelle | en couple (fréquentait un garçon) | mariée, 3 enfants | Français sans ascendance migratoire [CM] agent des impôts + 8 ans | aide-soignante bac + 2 (BTS, non obtenu) | père : commerçant mère : "femme au foyer" | Villeurbanne |
| 31 | Soukeye* 06/2016 1h | Sénégal | 1973 | 60 ans | regroupement familial | mariée | mariée, 9 enfants | émigré sénégalais (d'origine mauritanienne) ouvrier, aide à domicile (retraité) + 12 ans | ménages non scolarisée | père : cultivateur puis a travaillé à Poste mère : "au foyer" | Villeurbanne |
| 32 | Solange 06/2016 2h | Cameroun | 1997 | 49 ans | regroupement familial | en couple | pacée, 1 enfant + une nièce adoptée | Français sans ascendance migratoire [CM] responsable d'un laboratoire industriel + 3 ans | aide-soignante licence | parents commerçants (tenaient une boutique) | Villeurbanne |
| 33 | Anne* 06/2016 2h | Côte-d'Ivoire | 2005 | 57 ans | migration conjointe (avec époux) | mariée, 1 enfant | célibataire (veuve dans le cadre d'un [CM]), 1 enfant | | agente de cantine très peu scolarisée | parents cultivateurs | Villeurbanne |

ANNEXES

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|----|---|-------------------|-------------------------------|----------------------------|--|---|--|--|---|--|---|
| 34 | Mélanie 06/2016 2h | Centrafrique | 2004 | 37 ans | regroupement familial | en couple, 1 enfant (issu d'une union précédente) | en instance de divorce, 4 enfants | | agente de tri à la Poste licence professionnelle | père : militaire (général) mère : commerces puis fonctions politiques à une échelle locale | Villeurbanne |
| 35 | Mariama 06/2016 2h | Sénégal | 1973 ; puis 2002 | 57 ans | Partie avec père ; puis "pionnière" à la migration | célibataire ; puis mariée, 7 enfants | mariée - mais vie maritale (quasi) inexistante, 7 enfants | Sénégalais enseignant + 3 ans | agente de ménage peu scolarisée | père : militaire mère : commerces | Villeurbanne |
| 36 | Noro** 07/2016 1h30 | R.D.C. | 1991 | 42 ans | migration familiale | célibataire | mariée, 4 enfants | né en France mais ayant grandi en R.D.C. responsable religieux (ex-enseignant) + 11/12 ans | chargée de relations (assurances) licence | père : professeur Université mère : a occupé postes d'assistante en faculté (assurait des cours) ; dans administration d'une entreprise ; et dans une banque | Villeurbanne |
| 37 | Gabrielle 07/2016 3h | R.D.C. | 1991 | 56 ans | migration familiale | célibataire (divorcée) | mariée (auparavant divorcée), 1 enfant | Français sans ascendance migratoire [CM] instituteur (retraité) + 13 ans | responsable d'une structure sociale master | père : médecin et fonctions politiques nationales mère : infirmière / sage-femme | Lyon 7 (auparavant à Villeurbanne) |

ANNEXES

| | Prénom anonymisé Dates & durée de l'entretien individuel | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation migratoire | Situation conjugale à l'arrivée en France | Situation conjugale au moment de l'enquête*** | Données sur le conjoint actuel (ascendance migratoire, activité exercée, écart d'âge avec l'enquêtée) | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|----|---|-------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------|---|---|---|---|---|---|
| 38 | Danielle* 08/2016 2h | Côte-d'Ivoire | 1999 | 47 ans | migration familiale | célibataire (séparée), 2 enfants | célibataire, 3 enfants | | garde d'enfants jusqu'au collège | père : couturier et gestion de plantations mère : sans activité (mais commerces) | Villeurbanne |
| 39 | Eva** 10/2016 2h20 | R.D.C. | 1989 | 50 ans | migration individuelle | célibataire | mariée, 3 enfants | Français sans ascendance migratoire [CM] ingénieur + 11 ans | conseillère clientèle (assurances), et activités culturelles/artistiques Bac + 3 (+ 2 années d'études en France) | père : médecin et fonctions politiques nationales mère : infirmière / sage-femme | Vénissieux (auparavant à Villeurbanne) |
| 40 | Suzanne 10/2016 2h14 | R.D.C. | 1997 | 41 ans | migration individuelle | célibataire | mariée, 2 enfants | Français sans ascendance migratoire [CM] conseiller de vente + 6 ans | conseillère clientèle (assurances) Bac + 2 | père : médecin et fonctions politiques nationales mère : infirmière / sage-femme | Vénissieux (auparavant à Villeurbanne pendant 3 années) |
| 41 | Cathie 05/2016 1h15 | Cameroun | 1972 | 67 ans | migration individuelle | célibataire | célibataire (divorcée), 4 enfants | | secrétariat/comptabilité et ménages auprès de particuliers (retraîtée) BTS | <i>Non renseigné</i> | Vénissieux (pas de résidence villeurbannaise passée) |

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des profils sociodémographiques des enquêtées de l'entretien collectif 2

Indications de lecture :

*Concernant la situation conjugale présentée au moment de l'enquête, la mention unique « mariée » indique que la personne enquêtée est *au moins mariée civilement*. Dans le cas où elle est en couple et mariée mais non civilement, le type de mariage contracté est indiqué.

Entretien collectif 2 réalisé en juin 2018 (durée : 1h30).

| | Prénom anonymisé | Pays d'émigration | Année d'arrivée en France | Âge au moment de l'enquête | Situation conjugale au moment de l'enquête* | Nationalité du conjoint | Activité exercée Niveau d'instruction | Activité exercée par les parents | Ville de résidence au moment de l'enquête |
|----|------------------|-------------------|---------------------------|----------------------------|--|-------------------------|---|---|---|
| 42 | Aya | Sénégal | 2005 | 36 ans | mariée : mariage religieux, 3 enfants | Sénégalais | sans activité non scolarisée | père : navigateur mère : sans activité | Villeurbanne |
| 43 | Sasha | R.D.C. | 2008 | 38 ans | mariée : mariage coutumier et religieux, 5 enfants | Congolais R.D.C. | femme de chambre ; projet de reconversion professionnelle avant le baccalauréat | père : commerce mère : commerçante | Villeurbanne |
| 44 | Meredith | Congo Brazzaville | 2005 | 43 ans | mariée : mariage coutumier, 3 enfants | Ghanéen | caissière baccalauréat (obtenu) | père : exerce en entreprise mère : "mère au foyer" | Vaulx-en-Velin |
| 45 | Jade | Nigéria | 2012 | 33 ans | mariée : mariage coutumier, 1 enfant | <i>Non renseigné</i> | sans activité études secondaires | père : exerce en pharmacie mère : commerçante | Villeurbanne |

Annexe 3 – Tableau des associations et structures rencontrées (entretiens informatifs)

Dans le tableau qui suit, les personnes dont l'identité est indiquée sont les plus *publiquement* impliquées, dans le cadre de leurs fonctions locales.

Sont exclusivement répertoriées ici les rencontres qui ont fait l'objet d'un entretien formel.

| | Structure et membres rencontrés | Date de l'entretien |
|-----------|--|----------------------------|
| 1 | Association des femmes de Labé (Villeurbanne) | 10/2013 |
| 2 | CIMADE (groupe local de Villeurbanne) | 02/2014 |
| 3 | Association villeurbanaise de femmes ghanéennes , Sandy Asaré | 02/2014 ; 04/2014 |
| 4 | Association France Éthiopie Corne de l'Afrique (Villeurbanne), Shoki Ali Said | 03/2014 |
| 5 | Raddhodiaspora Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (Lyon), Ganda Oumar Camara | 05/2014 |
| 6 | Interquartiers Mémoire et Patrimoine (Villeurbanne), Jean-Paul Masson | 05/2014 |
| 7 | Association des Amis de la présence africaine à Lyon (APAL) Abdou Sonko Christine Adjahi | 05/2014 06/2014 |
| 8 | Paroisse de la Résurrection (Villeurbanne), Jean-Claude Servanton | 06/2014 |
| 9 | FIJI Femmes Informations Juridiques Internationales (Villeurbanne) | 08/2014 |
| 10 | EMPTE Afrique École Maternelle pour tous (Villeurbanne), Wassi Zounon | 11/2014 |
| 11 | AFRICA 50 (Lyon), Christophe Amany | 03/2015 |
| 12 | Association Haut-Nkam franco-camerounaise (Villeurbanne) | 04/2016 |

Annexe 4 – Guide des entretiens biographiques

| |
|-----------------------------------|
| <h3>Guide d'entretien</h3> |
|-----------------------------------|

- Rappeler l'objectif de ma démarche : mieux connaître l'immigration depuis l'Afrique subsaharienne, en particulier, celle des femmes, vers Villeurbanne et préciser le sujet de mon étude : comment se vit la vie de couple/la vie de famille en pays d'immigration.

- Indiquer que l'entretien dure *en moyenne* au moins 2h/2h30, que la personne interrogée est libre de parler autant qu'elle le souhaite.

- Mentionner l'enregistrement de l'entretien : outil de travail. Souligner l'anonymat (pas de citation des noms) et la confidentialité (pas d'éléments de l'entretien dits aux éventuelles personnes que l'on connaîtrait en commun). Demander l'accord pour enregistrer (et préciser que la personne peut aussi me demander à un moment donné de l'entretien de couper l'enregistreur si elle préfère).

- Pour commencer, pouvez-vous me raconter votre parcours conjugal, me parler un peu des vies de couple, des relations marquantes, que vous avez eues ?

- Pour vous, à partir de quel moment peut-on dire que deux personnes forment ce qu'on appelle « un couple » ?

I- Environnement socioculturel d'origine

- Où êtes-vous née ? (ville ? village ?)
- C'est là que vous avez grandi ? Avec vos deux parents ? Tous deux de la même origine (géographique) ?
- Avec qui viviez-vous sinon ? Frères et sœurs : aînés ou cadets ? Et avec d'autres membres de la famille ? (+ Qui est le propriétaire de la maison dans laquelle vous avez grandi ? + Dans votre village/votre ville natal(e), maris qui vivent aux côtés de leurs femmes ?)
- Pourriez-vous me parler du quartier/du village (et du voisinage) dans lequel vous avez grandi ?
- A quel peuple vos parents appartiennent-ils ? L'êtes-vous alors aussi ?

- Comment décririez-vous votre famille ?
- Quelle éducation avez-vous reçue ?
- La religion était-elle présente dans votre famille ? Quelle était sa place ? Par quelles pratiques était-elle présente ?

- Avez-vous été scolarisée ?
- Si oui, pouvez-vous me raconter votre parcours scolaire/universitaire ?
- Et qu'en est-il de vos frères et sœurs ?
- Vos parents ont-ils été eux-mêmes scolarisés ? Que faisaient-ils dans la vie ?
- Les avez-vous encore ? Que font-ils aujourd'hui ?
- Pouvez-vous me raconter brièvement votre parcours professionnel jusqu'à aujourd'hui, depuis vos débuts dans votre pays d'origine si vous y aviez une activité ? (quel(s) domaine(s) ?)

- Quelle « adolescente » étiez-vous ?
- Quel type de loisirs, de moments de détente, aviez-vous ?
- Aviez-vous des groupes d'amis ? Sortiez-vous ? Aviez-vous des occasions de voyager ?
- Avez-vous eu des amitiés fortes ?

- Pouvez-vous me parler un peu de votre vie amoureuse plus jeune ? Quel souvenir en avez-vous ?
- Avez-vous eu des relations marquantes ?
- Etiez-vous plutôt libre de les vivre ou avez-vous eu une éducation stricte de ce point de vue, d'un point de vue des relations, notamment sexuelles, avec les garçons ?

II- Le départ migratoire

- Quand avez-vous quitté votre pays ? **Quel âge aviez-vous alors ?**

- **Dans quelle condition êtes-vous partie ?** Accompagnée d'un conjoint ou d'un parent ? Avez-vous quitté votre pays seule pour un regroupement familial en France ? Ou êtes-vous partie seule sans intention de rejoindre un conjoint (ou un parent) ?

- Après le départ de votre pays d'origine, êtes-vous directement arrivée en France ou êtes-vous restée d'abord un certain temps dans d'autres pays ? Comment s'est déroulé votre voyage ?

- Quelles sont les raisons qui vont ont conduite à partir ?

- [*en particulier pour celles ayant émigré seules*] Qu'attendiez-vous de votre départ ?

- Exprimeriez-vous votre migration en termes de choix ou plutôt en termes de de contrainte ?

- Avez-vous été soutenue dans votre projet de partir par votre entourage ? Des membres de votre famille étaient-ils contre l'idée de votre départ ?

- D'autres gens de votre famille avaient-ils déjà émigré en France, ou ailleurs, au moment de votre migration ou étiez-vous alors la seule à quitter votre pays ?

- Pourquoi avoir choisi la France, et non un autre pays, comme destination ?

- Avant votre migration, aviez-vous déjà été amenée à aller en France (pour des raisons variées : visites famille, tourisme, raisons professionnelles...) ?

- Au niveau juridique, comment s'est passée votre entrée en France ? Aviez-vous un Visa en main ?

- Aujourd'hui, qu'en est-il ? (Titre de séjour ? Sinon avez-vous fait une demande pour la nationalité française ?)

Logement

- Avez-vous habité à Villeurbanne dès votre arrivée en France ?

- Pourquoi résidez-vous/avoir résidé à Villeurbanne ? Qu'est-ce qui vous a amenée à vous y installer ?

- [*si elle a habité à Villeurbanne*] Pendant combien de temps y avez-vous habité (dates) ? Dans quel quartier ? Pourriez-vous me le décrire un peu ? Où habitez-vous actuellement ?

- [*si elle habite aujourd'hui à Villeurbanne*] Depuis combien de temps y vivez-vous (année d'installation) ? Dans quel quartier ? Pourriez-vous me le décrire un peu ?

- Avant de terminer sur cette partie, pouvez-vous me retracer brièvement votre parcours dans les différentes villes et les différents logements que vous avez habités depuis votre arrivée en France, jusqu'à aujourd'hui [« parcours résidentiel »] ? Quels sont les différents endroits où vous avez habité ?

- Aujourd'hui, avec qui habitez-vous ?

Départ migratoire et vie conjugale et familiale

- *Étiez-vous en couple au moment de votre migration ?*
- *Avez-vous laissé votre conjoint dans le pays d'origine (et des enfants) ?*

III- Vie(s) en pays d'immigration

Vie conjugale et familiale

1- Pour celles qui ont immigré en France alors qu'elles étaient en couple (et dont le conjoint avait immigré en France/vivait en France) [situations de regroupement familial]

- *Etes-vous en couple aujourd'hui ?*
- Si non [page 10]

- *Si oui,*
Votre conjoint actuel est-il celui avec qui vous étiez en couple au moment de votre arrivée en France ? [si oui page 4]
- Si non [page 7]

a) Si oui (si le conjoint actuel est le conjoint lors de la migration) :

- Vous êtes ainsi restée en couple avec lui jusqu'à aujourd'hui ?
- A quel moment l'avez-vous rejoint en France ? Au bout de combien de temps après le début de votre relation ? Comment cela s'était-il décidé ?
- Comment s'organisait votre vie de couple avant que vous ne le rejoigniez ? (courts séjours de l'un ou l'autre au pays ou en France ?)
- **Avez-vous déjà habité ensemble avant votre arrivée en France ?**
- Est-il originaire du même pays que vous ? *[Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte, questions à venir dans encadré]*
- Etes-vous mariée (civilement/religieusement, ou Pacs) ? Si oui, depuis quand ?
- Que fait votre conjoint dans la vie ? Que faisait-il lorsque vous vous êtes rencontrés ? Pouvez-vous me dire brièvement quel a été son parcours scolaire/universitaire ?
- Et vous-même, que faites-vous dans la vie aujourd'hui ? Et lorsque vous l'aviez rencontré ?
- Avez-vous le même âge environ ?
- Pouvez-vous me raconter les premiers temps (les premières années) de votre vie en couple ici en France après votre immigration ? Était-ce difficile ? Si oui, en quoi ? Quelles solutions avez-vous pu trouver ? Et ensuite, comment cela a-t-il continué ?
- Quels changements votre immigration a-t-elle amené dans votre couple ? Vous a-t-elle amenés à changer votre façon de « fonctionner » ? Du point de vue de la vie à la maison ? Du point de vue financier ? Intime ? Des relations avec la famille ?
- Comment trouvez-vous que votre relation a évolué au fil du temps ?
- Qu'en est-il aujourd'hui ?

- Pourriez-vous me parler de votre quotidien ? Comment s'organise par exemple la vie à la maison à travers la gestion des tâches ? Et vos places de parents si vous avez des enfants ?

- En général, comment prenez-vous les décisions ? Diriez-vous que vous réussissez à discuter ensemble, à « négocier », ou c'est en général l'un de vous en particulier qui réussit à faire admettre son idée/sa décision ?

- Y a-t-il des domaines où c'est plutôt lui ou plutôt vous qui prenez les décisions ?

- Est-ce que les années passées en France ont changé votre façon de voir la vie en couple ? Et votre façon de vivre la vie de famille ?

- Est-ce que ces années en France vous ont donné plus de liberté ou pas spécialement ? Si oui, en quoi ?

- Quelle place tient votre belle-famille dans votre vie de couple ? Et plus largement, dans votre vie de famille ?

- Ce rôle a-t-il évolué au fil du temps ? Comment ?

- Si vous avez des enfants, quel âge ont-ils ?

- Vivent-ils tous avec vous ? Certains d'entre eux sont-ils mariés ?

- Lorsque ces derniers étaient petits, avez-vous été amenée à les confier à quelqu'un dans votre entourage ? A qui ?

Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte :

- Comment avez-vous vécu cette relation mixte ?

- Était-ce un choix de votre part de vous tourner vers lui en tant que non africain ou était-ce plutôt les circonstances qui vous ont conduite à former un couple avec lui ?

- Comment cela a-t-il été perçu par vos entourages respectifs ?

- En quoi cette relation est-elle différente de celles que vous avez pu vivre avec un compatriote ?

Autour du mariage et de la rencontre (conjoint actuel)

- Depuis combien de temps êtes-vous désormais en couple avec votre conjoint ?

➤ **Pour celles qui sont mariées :**

- Au bout de combien de temps de relation vous êtes-vous mariée ?

- Comment s'est décidé le mariage ?

- Où a-t-il eu lieu ?

- Quel regard a porté votre famille sur votre relation ?

- Aviez-vous habité ensemble avant de vous marier ? Si oui, au bout de combien de temps après votre rencontre ? Comment cela s'était-il décidé ?

- Qu'en est-il de votre vie intime, vous êtes-vous autorisée à la vivre avant d'être mariés ?

- Était-ce important pour vous de vous marier ? Et pour votre famille ?

- Où avez-vous rencontré votre conjoint ? Comment avez-vous fait sa connaissance ?

➤ **Pour celles qui ne sont pas mariées :**

- Aujourd'hui, cohabitez-vous avec votre conjoint ? Vous êtes-vous pacsés ?
- Envisagez-vous de vous marier dans un avenir plus ou moins proche ? Pour quelles raisons ?
- Quel regard a porté votre famille sur votre relation ?
- Souhaiterait-elle vous voir mariée ?
- Combien de temps après votre rencontre avez-vous décidé de vivre ensemble ?
- Comment en êtes-vous venus à prendre la décision d'habiter ensemble ?
- Le fait que vous viviez une relation de couple, donc des relations intimes, sans être mariée ne vous a-t-il pas posé problème, pour vous ou pour votre entourage éventuellement ?

- Où avez-vous rencontré votre conjoint ? Comment avez-vous fait sa connaissance ?

Expériences amoureuses antérieures

- Avez-vous connu des relations conjugales (éventuels mariages, notamment) avant la rencontre de votre conjoint actuel ?
- Par quel biais/quels lieux avez-vous eu l'occasion de faire ces rencontres ? Dans votre pays d'origine ? (dans le cas d'un mariage, c'est alors là-bas que vous l'avez épousé ?)
- Avez-vous alors été amenée à partager le logement d'un compagnon ? Si oui, à quel endroit ?
- Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons n'avez-vous pas fait le choix d'habiter ensemble ?

- Dans les relations que vous avez vécues, quelles sont celles où vous êtes « tombée » amoureuse ?
- Quelle place a eu la fidélité dans les relations conjugales que vous avez vécues ?

b) Si non (si le conjoint actuel est différent du conjoint lors de la migration) :

- Pourriez-vous revenir sur votre vie de couple au moment de votre migration ?
- A quel moment l'aviez-vous rejoint en France ? Au bout de combien de temps après le début de votre relation ? Comment cela s'était-il décidé ?
- Comment s'organisait votre vie de couple avant que vous ne le rejoigniez ? (courts séjours de l'un ou l'autre au pays ou en France ?)
- **Aviez-vous déjà habité ensemble avant votre arrivée en France ?**
- Combien de temps avez-vous vécu ensemble en France avant de vous séparer ?
- Cohabitez-vous ensemble ?
- Etiez-vous mariée (civilement/religieusement, ou Pacs) ? Si oui, pendant combien de temps ? Avez-vous donc divorcé ?
- Aviez-vous le même âge environ ?
- Avez-vous eu des enfants ensemble ?
- Où vous étiez-vous rencontrés ? Que faisiez-vous alors dans la vie à cette période ? Et lui ?
- Lorsque vous vous êtes séparés, quel métier exerciez-vous ? Et aujourd'hui ?
- Et votre conjoint à cette époque de votre séparation ? Pouvez-vous me dire brièvement quel était son parcours scolaire/universitaire ?
- Etait-il originaire du même pays que vous ? *[Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte, questions à venir dans encadré]*
- Pouvez-vous me raconter les premiers temps de votre vie en couple ici en France après votre immigration ? Etait-ce difficile ? Si oui, en quoi ? Quelles solutions avez-vous pu trouver ? Et ensuite, comment cela a-t-il continué ?
- Quels changements votre immigration avait-elle amené dans votre couple ? Du point de vue de la vie à la maison ? Du point de vue financier ? Intime ? Des relations avec la famille ?
- Qu'est-ce qui vous a conduits à vous séparer ? Les raisons de votre séparation avaient-elles un lien avec votre installation en France ?
- Finalement, combien de temps en tout êtes-vous restée avec ce compagnon ?

Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils formaient un couple mixte :

- Comment avez-vous vécu cette relation mixte ?
- Etait-ce un choix de votre part de vous tourner vers lui en tant que non africain ou était-ce plutôt les circonstances qui vous ont conduite à former un couple avec lui ?
- Comment cela a-t-il été perçu par vos entourages respectifs ?
- En quoi cette relation était-elle différente de celles que vous avez pu vivre avec un compatriote ?

→ **Aujourd'hui, la vie avec le conjoint actuel**

- Pourriez-vous me parler de votre vie de couple et de votre vie familiale aujourd'hui ?
- Pourriez-vous me parler de votre quotidien ? Comment s'organise par exemple la vie à la maison à travers la gestion des tâches ? Et vos places de parents si vous avez des enfants ?

- En général, comment prenez-vous les décisions ? Diriez-vous que vous réussissez à discuter ensemble, à « négocier », ou c'est en général l'un de vous en particulier qui réussit à faire admettre son idée/sa décision ?

- Y a-t-il des domaines où c'est plutôt lui ou plutôt vous qui prenez les décisions ?

- Y a-t-il des différences importantes entre la façon dont « fonctionne » votre couple actuel et la façon dont fonctionnait votre couple précédent, lors de votre arrivée en France ? ET/OU Comment votre couple actuel a évolué au fil du temps/des années ?

- **Depuis combien de temps êtes-vous en couple avec votre conjoint actuel ?** Combien de temps s'est écoulé entre la rupture avec le conjoint avec lequel vous étiez pendant votre migration et le début de votre relation actuelle ?

- Votre conjoint actuel est-il originaire du même pays que vous ? [*Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte, questions à venir dans encadré*]

- Etes-vous mariée (civilement/religieusement, ou Pacs) ? Si oui, depuis quand ?

- Que fait votre conjoint dans la vie ? Que faisait-il lorsque vous vous êtes rencontrés ? Pouvez-vous me dire brièvement quel a été son parcours scolaire/universitaire ?

- Et vous, au moment où vous l'avez rencontré, votre activité était-elle celle que vous avez aujourd'hui ?

- Avez-vous le même âge environ ?

- Avez-vous eu des enfants ensemble ?

- Est-ce que les années passées en France ont changé votre façon de voir la vie en couple ? Et votre façon de vivre la vie de famille ?

- Est-ce que ces années en France vous ont donné plus de liberté ou pas spécialement ? Si oui, en quoi ?

- Quelle place tient votre belle-famille dans votre vie de couple ? Et plus largement, dans votre vie de famille ?

- Ce rôle a-t-il évolué au fil du temps ? Comment ?

- Si vous avez des enfants, quel âge ont-ils ?

- Vivent-ils tous avec vous ? Certains d'entre eux sont-ils mariés ?

- Lorsque ces derniers étaient petits, avez-vous été amenée à les confier à quelqu'un dans votre entourage ? A qui ?

Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte :

- Comment avez-vous vécu cette relation mixte ?

- Etait-ce un choix de votre part de vous tourner vers lui en tant que non africain ou était-ce plutôt les circonstances qui vous ont conduite à former un couple avec lui ?

- Comment cela a-t-il été perçu par vos entourages respectifs ?

- En quoi cette relation est-elle différente de celles que vous avez pu vivre avec un compatriote ?

Autour du mariage et de la rencontre (conjoint actuel)

➤ **Pour celles qui sont mariées :**

- Au bout de combien de temps de relation vous êtes-vous mariée ?
- Comment s'est décidé le mariage ?
- Où a-t-il eu lieu ?
- Quel regard a porté votre famille sur votre relation ?
- Aviez-vous habité ensemble avant de vous marier ? Si oui, au bout de combien de temps après votre rencontre ? Comment cela s'était-il décidé ?
- Qu'en est-il de votre vie intime, vous êtes-vous autorisée à la vivre avant d'être mariés ?
- Était-ce important pour vous de vous marier ? Et pour votre famille ?

- Où avez-vous rencontré votre conjoint ? Comment avez-vous fait sa connaissance ?

➤ **Pour celles qui ne sont pas mariées :**

- Aujourd'hui, cohabitez-vous avec votre conjoint ? Vous êtes-vous pacsés ?
- Envisagez-vous de vous marier dans un avenir plus ou moins proche ? Pour quelles raisons ?
- Quel regard a porté votre famille sur votre relation ?
- Souhaiterait-elle vous voir mariée ?
- Si vous cohabitez aujourd'hui avec votre conjoint, combien de temps après votre rencontre avez-vous décidé de vivre ensemble ?
- Comment en êtes-vous venus à prendre cette décision d'habiter ensemble ?
- Le fait que vous viviez une relation de couple, donc des relations intimes, sans être mariée ne vous a-t-il pas posé problème, pour vous ou pour votre entourage éventuellement ?

- Où avez-vous rencontré votre conjoint ? Comment avez-vous fait sa connaissance ?

Expériences amoureuses antérieures

- Mis à part les unions que nous avons évoquées, avez-vous connu d'autres relations conjugales (éventuels mariages, notamment, que ce soit avant ou après la migration) ?
- Par quel biais/quels lieux avez-vous eu l'occasion de faire ces rencontres ? Dans votre pays d'origine ? (dans le cas d'un mariage, c'est alors là-bas que vous l'avez épousé ?)
- Avez-vous alors été amenée à partager le logement d'un de vos ex compagnons ? Si oui, à quel endroit ?
- Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons n'avez-vous pas fait le choix d'habiter ensemble ?

- Dans les relations que vous avez vécues, quelles sont celles où vous êtes « tombée » amoureuse ?
- Quelle place a eu la fidélité dans les relations conjugales que vous avez vécues ?

c) Si non (si la personne qui a immigré en France alors qu'elle était en couple est aujourd'hui célibataire) :

- Pourriez-vous revenir sur votre vie de couple au moment de votre migration ?
- A quel moment l'aviez-vous rejoint en France ? Au bout de combien de temps après le début de votre relation ? Comment cela s'était-il décidé ?
- Comment s'organisait votre vie de couple avant que vous ne le rejoigniez ? (courts séjours de l'un ou l'autre au pays ou en France ?)
- **Aviez-vous déjà habité ensemble avant votre arrivée en France ?**
- Combien de temps avez-vous vécu ensemble en France avant de vous séparer ?
- Cohabitez-vous ensemble ?
- Etiez-vous mariée (civilement/religieusement, ou Pacs) ? Si oui, pendant combien de temps ? Avez-vous donc divorcé ?
- Aviez-vous le même âge environ ?
- Avez-vous eu des enfants ensemble ?
- Où vous étiez-vous rencontrés ? Que faisiez-vous alors dans la vie à cette période ? Et lui ?
- Lorsque vous vous êtes séparés, quel métier exerciez-vous ? Et aujourd'hui ?
- Et votre conjoint à cette époque de votre séparation ? Pouvez-vous me dire brièvement quel était son parcours scolaire/universitaire ?
- Etait-il originaire du même pays que vous ? *[Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte, questions à venir dans encadré]*
- Pouvez-vous me raconter les premiers temps de votre vie en couple ici en France après votre immigration ? Etait-ce difficile ? Si oui, en quoi ? Quelles solutions avez-vous pu trouver ? Et ensuite, comment cela a-t-il continué ?
- Quels changements votre immigration avait-elle amené dans votre couple ? Du point de vue de la vie à la maison ? Du point de vue financier ? Intime ? Des relations avec la famille ?
- Qu'est-ce qui vous a conduits à vous séparer ? Les raisons de votre séparation avaient-elles un lien avec votre installation en France ?
- Finalement, combien de temps en tout êtes-vous restée avec ce compagnon ?

Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils formaient un couple mixte :

- Comment avez-vous vécu cette relation mixte ?
- Etait-ce un choix de votre part de vous tourner vers lui en tant que non africain ou était-ce plutôt les circonstances qui vous ont conduite à former un couple avec lui ?
- Comment cela a-t-il été perçu par vos entourages respectifs ?
- En quoi cette relation était-elle différente de celles que vous avez pu vivre avec un compatriote ?

→ **Expériences amoureuses**

- Mis à part cette relation qui s'est arrêtée après votre migration, avez-vous connu d'autres relations conjugales (éventuels mariages, notamment, que ce soit avant ou après la migration) ?

- Par quel biais/quels lieux avez-vous eu l'occasion de faire ces rencontres ? Dans votre pays d'origine ? (dans le cas d'un mariage, c'est alors là-bas que vous l'avez épousé ?)
- Avez-vous alors été amenée à partager le logement d'un compagnon ? Si oui, à quel endroit ?
- Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons n'avez-vous pas fait le choix d'habiter ensemble ?
- Dans les relations que vous avez vécues, quelles sont celles où vous êtes « tombée » amoureuse ?
- Quelle place a eu la fidélité dans les relations conjugales que vous avez vécues ?

- Est-ce que les années passées en France ont changé votre façon de voir la vie en couple ? Et votre façon de vivre la vie de famille ?
- Est-ce que ces années en France vous ont donné plus de liberté ou pas spécialement ? Si oui, en quoi ?

- Quelle place a tenu la belle-famille dans les couples que vous avez pu former ? Et plus largement, dans votre vie de famille ?

- Si vous avez des enfants, quel âge ont-ils ?
- Vivent-ils tous avec vous ? Certains d'entre eux sont-ils mariés ?
- Lorsque ces derniers étaient petits, avez-vous été amenée à les confier à quelqu'un dans votre entourage ? A qui ?

2- Pour celles qui ont immigré en France alors qu'elles étaient en couple (et qui ont laissé leur conjoint au pays) [« pionnières »]

- *Etes-vous toujours en couple ?*

- Si non [page 15]

a) Si oui (si, dans le cadre d'un départ autonome alors que la personne était en couple et qu'elle avait laissé son conjoint au pays, le couple s'est maintenu) : [page 12]

- Vous êtes ainsi restée en couple avec lui jusqu'à aujourd'hui ?

- Etes-vous mariée (civilement/religieusement, ou Pacs) ? Si oui, depuis quand ?

- Est-il originaire du même pays que vous ? [*Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte, questions à venir dans encadré*]

- Que fait votre conjoint dans la vie ? Que faisait-il lorsque vous vous êtes rencontrés ?

Pouvez-vous me dire brièvement quel a été son parcours scolaire/universitaire ?

- Et vous-même, que faites-vous dans la vie aujourd'hui ? Et lorsque vous l'aviez rencontré ?

- Avez-vous le même âge environ ?

- Pouvez-vous me raconter comment se déroulait votre vie de couple avant votre départ pour la France ?

- **Cohabitez-vous ensemble ?**

- Au bout de combien de temps après le début de votre relation avez-vous quitté votre pays ?

- **Comment s'était décidé votre départ et le fait que lui reste au pays ?**

- Au moment de votre migration, aviez-vous également des enfants restés au pays ? Si oui, quel âge avaient-ils alors ?

- *A-t-il (/ont-ils) fini par vous rejoindre en France ?*

{ - *Si non, votre conjoint n'a pas fini par vous rejoindre,*

- Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

- Comment s'organise aujourd'hui votre vie de couple ? (courts séjours de l'un ou l'autre au pays ou en France, relation polygame du conjoint ?)

- Quel type de contacts avez-vous à distance ?

- Comment vivez-vous cette situation de couple à distance ?

- Comment réussissez-vous à prendre des décisions ?

- Diriez-vous que vous discutez ensemble ou que vous « négociez », ou c'est en général l'un de vous en particulier qui réussit à faire admettre son idée/sa décision ?

- Y a-t-il domaines où c'est plutôt lui ou plutôt vous qui prenez les décisions ?

- Quels changements importants votre immigration a-t-elle amené dans votre couple ?

Du point de vue financier ? Intime ? Des relations avec la famille ?

- Comment trouvez-vous que votre relation a évolué au fil du temps ?

OU { - *Si oui, votre conjoint a fini par vous rejoindre,*

- A quel moment et au bout de combien de temps après votre départ l'a-t-il fait ? Comment cela s'est-il décidé ?

- Comment s'organisait votre vie de couple avant qu'il ne vous rejoigne ? (courts séjours de l'un ou l'autre au pays ou en France, relation polygame du conjoint ?)
- Quel type de contacts aviez-vous à distance ?
- Comment avez-vous vécu cette situation de couple à distance ?
- Pouvez-vous me raconter les premiers temps (les premières années) de votre vie en couple ici en France après son immigration ? Etait-ce difficile ? Si oui, en quoi ? Quelles solutions avez-vous pu trouver ? Et ensuite, comment cela a-t-il continué ?
- Quels changements votre immigration à tous les deux a-t-elle amené dans votre couple ? Vous a-t-elle amenés à changer votre façon de « fonctionner » ? Du point de vue de la vie à la maison ? Du point de vue financier ? Intime ? Des relations avec la famille ?
- Comment trouvez-vous que votre relation a évolué au fil du temps ?
- Qu'en est-il aujourd'hui ?
- Pourriez-vous me parler de votre quotidien ? Comment s'organise par exemple la vie à la maison à travers la gestion des tâches ? Et vos places de parents si vous avez des enfants ?
- En général, comment prenez-vous les décisions ? Diriez-vous que vous réussissez à discuter ensemble, à « négocier », ou c'est en général l'un de vous en particulier qui réussit à faire admettre son idée/sa décision ?
- Y a-t-il domaines où c'est plutôt lui ou plutôt vous qui prenez les décisions ?

Retour à toutes les femmes ayant émigré en laissant leur conjoint au pays, que celui-ci ait ensuite rejoint sa compagne ou non :

- Est-ce que les années passées en France ont changé votre façon de voir la vie en couple ? Et votre façon de vivre la vie de famille ?
- Est-ce que ces années en France vous ont donné plus de liberté ou pas spécialement ? Si oui, en quoi ?
- Quelle place tient votre belle-famille dans votre vie de couple ? Et plus largement, dans votre vie de famille ?
- Ce rôle a-t-il évolué au fil du temps ? Comment ?
- Si vous avez des enfants, quel âge ont-ils ?
- Vivent-ils tous avec vous ? Certains d'entre eux sont-ils mariés ?
- Lorsque ces derniers étaient petits, avez-vous été amenée à les confier à quelqu'un dans votre entourage ? A qui ?

Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte :

- Comment avez-vous vécu cette relation mixte ?
- Etait-ce un choix de votre part de vous tourner vers lui en tant que non africain ou était-ce plutôt les circonstances qui vous ont conduite à former un couple avec lui ?
- Comment cela a-t-il été perçu par vos entourages respectifs ?
- En quoi cette relation est-elle différente de celles que vous avez pu vivre avec un compatriote ?

Autour du mariage et de la rencontre (conjoint actuel)

- Depuis combien de temps êtes-vous désormais en couple avec votre conjoint ?

➤ **Pour celles qui sont mariées :**

- Au bout de combien de temps de relation vous êtes-vous mariée ?
- Comment s'est décidé le mariage ?
- Où a-t-il eu lieu ?
- Quel regard a porté votre famille sur votre relation ?
- Aviez-vous habité ensemble avant de vous marier ? Si oui, au bout de combien de temps après votre rencontre ? Comment cela s'était-il décidé ?
- Qu'en est-il de votre vie intime, vous êtes-vous autorisée à la vivre avant d'être mariés ?
- Etait-ce important pour vous de vous marier ? Et pour votre famille ?

- Où avez-vous rencontré votre conjoint ? Comment avez-vous fait sa connaissance ?

➤ **Pour celles qui ne sont pas mariées :**

- Aujourd'hui, cohabitez-vous avec votre conjoint ? Vous êtes-vous pacsés ?
- Envisagez-vous de vous marier dans un avenir plus ou moins proche ? Pour quelles raisons ?
- Quel regard a porté votre famille sur votre relation ?
- Souhaiterait-elle vous voir mariée ?
- Si vous cohabitez aujourd'hui avec votre conjoint, combien de temps après votre rencontre avez-vous décidé de vivre ensemble ?
- Comment en êtes-vous venus à prendre cette décision d'habiter ensemble ?
- Le fait que vous viviez une relation de couple, donc des relations intimes, sans être mariée ne vous a-t-il pas posé problème, pour vous ou pour votre entourage éventuellement ?

- Où avez-vous rencontré votre conjoint ? Comment avez-vous fait sa connaissance ?

Expériences amoureuses antérieures

- Avez-vous connu des relations conjugales (éventuels mariages, notamment) avant la rencontre de votre conjoint actuel ?
- Par quel biais/quels lieux avez-vous eu l'occasion de faire ces rencontres ? Dans votre pays d'origine ? (dans le cas d'un mariage, c'est alors là-bas que vous l'avez épousé ?)
- Avez-vous alors été amenée à partager le logement d'un de vos ex compagnons ? Si oui, à quel endroit ?
- Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons n'avez-vous pas fait le choix d'habiter ensemble ?

- Dans les relations que vous avez vécues, quelles sont celles où vous êtes « tombée » amoureuse ?
- Quelle place a eu la fidélité dans les relations conjugales que vous avez vécues ?

b) Si non (si, dans le cadre d'un départ autonome alors que la personne était en couple et qu'elle avait laissé son conjoint au pays, le couple s'est séparé) :

- Pourriez-vous revenir sur votre vie de couple au moment de votre migration ?
- Vous étiez-vous mariée (civilement/religieusement, ou Pacs) ? Si oui, où ? Pendant combien de temps l'étiez-vous ? Avez-vous donc divorcé ?

- Pouvez-vous me raconter comment se déroulait votre vie de couple avant votre départ pour la France ?

- Cohabitez-vous ensemble ?

- Au bout de combien de temps après le début de votre relation avez-vous quitté votre pays ?

- Comment s'était décidé votre départ et le fait que lui reste au pays ?

- Au moment de votre migration, aviez-vous également des enfants restés au pays ? Si oui, quel âge avaient-ils alors ?

- *Avait-t-il (/avaient-ils) fini par vous rejoindre en France ?*

{ - Si non, votre conjoint n'avait pas fini par vous rejoindre,

- Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

- Comment s'organisait alors votre vie de couple ? (courts séjours de l'un ou l'autre au pays ou en France, relation polygame du conjoint ?)

- Quel type de contacts aviez-vous à distance ?

- Comment avez-vous vécu cette situation de couple à distance ?

- Comment réussissiez-vous à prendre des décisions ?

- Quels changements importants votre immigration avait-elle amené dans votre couple ?

Du point de vue financier ? Intime ? Des relations avec la famille ?

OU *{ - Si oui, votre conjoint a fini par vous rejoindre,*

- A quel moment et au bout de combien de temps après votre départ l'a-t-il fait ? Comment cela s'est-il décidé ?

- Comment s'organisait votre vie de couple avant qu'il ne vous rejoigne ? (courts séjours de l'un ou l'autre au pays ou en France, relation polygame du conjoint ?)

- Quel type de contacts aviez-vous à distance ?

- Comment avez-vous vécu cette situation de couple à distance ?

- Pouvez-vous me raconter les premiers temps de votre vie en couple ici en France après son immigration ? Etait-ce difficile ? Si oui, en quoi ? Quelles solutions avez-vous pu trouver ? Et ensuite, comment cela a-t-il continué ?

- Quels changements votre immigration à tous les deux avait-elle amené dans votre couple ? Vous a-t-elle amenés à changer votre façon de « fonctionner » ? Du point de vue de la vie à la maison ? Du point de vue financier ? Intime ? Des relations avec la famille ?

Retour à toutes les femmes ayant émigré en laissant leur conjoint au pays, que celui-ci ait ensuite rejoint sa compagne ou non :

- Où vous étiez-vous rencontrés ? Que faisiez-vous alors dans la vie à cette période ? Et lui ?
- Aviez-vous le même âge environ ?
- Lorsque vous vous êtes séparés, quel métier exerciez-vous ? Et aujourd'hui ?
- Et votre conjoint à cette époque de votre séparation ? Pouvez-vous me dire brièvement quel était son parcours scolaire/universitaire ?
- Etait-il originaire du même pays que vous ? *[Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils forment un couple mixte, questions à venir dans encadré]*
- Qu'est-ce qui vous a conduits à vous séparer ? Les raisons de votre séparation avaient-elles un lien avec votre installation en France ?

- Finalement, combien de temps en tout êtes-vous restée avec ce compagnon ?

Si le partenaire n'est pas d'origine africaine et qu'ils formaient un couple mixte :

- Comment avez-vous vécu cette relation mixte ?
- Etait-ce un choix de votre part de vous tourner vers lui en tant que non africain ou était-ce plutôt les circonstances qui vous ont conduite à former un couple avec lui ?
- Comment cela a-t-il été perçu par vos entourages respectifs ?
- En quoi cette relation était-elle différente de celles que vous avez pu vivre avec un compatriote ?

- Qu'en est-il aujourd'hui ?
- ***Avez-vous un conjoint actuellement ?***

- Si oui **a)** [page 7 →]
- Si non **b)** [page 10 →]

3- Pour celles qui ont immigré en France alors qu'elles étaient célibataires

- En arrivant en France, comment avez-vous vécu votre vie de femme en particulier de femme célibataire ?

- Aviez-vous des attentes sur le plan de votre vie amoureuse après être arrivée en France ?
- Avez-vous éprouvé quelques difficultés pour faire des rencontres et trouver un conjoint dans ce nouveau contexte ? Pourquoi ?

- *Avez-vous un conjoint actuellement ?*

- Si oui **a)** [page 7 →]

b) Si non (si la personne ayant émigré célibataire l'est aussi/ou encore aujourd'hui) :

- Entre le moment où vous êtes arrivée en France et aujourd'hui, avez-vous connu des relations conjugales stables ou était-ce plutôt quelques fréquentations ou des aventures ?

- Si vous n'avez pas entre-temps connu de relation conjugale, pour quelles raisons ? N'avez-vous pas trouvé satisfaction ou est-ce là un choix de votre part de ne pas vous engager dans un couple ?

Expériences amoureuses

- Pouvez-vous me parler un peu des relations conjugales que vous avez pu connaître (éventuels mariages, notamment, que ce soit avant ou après la migration) ?

- Par quel biais/quels lieux avez-vous eu l'occasion de faire ces rencontres ? Dans votre pays d'origine ? (dans le cas d'un mariage, c'est alors là-bas que vous l'avez épousé ?)

- Avez-vous alors été amenée à partager le logement d'un compagnon ? Si oui, à quel endroit ?

- Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons n'avez-vous pas fait le choix d'habiter ensemble ?

- Dans les relations que vous avez vécues, quelles sont celles où vous êtes « tombée » amoureuse ?

- Quelle place a eu la fidélité dans les relations conjugales que vous avez vécues ?

- Est-ce que les années passées en France ont changé votre façon de voir la vie en couple ? Et votre façon de vivre la vie de famille ?

- Est-ce que ces années en France vous ont donné plus de liberté ou pas spécialement ? Si oui, en quoi ?

- Quelle place a tenu la belle-famille dans les couples que vous avez pu former ? Et plus largement, dans votre vie de famille ?

- Si vous avez des enfants, quel âge ont-ils ?

- Vivent-ils tous avec vous ? Certains d'entre eux sont-ils mariés ?

- Lorsque ces derniers étaient petits, avez-vous été amenée à les confier à quelqu'un dans votre entourage ? A qui ?

Retour aux questions tous profils migratoires confondus :

Représentations et conceptions du couple

- Pour vous, quels sont les critères importants à retrouver chez un conjoint ?
- Quelle place tient la religion dans ces critères ?
- Préférez-vous qu'il soit d'origine africaine, comme vous, ou cela vous est-il égal ?
- [*Si ce n'est pas déjà le cas*] Envisageriez-vous de vous engager dans une union mixte ?

Famille et vie de couple

- En ce qui concerne vos frères et sœurs, pouvez-vous me dire brièvement quelle est aujourd'hui leur situation matrimoniale (en couple ou non ? Mariés ? En couple mixte ?)
- Est-ce que votre famille s'implique dans votre vie conjugale ? Si oui, comment ?
- Quel couple vos parents ont-ils formé/forment-ils ? Ont-ils été amenés à se séparer ou leur couple a-t-il perduré ?

Rapports avec la famille, en France et au pays

- Avez-vous des membres de votre famille en France ? Dans quelle ville ? Les voyez-vous régulièrement ?
- Votre immigration en France a-t-elle modifié vos rapports avec votre famille au pays ? Si oui, comment ?
- Envoyez-vous un peu d'argent à votre famille restée au pays ? (ou éventuellement, est-ce vous qui pouvez recevoir l'aide financière de membres de votre famille restés au pays/ou installés ailleurs) ?
- Quels contacts avez-vous avec eux ? Par téléphone, par internet, par courrier ?

Sociabilité

- Aujourd'hui, avez-vous des amis que vous voyez relativement fréquemment ?
- Si oui, sont-ils aussi originaires d'un pays africain comme vous ou non ?
- Pour être aidée dans votre vie quotidienne, notamment en ce qui concerne la garde des enfants, mis à part l'aide apportée par votre entourage, avez-vous été amenée à solliciter des structures en ville ? Lesquelles ?
- Avez-vous été amenée à vous tourner vers des associations pour diverses raisons ? Si oui, de quel type ?
- Ou à vous y engager ? Dans quel type de structure ? (des noms ?)
- Quel sens donnez-vous à cet engagement ?
- Prenez-vous part à des occasions de rassemblement des communautés africaines ? Si oui, de quel type ? Des événements familiaux (naissances, mariages, décès...) ? Des événements festifs ? Des tontines ? A quelle fréquence environ ?
- Y a-t-il des lieux privilégiés de rassemblement des communautés africaines à Villeurbanne (ou plus largement, dans l'agglomération lyonnaise) ?
- Sinon, êtes-vous impliquée dans une vie religieuse (participation à des groupes à l'église par exemple, à la mosquée ou ailleurs) ?

IV- Entre ici et là-bas : réalités et projections

- Envisageriez-vous de retourner dans votre pays d'origine pour y revivre ? Pourquoi ?
- Etes-vous amenée à y retourner de temps à autre ? (à quelle fréquence ? Avec qui vous y rendez-vous ?)
- La dernière fois que vous y êtes allée, quand était-ce ?
- Est-ce important pour vous d'y retourner ? Pourquoi ?

- Comment avez-vous vécu/vivez-vous l'éducation de vos enfants en France ?
- Qu'est ce qui était important pour vous de leur transmettre ?

- En tant qu'immigrée en France, pensez-vous qu'il est plus difficile *ici* de trouver un conjoint que si vous étiez restée au pays ? Pourquoi ?
- En quoi votre vie vous paraît-elle différente de celle des femmes (« blanches ») d'origine française, en particulier en ce qui concerne la vie conjugale ?

- Si vous deviez désigner des éléments que vous appréciez particulièrement dans le cadre de votre vie ici en France et que vous ne retrouvez pas dans votre pays d'origine, quels seraient-ils ?
- Et à l'inverse, que trouvez-vous dans votre pays d'origine que vous ne retrouvez pas en France ?

Données de base à recueillir (variables signalétiques) :

- âge de l'enquêtée : année de naissance
- situation personnelle (mariée ou non/enfants)
- profession et parcours scolaire/universitaire
- ville de résidence
- origine géographique
- profession des parents
- +
- année d'installation en France

Annexe 5 – Grille de questions de l’entretien collectif 2

Entretien collectif 2

- ✓ Expliquer ma démarche (recherche menée et déroulé/temps de notre discussion ; dire notamment que je ferai une prise de notes continue)
- ✓ Avant de commencer, recueillir = Pays de naissance
Année d’installation en France
Ville actuelle de résidence

Questions :

- Pour vous, y a-t-il des différences entre la manière de vivre la famille dans votre pays d’origine et la manière de vivre la famille en France ?

- Qu’est-ce qui a pu changer concrètement par exemple, pour vous, dans votre quotidien ?

- [question-filtre] Y a-t-il parmi vous des femmes qui vivaient avec leur conjoint avant l’arrivée en France et qui vivent encore avec ce conjoint aujourd’hui ?

- Dans la vie de couple, qu’est-ce que le fait d’être en France a alors changé pour vous (dans le quotidien du couple : organisation, communication ou prises de décision - dans la relation globalement) ?

- [à toutes] Pensez-vous que votre séjour en France a changé votre façon de voir *et de vivre* la vie à deux ? Par exemple ?

- Pensez-vous que vous supportez *moins* de choses ici en France (dans votre couple) que si vous étiez restée au pays [même pour celles qui ne sont pas/plus en relation] ?

- Comment décririez-vous la manière d’être en couple des femmes « Françaises blanches » ?

- Enfin, pour vous, à partir de quel moment peut-on dire que deux personnes forment ce qu’on appelle « un couple » ?

- ✓ Avant qu’elles ne repartent, recueillir individuellement = année de naissance ; situation personnelle (mariée ou non / enfants) ; profession + parcours scolaire ; profession des parents

... Et les remercier de leur aide.

Annexe 6 – Carte générale de l’Afrique



Légende

- Pays d'origine des femmes enquêtées (11 pays)

○ Vallée du fleuve Sénégal, région historique d'émigration

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le lien conjugal en migration : malléabilité ou résistance des processus de socialisation ? 13

| | |
|---|------------|
| Section I - Situer le non-conjugal pour saisir le conjugal | 19 |
| 1. L'espace conjugal comme entrée | 19 |
| 2. Redéploiements du choix conjugal en migration | 21 |
| Section II - Des normes familiales et de leur confrontation en migration | 27 |
| 1. Normes et socialisation, au cœur des enjeux | 27 |
| 2. Épaisseur normative contemporaine..... | 32 |
| 3. L'agencement de normes plurielles en contexte migratoire | 40 |
| Section III - Immigrations subsahariennes contemporaines..... | 44 |
| 1. Topographie de la présence subsaharienne en France | 45 |
| A. Les temps de l'installation..... | 48 |
| B. La féminisation des profils..... | 50 |
| C. Des conditions d'existence différenciées mais relativement défavorisées | 53 |
| 2. Contexte local villeurbannais | 57 |
| 3. Contextes africains, femmes et sphère conjugale : les raisons croisées d'un sujet | 63 |
| Section IV - L'enquête : une approche biographique des parcours migratoires et conjugaux | 67 |
| 1. Définir les modalités de l'enquête : une méthode essentiellement biographique | 68 |
| A. Par l'entretien biographique, accéder aux contextes et aux « mondes vécus » | 68 |
| B. Par la fréquentation d'un réseau associatif, appréhender des mondes sociaux | 82 |
| 2. Rencontrer les enquêtées | 87 |
| A. Recrutement et diversification « forcée » des modes de rencontre..... | 87 |
| B. Approche d'enquête : une posture de proximité | 90 |
| C. La population enquêtée : au-delà de la migration, une diversité des profils | 91 |
| Plan de thèse | 101 |

PREMIÈRE PARTIE

Déplacement géographique et mises en jeu genrées, sociales et catégorielles105

| | |
|--|------------|
| Chapitre I. Migration et rapports sociaux de sexe | 108 |
| 1. Le genre en migration | 109 |
| A. Dire l'émancipation féminine..... | 110 |
| B. Des effets contrastés de la migration | 114 |
| C. Rapports de pouvoir et jeu de ressources..... | 117 |

| | |
|--|------------|
| D. Entrevoir la multiplicité des positions par l'angle intersectionnel..... | 119 |
| E. Contrainte et résistances..... | 121 |
| 2. Migration et choix conjugal : une alliance aux combinaisons multiples..... | 123 |
| A. S'unir sur un « marché matrimonial globalisé »..... | 124 |
| B. Émigrer pour se marier ou se marier pour émigrer ?..... | 126 |
| C. Émigrer pour ne pas se marier ! | 130 |
| D. Le mariage en migration : un outil à double tranchant..... | 132 |
| Chapitre II. Femmes au départ du continent africain | 138 |
| 1. Les enjeux d'un ancrage en France : autonomie et statut..... | 139 |
| A. Contextes familiaux, sociaux et politiques de l'arrivée des épouses | 140 |
| B. Rejoindre son conjoint dans les années 1970 et 1980 ou entrevoir un gain d'autonomie..... | 144 |
| C. Rejoindre aujourd'hui son conjoint en France ou trouver les moyens de prolonger son autonomie | 148 |
| 2. Être une « femme africaine » : ressorts et effets d'une catégorie..... | 152 |
| A. Biais de catégorisation | 153 |
| B. Imaginaire colonial et son infiltration dans la sphère intime..... | 155 |
| C. Performativité des catégories dans l'espace du couple..... | 159 |
| 3. Parcours personnels différenciés en migration | 164 |
| A. Des configurations au départ (en partie) décisives en matière conjugale | 164 |
| B. La « socialisation préconjugale », boîte noire des destinées matrimoniales ?..... | 168 |
| DEUXIÈME PARTIE | |
| Mises à l'épreuve du couple dans l'immigration | 173 |
| Chapitre III. Qu'est-ce qu'être « en couple » ? | 176 |
| 1. Dire et définir le couple..... | 177 |
| A. Les débuts flous du couple | 177 |
| B. Déterminants socioculturels du couple : contextes subsahariens | 182 |
| C. Cycle de vie et vie de couple..... | 203 |
| D. Une affaire subjective | 208 |
| 2. Face-à-face conjugal en France | 212 |
| A. Du détachement en France... .. | 213 |
| B. ... à la réécriture du contenu de la relation conjugale | 217 |
| Chapitre IV. Les identités de genre, cœur des enjeux de l'élaboration conjugale | 222 |
| 1. La force des places et des statuts hérités | 223 |
| A. Une socialisation familiale genrée | 223 |
| B. Des rapports femmes-hommes prescrits..... | 227 |

| | |
|---|-----|
| 2. Lieux de frictions et de mises en jeu..... | 230 |
| A. L'espace domestique | 232 |
| B. La résolution des conflits..... | 238 |

Chapitre V. De l'infiltration de la norme égalitaire dans l'espace conjugal et ses incidences.....253

| | |
|--|-----|
| 1. Perceptions d'un cadre normatif plus égalitaire en France | 254 |
| A. Faire à deux | 255 |
| B. De l'opérativité des normes égalitaires | 257 |
| 2. Un statut masculin vulnérabilisé | 260 |
| A. Mise en question d'un statut masculin et conflits d'autorité | 260 |
| B. D'un « complexe » masculin en migration ? | 265 |
| C. Stratégies de préservation du statut masculin ou comment lui « sauver la face » | 271 |
| 3. Pour les femmes, moins supporter en France..... | 276 |
| A. ... Lorsqu'on souhaite rompre une union..... | 277 |
| B. ... Face à la polygamie | 291 |

TROISIÈME PARTIE

Poursuivre son parcours conjugal en migration : une (re)socialisation en cours et à géométrie variable307

Chapitre VI. Émigrer et « prendre la rébellion » en France ?.....310

| | |
|---|-----|
| 1. Le rapport à l'exclusivité sexuelle ou ce que dit la (non) tolérance de l'écart à la norme | 312 |
| A. Une non-exclusivité du conjoint admise... avec l'appui de l'institution polygamique | 312 |
| B. Lorsque la non-exclusivité du conjoint n'est pas admise ou l'attente d'un couple « relationnel ».. | 316 |
| 2. La vie domestique quotidienne : prise en charge féminine, participation masculine | 320 |
| A. Configurations de répartition traditionnelle des tâches : de l'absence d'activité domestique du conjoint à sa participation minimale | 322 |
| B. Configurations de partage du travail domestique entre conjoints | 337 |
| 3. L'exercice d'une activité professionnelle et ses retombées : l'autonomie plutôt que l'égalité ? | 350 |
| A. Le salaire comme motif légitime d'une concertation conjugale accrue..... | 350 |
| B. Travailler et disposer de « son » argent, ou le souci d'une liberté à l'intérieur du cadre conjugal .. | 362 |

Chapitre VII. Migration et processus d'individualisation, dans et au-delà de la sphère conjugale371

| | |
|--|-----|
| 1. Une autonomisation contrastée, au gré des séquences..... | 372 |
| A. Temps de la migration..... | 372 |
| B. Temps et contingences : des parcours et de leurs inflexions en migration..... | 383 |
| 2. ... Mais une autonomisation en cours..... | 401 |
| A. Une silencieuse re-socialisation en faveur de la constitution d' « espaces » à soi..... | 402 |

| | |
|---|-----|
| B. Préférer être seule : une forme conjugale révélatrice d'une individualisation dans la sphère familiale ? | 415 |
|---|-----|

CONCLUSION GÉNÉRALE

| | |
|--|------------|
| Effets de catalyse et affirmation d'une autonomie individuelle : replacer le « pari migratoire » dans la sphère conjugale | 429 |
|--|------------|

| | |
|---|-----|
| 1. Échapper aux dangers d'un objet : réductionnisme culturel et tout-migratoire..... | 431 |
| 2. Ordre(s) de genre, ici et là-bas | 433 |
| 3. Préserver l'autonomie : un moteur d'action puissant, prévalant sur la quête d'égalité | 436 |
| 4. « Mais ici on est pas au pays » : les cadres normatifs du pays d'accueil comme support déterminant | 439 |

| | |
|---------------------------|------------|
| Bibliographie..... | 445 |
|---------------------------|------------|

| | |
|----------------------|------------|
| Annexes | 477 |
|----------------------|------------|

| | |
|--|------------|
| Annexe 1 – Tableau récapitulatif des profils sociodémographiques des enquêtées (entretiens biographiques et entretien collectif 1)..... | 478 |
|--|------------|

| | |
|--|------------|
| Annexe 2 – Tableau récapitulatif des profils sociodémographiques des enquêtées de l'entretien collectif 2 | 487 |
|--|------------|

| | |
|---|------------|
| Annexe 3 – Tableau des associations et structures rencontrées (entretiens informatifs) | 488 |
|---|------------|

| | |
|--|------------|
| Annexe 4 – Guide des entretiens biographiques | 489 |
|--|------------|

| | |
|---|------------|
| Annexe 5 – Grille de questions de l'entretien collectif 2..... | 508 |
|---|------------|

| | |
|---|------------|
| Annexe 6 – Carte générale de l'Afrique | 509 |
|---|------------|

| | |
|------------------------------|------------|
| Résumés de thèse..... | 517 |
|------------------------------|------------|

Abstract

Migration bet and marital game

Impacts of departure on the matrimonial paths of sub-Saharan African women in France (Villeurbanne)

Standing at the crossroads of the sociology of migration, family and gender, this thesis investigates the effects of the migratory experience on the marital paths of women who have left West and Central African countries as adults and settled in France for a long time. Beyond the question of gains/losses due to migration for these women, it aims to identify the forms and modalities of the (re)arrangements made within the private sphere, both in terms of the relationship to norms and of concrete practices. Adopting a life-course approach, the study is mainly based on biographical interviews and focus groups conducted with migrant women, in a fieldwork based in Villeurbanne.

This research reveals gender identities as a place that crystallises the issues and tensions induced by the migratory situation. Since the gender roles inherited from the societies of origin do not find the conditions for their reproduction in France, they are being re-examined. This calls into question the statuses of the partners – specifically by endangering male authority – in a migratory context that challenges the very definition of the couple, at a distance from kinship networks.

Beyond the diversity of marital and migratory situations on arrival in France, the survey points out that the migratory experience is as a strong element in the formation of matrimonial destinies, but it is not sufficient to account for their variations. Marital expectations are indeed shaped by parameters such as age, educational capital and social origin, (gendered) family socialisation or marital heritage - and not least, the disappointments that constitute it. However, by distancing women from their social and family environment as well as providing them with support of legitimation (institutional, normative, symbolic) for the exercise of individual marital choices, migration to France facilitates the expression and realisation of the latter, particularly in their more egalitarian aspirations.

In the end, the analysis shows how the migratory situation can be one of the resources available to individuals within the framework of the various power relationships across the marital space. It is more the preservation of autonomy than the quest for equality that appears to strongly guide the behaviour of migrant women, beyond the couple and beyond migration.

Keywords: migration; Sub-Saharan Africa; conjugality; gender relationships; marital power; resource; autonomy; socialization; norm

Résumé de thèse

Pari migratoire et jeu conjugal

Incidences du départ sur les parcours matrimoniaux de femmes d'Afrique subsaharienne en France (Villeurbanne)

Située au croisement d'une sociologie des migrations, de la famille et du genre, cette thèse interroge les effets de l'expérience migratoire sur les parcours conjugaux de femmes parties adultes de pays d'Afrique de l'Ouest et centrale et durablement installées en France. Au-delà de la question des gains/pertes dus à la migration pour ces femmes, elle vise à identifier les formes et les modalités des (ré)agencements opérés au sein de la sphère privée, à la fois sur le plan du rapport aux normes et des pratiques concrètes. Adoptant le prisme du parcours de vie, l'étude repose principalement sur la conduite d'entretiens biographiques et d'entretiens collectifs menés auprès de femmes migrantes, dans le cadre d'un terrain d'enquête basé à Villeurbanne.

La recherche a fait apparaître les identités de genre comme un endroit qui cristallise les enjeux et les tensions induites par la situation migratoire. Ne trouvant pas les conditions de leur reproduction en France, les rôles de sexe hérités des sociétés d'origine se voient en effet réinterrogés, entraînant une remise en cause des statuts – en particulier *via* une mise en danger de l'autorité masculine – dans un contexte migratoire mettant à l'épreuve la définition même du couple, à distance des réseaux de parenté.

Au-delà de la diversité des situations conjugales et migratoires présentées à l'arrivée en France, l'enquête donne à voir l'expérience migratoire comme un élément fort dans la formation des destinées matrimoniales mais non suffisant pour en saisir les déclinaisons. Les attentes conjugales sont en effet modelées par des paramètres tels que l'âge, le capital scolaire et l'origine sociale, la socialisation familiale (genrée) ou l'héritage conjugal – et en particulier, les déceptions qui le constituent. Mais, en opérant une mise à distance de l'entourage social et familial puis en fournissant des supports de légitimation (institutionnels, normatifs, symboliques) à l'exercice de choix conjugaux individuels, la migration en France facilite l'expression et la concrétisation de ces derniers, notamment dans leur aspiration plus égalitaire.

L'analyse montre comment *in fine* la situation migratoire peut compter parmi les ressources à disposition des individus dans le cadre des différents rapports de force qui traversent l'espace conjugal. Et c'est moins la quête d'égalité que la préservation de l'autonomie qui apparaît fortement orienter les comportements des émigrantes, par-delà le couple et par-delà la migration.

Mots-clés : migration ; Afrique subsaharienne ; conjugalité ; rapports de genre ; pouvoir conjugal ; ressource ; autonomie ; socialisation ; norme